BnF Gallica

Revue du Midi : religion, littérature, histoire

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Revue du Midi : religion, littérature, histoire. 1891-01.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

ANNEE — 1er SEMESTRE

REVUE DU MIDI

RELIGION — LITTÉRATURE — HISTOIRE

NIMES
IMPRIMERIE GERVAIS-BEDOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place de la Cathédrale et rue des Halles

1891

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

M. TAINE ET LE RÉGIME MODERNE

« J'ai commencé, disait un jour Mgr Besson, la lecture du dernier livre de M. Taine sur la conquête jacobine ; je n'ai pu aller jusqu'au bout. Il me semblait, en parcourant ces pages, que j'assistai, de chez moi, à un épouvantable défilé de toutes les atrocités humaines. Ils passaient successivement devant mes yeux, ces hommes, opprobre de notre France, les Danton, les Marat, les Hébert, les Robespierre, les Saint-Just ; fous, maniaques, charlatans, ivres de sang, utopistes effrayants de haine et de chimère ; le dégoût m'a envahi dès les premières pages. Il me montait aux yeux, aux oreilles, au cerveau, à la tête et aux cœur, Je n'ai pu supporter longtemps ce spectacle et j'ai fermé ma fenêtre. »

C'est une impression d'un autre genre, mais très vive elle aussi, que produit le nouveau volume de M. Taine sur le régime moderne. Vous êtes toujours spectateur : seulement le spectacle ne consiste pas en une suite de drames sanglants, il se transforme en vraie séance d'expérimentation. Voyez-vous cette machine en pleine activité qui se dresse devant vous ? Pourquoi et comment fonctionne-t-elle ? M. Taine va vous le dire et il n'est pas besoin d'être mécanicien pour le comprendre. Il ne s'agit que d'avoir des yeux. Regardez ; la plaque qui cachait le mécanisme intérieur a été enlevée. Voici les leviers et la force qui les meut, les soupapes et les pistons, les roues et leur engre-

nage et les cables métalliques qui transmettent le mouvement. Sans peine aucune, vous vous rendrez compte de l'utilité de chaque pièce, de la part qu'elle prend à l'effet d'ensemble, de cet ensemble même, de ses qualités et de ses défauts. Car la machine, il faut le reconnaître, a ses défauts. Elle marche, mais imparfaitement, les forces n'y sont pas suffisamment équilibrées. Il y a tel ressort qui manque, tel autre qui est en danger d'être faussé, tel écrou qui ne serre pas suffisamment, telle vis qui est lache, telle bascule qui ne joue pas. Bref on peut prévoir le jour, plus ou moins éloigné, où ce mécanisme ne fonctionnera plus et demandera une refonte totale de ses pièces et un ajustement nouveau.

Et remarquons bien que cette expérience nous intéresse grandement, car la machine dont il s'agit n'est pas autre chose que notre organisation sociale, celle qui nous régit, qui met en branle chaque force individuelle, qui doit en entretenir l'activité, l'amener, s'il est possible, à tout le développement de son énergie, sans que cette énergie compromette par ses excès ou ses caprices, la régularité du moteur qui pousse la machine entière. Étude curieuse et attachante s'il en fut, où la théorie ressort de la pratique elle-même conduite par le maître qui nous fait la leçon avec une méthode admirable de précision et de clarté.

Avant de démonter pour le remonter ensuite le mécanisme du régime moderne, M. Taine a tenu à nous en faire connaître l'auteur. Au physique d'abord : « Regardez, dit-il, le portrait de Napoléon Bonaparte, (1), ce corps maigre, ces épaules étroites dans l'uniforme plissé par les mouvements brusques, ce cou enveloppé par la haute cravate tortillée, ces tempes dissimulées par les longs cheveux plats et retombants, rien

(1) Page 19.

en vue que le masque, aux traits durs, heurtés par le fort contraste d'ombre et de lumière, ces joues creusées jusqu'à l'angle interne de l'œil, ces pommettes saillantes, ce menton massif et proéminent, ces lèvres sinueuses, mobiles, serrées par l'attention, ces grands yeux clairs, profondément enchâssés dans de larges arcades sourcilières, ce regard fixe, oblique, perçant comme une épée, ces deux plis droits qui depuis la base du nez, montent sur le front comme un froncement de colère contenue et de volonté raidie. Ajoutez-y ce que voyaient ou entendaient les contemporains, l'accent bref, les gestes courts et cassants, le ton interrogateur, impérieux, absolu, et vous comprendrez comment si tôt qu'ils l'abordent, ils sentent la main dominatrice qui s'abat sur eux, les courbe, les serre et ne les lâche plus (1). »

Pour M. Taine, il n'y a dans le personnage qu'il vient de décrire, rien de la race française, ni du siècle qui l'a vu naître. Les idées ambiantes monarchiques ou démocratiques n'ont eu aucune prise sur lui. C'est un Condottière, fils et descendant des grands Italiens, hommes d'action de l'an 1400 : il a hérité par filiation directe de leur sang et de leur structure innée, mentale et morale : « Un bourgeon cueilli dans leur forêt, avant l'âge de l'affinement, de l'appauvrissement, de la décadence, a été transporté dans une pépinière semblable et lointaine où subsiste à demeure le régime tragique et militant ; le germe primitif s'y est conservé intact, il s'est transmis de génération en génération, il s'est renouvelé et fortifié par des croisements. A la fin, dans sa dernière pousse, il sort de terre et se développe magnifiquement avec les mêmes frondaisons et les mêmes fruits qu'autrefois sur la souche originelle. La culture moderne et le jardinage fran-

(1) Cabinet des Estampes, portrait de Bonaparte dessiné par Guérin, gravé par Fiésinger.

çais lui ont à peine élagué quelques branches, émoussé quelques épines. Sa texture profonde, sa substance intime et sa direction spontanée n'ont point changé. Mais le sol qu'il rencontre en France et en Europe, défoncé par les orages de la Révolution, est plus favorable à ses prises que le vieux champ du moyen âge ; et il y est seul, il n'y subit pas comme ses ancêtres d'Italie la concurrence de son espèce ; rien ne le réprime ; il peut accaparer tous les sucs de la terre, tout l'air et tout le soleil de l'espace, et devenir le colosse que les anciens plants, peut-être aussi vivaces et certainement aussi absorbants que lui-même, mais nés dans un terrain moins friable et resserrés les uns par les autres, n'ont pu fournir. »

Certainement, homme ou plante, Napoléon dépasse de beaucoup, mettons jusqu'à l'invraisemblance, les proportions ordinaires. Il y a là un organisme qui n'appartient pas à ce climat tempéré de la France, dont M. Taine a si bien parlé dans son étude sur La Fontaine. Ainsi, dans cet homme, l'*instrument mental* est d'une merveilleuse intégrité. Rien n'égale la pénétration, l'universalité, la flexibilité, la force et la constance de cette intelligence, et ce cerveau insatiable, inépuisable, inaltérable, fonctionne sans interruption pendant trente ans : mais jamais il ne fonctionne à vide. Il répugne, avant tout, à l'idéologie. En toutes choses, c'est par la pratique, non par la spéculation qu'il s'instruit. En dehors des vérités mathématiques, des notions positives de géographie et d'histoire acquises par les livres, toutes les autres connaissances lui viennent du travail original et direct de ses facultés au contact des hommes et des choses, de son tact rapide et sûr, de son attention infatigable et minutieuse, de ses divinations indéfiniment répétées et rectifiées pendant ses longues heures de solitude et de silence. « Observateur profond de son âme et de celle des autres,

il calcule les quantités et les probabilités avec autant de précision que les quantités et les probabilités physiques. Il aperçoit les sentiments intimes dans leur expression extérieure ; il se peint le dedans par le dehors, par telle physionomie caractéristique, par telle attitude parlante, par des spécimens et raccourcis si bien choisis et tellement circonstanciés qu'ils résument toute la file indéfinie des cas analogues. Aussi là où d'autres ne verraient que des abstractions, lui voit des âmes. » Et sa parole vibrante et fourmillante d'exemples et d'images, est à la hauteur de cette vision. Tous ses mots sont des traits de feu dardés coup sur coup. Il ne les fabrique pas, ils jaillissent de lui ; ce sont les gestes de son esprit, les gestes naturels, involontaires, perpétuels. D'ailleurs, il ne se sert de pareils mots que pour penser, pour lui, pour son usage personnel, pour les conseils ou les entretiens intimes. Ordinairement, il écrit et parle dans une langue différente, dans la langue qui convient à ses auditeurs. Celle-là il la fabrique et la varie suivant les circonstances. Avec les grands personnages, il se met en scène, et en scène il peut jouer tous les rôles, la tragédie, la comédie avec la même verve, tour à tour insinuant, fulminant et même bonhomme. Avec ses généraux, ses ministres et chefs d'emploi, il se réduit au style serré, positif, technique des affaires. Pour ses armées et le commun des hommes, il a ses proclamations et ses bulletins, sorte de vin fumeux, excellent pour échauffer l'enthousiasme, excellent aussi comme narcotique pour endormir la crédulité. Mais toujours, spontané ou fabriqué, le style manifeste une merveilleuse connaissance des masses et des individus.

Se figurer l'étendue et le contenu de pareille intelligence, est chose difficile. Pour nous y aider, M. Taine suppose trois atlas principaux, chacun d'eux composé d'une vingtaine de gros livrets distincts et perpétuellement tenus à jour.

Le premier est militaire et forme un recueil énorme de cartes topographiques aussi minutieuses que celles d'un état-major, avec le plan circonstancié de toutes les places fortes, avec la désignation spéciale et la distribution locale de toutes les forces de terre et de mer : équipages, régiments, batteries, arsenaux, magasins, ressources actuelles et futures en hommes, chevaux, voitures, armes, munitions, vivres et vêtements. Le second, qui est civil, ressemble à ces gros volumes, où chaque année, nous lisons aujourd'hui l'état du budget et comprend, d'abord, les innombrables articles de la recette et de la dépense ordinaire : impôts à l'intérieur, contributions à l'étranger, produit des domaines en France et hors de France, service de la dette, des pensions, des travaux publics, ensuite toute la statistique administrative, la hiérarchie des fonctions et des fonctionnaires : sénateurs, députés, ministres, préfets, évêques, professeurs, juges et leurs sous-ordre, chacun dans sa résidence, avec son rang, ses attributions, son traitement. Le troisième est un gigantesque dictionnaire biographique et moral où comme en un casier de haute police, chaque individu notable, chaque classe professionnelle et sociale, et même chaque peuple a sa fiche avec l'indication abréviative de sa situation, de ses besoins, de ses antécédents, partant de son caractère prouvé, de ses dispositions éventuelles et de sa conduite probable.

Ces trois atlas sont imprimés en entier dans l'esprit de Napoléon ; il en sait non-seulement le résumé total et les résumés partiels, mais aussi les derniers détails, il y lit couramment et à toute heure.

Et maintenant, mettez la faculté maîtresse de Napoléon, son *imagination constructive*, au dire de M. Taine, aux prises avec cette multitude de notations et de conceptions qui peuvent en surgir et jugez de la population mentale qui pullule dans cette cervelle immense. Napo-

léon exploite tout d'autrui et aussi de lui-même; il exploite tout pour l'avancement de l'édifice qu'il bâtit, édifice en grande partie imaginaire, car si ce qu'il a fait est surprenant, il a entrepris bien davantage, il a rêvé bien au-delà. Ses facultés pratiques sont encore dépassées par la faculté poétique, la faculté créatrice, celle qui a pour domaine l'idéal et l'impossibilité : « A ce signe, on reconnaît Napoléon pour ce qu'il est, pour un frère posthume de Dante et de Michel-Ange. Effectivement, par les contours arrêtés de sa vision, par l'intensité, la cohérence, la logique interne de son rêve, par la profondeur de sa méditation, par la grandeur surhumaine de ses conceptions, il est leur pareil et leur égal. Son génie a la même taille et la même structure ; il est un des trois esprits souverains de la Renaissance italienne. Seulement, les deux premiers opéraient sur le papier ou le marbre, c'est sur l'homme vivant, sur la chair sensible et souffrante que celui-ci a travaillé. »

Un portrait aussi vigoureusement brossé n'a pas échappé à la critique. Il en est qui ont renié la ressemblance, contesté le naturel de la pose, blâmé le jour artificiel, fait de documents peu sincères, sous lequel le peintre a contemplé son modèle. Les protestations ont été nombreuses, quelquefois passionnées, cela veut dire, éloquentes. Il est possible que certaines parties de l'œuvre soient un peu hautes en couleur ; cela tient à la méthode même de M. Taine. Il dit à propos de Napoléon : « Pour pénétrer dans l'âme d'autrui, il faut au préalable être descendu dans la sienne. » Mais dans cette exploration consciencieuse de nous-mêmes, prenons garde qu'il y a certain point de vue déterminé par nos facultés dominantes, notre éducation, nos études, notre tempérament, où nous nous plaçons tout naturellement. Nous n'envisageons les autres que dans le sens où nous nous sommes envisagés nous-mêmes. Entre tous les aspects d'une âme offerte à notre étude, celui

sous lequel nous nous sommes regardés attirera spontanément notre attention. Comment sans cela pourrions-nous établir la comparaison qui fixera notre jugement ? M. Taine est un penseur ; c'est le penseur qui l'a frappé dans Napoléon. Ce qu'il a vu dans cet homme extraordinaire, c'est un psychologue pratique, un profond observateur, un calculateur à la mémoire prodigieuse, un organisateur à l'œil et à la main presque infaillibles, et enfin un grand poète, dépassant dans ces créations les limites du possible. Il y a de tout cela dans le talent très grand de M. Taine. C'est par ces rapports intimes qu'il est entré en communication avec son modèle, qu'il l'a saisi, arrêté, fixé ; qu'il en a déterminé les proportions. Si étonnantes que soient ces proportions, il y a un point précisément par lequel M. Taine les domine. Elles ont une lacune, ou plutôt un manque d'équilibre, et l'esprit admirablement pondéré du critique a vite fait de reconnaître le défaut et de le signaler.

Et cependant dans M. Taine lui-même, ou dans le portrait qu'il nous donne, ne serait-ce pas le poète qui a le dessus? Le spectateur ordinaire regarde l'objet d'une simple vue. Les lignes extérieures, qui arrêtent la forme et la dessinent, se gravent dans sa mémoire. C'est à cette expression délimitée nettement que se réduit son image du réel. Le poète, lui, a la vision indépendante de l'espace et du temps. Et c'est bien un peu une vision que celle de cette nature extraordinaire, éclosant tout d'un coup, après des siècles de germination silencieuse, de cette créature du moyen-âge, apparaissant géante, dans le superbe épanouissement de ses facultés natives que rien n'a contrariées, au-dessus des pâles et mièvres générations de ses contemporains. Élevée à pareilles hauteurs, la psychologie devient poème, poème qui a pour sujet les peuples et leurs révolutions, dont le héros principal, selon les lois antiques, est grand, presque divin, et cependant humain par quelque côté,

épopée dans laquelle le merveilleux est fourni par la mystérieuse réunion de circonstances qui préparent une âme, la trempent et la placent dans le milieu le plus propre au jeu de son puissant ressort.

Et nous ne serions pas étonnés que M. Taine ait eu cette conception de Napoléon du premier regard qu'il a jeté sur lui. Ceci a été l'intuition. Et puis il a vérifié ses hypothèses. Il a rencontré les documents qui le justifiaient ; il les a discernés entre tous ; je dirais volontiers qu'il les a devinés, et de cet accord entre l'idéal et le positif est sorti le portrait étincelant que nous avons eu sous les yeux.

Il restera ce portrait gravé pour la postérité. On a beau s'emporter contre lui. La vérité respire sur cette physionomie, non pas absolue, mais encore intense et vivante dans son expression. Admettons que l'ombre, en certains endroits, est trop accusée. On peut se demander si Napoléon a été aussi moyen-âge que le pense M. Taine, si cette race de condottières était de nature à faire souche d'aussi vastes génies, si l'esprit d'analyse que l'historien reconnaît à un si haut degré dans son héros n'est pas précisément un des fruits du jardinage français, selon l'expression moqueuse, mais bien jolie de M. Taine, si le préjugé philosophique vaguement déiste et railleur vis-à-vis des religions révélées dont le XVIIIe siècle était saturé n'a pas été pour quelque chose dans le scepticisme superstitieux de Napoléon, si enfin, dans cet homme qui a suscité des dévouements si vrais et si fidèles, le cœur a été annihilé par l'intelligence. Ces imperfections de détail ne détruiront pas l'effet de l'ensemble, et l'ensemble nous paraît bien près de la vérité historique.

Après tout, en face des hommes extraordinaires, il faut encore en revenir aux paroles de Bossuet : « Un homme s'est rencontré.... » Pour expliquer cette rencontre, , l'atavisme est insuffisant. Quelles que soient les qualités

d'un mortel, il est tel, parce que Dieu l'a voulu ainsi. Et comment discerner dans ce vaste réseau de causes secondes, aux mailles si fines et si serrées les fils imperceptibles à notre vue, par lesquels la Providence meut les hommes et les peuples ? Nous ne savons bien qu'une chose : c'est que les grands hommes paraissent, amenés à leur heure par Dieu, et que dans eux, l'humanité, malgré sa supériorité, est encore courte par quelque bout. Et en étudiant l'œuvre de Napoléon, après l'avoir dessiné lui-même, M. Taine va nous en fournir une nouvelle preuve.

(*A suivre*). C. FERRY.

III (1)

DAX (MARC ET GUSTAVE)

ou la Localisation de la Faculté du Langage

« Si, après avoir fait l'histoire des grandes découvertes, on songe un jour à faire celle des petites, n'est-il pas certain à l'avance que le nom de M. Dax ne peut manquer de s'y trouver inscrit ? »

Ainsi s'exprimait, dans la séance du 6 juin 1865 de l'Académie de médecine, M. Baillarger, rapporteur sur la question de l'aphasie (2). Le docteur Gustave Dax, de Sommières, avait provoqué ce jugement, à bon droit favorable, par l'envoi d'un mémoire aussi modeste dans son allure que décisif en ce qui concerne la localisation de la faculté du langage.

Depuis, ce mémoire a été publié (3). Nous y avons cherché la démonstration d'une découverte qui intéresse à un si haut degré la psychologie expérimentale. Nous y avons trouvé, par surcroit, l'histoire vraie de cette découverte. Notre conviction est faite. C'est M. Marc Dax qui a découvert, et c'est M. Gustave Dax qui a démontré la localisation gauche de la faculté de parler. Nul autre, avant eux, n'avait dit ce qu'ils ont dit, et si Broca, après eux,

(1) Voir I, *Lucrèce*, et II, *Descartes*.

(2) *Gazette hebdomadaire*, 16 juin 1865.

(3) L'*aphasie*, par le docteur G. Dax. Montpellier, Coulet ; Paris, Delahaye, 1878.

s'en est attribué la gloire, il faut dire avec Virgile : *Sic vos non vobis... Tulit alter honorem.* La prophétie de M. Baillarger ne s'est réalisée qu'en partie. La découverte a eu son histoire ; elle la méritait bien d'ailleurs, car elle n'est pas, après tout, si petite. Mais combien rarement, le nom de M. Dax y a-t-il été inscrit ? Encore l'a-t-il été, le plus souvent, en concurrence avec celui de son émule. On a quelquefois parlé de la loi Broca-Dax (1). Nous ne pensons pas que MM. Dax doivent partager avec personne une gloire qui leur appartient tout entière.

Marc Dax exerça longtemps la médecine à Aiguesmortes d'abord, puis dans la petite ville de Sommières, en Languedoc. Il eut, dès 1800, la curiosité d'expliquer, par une diversité d'organes cérébraux, la distinction entre la mémoire des mots et la mémoire des choses. Il trouva, dans les ouvrages phrénologiques de Gall, plus qu'une préoccupation analogue à la sienne : une solution y était hardiment proposée. Gall assignait pour siège à la mémoire des mots l'intérieur des orbites, et à la mémoire des choses, la base du front. Or, dans le premier cas observé par Marc Dax, l'amnésie verbale provenait d'une lésion non de la région frontale, mais du pariétal gauche. Lorsqu'en 1811, dans l'éloge de Broussonnet, mort aphasique, Cuvier eût déclaré que le grand naturaliste avait été atteint d'un ulcère à la surface gauche du cerveau, Marc Dax établit un rapprochement entre ces deux cas et celui d'un de ses malades, qu'un cancer sur la moitié gauche du visage avait privé de la mémoire des mots. Après avoir observé longtemps encore, « colligé, » comme il disait, plus de quarante cas, le consciencieux praticien se sentit sur la voie d'une localisation précise (1). « Une véritable exception, telle que je n'en connais pas encore, écrivait-il, serait l'altération de la mémoire des mots dépendant d'une ma-

(1) J. Fabre. *Gazette hebdomadaire*, 14 avril 1865. — Michel Peter, l'*aphasie*.

ladie qui occuperait exclusivement l'hémisphère droit. »

Des nombreuses lectures qu'il fit ensuite, Marc Dax tira bientôt cette nouvelle conclusion : que lorsque la mémoire verbale « est altérée par une maladie du cerveau, il faut chercher la cause du désordre dans l'hémisphère gauche, et l'y chercher encore si les deux hémisphères sont malades ensemble. » Ainsi était affirmée la localisation gauche de la faculté du langage.

Nous enseignons, dans les cours de philosophie, comme la propre et véritable méthode des sciences expérimentales, de comparer un grand nombre de cas donnés, et de les inscrire, s'ils sont probants, sur la *table de présence*, de noter sur la *table d'absence* les cas qui paraissent contraires, et, par les degrés et les variations de ces cas, de deviner d'abord et de constater ensuite les *variations concomitantes* de la circonstance présumée cause. On s'accorde à citer, comme un exemple lumineux de cette triple méthode, les expériences célèbres de M. Pasteur sur les ferments et les générations prétendues spontanées. A qui voudrait une nouvelle « illustration » de la méthode inductive, appliquée aux sciences physiologiques, nous signalons la conclusion de l'*Aphasie* du docteur Gaston Dax. Tout, le nombre, la provenance, la valeur probante des épreuves et des contre-épreuves, s'y trouve résumé en un tableau saisissant.

« Nous avons, dit-il, 371 observations, que nous devons :

(1) Nous ne croyons pas devoir nous arrêter à l'explication de l'aphasie par la paralysie de la langue. Bouillaud semble l'avoir adoptée encore en 1825 (*Revue médicale*, avril, p. 143). Le plus grand nombre des malades dont il est ici question continuent à parler, mais disent un mot pour un autre. Le médecin allemand Œtheus avait déjà signalé ce fait en 1585. L'explication du professeur Lordat vaut mieux. On peut la concilier avec la théorie de la localisation gauche. Lordat attribue les désordres du langage à une aberration dans les synergies des muscles qui concourent à l'exécution de la parole. Cette aberration, nous la rapportons à la lésion cérébrale comme à sa cause.

64 à M. Bouillaud (1), 273 à Lallemand, 10 à Bonet, 2 à Ant. Portal, 1 au *Répertoire général des Sciences médicales*, 1 à F. Duparcque, 3 à la *Revue thérapeutique du Midi*, et 16 à nous-même, ou nous ayant été communiquées.

« De tous ces faits, 87 nous offrent une lésion de l'hémisphère gauche coïncidant avec une lésion de la faculté de parler; 53 nous donnent, au contraire, la conservation de la même faculté, coïncidant avec des lésions de l'hémisphère droit. Voilà donc des faits, au nombre de 140, appuyant notre manière de voir, d'une façon différente : 6 faits paraissent contraires, et enfin 225 doivent être mis de côté, faute de fournir des notions précises relativement à notre sujet. Le nombre nous est donc grandement favorable ; mais étudions surtout la valeur de quelques uns, *sunt perpendenda.*

» Je rappellerai donc les nos 1, 3, 4, 7 de la cinquième lettre de Lallemand, surtout le no 4, où la lésion du lobe moyen gauche était la seule. Je rappellerai encore le 7e des faits empruntés à Bonet, où un coup de hâche traverse le *pariétal gauche* au *voisinage de la suture coronale*, et arrive aux circonvolutions cérébrales à travers les méniges, et le malade *illico concidit aphonos.*

Voilà des faits décisifs..... Ainsi, ou toutes les règles du raisonnement doivent être regardées comme fausses, ou notre question est jugée. Un point de l'hémisphère gauche lésé, la parole ne s'articule plus régulièrement ; tous les autres points du même hémisphère et le point correspondant de l'hémisphère droit, non plus qu'aucune autre partie de ce dernier n'amènent l'altération fonctionnelle en question.

(1) Rarement, hommage rendu à un adversaire a eu plus de prix que cet emprunt de M. Dax au *Traité clinique et physiologique de l'encéphalite* de M. Bouillaud, que plus tard, ne voulant plus lui faire l'honneur de le nommer, il ne désigne que par un jeu de mot assez inoffensif dû à M. Trousseau : « M. ***..., un peu trop *bouillant* dans la discussion. » *Montpellier médical*, octobre 1875.

» Donc, l'organe cérébral de la parole est trouvé. »

Oui trouvé, tout le monde en convient. De toutes les tentatives de localisation de facultés proprement pscychologiques, celle du langage a seule réussi à forcer tous suffrages. Nous ne mettons pas sur la même ligne la localisation des fonctions motrices, — presque exclusivement physiologiques, celles-ci, — dont l'idée première est dûe à Flourens, et dont on peut voir le détail dans les ouvrages de MM. Charcot et Ferrier (1). Il résulte toutefois des travaux de Flonrens et de ses expériences de vivisection *in animâ vili*, que le cerveau n'est pas tout l'encéphale, et que le cervelet, le bulbe, la protubérance, ainsi que la moëlle épinière sont les sièges particuliers de la sensibilité et de la motricité. Il faut convenir aussi que les expériences subséquentes et supplémentaires de la clinique et de la nevro-pathologie semblent bien indiquer, comme siège des facultés intellectuelles proprement dites, la substance corticale (2) et grise des hémisphères cérébraux. C'est, en effet, à la périphérie de l'hémisphère gauche que MM. Dax ont découvert l'organe de la parole.

En prenant pour point de départ leurs affirmations, que le contrôle rigoureux de l'observation et l'autorité de Broca, qui les avait faites siennes, allaient sans cesse confirmant, on a pu approfondir davantage la science désormais fondée de la topographie cérébrale. On a continué à expliquer les cas anormaux de la parole par les altérations de l'organe assigné par MM. Dax. Mais cette première donnée a eu, pour conséquence, cette découverte inattendue, mais incontestable ; que le langage n'a pas seule-

(1) Ferrier. *De la localisation des maladies cérébrales*, traduit de l'anglais par H. C. de Varigny, suivi d'un mémoire de MM. Charcot et Pitres. sur *les localisations motrices dans les hémisphères de l'écorce du cerveau.*

(2) Gall, nous l'avons dit, localisait la mémoire des mots à l'intérieur et par conséquent dans la substance blanche du cerveau.

ment un siège cérébral, mais qu'il en a quatre totalement différenciés : l'organe de la parole, celui de la lecture, celui de l'écriture et celui de la coordination des sensations auditives. De sorte, qu'un homme peut perdre la faculté de parler, tout en conservant celle d'entendre la parole et la lecture. C'est alors l'*aphémie*, et elle se localise à la partie postérieure, de la troisième circonvolution frontale de l'hémisphère gauche du cerveau. M. G. Dax a spécialement étudié cette forme de l'amnésie verbale. M. Ribot en a donné peut-être la théorie définitive (1), et il en rapporte des cas absolument démonstratifs. Un homme, au contraire, perd la faculté d'écrire et conserve celle de parler, c'est l'*agraphie* dont le siège présumé serait au pied de la deuxième circonvolution frontale gauche. Il y a ici amnésie des seuls signes graphiques, les signes vocaux demeurant à la disposition de l'esprit. Un autre ne perd que la faculté de lire : c'est la *cécité verbale*, maladie assez improprement dénommée, qu'on localise dans la partie postérieure de la seconde circonvolution pariétale. Un autre enfin perd la faculté de reconnaître ou de comprendre le langage d'autrui : c'est la *surdité verbale*, localisée dans la première circonvolution temporale de l'hémisphère gauche. Rien en cela ne contredit la découverte primitive : tout, au contraire, la confirme. Car, outre que la troisième circonvolution frontale gauche demeure l'organe propre de la parole, qui est la faculté mentale dont on recherche les conditions physiologiques, les fonctions analogues dont le siège ne sort pas du voisinage de la première sont avec elle en corrélation constante : leur accord est nécessaire à l'exercice normal de la parole.

Il ne nous revient, de toutes ces observations récentes, qu'un seul sujet de crainte : encore est-il vague et

(1) *Les Maladies de la mémoire.* — Cf. R. Lépine. *Les localisations cérébrales.* Revue philos., 1876.

lointain. Nous voulons parler de la théorie des substitutions cérébrales, d'après laquelle un organe, celui de la parole par exemple, étant atrophié, un autre organe surgirait dans la partie du cerveau demeurée saine, qui se substituerait au premier et en usurperait les fonctions (1). Nous ne savons pas ce que la philosophie de l'avenir nous réserve de surprises ; aussi bien, des cas à ce point anormaux ne peuvent infirmer en rien une découverte appuyée sur tant d'observations décisives. Telle est, à nos yeux, l'importance de la localisation du langage. Nous rapportons à MM. Dax l'honneur de l'avoir réalisée, sinon avec tout le luxe des détails sous lesquels nous l'avons décrite, du moins, dans ce qui en constitue essentiellement le fond, et en fait surtout leprix. Le désir de nous rendre favorable le gardien de notre santé (2) ne pourrait nous empêcher de rendre justice à de grands noms et à d'illustres mémoires. Nous n'avons pas même voulu entrer dans les subtiles et véhémentes discussions dont la *Gazette hebdomadaire*, le *Montpellier médical*, et la *Revue des Deux-Mondes* furent les organes. Nous nous contenterons de préciser les dates où MM Dax, d'une part, et l'illustre Broca, avec M. Bouillaud de l'autre, ont rendu publics les résultats de leurs travaux sur la question.

C'est de 1836 que date la première démarche officielle de Marc Dax. La conclusion, déjà fort expressive est contenue dans le titre même de l'écrit qu'il présenta au *Congrès méridional* : « *Lésions de la moitié gauche de l'encéphale coincidant avec l'oubli des signes de la pensée.* » Le mémoire plus affirmatif et plus développé, du docteur G. Dax suivit, avec les conclusions que nous avons rapportées. Il fut communiqué, encore manuscrit, à des mé-

(1) C. F. Ferrier. *op, cit.* p. 450, traduction française.

(2) Nous pourrions ajouter à ce désir, celui uon moins légitime d'honorer le nom de notre poétique collaborateur, Paul Dax.

decins de grand renom et de grande probité : Messieurs Alphonse Ménard (de Lunel) et de Postis (de Montpellier), et en 1860, à MM. les professeurs Bouisson, dont l'éloge était naguère mis au concours par la Faculté de Montpellier, Courty et Cavalier. C'est avec les suffrages et les encouragements de ces Messieurs, que le travail de M. Dax prit enfin le chemin de Paris, et vint frapper aux portes de l'Académie de Médecine, qui le reçut, le 24 mars 1863, et en délivra un récépissé. Pendant deux années, tandis qu'autour d'elle on se passionnait pour la question de l'*amnésie*, la docte compagnie parut atteinte de je ne sais quelle variété de cette maladie, à l'endroit de la communication de M. Dax. Au cours des démonstrations faites et des débats soulevés, chacun exposait ses titres. M. Fabret (1), pressé d'alléguer des faits exacts et des dates authentiques en faveur de Brocca, qu'il mettait en rang entre Marc et Gustave Dax, ne put que renvoyer au mémoire de l'illustre professeur, daté du mois d'août 1881. Cette date assure en apparence, à Broca, la priorité, non de la découverte, mais de sa publicité. Or, des conclusions de ce mémoire, il ressort évidemment que M. Broca, à cette époque, c'est-à-dire trois ans après que M. Gustave Dax avait fait connaître à MM. Ménard et de Postis la théorie de la localisation gauche, croyait encore, avec M. Bouillaud qu'il cite, à la localisation dans les lobes antérieures.

Nous laissons au lecteur le soin de décider, après cela, à qui appartient la découverte de l'organe de la parole. Nous affirmons, quant a nous, allant plus loin que Monsieur Baillarger, que le nom de MM. Dax doit être inscrit en première ligne dans un exposé historique où l'on n'a voulu qu'être juste et équitable, quand on aurait pu se montrer, à bon droit et à plus d'un titre, admiratif et fier.

E. Bouisson

(1) *Gazette hebdomadaire.*

BOUTADE DE CRITIQUE LITTÉRAIRE

La critique est aisée a-t-on dit. Cela ne s'applique pas, sans doute, à la critique littéraire, en tout temps difficile et délicate à manier. Ajoutons que cette critique très aimable en soi, quoique d'abord discret, à grandement perdu de ses charmes pour la jeunesse, depuis que les programmes du baccalauréat l'ont imposée à celle-ci. La voilà devenue banale, ennuyeuse. Je l'avoue très simplement, j'aimais mieux l'autre méthode. Nous avons fait, nous aussi , de la littérature, au bon vieux temps, comme on peut en faire à cet âge ; nous osâmes porter sur le Cid ou Athalie les graves sentences de notre jugeotte collégienne ; nous prononçâmes à notre heure que « *Racine peint les hommes tels qu'ils sont*, *Corneille*, *tels qu'ils devraient être ;* » On nous vit pâlir devant « *celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires*. » Nous sûmes lorgner de nos fauteuils de rhétorique, *cette ample comédie à cent actes divers* du bon La Fontaine. La grotte de Calypso n'eut pas pour nous de mystères. Nous parlions un peu de tout, au sortir du collège, et même critique. Nous ne divaguions pas, notre digestion littéraire s'effectuait sans engorgement cérébral. Nous savions tout ce que comportaient nos dix-sept printemps. La voie était tracée ; l'enseignement classique ne prétendait point nous poser en émules de Sainte-Beuve ou de Girardin. Il nous signalait les sources, nous faisait goûter à leur suavité, pour nous mettre en goût ; il entrouvrait le voile, pour nous séduire aux lueurs incertaines de l'école et nous promettre des clartés éblouissantes pour l'avenir. Ainsi l'esprit captivé

par le charme de l'inconnu, mis en éveil par la curiosité du mystère entrevu, n'aspirait qu'à compléter ses recherches, à poursuivre ses découvertes, parce qu'il n'emportait point du collège le dégoût et l'écœurement du trop plein.

Mais quand l'aberration envahit un peuple , dans l'ordre des idées comme dans la conduite des affaires, il semble que la sottise humaine se glisse à travers toutes les institutions, sans respecter même, celles qui échappent aux caprices de la politique ou du parti-pris. L'enseignement des choses sociales est rigoureux ; sapez l'édifice dans sa base naturelle, le bon sens, et tout s'ébranle aussitôt.

Aussi je ne sais sur quel principe on peut appuyer depuis tantôt vingt ans le bouleversement radical de nos études littéraires classiques, si ce n'est qu'on éprouve le besoin inconscient de bouleverser quand même et de bouleverser toujours.

On a voulu faire de nos jeunes candidats au baccalauréat des sortes d'encyclopédies critiques ; on n'en a fait que des corbillons de bureau, où s'entassent chaque jour les prospectus les plus disparates, et que l'on vide une fois l'an, pour l'œuvre des vieux papiers ou pour alimenter un feu de joie.

C'est chose vraiment intéressante, tout autant que navrante et risible, que de parcourir la bizarre série des sujets donnés aux examens pour la composition française.

— Comment Mme de Sévigné aimait Turenne.

— « Une chute toujours entraîne une autre chute. » (Boileau).

— Apprécier chez Molière la question de l'instruction et de l'éducation des femmes.

— Analyser au point de vue esthétique la préface de Cromwell.

— La poésie didactique est-elle aussi propre à instruire que les traités en prose ?

— Lettre de Voltaire à Vauvenargues qui s'offusquait de la gaîté familiére de Molière.

— M. de Montausier, représenté par Alceste, etc. etc.

Et que dirons-nous des subtilités métaphysiques et morales dans lesquelles doit pénétrer une petite cervelle de candidat pour analyser les sentiments bariolés de Chimène, la coquetterie panachée de Célimène, la pruderie d'Arsinoë, ou les catégories aimantes d'Andromaque ?

Jugez de son ébahissement lorsqu'il a à décider, s'il « aimerait mieux vivre avec Alceste ou avec Philinte ! »

Quel recueil monumental de niaiseries et de fadaises ne pourrait-on pas fabriquer avec toutes ces dissertations de nos blancs-becs transformés en Aristarques et qui font des efforts désespérés pour se prendre au sérieux en frisant un projet de moustache sur leurs lèvres dédaigneuses !

Franchement n'est-ce pas un comble ? Et ne préparons-nous point l'effondrement des vraies études littéraires par ce système de surmenage précoce ? En forçant les ressorts n'allons-nous point en fausser le mouvement ? Comment peut-il se faire que nos jeunes gens, ainsi chauffés à blanc à une époque où leur intelligence ne peut naturellement pas supporter une telle alimentation, n'éprouvent point des nausées, après les ardeurs brûlantes de la fièvre préparatoire, et ne jettent par dessus bord tout leur bagage littéraire devenu forcément odieux et insupportable ? Ou bien, si quelques épaves surnagent par hasard, n'allons-nous pae rencontrer quantité de jugements exaltés et mal équilibrés, mûris par force et avant l'heure, comme des champignons en serre, et, par conséquent, sans suc ni saveur ? L'avenir en décidera. Et déjà la critique contemporaine et le goût littéraire

dans ses extravagances et sa déviation presque universelle, n'attestent que trop l'affaissement du sens moral en littérature, comme ailleurs ; signes précurseurs des décadences qui semblent réservées à chaque fin de siècle.

Mais assez pour le présent et ne touchons pas à l'avenir.

Il nous plait davantage d'interroger le passé ; et puisque nous parlons de critique littéraire, ma pensée se reporte, — et je la suis volontiers, — sur un maître en la matière, sur le fondateur du journal en France, du journal, cette puisance étonnante qui, après avoir renversé toutes les puissances de ce monde, se prise de les défendre toutes.

Je veux parler de Fréron.

An début du XVIIIe siècle. à l'instant même où la pensée humaine, comme le remarque Jules Janin dans une de ses belles pages littéraires, commençait cette longue récolte qui a enfanté la plus longue, la plus difficile et la plus mémorable des révolutions, au moment même où toute l'Europe éblouie et étonnée disait à Voltaire : « Tu seras roi, Voltaire ! » Un homme arriva pour défendre, lui tout seul, la littérature du XVIIe siècle, qui était déjà de la vieille littérature ; les principes du grand règne qui étaient déjà les vieux principes ; la croyance de Bossuet et de Louis XIV qui était déjà de la vieille croyance. Cet homme, qui combattit seul toute sa vie pour la sainte cause. du goût, de l'art et des règles , cet homme qui eut pour mot d'ordre : *Racine et Boileau*, cet homme a été le plus courageux, le plus constamment courageux de son temps. C'était Fréron. Tout seul et perdu dans la foule, sans ambition, sans protecteur, sans ami, sans conseil, il a défendu nuit et jour la cause de l'Église et de la royauté, dont la France pas plus que l'Europe ne semblait plus se soucier. Tout seul il s'est révolté contre Voltaire, le Mahomet de ce temps-là, et résolument il a

jeté la première pierre contre cette colossale statue aux pieds d'argile, qui s'appelait l'*Encyclopédie*. Paris fumait autour du volcan qui brûlait dans ses entrailles quand Fréron y arriva avec ses ardeurs de jeune littérateur. — Que fera-t-il ? Quel parti prendre parmi tant de partis qui se forment ? Sera-t-il esclave ou maître ? Croyant ou sceptique ? Philosophe ou poëte ? Son rôle sera la lutte, la lutte de sang-froid, la lutte du pygmée contre des géants, mais sans faiblesse, sans découragement. Personne ne sera épargné ; debout sur la brêche à toute heure il verra devant lui défiler tout un monde et tout ce monde sera toisé, dévisagé, jugé sans pitié. C'est Diderot, moitié abbé, moitié philosophe, suivant le portrait qu'on en a fait, arrivant de sa petite ville de Langres en sabots et à demi-vêtu, entrant à la fois dans la misère et dans la gloire parisienne, d'abord sceptique, puis tout-à-fait athée, ce qui était déjà de la gloire, comme aujourd'hui, jetant à profusion son éloquence et sa dépravation, sa philosophie impie et ses adulations de courtisan, tour-à-tour bouffon et sublime, grand et médiocre écrivain, aussi difficile à saisir que le Protée qui change de forme. Tantôt c'est son compère d'Alembert, à l'esprit froid, au cœur sec, au style châtié ; la glace en contact avec le feu qui dévore. — Un autre jour, c'est l'homme de Genève arrivant à Paris dans la plus misérable des conditions, rongé par d'insatiables passions et rêvant dans son obscurité aux prochaines énormités de *l'Emile*, de l'*Héloïse*, du *Contrat social*. Tous vont passer au crible, dans des pages d'admirable critique, avant même qu'ils soient côtés à Paris, quand ils ne sont encore que des gloires naissantes, des révolutions en herbe, des torches à peine allumées. Fréron les a devinés, il les a stigmatisés, ces hommes qui personnifient une double révolution, une révolution dans la morale, et une révolution dans la politique de leur temps ; il a mesuré du regard

Montesquieu et Buffon, ces deux grands seigneurs d'un très grand style; rien n'a échappé à l'analyse complète, à la justice indépendante, au jugement toujours sûr de Fréron.

Après les maîtres, les disciples auront leur tour et défileront à la suite devant l'intrépide critique, Helvétius, d'Holbac, Grimm, Condillac, la Harpe, Champfort, qui encore? Les voilà tous avides de gloire et de renommée comme des pauvres morts de faim. Jeunes et vieux, plébéiens et grands seigneurs, républicains et théocrates, économistes et philosophes, déistes et athées, tous arrivent apportant leur grain de poudre pour la prochaine explosion, produisant leur petit sophisme, préparant leur petite ruine, arrangeant, récomposant, fripotant, massacrant cette belle langue du siècle de Louis XIV, et Fréron les harcelle, il les bouscule au passage, défendant pied à pied ce beau patrimoine de la philosophie, des croyances, de l'art et du goût au XVIIIe siècle, attaqué et ébrèché de toutes parts.

Mais parmi tant et de si redoutables rivaux, le plus intrépide, le plus atroce n'était-il pas Voltaire? Les étrivières de Fréron déconcertaient Voltaire. C'était sa bête noire, son tourment continuel, son désespoir. Fréron seul, le pauvre Fréron, Fréron le méconnu a pu arrêter Voltaire dans son triomphe. Quelques lignes écrites de sang-froid et sans colère exaspéraient le maître qui portait avec frénésie ses deux mains de fer et de feu contre ce chiffon de *l'Année littéraire* et ne pouvait venir à bout de l'anéantir. Semblable à cette princesse des *Contes de Perrault* qu'une toile d'araignée empêchait de sortir de sa prison, ou vaincu, comme Cromwell, par *ce grain de sable placé-là*, Voltaire sentait ses yeux s'injecter de sang et de flamme quand on prononçait devant lui le nom de Fréron. Lui, le maître souverain de l'Europe philosophique et littéraire, comme dit encore Jules Janin, le

poète puissant qui a pensé détrôner le Christ, ce roi de l'esprit et des révolutions, des grâces et des paradoxes, dont la capitale était Ferney, ce prodige qui a renversé comme en se jouant, et comme il eut brisé une porcelaine chez Mme de Pompadour, une monarchie et une religion tant de fois séculaires, s'il a été jaloux de quelqu'un, dans sa gloire et dans sa toute-puissance, ce ne fut ni de Racine, ni de Corneille, ni de Bossuet, ni de Jean-Jacques-Rousseau, ni de Montesquieu : il a été jaloux de Fréron.

Aussi, l'on sait comment s'est exhalée cette immense colère de Voltaire, comment il a dépensé tant d'esprit et de génie à accabler ce malheureux Fréron, plus souvent et plus violemment que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. Fréron, attaqué comme une religion, comme une croyance, et ce rare esprit, Voltaire, aussi inquiété par l'*Année littéraire* que par la *Bible !* Pauvre et courageux critique !

La vie entière de Fréron a été un sacerdoce, la polémique littéraire n'a jamais fait et elle ne fera jamais un plus glorieux martyr. Il a eu tous les genres de courage : « De la part de Voltaire, et pour plaire à l'idole, dit un critique contemporain, on lui a craché au visage, on l'a frappé à coups de bâton, on l'a humilié dans sa personne, dans ses enfants, dans sa femme, dans son honneur, dans sa probité, dans ses mœurs, dans son foyer domestique ; on l'a traîné sur le théâtre (chose inouïe depuis Aristophane), et là, devant le public assemblé, en présence de tous les puissants de la ville, ça été à qui lui cracherait le plus au visage, à qui le comblerait le plus d'humiliation, de mépris et d'outrages. »

Ne parlons point de la *Pucelle*, où Fréron est insulté presque aussi grossièrement que la vaillante héroïne d'Orléans, ni de *Candide*, où son nom est déchiré à chaque page, ni du *Pauvre Diable*, cette immortelle satire, cette

horrible Philippique de génie, conçue contre Fréron, et à laquelle on ne peut rien comparer, pas même les plus atroces passages de Juvénal.

On sait que c'est contre Fréron que Voltaire a écrit l'*Écossaise*, cette comédie ignoble, dans laquelle un homme vivant a été montré au doigt comme le plus affreux des misérables.

Laissons raconter à un chroniqueur de l'époque cette mémorable représentation. Toute la ville, toute la cour était là pour insulter un homme qui avait oser se poser en défenseur des vieilles traditions et des saines doctrines, du grand siècle et des grandes causes. La toile se lève, et déjà le peuple bat des mains. C'est Fréron ! Le voilà sur la scène. Le comédien qui joue son rôle a imité jusqu'à sa figure et s'est même procuré un de ses habits. C'est bien lui ! On trépigne. Aussitôt l'acteur s'avance, et durant toute la pièce, se crible lui-même d'injures et d'invectives aussi ridicules qu'odieuses, et pendant cinq actes, il se jette la boue au visage, à pleines mains, et pendant cinq actes, la foule applaudit et s'écrie: « C'est Fréron ! » Pendant cinq actes, les grands seigneurs qui sont là, les grandes dames qui sont là, approuvent de la voix et du geste cette action infâme ; pendant cinq actes, les anciennes licences du théâtre athénien sont dépassées ; l'Aristophane de Ferney éclate, menace, jure, accuse et proscrit, non pas comme l'ancien Aristophane, pour la cause de la république, mais dans sa propre cause, pour sa propre défense et pour son propre orgueil.

Quand, soudain, au dernier acte, au moment le plus grand de l'admiration générale, on voit aux premières loges une pauvre femme qui tombe évanouie, et à l'orchestre, un homme éperdu qui se lève, en s'écriant, avec des larmes de désespoir : « Ma femme! ma femme ! » Or, cette femme évanouie, c'était la femme de Fréron; or, cet homme qui était resté impassible, pendant ces trois heures

d'abominables tortures, et qui pleurait en voyant sa femme évanouie, c'était Fréron lui-même. — Sont-ce là les vengeances d'un peuple civilisé, qu'on veut retenir sur les bords de l'abîme et que l'on a servi en noble et courageux athlète ?

On ne saurait nier qu'il n'ait fallu un courage plus qu'ordinaire pour résister à tant d'épreuves. Et cependant Fréron a tenu bon ; il n'a pas lâché d'un pas ; ni les travaux, ni les outrages, ni les insultes, ni les persécutions de tout genre, n'ont pu le faire dévier un instant de sa route, luttant à la fois contre la philosophie, contre la poésie, contre la littérature, contre la politique, contre le théâtre de son temps. Oui, le théâtre de son temps, car il défendit avec une énergique constance le théâtre de Corneille et de Racine, et sut combattre sans relâche le mauvais goût de l'époque, et cette comédie fade et larmoyante qu'on essayait de substituer à Molière. D'un goût sûr et sévère, d'une tournure alerte et franche, il démasqua le clinquant partout où il le rencontra. Il inventa la critique dramatique, comme le style de la critique littéraire. Connaissant à fond les modèles, il a toujours à sa portée une règle constante et sûre pour juger des ouvrages de l'esprit.

Enfin, Fréron formula le premier le droit de la critique : le premier il osa traduire à la barre du goût et des lois véritablement saines ceux qui prétendent aux palmes de la gloire. Le premier il força les beaux esprits à reconnaître ou à subir ces jugements portés au nom de l'art, par des hommes qui ont commencé à ne pas être des artistes et des écrivains, à condition qu'on leur permettrait de comprendre et de juger les écrivains et les artistes.

Au reste, Fréron a su choisir le moment psychologique de sa disparition. L'heure de la révolution allait sonner : sa grande voix allait imposer silence à tout ce qui

n'était pas pour elle. Fréron emporta dans sa tombe le journal littéraire et la critique littéraire. Il mourut au moment où mourait toute poésie, toute littérature, au moment où toute philosophie devait se couvrir d'un voile noir pour ne pas voir ses ruines et ses œuvres. Le journal cessait d'être une puissance littéraire pour devenir une puissance révolutionnaire. Il s'attaqua à tous les pouvoirs, déviant de son institution première. De la théorie des révolutions il passa à la pratique. Quelques années encore et Fréron aurait pu voir Hébert, ou Marat, appuyant sur son épaule sa main chargée de sang et de barbarismes et lui présentant le *Père Duchesne*, avec ces mots : « Salut et fraternité à mon confrère Fréron ! »

J. DE SAINT-ARNOUX.

LA DISTILLERIE FRANÇAISE

Les sciences sont les amies des belles lettres, la *Revue du Midi* n'a garde de l'oublier. Elle est trés convaincue, au contraire, que les chiffres ont du bon. Or, voici qu'une occasion excellente de montrer cette bonne entente s'offre à elle ; un de nos amis , un mathématicien distingué, nous envoie quelques calculs qui nous paraissent fort intéressants pour nos lecteurs. Nous nous hâtons de les publier, en assurant notre collaborateur que nous tenons à bonne fortune, toute communication nous venant, comme les siennes, d'un des plus brillants élèves de l'Ecole normale supérieure de Paris. N. DE LA R.

Depuis 1874 la situation de la distillerie, de la distillerie française surtout, s'est profondément modifiée.

A ce moment, le phylloxera avait à peine touché les vignes productrices d'eau-de-vie ; certaines régions n'avaient même pas été atteintes, et les départements de la Charente-inférieure, du Gers, de l'Hérault, produisaient, comme par le passé, tantôt des eaux-de-vie fines, tantôt des trois-six de vins, c'est-à-dire des alcools neutres de goût.

La production des eaux-de-vie de vins avait été autrefois exclusive ; mais déjà à cette époque elle avait cessé de l'être, et l'on voyait le distillateur demander aux betteraves, aux mélasses, aux substances farineuses, la matière première de la fabrication d'un alcool sans goût, qui, aromatisé plus tard d'une façon spéciale, put produire une eau-de-vie artificielle et faire ainsi concurrence à l'alcool de vins.

Cette situation tenait d'une part à ce que la consomma-

tion réclamait, ainsi que le prouve le tableau ci-dessous, des quantités toujours croissantes d'alcool :

Années	1830-1839	— 435.000	hectolitres.
—	1840-1849	— 620.000	—
—	1850-1859	— 731.000	—
—	1860-1869	— 932.000	—
—	1870-1874	— 938.000	—

Elle tenait, en outre, à ce que l'exportation devenait de jour en jour plus considérable :

Années	1830-1839	— 195.000	hectolitres.
—	1840-1849	— 197.000	—
—	1850-1859	— 257.000	—
—	1860-1869	— 261.000	—
—	1870-1874	— 502.000	—

La production de l'alcool de vins se trouvant, par suite de l'insuffisance des vignes, forcément limitée, l'industrie, comme il est dit plus haut, s'adressait à des matières premières autres que le raisin. A cette époque on fabriquait en effet (1870-1874 moyenne) :

Alcool de betteraves	362.673	hectolitres.
Alcool de mélasses	568.545	—
Alcool de grains	107.961	—

A partir de 1874, c'est une situation nouvelle qui se crée.

Le phylloxéra a envahi les départements où l'on distillait du vin, et la production d'alcool de vins diminue d'année en année :

Années	1876	— 545.994	hectolitres.
—	1877	— 157.570	—
—	1878	— 192.952	—
—	1879	— 102.651	—
—	1880	— 27.200	—

—	1881	—	34.324	—
—	1882	—	21.962	—
—	1883	—	22.710	—
—	1884	—	35.251	—
—	1885	—	23.240	—
—	1886	—	19.513	—
—	1887	—	32.758	—
—	1888	—	41.776	—

Mais la consommation demande, tous les ans, des quantités nouvelles d'alcool, comme le constate le tableau suivant :

Années	1870-1874	—	938.000	hectolitres
—	1880	—	1.314.000	—
—	1885	—	1.444.000	—
—	1888	—	1.468.000	—

Et comme elle ne peut s'adresser aux alcools de vins qui disparaissent, elle s'adresse plus que jamais aux alcools de betteraves, de mélasses et de grains. Grâce à l'établissement de distilleries agricoles nouvelles, on voit la production de l'alcool de betteraves doubler en quatorze ans et atteindre le chiffre de 655.000 hectolitres.

La distillerie de mélasses reste plus stationnaire. L'importance de la fabrication de l'alcool de mélasses est en effet subordonnée à l'importance de la fabrication du sucre, et celle-ci a été dans ces dernières années, quelque peu invariable. Elle a atteint, dans sa fabrication, un maximum en 1882-1885 ; mais des procédés nouveaux pour l'extraction du sucre des mélasses lui font une concurrence telle, qu'en 1886, 1887 et 1888 elle revient à sa production primitive.

C'est surtout l'alcool de grains qui devait combler le déficit causé par la disparition de l'alcool de vins, causé également par l'accroissement de la consommation. La

production de l'alcool de grains, qui, en 1870-1874 atteignait 100.000 hectolitres, parvient aujourd'hui au chiffre de 800.000.

D'ailleurs les résultats de cette triple production sont consignés dans le tableau suivant :

		BETTERAVES	MÉLASSES	GRAINS
Années	1876	243.337	710.670	101.402
—	1877	272.883	642.709	163.204
—	1878	331.716	646.715	180.469
—	1879	364.714	723.631	247.171
—	1880	429.878	685.433	412.585
—	1881	563.240	685.646	506.273
—	1882	556.056	703.989	447.066
—	1883	629.998	750.637	561.932
—	1884	569.257	778.714	485.001
—	1885	465.451	728.523	567.768
—	1886	683.985	471.781	789.963
—	1887	672.352	451.826	765.050
—	1888	654.700	582.452	794.326

L'industrie des alcools a donc subi, dans ces dernières années , un changement radical. On a cessé de produire des alcools de vins, ou tout au moins la fabrication en a presque complètement disparu.

La fabrication de l'aleool de mélasses est restée stationnaire, celle de l'alcool de betteraves a prospéré et enfin la distillerie de graïns a augmenté dans des proportions considérables. Quant à la fabrication de l'alcool de pommes de terre , que l'on voudrait voir se répandre en France, elle n'y a pas encore fait son apparition.

X.

ENCORE LES TARIFS DE PÉNÉTRATION

Ce n'est rien moins que M. Noblemaire, directeur général de la Cie P. L. M. qui a daigné répondre aux réclamations des agriculteurs Français sur la question des tarifs de pénétration, dans un artiste de la *Revue des Deux Mondes* répandu avec une profusion de publicité que sont bien loin de pouvoir atteindre nos modestes sociétés professionnelles. La teneur de cette brochure répond à la haute situation de l'auteur. S'il est vrai que la force est une garantie de calme et de modération, on devait s'attendre à trouver et on trouve ces qualités dans un écrit émanant de la plume d'un personnage aussi puissant que le chef d'une de nos plus grandes entreprises de transport. Une fois seulement M. Noblemaire se laisse aller à parler de ce fatras « confus de « plaintes vagues, de déclamations plus ou moins désin- « téréssées » ; mais il se hate d'atténuer ces critiques sévères en ajoutant qu'il a été heureux « de rencontrer « au moins quelques griefs nettement formulés, quelques « argumentations précises appuyées de chiffres, émanées « de personnalités ou de corporations, sachant ce dont « elles parlent et respectueuses d'elles-mêmes, comme de « leurs contradicteurs. » Parmi ces personnalités, M. Noblemaire range évidemment M. le député Pelletan avec lequel il demeure sur le pied de la plus parfaite courtoisie ; parmi ces corporations nous aimons à croire qu'il compte ses contradicteurs agricoles et notamment la Société de Vaucluse et celle des Agriculteurs de France. L'éminent directeur du P. L. M. permettra néanmoins aux humbles

agriculteurs, en prenant pour eux une part de l'éloge et en l'en remerciant, de ne pas se tenir pour satisfaits de tous ses argnments et d'essayer d'y répondre dans la faible mesure de leurs moyens.

Encore une fois la polémique de notre côté n'est point inspirée par les mobiles qui dictent les attaques passionnées de certains groupes socialistes. Les agriculteurs n'ont jamais été de bien ardents révolutionnaires : ils reconnaissent volontiers les services rendus au pays par les grandes Compagnies, et même la légitimité actuelle de leur monopole, je dis actuelle, parce que tout le monde sait qu'il n'est que provisoire et prendra fin dans quelques soixante ans. Nous nous sommes demandés seulement et nous nous demandons encore si dans l'application de l'énorme force qui réside en leurs mains, les Compagnies avaient toujours tenu un compte exact et légitime des intérêts de l'agriculture Française, ou si au contraire, elles n'avaient pas dans certains cas, par légèreté peut-être, par ignorance sans doute, mais à coup sûr sans parti pris d'hostilité et sans foi mauvaise, sacrifié ces intérêts au désir d'accroître d'une façon presque illimitée le transit et leurs réseaux. Les arguments de notre contradicteur ne nous ont pas tous convaincus, et, s'il en est quelques uns, nous le reconnaissons bien volontiers, qui portent juste, il en est d'autres qui sont bien insuffisants et passent à côté du litige.

Elevons d'abord la question et prenons la par son coté général. M. Noblemaire revendique pour les Compagnies le droit de se mouvoir librement dans leur sphère d'action comme toute industrie et de gagner de l'argent comme elles l'entendent. Une entreprise de transport, dit-il, est une industrie tout comme une autre, qui a un capital à rémunérer, un personnel à entretenir, des risques à courir, des pertes éventuelles à prévoir,

des amortissements à effectuer. Elle a besoin de toute sa liberté commerciale et doit pouvoir revendiquer l'usage des pratiques et des droits inhérents à toute industrie. Or la pratique la plus indispensable, le droit le plus essentiel est, en matière de transports, d'avoir la faculté d'appliquer librement le *principe différentiel*, d'après lequel la taxe d'un transport croissant toujours avec la distance croît cependant moins rapidement qu'elle. « Ce principe, « ajoute l'auteur, est éminemment rationnel et pour « deux raisons : d'abord les frais de traction ne sont pas « exactement proportionnels à la distance ; ils contien- « nent un certain nombre d'élémens qui restent les « mêmes, quelle que soit la longueur des parcours ; « ensuite et surtout, il est utile, même au prix d'une « certaine anomalie, d'étendre, pour les consommateurs, « le rayon possible de leur approvisionnement, pour les « producteurs, le rayon dans lequel ils peuvent raison- « nablement écouler leurs produits (1). » Cela est si vrai que tous les industriels ont des prix différents, suivant qu'ils ont à faire à un gros ou à un petit client ou qu'ils veulent pousser leurs marchandises dans un rayon plus éloigné. Ainsi font, par exemple, les mines du Gard quand elles veulent faire concurrence sur les marchés de Paris ou de l'Italie, aux produits similaires du Nord ou de l'Angleterre. Or les *tarifs de pénétration* ne sont pas autre chose que l'application en matière de transport de ce principe différentiel. De quel droit, en vertu de quel principe dénierait-on aux Compagnies l'usage légitime d'un principe essentiel et nécessaire à toute bonne administration commerciale.

Il y a une objection qui vient tout de suite à la pensée : les Compagnies de chemins de fer ne sont pas des indus-

(1) La Tarification sur les chemins de fer et les tarifs de pénétration par M. G. Noblemaire, brochure extraite de la *Revue des Deux Mondes*, p. 6.

triels ordinaires, mais une sorte de service public, protégé par l'Etat et qui lui sont intimément unies par une série de conventions qui ont entrecroisé leurs intérêts. M. Noblemaire l'entend si bien qu'il répond tout de suite à l'argument. « Je veux bien que l'Etat surveille et « contrôle les Compagnies, qu'il se réserve l'approba- « tion de leurs réglements d'exploitation, l'homolo- « gation de leurs tarifs, rien de plus naturel, je le concède « de grand cœur ; ce n'est pas une raison pour paralyser « leur liberté commerciale, pour ne pas leur laisser, *sauf* « *à en surveiller et à en réprimer les abus*, l'usage des » pratiques et des droits inhérents à toute industrie (1). »

Toute la question est donc de savoir si les Compagnies entendent soustraire au contrôle de l'État les applications nombreuses du principes différentiel qu'elles inscrivent dans leurs tarifs ; ou plutôt, pour serrer de plus près, la question, si elles considèrent ce principe comme absolument inhérent et essentiel à la part de liberté commerciale qui leur est nécessaire. En fait et en droit l'État peut refuser d'homologuer les tarifs de pénétration ; mais l'honorable directeur du P. L. M. semble dire que s'il usait trop largement de ses droits, il violerait, sinon la lettre, tout au moins l'esprit des conventions et enléverait aux Compagnies une faculté légitime. Nous croyons nous le contraire, et, si pas plus que M. Noblemaire, nous ne désirons la trop fréquente intervention de l'État, si même nous voulons la restreindre dans les limites les plus étroites, nous dirons tout à l'heure pourquoi, nous estimons que les Compagnies sont placées dans une situation telle qu'elles doivent impérieusement se préoccuper toujours des intérêts du travail Français et se montrer aussi ménagères que possible de l'application du principe différentiel, je dis autant

(1) id. page 16.

que possible, car rien n'est absolu dans le domaine des intérêts.

Qu'on veuille bien le remarquer en effet, l'industrie des chemins de fer n'est point une industrie productive. Elle ne crée pas une valeur nouvelle et ne met pas en œuvre une matière première jusque-là improductive. Son rôle est tout autre et se borne exclusivement à transporter d'un point à un autre les marchandises qu'on lui confie. Ces transports se font par grandes masses et, par la manière dont ils sont groupés et dirigés, influent considérablement sur le régime du travail national. Que si les Compagnies provoquent les transports, cherchent par tous les moyens à en accroître le nombre et en facilitent l'exécution, elles sont dans leur droit à une condition pourtant : c'est qu'elles ne nuisent pas ainsi à une industrie essentielle du pays où elles exercent leur activité et qui leur a permis par ses subventions de se créer et de s'outiller. On ne se figure pas assez quelle énorme somme d'influence repose dans les mains d'un transporteur investi d'une sorte de monopole. Il peut par une simple modification de ses tarifs détruire l'industrie d'une localité, tarir la source du travail dans une portion du pays, écarter d'un port les navires qui viennent y prendre ou y apporter leur fret, et si un conflit s'élève, si dans l'irritation de la lutte, la Compagnie s'obstine et retarde la réalisation de la réforme demandée, que de misères et de ruines peut enfanter un simple délai de quelques mois, de quelques jours! Et ce n'est pas seulement parce qu'elles ont reçu des subventions, que nos grandes Compagnies sont soumises à un régime et tenues à des devoirs particuliers ; c'est parce qu'elles deviennent une part de la puissance publique et parce qu'elles peuvent souverainement influer sur le mouvement commercial et l'activité industrielle de la nation. Contre de tels abus, nous dit-on, l'État est armé

d'un droit de contrôle. Oui certes, et il serait vraiment désastreux qu'il en fut autrement. Mais nous avons la faiblesse de croire que l'État doit intervenir aussi peu que possible dans cette question particulière. Par le temps de socialisme gouvernemental qui court et de lutte pour la vie qui nous oblige à fermer nos frontières, nous prévoyons qu'il y aura trop d'occasions justes et légitimes de soliciter cette intervention pour ne pas l'économiser quand on peut le faire autrement. L'état, c'est l'*ultima-ratio*, c'est la force mise au service de nos revendications. Nous préfèrerions l'entente des intérêts et des compagnies mal informées en appeler aux compagnies bien informées, ceci soit dit sans nous fermer le recours d'en appeler au gouvernement si nos doléances ne sont pas écoutées.

Il ne s'agit que de s'entendre. Ou bien les Compagnies reconnaissent qu'elles n'ont pas le droit de modifier le régime douanier de leur pays et de favoriser une industrie étrangère au détriment d'une industrie nationale, et alors nous sommes d'accord, mais l'application du *principe différentiel* se restreint singulièrement et doit être entourée de précautions minutieuses. Ou bien elles revendiquent le droit de se servir librement de ce principe et nous lui dénions formellement ce droit, car nous plaçons au-dessus de l'intérêt d'nne industrie, si puissante soit elle, cette partie du droit souverain qui s'appelle le régime douanier.

Mais comment peut-on admettre qu'une compagnie de transport peut modifier un tarif de douanes ou un traité de commerce. La chose est-elle sérieusement possible ? Et peut-on en citer un exemple ? Oui certes et je n'irais pas le chercher plus loin que dans la brochure de M. Noblemaire. Si ces exemples ne sont pas plus nombreux, c'est que nous le reconnaissons bien volontiers, les Compagnies Françaises sont animées d'un réel senti-

ment de patriotisme auquel nous rendons hommage. Malheureusement c'est le plus souvent l'agriculture, mal défendue qui subit le choc d'un de ces tarifs mal conçus. La société de Vaucluse en avait signalé un exemple bien frappant à propos des tarifs de transport pour les fruits et légumes frais venant d'Italie, tarifs mis en vigueur le 1er juillet 1888, au moment même de la rupture du traité Italien (1). M. Noblemaire dans sa réponse disculpe la Compagnie de sentiments anti-patriotiques, ce dont nous lui donnons volontiers acte et dont nous ne l'avons jamais accusé ; il explique la mise en jeu de ce tarif et conclut ainsi : « Quoiqu'il en soit il y avait là une anomalie, trop « facile à exploiter et dès qu'elle nous a été signalée, « nous l'avons fait disparaître en proposant à l'adminis- « tration supérieure de supprimer complètement ce para- « graphe du tarif n° 110 en même temps d'ailleurs que par « mesure complémentaire l'Est supprimait le tarif com- « mun *via* saint Gothard dont l'existence avait été la seule « raison d'être du nôtre. »

Donc de l'aveu même du défenseur des grandes Compagnies, il y a eu, en même temps que nous élevions nos droits de douanes contre les produits agricoles Italiens, un tarif de pénétration qui abaissait les droits de transport même *en-dessous* de ceux supportés dans certain cas par nos produits nationaux. L'abaissement était minime, je le veux bien, mais n'y a-t-il pas une modification évidente, tangible de notre régime douanier. La coïncidence. pour être involontaire, n'en existe pas moins et la preuve de notre allégation est faite.

Pour qui connaît le mécanisme délicat et compliqué des

(1) Je prends les chiffres dans la brochure de M. Noblemaire, p. 19. Prix d'une tonne de légumes de Milan à Paris (924) k.) 212 fr. sans condition de tonnage ; 165 fr. par expédition de 5.000 k. ; 140 par expédition de 10.000 kil. mêmes prix d'Avignon (724 k.) 151 fr. 55 c. *pour tous tonnages*; 156 fr. 25 d'Hyères.

droits de douanes, il est facile de se rendre compte que la moindre surélévation ou la moindre diminution dans le prix de revient d'une marchandise apportée sur un marché suffit pour modifier considérablement toute une partie de la production. Les droits de douanes que l'agriculture réclame sur les produits étrangers, sont, il ne faut pas se lasser de le répéter, des droits compensateurs. Ils sont destinés à rétablir l'équilibre entre l'agriculture Française, obérée d'impôts et payant la main d'œuvre plus cher et l'agriculture étrangère plus favorisée de de ces côtés. Or ils sont strictement calculés, non point sur le superflu, mais sur le nécessaire ; la plus petite diminution détruit l'équilibre et fait pencher la balance.

Mais, dit-on, les produits étrangers paient tous leur transport, malgré les tarifs de pénétration plus chers que les produits Français. Il faut en effet compter la taxe totale de transport depuis le pays d'origine jusqu'au point d'arrivée, et cette taxe est en définitive supérieure à celle des transports des marchandises nationales. A l'appui on cite des exemples parfaitement concluants. Mais ici encore la discussion se déplace et est portée sur un terrain qui n'est pas proprement le sien. Les critiques adressées au tarif de pénétration n'ont jamais porté que sur les faveurs faites dans l'intérieur de nos réseaux et n'ont jamais entendu tenir compte des frais supportés par le produit étranger au delà de nos frontières ; et cela par une raison bien simple. Si les produits étrangers viennent concurrencier les notres sur nos propres marchés, c'est que, malgré la taxe plus élevée de transport les producteurs trouvent intérêt à les y envoyer, c'est que la réunion du droit de douane et du droit de transport, ne suffit pas pour rétablir l'équilibre, la *compensation* des deux productions. Réduire à zéro l'écart qui existe entre elles doit être la préocupation des économistes agricoles.

L'application de ce principe différentiel aux transports

soulève une autre difficulté. Toutes les fois qu'un industriel Français emploie ce principe et le pratique à l'égard de l'étranger, vendant moins cher par exemple ses houilles anx Italiens qu'aux Marseillais, il fait entrer en somme dans notre pays une valeur quelconque. L'emploi des tarifs de pénétration facilite au contraire la sortie d'une valeur, je me garde bien de dire du numéraire pour ne pas m'exposer aux foudres des économistes officiels. Mais enfin le vin Espagnol ou Italien qui entre chez nous, il faut bien le payer d'une manière quelconque et accroître ainsi la puissance de production et la réserve de fortune d'une nation étrangère.

Qu'on veuille bien ne pas voir dans cette dernière phrase la condamnation en masse du commerce international. Il est trop vrai que le progrès de notre vie sociale, les besoins artificiels et nouveaux qu'elle nous a créés ne permettent à aucun pays de vivre exclusivement de son propre fonds. Mais il ne faut cependant pas que la préoccupation d'améliorer de part et d'autre les conditions des échanges indispensables aille jusqu'à compromettre gravement un intérêt national de premier ordre. C'est à la viticulture que je songe surtout en ce moment. La production du vin en France est à ce point essentielle que, si elle venait à disparaître, un quart au moins de nos départements perdraient un tiers de la population. Nous avons en matière viticole une réputation, une marque, une snprématie qu'il faut garder à tout prix. J'ajoute également qu'une partie de la fortune Française est engagée actuellement dans de nouvelles plantations et que la ruine de cette industrie agricole équivaudrait à un véritable désastre national. Or tous les plus beaux raisonnements du monde ne peuvent détruire la douloureuse impression que produit la lecture du tableau même inséré dans le travail de notre contradicteur. Le transport de la tonne de vin de Valence-France à Paris

(599 kil.) 32,50 ; de Cette à Paris (776 k.) 39,70 ; de Barcelone à Paris (1126 k.) 12 francs. La différence kilométrique sur Paris entre Valence et Cette est de 177 kil ; la différence de prix est de 7 fr. 20 c. Au contraire la différence kilométrique entre Cette et Barcelone est de 350 kil ; mais la différence de prix n'est plus que de 12 fr. 30 c. au lieu de 14 francs qu'elle devrait être si on suivait la progression mathématique. Il y a plus. De Saragosse sur Paris (1229 kil.) de Valence-Espagne sur Paris (1504 kil.) le prix de transport de la tonne de vin ne varie pas et demeure invariablement fixée à 52 francs, bien que la distanee augmente pour la première de ces villes de 103 kil. et pour la seconde de 378 kil. Effet de l'application du principe différentiel, dit-on ; mais quand les conséquences d'un principe conduisent à d'aussi menaçants résultats pour une industrie nationale, il y a lieu de se demander s'il ne constitue pas un danger public si le commerçant qui s'en sert comprend vraiment ses intérêts en le poussant ainsi jusqu'a l'extrême limite.

Ici cependant se place une objection qui a une réelle importance et dont nous reconnaissons loyalement le bien fondé. Si nous ne transportions pas, nous dit-on, à 52 francs la tonne de vin venant de Valence sur Paris, la navigation le ferait à un prix tout aussi minime, sinon inférieur, et en se servant des canaux dont la concurrence est d'autant plus redoutable qu'ils ne coutent rien à ceux qui s'en servent, arriverait à transporter sur le marché de Paris les marchandises dont nous arrivons du moins à retenir presque exclusivement le transit. Je le répète, l'argument est sérieux. Il y a longtemps que l'Agriculture Française se plaint avec raison de payer bien cher pour une navigation fluviale des canaux qui lui nuisent et ne lui rapportent rien. Il y aurait une étude curieuse à faire et que je demanderai à mes lec-

teurs la permission de leur soumettre quelque jour malgré son aridité sur la manière dont notre réseau des canaux a été distribué au point de vue agricole. On peut très bien par exemple faire arriver sur Lyon et Paris à prix réduits les avoines d'Allemagne. Je mets au défi les Agriculteurs du Midi de faire venir par la même voie économique les phosphates de la Somme. Nous sommes donc d'accord sur ce point avec M. Noblemaire.

Mais s'ensuit-il que nous nous tenions pour satisfaits ? Non, certes. S'il s'agissait de l'intérêt particulier d'une localité restreinte, nous nous inclinerions à regret et avec la réserve de chercher une solution meilleure. Mais il s'agit ici d'un intérêt essentiel, vital pour la France et nous croyons avoir le droit de demander, si nous devons subir l'application du principe différentiel, que cette application soit restreinte dans les plus étroites limites et qu'une diminution parallèle des droits de transport soit accordée à nos produits nationaux. Et sans sortir des renseignements que nous fournit la brochure de M. Noblemaire nous croyons pouvoir affirmer que les chemins Espagnols nous ont donné l'exemple et précédé dans cette voie.

Nous avons vu en effet que le prix de transport de la tonne de vin Espagnol sur Paris est de 52 francs, uniformément, qu'elle parte de Barcelone (1126 kil.) ou de Valence (1504 kil.). La différence de distance est de 378 kilomètres. Comment est-elle comblée ? Elle ne peut l'être toute entière par la Cie P. L. M. qui estime à 6 centimes 8 le prix du transport moyen d'une tonne de vin par kilomètre ce qui constituerait une diminution totale de 21 fr. 70 et réduirait à néant, peut-être même constituerait en perte le transport sur la ligne Française. Elle est donc supportée par des Compagnies Espagnoles qui mettent en jeu un *tarif d'exportation* et considèrent Barcelone comme une place de triage, un entrepôt d'où

les vins se réexpédient sur l'étranger. Or Paris n'est-il pas pour nos vins, à nous, une place de triage et un centre de réexpédition ? N'est-ce pas l'entrepôt de Bercy qui alimente tout le nord de la France, la Belgique, la Hollande et la partie septentrionale du bassin du Rhin ? N'avons-nous pas le droit de demander à nos chemins de fer de nous faire jouir d'un tarif d'exportation et de nous accorder sur Paris les mêmes avantages que les Cies Espagnoles accordent aux vins dirigés sur Barcelone ? Ce qui est vrai pour Paris, l'est aussi pour toutes les places de triage et d'exportation. Il importe surtout à un propriétaire des Côtes-du-Rhône d'être relié avec un centre commercial par un tarif d'exportation à prix réduits.

Les grandes Compagnies, sont, nous le reconnaissons bien volontiers, placées dans une situation difficile, tiraillées entre les grandes industries, d'un côté, le commerce d'exportation, de l'autre, les producteurs enfin. Chacun, pour me servir d'une expression populaire, veut tirer la couverture a soi. Placées au centre de tous ces intérêts divergents, les grandes Compagnies ont bien de la peine à suffire à toutes les réclamations. Elles sont constituées à l'état d'arbitres permanents souvent mal placés pour juger, puisque c'est leur propre cause qui est au fond du débat. C'est pour cela que l'Agriculture, peu ou mal représentée dans les Conseils Supérieurs, a jusqu'à présent été sacrifiée d'une façon indéniable. Pour lui rendre sa véritable place, il faut avant tout faire la lumière la plus complète sur ses revendications. Cette lumière, nous l'appelons de tous nos vœux, assurés d'avance du résultat. Ce doit être en partie l'œuvre du gouvernement à qui il appartient d'ouvrir largement l'entrée de ses conseils à des hommes spéciaux. Ce doit être aussi l'œuvre des Compagnies que nous persistons à croire plus ignorantes que mal disposées. M, Noblemaire par sa brochure a jeté un peu de clarté sur cette

question si embrouillée des tarifs de pénétration, et nous l'en remercions. Il s'est placé à son point de vue, c'était son droit ; mais comment aurait-il pu apprécier les besoins et les exigences de l'agriculture, dont les doléances ne lui arrivent que par fragments, et sous la forme de réclamations isolées. Qu'il se joigne à nous et avec lui le syndicat des grandes Compagnies, pour obtenir aux ruraux une représentation professionnelle. Qu'au lieu des doléances administratives toujours formulées sous une forme étroite et guindée, ils entendent la large, la grande voix du peuple agricole. D'une discussion sérieuse, approfondie, compétente, d'un examen sans parti pris et sans aigreur naitraient, nous en sommes assurés, des résultats excellents pour nos intérêts et excellents aussi, qu'on nous permette de l'ajouter, pour les grandes entreprises qui sont si intimément liées à notre prospérité nationale.

GEORGES MAURIN.

UN ANTIQUE SANCTUAIRE

Le territoire qui forme aujourd'hui le vaste diocèse de Nimes est un des plus privilégiés par le nombre de sanctuaires dont il est parsemé. Nous connaissons, tous, les principaux, qui sont fréquentés par le plus grand nombre de pieux pélerins. Il en est de moins importants, sanctuaires locaux ou paroissiaux, attirant à eux les fidèles du voisinage, mais qui méritent d'être plus connus, soit à cause de leur vénérable et antique origine, soit à cause des bienfaits dont leurs hôtes habituels ont été l'objet, ou qu'ils ont valus aux paroisses qui s'abritent pour ainsi dire à leur ombre tutélaire.

Parmi ces derniers se trouve Notre-Dame-de-Monier, dans la commune de Pompignan. Dans une « Notice » qu'il vient de publier, M. l'abbé Rédier, curé d'Aulas, qui a déjà écrit l'histoire de son pays d'origine, nous fait connaître ce sanctuaire qu'il aimait à visiter pendant son adolescence et auprès duquel il se plait à revenir pour retrouver, avec les souvenirs les plus doux, des grâces nouvelles qui alimentent son ardente piété et son zèle pastoral. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire tout cet intéressant travail dans cette revue, dont le cadre est forcément restreint ; nous tenons, cependant, à en extraire quelques pages que nos lecteurs seront heureux de parcourir et qui suffiront à les fixer sur l'origine, l'histoire et l'état actuel de ce sanctuaire.

« Sur le territoire de Pompignan, à quelques kilomètres nord-ouest de ce village, à quatre de Montoulieu, et à six environ de Saint-Hippolyte, s'élève sur un pla-

teau le clocheton d'une chapelle où l'on voit une statue vénérée. C'est Notre-Dame de Monier (1).

On y arrive par un étroit et épineux sentier, que les pélerins suivent presque toujours en récitant le Saint-Rosaire. L'autre chemin, bien plus facile, mais un peu plus long, qui conduit à l'ermitage, commence au pied du bois que l'on appelle le *bois de Monier* ; il est de tous côtés bordé de chênes ou de buissons sauvages.

En face de Monier et à une distance assez rapprochée se dressent majestueusement les monts de la Serrane sur le versant méridional desquels est bâti le sanctuaire très ancien et très fréquenté de Notre-Dame du Suc. Comme la dévotion du Suc et celle de Prime-Combe, si vénérée dans le diocèse de Nimes , la dévotion de Notre-Dame de Monier, qui remonte probablement à la même antiquité, eut son origine marquée par un prodige. Pour toutes les trois, c'est un bœuf qui va tomber à genoux devant une statue de la Vierge, cachée dans le creux d'un rocher à Prime-Combe, dans une touffe de buis au Suc et à Monier. C'est ensuite un berger que cette étrange situation de l'animal, et sans doute aussi l'avertissement intérieur de la grâce, amènent aux pieds de la sainte image.

Quoi d'étonnant dans ces légendes antiques ? « La Mère de Dieu, a dit un éloquent prélat (2), la droit aux hommages de toute la nature, et quand la piété publique montre les animaux agenouillés devant elle, qu'est-ce autre chose qu'un témoignage de vénération rendu à Celle qui est toute pure aussi bien que toute belle, à Celle que le péché n'a jamais souillée ? La première Ève, avant sa chute, commandait dans le paradis terrestre,

(1) Monier, autrefois *Moignié, Mounier*, signifie : *Habité par des Ermites, des Moines*. Voilà pourquoi le bois où se trouva l'ermitage s'est appelé *bois de Monier*.

(2) Mgr Besson , *Lettre pastorale annonçant le couronnement de la statue de la sainte Vierge dans le sanctuaire de Prime-Combe*

la seconde mérite de commander à tout l'univers.».....

Il est facile de comprendre la vénération des fidèles envers la divine Vierge qui avait voulu prendre possession de la montagne de Monier. On y arrivait, des paroisses voisines et même reculées (1), implorer des faveurs qu'on était sûr d'obtenir de la bonté facile de la Mère de Miséricorde. Les malades y recouvraient la santé, les pécheurs l'espérance du salut. Les siècles s'écoulaient ainsi paisibles et heureux pour les populations qui environnaient le sanctuaire, sans laisser d'autres traces que le souvenir des bienfaits de Marie.

Hélas ! cette douce tranquillité devait disparaître au souffle des guerres religieuses du XVIe siècle. La main des calvinistes couvrit le sol de notre patrie de décombres et de ruines. Statues miraculeuses devant lesquelles tant de générations avaient prié ; crucifix dont la vue suffisait à relever l'espérance des malheureux ; tableaux qui rappelaient l'abnégation des martyrs, tout cela fut sans pitié mutilé, brûlé, indignement traîné dans la poussière. La rage de ces impies fut poussée plus loin encore : ils renversèrent les églises et égorgèrent les prêtres de Dieu. C'est ainsi que furent démolis par les troupes protestantes, vers l'an 1570, les édifices paroissiaux de Pompignan.

Le sanctuaire de Notre-Dame de Monier ne devait pas échapper à la fureur de ces barbares. Les religionnaires gravirent la montagne, et, peu contents de détruire le monastère, ils dévastèrent encore ses dépendances. La chapelle fut dépouillée de ses ornements et des offrandes des fidèles. Le fanatisme de ces bandes indisciplinées ne parut satisfait que lorsqu'elles eurent tout mis en ruines (2). Après ces sacrilèges exploits, les calvinistes se

(1) Montoulieu, Saint-Hippolyte du Fort, La Cadière, Ferrières, Ganges, Saint-Bauzille de Putois, Saint-Martin de Londres, Saint-Jean de Fos, Aniane, Saint-Guilhem le Désert.

(2) M. le Chanoine Goiffon, vicaire général de Mgr l'évêque de Nîmes, *Dictionnaire du Diocèse de Nîmes*. — *Manuscrit*.

retirèrent, laissant sur la montagne de Monier la désolation et le deuil.

A cette époque se rattache un fait dont il a été parlé ailleurs (1), et qu'il n'est pas hors de propos de rappeler ici. Séduits par les belles promesses des réformateurs, les catholiques de Pompignan étaient déjà sortis de leur village pour s'en aller à Saint-Hippolyte abjurer la foi de leurs pères. Or, c'est de *las Camps*, en face même du sanctuaire de Notre-Dame de Monier, qu'ils rebroussèrent tous chemin, et revinrent se mettre sous la houlette de leur curé. Serait-ce bien téméraire de penser que ces pieux fidèles, en cette mémorable circontance, furent protégés par la Vierge de la montagne, et qu'à la vénérée Madone ils durent la grâce insigne de ne point connaître la honte de l'apostasie ? Non, d'autant plus que le culte de Marie, nous apprennent de vieux manuscrits et la tradition locale, était alors en grand honneur dans la paroisse de Pompignan.

Mais ce qui est gravé dans le cœur de l'homme dure plus que le marbre et l'airain. Les œuvres de Dieu, toujours marquées au coin de la persécution, ne sont pas surtout périssables comme celles de l'homme. Elles peuvent quelque temps rester inconnues, passer même pour anéanties, jusqu'à ce que l'heure de la divine Providence vienne leur donner un plus grand éclat et une vigueur nouvelle.

La piété n'oublia jamais l'antique ermitage. Autant pour répondre aux vœux de la contrée que pour satisfaire sa propre dévotion, Madame de Mirabel (2) le releva, un siècle après, des ruines dans lesquelles on le croyait pour toujours enseveli. La chapelle fut recontruite, et trois chambres y furent annexées. Sur la demande de la « gra-

(1) *Le Prieuré de Pompignan*, p. 8.

(2) M. l'abbé Goiffon, *Dictionnaire du Diocèse de Nimes*. — *Archives de la paroisse de Pompignan*. — *Manuscrit*.

cieuse donatrice, la providence du pays », permission fut donnée, le 5 août 1678, à l'archiprêtre de Sauve, ou, à son défaut, au vicaire de Pompignan, de bénir la chapelle.

Le 17 du même mois, frère Guillaume Lasalle, ermite du diocèse de Vabres, reçut l'autorisation d'habiter le nouvel ermitage avec frère Mathieu Roger, prêtre, qui y était déjà et de quêter dans tout le diocèse de Nimes dont Pompignan faisait encore partie.....

Au mois de mars 1703, les Camisards, qui semaient partout sur leurs pas la terreur, la désolation et la mort, parviennent, malgré la longue et vigoureuse résistance des catholiques de Pompignan, à s'emparer de ce village, où ils brûlent dix-huit à quarante maisons, et tuent sept habitants. Un mois à peine auparavant, ils avaient déjà incendié l'église et massacré le vicaire. C'en est fait du pays, s'il n'arrive un puissant et prompt secours. Or, ce secours n'est pas en vain attendu ; les vœux de cette population en détresse et en larmes, qui se montra toujours héroïque, aux heures de l'épreuve, pour défendre sa religion et sa foi, sont providentiellement exaucés. La Vierge de Monier veillait sur son peuple fidèle. C'est dans le bois de Monier, en effet, tout près de l'Auguste Madone, où M. le brigadier Parat avait posté son infanterie (1), que, le 6 mars 1703, les fanatiques, pleins d'épouvante à leur tour, sont taillés en pièces par l'armée royale sous la conduite même du maréchal de France Montrevel. Six cents camisards et plusieurs de leurs chefs trouvent la mort dans cette fameuse embuscade.

Sæpe dum Christi populus cruentis
Hostis infensi premeretur armis,
Venit adjutrix Pia Virgo, cœlo
Lapsa sereno (2).

(1) *Le Prieuré de Pompignan*, p. 10.

(2) Bréviaire romain : Hymne de l'office de Notre-Dame Auxiliatrice

« Souvent, au milieu des guerres sanglantes qu'un ennemi cruel déclarait au peuple chrétien, on vit la sécurité succéder à la tempête par l'intervention de la miséricordieuse Vierge qui, du haut du ciel, accourait au secours de ses enfants. »

Quand la paix religieuse fut rétablie sur notre sol bouleversé par la tempête, les pélerinages reprirent partout leur ancien éclat. De Pompignan, de Saint-Hippolyte, de La Cadiére, de Montoulieu, de Saint-Bauzille, de Ferrières, de Ganges, de Claret, de Saint-Martin de Londres, on vit les fidèles accourir à notre sanctuaire. L'aimable Madone n'a jamais failli à sa divine mission. Sa bonté, en répondant à tous les appels, éclata bien souvent d'une manière frappante. Qu'il nous suffise de laisser le peuple proclamer à qui veut l'entendre qu'on ne demande jamais rien en vain à Notre-Dame de Monier (1). Les nombreux ex-voto qui ont, à toute époque, orné la chapelle, prouvent combien Marie se plait à exercer, dans son béni sanctuaire, sa miséricorde envers les infortunes de ce monde.....

Le troisième ermite que nous trouvons établi, en l'année 1752, à l'ermitage de Notre-Dame de Monier, c'est Antoine Relin. Il faisait partie de la confrérie des Pénitents blancs de Pompignan. Cet ermite, auquel on donnait partout un bienveillant accueil, était d'une assiduité exemplaire à tous les offices de la Confrérie. Chaque dimanche, l'été pour 5 heures, l'hiver à 6 heures, on le voyait, son bâton à la main, un petit sac sur le dos, arriver et s'en aller joyeux prendre à la tribune sa place accoutumée parmi les Pénitents. Frère Antoine Relin eut l'honneur, et ce ne fut pas une petite joie pour lui, de recevoir à plusieurs reprises ses confrères dans son ermitage.

(1) On a toujours parlé beaucoup à Pompignan de plusieurs guérisons miraculeuses obtenues par l'intercession de la très sainte Vierge dans le sanctuaire de Monier. Ces faits ne remontent pas à une date bien reculée.

Au frère Antoine Relin succède dans la garde du sanctuaire, le 2 novembre 1767, frère Antoine Allier. « Frère Antoine Allier, est-il dit dans le *compoix* (1) de la commune de Pompignan, folio 53, s'est ici chargé de 3 pougèzes 3[4, et d'autant décharge Louis Rousset.

Moyennant une légère redevance, ces pieux solitaires vivaient ainsi du revenu des biens dépendant de l'ermitage, auquel s'ajoutaient pour eux les quêtes qu'on leur permettait de faire aux environs et dans tout le diocèse.

Dans les archives du presbytère de Pompignan se trouve la note suivante : « Le nommé Vital Puech, originaire de Pompignan, est entré dans ledit ermitage de Notre-Dame de Monier pour y faire son noviciat, le 17 mai 1789 (2).

Tandis que la persécution religieuse était sur le point de sévir avec une rage nouvelle, et que la piété des fidèles envers Marie allait se voir contrainte dans ses démonstrations extérieures, on aime à voir un enfant du pays devenu l'un des gardiens de la Madone, et mettre sous sa protection, en ces mauvais jours, son innocence et sa foi.

Dans le cours de cette révolution, il y eut encore des coups de foudre. La piété était un crime ; les prêtres furent traqués comme des bêtes fauves, et on livra les églises à l'incendie et au pillage. Mais la chapelle de Monier n'eut pas à souffrir de cette tourmente. En l'année 1795, un autre ermite, du nom de Pierre, habita Notre-Dame de Monier, comme nous l'apprend l'abbé Pialat : « Ayant travaillé paisiblement toute la semaine, je revins le samedi soir (le samedi avant le dimanche *in Albis*) à Pompignan, en récitant l'office divin. Le frère Pierre, de

(1) Plan, feuille, n° 17, on trouve un chemin ainsi indiqué : *Chemin du Crès, à Notre-Dame de Monier*.

(2) Ne serait-on point porté à entendre par là, qu'on recevait à l'ermitage des enfants pour y être formés à la vie religieuse ? Les anciens du pays ont affirmé qu'à une époque il y avait neuf de ces novices, à Monier.

Notre-Dame de Monier, et Olivier m'accompagnaient.»..

Après la tourmente révolutionnaire, le sanctuaire de Monier ne tarda pas à revoir ses beaux jours. Les fêtes du pélerinage, l'Assomption et la Nativité, y furent de nouveau célébrées par la paroisse de Pompignan, qui s'est toujours fait remarquer par une ardente dévotion à sa Madone.

Ses pasteurs lui donnaient l'exemple. A peine arrivé dans sa succursale, le 8 septembre 1806, M. Fidète Marcot s'empresse d'aller à Monier offrir à la sainte Madone ses pieux hommages et la prier de bénir son ministère. Animé du même zèle, M. Marcobal, successeur de M. Marcot, visitait fréquemment le sanctuaire vénéré, où il célébrait de temps en temps la Sainte-Messe : c'est ce bon prêtre qui rétablit l'usage des processions sur la montagne.

A sa mort, M. l'abbé Albouy, son successeur, déploya pour la dévotion de Notre-Dame de Monier un zèle admirable. « Appels de confrères, prédications, encouragements de toutes sortes, rien ne fut négligé pour amener autour de la Madone le plus grand nombre de pélerins. La promesse que Mgr Plantier voulut bien lui faire de monter, lui aussi, à l'ermitage, vint combler tous ses vœux sans le surprendre. Dans une tournée pastorale, l'évêque que le diocèse de Nimes regardait déjà comme la plus belle de ses gloires, n'avait-il pas dit dans son discours : « Catholiques de Pompignan (1), les vagues de l'hérésie sont venues expirer impuissantes à vos portes, et c'est Marie, dont le vénéré sanctuaire domine vos montagnes, que vous devez remercier d'un tel bienfait.... Restez fidèles à votre auguste et puissante protectrice, si vous voulez garder toujours dans vos cœurs invincibles la vieille foi de vos pères. » ....

(1) Si ce n'est point là le texte littéral des paroles de l'éloquent prélat, c'en est du moins le véritable sens.

Une nouvelle épreuve était réservée au sanctuaire de Monier. Depuis qu'il était devenu propriété privée, il avait passé aux mains de plusieurs familles, qui, éloignées de la contrée, ne pouvaient par elles-mêmes veiller à l'entretien de la chapelle. Le pélerinage se ressentit de cette négligence ; il eut à subir un déclin.

Toutefois « pendant ces trente années d'épreuve — il faut le dire à la louange des paroisses voisines — le sanctuaire ne fut nullement désertè. On déposa toujours aux pieds de la statue vénérée, par petits groupes ou en famille, avec la même confiance et le même amour, les mêmes vœux et les mêmes prières. Un pâtre solitaire, gardant son troupeau dans le voisinage, a vu souvent des mères chrétiennes porter jusqu'à la chapelle des enfants malades ou infirmes et se retirer ensuite bien consolées —. Que de fois n'a-t-on pas rencontré une bonne femme (1) de Pompignan, venue dans le bois pour y ramasser du buis, à genoux à la porte fermée du sanctuaire, chantant des strophes en patois sur la Vierge de Monier ! Combien regrettons-nous de n'avoir pas recueilli son chant de la bouche même de cette pieuse femme ! C'était là sans doute quelque hymne de reconnaissance ou d'amour qu'un trouvère ignoré, comme il s'en trouve parmi le peuple, avait composé, dans un élan de foi, à l'auguste Mère de Dieu. Trop jeune, à cette époque, nous ne pouvions avoir la pensée qu'un jour il nous incomberait pour ainsi dire le devoir, si doux à notre cœur, de parler de l'ermitage.

Détail bien digne d'être ici rapporté. Alors que la chapelle n'était plus respectée, un jeune berger prit un soin jaloux de l'autel et de la Madone. Par une claie, il mettait le chœur à l'abri du bétail; puis il parait des fleurs qu'il cueillait à ce dessein sur la montagne, et l'autel et la statue de la Vierge. Le jour où ce jeune homme fut obligé

(1) Née Ginoulhac, surnommée *Noune* dans le pays. Tout le monde, à Pompignan, connaît aussi l'histoire du berger de Monier.

de quitter Monier et son ermitage, sa piété assure-t-on, lui fit acheter, avec l'argent de sa montre et de ses boucles d'oreilles qu'il vendit à St-Hippolyte, quelques petits ornements pour le sanctuaire. Les vieux tableaux qu'on y remarque sont dus à la naïve et touchante générosité de ce fervent serviteur de Marie.....

Vers les premiers jours de l'année 1882, l'ermitage fut mis en vente et le 13 mars passait, enfin, en la possession d'un prêtre enfant de Pompignan, M. l'abbé Jean Nadal alors curé de Garons, aujourd'hui curé-doyen de Vézénobres.

« Jamais nouvelle ne fut plus favorablement accueillie. On salua à l'instant dans la personne de l'abbé Nadal, le futur restaurateur du sanctuaire. Pour un prêtre pieux, quelle belle occasion d'employer ses moyens et d'exercer son intelligence à faire rayonner le culte de Marie, et combien dont l'amour et le zèle n'ont jamais ambitionné d'autre gloire !

Cette ambition à été celle de l'abbé Nadal. Le lendemain, 14 mars, il monte à l'ermitage avec sa famille rendre grâce à Dieu et à la bonne Mère. Il offre en même temps le saint sacrifice de la messe. Les anges du sanctuaire durent en ce jour tressaillir d'allégresse, et les sourires de la Madone, là, debout sur son autel depuis des siècles, furent sans doute, eux aussi, plus gracieux encore.

La chapelle est attenante à l'ermitage ; ce n'est plus qu'un seul corps de bâtisse. Au-devant de la partie du midi, s'étend sur tout le long une cour que clôturent des murs formant, de ce côté, comme une enceinte de fortification. On pénètre dans cette cour par un portail, et on aperçoit sur la droite une écurie. On a, en tournant, un petit appartement dans lequel s'enfonce un four à cuire le pain. Vient ensuite la cuisine, dans laquelle est pratiquée l'ouverture du four, et où un robinet en cuivre fournit à volonté l'eau d'une citerne. A droite, une porte fait com-

muniquer la cuisine au bûcher et au cellier. Un petit escalier conduit de la cuisine à la chapelle, où l'on entre également par une porte donnant accès sur la cour. Voilà pour le rez-de-chaussée de l'ermitage.

Au premier étage, où l'on arrive par un escalier continuant celui de la cuisine à la chapelle, une pièce, à droite, servait autrefois de grenier. Deux chambres font suite, et, à l'extrémité du corridor, se trouve un grenier à foin avec sa trappe pour les bestiaux. A la gauche du même étage, sur le même alignement, trois pièces encore. La première est contiguë, dans le fond, à une autre pièce où l'on décuvait le vin ; la troisième sert aujourd'hui de salle à manger. Ces diverses pièces, toutes pour la plupart d'assez grande étendue, ouvrent sur la campagne ; elles peuvent loger plusieurs familles.

Une fois en possession de l'ermitage, l'abbé Nadal voulut sans retard y apporter les réparations les plus urgentes. Portes et fenêtres, toiture, portail, planchers, murs de clôture, tout était dans l'abandon et menaçait ruine. L'abbé Nadal se mit donc à l'œuvre· Il fut dans sa tâche vaillamment secondé par sa vertueuse mère et par son vénéré père, que le conseil de fabrique de la paroisse de Pompignan s'honorait d'avoir depuis bien longtemps à sa tête. La plus belle couronne d'un vieillard, a dit un illustre écrivain, ce sont ces cheveux blancs et les souvenirs d'une vie honorable. C'est l'éloge que méritait M. François Nadal. Tous les jours, avec une vigueur fort au-dessus de son âge, on le voyait gravir la montagne de Monier. Il n'avait de meilleure joie, sur le soir de sa vie, que d'encourager les ouvriers, leur donner ses conseils, se rendre lui-même utile à la gloire de la Mère de Dieu. Les travaux furent conduits avec tant d'activité, que l'on put annoncer, à la satisfaction générale, que le dimanche 10 août 1883, la paroisse de Pompignan irait, comme par le passé, en procession au vénéré sanctuaire. Un beau

jour allait donc se lever sur l'antique *dévotion* de la contrée.

Un magnifique soleil vint, ce jour-là, répondre à tous les désirs. Après une messe dans l'église de la paroisse, les cloches s'ébranlent, et, confondant leurs voix majestueuses, appellent les pèlerins sous les étendards de Marie.. Quelle scène ravissante ! Des mères de famille portent leurs petits enfants dans leurs bras, et ne paraissent nullement fatiguées. Des vieillards à cheveux blancs s'en vont demander une dernière bénédiction à la Madone, avant de descendre dans la tombe ; ils semblent avoir retrouvé la vigueur de leur jeunesse pour gravir les rudes sentiers de la montagne ; aux cantiques harmonieux des jeunes filles se mêlent les voix puissantes des hommes, et, à travers la plaine et la verdure du bois où flottent les blanches bannières de la Vierge, tout ce peuple arrive dans la chapelle avec ordre, enthousiasme et piété.

Du haut de son trône, dans sa gracieuse et riche parure, une couronne d'or sur sa tête et sur celle de son Fils, la ravissante Madone regarde venir à Elle les pèlerins, et semble leur dire : Venez, mes enfants, aujourd'hui je veux vous bénir, montrer que je suis votre Mère.

On avait sous les yeux une de ces émouvantes cérémonies qui font palpiter les cœurs, et laissent après elles d'ineffaçables souvenirs.

Accompagné de sa famille et de sa pieuse sœur Henriette, M. François Nadal, cet ouvrier infatigable de la première heure, voyait se réaliser ses plus chères espérances. Ce fut pour lui comme pour sa bonne sœur leur plus beau jour aux pieds de la Madone. Ils allaient bientôt, emportés par la mort, pleins l'un et l'autre de mérites, rejoindre au ciel, nous en avons le doux espoir, leurs deux sœurs, Clotilde et Élisabeth-Marguerite, qui avaient été, à leur tour, la consolation de toute infortune. Nous

rendons d'autant plus librement à ces chères âmes ce témoignage de vénération, qu'on y applaudira partout où elles auront été connues.....

Parmi les paroisses qui rivalisent de zèle, de générosité et d'empressement en faveur de la chapelle de Notre-Dame de Monier, il est bien juste de mentionner la paroisse de Saint-Hippolyte. Quoi d'étonnant ? M. le curé-doyen de cette ville de nos Cévennes, chanoine honoraire de la basilique de Nimes, dont le nom, dans la contrée, est synonyme de bravoure, d'intelligence et de piété, l'abbé Badaroux, que les évêques du diocèse citent à l'ordre du jour toutes les fois qu'il s'agit d'encourager ou de créér de bonnes œuvres, n'ajoute-t-il pas à tous ces titres celui de fervent serviteur de Marie ? Son zèle d'apôtre ne se borne pas à faire restaurer et embellir son église, il le porte à travailler, partout où il le peut, à la sanctification des âmes et à la gloire de Dieu et de sa divine Mère.

M. l'abbé Lahondès, depuis peu curé de Pompignan, où il ne compte déjà que des amis, désirait à son tour, imitant en cela ses vénérés prédécesseurs, connaître le sanctuaire. Il a profité d'une heureuse circonstance pour réaliser son pieux dessein. Le dimanche, 4 mai, la première communion avait lieu dans la paroisse. Huit jours après, Mgr Gilly faisait, pour la premiére fois depuis son élévation au siège de Nimes , son entrée à Pompignan où il venait donner le sacrement de la Confirmation. Cette excellente paroisse n'avait rien négligé pour recevoir son Pasteur bien-aimé avec toute la magnificence possible. Partout le même esprit avait inspiré le même luxe de décorations. Ce n'était sur le parcours du cortège que guirlandes de buis, de fleurs et de mousse, qui s'entrelaçaient de la manière la plus gracieuse. De distance en distance s'élevaient des arcs de triomphé du meilleur goût. Grande était la joie de cette population si chré-

tienne, à laquelle son évêque daignait se mêler avec cette distinction et cette bonté paternelle qui lui gagnent tous les cœurs.

Le jeudi qui suivit le dimanche de cette grande fête, à laquelle l'orphéon, sous l'habile direction de M. Ferrier, avait prêté son bienveillant concours, fut le jour où M. le curé de Pompignan se rendit à l'ermitage accompagné des enfants de la Confirmation et de leurs familles. Il y eut deux autres prêtres sur la montagne de Monier, et chacun d'eux y célébra la sainte messe. A la première, qui fut dite par M. Nadal, curé-doyen de Vézénobres, comme le soir à vêpres, les fidèles entendirent une allocution sur les gloires et les souffrances de Marie. Qu'il était beau de voir ces pieux enfants, nouveaux soldats du Christ, pieusement groupés autour de la Madone, l'appeler leur Mère, et la prier de faire agréer à son divin Fils les cris des pauvres exilés ! .....

Oh ! qu'il fait bon dans ce béni sanctuaire, où se répètent les cantiques des générations qui nous y ont précédés ! Quel bonheur d'unir nos voix aux voix de nos pères, nos prières à leurs prières, et de chanter toujours sur ces hauteurs l'hymne de gloire de Notre-Dame de Monier et de notre vive allégresse !

Désormais, il est bon de le dire, il y aura à l'ermitage un livre qui sera appelé le *Journal des Pélerins*. Dans ce livre, tout le monde pourra consigner les pieuses pensées, les douces émotions, les faveurs célestes qu'on aura eues aux pieds de la Madone. Ce sera là comme uu bouquet de fleurs parfumées écloses au souffle de la grâce et par l'amour de Marie, et destinées à proclamer les gloires et les miséricordes de la Mère, comme aussi la vénération et la reconnaissance des enfants.

Un autre livre , le *Livre des Bienfaiteurs*, dira à son tour, à moins qu'elles ne veuillent *absolument* n'être connues que de Dieu, les dons des âmes pieuses pour parer

le sanctuaire, et le rendre de plus en plus digne de l'attention et de la confiance des fidèles..... »

La « Notice » de M. l'abbé Rédier, en racontant l'histoire et les bienfaits de Notre-Dame de Monier, contribuera puissamment, à son tour, à donner à cet antique sanctuaire, un renouveau de sympathie et d'attachement. Il aura encore cet avantage de guider et d'exiter la dévotion des pélerins en leur fournissant « des considérations sur la Sainte-Vierge » des prières pour toutes sortes de grâces à implorer, des pratiques de piété, enfin, une consécration spéciale à Notre-Dame de Monier. Son opuscule sera donc en touté vérité le « Manuel du pélerin » de ce sanctuaire et nous souhaitons qu'il soit bientôt en toutes les mains : il a toutes les qualités qui doivent rendre un livre « populaire ».

Tandis que nous lui promettons ce succès, voici que les deux évèques de Nimes et de Montpellier se plaisent à s'en porter garants, en daignant féliciter et bénir M. l'abbé Rédier. Nous ne saurions mieux terminer nos citations qu'en reproduisant leurs lettres si paternelles et si élogieuses.

Mgr l'Evêque de Nimes, écrit, le 5 décembre 1890, à M. le curé d'Aulas :

MON CHER CURÉ ,

Je viens de lire votre *Notice* sur la Chapelle et le Pèlerinage de *Notre-Dame de Monier*. Dicté certainement par l'amour de votre paroisse natale, dont vous avez déjà écrit l'histoire, ce travail est une nouvelle preuve de votre goût pour les recherches archéologiques et d'une érudition dont je vous félicite.

Le Sanctuaire de Monier, peu connu jusqu'ici en dehors des localités voisines, recevra de votre Notice un nouveau lustre, je l'espère. Puisse ce sanctuaire retrouver son ancienne splendeur et voir de nouveau les foules se grouper auprès de l'image de la Vierge Marie !

Le diocèse de Nimes, déjà si riche en sanctuaires vénérés, vous

devra, ainsi qu'à M. l'abbé Nadal, la résurrection et la restauration d'un pèlerinage qui ne fut pas sans gloire dans le temps passé.

Très affectueusement à vous.

† JEAN-ALFRED, Évêque de Nimes, Uzès et Alais.

Quelques jours après, le 8 décembre 1890, Mgr l'Evêque de Montpellier écrivait à M. l'abbé Rédier :

MONSIEUR LE CURÉ.

Je vous remercie d'avoir bien voulu me faire parvenir votre *Notice* sur le Sanctuaire de *Notre-Dame de Monier*. Bien volontiers, je joins mes félicitations à celles qui vous ont été déjà adressées par votre Évêque.

J'espère que ce petit travail contribuera à accroître la dévotion à Notre-Dame de Monier, non seulement parmi les fidèles du diocèse de Nimes, mais encore parmi ceux du diocèse de Montpellier qui habitent les paroisses voisines de ce pieux sanctuaire.

Agréez, Monsieur le Curé, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués en N.-S.

† FRANÇOIS-MARIE-ANATOLE, Évêque de Montpellier.

De tels suffrages et de si efficaces encouragements sont la meilleure récompense que pût ambitionner M. l'abbé Rédier. Les vœux des évêques de Nimes et de Montpellier se réaliseront : grâce à l'impulsion nouvelle que va recevoir de la Notice de M. le curé d'Aulas la dévotion à Notre-Dame de Monier, cet antique sanctuaire reverra les foules pieuses accourir auprès de la Madone vénérée et méritera à toutes les paroisses qu'il domine la protection la plus précieuse de l'Auguste Mère de Dieu !

F. C....

CE QUE DISENT LES FLEURS

DE CANNES ET DE NICE

Nous sommes filles des climats
Et des champs que le soleil aime,
Et nous ne comprenons pas même
Qu'il puisse exister des frimas.

Quand nous naissons sur nos rivages,
Près des flots tièdes de la mer,
Nous ne savons pas que l'hiver
Exerce ailleurs ses froids ravages.

Sans nul souci d'aucun danger,
Nous ouvrons notre frais calice
Au vent des soirs, pour qu'il l'emplisse
De son parfum le plus léger.

Au Paradis qui nous vit naître,
Nous voulons nous épanouir ;
Nous ne demandons qu'à jouir
De tant de joie et de bien-être.

Hélas ! de notre cher destin
Pour un peu d'or on nous spolie ;
L'homme nous traitre, en sa folie ,
Comme sa proie et son butin.

C'est un commerce. Offre et demande
Vienne, Paris, Londre, Edimbourg,
Et Berlin, et Saint-Pétersbourg.....
Il nous vend à qui nous commande !

Au gré de sa cupidité,
Loin de nos patries,
Nous allons, à demi flétries ,
Porter nos restes de beautés !

Oh ! la dure et navrante chose
D'être ainsi payée à prix vil,
Et de se faner dans l'exil
Quand on est fleur ou blanche ou rose !

Le plus souvent, presque toujours ,
De par les lois qui nous sont faites,
Nous ornons ces bizarres fêtes
Où les nuits remplacent les jours.

Sur la table aux bruyants convives,
Parmi les vins, parmi les mets,
Qui chargent l'air d'acres fumets,
On nous expose toutes vives.

Dans le salon de soie et d'or ,
Sous le feu des lustres qui brille
Pour éclairer valse et quadrille,
On nous fait servir de décor.

Et sur les planches d'un théâtre,
Devant l'actrice ou le chanteur,
Nous sommes le tribut d'honneur
Que jette une foule idolâtre.

.....

.....

Mignonnes fleurs, bouquets charmants
Vous avez sujet de vous plaindre ;
Quand vous partez, vous pouvez craindre
L'un ou l'autre de ces tourments.

Ce soir, du moins, vos destinées
Seront meilleures. Dieu merci,
Vous ne risquerez point ici
D'être méchamment profanées.

Roses et blanches comme vous,
Joli bouquet de fleurs vivantes ,
Des enfants, qui sont les servantes
De la souffrance, parmi nous,

Vous offriront dans leur corbeille
Avec de petits airs calins.....
Pour nos amis les orphelins,
Elles et vous, ferez merveille.

PROBUS.

LA FEMME DU JOUEUR

(suite)

Enfin la catastrophe arriva ; il fallut vendre la maison Je me défis de tous mes bijoux, sauf de quelques-uns, en très petit nombre, cadeaux de mon père. Chevaux, voitures, vaisselle, tout y passa. Les dettes de mon mari furent payées. Nous abandonnâmes notre ville pour habiter Londres, où Charles trouva une situation de comptable dans une banque. Pour lui qui avait vécu si différemment, c'était un grand changement, que cette obligation du travail ; c'en était un pour moi élevée jusque-là comme une fille unique et une riche héritière. Encore étais-je plus heureuse que je ne l'avais été pendant ces derniers temps, car mon mari était réellement consterné de la ruine dont il était la cause. Il m'avait fait le serment solennel de ne plus toucher à une carte. De la large fortune que m'avait laissée mon père, il me restait une petite rente dont le capital était encore intact. Je savais aussi que la portion de ma mère me reviendrait un jour : si bien que la pauvreté, pendant quelques temps, ne me pesa pas. Ce fut donc, dans mon existence, une période de calme comparativement au passé. Alors Dieu m'envoya l'unique et grande joie de ma vie, ma chère petite Marie. J'oubliai presque mes autres chagrins, quand je pressai dans mes bras ce cher petit enfant. Mon mari l'idolâtrait, et rien ne dépassait la vivacité de son remords, lorsqu'il pensait à la fortune dont eut joui cette enfant et qu'il avait si malheureusement gaspillée. Mon bonheur ne dura pas longtemps. Marie n'avait pas encore six mois,

qu'il était retombé dans sa fnneste habitude. J'essayai de tout pour le sauver : prières, larmes, caresses, avertissements, instances ardentes, rien n'y fit. Il m'eût été plus facile d'arrêter un torrent furieux.

Survinrent d'autres pertes considérables, et pour les combler, j'épuisai ma dernière réserve. Et enfin, se produisit ce que j'aurais voulu cacher à tous et toujours, mais qu'il me faut bien avouer. Mon malheureux mari, n'ayant plus ni argent ni ami, déroba à la banque où il était employé, une forte somme. Quelques jours se passèrent. J'ignorais sa faute lorsqu'il fut soudainement arrêté. Oh ! la honte, le déshonneur, l'agonie de ces quelques heures ! Ma pauvre mère accourut à notre aide. Elle vendit son titre dc rente annuelle. Moi-même je sacrifiai les quelques bijoux que j'avais conservés, mes costumes, mes dentelles, mes livres, ma musique, mes meubles, tout ce que j'avais. Je dévalisai toute la maison et je n'en gardai que les murailles toutes nues. A ce prix, je ramassai juste assez pour payer tout ce que mon mari avait, dois-je prononcer le mot, volé. Oui, il en était venu là. Lui, jadis si bon, si aimable, si généreux, si plein d'honnêteté, il était là flétri en face du public, comme un voleur et un félon. Je l'ai vu les mains enchaînées, la figure livide, secoué comme par une épouvantable agonie ; j'étais près de lui, devant le tribunal. J'ai entendu les dépositions qui prouvaient sa culpabilité, le réquisitoire du magistrat concluant contre lui, l'éloquente défense de son avocat. J'ai entendu celui-ci, et je me croyais le jouet d'un rêve affreux, parler des jours meilleurs, de sa haute situation d'autrefois, de l'honorabilité passée de son nom, puis de la tentation et de sa chute : Non, ce n'était pas prémédité. Il avait touché à cet argent, mais il avait l'intention de le rendre : cela pouvait s'appeler, après tout, un manque de délicatesse. Puis, j'entendis nommer la femme du coupable, et bien des physionomies presque là

impassibles, s'altérèrent, et bien des yeux se remplirent de larmes lorsqu'on parla des sacrifices faits par elle pour restituer la somme dérobée. Et puis quand le juge se leva, et attendit quelques minutes pour dominer son émotion avant de parler, j'ai vu mon mari courber la tête pour attendre la sentence qui allait être prononcée. Elle fut indulgente, car ses patrons eux-mêmes avaient intercédé pour lui. On le condamna à cinq ans de prison. Je l'ai vu emmené plutôt mort que vivant, hors du tribunal. J'ai vu son regard fixé sur le mien avec une intensité d'angoisses que rien ne peut égaler. Et tout fut fini.

Pendant quelques jours je demeurai écrasée par la douleur, non point tant à la pensée que j'étais la femme d'un voleur, qu'à celle de la chute désastreuse de celui que j'aimais encore. Parfois il me semblait que j'étais la victime d'une hallucination, d'un délire fiévreux, et je ne pouvais me résoudre à croire que Charles Leyton était prisonnier pour vol. Je fus obligée de me réfugier dans la seule demeure qui me restait ; c'était un pauvre cottage ou ma mère s'était retirée. Nous vécumes là, ma mère, mon petit enfant et moi pendant trois longues tristes années. Puis ma mère mourut, bonne et douce, comme elle avait toujours vécu, sans même un mot de reproche contre mon mari.

Je pris avec moi ma petite Marie, et je m'en allai bien loin, là où j'espérais que mon histoire ne serait pas connue. Je gagnai tout l'argent qui m'était nécessaire en travaillant à une sorte de broderie délicate que j'avais apprise dans des jours plus heureux. Tous mes soins, toute ma pensée était pour Marie. Je l'appelai mon ange enfant. Elle était si belle, si gentille ! Avec sa délicieuse figure, ses grands yeux bleus innocents, sa chevelure aux longues boucles dorées qui ombrageaient son beau front, elle ressemblait à un de ces anges que l'on peint dans nos chapelles. Mon enfant et moi nous étions seu-

les. C'était ma seule compagnie, comme la sienne était moi seule. Avec elle je redevenais enfant. Je jouais, je dansais, je chantais pour elle. Souvent elle me demandait où était son père, et je lui répondais qu'il était parti mais qu'il reviendrait bientôt. Et avec son doux bégaiement d'enfant : « Mère, racontez-moi encore quelques jolies histoires sur papa. » Je souhaitais qu'elle l'aimât et le respectât. J'espérais encore. Je pensais, qu'une fois le temps de sa peine expiré, nous irions à l'étranger, et que, sous un autre nom, nous commencerions une vie nouvelle, persuadée que cette terrible leçon l'aurait entièrement guéri de sa passion. Ainsi j'enseignai à mon enfant à l'aimer, et je ne lui laissai jamais connaître de son père, rien qui ne fut beau et bon.

Lorsqu'elle eût atteint l'âge de six ans je me décidai à l'envoyer à l'école. J'étais trop occupée même pour lui apprendre à lire. Nuit et jour je travaillais pour gagner de quoi aller à Londres, car dans trois mois mon mari devait être libre et je croyais pouvoir lui persuader d'émigrer aussitôt. Près de notre cottage il y avait un externat où j'avais résolu d'envoyer Marie. Jamais je n'oublierai ce jour. J'étais si fière d'elle. Je l'habillai de sa petite robe blanche brodée par moi ; je tressai avec soin ses boucles épaisses. Je mis sur sa tête dorée un petit chapeau orné d'une jolie plume blanche. Je n'avais jamais vu enfant aussi beau. Marie, elle, était dans le ravissement : depuis plus d'un an elle rêvait d'aller à l'école : elle sautait et dansait de joie.

Je la surveillais à mesure qu'elle descendait la rue. Elle se retournait pour me regarder, avec sa jolie figure éclairée de bonheur et ses yeux rayonnants de plaisir ; et de sa petite main elle m'envoyait des caresses. Je ne devais plus revoir ce sourire, ni cette lumière de gaieté sur les traits de ma petite Marie. Elle revint à la maison à l'heure de midi. Snr le seuil, je l'attendais et la regardais venir. Et je me

demandais ce qui avait alourdi cette démarche tout à l'heure si vive et si gracieuse, et pourquoi le petit être se courbait, comme si elle eût voulu cacher sa figure, et pourquoi elle paraissait s'écarter avec frisson de ses compagnes, et marcher seule à l'ombre de la muraille, comme si elle eût peur d'être vue. Hélas ! ma chère enfant ! Uu seul coup-d'œil sur sa face livide, et ses lèvres tremblantes, une explosion de sanglots, et un cri passionné de ma petite fille, et je compris tout. « Oh ! maman Jane Level a dit que mon père était un voleur, et qu'il était en prison ! et elle affirme qu'elle en est sûre ! »

Je la pris dans mes bras, je l'étreignis contre mon cœur, et je demandai à Dieu qu'il nous fît mourir toutes les deux. Elle me regarda et me dit : « Maman, est-ce vrai ? » La réponse mourut sur mes lèvres. Je ne pouvais lui dire que le père que je lui avait appris à aimer était un faussaire. Elle baissa la tête avec oppression : « Chère maman, ne vous tourmentez pas. Ne me parlez pas. Oui, je le sais, cela est vrai, vous ne pouvez pas dire le contraire. Oh ! papa ! »

Elle ne m'en parla plus, mais elle ne fut plus la même. Elle avait toujours été plus sensible et plus impressionnable que les enfants même qui avaient le double de son âge. Je questionnai Jane Level, qui regrettant d'avoir été indiscrète, me dit que sa mére avait appris la chose de quelque voisin, ce qui me révéla que mon histoire était arrivée jusqu'à cette ville éloignée. Mon enfant en eût le cœur brisé. Sa nature trop délicate, trop noble, trop pure, ne put supporter le coup. Rien ne put la déterminer à retourner à l'école. Sitôt que j'en parlais, ses lèvres frémissaient, sa figure devenait blanche, et prenait une telle expression de désespoir, que je ne pouvais pas la contraindre. Même je n'obtenais pas qu'elle se montrât dans la rue. Si je lui demandais de venir avec

moi, elle se cramponnait à ma robe : « Maman, je vous en prie, ne me montrez à personne. »

Je la raisonnai, j'entrai en explication avec elle ; je justifiai son père en disant qu'il avait eu tort de prendre l'argent, mais qu'il était bien résolu à le rendre. Elle ne me répondait jamais, seulement quand j'avais tout dit : « Bien sûr ! maman, mais il est en prison ! »

Je ne puis dire si elle l'aimait moins. Quelquefois je pensais que non. Elle était devenue pensive, et restait assise et songeuse comme je ne l'avais vue, regardant silencieusement le feu, épiant les ombres que dessinaient les rayons du soleil ou de la lune. Un jour, entrant dans ma chambre, je la surpris, le regard en contemplation sur une statue de Notre-Dame.

— A quoi pensez-vous, ma chère Marie ?

— Oh ! maman, me répondit-elle, avec un profond soupir, je me demandais, lorsque je mourrai et que j'irai au ciel, si les anges parleront de mon père, s'ils sauront ce qu'il a fait.

— Les anges, ma chérie, l'aimeront, comme ils aiment tous ceux qui se repentent. Vous serez fière de votre père dans les cieux, ma petite Marie.

Ma chère petite enfant ; que n'aurais-je pas donné pour arracher le trait acéré qui s'envenimait dans votre cœur affectueux ! Ma propre vie ! oui, vingt fois pour ramener la joie dans le vôtre, la rose sur vos joues, le sourire sur vos lèvres, la lumière dans votre regard. Mais c'était trop tard. Le même coup qui avait flétri mon existence dans sa première éclosion avait étouffé la vôtre dans son bouton, Je l'ai vue languir ainsi devant mes yeux et je n'ai pu la sauver. Je devins folle, je la portai d'un médecin à un autre ; je jetais tout ce que je retirais d'un travail acharné, aux pieds des decteurs, et ils n'ont pu la sauver. J'ai vu leurs yeux se remplir de larmes lorsque je les conjurais de sauver ma ehère enfant. C'é-

tait au-dessus de la puissance humaine. Elle n'avait, disaient-ils, aucune maladie caractérisée. Mais ses forces s'en allaient. Peut-être avait-elle grandi trop vite, ou bien était-elle atteinte de quelque langueur dont ils ne découvraient pas la cause. Je la connaissais cette cause, et je crois que Dieu, dans sa miséricorde, m'a pris mon enfant, afin que son père et moi nous eussions un ange intercédant pour nous dans les cieux. Elle ne me donnait, d'ailleurs, aucune peine. Elle restait là, tranquille, me regardant tout le jour, et quelquefois, m'adressant de sa petite voix affaiblie, de si belles paroles de consolation et d'amour. O mon ange enfant ! j'ai gardé ces paroles dans mon cœur depuis que vous m'avez quittée. Bientôt elle ne fut plus assez forte pour supporter un déplacement, si bien quelorsque les derniers trois mois de prison de mon mari furent expirés, au lieu d'aller à Londres, je dus attendre qu'il vînt lui-même vers moi. Il mécrivit pour m'annoncer qu'il serait avec nous un mardi soir.

Je prévins Marie de l'arrivée de son père. Un sourire de contentement passa sur sa pâle et douce figure ; mais elle ne répondit rien. Tout le jour elle demeura le regard fixé sur la porte. Une fois, quand elle entendit un pas pesant s'approcher de la maison, une vive rougeur monta à ses joues. J'avais préparé notre petit logis, et lui avais donné un air aussi gai que possible, dans le but de le rendre agréable à mon mari. J'avais cueilli quelques fleurs que j'arrangeai comme il aimait à les voir dans notre ancien et cher intérieur. Pendant tout ce temps, Marie me suivait tristement de ses grands yeux brillants. Rien ne me restait de notre ancien luxe. Mais la flamme joyeuse brillant dans le foyer poli, la nappe blanche étendue sur la table, mes quelques fleurs, donnaient à notre petite chambre l'air gai et reposant du chez soi : celui qu'un voyageur aurait souhaité pour fêter son retour. Je savais que mon mari restérait avec moi ce soir-là. Comment se pas-

ce jour ? Péniblement. Les minutes me paraissaient des heures. Enfin, les rayons du soleil commencèrent à pâlir : leur lumière dorée glissa sur la blanche couchette et la pâle figure de ma douce Marie, et soudain, j'entendis résonner ce pas, autrefois la plus douce des musiques à mon oreille.

Je me le rappelle, comme il était jadis, avec la franchise et la loyauté peintes sur son beau visage, je le revois, à l'heure fatale, lorsque, pâlis par la honte et le remords, ses traits trahissaient l'agonie qui déchirait son âme. Ses deux aspects sont gravés dans ma mémoire, et à ceux-ci j'en ajoute un troisième, celui que j'aperçus lorsqu'il ouvrit la porte et se trouva en face de moi. J'eus peine à le reconnaître : ce n'était pas seulement le régime de la prison qui avait laissé son empreinte sur lui ; mais je ne sais quel air de cynique indifférence, de ressentiment amer et concentré trahissait la profondeur de sa chute. Je m'étais souvent représenté à l'avance cette rencontre avec mon mari. J'avais préparé les mots de tendresse par lesquels j'accueillerais son repentir, et je m'étais figuré sa joie en revoyant la petite Marie. Mon esprit s'était mis en travail pour imaginer toutes sortes de manières affectueuses de lui souhaiter la bienvenue. Et à cette heure, j'étais là, immobile, silencieuse de crainte et de tristesse. Il le vit et s'avança dans la chambre ; j'aurais voulu aller vers lui que je n'aurais pu faire un mouvement. Après un moment de silence, pendant lequel nos regards se rencontrèrent, il me dit d'une voix que je ne connaissais pas encore :

« Vous ne m'attendiez pas ! Eh bien ! me voici enfin, me voici, pour être votre fléau ! »

Oh ! ma sœur, si je pouvais vous dire ce qu'il y avait sous ces brusques paroles, quel désespoir était écrit dans ces yeux sauvages, quel sentiment de honte indicible caché sous cette apparente indifférence ! Cela me frappe

droit au cœur , et avec un cri aigu, passionné, je me jetai dans les bras de mon mari. Cela ne dura qu'un instant. Brusquement il se sépara de mon étreinte, approcha une chaise du feu et s'assit. Je m'occupai à préparer un peu de thé, et pendant ce temps, je lisais mon sort sur sa figure. Les mauvais compagnons, le monde ignoble où il avait vécu, ses constantes relations avec des misérables et des criminels avaient transformé cette nature, autrefois bonne et généreuse, en un je ne sais quoi dont la pensée me faisait trembler. Aucune trace n'était restée de ce qu'il était autrefois. C'en était fait de mes espérances et de mes songes. Ce que je vis et entendis en une heure me montra que le mari de ma jeunesse avait disparu, et qu'à sa place , se tenait devant moi un homme perdu, plongé dans le vice, inconscient par l'excès même de sa chute désespérée. Même alors, cependant , je ne perdis pas courage , j'espérai le gagner encore à la vertu , et dans ce moment terrible, je jurai dans mon cœur qu'avec la grâce de Dieu, je lui serais une épouse plus fidèle et plus dévouée dans son abjection que je ne l'avais été dans l'éclat de sa prospérité ; que jamais je ne l'abandonnerais, que jamais je ne m'en lasserais, que jamais ses crimes et ses fautes ne parviendraient à me séparer de lui , mais que je lui serais toujours bonne, affectueuse et aimante. Dieu, qui connaît les cœurs, sait que je n'ai pas failli à ma promesse. Je l'ai gardée à travers les scènes les plus sombres d'épreuves et de désolations ; je l'ai gardée quand mon cœur était brisé et que mes forces défaillaient. Je ne demandais qu'une récompense, la conversion de mon mari. C'est pour elle que j'ai offert les souffrances et les douleurs des dernières années de ma vie, avec leurs larmes et leurs prières. Pour elle, j'offre maintenant ma vie, et Dieu me la donnera dans sa miséricordieuse bonté.

Dans le premier saisissement de la vue de mon mari, j'avais presque oublié ma petite Marie. Il ne m'en parla

pas tout d'abord. Puis sans me regarder, d'une voix sourde et brisée :

« Où est l'enfant ? »

Je lui racontai la maladie de Marie et comment l'ange de la mort se penchait déjà sur elle et combien autrefois elle était belle et douce et aimable. Pour un moment, il eut à peine à dominer son émotion.

— « Laissez-moi la voir, Anne ; j'irai bien doucement. »

Je le conduisis dans la chambre. Elle reposait. La lumière de la veilleuse éclairait ses traits pâles et caressants; sa chevelure dorée était répandue éparse sur l'oreiller ; sa petite main serrait le crucifix qu'elle portait toujours. Elle ressemblait à une statue tant il y avait en elle de beauté calme et pure. Le flambeau que nous portions l'éveilla : ses lèvres s'agitèrent, ses grands yeux bleus s'ouvrirent, et elle regarda autour d'elle avec étonnement. Je me penchai pour l'embrasser; mais son père la prit dans ses bras et l'éleva jusqu'à moi ; puis il la remit dans son lit et se cacha le visage dans ses deux mains, incapable de fixer l'innocente figure de son petit enfant. Elle le regarda tristement, pleine de compassion, les yeux obscurcis par les larmes, les lèvres tremblantes, puis se tournant vers moi :

« Maman, est-ce papa ! »

Je me rappelai le portrait que je lui avait fais de son père et de son retour à la maison, et je n'éprouverai jamais un sentiment de remords et de honte pareil à celui que je ressentis lorsque je lui dis « oui. » Je me tenais coupable et confuse devant mon enfant. Et cependant j'avais agi, je le croyais, de mon mieux. Elle se tourna vers lui, ouvrit ses petits bras et lui dit : « Cher papa, prenez moi encore ».

Mais lui s'éloigna soudain avec un sanglot passionné, se précipita dans la première chambre, et resta là la face ensevelie dans ses mains jusqu'à ce que les rayons du soleil

levant vinssent l'éclairer. Avant cette heure, ma chérie avait rejoint son Père dans les cieux ; elle plaidait comme un ange pour son père , pauvre pêcheur sur la terre. Je n'appelai pas celui-ci quand elle mourut, car j'avais compris toute la profondeur de la déception de mon enfant. J'avais compris ce qu'elle avait ressenti sans me le dire, lorsqu'elle m'enlaça si étroitement de ses petits bras, et m'embrassa si tendrement. Ma petite Marie, mon ange-enfant j'ai tout perdu avec vous! La mort a dénoué l'enlacement de ses bras,et glacé ces lèvres tièdes qui cherchaient à me consoler par leurs baisers,quand elles ne pouvaient plus parler. Les années ont passé, ma sœur, mais je sens toujours l'étreinte de ses petits bras, et le contact de ses lèvres mourantes. Je la recouchai sur son lit, et je m'agenouillai près d'elle. Alors je n'ai pas pleuré, car ma douleur était au-dessus des larmes. J'ai offert ma petite fille pour le salut de son père. Les forces m'abandonnèrent dans cette prière, car lorsque mon mari, le matin, vint pour me rejoindre, il me trouva étendue sur le sol, et sans connaissance près du corps de notre enfant.

(*Traduit de l'anglais.*) (*A suivre.*)

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Grand calme au début de l'année ! C'est un bien d'autant plus précieux qu'il est rare. Nous le devons à ce qu'on appelle « la grève des confiseurs ; » nous aimerions mieux dire que c'est un effet du bon sens et du patriotisme de nos républicains, devenus, enfin, des esprits sérieux, vainqueurs de leurs préjugés et de leurs rancunes. Hélas ! il ne devait pas s'écouler de longs jours avant que la première cartouche fût brûlée et qu'elle mît le feu aux poudres. Sans doute pour donner raison au pronostic déjà bien ancien. La République, c'est l'agitation en permanence; comme la mer, elle a besoin, pour se conserver, d'une perpétuelle et fiévreuse commotion. Bien naïf qui voudrait compter sur quelques heures de calme-plat : la tempête ne tarderait pas à venir dissiper son illusion.

Au Sénat, il y avait renouvellement partiel à accomplir, et les élections du 4 janvier y ont pourvu. Ce qu'elles ont été, il était facile de le prévoir : que pouvait-on attendre d'un collège électoral si facile *à diriger* par le gouvernement ? La république a été victorieuse à ce point que la droite s'est laissé prendre onze sièges. C'est beaucoup, c'est trop que la perte de onze sénateurs, surtout quand certains d'entre eux auraient pu continuer à rendre à la cause conservatrice les services les plus considérables. Somme toute, la défaite ne tire pas à une autre importance : la minorité est réduite, mais telle qu'elle est encore, elle nous promet une non moins énergique résistance ; depuis longtemps, son rôle se borne à protester avec force et éloquence; sa protestation sera aujourd'hui ce qu'elle était hier ; le pays continuera à entendre la voix de la droiture et de la justice flétrir tous les attentats et honorer toutes les victimes. Il faut signaler, toutefois, comme note caractéristique des élections du 4 janvier, la réapparition de M. Jules Ferry. L'ancien ministre n'avait pu trouver place parmi les députés, qui l'avaient expulsé, — juste châtiment réservé au principal instigateur des décrets du 29 mars 1880 ! — il a voulu un siége au Sénat, et il l'a obtenu. Tant mieux pour lui ; tant pis pour M. de Freycinet. Quant à nous, il nous im-

porte peu que M. Jules Ferry soit hors du Parlement ou dedans ; nous n'avions rien à gagner à l'ostracisme qui le frappait ; nous ne perdrons rien à son exaltation : c'est affaire aux républicains, et nous, leurs victimes, nous n'avons qu'à voir et à attendre l'issue de cette grotesque bataille des taureaux. Efforçons-nous seulement de ne pas recevoir trop d'éclaboussures.

Le 13 janvier, les deux palais du Luxembourg et Bourbon ouvraient larges leurs portes pour donner accès aux honorables sénateurs et députés: c'était le jour de la rentrée du Parlement. Ailleurs, l'ouverture des Chambres a quelque air de solennité; en France, sous la république, il n'y a rien d'aussi vulgaire : quelques sénateurs et quelques députés, les plus zélés, entrent cahin cahan au Luxembourg et au Palais-Bourbon pour aller s'asseoir sur leurs ronds de cuir respectifs ; puis s'égayent à contempler au fauteuil de la présidence leur vénérable doyen d'âge, plus ou moins valide, pour les cheveux blancs duquel ce fauteuil est le plus beau jour de la vie ; enfin, s'en retournent à leur domicile, après avoir déposé dans l'urne quelques bulletins destinés à former le bureau définitif. Point d'apparat, pas même le moindre discours, ni du trône, ni de quoi que ce soit.

Tel est le spectacle peu récréatif qu'a offert la rentrée sous la présidence, au Sénat, de M. de Lur-Saluces, et à la Chambre des Députés, de M, de Gasté. Les présidents définitifs sont les mêmes que précédemment : MM. Le Royer et Floquet. Pour la vice-présidence, le vote a été plus pénible et M. Spuller a failli ne pas être réélu.

Au Sénat, la besogne a été de peu d'importance : on peut se contenter de signaler la composition nouvelle de la Haute-Cour, ce tribunal que, quelques jours après, M. Clémenceau devait qualifier de « révolutionnaire. » Voilà qui est fait, et gare au Boulanger quelconque qui s'aviserait de comploter contre la République !

A la Chambre des députés, interpellations sur interpellations : quatre dans la séance du 17 janvier ; autres quatre dans les séances du 20 et du 22 ; puis, le 26, interpellation au sujet des conventions avec la Compagnie P.-L.-M. ; le 22, question Berthou sur les affaires (?) de Bayonne, enfin, interpellation, le 29, sur la pièce de M. Sardou, *Thermidor*.

Entre temps, Sénat et Chambre ont voté 6 millions pour venir au secours des malheureux que les rigueurs d'un froid excessil

éprouvaient si durement : excellent témoignage de tendresse qui prouve bien que tout bon instinct n'est pas effacé du cœur même des radicaux !

Cette pitié partait d'un bon naturel, mais ce sentiment ne devait être qu'éphémère. A quelques jours de là, les ennemis de M. Yves Guyot essayaient d'ébranler le fauteuil du ministre des Travaux publics, en taquinant le pauvret sur l'application de l'article 16 de la convention du 26 mai 1883, avec la Compagnie Paris-Lyon ; mais on ne saura jamais avec quelle force de volonté un ministre républicain tient à son fauteuil : il y est rivé, vissé, et le moyen de tomber quand on se cramponne de la sorte ? M. Yves Guyot n'est pas tombé : il est peut-être mieux assis que jamais.

M. Ribot, lui aussi, a eu le privilège de l'emporter sur ses adversaires, soit au sujet de la dénonciation des traités et conventions de commerce, soit au sujet de l'acte de Berlin relatif à la liberté de navigation et de commerce du Niger, soit enfin sur les prétendus projets d'intervention de la France en Tripolitaine. La Chambre a accepté d'emblée les explications du fortuné ministre des affaires étrangères.

Plus importantes ont été les interpellations sur l'affaire de Bayonne et sur *Thermidor*. Dans la séance du 27 janvier, M. Berthou a voulu savoir de M. Ribot ce qu'il fallait penser de l'intervention du Saint-Siége dans le démêlé de quelques prêtres avec leur évêque. C'étaient des prêtres que, sur l'avis du gouvernement, l'évêque de Bayonne avait cru devoir déplacer et dont la plupart avaient fait appel à Rome de cette décision épiscopale. Le droit canon est assez formel en la question qu'il fallait résoudre et les curés avaient quelque chance d'obtenir gain de cause : ce qui embarrassait naturellement beaucoup tout le monde. Le Saint-Siège crut devoir demander aux appelants de se désister : il l'obtint et toute difficulté disparaissait. Reconnaissant de cette docilité, Léon XIII avait tenu à en récompenser ces bons prêtres en leur accordant diverses distinctions pontificales. Certes, qu'y avait-il là d'étrange et d'anormal ? Mais les choses les plus simples prennent en République la plus grave importance parce qu'elles sont dénaturées par l'esprit de parti et les préjugés. Les députés républicains s'offusquèrent de cette *immixtion* du Saint-Siège et voulurent la blâmer en face du pays. Le pays ne leur a pas donné raison, loin de là ; mais M. Rlbot, toujours pour conserver son précieux portefeuille, a

cherché à expliquer l'affaire à son point de vue, lequel n'est pas le vrai, et a même été jusqu'à déclarer que les distinctions données par le Pape seraient regardées comme non avenues. C'est une satisfaction donnée aux radicaux, mais un tel langage de la part du ministre des affaires étrangères n'est pas digne d'une nation catholique comme la France.

Les radicaux, du reste, n'en sont que plus osés pour exiger de nouvelles condes cendances. L'affaire *Thermidor* l'a bien prouvé. Jamais affaire plus simple, plus anodine. *Thermidor* est une pièce essentiellement républicaine ; elle ne proteste que contre les excès de la révolution, contre ce qu'on a appelé si justement « la Terreur rouge » et ici c'est plus encore le sentiment naturel d'humanité, qui, en dehors de tout parti, impose cette protestation. Que ne peut la haine sectaire enhardie par de déplorables concessions ? M. Clémenceau est monté à la tribune et sous prétexte d'expliquer son vote, a tenu à indiquer au ministère qu'elle était la portée de l'interpellation ; le chef de la gauche radicale a élevé le débat à la hauteur d'un principe ; il a dit qu'il n'était libre à aucun vrai républicain de choisir entre telle et telle page de la révolution, et a déclaré que la révolution devait être accepté « en bloc ». Son discours a donné le frisson à tout homme honnête ; on y sentait comme le froid du tranchant de la guillotine M. de Mun s'est courageusement fait l'organe de la protestation nationale contre une semblable apologie de Robespierre ; il a demandé au ministère de répondre catégoriquement au discours de M. Clémenceau et de dire si lui aussi est pour la révolution en bloc. M. de Freycinet n'a répondu qu'en s'esquivant, il a fait descendre le débat au niveau d'un fait-divers et s'est bien gardé de la précision que réclamait M. de Mun. La Chambre a voté l'ordre du jour pur et simple, lequel ne nous a paru ni si simple, ni si pur, mais qui ne décidant rien ne pouvait compromettre beaucoup le ministère. M. Clémenceau a eu du moins le mérite de sa brutale et sanguinaire franchise : il accepte la révolution « en bloc » c'est à dire même,

un horrible mélange
D'os et de chairs meurtris et trainés dans la fange
Des lambeaux pleins de sang et des membres affreux
Que des chiens dévorants se disputaient entre eux !

C'est bien là, en effet, ce que la Terreur avait fait de la France aux plus mauvais jours de notre histoire ! Quelle audace d'exal-

ter ces odieux carnages, en face des petit-fils des victimes, des « hommes de Quiberon » dont le seul crime était d'être fidèle à Dieu et à leur conscience ! Mais le radicalisme se croit le droit de tout oser, parce qu'on lui a donné le droit de tout attendre. Ce n'est pas ainsi qu'on gouverne un grand peuple et de telles séances ne sauraient garantir la sécurité du lendemain. Les victoires à la Pyrrhus n'ont jamais présagé que de plus humiliantes défaites.

Aux dernières séances du mois, le ministère des finances a déposé deux projets de loi importants : le premier relatif au droit d'accroissement pour les congrégations, le second concernant le renouvellement du privilège de la Banque de France. Celui-ci nous paraît, sauf en quelques détails, devoir être accepté; le premier tout en étant un adoucissement à la loi des finances qui vise la spoliation des congrégations religieuses, est un simple expédient ou palliatif qui en fin de compte ne détruit en rien le caractère fâcheux de la loi qu'il prétend atténuer. Nous y reviendrons.

Au dehors, la politique se résume dans les discours ou interwiev de MM. Méline, J. Ferry et Deroulède. On connaît la « modération » du bon M. Méline qui trouve sage d'introduire dans l'application des lois scolaire et militaire « tous les tempéraments, toutes les précautions de transition compatibles avec leur texte et leur esprit » Cette « modération » n'est qu'une feinte pour permettre à M. Méline « d'être plus sévère qu'un autre à l'endroit des empiêtements du clergé dans le domaine politique » ; il trouve que le gouvernement « a peut-être été quelquefois trop faible de ce côté ». Ce « peut-être » est admirable ! Il n'est pas dans la pensée de M. Méline ; pour lui ce n'est que trop vrai, le gouvernement à été faible à l'égard du clergé.

Rodrigue, qui l'eût cru ?
Chimène, qui l'eût dit ?

Pas n'est besoin, n'est-ce pas ? d'insister beaucoup sur ce point : la faiblesse du gouvernement républicain à l'égard du clergé est un de ces combles que M. Méline seul pouvait inventer !

M. J, Ferry ne veut d'aucun ménagement dans l'application des lois républicaines : il se réclame même de ces lois avec une superbe intransigeance. Toutefois, il désirerait, à l'en croire, la pacification ; le bon apôtre se déclare « le partisan de la paix

religieuse. » A une condition, cependant, c'est que pour adhérer à la république, il faudrait accepter aussi « en bloc » comme dirait M. Clémenceau, toutes les lois que la République a faites. Voilà les hommes qui nous reprochent d'être intollerants ! Voilà les programmes qui doivent ouvrir les yeux aux conciliateurs ! L'agneau Méline vaut-il mieux que le loup Clémenceau ou que le renard Ferry ?

De son côté M., Déroulède a péroré à Suresnes, pour le 20e anniversaire de la bataille de Buzenval, mais il a touché à tant de questions qu'aucun journal n'a voulu se hasarder à reproduire le texte de son discours. On y remarque entre autres choses l'éloge du Boulangisme expiré et aussi l'exposé d'un programme de république plebiscitaire. Toutes les républiques se valent en France et nous n'aurions pas plus de confiance en la république de M. Deroulède qu'en la république de M. Méline ou de M. Ferry.

Autrement clair et précis est le programme que Mgr Freppel présente au parti conservateur et catholique. Son allocution au clergé augevin, le 1er janvier, indique nettement ce qu'il est permis de faire, à tout catholique, à l'égard de la république athée et persécutrice qui règne en France. La guerre ouverte est déclarée à l'Eglise, à la liberté de conscience, au clergé : servons-nous de toutes les armes que nous donnent les lois de notre pays pour défendre nos autels et nos libertés ; dans ces limites, non seulement l'action est un droit, mais encore et surtout un devoir.

M. de Mun l'a exposé, à son tour, quand il a traité, avec l'envergure de sa noble intelligence et de son éloquence magistrale, de la question sociale parmi les catholiques » Il faut lire cette belle démontration que portait le numéro du 15 janvier 1891 la revue de l'*Association catholique* : là est le vrai programme de notre action dont les deux termes avaient été précédemment indiqués dans la législature sociale et dans l'organisation coopérative. D'éminents prélats, de graves publicistes ont félicité M. de Mun de son exposition lumineuse : tous les catholiques devraient la connaître et s'en inspirer.

Le mois de janvier ramène la date sanglante de l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Cette année, selon l'usage, des services funèbres sont été célébrés à Paris et en province pour le repos des âmes des royales victimes de 93. Fasse le ciel que ces expiations soient trouvées digne de faire contre-poids avec les folles apologies des crimes de la révolution !

Signalons, au moins, à cette place, les pertes assez nombreuses que viennent de faire l'Académie et les arts par la mort de MM. Octave Feuillet, Haussmann, Meissonier et Chaplin, qui se sont honorés de mourir chrétiennement. Ne parlons pas de Peyrat, « cette vieille perruque » de 1848 qui n'a jugé rien de mieux que de réclamer « le four crématoire ».

Dédommageons-nous du souvenir ou du spectacle de toutes nos tristesses en nous rappelant les paroles paternelles et les vœux que faisait entendre aux cardinaux, la veille du premier jour de l'An, Sa Sainteté Léon XIII. Malgré ses épreuves, le Souverain-Pontife trouve assez de calme pour rassurer ses enfants ; il ne se décourage pas et attend du ciel la grâce qui doit rendre à l'Eglise sa tranquillité. Que Dieu daigne exaucer les souhaits de Celui qui le représente sur la terre !

Léon XIII n'oublie ni la France, ni les pauvres : sur les aumônes qu'il reçoit de ses enfants, il a prélevé 25.009 francs pour soulager les indigents de Rome ou donner du pain à un grand nombre de ses prêtres. Il s'est dépouillé aussi d'un ouvrage remarquable dont il a fait don à l'université catholique de Lyon: les *Regestes* de Clément V en 7 volumes. En même temps il pourvoyait aux frais énormes que va exiger la lutte anti-esclavagiste par une quête générale qui a eu lieu le jour ou le dimanche de l'Epiphanie et qui a produit les plus consolants résultats. C'est ainsi que le Pape aujourd'hui comme toujours, est l'initiateur ou le protecteur des plus nobles causes et qu'il étend partout les bienfaits de la civilisation chrétienne.

Ce que voudrait surtout Léon XIII, ce serait de prémunir la jeunesse contre tous les dangers qui la menacent, de la soustraire aux piéges qui lui sont tendus. Avec quelle paternité il lui offre l'occasion de célébrer le 3e centenaire de la mort de saint Louis de Gonzague, ce modèle de tous les jeunes gens ! Puisse cet encouragement être entendu partout de la jeunesse de nos écoles et saint Louis de Gonzague nous obtenir une génération qui nous console du présent en nous permettant de regarder avec confiance l'avenir !

Ne quittons pas Léon XIII sans dire un mot de l'arbitrage qui vient de lui être offert pour juger un différend élevé entre le Portugal et l'Etat du Congo. L'exemple de l'Allemagne porte ses fruits. Nous sommes heureux de voir cette innovation entrer dans les mœurs politiques de l'Europe. Qui sait si avant la fin du XIXe siècle nous n'aurons pas la consolation de voir ce tribu-

nal de conciliation et de paix accepté par toutes les nations pour arbitre de toutes les contestations? Assurément la décision souveraine et impartiale du Pape remplacerait avantageusement toute solution par la guerre et par le sang. Le désarmement s'imposerait et tout y gagnerait chez tous les peuples.

Parmi les autres faits religieux importants, signalons la lettre pastorale de Mgr l'Évêque de Rodez sur l'éducation du clergé, les constitutions de l'Association des frères armés ou des pionniers du Sahara par le Cardinal Lavigerie, le discours du P. Didon, à la Madeleine, pour l'œuvre des églises dans les nouveaux quartiers de Rome, enfin la cérémonie des prières publiques, ordonnées par la plupart des évêques pour obtenir les bénédictions de Dieu sur les travaux du Parlement.

Le nécrologe religieux s'est accru de trois noms auxquels le monde catholique, à divers titres, doit un souvenir particulier: le cardinal Simor, primat de Hongrie, revêtu de la pourpre depuis 1873 par Pie IX et mort le 23 janvier ; le R. P. Larrocca, supérieur général des Frères Prêcheurs depuis 1879 ; J. B. V. Coquille, ancien colloborateur de *l'Univers* et du *Monde*, si justement estimé pour son noble caractère et ses remarquables écrits.

A l'extérieur, nous devons constater la détente qui continue à s'accentuer entre le parti de l'empire en Allemagne et les membres du Centre catholique. Le 80e anniversaire de la naissance de M. Winsthort, le chef du parti catholique, a été une nouvelle occasion pour témoigner une fois de plus que le Cultur-Kamph a fini. Ce symptôme permet de prévoir que la nouvelle loi qui va rendre au clergé les fonds dont la persécution l'avait dépouillé sera définitivement acceptée. Guillaume II s'en mêle tout de bon et de Rome le Pape l'a fait remercier de son intervention favorable. La loi scolaire rencontrera peut-être plus de difficultés : les magisters allemands ne veulent pas, paraît-il, des écoles confessionnelles. Mais le résultat définitif n'est pas douteux : le bon sens triomphera du préjugé.

En Belgique, vient de mourir, à la fleur de l'âge, l'héritier de la couronne, le prince Baudouin. Cette mort a plongé dans le deuil toute la nation, qui a rendu à la dépouille mortelle du défunt l'hommage de la plus sincère sympathie. Heureux peuple, qui a conservé le respect de ses traditions et l'amour de ses souverains ! Le roi Léopold a pleuré amèrement la mort

de son neveu, qu'il avait formé au difficile métier de roi ; il lui reste pour successeur le second fils de son frère, un jeune homme de 16 ans.

L'Autriche va être honorée d'une distinction que lui réserve le Pape : il paraît que Léon XIII destine à l'impératrice Elisabeth la rose d'or de 1891. On avait donc été trop pressé en annonçant que ce présent pontifical serait envoyé à Mme Carnot. La république française pourra-t-elle jamais mériter un tel privilège !

L'Italie passe par une sérieuse crise ministérielle. A l'occasion de l'exposé financier fait à la Chambre par M. Grimaldi, dans la séance du 28 janvier, les députés italiens ont voté contre le ministère et M. Crispi a donné sa démission au roi qui l'a acceptée. C'est un grave événement, dont les conséquences peuvent être considérables. M. Crispi était le dernier appui de la triple alliance, un survivant de M. Bismarck : sa chute peut donner une nouvelle orientation à la politique européenne. En tout cas elle prouve que les finances italiennes sont loin d'être prospères, et que le bien volé ne profite pas. M. Crispi tombe au lendemain de son succès électoral : ne serait-ce pas une de ces leçons ou un de ces châtiments que la Providence réserve à de grands coupables ?

NEMAUSUS.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nimes, Janvier 1891.

Ah ! oui, parlons-en un peu de ce mois de janvier ; il nous laisse les plus piquants souvenirs. J'ai bien compté, depuis le 6 jauvier jusqu'au 22, de la glace, rien que de la glace. Elle arrêtait les ruisseaux, s'accumulait autour des fontaines, pénétrait dans l'intérieur des maisons, obstruait les conduits des eaux et les tuyaux de gaz, apparaissait sous forme de bloc dans la cuvette des lavabos et immobilisait l'encre elle-même, à la grande joie des écoliers. Heureux temps pour les commerçants de charbon et de bois et les marchands de fourrure. Au-dedans, les poëles ronflaient, les grilles luisaient rouges et ardentes, les vieilles et larges cheminées s'emplissaient de la flamme joyeuse du chêne. Au dehors, ce n'étaient que gens emmitouflés, encapuchonnés, aux gants fourrés jusqu'au coude, pourvus des pieds à la tête, de toutes sortes d'armes défensives contre cet affreux mistral qui soufflait à son aise, secouant sur nous l'atmosphère glacée qu'il avait recueillie sur les montagnes et dans la plaine. Et pour finir, le verglas ! Cela a été court, mais bien joli. On se mirait dans nos rues et sur nos places. On pâtinait sur l'Esplanade. Par exemple, pour ceux qui ignorent l'usage du patin et qui avaient à se rendre à leurs affaires, la course avait beaucoup moins d'agrément. Cette matinée a vu le triomphe des semelles en lisière et des snow-boots en caoutchouc. J'ai vu les gens bien avisés marcher sur leurs bas dans lequels ils avaient introduit leur chaussure. D'autres portaient fièrement leurs bottines à la main, appliquant, tranquillement, sur la glace,

leurs chaussures de laine. Le spectacle ne manquait ni de variété ni de pittoresque.

Malheureusement, la misère est la compagne du froid. Il y a donc en recrudescence de détresse parmi les pauvres gens et les ouvriers demeurés forcément sans travail. La charité publique et privée s'est émue. On a donné beaucoup ; ou donne encore. Est-il rien de plus triste en pareille saison qu'un foyer affamé et sans feu !

Encore devons-nous être modestes dans nos plaintes. Il a fait froid, mais notre beau soleil ne s'est pas caché. Sauf de rares exceptions, vers le milieu du jour, dans les coins abrités contre le vent,il réconfortait de sa tiède chaleur toute une population de frileux. Le bon poële qu'ils avaient là, et bienfaisant et à bon marché !

Le dégel est enfin venu. On l'a salué avec bonheur. Espérons que l'hiver ne nous infligera plus une pareille continuité de gelées. N'est-ce point assez comme cela de couleur locale ? Constatons cependant que l'harmonie a été plus forte que la rigueur du froid, j'entends l'harmonie de nos musiques instrumentales. Le thermomètre a eu beau marquer 10 degrés au-dessous, elles n'ont pas cessé de donner leur concert à la Fontaine. A vrai dire, avec pareille température, le jardin n'était plus jardin, mais désert. La musique jouait dans le vide, mais elle a joué quand même, ce qui fait le plus grand honneur à sa vaillance et à sa discipline.

Par ailleurs, il semble bien, au moins pour la province, que le froid a engourdi la politique. Le Conseil municipal vit encore, et sérieusement, il fait sa besogne, sans éclat, sans tapage. Cela repose,après le vacarme des séances du Conseil précédent.

Une séance littéraire, très intéressante celle-la, a eu lieu à l'Académie de Nimes. Un de ses membres , M. de Valfons , a rappelé dans quelques pages, très spirituellement écrites,un des souvenirs de l'ancienne Académie-Royale de

Nimes. En 1787, celle-ci fêtait sa résurrection dûe à la générosité et au zêle de Séguier. Un des témoins avait consigné dans un manuscrit, appartenant à M. de Valfons, le récit de la solennité, récit orné des fleurs de la mythologie, dans le goût du temps. Il y eut banquet, éloquence et poésie, acclamations et remerciements à l'évêque de Nimes, protecteur de l'Académie, et à Séguier, son bienfaiteur, qui venait de léguer son hôtel et sa bibliothèque à la docte compagnie. On ne prévoyait pas que, trois ans après, l'Académie, frustrée de la munificence de son illustre membre, serait elle-même frappée et dispersée.

Mais ici, nous approchons d'un terrain suspect et qui n'est pas loin de thermidor. Notre timide et légère chronique recule devant ce nom qui passionne actuellement la capitale. En face de la politique, elle se dérobe. Il y en a tant d'autres qui se chargent d'en faire, et très bien, à sa place.

FIDELIS.

Marseille, Janvier 1891.

⁂ Pluies, neiges, glaces, froid !... Où s'en est allé notre azur ?... Autrefois, on disait : Où sont les neiges d'Antan ? Hélas ! plus n'est le cas de le demander. Par une inconvenable incurie, signalée par tous les organes de la presse marseillaise sans exception et blamée par notre maire en plein conseil, le service de la voirie, devant cette série de glissades sur le verglas, a consisté à regarder tomber la neige et... les gens, sans compter les malheureux chevaux de trait qui se demandaient pourquoi on les rouait de coups sur un pavé aussi nouveau pour eux.

⁂ Au coin du feu, nous avons pu lire et déguster finement les délicieuses LETTRES ROMAINES de M. le chanoine

Magnan. Il y a là des pages exquises, ciselées avec un art infini qui se dissimule sous l'ampleur vraiment littéraire de la phrase. On avait reproché à l'historien d'Urbain V, certaines hâchures qui tournaient un peu court, il avait suivi en cela, dit-on, les conseils d'un lettré de ses amis. Cette fois, il est revenu à son naturel, qui est excellent, et ce style est fait pour ravir. Le sujet a quelque peu vieilli, depuis les invasions et les profanations dont la Rome qu'il décrit avec un filial amour a été bouleversée. Un appendice très personnel, et comme on dit aujourd'hui très suggestif, touchera et charmera les âmes délicates. Celles-là, après avoir goûté le livre, le reliront et s'en délecteront, ce que je viens de faire au coin du feu.

*** D'un autre style, mais non moins agréable en son genre piquant et neuf, est le nouveau volume de l'abbé Henri Bolo. L'auteur, justement goûté des *Dernières Étapes de la vie*, vient d'écrire, sur un sujet difficile, un livre charmant. C'est intitulé Du Mariage au Divorce, et, pour parler avec la couverture du livre, c'est *à lire avant de se fiancer*. Pour M. Bolo, le mariage est « ou un duo, ou un duel. » Sur ce thème, il a brodé les plus intéressantes fantaisies, qui n'ont de jovial que leur forme, car le fonds en est austère, irréprochable et parfaitement chrétien.

*** Le clergé de Marseille s'occupe beaucoup des Échos venus à la Méditerranée des monts pyrénéens. J'ai toute espèce de motifs d'estimer que, pour ma chronique, il n'y a plus de Pyrénées. E. A. C.

Le Propriétaire-Gérant,

Gervais-Bedot.

Nîmes. — Imprimerie Gervais-Bedot, place de la Cathédrale.

LE BARON D'AIGALIERS

RECHERCHES ET DOCUMENTS

La vie du baron d'Aigaliers est coupée en deux parties obscures par une courte période lumineuse. Pendant six mois, d'avril à septembre 1704, il agit au grand soleil de la vie publique. Il est un des acteurs en vue du drame qui se dénoue dans les Cévennes, et notre curiosité pourrait suivre sa trace presque de jour en jour. Avant comme après cette date, les historiens l'ont ignoré à peu près absolument; mais, si les aventures d'un obscur gentilhomme huguenot ont pu, sans inconvénient, être négligées des historiens du grand siècle, peut-être ne seront-elles pas dépourvues de tout intérêt pour les érudits qui auront à utiliser ses *Mémoires* et pour les politiques, que ne peut manquer de séduire la curieuse personnalité de leur auteur (1).

Jacob de Rossel, seigneur et baron d'Aigaliers, naquit à Uzès ou à Montpellier, entre les années 1635 et 1645 (2).

(1) Ce travail a été écrit pour servir d'introduction et de complément à des *Mémoires* que l'on espère donner bientôt au puhlic. C'est dire que le lecteur ne doit pas chercher ici une histoire de la vie ou de l'époque de d'Aigaliers, mais simplement des matériaux qui joints aux *Mémoires* permettront d'écrire un jour cette vie ou cette histoire. Ainsi s'expliquent certaines erreurs apparentes de composition. J'ai négligé de parti-pris des périodes très importantes sur lesquels mes textes n'apportaient aucune révélation nouvelle. En revanche, je me suis étendu sur d'autres moins essentielles, mais jusqu'à présent inconnues.

(2) Je prends pour date de ce calcul approximatif la date du mariage de d'Aigaliers, qui nous est fournie par Haag : *France protestante*, t. IX, v° *Rossel*.

Il était le fils aîné de François de Rossel, sieur d'Aubanes, conseiller à la Cour des Comptes de Montpellier, et de Claude de Laudun (1). Les détails manquent sur son enfance et sa première jeunesse. Il reçut, à n'en point douter, une instruction solide et variée. Il dut voyager, voir Paris et la Cour. L'évêque d'Uzès, Michel Phélypeaux, depuis archevêque de Bourges (2), le protégeait, en dépit de son hérésie (3). De bonne heure d'Aigaliers goûta les lettres et rechercha les lettrés, les poètes surtout, au nombre desquels il eut l'ambition de se glisser (4). Plus tard, pendant les angoisses de son premier exil, il se recommandera, auprès de Châteauneuf, de Bossuet qui lui écrivit « une très belle lettre, » aujourd'hui perdue, et des « bontés » qu'avait eues pour lui « l'illustre Monsieur Pellisson. » (5) Enfin, nous avons des raisons de croire qu'il se trouva en relations avec Racine. Racine conservait à Uzès de nombreuses relations de parenté ou d'amitié ; — et c'est par son cousin-germain, l'homme de confiance des Luynes, l'honnête M. Sconin, que d'Aigaliers fut introduit auprès du duc de Chevreuse (6).

En 1685, lors de la révocation de l'Édit de Nantes, Jacob d'Aigaliers était « marié depuis vingt-cinq ans, avec Marguerite Clausel, et en avait deux filles et un fils, âgé de

(1) Il n'existe rien au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale sur cette branche de la famille de Rossel. On sait seulement qu'elle portait d'argent à la bande de gueules, accompagnée de deux quintefeuilles de même. V. *Dict. univ. de la noblesse de France*, par M. de Courcelles, t. IV (suppl.), pp. 129-130.

(2) V. de Mas-Latrie, *Trésor de Chronologie*.

(3) D'Aigaliers à Châteauneuf. Genève, 23 sept. 1689. Arch. nat. TT. 457, doss. XXXIV.

(4) D'Aigaliers à Châteauneuf. Genève, 1er août 1690. A. N., loc. cit.

(5) Lettres à Châteauneuf, des 23 septembre 1689 et 1er août 1690. A. N., loc. cit.

(6) Dépôt de la guerre. 1799, 211. Basville à Chamillart. Nimes, 25 juin 1704.

cinq à six ans (1). » Sa famille abjura pendant les dragonnades. Il est superflu d'insister sur le peu de sincérité d'une pareille conversion (2). François de Rossel et Claude de Laudun purent être contraints par la terreur à se confesser et même à communier (3), comme l'affirme leur fils. Ils ne demeurèrent dans l'indépendance de leur âme que plus fermement attachés à leur religion. Pour d'Aigaliers, son malheur fut de « ne pouvoir accommoder sa conscience au désir de Sa Majesté, » (1) et ce refus devint à son encontre le point de départ d'une persécution qui dura plus de trois années.

Dans une de ses lettres à Châteauneuf, il énumère, avec une fierté à la saint Paul, tout ce qu'il a souffert pour sa foi, « par trois logements à discrétiou, par des exils, des relégations, des emprisonnements jusques à six fois, non compris tout le bien en fonds de terre qu'il dût abandonner en quittant la France. » (2) Ce fut dans les premiers mois de 1689 qu'il se résolut à cette extrémité. Il se retira à Genève, où il prit logement chez Revilliod, à l'hôtellerie de la Rose d'or, et il attendit dans cette ville que sa famille put venir le rejoindre (1). Par malheur, Marguerite Clausel et ses enfants s'étaient à peine mis en route que la police de l'Intendant les arrêta le 28 mai, à deux jour-

(1) *France protestante*, loc. cit. MM. Haag ne fournissent à leur ordinaire aucune indication de sources.

(2) Dans un rapport de police, conservé aux Arch. dép. de l'Hérault (C. 273), je relève cette note, unique trace des persécutions subies par les parents de notre auteur :

« Le sr d'Aigaliers d'Usez,—mal intentionné, capable d'entreprendre,— sa femme très obstinée reléguée à Carcassonne, — a un fils hors du royaume, et chez lui trois autres au-dessus de 13 ans. » (Cf. *Bullet, de la Soc. de l'Hist. du Protestantisme fr.*, t. XXIX, p. 350).

(3) *Mémoires* de d'Aigaliers.

(4) D'Aigaliers à Châteauneuf. Lettre du 23 sept., loc. cit.

(5) Id., ibid.

(6) Lettres à Châteauneuf, déjà citées.

nées de marche dans la Provence (1). Mme d'Aigaliers, conduite devant Basville, se vit enfermée, avec ses filles, au couvent de Sainte-Ursule et Saint-Charles, à Montpellier. Il semble qu'on lui enlevât son fils pour le confier à un de ses parents catholiques, M. Bornier, lieutenant au Présidial de Montpellier, ou M. de Ranchin, conseiller au Parlement de Toulouse (2). Si l'on met à part la douleur de cette séparation, le sort de Mme d'Aigaliers ne fut point trop rude. Elle trouva, en la personne de la sœur d'Harbouville, prieure, une amie compatissante qui s'employa activement pour elle, pour les siens, et qui, si elle ne put lui éviter « mille incommodités, » lui adoucit à coup sûr beaucoup le séjour de la prison (3).

A la nouvelle de cette prison, le cœur de d'Aigaliers saigna et, pour la première fois, son courage fléchit. C'est alors qu'il écrivit au secrétaire d'État Châteauneuf (4) deux nouvelles lettres, citées par MM. Haag, sous une cote étrange, et dont nous avons retrouvé les originaux (5). Par la première, il s'engageait à « faire voir que tout ce qui divise l'Église ne valait pas la peine d'en venir à tant de désordre et de confusion, et à « faire des propositions raisonnables pour une réunion sincère. » (6) Par la seconde, il promettait presque, sous le voile de certaines équivoques, de se convertir à la foi catholique.

(1) Placet au Roy, 23 septembre 1689 ; — A. N., loc. cit.

(2) Lettres à Châteauneuf, loc. cit. — Snr M. Bornier (V. Arch. de de l'Hér., C. 273, et t. XXIX, p. 214, *Bullet, Soc. du Prot. fr.*

(3) La sœur d'Harbouville à d'Aigaliers. — Montpellier, 6 sept. 1689. A. N., loc. cit.

(4) Toutes les affaires de la religion p.r. ressortissaient au ministère de la maison du Roi.

(5) « *Arch. génér.*, M. 670-674. » Ces pièces que MM. Haag ne copient même pas très exactement se trouvent aux Arch. nationales, sous la cote déjà souvent citée, TT. 457, doss. XXXIV.

(6) D'Aigaliers à Châteauneuf, lettre citée du 23 sept.

« Ne fairiés vous rien, Monseigneur, pour mon soulagement, en considération que je scay parfaitement bien faire le signe de la croix, que j'aime, que j'aprouve et que je respecte *sans superstition* toutes les *anciennes* et vénérables cérémonies de l'Eglise, que j'aime, que j'aprouve et que je pratique les mortifications, les jeûnes, les abstinences et le Carême, *la confession*, et toutes les autres aides qui peuvent servir à élever l'âme à Dieu et à rendre notre dévotion plus ardente, et que je suis enfin rempli d'une bonne volonté et d'une modération qu'on n'a guères veu encore dans mes semblables, jusques là que Georges Cassandre, fameux théologien catholique, que je viens tout fratchement de lire, me parait avoir esté, en son temps, un homme véritablement envoyé de Dieu pour réunir les chrétiens divisés (1). »

Les auteurs de la *France protestante* et M. Puaux après eux qualifient avec sévérité le fait d'avoir écrit une telle lettre (2). Sans doute, ils ne l'eussent pas signée. Elle n'est pas d'un héros. Mais ne peut-elle être excusée chez un homme jeune encore, exilé, passionnément désireux de revoir sa patrie, sa famille, de fermer les yeux à ses vieux parents ? D'Aigaliers avait longtemps reculé devant cette démarche ambiguë. Dans ses premières suppliques à Châteauneuf et à Louis XIV, il proclame encore sa véritable foi (3). Il se borne à demander la permission pour sa famille de venir le rejoindre à Genève, et, lorsque cette permission lui a été refusée, au moins en ce qui concerne ses enfants (4), il sollicite encore l'autorisation de rentrer

(1) Id. Genève, 17 mars 1690. A. N., loc. cit.

(2) *France prot.*, loc. cit.—*Puaux, Hist. de la Réformation franç.*, 1861, t. VI, p. 305.

(3) Comp. les trois placets des 23 sept. 1689, 17 mars et 1er août 1690, et les différentes lettres au secrétaire d'État.

(4) Basville à Châteauneuf. Montpellier, 17 oct. 1689. A. N., loc. cit. Remarquez l'apostille qui paraît être de la main du ministre lui-même (Tous ces documents seront publiés aux pièces justificatives de l'édition des *Mémoires*).

en France, « sans être troublé, ni inquiété, sous prétexte de religion, y étant toléré par une faveur spéciale, à cause de sa fidélité inviolable pour le service de Sa Majesté (1). » Après même la requête que l'on vient de lire, il sut ne point se montrer hypocrite. Un prêtre, ami de sa famille, âme compatissante et sensée, comme la sœur d'Harbouville, lui évita le sacrilège, en certifiant qu'il avait rempli ses devoirs de nouveau converti. « Je lessay dire, avoue d'Aigaliers, et en cella je fis fort mal. » (2) Mais lorsque Villars, Basville, Chamillart, le Roi lui-même l'interrogeront directement sur sa religion, c'est avec la plus franche intrépidité qu'il se confessera protestant (3). Il en fut puni une seconde fois ; je me trompe fort, malgré tout, si, dans la mesure même qui le bannit à jamais de cette province dont il avait assuré la pacification, ne perce la secrète estime du Roi et de son ministre pour le loyal huguenot.

Bien que j'envisage les deux lettres à Châteauneuf avec plus d'indulgence que MM. Haag et Puaux, je ne puis m'empêcher d'y signaler certains caractères contre lesquels ils eussent braqué avec plus de justice les rigueurs de leur orthodoxie. D'Aigaliers avoue qu'il traversa à cette époque une de ces crises de conscience que nous connaissons si bien, nous hommes du XIXe siècle, mais dont la fin du XVIIe vit peu d'exemples (4). C'était, on s'en apercevra, un homme de cœur au moins autant que d'esprit ; élevé sous la rigide discipline du calvinisme cévenol, son scepticisme devait revêtir une teinte grave et dont Voltaire où même Bayle ne se fussent guères accommodés. Il se mani-

(1) Placet et lettre du 1er août, loc. cit.

(2) *Mémoires*.

(3) Chamillart à Basville. Marly, 9 août 1704. D.G., 1799, 279. Cf. Chamill. à Mme d'Aigaliers mère, Fontainebleau, 29 sept. 1704. D. G. 1798, 224. Chamill. à d'Aigaliers, Versailles, 30 novembre 1764. D. G. 1798, 281.

(4) *Mémoires*.

festa surtout par une tolérance intelligente et par une respectueuse indifférence à l'égard des deux grandes formes de la religion révélée. Il n'alla sans doute jamais jusqu'au Socinianisme et d'Aigaliers demeura toute sa vie non-seulement déiste mais chrétien. N'est-il pas curieux de voir, dès 1690, le futur négociateur de 1704, prendre entre catholiques et protestants eette position exposée aux coups des deux partis, qu'il devait garder, à son grand détriment, jusqu'à la fin de ses jours? Le choix de ses lectures est significatif. C'est à Georges Cassandre qu'il s'adresse, à ce théologien flamand, auteur du *De officio boni viri in hoc dissidio religionis*, que papistes et huguenots s'accordaient depuis un siècle à excommunier, mais dont la tentative, chimérique peut être, demeurait encore chère à plus d'un noble cœur. Cet état d'âme dura peu. Sans doute d'Aigaliers ne revint jamais à la stricte observance de la religion réformée : il crut selon l'esprit et ne craignit pas de prendre avec la lettre plus d'une liberté. Il conserva toujours de son incrédulité momentanée — et si relative! — une largeur de vues que les protestants de son époque ignoraient, il faut l'avouer autant que leurs persécuteurs (1). En un mot il redevint calviniste sans cesser de se montrer tolérant. Ce n'est pas la moindre des singularités que nous offrira sa vie.

Rentré en France, aux environs d'Uzès, dans le manoir

(1) Ecrit trouvé dans la poche d'un camisard tué à la Calmette — (envoyé par le président de Montclus au maréchal de Montrevel (D. G. 1707-97) : — « ... Il y a encore dans la prophétie tirée de la Pocalice que ledit (l'édit) donc il et parlét sera dressé anssuitte de l'assemblée generalle du clergét de France... L'on vérifiera tous les points et contestations qu'il y a entre les protestants et les papistes où l'on trouvera le sentiment des protestants conforme à l'original de levengille qui sera mis sur la table. Cet Edit révoquera à part et à plein tout ce qui est contraire à levengille et *ordonnera de le suivre avec deffence d'y contrevenir soubs peine de mort.* »

dont il portait le nom (1) et où son père venait de mourir sans avoir eu la joie de revoir l'exilé, d'Aigaliers semble s'être préoccupé avant tout de se faire oublier. Il était pauvre, chargé de famille. Un moment il eut la pensée de demander de l'emploi. Un de ses frères avait déjà accepté d'entrer au service. Mais, lorsque Basville offrit au baron une compagnie d'infanterie, sans doute dans un des régiments que levait la province, celui-ci la refusa (2). Jusqu'au soulèvement des Camisards on ne trouve trace de son intervention dans aucune circonstance notable. Grâce à ce prêtre intelligent dont nous regrettons d'ignorer jusqu'au nom, il n'eut pas à héberger de nouveaux garnisaires et, s'il demeura toujours suspect à l'évêque et à l'intendant, du moins ne leur fournit-il jamais l'occasion de faire en sa personne un de ces exemples périodiques que « les puissances » jugeaient nécessaires à l'édification des « nouveaux convertis. »

Ces « nouveaux convertis » étaient particulièrement nombreux dans le diocèse où résidait d'Aigaliers. Il convient d'expliquer ici, une fois pour toutes, quels hommes l'on désignait sous ce nom.

« Nous voyons présentement, dit Louis XIV avec la juste reconnaissance que nous devons à Dieu, que nos soins ont eu toute la fin que nous nous sommes proposés, puisque la meilleure et la plus grande partie de nos sujets de la R. P. R. ont embrassé la catholique et d'autant qu'au moyen de ce, l'exécution de l'édit de Nantes et de tout ce qui a été ordonné en faveur de ladite religion P. R. demeure inutile, nous avons jugé que nous ne pouvions faire rien de mieux pour effacer entièrement la mémoire des troubles... que de révoquer entièrement ledit Edit

(1) Aigaliers appartenait à la viguerie, au diocèse et ressortissait à la sénéchaussée d'Uzès. V. *E. Germer-Durand, Dictionnaire topographique du département du Gard*, imp. Impériale, 1868.

(2) Basville à Cham. Nimes, 25 juin 1704. D. G. 1799, 211. Reprod. plus bas.

de Nantes et les articles qui ont esté accordez ensuite d'iceluy et tout ce qui a esté fait depuis en faveur de ladite religion (1). »

Douze ans après, en 1698, Basville s'exprimait en ces termes dans son beau *Mémoire sur la province du Languedoc* :

« De tous ceux (les protestants) qui ne sont pas sortis, il en est peu qui soient effectivement catholiques ; il y en a néanmoins sur qui l'on pourrait compter ; ils conservent presque tous dans leur cœur leur mauvaise religion et souhaiteraient qu'elle put être rétablie » (2).

Le 2 novembre 1704, Villars écrivait à l'évêque d'Alais :

« Vous m'avès dit vous mesme et Monsieur l'abbé Poncet, partant pour l'évesché d'Usez le peu de véritables conversions qu'il y avoit dans vos diocèses. Monsieur l'abbé Poncet n'a pas fait difficulté de me dire devant vous que sur 33.000 nouveaux convertis, l'on ne pouvait peut-être pas en compter 30 qui le fussent véritablement » (3).

Et ce double témoignage est corroboré par une si grande quantité de textes qu'une note étendue ne suffirait pas à les signaler tous. Aussi, dans tous les documents

(1) Préambule de la révocation de l'Edit de Nantes.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc* par feu M. de Basville, intendant de cette province. Amsterdam (Marseille) 1764. — p. 79.

(3) Villars à l'évcque d'Alais — s. l. 2 novembre 1704 — D. G. 1797 ; — imprimée au tome II des Mémoires de Villars édit. de Vogüé, p. 331· — *Adde*, la curieuse lettre du grand vicaire de l'évêque d'Alais à Basville, — Alais, 21 juillet 1701 : « C'est une étrange conscience que celle de nos nouveaux catholiques ; elle suit le mouvement de nos armes ; catholiques en paix, huguenots en guerre. » — Arch. Hér., C. 273. — Id. ibid. : Circulaire de Basville aux évêques concernant la procédure à suivre contre « la mémoire des *nouveaux convertis* qui *persisteront* en mourant *dans la religion protestante*. »

de l'époque, dans les innombrables pièces d'archives comme dans les mémoires imprimés, voyons-nous toujours les mots « nouveau converti » opposés à ceux d' « ancien catholique » ou même de « catholique » tout court, avec l'acception de protestant. Lorsque, par impossible, les contemporains ont à parler d'une abjuration sincère, c'est le terme de « nouveau catholique zélé » ou « véritable » qu'il emploient pour désigner le huguenot repentant. Telle est la fiction légale qui, à dater de 1685, pèse sur les religionnaires. C'est peu de détruire leur croyance, périsse leur nom même. Un seul roi, une seule foi. Le principe des traités de Westphalie : « cujus regio ejus religio », ce principe qui est la négation même de la conscience devient la règle en matière de conscience. Seulement, comme la réalité des choses finit toujours par percer sous le mensonge des mots, ce même clergé qui a sollicité et obtenu la révocation de l'Edit sous le prétexte que tous les protestants sont nouveaux convertis, se voit obligé de reconnaître presque dans le même temps que tous les nouveaux convertis sont protestants (1).

L'histoire des rigueurs exercées contre ces malheureux est l'histoire même de la province de Languedoe pendant les dernières années du règne de Louis XIV. Elle a été

(1) Outre les mémoires de Louvreleuil, la Baume, Cavalier, Bonbonnoux Court, voyez entr'autres textes décisif. D. G. 1707, 43 — 1797, 160 — 1906, 10 — 1707, 245 — 1799, 62 — 1707 252, Arch. de l'Hérault, C. 273, 274, etc... Quelques-uns de ces documents ont été déjà publiés par M. le marquis de Vogüé et par M. Roschach. Le t. XIV de l'*Hist. du Languedoc* (édit. Privat — Pièces justif. du tome XIII) contient un choix très judicieusement fait de plus de 250 pièces relatives à cette période et tirées du Dépôt de la guerre. Enfin on consultera avec fruit le recueil des *Edits, déclarations et arrests concernant la religion P. réformée*, réimprimé par Fischbacher — Paris 1885.

écrite plus d'une fois (1). M. Roschach l'a traitée en dernier lieu avec beaucoup de compétence, de modération, de sens critique (2). Je ne renouvellerai pas un récit qui ne nous fournirait aucun détail intéressant d'Aigaliers. Hâtons nous d'arriver à la partie historique de sa vie.

Ce n'est qu'au printemps de 1704 qu'il se décide à entrer en scène. Depuis près de deux ans, la guerre des Camisards, atroce revanche d'une atroce persécution, désolait le Vivarais, les Cévennes, le pays plat du bas Languedoc et plus spécialement le diocèse d'Uzès. Ni les habiles sévérités de l'Intendant, ni la cruauté inintelligente bien qu'appliquée du comte de Broglie, ni le fanatisme mêlé de légèreté de Montrevel n'avaient pu venir à bout de l'insaisissable insurrection. Vainement aux troupes régulières ou de formation nouvelle, dragons de Fimarcon, fusiliers de la marine, régiments des Etats, milices, miquelets, avait on joint ces bandes de Camisards blancs ou Cadets de la croix, chères à l'évêque d'Uzès, mais dont les brigandages qui ne tardèrent pas à égaler ceux mêmes d'un Roland ou d'un Ravanel ne firent qu'ajouter aux souffrances de la province (3). Après dix-huit mois de lutte, plus de cent villages ou hameaux détruits par le fer ou le feu, plusieurs milliers d'hommes restés sur le champ de bataille, plusieurs centaines sur les échafauds,

(1) L'*Hist. des troubles des Cevennes*, par Ant. Court 1760, 3 vol. in-12 demeure le plus complet de ces ouvrages. Celui d'Hofmann *Gesch. ds Aufruhrs in den Sevenen unter Ludwig XIV*, est un mauvais résumé du précédent. Consultez en outre Moret : *Quinze ans du règne de Louis XIV*, t. 1 et pour la bibliographie de la question : G. Frosterus, les *Insurgés protestants sous Louis XIV*, Paris 1868, le catalogue de la série L à la Bibliothèque Nationale, notamment t. V., p. 650, 710, 717 et les tables du *Bulletin de la Soc. de l'hist. du Protestantisme Français*.

(2) *Histoire générale du Languedoc*, édit. Privat. 1876. T. XIII, pp. 543-598 et 730-843.

(3) L'év. d'Uzès à Chamill. Uzès, 14 mars 1704. D. G. 1798, 60. — Cf. Basville à Cham., Nimes 19 mars, Uzès, 2 mai 1704. D. G. 1799, 92, 93, 145 et l'ordonnance de Montrevel en date du 11 mars dans Court.

20.000 vieillards, femmes ou enfants transportés aux îles, ou dans les hôpitaux de Montpellier, Narbonne et Lyon, on se retrouvatt au même point, en présence des mêmes difficultés qu'au lendemain du crime de Pont de Montvert. Il ne restait plus à essayer que de la douceur, — une douceur toute relative comme bien l'on pense et qui ne devait jamais aller jusqu'à tolérer le rétablissement de l'hérésie ; — mais enfin, peut être l'amnistie offerte aux révoltés qui déposeraient les armes, des pensions ou même des commissions d'officiers accordées aux chefs s'ils voulaient prendre parti à l'étranger, l'élargissement de quelques prisonniers, la liberté de conscience, c'est-à-dire, précisait-on, du for intérieur, sans aucun exercice public de religion, le zèle des curés et des missionnaires contenus dans de plus justes limites; ces mesures nouvelles mélangées de quelques rares mais éclatants exemples de sévérité sur les suspects; tout cela pouvait constituer une politique plus habile que celle dont l'échec apparaissait aux yeux les moins huguenots; — et tel est le plan auquel Basville lui-même paraissait acquis au mois d'avril 1704 (1).

(1) Correspondance de Villars et de Basville avec le département pendant les mois d'avril, mai et juin. D. G. vol. 1796 à 1799.

Il y aurait beaucoup à dire contre la légende de Basville. Rulhières (*Eclaircissements historiques*, t. I) remarquait dès 1788, que sa conduite « consistait à employer la terreur plutôt que les supplices ». Lui-même écrivait à son frère le 18 avril 1708 : « Je n'ai jamais été d'avis de révoquer l'Edit de Nantes. » Et dans sa correspondance comme dans le mémoire déjà cité, on trouve plus d'une trace des sentiments que lui inspiraient les excès du clergé. Mais la désobéissance était un crime inexpiable à ses yeux. M. Roschach (*Hist. du Languedoc*, t. XIII, p. 546) a caractérisé sa politique avec beaucoup de précision et de bonheur : « Rien, dans la manière dont l'opération est conduite n'éveille l'idée d'une ferveur religieuse puissante. On n'y voit guères que le fonctionnement d'un système administratif impérieux et une passion de régularité impitoyable qui ne veut pas souffrir plus d'une foi dans le royaume puisqu'il n'y a qu'un roi. La religion qui parait tout diriger dans ce mouvement n'est en réalité qu'un élément de l'omnipotence monarchique. »

C'est à partir de ce moment que « les puissances » commencérent à comprendre quel parti elles auraient pu tirer de la noblesse protestante du Languedoc et quelle faute on avait commise en la laissant annihiler par les évêques, ces « rois de la province, » au témoignage de Villars (1). Cette noblesse égalait à la fidélité monarchique dont elle ne s'était jamais départie depuis les jours de Henri de Rohan un ferme attachement aux doctrines de Calvin, mais elle portait dans sa foi beaucoup de modération et de raison. Les prophètes, extravagants, ou intrigants lui faisaient horreur et elle employait, pour les désigner, le même mot que les « nouveaux catholiques zélés » : elle les appelait « fanatiques (2). » Peu fortunés en général, résidant sur leurs terres. au milieu des paysans, ces gentilshommes avaient acquis une influence toute naturelle et très puissante (3). Aussi sem-

(1) Villars à Chamill., s. l., 4 janvier 1705, D. G., 1906-10; imp.. dans *Hist. du Languedoc*, t. XIV, col. 2008.

(2) Ce sentiment était commun à tous les protestants éclairés : *Corteis, Relation* .(. publiée par Ed. Hugues : *Ant. Court*, I, 441, Pièce just., XXII) :... Les Camisards commencèrent à faire leurs estratagèmes... Tout le Languedoc et Vivarés formilloit de faux prophètes, disant, dans leurs imaginaires révélations, qu'il fallait tuer les prêtres, brûler les autels... Je voulus aller réprimer par quelques exhortations leurs cruautez... Mais, hélas ! mon conseil fut très mal reçut. Les prétendus éclairez commencèrent à se détacher contre moy, me traitant d'incré lule et murmurateur me menacant de me faire subir le même sort des prêtres de l'Église romaine, et je n'eus pour ma deffence qu'un grand silence. »

(3) En 1698, il y avait en Languedoc 440 familles de « gentilshommes nouveaux convertis. » « De tous ces gentilshommes, dit Basville, il y en a 15 qui ont depuis 5 jusqu'à 15,000 livres de rente. Le reste est au-dessous, et la plus grande partie n'en a pas 3. (*Mémoire*, p. 77). Cette noblesse ne se distinguait en rien par ses mœurs de la noblesse catholique.» On peut dire que, à l'exception de quelques grands seigneurs qui sont à la cour, les gentilshommes de Languedoc sont peu riches. Ils n'y vivent pas comme dans les autres provinces voisines. Grand nombre demeurent à la campagne, se visitent et passent entre eux une partie de leur vie. Ceux qui demeurent dans les villes, principalement dans le Bas-Languedoc sont sans équipages, évitent toute occasion de dépense et

ble-t-il que, dès le premier moment, on eût bien fait de recourir à leur intervention. Mieux que Julien et la Lande, bien que par d'autres voies, ils eussent mené à bien l'œuvre de paix.

On avait eu recours à eux, en effet, et dès le premier moment; mais ce fut pour leur imposer une intolérable responsabilité. Répondant sur leurs biens et sur leurs personnes des crimes qui se commettaient dans leurs domaines (1), la plus vulgaire prudence leur ordonnait d'abandonner ces domaines. Ils s'y résolurent vite ; plusieurs y trouvèrent leur ruine.

Le 6 mars 1703, Basville écrivait à Chamillart :

« La noblesse ne paraît pas déclarée ; mais il n'y a pas un gentilhomme nouveau converty qui donne le moindre advis ; ils sout retirés dans les villes, n'ont de commerce qu'entr'eux et paroissent tous attendre quelque grand évènement (2). »

Quel que soit l'évènement dont parle Basville, — et je crois fort, pour ma part, que la noblesse protestante ne se faisait aucune illusion, — sa parfaite loyauté n'en demeure pas moins attestée d'autre part par le témoignage plus précis du plus grand ennemi des huguenots :

« De toute la noblesse nouvelle convertie, écrit Ju-

font profession d'une grande économie. » Quelle que soit leur religion, « on doit rendre témoignage à ce corps qu'il n'y a pas de plus braves gens dans le royaume. » (*Mém.*, pp. 123, 124). Mais généralement parlant, tous les nouveaux convertis sont « plus à leur aise, plus laborieux et plus industrieux que les anciens catholiques. » (*Mém.*, p. 79).

(1) V., entr'autres, l'aventure du baron de Salgas dans les *Mémoires* et dans Court, t. I, p. 351, 392, 406. — Add. *Bullet. soc. du prot, fr.*, t. XXIX. — (*Mém.* du baron de Salgas).

(2) D. G., 1709-60. Imp. *Hist. du Lang.*, col. 1705.

lien (1), certainemnnt je n'en crois aucun capable d'approuver ni ouvertement ni en secret la conduite détestable et les crimes horribles que ces scélérats ont commis, a moins que ce fût quelqu'un que Dieu eût absolument abandonné et je suis persuadé qu'ils conserveront toujours la fidélité due à leur souverain. Mais quant au principe et au préjugé de la religion qu'ils ont quitté, j'ose dire, sans crainte de me tromper, qu'ils sont meilleurs serviteurs du Roy que bons catholiques. Je les crois et je les pense de bonne foy comme j'ay l'honneur de vous le dire, tous gens d'honneur, de vertu et de mérite ; mais je crois qu'il n'y a qu'un très petit nombre quy soit bien converty. Je ne m'y fierais pas moins et je compterais bien tout autant sur eux pour la fidélité, pourvu que je conneusse, d'ailleurs, leur probité, leur vertu et leur droiture que sur ceux de notre Religion, parce que je suis convaincu qu'un galant homme et un honnête homme ne peut jamais participer à une mauvaise action. »

Cette lettre de Julien montre à merveille l'état d'esprit de nos gentilshommes, et bien que le parti pris aristocratique entre pour beaucoup dans son indulgence, il faut le remercier d'avoir, pour une fois, vu juste et parlé équitablement. D'Aigaliers qu'il connut de près et dont il s'attacha, d'une suite si continue, à combattre l'influence dans l'esprit de Villars aurait-il posé pour ce portrait ? Sa figure y correspond trait pour trait et le curieux conflit de sentiments signalé par Julien, éclate à chaque ligne de ses *Mémoires*.

Depuis longtemps déjà le baron avait pensé aux moyens de ramener le calme dans la province. Il savait quels dangers affronterait l'homme qui voudrait parler

(1) Saint.Jean, 4 mai 1703. D. G., 1707, 252 ; imp. *Hist. du Languedoc*, col. 1739. — Sur les sentimente de Julien à l'égard de ses anciens coreligionaires et sur les mesures de répression qu'il propose. v. les fragments de sa correspondance reproduits par M. Roschach.

raison aux fanatiques (1). Mais ces dangers n'étaient point les plus redoutables ; la crainte de paraître suspect à Broglie et à Montrevel retarda seule sa généreuse initiative. Dès qu'il fut possible de parler de négociations sans être taxé de connivence avec les rebelles, il dut se préoccuper de réaliser ses plans. Il eut la bonne fortune de trouver en M. de Paratte, commandant à Uzès, un homme qui sut l'apprécier. Paratte était un brave soldat, dur dans le service, mais non cruel. Parmi l'état-major de Montrevel, il représentait à peu près seul, contre les Julien, les Marcilly, les La Lande le parti de la modération (2). Une telle modération nous ferait horreur aujourd'hui ; à sa date, elle apparaît comme une rare vertu ! Les excès du clergé, surtout, révoltaient Paratte. Il ne se gênait point pour le dire très haut. Aussi vivait-il en assez mauvaise intelligence avec l'évêque d'Uzès et cette animosité qu'il partageait avec d'Aigaliers leur devint un lien nouveau (3).

Les *Mémoires* qu'on lira plus tard montrent comment se nouèrent entre ces deux hommes des rapports qui de l'estime les menèrent vite à l'amitié. Ils nous disent

(1) « Un gentilhomme nouveau converty de cette province, que je connois depuis longtemps nommé La Valotte, accrédité dans le party des religionnaires, mais sssez bien intentionné pour le service du Roy me proposa, il y a quelque temps, d'aller trouver Cavalier, qu'il connoissoit pour luy représenter le danger qu'il couroit et le remetre dans son devoir en demandant grâce. Je crus que cela estoit à tenter d'autant plus que le sr de la Valotte parloit de luy même et sans aucune mission et que du moins cela me serviroit à savoir au vray l'estat de ces Rebelles. Le sr de la Valotte est parvenu jusqu'à eux et, dès qu'il leur a parlé de mettre les armes bas, ils l'ont tué, et il a esté trouvé mort dans un bois. Cela fait connaître en quelles dispositions sont maintenant ces gens là. » — Basville à Cham. Montpellier, 15 avril 1704. — D. G. 1799, 128.

(2) Julien à Cham. — Alais, 5 févr. 1703. D. G. 1707, 43 — imp. *Hist. du Lang.* Col. 1665. — Marcilly à Cham. St-Germain de Calberte, 15 mars 1703. — D. G, 1707, 134. *Hist. du Lang.*, col. 1707.

(3) Paratte à Cham., Uzès, le 6 juillet 1704. — D. G. 1798, 158.

aussi de quelle manière Paratte favorisa le premier voyage de d'Aigaliers à la Cour en avril 1704 et quels furent les péripéties, les résultats de ce voyage. De cette période et des négociations qui suivirent avec les chefs camisards, jusqu'à l'échauffourée de Calvisson, l'histoire n'est donc pas à reprendre. On ne pourrait l'exiger de nous que si l'étude des pièces conservées au Dépôt de la Guerre était de nature à modifier le témoignage de d'Aigaliers. Or, sur aucun point, les documents que nous avons consultés et dont nous publierons plus d'un extrait, n'infligent à notre auteur le moindre démenti. Ils peuvent le rectifier sur des détails d'importance négligeable. Son œuvre n'en supporte pas moins d'une façon victorieuse, la confrontation à laquelle nous l'avons soumise.

Du rapprochement de ces divers textes achève de se dégager, nette et vivante, l'originale physionomie du baron d'Aigaliers. Par une infortune singulière, il se trouvait dépaysé dans les salons de Louis XIV, presque au même point que dans les grottes des Camisards. Trop indépendant et rustique pour le Roi, il était pour les rebelles trop aristocrate et trop éclairé. Son honnête gaucherie, le sérieux tout provincial de ses manières cérémonieuses durent prêter à rire plus d'une fois aux marquis de l'Œil-de-Bœuf. D'autre part, le mépris non dissimulé que son caustique bon sens déversait sur les jongleries des prophètes, son dévouement au souverain, sa fierté de gentilhomme ne pouvaient faire bon ménage avec les instincts révolutionnaires, la superstition poussée à l'hystérie d'un Ravanel, d'un Catinat, d'un Séguier. Le jour ou d'Aigaliers, en audience de congé, s'agnouilla devant Sa Majesté et lui demanda « sa bénédiction comme à son roi et au père de tous ses sujets, » il ne dut paraître guères moins divertissant qu'en cette nuit de controverse passée à Durfort, en tête à tête avec « un grand

homme fanatique » armé d'un fusil et de plusieurs pistolets, qui « se roulait sur le pavé avec armes et bagages, » en prophétisant « pendant trois bonnes heures. (1) »

On comprendra sans peine qu'un tel négociateur ait éprouvé des difficultés des deux côtés. Loyauté, désintéressement, courage, intelligence, amour du bien public, ces qualités ne sont point tout en diplomatie. Il y faut être *persona grata*. Or l'excellent d'Aigaliers se trouvait fait de manière à ne satisfaire personne. La Cour lui rendit toutefois plus de justice que ses coreligionnaires. Il y fut apprécié à sa valeur par les plus honnêtes gens de l'époque, par Chevreuse, par Beauvilliers. Pour Villars, il fit sa conquête du premier abord. A ses débuts dans son nouveau commandement, Villars ne jure que par ce nouveau venu (2). La chose en vient au point d'alarmer Basville, de scandaliser les évêques, de rendre Julien envieux. Louis XIV lui-même, s'il parut un instant « incliné à croire le sr d'Aigaliers plutôt un espion des nouveaux convertis qu'un sujet fidèle et zélé (3) » ne tarde pas à revenir sur ces soupçons, et, jusqu'à la fin de la guerre il ne marchande point les éloges et les récompenses à son fidèle sujet. — Les Camisards, au contraire, après l'avoir plus d'une fois menacé de mort (4) continuèrent à diffamer sa mémoire, à travestir ses projets et ses actions. On retrouvera uu dernier écho de leurs inintelligentes calomnies dans l'ouvrage déjà cité de M. le pasteur Puaux (5).

(1) *Mémoires*.

(2) Villars à Cham. — Paris, 11 avril 1704. — D. G. 1796, 76 ; imp. *Hist. du Lang*, col. 1895.

(3) Id. Ibid.

(4) *Mémoires*.

(5) *Hist. de la Réformation française* 1861, t. vi, pages 305, 345. — Les sévérités de M. Puaux ne vont heureusement pas sans souffrir quelques contradictions. C'est airsi qu'après avoir représenté d'Aigaliers

Ce que les protestants refusèrent de pardonner à d'Aigaliers, c'est d'avoir échoué dans une irréalisable entreprise. Ils ne réclamaient rien moins, en retour de leur soumission, que le rétablissement du *statu quo* antérieur à 1685. On va voir comment, à vouloir simplement indiquer ce vœu aussi légitime qu'impolitique des populations cévenoles, d'Aigaliers ne réussit qu'à se discréditer en haut lieu.

Aussitôt après la reddition de Cavalier et le départ des Camisards demeurés à Calvisson, l'heureux médiateur dut penser à venir chercher sa récompense dans Versailles même. Il s'ouvrit de ce projet à Villars, et reçut à ce moment diverses lettres du gouverneur, adressées au duc de Beauvilliers et aux ministres (1). Ceci se passait entre le 15 et le 20 juin. Qu'arriva-t-il dans les derniers jours du mois ? Nous l'ignorons. Il est certain que le maréchal changea d'avis, qu'il se montra opposé au voyage dont il avait paru d'abord partisan, et que son désappointement fut vif de voir d'Aigaliers passer outre à sa défense. Celui-ci n'en pressa pas moins sa route, et, le 30 juin, au plus tard, il obtenait audience.

Dès le lendemain, Chamillart écrivait en Languedoc(2) :

comme un poltron (p. 305) il nous le montre contemplant sans sourciller «des canons de fusil braqués sur sa poitrine» (p.333). En somme, aux yeux de son dernier historien, d'Aigaliers racheta « les tâches » de sa vie par « un fond réel d'honnêteté... Son grand tort fut d'être un maladroit ami » (p. 345). — Le seul protestant qui, à notre connaissance, ait jugé équitablement d'Aigaliers est M. Peyrat, dans son ouvrage d'ailleurs déclamatoire et dépourvu de toute critique. *Hist. des Pasteurs du Désert*, t, II, pp. 121 à 233.

(1) Villars à Chamill. Nimes, 23 juin 1704. -- D. G., 1796, 168 ; imp. *Hist. du Lang.*, col. 1799. -- *Mémoires*.

(2) Villars à d'Aigaliers.--s.,l., 1er août 1704. Papiers de Villars. Arch. de Vogüé.

« Je suis en négociations avec M. Desgallières (1). Si elle peut réussir, il y trouvera ses avantages et les moyens en rendant service à Sa Majesté de délivrer son païs de la situation violente dans laquelle il est. » (2)

Cette négociation avait été engagée assez maladroitement. Le huguenot prétendit d'abord traiter sur la base du rétablissement de l'Édit ; et Chamillart, « mis en estat, » par Basville, « d'examiner les différents mouvements de son visage et la force de ses paroles..., connut bien qu'il avait de grandes espérances sur sa religion.» (3) Le ministre eut l'air de ne pouvoir en croire ses oreilles. Répéter de pareilles propositions était blasphémer. Il signifia à son interlocuteur « qu'il n'obtiendrait rien, pas mesme audience, s'il n'estoit chargé que de cette négociation, » (4) et que « le Roy verroit plutôt son royaume bouleversé. » (1) D'Aigaliers prit texte de cette intolérance pour une harangue et pour une profession de foi. Mais, tout en poussant le pathétique, il se rabattait doucement à des conditions plus acceptables. Cette seconde tactique réussit mieux que la première. Ce que la Cour souhaitait avant tout, c'était de débarrasser la province des derniers révoltés. Ce que sollicitait d'Aigaliers, c'était, en désespoir de cause, l'autorisation, pour ces malheu-

(1) On trouvera dans nos documents le nom de d'*Aigaliers* (c'est ainsi que signe le baron), orthographié un peu de toutes les manières. J'ai d'abord craint qu'on ne l'ait confondu parfois avec « un M. de Galières, qui se mesle de vouloir négocier avec les Camisards... Il a sans doute veu que M. d'Aiguallier n'a pas perdu son temps. » (*Journal des Camisards*, in *Chron. du Languedoc*, publiées par M. de la Pijardière, t, II, p. 93). Mais je n'ai trouvé nulle autre trace de ce quasi-homonyme.

(2) Chamill. à Villars. Versailles, 1er juillet 1704. D. G., 1797, 1.

(3) Chamill. à Basville. Marly, 9 août 1704. D. G., 1799, 273.

(4) Ibid., ibid.

(5) *Mémoires*.

reux, de pratiquer, n'importe où, la religion de leurs pères. Pour concilier ces *desiderata,* le baron avait conçu un projet dont il avait plus d'une fois entretenu Villars (2). Les *Mémoires* fournissent peu de détails sur le traité que Chamillart finit par signer « article par article. » (1) L'original, s'il existe encore (2), a échappé à nos recherches ; mais il ne devait guère différer de la note que nous reproduisons.

« Monseigneur ,

Plus j'examine l'affaire que Votre Excellence m'a fait la grâce de me proposer, et plus je la trouve difficile; mais, comme elle me paroit en mesme tems très utile pour le service de Sa Majesté qui, par sa clémence, veut terminer les troubles qui travaillent sa province de Languedoc, et épargner le sang de ses sujets d'une manière qui n'intéresse point la conscience , c'est à nous de chercher des moïens pour aplanir ces difficultés et pour satisfaire à la volonté de notre Souverain.

L'expérience aïant fait voir (2) qu'il est facile de perdre la confiance de ceux qu'il seroit nécessaire de faire sortir de la province, pour la tranquillité publique , si on leur donne le moindre soupçon, il est bon de commencer par leur ôter tout prétexte d'en prendre.

Il faudroit donc, ce me semble, que l'amnistie feut annoncée dans la Commission que Sa Majesté me faira la grâce de me donner pour la levée du régiment pour toutes personnes et même pour les rebeles sans exception, et me donner permission de la faire voir aux chefs des rebeles.

(2) Villars à Chamill. Nimes, 23 juin 1704. D. G., 1796, 168 ; imp. *Hist. du Lang.*, col. 1999. — Pour gagner le maréchal à ses vues, d'Aigaliers avait d'abord proposé de lever un régiment de huguenots , sous le nom de *Villars*. Le baron se fut contenté, dans ce cas, d'un brevet de lieutenant-colonel. D. G., 1796, 169.

(1) *Mémoires.*

(2) Cet original, paraphé par le ministre, avait été certainement emporté par d'Aigaliers. Plus tard, quand le baron écrivit ses *Mémoires*, la pièce ne devait plus être en sa possession , puisqu'il ne parvient pas à se rappeler (*Mém.*) le nombre d'articles qu'elle contenait.

(3) Notamment à Calvisson, le 28 mai (N. de l'édit).

Qu'estant emploiés pour le service de Sa Majesté, elle daigne nous regarder comme ses fidèles sujets et que, par cet endroit là, ceux qui viendront avec moy puissent emporter leurs effets et jouir du revenu de leurs biens, s'ils en laissent.

Il faut que l'embarquement se fasse d'autant de personnes de l'un et l'autre sexe qui voudront venir avec nous. car j'ai remarqué que l'amour peut aussi avoir part dans cette obstination que les rebeles ont fait paroître et que ce sont les filles avec qui ils se sont engagés pour le mariage qui peuvent les retenir. Aussi, pour aplanir cette difficulté qui n'est pas petite, il est bon de donner permission de suivre à celles qui voudront venir, pour faire une espèce de colonie dans le pays où Sa Majesté nous destine pour son service après que la guerre sera terminée.

Tant qu'elle durera, il sera bon qu'on nous laisse au service du prince auquel on nous envoie (1) et qu'il donne un azyle pour les femmes qui suivront, qui seroient d'un trop grand embarras à l'armée.

Que Sa Majesté, par sa clémence et pour faire participer toute la France à la joie publique de l'heureuse délivrance de Son Altesse Royale, Mme la duchesse de Bourgogne et du Prince que Dieu a donné au Roy et à ses sujets (2), fasse sortir tous les prisonniers détenus pour cause de religion, surtout les parents de ceux qui quittent leur patrie pour le service de Sa Majesté.

Que tous ceux qui voudront sortir du royaume par Genève, obtiennent des passeports pour cela et permission d'emporter leurs effets et jouir du revenu de leurs biens, parce que je conte qu'il y aura peu de femmes qui veuillent s'embarquer et qu'elles aimeront mieux aller attendre la paix en Suisse pour joindre leurs époux.

Que l'embarquement se fasse de tous les gens armés ou en estat de porter les armes, jusques au nombre de six mille, conté les femmes, qu'on s'embarque tous à la fois, et que l'on envoie les premiers venus et disposés

(1) Quel prince? Très vraisemblablement, le roi d'Espagne ; — si le projet que nous transcrivons eut été mis à exécution, le régiment de d'Aigaliers se fût trouvé, quelques années plus tard, face à face avec celui de Cavalier à Almanza.

(2) Le duc de Bretagne, mort peu de temps après.

pour cella attandre les autres; que Sa Majesté leur fasse fournir les vivres et une paie à ceux qui seront destinés pour servir, comme Sa Majesté la donne à ses autres troupes tant cavalerie qu'infanterie.

Que Cavalier avec ceux qui sont avec luy, soit envoyé au lieu destiné pour l'embarquement, ce qui est une chose absolument nécessaire pour faire réussir ce projet.

Que Sa Majesté nous donne permission de nommer les officiers et qu'elle envoie les commissions pour les capitaines. lieutenants, sous-lieutenants pour six bataillons, pour deux lieutenants-colonels parce qu'on promit à Roland de le traiter comme Cavalier (1), l'un sera en pied et l'autre réformé et commandants chacun d'un bataillon.

Pour six majors.

Six aides-majors.

Six capitaines de grenadiers.

Pour quatre capitaines de cavalerie, quatre lieutenants et quatre cornettes.

Avec les noms en blanc que M. le maréchal de Villars fera remplir en cas qu'on puisse en résoudre ce nombre à partir.

Que Sa Majesté ordonne à M. de Wincierl, commissaire ordonnateur (2) ou à qui elle jugera plus à propos de venir avec nous pour nous faire distribuer les vivres et les choses nécessaires.

Que, dans ce païs où nous irons, nous soïons entretenus à la solde de Sa Majesté.

Que l'on nous fasse donner, avant partir, des habits rouges uniformes qui seront retenus sur la paie et à chaque soldat ou cavalier deux chemises, deux cravates, deux paires de souliers, une paire de bas, des fusils et baïonnettes aux soldats et aux officiers uniformes.

Aux cavaliers, des sabres, des pistolets et des carabines, avec des botines, et pour les uns et les autres, des bandolières, ceintures, fourniments et tout l'équipage de guerre.

(1) Cavalier, qui avait déjà reçu un brevet de colonel, semble avoir accepté de devenir simple lieutenant-colonel sous d'Aigaliers.

(2) Le même qui eut si grand peur lors de la bagarre de Calvisson. Sa modération l'avait fait apprécier des Camisards.

Que l'on uous fasse embarquer des tentes, marmites et autres choses nécessaires pour entrer en campagne en arrivant.

Qu'on embarque nos chevaux et équipages à ceux qui en auront.

Que Sa Majesté nous fasse la grâce de nous donner l'estat-major comme aux régiments composés d'autant de bataillons que le nôtre le sera.

Voilà, Monseigneur, ce que j'ai cru nécessaire d'avoir l'honneur de représenter à Votre Excellence pour faire réussir notre projet et pour réduire les rebeles à partir. Si je ne suis point assés heureux pour les déterminer à cela, je puis vous protester, Monseigneur, avec toute la sincérité que Dieu demande des chrétiens que ce ne sera pas faute de faire tout ce que je pourrais. Pour moi, je suis résolu d'y aler, si Sa Majesté veut me faire la grâce de me l'ordonner, avec tel nombre qui voudra me suivre.

Il serait bon que Sa Majesté m'accordât la grâce d'énoncer ces articles dans ma commission, et que c'est en faveur du zèle que j'ay eu l'intention de marquer pour son service, parce qu'elle fairait une très bonne impression sur les esprits (1). »

On aura remarqué, dans ce long mémoire, avec quelle habileté d'Aigaliers, faisant honneur au ministre de son projet, avait su amener le gouvernement de Louis XIV à l'extrême limite des concessions possibles. Chamillart y avait cependant souscrit à tout sans arrière-pensée :

« Vous verrés, écrit-il à Villars, par la coppie que je vous envoie du projet qui a esté résolu avec M. des Gallières, qu'il ne tiendrait qu'à luy de finir l'affaire du Languedoc à des conditions bien honorables, puisqu'il trouve le moyen de servir le Roy, de conserver la liberté de la religion à ceux qui voudront le suivre et de se procurer un titre de colonel. Je n'ay guères vu un homme plus occupé de sa religion. Il a fait ce qu'il a pu pour servir ceux qui sont dans les mêmes sentiments que luy (2). »

(1) D. G. 1798, 153.

(2) Cham. à Vill. — Versailles, 5 juillet 1704. D. G., 1797-4.

A quoi Villars, un peu surpris, répondait de Nimes, le 14 juillet :

« Sa Majesté accorde au sieur d'Aigaliers plus que je n'aurais osé demander ; mais comme il n'y a de liberté de conscience que pour ce qui sort et hors du royaume, cela ne tire pas à conséquence (1). »

Ainsi, vers le milieu de juillet, cette solution parais-saitacquise. On verra comment de Basville parvint à l'annihiler (2) : mais ce qui précède suffit à en faire apprécier le mérite. Insuffisante et même détestable au point de vue de l'équité pure, elle fut diplomatiquement un triomphe. Sans doute, c'était l'exil ; mais l'exil dans les conditions les plus honorables, l'exil en armes pour le service de la patrie, avec de suffisantes garanties au point de vue de l'état des personnes et des propriétés laissées en arrière. C'était, du même coup, la grâce assurée pour les nombreux innocents qui gémissaient dans les prisons et dans les bagnes. Ne semble-t-il pas que cette dernière considération à elle seule devait gagner au projet de d'Aigaliers le cœur des Camisards ? Elle eut paru décisive aux catholiques de Suède ou d'Irlande.

Mais, depuis longtemps déjà, il était visible que l'intérêt des victimes, l'intérêt même de la religion avaient cessé de préoccuper uniquement les « fanatiques. » On ne déchaine pas impunément la brute humaine, fût-ce sous le plus noble prétexte. Très vite, leurs expéditions avaient tourné au brigandage pur et simple. Toutes sortes de basses convoitises, d'envies, d'inimitiés de classes, d'héréditaires haines privées, bouillonnaient dans ces âmes, et de jour en jour, devenaient leurs seuls mobiles. Joignez à ces causes d'aveuglement une ignorance absolue

(3) Vill. à Ch. — Nimes, 14 juillet 1704. — D. G., 1797-13.

(4) V. la grande lettre de Basville du 25 juin.

de l'état de la France et de l'Europe. Cavalier seul, parmi les chefs camisards, eut l'intelligence de la situation. Il comprit qu'on ne fait de la politique qu'avec des possibilités. Aussi fût-il aisément conquis aux vues de d'Aigaliers. Lui parti, les fous et les scélérats restent maîtres des évènements. Nous ne songerons pas à nous en étonner, mais nous demanderons du moins à l'histoire de ne pas prendre les affirmations de ces hommes pour des raisons de décider.

(*A suivre*). Louis. BARAGNON

L'INSTRUCTION A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE

Le moyen âge, qu'il est à la mode de conspuer, a été cependant, au point de vue littéraire comme au point de vue chronologique, l'aurore de la Renaissance. De ce qu'il a été éclipsé par cette dernière, on n'est pas fondé à dire qu'il a été le règne de l'ignorance, et de ce qu'il n'a pas laissé de grandes œuvres, il ne s'ensuit pas qu'il ait été sans action. L'élan des intelligences vers la lumière n'a été ni aussi subit, ni aussi spontané, ni aussi original qu'on s'est complu à l'affirmer. Durant les désastres de la guerre de cent ans, on a eu, il est vrai, peu de temps à donner à la pensée, mais le travail des esprits, pour être lent et obscur, n'en a pas moins existé. En silence, il a fait son œuvre ; il a préparé le terrain ; il a jeté la semence ; il a formé les maîtres des générations futures.

Concurremment, les écoles, établies dans les églises, les monastères, ont élargi le cadre de leur enseignement, tandis que les villes s'ingéniaient à trouver dans leur budget les ressources suffisantes pour installer des écoles libres. Les libéralités des princes du clergé faisaient plus encore ; elles élevaient des écoles de haut enseignement où le droit, les lettres et la médecine étaient professés. Vient-on à rechercher l'époque de création de ces universités, on voit que trois dataient du XIIIe siècle (Paris, Montpellier, Toulouse), sept du XIVe, six du XVe, et, partant, on est autorisé à conclure que les foyers d'instruction ne manquaient pas.

Le XVIe siècle ne peut revendiquer, il est vrai, que la création de deux universités ; mais si, sous ce rapport,

il a moins fait que ses devanciers, il serait injuste de lui contester la part qu'il a prise au développement des intelligences. La Renaissance, en particulier, a, pour ainsi dire, créé l'instruction publique. En effet, elle ne s'est pas contentée de régénérer l'enseignement, d'augmenter le nombre des étudiants qui fréquentaient les universités existantes, elle a employé toute son ardeur, tout son élan à donner au peuple, à répandre dans tous les rangs de la société le désir de s'instruire. C'est là une de ses œuvres, et ce n'est pas le moindre de ses titres de gloire.

Pour s'en tenir à Nimes, cette influence eut un double effet : elle se traduisit, d'une part, par une augmentation d'élèves à l'école municipale et, de l'autre, par l'accroissement des étudiants envoyés aux universités. L'instruction universitaire, qui, jusqu'au règne de François Ier, avait été une véritable rareté, acquit une telle extension, que les consuls s'en alarmèrent et, en vue de leur budget, contestèrent aux étudiants l'exemption des tailles que les rois leur avaient libéralement accordée pour les sept années que durait la scolarité. Qu'on ne s'y méprenne pas. En ce faisant, ils ne niaient pas l'importance de l'instruction, mais avec une certaine logique, ils trouvaient injuste qu'on fît supporter à la communauté des charges dont elle ne devait point bénéficier.

Avec les procès engagés pour ces motifs doivent être également mentionnées les ventes que font les étudiants pour se procurer des ressources, car elles sont, comme ceux-ci, un nouvel indice de l'évolution des mœurs. Au temps passé, vendre son patrimoine était un véritable déshonneur. C'était le lot des prodigues ou des dissipateurs ; aussi, pour ne pas être confondus avec ces derniers, ces affamés de science font-ils inscrire dans l'acte les motifs qui les contraignent à ces aliénations. Le mobile déterminant est consigné dans le préambule, et sa lecture lève tout doute à cet égard. On apprend ainsi que les fils

de famille ne sont pas seuls à fréquenter les universités et qu'ils sont imités par les fils d'artisans.

Exemples : Jean Trigalet (1), qui devint licencié ès-droits, était fils d'un petit teinturier. Vincens Morissargues (2), qui prit ses grades à la Faculté de médecine de Montpellier, était fils d'un modeste maréchal-ferrant de la *Carretarié.* Quant à Jacques Sage (3), qui est qualifié par deux fois *studiens,* il avait pour père un fournier, connu dans le peuple sous le sobriquet *Lo manchot.*

Le clergé, qui, au moyen-âge, était tout à la fois éducateur et littérateur, n'a pas rompu avec ses vieilles traditions. A parler en toute vérité,il favorise de tout son crédit, de toutes ses forces, ce courant si marqué vers l'instruction. Si moins qu'autrefois, les prêtres dirigent les écoles, nombreux sont les clercs, les membres du clergé régulier, qui enseignent ou se consacrent à l'éducation des particuliers. Loin d'être hostile aux lettrés, l'Église contribue à leur accroissement ; au besoin même, elle fournit aux jeunes gens pauvres les moyens de compléter leurs études et d'acquérir leurs degrés universitaires. Est-il nécessaire de rappeler ici les bénéfices affectés aux simples clercs tonsurés, et qui étaient, comme ceux concédés aux mois des gradués, un moyen de pousser aux études et d'encourager la jeunesse. Plusieurs prieurés

(1) Il était fils de Nicolas et de Marguerite Gauffred (Et. Pinholis, contrat de mariage du 24 novembre 1512, f. 277).

Il fut clerc, en 1538, du notaire Arnaud Noyre.

(2) Vincens Morissargues fut reçu, en 1544, bachelier en médecine, par la Faculté de Montpellier. En 1560 , il est chargé du service de l'Hôtel-Dieu, et a vingt livres à ce titre (*Arch. municip.*, NN., 11). En 1572 , il prend part à une réunion du Conseil.

(3) Jacques Sage, qualifié *studiens*, âgé de vingt ans.—Arnaud Noyre, 21 juillet 1527. f. 241 et 256.

Il en est d'autres ; ainsi un Raymond Alerii a une origine si modeste qu'elle n'a pu être précisée (J. Bernard, 26 août 1537, f. 38). Même remarque pour Gauffred Huguet qui, quoique étudiant, est marié à une fille de quinze ans (Jacques Pinholis, 1525, f. 86).

avaient, dans le diocèse de Nimes, semblable destination, témoins: Campestre, Saint-Pierre de Lonhac, Saint-André de Parinhargues, etc., etc. La faveur ne présidait pas toujours à leur distribution; on avait encore égard à d'autres considérants (1). Assurément, tout n'était pas pour le mieux, mais de ce que quelques élections ont été dues à la naissance, il ne s'ensuit pas que le mérite ait toujours été mis de côté. Par exemple, Claude Baduel (2), qui obtint, en 1527, le prieuré de Sainte-Eulalie de Raxis, était le fils d'un cardeur plus industrieux qu'opulent. Grâce à ce bénéfice, il put compléter sa scolarité, et même poursuivre en Allemagne les études qu'il avait commencées en France.

Pons André, dit Radel (3), qui suivit la même voie que son contemporain Claude Baduel, était fils d'un teinturier de la cité, et s'il n'a pas eu la même fortune que son com-

(1) Les demandes de ce genre devant être précédées de l'insinuation du nom et surnom, par acte notarié, les renseignements abondent. Au nombre de ces solliciteurs, figure le célèbre Pierre Rebuffi, docteur ès-droits, régent en la Faculté de Paris, qui, le 3 avril 1542, demande au vicaire de l'Évêque le premier bénéfice vacant aux mois des gradués (Jean Lansard, f. 242).

(2) Il était fils d'Antoine, cardeur, et de Jeanne Pascal. Loin d'avoir vu le jour en 1491, comme l'a avancé son historien, M. Gauffrès, il semble n'être venu au monde qu'en 1505; ce qu'il y a de positif, c'est qu'il n'était pas né lors du testament de son père (J Bernard, 18 juin 1502, f. 18). Lors de l'octroi du prieuré, Claude Baduel est qualifié *clericus solutus*, tandis que dans l'acte de prise de possession (Jacques Pinholis, 22 juin 1527, f. 259), il est appelé *studiens*.

(3) Il était fils de Jean André, dit Radel, et de Joyeuse Trigalet, fille unique de Antoine, teinturier. La phrase citée entre guillemets est empruntée à un acte de donation, du 6 octobre 1546 (J. Perret, registre d'insinuations). Malgré ses voyages, il ne s'est point enrichi, et douze ans plus tard, il n'est rien moins que fortuné. Sans doute, il a une «tapisserie de toile, ymages et autres choses quelconques;» sur une table « livrairie et papiers escripts,» qui peuvent servir à son frère ou à ses neveux, «deux coffres quarrés de sapin, se fermant à cadenas, dans lesquels il tient sa livrairie et papiers tant de sa composition que aultres,» mais là se borne tout son avoir (Loïs Grimaldi, codicille du 16 mai 1558, f. 144).

patriote, la faute en est moins à lui qu'aux circonstances. Né entre 1503 et 1507, il se forma au loin, et obtint le grade de maître es-arts. Mais comme il était sans ressources et sans protections, au lieu de travailler pour lui, il dut de bonne heure négliger les humanités et se livrer à l'obscur labeur du pédagogue. « Pour acquérir vertu tant en l'art de l'escripture et de l'arithmétique que de bonnes lettres, desquels arts il s'est exercé et en a faict profession en plusieurs bonnes villes,» il renonça à toute ambition et, faute de protecteurs, brisa une carrière qui avait débuté sous les plus heureux auspices.

De toutes les études, celle du droit était la plus courue. Tandis que Claude Baduel et Pons André sont les seuls que le charme des lettres ait séduits, on n'en finirait pas s'il fallait énumérer tous ceux qui se sont adonnés à la jurisprudence. Au lieu d'être simples bacheliers, comme autrefois, ils sont licenciés et même assez souvent docteurs ès-droits; au lieu de se contenter des universités nationales, — Valence, Montpellier, Cahors, sont le plus souvent mentionnés ; — ils visitent les universités plus éloignées, et vont même étudier en Italie et même en Espagne. Il y a des docteurs de Pise, de Pavie, de Ferrare en si grand nombre que le Parlement de Toulouse ordonna, en 1538, que « ne seront receuz aucuns gradués pour pratiquer que ne soient gradués dans le Royaume.» Il ne fallut rien moins que ce *veto* pour mettre fin à l'humeur voyageuse des étudiants.

La médecine est moins en faveur que le droit ; car si celui-ci conduit d'ores et déjà à tout, celle-la n'aboutit qu'à une position plus honorable qu'honorée. L'esprit pratique et positif de nos ancêtres avait-il été frappé de cette manière d'être? Il est difficile de se prononcer à cet égard ; il est seulement certain que parmi les médecins qui, durant cette période, ont exercé leur profession, il n'en existe qu'un seul qui ait pris naissance dans la cité.

Tous les honneurs sont pour le droit; toutes les faveurs pour les élèves qui se sont distingués dans leur carrière universitaire. Devant ces élus de l'intelligence, cette société, qu'on nous représente si entichée d'aristocratie, ouvre les rangs et s'approprie ceux que recommande un mérite éclatant. Aussi bien en notre cité qu'en la Cour de François Ier et de Henri II, le savoir acquis tient lieu de naissance et constitue une véritable fortune. Que possédait, à ses débuts, l'avocat Jacques Bonaud? Rien ; ainsi qu'il l'écrit avec une exquise naïveté, il était pauvre et manquait de tout. Et pourtant, ce fils d'un modeste laboureur de Sauzet avait épousé, en quittant les bancs de Montpellier, une demoiselle noble qui, par extraordinaire, apportait une dot. Jean Valette, fils d'un procureur à la cour du sénéchal, n'était guère plus riche que le précédent, mais il rachetait, par les qualités de l'esprit ce défaut de fortune. Envoyé à Paris, il y fit son chemin. Il devint avocat au grand conseil du roi et mourut commis de Guillaume Poyet, chancelier de France et auteur de la *Réforme judiciaire*, — N'oublions pas Jean Nicot dont la naissance contraste avec l'élévation. Il était fils d'un modeste greffier criminel de la cité et deviendra ambassadeur du roi de France en Portugal. Ni les uns ni les autres n'ont d'ancêtre au sens figuré du mot, mais tous se recommandent par leur mérite personnel, par l'étendue de leur savoir, par leur qualité de lettré. En un un mot, l'instruction produit, à cette époque, les mêmes effets que de nos jours ; elle forme, elle police les citoyens les plus modestes et les met à même de conquérir leur place au soleil.

VII

L'émulation régnait dans tous les rangs et la société pratiquait et remettait en honneur l'antique « *laboremus.* » La terre, cultivée à nouveau, avait conquis sa primitive

fécondité, et les récoltes du sol avaient pour longtemps écarté le danger des famines lamentables. Le commerce et l'industrie étaient sortis de leur langueur et la réussite avait été telle que les richesses de la nation avaient décuplé en quelques années. Enfin, en réduisant les tailles, en supprimant une foule d'impôts, le roi Louis XII s'était mérité le surnom de *Père du Peuple*. Il fit plus. Mettant à profit la paix, il constitua une réserve considérable, laissant un exemple que nos hommes d'état modernes devraient bien imiter.

Cette prospérité du royaume, qui a trouvé en Seyssel un historien sincère et véridique, poussait à l'instruction et la favorisait ; mais si elle contribuait à accroître le nombre des étudiants, leurs us et coutumes n'en étaient nullement changés. En dépit de l'imprimerie, « cette invention plus divine qu'humaine, » les progrès étaient enrayés par la rareté des livres. Les leçons n'étaient pas improvisées, mais dictées; car il faut que les disciples, qui se pressent autour de la chaire, soient à même de les recueillir. Le registre dans lequel ils les consignent ne sera pas seulement un souvenir de leur scolarité, il sera encore un guide pour l'avenir, une autorité qu'ils auront journellement à invoquer.

Veulent-ils augmenter la somme de leurs connaissances, étudiants ez-droits et médecine sont obligés de se transporter de ville en ville, afin d'entendre de nouveaux professeurs et de recueillir de nouvelles leçons. C'est là le motif de ces pérégrinations si fréquentes, la raison d'être de ces déplacements qui caractérisent la vie universitaire de l'époque ; car il est relativement plus facile de courir le monde que de s'approvisionner en livres, contenant un enseignement dogmatique complet. On passe l'hiver ici, l'été ailleurs, et si on ne revient pas toujours docte et instruit, ce n'est pas faute d'avoir beaucoup vu et surtout beaucoup voyagé.

Les notes, colligées dans le cours de ces voyages d'instruction, sont le *vade mecum* du médecin et de l'avocat. Elles semblent du moins constituer toute sa bibliothèque, et les circonstances solennelles dans lesquelles il en est parlé montrent tout le prix qu'y attache le testateur. Vu leur importance capitale, il ne s'en sépare qu'avec la vie et ne les lègue qu'à des parents, à des amis dévoués, à des personnes qui, par leur éducation, leurs études, sont à même d'en bénéficier. Par exemple, un médecin (1) donnera son *guidon de médecine* à un chirurgien qui l'a assisté dans sa dernière maladie, tandis que le précenteur Guillaume Maurel (2) lèguera à la librairie du Chapitre de la cathédrale un livre de Boéce commenté, et un autre appelé *Speculeyre*.

Les bibliothèques, au vrai sens du mot, ne se trouvent que dans les monastères et aux cloîtres de la cathédrale dont les chanoines vivent sous la règle de saint Augustin. Tout le monde sait qu'elles ont été complètement détruites durant les guerres de religion, mais il en subsiste sinon quelques épaves, du moins quelques souvenirs. Évidemment, le catalogue de leurs richesses ne saurait consoler de leur perte, mais il donne une idée de ce qu'elles devaient être avant que l'ignorance et le fanatisme combinés n'y missent le feu.

A défaut d'une copie textuelle, voici quelques extraits, car une reproduction intégrale entrainerait trop loin.

Dans l'étude du premier archidiacre Jean de Northobenc, il est signalé :

Rubricos Decretalium.

Liber operis magistri Bertrandi Compostellani.

Liber deffinitionis decretalium III in pergameno.

(1) Antoine Martin, 12 octobre 1490, f. 85.

(2) Vital Genèse. Étude de Me Degors. — Testament du 25 avril 1483, f. 229.

Repertorium Domini Guillelmi de (1) in pergameno, incipiens alpha et O in rubro et finit in nigro «illius exis.»

Liber apparatus arche super SEXTO, incipiens «Venerabilibus et discretis viris » et finit « apparatus Sexti libri » in pergameno.

Alium librum in pergameno incipiens «Non est novum» et finit « Fundamenta provide , » etc.

Quemdam alium librum in pergameno, incipiens in nigro « Themata quedam » et finit « tractatu fuit. »

Quemdam alium librum in pergameno, incipiens in rubro « de ordini judiciorum, » et finit in rubro « explevit summa super feudis. »

Liber summe fratris Raymundi de Pemafor, incipiens in nigro « quoniam ut ayt Jeronimus » et finit « in ipsum canens (2). »

Quemdam librum in papiro signatum in fine G. MATHEY.

Quemdam librum in papiro, incipiens «Stilus curie parvi Sigilli » et finit « contra dictum reum.»

Quemdam librum in pergameno, incipiens in rubro, « De ordinato episcopo qui resignaverat episcopatum » et finit in nigro « et pastor investit. »

Quemdam librum in papiro, religatum, incipientem «Incipit liber compositus, » et finit « compositus. »

Quemdam librum in papiro, religatum, incipientem « de Simonia » et finit « ut supra in Prandio. »

Quemdam alium librum in papiro, incipientem «Simonia» et finit « nota verus religiosus. »

Quemdam alium librum in papiro, incipientem «Tabula presentis compillationis » et finit « Amen. »

(1) Illisible.

(2) Ce manuscrit se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque municipale, n° 33. V. p. plus de détails ce qu'en dit le Catalogue des manuscrits, p. 16.

Tractatus super CLEMENTINIS in papiro, finiens « de presenti. »

Quemdam librum in pergameno incipientem « Reverendo in Christo Patri » et finit « Deo Gratias. »

Quemdam librum in pergameno incipientem « Primo quolibet austolis ? » et finit « Explivit ipse. »

Quemdam librum primum in pergameno incipientem in rubro « In Christi nomine » et finit in nigro « Creator. »

Quemdam librum in pergameno incipientem « divina devotione » et finit « quod si non fecerit. »

Quemdam librum in papiro incipientem « Erexi scolarum » et finit « VII Calendas januarii. »

Quemdam alium librum in papiro incipientem « Incipit formula libellorum G. de Ferrariis » et finit « Guillelmus de Ferrariis. »

Quemdam librum in pergameno, non religatum, incipientem in rubro « In manibus Domini nostri Jhesu Christi » et finit in rubro « Liber quintus de obligationibus. »

Quemdam alium librum in pergameno incipientem « Incipit ordo Indutiarum in Rebus » et finit in nigro « ostaculum imponentis datum, etc. (1). »

Les monastères étaient, cela va de soi, moins bien fournis en livres que le Chapitre de la cathédrale, mais il ne s'ensuit pas qu'ils en fussent tout-à-fait dépourvus. L'existence d'un liseur ou lecteur aux Carmes et aux Dominicains est au contraire le témoignage des ressources qu'ils devaient posséder. A l'appui de cette hypothèse, car il n'a été relevé aucun détail sur leurs bibliothèques privées, on peut invoquer les livres qui ont été trouvés chez l'au-

(1) Et. Pinholis, inventaire du 15 mai 1507, f. 22, fait par Antoine de Bourjuif, archidiacre de Vauvert, Jean Bompar, chanoine, et Firmin de Blauzac, chanoine et gouverneur du Chapitre de la cathédrale de Nimes.

mônier de Sainte-Croix, au diocèse de Mende. Aucun détail du mobilier n'a été laissé de côté, mais il est si modeste que la plus grande place est occupée par la nomenclature des livres en papier et en parchemin (1). Pas n'est besoin de la reproduire ; il suffira de dire qu'à côté des livres de prières, des Évangiles de saint Jean, se rencontrent le *Speculum ecclesiæ*, la *Glosa certarum sententiarum*, le *Bertholina*, le *Liber de via salutis*, etc., etc.

VIII

A moins de parti-pris, cette absence de bibliothèques privées ne saurait être réputée à crime. Elle ne signifie pas dédain de l'instruction ; elle est une nouvelle preuve de l'extrême cherté des livres. Qu'ils soient manuscrits ou en *moulles*, comme plusieurs documents désignent les premiers produits de l'imprimerie, les uns et les autres sont tellement recherchés qu'ils se maintiennent à un prix très élevé. Même en 1500, alors que quarante et une villes ou bourgs possèdent une ou plusieurs presses, les *incunables*, comme ils sont appelés de nos jours, restent inaccessibles à une foule de bourses. Pour en citer un exemple approprié, le « Breviarium ad usum Nemace, » (sic) que fera imprimer l'Évêque Guillaume Briçonnet,—il fut achevé le 7 décembre 1499, — se vendra dix livres tournois, c'est-à-dire plus de 350 francs, en tenant compte de la valeur différente de l'argent. Je ne sais si l'Évêque rentra dans ses déboursés, mais il est certain que bien peu de prêtres de son diocèse le possédaient, tant par son prix il était au-dessus de leurs ressources.

Le *Missale ecclesie Nemensis*, que le même prélat fit imprimer, — il fut terminé à Lyon, le 11 octobre 1511,—

(1) Inventaire du 18 février 1495. — Antoine Martin, f. 102. Étude de Me Degors.

ne paraît pas avoir obtenu plus de débit. Et pourtant, si l'on consulte l'exemplaire que possède la bibliothèque municipale, on voit que le libraire, Jean Moilin dit de Cambray, s'est évertué à le rendre intéressant. Pour accroître son utilité, il ne s'est pas contenté d'y insérer en tête le calendrier de l'Eglise de Nimes; il a fait suivre chaque mois de quatrains latins qui contiennent en mauvais vers des régimes de santé, des conseils hygiéniques. On ne sait si cette circonstance fit oublier le prix de vente, qui était identique au précédent; on peut seulement ajouter qu'en 1524, deux exemplaires en furent soustraits à l'étalage d'un libraire nimois.

Les manuscrits ont eux aussi éprouvé semblable mésaventure, et par malheur elle est appelée à se répéter, tant leur valeur est restée grande, tant la passion fait perdre la notion du devoir. D'autrefois, le possesseur s'en séparera, et pour se procurer des ressources, en arrivera à les mettre en gage. C'est ce qui est advenu à un des manuscrits de notre bibliothèque (n° 54) dont les péripéties ont été multiples. Le 14 janvier 1456, Jean Bozanquet engage, au prix de sept florins quatre gros à Jean d'Etampes, trésorier de France, un extrait de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine. Il est cédé par le trésorier à Jaume Boyer qui le réengage pour le même prix à Estéve Fabre, contrôleur de la trésorerie royale de Nimes. A la mort de celui-ci, il échut à sa fille Pierrette, épouse de Pierre de Bruès, avocat du roi à Nimes et passa ensuite aux mains de Tristan Bruès, seigneur de Saint-Chaptes.

A l'inverse de notre temps où le moindre ouvrier signe avec fierté son œuvre, aucun des manuscrits du moyen âge ne porte le nom du copiste. Il a beau être un calligraphe exercé, un dessinateur à la plume parfois bien inspiré, il ne déroge jamais à cette règle de conduite. Il vit dans une demie retraite et tout absorbé par son travail ne fait guère parler de lui.

Les copistes ne sont pas, comme dans les villes universitaires, organisés en corporation. Qu'ils appartiennent au clergé ou à la société civile (1), ils vivent isolés. Leurs travaux sont tantôt de commande, tantôt effectués en vue d'un acheteur à venir. Rien n'indique les conditions d'exécution, rien ne renseigne sur le prix de leur travail ; tout est mystère. Et pourtant, dans le cours de ces recherches, il nous a été donné la bonne fortune de dépouiller les inventaires de deux copistes de profession. Il n'en est pas toutefois résulté grande lumière, tant en 1510 cette industrie touche à son déclin.

« Mossu Estene de la croys, que Dieu pardon » était prieur de Saint-Etienne-d'Escate et employait ses loisirs de prêtre à écrire des livres pour ses confrères qui en étaient dépourvus. Rien de plus juste que pour son usage particulier, il possède « ung missaut, ung berbiari de pergamin fach à la man » et même, à la rigueur, un *vade mecum* manuscrit, mais il est impossible d'expliquer autrement l'existence de quatre autres « berbiares » et de « quatre petis libres de papiers fachs à la man. » Enfin, s'il subsistait quelque doute, la présence d' « ung petit destrech pour faire les libres » le dissiperait sans retour.

La décadence de l'industrie est encore plus manifeste dans le dernier document. Le frère Augustin, François Bérardier, est sinon un véritable artiste, du moins un homme industrieux. Après avoir enluminé les manuscrits, il s'est, vers la quarantaine, occupé de peindre les verrines des églises, et comme il y a plus de temples à décorer que de manuscrits à orner, son activité a trouvé là un vaste champ pour s'exercer. Dans cette nouvelle voie, le peintre sur vitraux égala-t-il le mérite de l'enlumineur ? C'est ce qui ne saurait être dit, car ni l'une ni l'autre œuvre n'ont laissé de vestiges. Il subsiste cepen-

(1) Allusion à Jean Bernard, témoin, le 2 juin 1494, et qualifié *Scriptor* (Etienne Pinholis, f. 170. Étude de Me Degors).

dant un fait qui a une signification considérable : c'est la faveur qui lui fut accordée. Le Pape octroya au décorateur des églises du diocèse des lettres qui lui donnaient licence d'aller et venir sans l'autorisation de son supérieur.

Ce moine augustin, qui *faciebat verrinas manibus suis, religabat et illuminabat libros* — deux destrechs de livres ou presses et force couleurs sont signalés dans l'inventaire — était plus pourvu de livres que son contemporain et émule. Tandis que toute la librairie de celui-ci se réduisait aux manuscrits qu'il avait copiés de sa main, celui-là avait donné hospitalité à un certain nombre de livres imprimés. Signe du temps ? Ces derniers prédominent, mais loin d'être disposés avec l'amour du bibliophile, ils sont en quelque sorte laissés à l'abandon. Pas de tablettes, pas de pupitres : un beau désordre où l'art n'a rien à voir. Ici est un livre à trouver *novelle lune et las festes meubles*. Là la somme de Me Pierre l'Espagnol, faite en moulle (*sic*) ; ailleurs et dans un coin traîne un petit livre auquel Rabelais fera de nombreux emprunts « le cuissinier Talhavent. (1) »

IX

La division du travail est un fait essentiellement moderne ; aussi ne faut-il pas s'étonner si au moyen âge plusieurs professions sont réunies en une seule, si en particulier les copistes de manuscrits sont tout à la fois relieurs, acheteurs et débitants de *livres vielx et nouveaulx*. Ayant par la force des choses une clientèle plus choisie que nombreuse, ils devaient nécessairement posséder plusieurs cordes à leur arc, afin de ne pas être exposés à mourir *de mâle faim*. De là l'étendue de leurs attribu-

(1) Deplanis, 1511, fo 38.

tions, de là la réunion en leurs mains de trois ou quatre industries, qui, avec les années, sont appelées à devenir tout-à-fait distinctes.

Le règne de Louis XII porta le premier coup à cet état de choses. Durant ces années de paix et de prospérité, le copiste fut supprimé sinon en droit, du moins en fait et en compensation l'industrie du vendeur de livres acquit une extension jusqu'alors inconnue. Par suite des progrès de l'imprimerie, du nombre insolite des acheteurs, l'échoppe devint insuffisante et dut être remplacée par une grande et belle boutique, bien éclairée et située dans une rue fréquentée. Concurremment, le titulaire s'éleva au-dessus de sa condition ; il devint un personnage, car maintes fois il tentera la fortune et sera l'éditeur de l'ouvrage qu'il débitera.

De ces humbles serviteurs de l'instruction, Bertrand de Macelli est le plus ancien. Le document qui nous révèle son existence est daté du 10 janvier 1499 ; c'est une procuration donnée à Aymeric Préverand, son serviteur, de recouvrer d'un marchand de la cité six florins qu'il lui doit pour vente de *matines* (1). Voilà tout ce qu'on a appris de lui, mais c'est assez pour qu'on lui attribue l'honneur d'avoir inauguré la librairie dans notre cité.

Aymeric Préverand, qui succéda à son patron dans les premiers jours de 1510, a donné plus d'occupations aux notaires ; aussi s'ils étaient de nature à intéresser la postérité, ses faits et gestes pourraient être racontés tout au long. Peu de choses sont à retenir de cette vie si occupée, sinon qu'il était venu « d'estrange pays » et ne possédait à son arrivée d'autres biens que sa profession. A cette époque de réveil intellectuel, être libraire n'était pas le pire des métiers, et la meilleure preuve qui puisse en être donnée, c'est qu'il contracta un mariage avanta-

(1) Mathieu Fazendier, *Livre des Procurations*, f° 5.

geux et vit les clients accourir à sa boutique, Bref, sa prospérité excita l'envie et lui suscita des rivaux, témoin l'établissement successif de Jean Reynaud (1), Léonard Danyot (2), Antoine Chapelle (3) et Philippe Garin (4).

On ne saurait le dissimuler, l'existence de quatre libraires pour une ville de six mille âmes tout au plus, semble, au premier abord, une véritable superfétation, et pourtant si l'on va au fond des choses, on est forcé de reconnaitre qu'ils ne restaient pas inoccupés. Par suite de la multiplicité des besoins et de leur étendue, cette industrie n'est pas seulement un gagne-pain, elle est encore une source de profits honnêtes. En effet, parmi les actes concernant les libraires qui viennent d'être énumérés, ce qui domine, ce sont les achats de vignes, de petites maisons, et partant, toutes ces preuves rapprochées autorisent à conclure que l'affluence des acheteurs annihile les effets de la coucurrence.

Préverand est celui qui a le plus souffert de cet état de choses, mais il est en même temps celui qui devait être le moins sensible à la diminution des ventes. La mort successive de son beau-père et de son beau-frère l'avait mis en état d'être philosophe, tandis que ses relations avec la Cour, le barreau et le clergé devaient lui maintenir un certain prestige. En fin de compte il se faisait singulièrement illusion, comme le démontre l'his-

(1) Jean Reynaud, qualifié *librarius*, est, avec Antoine Finor, barbier, témoin d'une donation (Mathieu Fasendier, 9 septembre 1513. Étude de Me Grill).

(2) Léonard Danyot est mentionné pour la première fois, le 1er mars 1517 (*Arch. du Palais. — Manuale curie Spiritualis*, f. 137).

(3) Il est témoin en novembre 1522 (*Arch. dép.*, E., 134, f. 168). Le 17 septembre 1540, en présence de son collègue Préverand, il vend fruits d'une vigne (Arnaud Noyre, 1540, f. 133. — Etude de Me Degors

(4) Philippe Garin est mentionné dans le *Manuale curie Spiritualis* de 1523.

toire de sa sucession plus obérée que brillante (1).

On ne saurait cependant lui refuser un certain savoir faire, une certaine diplomatie. Convertir sa boutique en une sorte de cercle littéraire n'est pas le fait d'un sot. Une intelligence ordinaire ne suffit pas, il faut encore de la finesse, des manières engageantes, des qualités avenantes qu'il n'est pas donné à tout le monde de posséder. En sortant de l'audience, avocats et officiers de la Cour ont pris l'habitude de faire halte chez lui. Tout en feuilletant les ouvrages récemment déballés, on devise de choses et d'autres et par une conversation libre et enjouée on se délasse des fatigues professionnelles. A certaines heures, la librairie Préverand devient un bureau d'esprit ; à toutes elle est un bureau de nouvelles.

En ce qui concerne Léonard Danyot, la moisson a été moins abondante et il y a d'autant plus lieu de le regretter que les documents recueillis révèlent un libraire, doué de sérieuses connaissances et pourvu de qualités techniques peu communes.. Assurément il n'est pas nécessaire de connaître un homme tout entier, mais on n'eût pas été fâché de savoir avec son pays d'origine le nom du maître qui a guidé ses premiers pas. Ce que l'on a appris autorise seulement à dire qu'il fut élevé à bonne école et sut mettre à profit les leçons qu'il avait reçues.

Quelle qu'ait été son origine, Danyot n'est pas le premier venu, car durant une quarantaine d'années qu'il a exercé la profession de libraire, il a su se servir des circonstances pour sortir de l'ornière. Il ne se contentera pas de rendre prospère son industrie, il briguera encore l'honneur d'être éditeur et importera dans la cité l'art de Guttemberg. Au lieu de faire exécuter à Lyon ou à Avignon les manuscrits qui lui sont confiés, il appellera autour de lui des ouvriers et fera en 1532 imprimer sous

(1) Jean Ménard, 1556, f. 776. — Il avait épousé : 1° Catherine Pascoret, d'où Marguerite ; 2° Antoinette Saboly, dont il eut deux filles.

ses yeux les bréviaires de l'abbaye de Saint-Gilles et du diocèse d'Uzès (1).

Voilà un mérite qui appartient en propre à Danyot et qui ne saurait lui être contesté ; car nul ne l'a imité. Quant à son collaborateur Loïs Lombard, les renseignements font complètement défaut. Aucune recherche n'a abouti. Suivant toute probabilité, ce devait être un imprimeur nomade, comme il s'en trouve encore à cette époque, lequel n'avait avec la cité d'autres attaches que les termes de son engagement. Partant, rien de plus naturel qu'après avoir rempli son mandat, il soit allé ailleurs finir sa destinée.

Il n'en a pas été de même de Danyot qui dût mourir dans les derniers jours de 1555 et fut enseveli au couvent des Augustins. Ce détail nous est fourni par le testament d'un de ses confrères, François Bernard, qui désire reposer près de son tombeau. Ce désir touchant atteste la bonne intelligence avec laquelle les deux libraires ont vécu. Là n'est pas l'unique intérêt de cet acte, qui abonde en détails de famille. On y apprend que Guyot Bernarde a épousé Jacques Trigalet et en a eu un fils Pierre, que trois des fils sont libraires, François l'aîné à Nimes, Raymond à Uzès, Pierre à Montpellier. Si le premier s'est marié de son consentement, le second l'a fait sans son congé , aussi vu cette conduite, et les marques d'ingratitude qu'il a données , il sévit contre lui et le déshérite (2).

Créées par une pensée de prévoyance, les succursales d'Uzès et de Montpellier n'étaient pas installées sur le même pied que l'établissement primitif. Si elles possédaient les mêmes éléments, c'est-à-dire livres, papeterie,

(1) Ayant publié *in-extenso* ce document si intéressant pour l'histoire de l'imprimerie (*Bulletin de l'Art chrétien*, 1889 n° 27) il est, ce me semble, superflu de donner de plus amples détails.

(2) Jean Ménard, 21 septembre 1556, f. 472.

instruments pour la reliure, elles comptaient en moindre nombre les livres de fonds et d'assortiment. La preuve en est administrée par l'inventaire fait au lendemain du décès. Les arbitres choisis par les parties, Imbert Permentier, libraire d'Avignon, Jean Luquet, libraire de Nimes, qui ont rempli leur tache avec conscience, constatent qu'elles possédent réunies moitié moins de marchandises que la librairie, établie dans la cité.

La liquidation définitive, qui eut lieu le 12 juillet 1561 (1) accepte pour base l'appréciation des experts, mais les détails qu'elle ajoute montrent la situation sous un jour moins brillant. Par suite des évènement survenus, le commerce des livres a subi une véritable accalmie. Les rentrées comme les ventes ont été nulles ou à peu-près et c'est sur l'actif de la succession que les dettes ont été acquittées. Le remboursement de la dot et de l'augment dotal de la seconde femme, le paiement successif des loyers de boutiques, des dépens des procès en instance etc., etc., ont réduit la quotité disponible sinon à rien, du moins à bien peu de chose. Rien, il est vrai, ne restera en souffrance ; tout sera intégralement payé.

Parmi les dettes qui doivent être soldées, il en est une qui mérite, à tous les points de vue, une mention. C'est celle qui a trait à Denis de Harsy, imprimeur de Lyon. Bernard a voulu marcher sur les traces de son confrère Danyot ; il est devenu éditeur à son tour et a confié à l'imprimeur lyonnais l'exécution d'un ouvrage intitulé : « *Arretz de règlement du Siège auditoire et cour présidiale de la Séneschaucée* (sic) *de Beaucaire et de Nismes*. » On

(1) Guillaume Duchamp 1561, f. 142. De ce résumé il ressort que le fonds de Nimes était estimé 523 livres, tandis que celui des succursales atteignait seulement 151 livres. — François Bernard, le fils, est, en 1545, qualifié libraire. — (*Arch. dép.*, E. 285, f. 191). Pas de parenté entre le libraire et l'orfèvre (E. 289, f. 102) mais alliance entre la fille du premier et le cordonnier Jacques Trigalet.

n'a pu trouver le coût total de cet ouvrage, on voit seulement qu'à cette date c'est-à-dire près d'une vingtaine d'années après la mise en vente (1542) douze livres restaient encore à payer aux hoirs de cet imprimeur. Tous ces détails n'attestent pas l'opulence, mais il faut dire aussi que l'actif a été amoindri par les contre temps subis par la liquidation, les mauvaises révoltes et les troubles amenés par la Réforme.

Jean Luquet, qui a été le contemporain de Bernard, semble avoir mené plus habilement sa barque, car bien qu'il ait vécu jusqu'aux derniers jours de 1569, il a laissé une succession moins embarrassée. Sa conduite n'a pas été cependant celle de l'économe, encore moins de l'avare. Il a la manie de la construction et peu après son mariage avec la fille du notaire Etienne Minoris, il consacre à l'embellissement de sa demeure une somme considérable. Son commerce paraît, du moins dans les premières années de son exercice, avoir été prospère. Il est en bonnes relations avec les régents de l'université et édite en 1553 la brochure de l'un d'eux le poète Ferrand de Bez dont il sera parlé plus loin. Pour le moment, nous nous bornerons à ajouter qu'il laissa trois enfants dont deux exerceront la profession paternelle (1).

Ces libraires, qui se recommandent à divers titres, n'ont pas été seuls à débiter des livres. Ils se trouvent en concurrence avec d'autres parmi lesquels seront cités Étienne Carrière (2), Jean Mercier (3), Antoine Gou-

(1) Jacques Luquet mourut en faisant son tour de France : quant à César, il a vécu jusqu'en 1629.

(2) E. 285, f. 61 et 77, année 1545.

(3) Il est avec François Bernard fils, témoin d'un testament à la date du 26 juillet 1552 (E. 294, f. 128). Originaire d'Avignon, il s'y était marié avec Anne de Vanhas.

zet (1), Mathurin Lanier (2), Jean Parent (3), Jean des Eschaliers (4), François de Moutet (5). Enfin, à côté de ces libraires à demeure, il faut mentionner les libraires ambulants qui viennent de temps à autre tenter la fortune. On voit même qu'ils font des stations assez prolongées. C'est pendant un de ces séjours qu'un Parisien d'origine, François Garraut (6), s'amouracha d'une veuve, témoin le contrat de mariage passé au logis du Paon, en présence de Nicolas Paris, originaire de Chalons en Champagne, libraire à Romans en Dauphiné, et de Jacques Synault, natif d'Angers, libraire à Valence.

Cette énumération que d'aucuns trouveront fastidieuse me sera pardonnée, car elle a paru le complément de cette enquête. Là est son excuse : quant à la conclusion qui en ressort, elle ne saurait prêter à l'équivoque. Elle démontre, mieux que tout discours, le chemin parcouru par le désir de s'instruire; elle établit combien, sous ce

(1) Originaire de Nimes, Antoine Gouzet était fils de Jean Gouzet pelletier et de Guillaumette Barthalot. Il fut apprenti de Jean Luquet et a exercé jusqu'en 1596. (Fr. Ménard, f. 28).

(2) Mathurin Lanyer, qui fut d'abord commis de Luquet, était originaire d'Alance (sic) diocèse de Séez en Normandie. Il quitta Nimes avant 1567.

(3) Originaire de Chirac (Mende) il est, le 3 septembre 1562, témoin du testament de François de Montcalm, Sr de Saint-Véran (J. Ménard, f. 115).

(4) Originaire d'Orléans, il épouse (Ant. Malian, 1562, f. 116, 16 décembre) Lucie, fille de Jean Mathieu, rodier, et d'Agnès Bogaud. Assistent au contrat Mathurin Lanyer, libraire et le potier de terre, Antoine Sijalon.

(5) Il est indiqué par Jean Ménard, année 1564, f. 152. Signalons encore Arnaud Arseguel (Poreau, 1565, f. 105), Guillaume Gardes, époux Etiennette Fontanes, (Sabatier, 1566, f. 182).

(6) *Arch. dép.*, E, 284, f. 297, 4 mars 1544 (1545) : parmi les témoins figure Guigou de Peleys, marchand de Genève. — En 1549. Jacques Synault habite Nimes, mais au bout de trois mois il quitta la cité. (E. 291, f. 186).

rapport, les besoins de la population ont considérablement grandi. Puisqu'en moins d'un quart de siècle quatre libraires sont devenus nécessaires pour une ville où un seul suffisait, il faut fatalement admettre que le nombre des personnes instruites a suivi la même progression.

XI

« Mon fils, je t'admoneste que employes ta jeusnesse à bien proufficter en estude et en vertus. » Cette phrase, extraite de la lettre de Gargantua à Pantagruel était, au début du XVIe siècle, un conseil fréquemment donné. Les Pimois ne se contentaient pas de le répéter ; maintes fois, pour en assurer la stricte et religieuse observation, ils exigeaient qu'il fût inséré dans leurs suprêmes volontés.

Cette recommandation, qui était inconnue avant 1507, — il n'en a pas été relevé trace avant cette année — n'est pas l'apanage exclusif des élus de la fortune ; elle figure encore dans le testament de quelques artisans. Elle leur est suggérée, non par l'ambition, mais par un besoin nouveau, témoin l'injonction expresse de tenir les enfants à l'école jusqu'à ce qu'ils soient en âge d'apprendre quelque métier (1) : « Teneantur ad scolas quousque fuerunt ætatis addiscendi aliquam artem pro sustentatione eorum vite. » En conséquence, il n'y a pas à s'y méprendre. Le père prétend non en faire des clercs, mais des artisans comme lui, aptes à mieux régir leur industrie et à mieux tenir leur rang dans la société.

Point n'est besoin d'ajouter que cette volonté est suivie à la lettre. Par exemple, dans le compte présenté par le tuteur de l'enfant d'un jardinier, la quittance du *magister*

(1) Quelques documents fixent à quinze ans la sortie de l'école et la mise en appreutissage.

est suivie de celle des livres achetés (1). Les frères de Jean Reynaud, fils de cordonnier et cordonniers eux-mêmes, n'ont pas moins bien rempli leur mandat. Non contents d'imiter le précédent, ils ont apporté un précieux contingent à l'histoire de la pédagogie, en faisant reproduire tout au long les quittances des sommes dépensées pour l'éducation de leur frère.

En voici quelques extraits, car tout ne saurait être relaté : « Yeu, Guillaume Escublac, confesse aver agut per las mans de sen Dominique et Johan Reynaud, frayres, so es la soma de XIIII gros et X deniers et aysso a causa de doctrine et per lo salari de l'escola de leur frayre Petit Johan, de la cala soma dessus dicha los em tene quita et aysso per l'an 1514 et lo dernier jourt del mes de mars. Signé Guillaume Escublac. »

Ce maître dont le salaire mensuel était d'un sou sept deniers, comme cela ressort d'une autre quittance, était assisté d'un maître écrivain. On ne sait quel était le salaire de ce dernier, mais on voit qu'il ne se croit pas tenu de s'exprimer en languedocien. « Jehan Prevendier, écrivain, habitant d'Avignon, confesse avoir eu et rcceu de Jehan et Dominique Reynaud frères, c'est assavoir la some de seze sols monaye de roy et ce pour cause de avoir ensenhé leur frere Jean Reynaud, de laquelle somme (sic) les en tien quitte et en signe de vérité j'ai faict la présente de ma main. » 25 jourt de mai 1514. « Ita est Jean Prevendier. »

Après avoir été initié aux premiers éléments, Jean Reynaud est envoyé à l'école municipale. Que se passa-t-il dans cet établissement ? On ne sait ; tout ce qui peut être dit, c'est que le séjour dut être de courte durée, car il n'a

(1) «Payé au magister del scolle, à cause de ce qu'il a prins, comme teste par police dudit magister : « deux livres cinq sols » pour livres bayllés audit françois Guilhon sept sous dix deniers. » (Deplanis, 1511. f° 142. Étude de Me Degors : compte final de tutelle.)

été relevé qu'une seule quittance de douze gros six deniers. Le recteur « Jaulesi, » qui l'a rédigée en latin, n'est pas très explicite : il se renferme en des termes vagues qui ne nous apprennent rien sur le début de ce nouvel enseignement. Plus précis est le document suivant qui marque le commencement de l'éducation professionnelle et qui montre dans toute sa pureté le langage parlé à cette époque. Pour les amateurs de languedocien, c'est incontestablement un curieux spécimen.

« Sapion toutz que la présent polisia veyran et legitimam que yeu Pierre Cayllar et premi prieu et cap de mestiers dels appothecari al spessiayres, confessa aver agut et ressauput de Johan Reynaud, apprentis de Pierre Caylar la soma de cinq sous et so es per las mans de sos frayres Johan et Domergue Reynaud, de laquela soma de cinq sols los en quitte, lo XXI de julho 1515, ita est Pierre Caylar appothecari. »

Cette étape ne devait pas être la dernière. L'apprenti a beau avoir de quatorze à quinze ans, il n'a pas dit adieu à l'école. Soit qu'il ait été poussé par l'ambition, soit qu'il ait été incité par son patron, le désir de s'instruire lui fera de temps à autre reprendre ses études interrompues. Une année, il fréquentera l'école installée au couvent des Carmes, témoin une quittance du 21 octobre 1515 signée par le frère Hilaire Garnier ; une autre année il snivra les leçons de l'école municipale, témoin une quittance du 24 octobre 1518, signée par Jacques Albert, remplaçant Jean Olivier, recteur des écoles (1).

C'est, il faut l'avouer, une singulière figure que celle de cet apprenti si avide d'instruction ; aussi n'est-ce pas sans raison qu'il en a été tracé un rapide et succinct portrait. Rien de plus obscur que ce futur épicier et pour-

(1) Etienne Pinholis, acte du 10 octobre 1521, f. 104. — Étude de M. Degors. — C'est un partage de biens entre les trois frères. Tout compte fait, cette instruction primaire coûta quatre livres neuf sols.

tant comme il intéresse, car l'esprit dont il est animé est à des degrés divers celui de la jeunesse contemporaine. Là est l'intérêt de ces documents, là est leur enseignement. A ce point de vue, l'exemple parle haut : il éclaire le passé ; il aide à le comprendre. En un mot, il explique les transformations qui sont en voie de s'accomplir et qui se traduiront par l'augmentation simultanée des maîtres et des élèves.

XII

L'enseignement primaire et secondaire n'est pas réglementé par les los, et l'intrusion de l'État en pareille matière incombe à notre fin de siècle. Est-ce un progrès ? Est-ce un recul? Est-ce un bien? Est-ce un mal? Ce n'est point ici le lieu de répondre à cette question. Il est seulement un fait incontestable, c'est que la liberté d'enseigner a de brillants états de service : elle a contribué pour une grande part à l'affranchissement de l'esprit humain.

Cette liberté ne dégénère pas cependant en licence. Elle a deux contrepoids, deux modérateurs ; d'une part l'autorité de l'Église représentée par le précenteur qui pour cette raison est désignée sous le nom d'*écolatre* ; de l'autre l'autorité des pères de famille, représentée par les magistrats municipaux. Ces deux pouvoirs tendent aux mêmes fins ; mais tandis que le rôle du premier est essentiellement platonique, il n'en est pas de même en ce qui touche le second. Loin de pratiquer l'indifférence, les consuls sont extrêmement regardants. Avant d'agréer celui auquel seront confiés les enfants de leurs compatriotes, ils exigent des garanties : ils vérifient ses titres universitaires ; ils s'enquièrent de ses bonne vie, mœurs et conversation ; ils le soumettent à un examen préalable et au besoin lorsque le nombre des candidats rend

le choix embarrassant, ils laissent au concours le soin de désigner le plus digne, le plus méritant.

Par suite de cette conduite dont l'esprit libéral et la largeur de vues peuvent se passer d'éloges, les membres du corps enseignant n'ont rien d'homogène. Les robes longues y coudoient les robes courtes et les membres du clergé séculier et régulier, les clercs, rivalisent d'émulation avec des laïques de tout âge et de toute condition. Suivant les années, il y aura prédominance de l'un ou l'autre élément ; il n'y aura jamais exclusivisme systématique. Nos ancêtres ont beau aimer passionnément l'instruction, ils ne s'arrêtent pas à l'habit et confient leurs enfants à qui est en mesure de les rendre doctes et instruits.

Cette sagesse, en matière d'instruction, subira une éclipse, mais s'il convient de l'enregistrer au passage, comme le commentateur note les défaillances du bon Homère, il n'y a pas loin à chercher pour en trouver les raisons. Nos ancêtres ont alors cessé d'être désintéressés dans la question. Ils viennent, après forces démarches et maints sacrifices, de créer l'*Université des Arts* et comme ils ont à cœur de la voir prospérer et d'en assurer le succès, par l'organe de leurs consuls, ils frappent d'interdit les écoles privées, espèrant que l'institution qui leur est chère bénéficiera de cette fermeture et en recevra un supplément de population.

(A suivre.) Dr PUECH.

LE CHANOINE COSTE

POÉSIES

I

J'hésitais... Ma main tremblait en écrivant le titre de ce modeste travail... Il me semblait que mon ancien maître se dressait devant moi et allait m'ordonner de me taire...

C'est qu'il avait une répulsion si vive, si profonde pour le bruit, pour la publicité ! Une réserve excessive, une grande timidité était le fond de son caractère ; avide de silence, de solitude, d'isolement, il appréhendait la moindre mise en scène ; il redoutait d'attirer les regards ; la seule idée de ne pouvoir passer inaperçu le

(1) Le chanoine Henri-Martin-Blaise Coste était né à Quissac (Gard) le 11 novembre 1812. Elevé au sein d'une famille chrétienne et formé à la piété par le vénérable M. Daniel, alors curé de Quissac, plus tard chanoine titulaire, il donna des marques précoces d'une intelligence d'élite et d'une sérieuse vocation sacerdotale. Après avoir achevé ses études littéraires au Petit-Séminaire de Beaucaire, il entra au Grand-Séminaire de Nimes, d'où le chassa provisoirement la fausse alerte provoquée par les recherches que faisait la police de Louis-Philippe pour retrouver les traces de la duchesse de Berry ; il y revint terminer sa théologie et fut envoyé ensuite, simple diacre, comme professeur au Petit-Séminaire. Ordonné prêtre le 17 décembre 1836, il fut maintenu dans ses fonctions qu'il conserva jusqu'au 1er octobre 1871 ; de ces trente-cinq ans d'enseignement, il en passa vingt à professer la rhétorique. Au 1er octobre 1871 Mgr Plantier le nomma Supérieur de l'établissement, et les années pendant lesquelles M. Coste dirigea le Petit-Séminaire ne furent pas les moins prospères. Enfin, Mgr Besson l'appela auprès de lui en le nommant, le 22 juin 1878, chanoine prébendé ; trois ans après, le 9 novembre 1881 M. Coste prenait possession d'une stalle de chanoine titulaire. M. le chanoine Coste mourut le 2 novembre 1884, à l'âge de 72 ans.

poussait à éviter la moindre réunion, même une cérémonie religieuse. Il était à l'aise avec ses confrères, quand il était parvenu à se familiariser enfin avec eux, mais quelle peine pour lui chaque année d'entrer en relations avec ses élèves ! L'apprentissage était plus ou moins long, mais il ne se livrait jamais tout entier, non par défiance ou par calcul, mais par réserve, par instinct. On eût dit qu'il les redoutait, comme un enfant redoute une personne qu'il ne connaît pas.

Il poussait si loin cette appréhension qu'il ne se décida jamais, tant qu'il fut simple professeur, à célébrer la sainte messe en public; il allait se cacher dans une petite chapelle solitaire, où il ne consentait pas à avoir d'autre témoin que son servant accoutumé. Quand il se hasardait à prendre part aux offices de la communauté, il demandait à occuper la dernière place, celle qui confinait au seuil de la porte, et la perspective de pouvoir s'esquiver, le cas échéant, lui donnait parfois la force de rester jusqu'au bout, mais il était toujours le premier à sortir, pour éviter le défilé des élèves.

Il paraît que devenu supérieur du Petit-Séminaire, il avait pu prendre sur lui de s'enhardir un peu : ce dut être, assurément, un vrai tour de force, que lui imposa la conscience de son devoir. Quelle violence il eût à se faire !

Ce devait être bien autre chose quand Mgr Besson l'appela à occuper une stalle de chanoine dans sa cathédrale.

Sans doute, l'évêque de Nimes, qui appréciait ce saint prêtre, alla au devant des objections que pourraient suggérer au nouveau chanoine ses instinctives appréhensions, et la bienveillance paternelle de Mgr Besson dut concéder tous les ménagements qu'imposait une si invincible timidité. Toutefois, M. le chanoine Coste fut toujours exact aux offices du Chapitre et de la paroisse ; s'il ne put se

commander assez pour faire complètement sa semaine, il alla cependant jusqu'à pouvoir présider ceux des offices canoniaux qui ne réclamaient pas une trop longue action personnelle et isolée.

Sous ces dehors si réservés, la timidité excessive de M. le chanoine Coste laissait apercevoir les plus rares qualités de l'esprit et du cœur. Son regard animé, vif, pénétrant révélait toutes les ressources de ses admirables facultés ; il était si rapide qu'il semblait regretter de paraître, mais il n'était pas assez fugitif pour ne pas être saisi comme instantanément et produire une profonde impression.

Nous aimions beaucoup notre professeur ; nous le vénérions aussi. D'ordinaire, la timidité est un signe de faiblesse et l'on sait assez combien les enfants savent saisir le côté faible de leurs maîtres pour en abuser :

Cet âge est sans pitié !

Personne d'entre nous n'eut jamais la pensée d'abuser de la timidité de notre cher professeur ; nous eussions été plutôt tentés de le plaindre, et c'est sans doute ce sentiment qui nous inspirait encore pour lui plus d'estime, plus de considération. Il faut bien ajouter qu'à certaines heures, à cette extrême réserve venait se joindre une austère sévérité. Je le vois encore, professeur de seconde ou de rhétorique, venir à la salle d'étude remplacer le surveillant absent ; il n'aimait pas s'asseoir à la chaire au haut de laquelle il aurait attiré le regard ; il préférait se promener au milieu de nous, les yeux modestement fixés aux dalles, cherchant pour ainsi dire à ne pas voir pour n'être pas vu. Eh bien ! je ne crois pas qu'une salle fût mieux gardée et plus silencieuse qu'en la présence de ce surveillant intérimaire et improvisé. Ce n'est pas que quelque étourdi, ou quelque mutin ne s'oubliât et ne fît brêche au règlement, mais l'imprudent était si à

propos découvert et si justement châtié que cette punition servait d'exemple, intimidait les plus hardis et prévenait d'autres audaces. On ne savait d'où ce surveillant tenait le secret de connaître ce qu'il n'avait pas l'air de voir, et sa réserve qui eût semblé devoir encourager l'indiscipline était précisément la meilleure garantie du bon ordre et de la régularité.

Son enseignement ne se ressentait nullement aussi de sa timidité. Notre excellent professeur n'était pas expansif; il n'abondait pas en paroles d'encouragement ou de menace, mais il disait ce qu'il fallait dire, nous faisant comprendre ce qu'il ne disait pas. Il punissait rarement : il n'avait pas grande confiance dans l'efficacité des *pensums* sur des élèves d'humanités; il aimait mieux s'en rapporter à nous en éveillant dans nos cœurs des sentiments de foi ou des considérations tirées de notre émulation, de nos attraits, de notre intérêt : son cours était de ceux qui faisaient le plus d'honneur à notre Petit-Séminaire.

Avouons-le toutefois, nous le soumettions peut-être trop souvent à une épreuve, à laquelle il avait peine à résister, celle de nous lire les discours de circonstance prononcés par nos grands orateurs de la chaire ou du barreau, ainsi que certains morceaux remarquables de littérature. Mais ce n'était certes pas temps perdu. Quand il se rendait à nos vœux, il ne tardait pas à s'oublier : saisi, pénétré par sa lecture, il se transformait ; nous sentions vibrer en lui cette fibre de l'âme qui traduisait toutes les impressions de l'orateur ou de l'écrivain ; il ne déclamait pas, il lisait, mais tout en lui parlait : calme, en apparence, sa physionomie entière s'animait; ses lèvres donnaient au mot l'accentuation qui lui convenait ; son œil achevait de nous faire saisir toute la pensée de l'auteur. De telles lectures étaient pour nous nos plus chères délices ; elles valaient aussi les meilleures leçons. Nous sortions de là comme d'un brasier et notre esprit et notre cœur étaient

tout prêts à aborder avec ardeur le canevas qu'il fallait développer, ou la version qu'il fallait traduire.

Ce lecteur modèle était aussi un acteur accompli. Comment se faisait-il que, si timide même en présence d'un enfant, M. Coste fût apte à former les élèves aux rôles les plus difficiles et les plus divers? Lui, qui abhorrait la mise en scène, était-il réellement doué de tous les dons qui préparent le succès au théâtre? Expliquera qui pourra ce contraste, mais les faits parlent bien haut et personne n'en contestera la force : nul professeur ne sut mieux exercer sa petite troupe à rendre les admirables scènes de Molière, ou de tout autre auteur dramatique ; dans sa voix, dans sa figure, dans son geste, il y avait ce je ne sais quoi qui pénètre, qui s'impose et il ne lui fallait ni de nombreuses répétitions, ni beaucoup d'efforts pour se faire comprendre; la pièce était bientôt enlevée ; puis,quand le jour de l'exécution arrivait, caché dans les coulisses, lui, à qui revenait tout le mérite du succès, il était heureux de laisser tous les applaudissements aller à ses dociles disciples.

Se dérober toujours, c'était pour lui un besoin impérieux. Bien pire encore, quand on lui parlait de publier ses vers. Car cette âme candide, si facile à effaroucher, était une âme de poète, une lyre qui rendait les sons les plus harmonieux. Nous savions par nos aînés que M. Coste avait eu de belles inspirations poétiques et, à notre tour, comme on devait le faire aussi après nous, nous lui demandions de nous dire une de ces pièces ; il se rendait facilement à notre prière, car il était aussi éloigné d'une fausse modestie que d'une indiscrète obsession, mais avec quelle précipitation il récitait ses vers, de peur que quelqu'un de nous n'eût la pensée de les retenir et d'en prendre copie pour les divulguer ! Un jour même, ayant cru comprendre que, malgré sa prévoyance accoutumée, un de ses élèves avait rétabli, de mémoire, la plupart des

stances de son ode au Comte de Chambord, il n'eût point de trève qu'il n'eût contraint le coupable à lui livrer la pauvre feuille qui récélait le pieux larcin et il la déchira en notre présence avec une indignation bien sentie contre un procédé qu'il considérait comme une trahison.

Que dirait-il donc aujourd'hui, s'il était témoin de cette publicité que je vais donner à ses poésies ? Quel regard sévère il jetterait sur ces quelques pages destinées à appeler sur lui l'attention du dehors ? Ou si cette intimidation ne m'arrêtait pas, avec quelle douceur, les yeux humides de larmes, il chercherait à émouvoir ma compassion et réclamerait de ma tendresse filiale ce qu'il n'aurait pu obtenir d'office ou par autorité !

Certes, si une mémoire m'est restée chère, c'est bien celle de mon ancien maître et je me garderais, pour une vaine satisfaction personnelle, de lui causer le moindre déplaisir. Mais, à cette heure, M. le chanoine Coste appartient depuis six ans à la postérité : ce qu'il redoutait, de son vivant, pour lui-même, il n'a plus à le craindre : il est hors d'atteinte de toute pensée de vaine gloire et d'amour-propre. Et d'autre part, n'est-il pas bon, ainsi que dit l'Esprit-Saint, de révéler les œuvres de Dieu, de faire connaître les dons précieux que le Seigneur accorde à certaines âmes privilégiées ? N'y a-t-il pas encore une sérieuse utilité à mettre en opposition avec la poésie dégénérée ou *décadente*, qui est la honte de notre littérature contemporaine , cette poésie si pure , si haute , faite de foi vive , de patriotisme sincère, de sentiments élevés ?

Loin d'avoir la moindre inquiétude, je n'ai qu'un regret, celui de ne posséder qu'un nombre bien réduit de ces poésies. Notre trop modeste Virgile, toujours mécontent de lui-même, a jeté au feu beaucoup de pièces qu'il jugeait trop peu dignes d'être conservées. Et encore celles qui ont échappé à ce malheureux sort, n'ont-elles

dû leur salut qu'à leur éloignement, peut-être même à la conviction où il était qu'elles n'existaient déjà plus. Rares mais heureuses épaves, qui nous suffisent pour nous rappeler ce que fut cet autre « génie dans l'obscurité, » et pour nous renouveler les suaves délices qu'elles nous avaient fait goûter dans nos premières années !

Ces précieux débris, je dois de les connaître à la bienveillante communication que m'en a faite le plus ancien et le meilleur ami de M. le chanoine Coste, qui a eu soin de réunir ces quelques feuilles recueillies de divers côtés et qu'il a conservées avec un soin jaloux, les soustrayant avec le plus grand secret à la vigilance la plus ombrageuse de l'auteur. J'ai reçu avec la plus vive satisfaction ce dépôt qui m'est si cher, et j'ai pensé que tous les élèves de M. Coste aimeraient à relire et à conserver, à leur tour, ces quelques œuvres de notre ancien professeur. Je n'ai pas besoin de dire combien je suis reconnaissant, pour mes condisciples et pour moi, à M. le chanoine Dayre, qui m'a donné une si grande marque de sa confiance en me remettant le précieux écrin de ces poésies : il a droit à tous nos remerciements en même temps qu'à nos félicitations.

II

M. Coste connaissait à fond sa littérature ; il était au courant de toutes les publications des meilleurs écrivains, et il aimait à enrichir sa bibliothèque des œuvres de nos critiques les plus renommés. Sainte-Beuve, Cormenin, Nettement, J. Janin, de Pontmartin, etc., etc., passaient tour à tour sous ses yeux, piquant sa vive curiosité, excitant même sa verve, quand leurs appréciations ne lui paraissaient pas tout-à-fait justes. Mais pour lui ces lectures étaient de pur attrait ; il n'avait pas besoin de connaître l'opinion d'autrui pour asseoir son propre jugement sur

une œuvre et sur un auteur. Son esprit droit, son intelligence perspicace, son goût sûr lui permettaient de discerner promptement toutes les qualités et tous les défauts d'un livre. Il ne se hâtait pas de faire connaître son opinion, mais si un nouvel ouvrage venait confirmer sa manière de voir, cette seconde épreuve était pour lui décisive; alors il portait de l'auteur un jugement d'autant plus juste qu'il était plus prudent et plus éclairé.

La critique qu'il nous faisait de nos devoirs classiques était sans doute bienveillante : il était certes bien éloigné de vouloir nous décourager ; mais cette paternelle bonté n'excluait pas une certaine sévérité qui nous faisait toucher du doigt les défauts de ces devoirs ; il y joignait les conseils de son expérience, et quand il nous voyait dociles à profiter de ses avis comme de ses blâmes, il comprenait le moment venu de se montrer plus difficile, plus exigeant: le littérateur apparaissait alors à nous, cherchant à nous communiquer cette intelligence de la langue française, ce goût des beautés simples du style, cette préférence marquée pour le choix naturel des expressions, cette sobriété et cette précision de langage qu'il appréciait si fort et qui étaient, d'ailleurs, ses qualités. Quelle joie quand il pouvait applaudir à un devoir assez bien réussi ! La critique y trouvait encore un peu à blâmer ; souvent même avec quelle finesse d'ironie il relevait ces petites tâches, qu'il mettait en relief peut-être plutôt encore pour prévenir une vaine satisfaction d'amour-propre que pour exercer davantage notre goût ! Mais le maître ne cachait pas la joie que lui procurait cette bonne copie : pour nous, c'était à la fois la plus douce récompense et le meilleur de tous les encouragements.

On verra que cette juste sévérité, il la pratiqua surtout envers lui-même ; il fut encore plus difficile pour lui que pour les autres : c'est à cet excès de rigueur qu'il faut attribuer, d'une part, le petit nombre de ses productions

littéraires , d'autre part, cette ardente passion de cacher ses moindres œuvres et son désir bien sincère de les anéantir.

On ne saurait croire quel ensemble de qualités aimables et sérieuses ornait cette belle âme de prêtre et de poète. Ce cœur qui avait peine à s'épancher était d'une extrême sensibilité et d'une très affectueuse tendresse ; cette intelligence qui avait tant horreur de se produire s'alimentait des plus hautes pensées, des conceptions les plus élevées. Cet homme, ce prêtre était riche des dons de la nature, mais ses trésors étaient tout intérieurs, comme la gloire de la fille du roi : *Omnis gloria filiæ regis ab intus*. Quand, par quelque surprise, il se laissait aller à lever un coin du voile qui dérobait son âme à tous les regards, un suave parfum s'en échappait qui embaumait les heureux témoins de cette fugitive et comme insconsciente révélation. C'est un peu de ce parfum de poésie que nous allons respirer.

Ces diverses pièces que nous produisons représentent plusieurs genres : il y a la gracieuse idylle, où excelle le sentiment le plus pur et le plus délicat ; il y a le doux épithalame, qu'une foi vive inspire encore plus qu'une paternelle tendresse ; il y a la cantate alerte et entraînante, qui obéit à l'élan de l'affection filiale et de la plus sincère gratitude ; il y a la mystérieuse ballade qui provoque la peur et donne le frisson ; il y a l'ode, enfin, l'ode pleine, sonore, suivant la pensée dans son vol vers les hauteurs sereines de la plus belle et de la plus noble inspiration. En chaque genre, c'est toujours la même rectitude dans la pensée, la même correction dans le mot, le même rythme dans le vers. Je crois être dans le vrai en disant que le vers de M. le chanoine Coste est le vers cornélien : il en a la mâle énergie et la concision ; ce caractère-là frappe surtout dans l'ode qui est de la grande et belle facture.

Aussi bien nos lecteurs vont pouvoir en juger ; nous ne voulons pas tarder davantage à leur procurer la satisfaction que nous leur avons promise et que ces quelques lignes, peut-être trop longues, n'ont déjà que trop différée.

La Vierge du petit jardin

Comme une abeille matineuse,
Tous les jours au petit jardin,
Je la vois, d'une main pieuse,
Cueillir un odorant butin.

Son doigt délicat, de la rose,
Du lis, du jasmin, de l'œillet
Mêle les couleurs et compose
Un simple et gracieux bouquet.

Puis, elle va, d'un pas modeste,
Et rayonnante de candeur,
Offrir à la Vierge céleste
Ces parfums moins doux que son cœur.

Et moi, devant ce sanctuaire,
Où je trouve son souvenir,
Seul, à l'heure de ma prière,
Pour y prier, j'aime à venir.

Et là, dans une douce extase,
Pour cet ange exilé du ciel,
Mon cœur s'épanche comme un vase,
Au pied de ce rustique autel.

Et je dis : O Vierge Marie,
Vous qu'on n'invoque pas en vain,
O de Jessé tige fleurie,
O Vierge du petit jardin,

Des fleurs, trésor de la nature,
Comme elle embaume votre autel,
Embaumez son âme, humble et pure,
Des mystiques parfums du ciel !

Au même genre appartient la pièce suivante que M. Coste a intitulée : *Adieux à une petite fille de douze ans en visite à Quissac ;* elle est datée de septembre 1866 et se trouve par conséquent être une des plus récentes

Je vais partir ; bientôt toi-même
Tu quitteras mon doux pays,
Et ta bonne tante qui t'aime
Et des parents que tu chéris.

Quand la saison qui me ramène
Reviendra dorer nos moissons,
Reviendras-tu chez ta marraine,
Petite enfant que nous aimons ?

Si le Ciel qui de nous dispose,
Et fait à son gré l'avenir,
A ton retour ici s'oppose,
Je garderai ton souvenir.

Je verrai toujours ton sourire ,
Ton sourire si gracieux ;
Tou front où la candeur respire
Et l'éclair brillant de tes yeux.

Adieu ! que l'enfance bénie
T'accorde de longues faveurs ;
Que longtemps encore dans la vie
Ton pied ne foule que des fleurs

Sois ce lac pur dont la tempête
N'ose pas ternir le miroir,
Dont jamais l'onde ne reflète
Le nuage orageux et noir.

Sois la fleur modeste et voilée
Qui, loin des regards importuns
Au fond d'une riche vallée
Livre au vent du soir ses parfums.

Reste longtemps petite fille,
Garde ton aimable candeur ;
Au doux foyer de la famille
Borne l'horizon de ton cœur.

Ne hâte pas tes destinées ;
Ne presse pas le vol du temps ;
Hélas ! assez tôt les années
Viendront effeuiller ton printemps.

Adieu ! de ma lyre endormie
J'ai pour toi réveillé les sons ;
Garde au moins, ma petite amie,
Mon souvenir et mes leçons !

Est-il rien de plus ravissant que cette tendresse si paternelle ! Quelle douce affection pour cette « petite fille » dont la candeur était le principal attrait ! Quels conseils pleins de sagesse , quelles précieuses leçons si simplement et si poétiquement exprimées !

« Les stances à Mlle Amélie... sont charmantes, dit un de nos meilleurs critiques, d'une grâce familière et pénétrante, qui est parfaitement d'accord avec le sujet... »

M. Coste avait conservé, avec la famille de son ancien curé, qui avait été aussi son premier professeur de latin, les relations les plus intimes, que justifiaient sa vénération et sa gratitude pour son ancien maître. La famille Daniel, qui habitait Alais, eut le privilège, en maintes circonstances, de provoquer la muse du poète qui était son favori, et M. Coste, qui d'ordinaire était avare de toute production, ne savait pas résister aux instances de ses dévoués amis ; il ne se passait pas le moindre évènement important sans qu'il y fût associé, mais sa part, à lui, c'était l'envoi de quelques vers, et il s'y prêtait d'autant mieux que c'était le vrai moyen de se dispenser de paraître en personne et de se faire pardonner son absence. Les deux

pièces que voici furent adressées à Mlle Louise Daniel, à l'occasion du mariage et de la fête de sa belle-sœur ; c'est elle-même qui est en scène et qui parle :

Oui, tu l'as prononcé, bonne et charmante sœur,
Ce mot qui de l'époux consacre le bonheur :
Au pied des saints autels humblement prosternée,
A mon bien-aimé frère, à nous tu t'es donnée,
Et ta main dans sa main, en présence de Dieu,
De n'être plus qu'à nous ton cœur a fait le vœu.

Oh ! merci, fleur brillante et pure,
D'avoir voulu, dans nos jardins,
Étaler ta riche nature,
Exhaler tes parfums divins !
Oh ! merci, colombe isolée,
D'avoir adopté la vallée
Où le ciel a mis nos chemins ;
D'avoir aimé nos frais ombrages
Et d'avoir choisi dans nos bois
Pour ton doux nid nos verts feuillages,
Nos échos pour ta douce voix !

Sois heureuse avec nous, ô ma sœur bien-aimée !
Que de tes doux parfums longtemps soit embaumée
La demeure où tu viens d'apporter le bonheur.
O sœur, dont la vertu comme une flamme brille,
Aujourd'hui sainte femme, hier encor sainte fille,
Ange dont le Seigneur a doté ma famille,
Entends ce que n'a pu te dire ici mon cœur !

Mme Daniel avait pour prénom « Rose » ; le jour de sa fête elle reçut de sa belle-sœur les vers suivants que M. Coste avait été chargé d'envoyer :

Je sais, en un vallon qu'une onde pure arrose,
Où ne pénètre point le souffle qui ternit,
Une douce fleur, une rose
Que chaque jour le ciel bénit.

Son éclat réjouit le regard qui l'admire :
Son calice contient tous les trésors du ciel
Et les parfums qu'auprès d'elle on respire
Sont doux au cœur comme un rayon de miel.

A cette aimable fleur que le vent soit propice !
Qu'elle ignore l'hiver et les feux de l'été !
Que toujours la rosée inonde son calice !
Que nous puissions longtemps admirer sa beauté !

Vous, qui du ciel veillez avec amour sur elle,
Accordez-nous encore un don :
Auprès de cette fleur si belle,
Faites éclore un frais bouton !

Quelle délicatesse dans le sentiment ! quelle fraîcheur dans cette poésie qui exhale le plus doux parfum ! quelle grâce dans l'expression de ce souhait qui termine la pièce et qui a tout le charme de la plus délicieuse surprise !

C'est encore un *compliment* que nous allons donner ; la forme a varié, mais on y remarquera peut-être encore plus de fraîcheur, de délicatesse et de grâce ; dans ce genre surtout, où il n'y a point de degré du médiocre au pire, il y a vraiment du mérite à rénssir comme a fait M. Coste, qui y a excellé :

A MADAME ***

A sa campagne, sur les bords du Rhône

Oui, ce séjour, Madame , est beau, digne d'envie :
Il s'offre au voyageur comme un port dans la vie ;
L'onde y murmure auprès, berçant votre sommeil ;
Le doux chant des oiseaux y sonne le réveil.
Quand le printemps joyeux, ranimant la nature ,
Vient lui rendre l'éclat de sa riche parure ,
Tout y sourit ; la fleur exhale ses parfums ;
L'ombre y chasse du ciel les rayons importuns ;
La fraîcheur s'y répand, et la brise en silence
Y glisse sur la feuille où l'oiseau se balance.

Mais un attrait plus grand y doit charmer les cœurs :
Ici, la fleur qui brille entre toutes les fleurs,
Celle qui par l'éclat dont elle est revêtue
Attire doucement et réjouit la vue,
Celle dont le parfum est plus suave encor,
Que l'encens qui, le soir, fume aux encensoirs d'or,
Madame, ce n'est pas le lis cher à l'abeille,
Ni l'humble violette, ou la rose vermeille ;
Ce n'est pas le jasmin ; ce n'est pas le lilas : ....
Si je vous la nommais, vous ne me croiriez pas ! ....
Oh ! puisse encor longtemps le Dieu de la nature
Donner à cette fleur vent léger, onde pure !

Cette allure si fine, si adroite du compliment rappelle assez le discours que l'ancien évêque d'Alais adressa à Madame Élisabeth, sœur du roi Louis XVI, et qui est resté comme un chef-d'œuvre du genre : la pensée n'a rien perdu à être exprimée en beaux vers.

Nous n'avons pas la date précise de la pièce suivante ; elle retrace un souvenir qui s'était fixé bien avant dans le cœur du prêtre et qu'il rappelle avec une douceur attendrissante ; le poète l'a intitulée : *Une bénédiction :*

Elle entra. Sur son front rayonnait sa candeur ;
Son air simple et modeste était plein de douceur ;
Sa piété naïve éclairait son visage,
Comme un rayon du soir éclaire un blanc nuage ;
Sa foi vive animait son limpide regard.
Je l'attendais. Avant l'heure de son départ,
Sous ma main avertie et depuis longtemps prête,
Elle venait courber sa blonde et jeune tête,
Avant de nous quitter, je voulais la bénir :
Elle voulait de moi ce pieux souvenir.

A mes pieds, tout-à-coup, je la vis prosternée,
Et ma main se leva sur sa tête inclinée.
Ma voix resta muette et mon cœur seul parla.
Il disait au Seigneur : « Seigneur, bénissez-la !

De votre divin Fils, c'est l'épouse fidèle ;
La neige au flanc des monts n'est pas plus pure qu'elle ;
Le lis dans la vallée a des parfums moins doux ;
Elle a tout dédaigné pour se donner à vous.
Jeune, elle a détourné ses regards de la terre ;
A l'ombre de l'autel, elle vit solitaire.
Loin des bruits séduisants, loin des profanes yeux,
Elle n'entend que vous et ne voit que les cieux.
Ses pieds n'ont pas suivi les chemins, où la foule
Vers d'enivrants plaisirs se précipite et roule ;
Dans vos sentiers bénis elle a toujours marché ;
De votre seul amour son cœur pur est touché.
On ne la vit jamais, jeune fille légère,
Poursuivre loin de vous une vaine chimère.
Sa précoce raison de bonne heure a compris
D'une vie angélique et le charme et le prix.
Pour l'attirer à lui, le monde eut beau sourire
Et vanter ses splendeurs, il ne put la séduire ;
En vous seul elle a mis sa joie et son bonheur ;
Pour vous seul elle vit ; bénissez-la, Seigneur ! »

Et ma voix prononça la formule sacrée ;
Et ma main la bénit, par mon cœur inspirée.

Bien des jours sont passés depuis ce jour pieux
Et d'autres jours viendront qui passeront comme eux.
Et le doux souvenir de cette heure, où, timide,
Elle vint, devant moi, courber son front candide,
Ce charmant souvenir de l'un de mes beaux jours,
Dans un coin de mon cœur refleurira toujours !

Admirable simplicité dans le touchant spectacle que décrivent ces vers ! Comme tout est naturel, aisé, facile dans cette description et dans cette prière ! Un parfum de piété s'en échappe qui va au cœur et l'embaume : il vient de « ce charmant souvenir qui refleurit » sans cesse et que le poète conserve comme l'encens de ce beau lis de la vallée aux parfums si doux !

Voici maintenant un pressant appel à la charité en faveur des pauvres. Chaque année, à Alais, a lieu une vente d'objets divers dont le produit est consacré à soulager une partie des misères que procure la rude saison de l'hiver ; ce fut pour recommander plus instamment cette vente du « Bazar » de la charité que la famille Daniel, si dévouée aux bonnes œuvres, demanda quelques vers à la muse, si docile pour elle, de M. Coste :

O vous, pour qui de Dieu la main fut libérale,
Dont le luxe aux regards des envieux s'étale,
Qui, mollement vêtus de soie et de velours,
Ignorez les hivers et combien ils sont lourds ;
Vous que contre la faim, ou le froid, ou la neige,
Une table splendide, un doux foyer protège,
Voyez, le ciel est pâle et l'hiver est venu.
D'un pied sinistre et morne un spectre à demi nu,
De plus d'une demeure, hélas ! heurte la porte !
O riches ! savez-vous ce que ce spectre apporte ?
Avez-vous quelquefois, par la pitié conduits,
Laissant là vos festins, vos fêtes et vos bruits,
Silencieusement monté dans cet asile
Où loin de votre orgueil, la misère s'exile ?
Avez-vous vu parfois ce tableau plein de deuil :
Là, de la vie à peine ayant franchi le seuil,
Des enfants, jeunes fleurs ignorant la rosée
Et dont, dès le matin la sève est épuisée ;
Ici, la mère pâle et n'ayant plus de pain
A donner aux enfants que torture la faim ?
Avez-vous vu cet air mélancolique et sombre,
Ce deuil morne et ces pleurs qu'elle verse dans l'ombre,
Et ce regard qui dit : Oh ! pourquoi mettre au jour
Ceux à qui ne peut pas suffire notre amour ?
Avez-vous vu parfois, le soir, quand la nuit tombe
Errer, comme un fantôme échappé de la tombe ,
Ce père par l'hiver au repos condamné
Prêt à maudire Dieu qui vous a tout donné,

Et qui par la cité lentement se promène
Couvant une pensée où fermente la haine ?

Pour adoucir ces maux, ô riches, c'est à vous
De prodiguer cet or dont le pauvre est jaloux.
Ne laissez pas ainsi périr dans la misère
Celui qui comme vous dans le Ciel a son pére.
Riches, heureux du monde, au nom du Dieu martyr,
Donnez, et vos festins seront sans repentir;
Et vous n'entendrez pas, au milieu de vos fêtes,
Un cri de désespoir retentir sur vos têtes;
Et vous ne verrez pas, dans vos salles, le soir
Un spectre à l'œil sinistre à vos côtés s'asseoir
Et de vos jeux bruyants interrompant l'ivresse
Jeter sur votre front une ombre de tristesse !
Donnez, et le sommeil ne fuira pas vos yeux
Et vous verrez la nuit, dans vos rêves joyeux,
Passer, en vous nommant dans leurs douces prières,
Des enfants à genoux à côté de leurs mères,
Et ces mères pour vous au ciel tendant la main,
La main où votre aumône a mis un peu de pain.
Donnez : ce pauvre, hélas ! qui gémit et qui pleure
Et que ce vent d'hiver glace dans sa demeure,
C'est Jésus-Christ pour nous à souffrir condamné ;
Donnez à Jésus-Christ qui vous a tout donné.
Donnez à Jésus-Christ dont la pitié profonde
S'émut au sein du père et vint sauver le monde !
Donnez à Jésus-Christ ! C'est lui qui tend la main;
C'est lui qui souffre et pleure et qui n'a plus de pain !

Le même sujet a été traité par nos meilleurs poètes, en particulier par Victor Hugo et notre Jean Reboul, dont tout le monde connaît les vers. La pièce de M. Coste ne fait pas trop mauvaise figure auprès de ses ainées dont elle est une noble rivale : elle se rapproche plus encore de celle de Victor Hugo qu'elle rappelle même par le mouvement et par quelques images. Nous ignorons ce

qui suivit ce poétique appel à la charité : serait-ce bien téméraire de penser que cette belle inspiration dût obtenir le succès qu'on ambitionnait et dont elle était digne ?

Dans la ballade, notre cher poète se trouve à l'aise ainsi que dans les genres précédents ; on y reconnaîtra encore, dans l'ensemble, comme une sorte d'imitation de l'illustre auteur des *Odes et Ballades ;* le *Lutin de Bagnols* rappelle un peu *Les deux archers :*

C'était minuit ! L'éclair et des flammes étranges
Croisaient au fond du ciel leurs bizarres lozanges :
Lugubre était la terre et noir le firmament !
Et derrière ces monts dont la croupe s'incline
La foudre bondissant de colline en colline
Eclatait sombre par moment ?

Et chaque fois Bagnols, entrouvrant la paupière,
Tressaillait étendu sur sa couche de pierre,
Ou regardait la nue orageuse passer.
Mais pas une, dans l'air crevée en larges gouttes
De ce triste horizon ne déchirait les voûtes
Où le vent semblait les pousser.

Pour d'infâmes chrétiens, c'était un soir d'orgie ;
Le blasphème à la bouche et la face rougie,
Ils traversaient la place où s'élève une croix:
Son Christ étincelait au feu de la tempête.
Ils passèrent... Aucun ne découvrit la tête
Au saint aspect du roi des rois.

Ils raillaient, ou leurs voix mêlaient des chants obscènes
A l'orchestre imposant de ces lugubres scènes.
Et la foudre là-haut tonnait sans les punir.
Mais tout à coup près d'eux, sous les arches des halles,
Un cheval, que l'éclair montrait par intervalles,
Du pied frappa la terre et se prit à hennir.

« Oh ! voilà, dirent-ils, le bucéphale agile
Qui transporte aux hameaux le prêcheur d'évangile ?

Vient-il prier le Dieu qui jamais n'exista ?
Ce doit être plaisant d'écouter sa prière,
Voyons !... » Le coursier noir agitant sa crinière
Marcha vers eux et s'arrêta !..

Et tous, alors, riant avec un rire impie :
« Qu'il porte nos péchés au fleuve et les expie ! »
Et l'un d'eux sur ses flancs en guide s'érigeait ;
Un autre le suivit.. O prodige ! Sa croupe
Sous chaque nouveau bond du sacrilège groupe
Mystérieuse s'allongeait.

Un seul restait encore. Et l'éclair plus livide
Sur l'étrange coursier montrait sa place vide.
« Il a peur ! Il a peur ! » dit leur guide hideux.
Mais lui, par un blasphème insultant le tonnerre,
D'un élan convulsif abandonna la terre,
Et le dernier s'assit près d'eux.

Alors un cri bizarre, un son inimitable
Annonça le réveil du coursier indomptable ;
Du frein qui l'enchaînait sa dent broya le mors ;
Sa crinière flotta ; ses quatre pieds bondirent
Et des rires bruyants dans les airs répondirent
Comme un écho du val des morts.

De la ville trois fois il parcourut l'enceinte
Et trois fois il revint, au pied de la croix sainte,
Des cavaliers maudits humilier l'orgeuil !
Sans descendre, leur front s'inclina dans la poudre
Et leur bouche trois fois, aux éclats de la foudre
Du piédestal baisale seuil.

Puis le clocher aigu de Bagnols fuit dans l'ombre :
Le cheval est parti comme un ouragan sombre,
Comme un torrent fangeux vers la Cèze emporté,
Et les cailloux broyés, électriques parcelles,
Volant sous ses pieds noirs en milliers d'étincelles
Rayonnent dans l'obscurité.

Horreur ! Sous le vieux pont,où dans un large gouffre
Le flot bleu de la Cèze en tournoyant s'engouffre
Et revient sur les bords pâle comme un linceul,
Coursier et cavaliers ensemble tourbillonnent
S'enfoncent, en hurlant, sous les eaux qui bouillonnent..
Et le cheval remonte seul !!!...

Ce petit poème est merveilleusement conçu et parfaitement traduit : cette nuit d'orage qui enveloppe les blasphémateurs, ce cheval mystérieux dont la croupe s'allonge pour recevoir ceux qui vont être ses victimes ; cette course vertigineuse à travers la cité et au milieu des éclairs, enfin ce bond fatal qui précipite les coupables au sein des flots tourbillonnants, tout inspire la peur et fait frissonner : c'est bien là le châtiment réservé à quiconque insulte le Seigneur et son Christ. On relèvera peut-être l'irrégularité de ces deux rimes *gouffre* et *s'engouffre*, comme plus haut celle de *jours* et *toujours*, qui ayant la même étymologie ne contenteraient pas les rimeurs rigoristes, mais La Fontaine et Alfred de Musset ont pris, en ce genre, de bien autres licences.

Après le terrible, l'aimable et le gracieux. Selon l'usage au Petit-Séminaire, M. Coste confiait à ses élèves de rhétorique le soin de lui fournir une *Cantate*, soit pour la fête du Supérieur, soit pour la distribution des prix ; il arriva parfois, — je le sais — que l'inspiration ne favorisa pas ces poètes de circonstance : alors, c'était le professeur qui commandait à sa muse de venir au secours de la détresse de ses élèves, mais jamais personne n'eut garde de se plaindre de ce contre-temps qui nous valait une si bonne fortune. La seule *Cantate* qui nous a été conservée est faite pour une distribution des prix présidée par Monseigneur l'Évêque de Nimes :

RÉCITATIF

Voyez au loin cet ange radieux
Fendre les airs de son aile légère
Et sillonner l'azur des cieux !
Voyez ! son vol enfin touche la terre ;
Sa course s'arrête en ces lieux,
Son burin confie à la gloire
Le nom de nos triomphateurs ,
Sa lyre chante les vainqueurs.
Il tient en mains des lauriers et des fleurs ;
Salut ! Ange de la victoire !

CHŒUR

Chantons , amis , chantons la gloire
De nos jeunes triomphateurs !
Tressons à nos amis vainqueurs
La guirlande de la victoire !
Chantons, amis , chantons la gloire
De nos jeunes triomphateurs !

UNE VOIX

Heureux dans la poudreuse arène,
Le héros guidant ses coursiers !
Heureux quand, respirant à peine,
Vainqueur, il reçoit des lauriers !

DEUX VOIX

Bien plus belle est notre victoire !
Ce n'est pas une vaine gloire
Qui rejaillit sur notre nom.
Ainsi, l'Église triomphante
Déjà sourit à notre attente
Comme la tige au rejeton.

UNE VOIX

La gloire, hélas ! qu'elle est frivole !
Dont l'éclat factice console
Un jeune cœur ambitieux.

DEUX VOIX

Comme l'abeille, sur la rose,
Aujourd'hui la gloire se pose
Sur un nom qui doit se flétrir:
Demain, elle s'est envolée
Mais l'âme rêve consolée
Par l'espoir d'un noble avenir !

UNE VOIX

L'avenir ! l'avenir ! Mystère !
L'orage gronde dans son sein.
Jamais un éclair de lumière
Dans ce mystérieux lointain.

DEUX VOIX

Terrible est l'avenir ! Je tremble....
Bientôt la main qui nous rassemble
Dans ce religieux séjour,
Va nous livrer aux flots du monde ;
J'entends la tempête qui gronde !
Dieu, sauve-nous dans ton amour !

UNE VOIX

Puissions-nous rentrer sans naufrage
Dans ce port si calme et si doux.
Amis, ne craignons pas l'orage ,
Car nos péres prieront pour nous.

PRIÈRE EN CHŒUR

Priez, guides de notre enfance ,
Priez, Pontife saint , pour que notre innocence
Soit toujours, comme un lis, pure dans notre cœur !
Priez pour que le Ciel, à vos enfants propice,
Guide nos pas tremblants loin des sentiers du vice!
Priez ! L'ange tombé ne sera pas vainqueur !

On a retrouvé çà et là quelques réminiscences de Victor Hugo et de Jean Reboul. Mais l'ensemble de ce lyrique

morceau rappelle encore mieux les chœurs de Racine dans Esther et Athalie ; on y reconnaît le poète classique qui aime à mettre à profit les beautés du rhythme du célèbre tragique chrétien.

J'ai réservé à dessein pour la dernière la pièce consacrée à chanter le mariage du comte de Chambord (1); elle est peut-être une des premières en date , mais j'ai voulu la mettre à cette place-ci pour laisser le lecteur sur la meilleure impression. Il serait impossible, semble-t-il, de mieux sentir et de mieux dire. M. Coste était loin de faire parade de ses convictions politiques ; à peine nous permettait-il de les soupçonner. Ici, dans cette ode, c'est l'élan du plus pur et du plus généreux royaliste. Quels sentiments élevés ! Quelle force dans la pensée ! Quelle mâle facture dans le vers ! Quelle foi énergique, inébranlable dans l'avenir de la grande race qui a fait le bonheur et la gloire de la France ! Hélas ! l'avenir ne devait pas réaliser les vœux ardents du poète. Son ode nous reste comme la manifestation de tout son cœur, comme l'expression vive de ses sentiments et de ses désirs, de son dévouement à l'auguste héritier du nom de Bourbon, dont Reboul a dit :

Ce nom est le plus grand des bruits de notre histoire,

comme la preuve de sa vénération pour cette noble compagne , pour « cette âme magnanime » qui apparaît à Reboul ainsi que

Un rayon de soleil passant dans notre nuit !

N'insistons pas ; tout commentaire ici est inutile ; que nos lecteurs s'empressent de goûter cette haute et suave poésie

(1) Le mariage de M. le comte de Chambord avec la princesse Marie-Thérèse-Béatrix-Gaétane d'Este , archiduchesse d'Autriche, eut lieu le 16 novembre 1846.

SUR LE MARIAGE DU COMTE DE CHAMBORD

Ils avaient dit dans leur folie :
Sa race avec lui s'éteindra ;
Sur cette tige qu'on oublie,
Aucun rejeton ne naîtra.
De ses droits nous verrons le terme :
L'exil étouffera le germe
D'un présomptueux avenir.
Et bientôt l'antique gloire,
Léguée aux pages de l'histoire,
Ne sera plus qu'un souvenir !

Mots insensés ! Vaine espérance,
Que dément la réalité !
Hommes vils, que maudit la France,
Dieu, comme vous, n'a pas compté !
L'avenir encor vous menace ;
L'exil va féconder sa race ;
Ce tronc reverdira plus fort.
Il n'est point vrai que sur la terre,
L'exilé, partout solitaire,
Ne puisse épouser que la mort.

Oh ! non, l'égoïsme stérile
N'a pas éteint partout l'honneur ;
S'il est plus d'une âme servile,
Il est aussi plus d'un grand cœur.
Sur l'abîme où sombre notre âge,
On voit plus d'un nom qui surnage,
Symbole pur de loyauté.
La foi ne s'est pas démentie ;
De toute ardente sympathie
L'exil n'est pas déshérité !

O vous, que la France salue,
Compagne d'un auguste époux,
Princesse par l'exil élue,
Soyez bénie, honneur à vous !

Honneur à vous, ô sainte femme !
Vous avez compris sa grande âme ;
Sur son noble front, dans ses yeux,
Votre œil a vu briller la gloire
Dont s'illumine notre histoire,
La gloire de ses grands aïeux.

Soyez la radieuse étoile
Qui rend l'espoir aux matelots ;
Le vent qui dirige la voile ;
Le phare qui luit sur les flots ;
Soyez cette vigne féconde
Dont le cep en doux fruits abonde,
Que le prophète aime à bénir ;
Soyez notre ange tutélaire :
Donnez des fils au noble père ;
Donnez des rois à l'avenir !

Si parfois sa jeune mémoire
Lui rappelait de meilleurs jours ;
Si les souvenirs de l'histoire
De son bonheur troublaient le cours ;
Si vers la Patrie élancées,
Parfois ses amères pensées
Près de vous inclinaient son front,
Consolez sa noble tristesse ;
Qu'il sourie à votre caresse :
La France et Dieu vous béniront.

Ombres augustes de ses pères,
Secouez votre long sommeil ;
Soulevez de vos froids suaires
Le majestueux appareil !
Du fond de vos sombres portiques,
De votre race, ô rois antiques,
Saluez les destins nouveaux.
Saluez le jour qui se lève ;
Au tronc va remonter la sève :
Protégez les jeunes rameaux !

Et toi, sous ta tombe isolée,
Ombre sainte du dernier roi,
Jusque dans la mort exilée,
Vieux monarque, réveille-toi !
Vois, dans ta nuit l'aurore brille !
Bénis ton fils ; bénis ta fille ;
Baise ces deux fronts réunis,
Et, moins triste dans ta demeure,
Reprends ton sommeil, jusqu'à l'heure
Qui doit te rendre à Saint-Denis !

Je tiens à ne rien ajouter, pour laisser le lecteur à ses propres impressions. Je ne ferai que citer, au sujet de ces vers, le mot d'éloge qui tomba un jour de la plume d'un critique et qui suffirait à la gloire d'un auteur :

« Je n'ai pas découvert, a écrit M. de Pontmartin, une seule tâche dans ces strophes qui m'ont rappelé les meilleures inspirations des Soumet, des Guiraud, des Reboul et même des de Lamartine et des Victor Hugo, dans un temps où ils étaient plus sages et probablement plus heureux. »

Et maintenant, quelqu'un me blâmera-t-il d'avoir osé troubler la tombe respectée de mon ancien maître, d'avoir fait un peu de bruit autour de cette âme qui était si éprise de silence et de solitude ? Pour ma part, je me trouve heureux d'avoir réveillé ce passé, d'avoir évoqué cette chère mémoire, d'avoir fait revivre un instant cette physionomie si pure, si calme, miroir d'une si belle âme ! Ceux qui l'ont connue ne m'en voudront pas ; ils aimeront à remonter ces années déjà lointaines, où notre adolescence s'abritait à l'ombre de ces bosquets séculaires, sans cesse reverdissants, images des plus pures traditions, toujours vivantes, de foi, de science et de piété ! Il n'est rien de plus doux que ces premières années, dont il est vrai de dire avec notre bien-aimé poète :

Ce charmant souvenir de nos plus heureux jours
Dans un coin de nos cœurs refleurira toujours.

F. CHAPOT.

LA FEMME DU JOUEUR

(suite)

Je ne puis, ma chère sœur, vous raconter en détail ce qui suivit. Notre enfant fut enseveli dans le cimetière du village. J'ai su que des mains charitables prenaient soin de sa petite tombe et y entretenaient quelques fleurs. Mais, pour moi, je n'ai plus revu cette tombe , depuis le jour de la sépulture. Aussitôt après,nous revînmes à Londres, dans le pauvre logis où vous m'avez rencontrée. Je gagnai quelque chose par des travaux de couture , ce qui nous permit de vivre. Je ne vous raconterai pas comment mon mari tomba de chute en chute , jusqu'aux plus bas fonds de la dégradation et de la misère. Et, cependant, je n'ai pas désespéré ; car notre enfant, je le crois, plaide pour lui devant le trône de son Père. Quelquefois il m'abandonnait pendant les semaines entières. Puis il revenait , et dans un accès de violence , emportait, pour le vendre, tout ce qu'il pouvait m'arracher, jusqu'à me réduire au dénuement que vous voyez. A la violence succédaient les remords. Il restait assis , seul, pendant des jours entiers, sans prendre aucune nourriture, sans me permettre de l'approcher. A certains moments , je craignais qu'il ne devint fou. Patience, amour, soins affectueux, j'employai tout pour le ramener ; ce fut en vain. Lui, qui jadis avait été si bon pour moi, qui m'avait chérie avec tant de tendresse,qui m'avait comblée, dans mes moindres désirs, maintenant, n'hésitait plus, dans ses transports de violence, à accumuler sur moi les blasphèmes et les malédictions. Un soir, à son retour, il me sur-

prit en prières. Il entra en fureur et me frappa brutalement, et après cela, je n'osai plus prier, en sa présence. Je ne puis vous cacher la vérité, car vous avez vu les traces des coups dont je suis meurtrie. La dernière fois que je l'ai vu, c'est ce soir même où vous m'avez trouvée, je m'étais rendue à l'église. Il vint chez nous pendant mon absence. Il avait besoin d'argent. Il fouilla la maison pour rencontrer quelque chose à vendre. Il n'y avait plus rien ; je le rencontrai comme je revenais. Il me demanda si je n'avais rien sur moi. Il me restait quelques sous pour acheter du pain, je les lui donnai. Cela ne le satisfit pas. Il voulait davantage. Je mis la main sur son bras pour le retenir ; dans ce mouvement, il aperçut ma bague d'alliance : « Donnez-moi cette bague, s'écria-t-il, d'un ton sauvage. Cette bague ! il faut que je l'aie. »

Ma bague ! le seul lien entre ma vie passée et ma vie présente. Je me rappelai , en un instant, l'heure où il l'avait passée à mon doigt, et le visage de mon père qui se tenait près de moi, et le triste sourire de ma mère, lorsqu'elle regarda ma main, au sortir de l'église. Cette bague me rivait à leur souvenir et à celui de ma petite Marie. «Oh! pour l'amour de Dieu, m'écriai-je..... » Mais il m'arracha brutalement la bague, et me frappa si violemment que je tombai sur le sol... Je ne désespére pas, ma sœur, car mon enfant plaide pour lui dans le ciel. »

Ainsi finit cette triste histoire. On comprend facilement comment je m'attachai de plus en plus à la pauvre créature. Je l'aimais, non seulement à cause de sa délicate beauté et de ses douces et affectueuses manières, mais encore pour sa piété et sa mansuétude, pour sa grande et sainte patience, pour son inébranlable affection envers son mari, le pardon si généreux qu'elle lui accordait de ses fautes et de ses torts à son égard, l'invincible espérance qu'elle gardait de sa conversion. Tout cela réuni m'inspi-

rait pour elle, non seulement la plus haute admiration, mais encore la plus chaude affection.

Malgré nos prévisions, Anne ne succomba que lentement. Je ne la quittai pas. Lorsqu'elle fut trop faible pour parler, je m'agenouillai près d'elle, ne me lassant jamais de répéter les prières qu'elle aimait tant à entendre. Chaque heure la rapprochait du ciel. L'ange qui avait apparu dans cette demeure y avait laissé la trace de sa présence. Elle le voyait ; elle lui parlait : on le reconnaissait à l'éclat rayonnant de cette blanche figure, à la lumière céleste qui brillait dans son large et profond regard. Nous n'attendions plus que l'heure finale, l'heure où cette âme éprouvée sur la terre par de si amères souffrances se présenterait devant le Maître miséricordieux qui essuie toutes les larmes et guérit toutes les blessures.

Mais Dieu sait ce qui nous convient le mieux !

Il avait compté ses larmes et ses prières : chacune devait avoir sa récompense dans le ciel. Mais Il lui avait aussi préparé une couronne qu'elle devait porter, même sur cette terre.

C'était une bien petite, bien misérable chambre que celle où nous étions. On ne pouvait y entrer sans frissonner.

Elle fut cette nuit là le théâtre d'une des étonnantes miséricordes de Dieu sur la créature. En regardant ce pauvre logis avec les yeux de la foi, quel spectacle ne donnait-il pas ? Les anges inclinés, respectueux, attentifs, remplissant la chambre d'une lumière d'or, éblouissante pour les yeux mortels ; quelques-uns penchés sur la jeune femme pâle et mourante, écoutant chacune de ses paroles et la portant au ciel ; et parmi eux l'Esprit céleste que Dieu lui avait donné pour gardien à sa naissance, qui l'avait accompagnée aux fonts baptismaux et à l'autel, et qui se tenait, à cette heure, tout près d'elle, portant le livre de sa vie, priant comme les anges gardiens savent

prier, et se préparant à plaider sa cause devant le souverain Juge ! Les yeux de la foi peuvent voir dans une chambre mortuaire, bien des choses qui font tressaillir l'âme de joie aussi bien que de douleur. Pendant que se déroulait ce drame d'une âme, j'étais à genoux, à demi consciente de ce qui se passait, lorsque j'entendis frapper un grand coup à la porte extérieure. Je me relevai en toute hâte.

Il y avait une toute petite lueur dans le foyer, mais aucune autre lumière. J'allumai une lampe ; elle était encore dans ma main, lorsque la porte s'ouvrit brusquement et livra passage à un homme de haute taille. Tout d'abord il ne me remarqua pas. Il s'avança vers le feu, prit une chaise et s'assit. Anne, qui était dans un de ces moments de torpeur qui précèdent souvent la mort, ne l'avait ni vu, ni entendu entrer. Je fis un pas en avant et déposai ma lampe. Il relèva la tête, me vit, et se leva à moitié de son siège. Quelque bon, quelque vif, quelque dégradé que soit un homme , il montre un respect instinctif pour l'habit religieux. Il murmura quelques paroles indistinctes, et puis, comme saisi de frayeur, il regarda autour de lui et s'écria :

« Qu'est-ce que cela veut dire, sœur, et pourquoi êtes-vous ici ? »

Je lui répondis avec calme que sa femme était très malade. Pauvre malheureux ! Son cœur n'était pas tout à fait endurci, car un changement effrayant se produisit sur sa figure, et ses lèvres devinrent d'une blancheur livide.

— Malade, dit-il, est-elle blessée ? Ai-je.... — Non, lui dis-je. Je vous comprends. Dieu merci, vous n'avez pas tué votre femme par ce coup qui l'a si cruellement jetée à terre. L'excès de travail, le froid, la fin, la misère l'ont tuée. — Ses yeux me regardèrent avec épouvante. Je continuais : « Rassurez-vous, on ignore tout, mais votre

femme, je dois vous le dire, a bien peu d'heures encore à vivre.

Il se leva, ses pas chancelaient, sa face était blême, ses yeux brillaient. J'essayai de l'arrêter.

« En vérité, M. Leyton. n'y allez pas, dans l'état où vous êtes maintenant, attendez jusqu'à ce que vous soyez plus calme. »

— Je veux la voir, sœur ; je serai aussi doux qu'un enfant. Et par un suprême effort, il parvint à se maîtriser et à demeurer calme et silencieux. J'entrai dans la chambre et j'écartai les rideaux du lit. Elle était là aussi paisible, aussi belle que l'avait été, il y a quelques années, sa chère petite Marie. Il s'agenouilla à son chevet, la figure dans ses mains. Elle regardait autour d'elle avec un étonnement d'enfant. « Anne, ma chère, lui dis-je, ne vous alarmez pas, Votre mari est ici. » Je craignais pour elle une émotion cruelle ; il n'en fut rien. La rougeur monta à ses joues ; un rayon de lumière brilla dans ses yeux. Elle tendit les bras, et l'instant d'après, son malheureux et repentant mari sanglotait sur sur cœur. Un incident amena les larmes à ma paupière, et même maintenant son seul souvenir les ramène. Avant de dire un mot, il prit la petite bague et la repassa au doigt de sa femme, avec un cri de tendresse et de repentir.

« Anne, je n'ai pu me résoudre à la vendre. Il me semblait qu'elle me brûlait les mains. Que Dieu me pardonne de vous l'avoir enlevée ! »

Elle sourit et me fit signe de me retirer. Je les laissai seuls. A genoux, je priai pour que ses espérances pussent se réaliser, pour qu'en montant au ciel elle put apporter à notre divin Maître, le repentir de son mari, comme la plus précieuse des offrandes. Puis, j'entendis sa parole, claire, forte, encourageant ce malheureux. Ainsi doivent parler les anges gardiens. Ces paroles furent efficaces quoique peu nombreu ses; car, peu de minutes après,

j'entendis Leyton pleurer comme un enfant. Puis, après un instant de silence : « Je le jure, s'écria-t-il, je le jure ! que Dieu m'entende ! » Puis ce fut un cri passionné : « Anne, ne m'abandonnez-pas ! Mon Dieu ! ayez pitié de moi : elle est morte ! »

Ce qui s'était passé dans cette demi-heure Dieu seul le sait ; c'est un secret qui est resté enfermé entre cette femme morte et son époux encore vivant. Ce que je sais, c'est qu'un homme était entré dans cette chambre, la conscience morte, plongé dans le désordre et le vice, le cœur endurci par le crime et la passion, et que, lorsqu'il en sortit, les anges se réjouissaient sur lui, comme ils se réjouissent sur le pécheur repentant. La grâce de Dieu l'avait touché. Ce cœur insensible s'était attendri. Ces yeux si longtemps secs versaient les pleurs de la plus profonde contrition. Ces lèvres qui ne souriaient que pour laisser échapper blasphèmes, malédictions et mots cruels, avaient imploré le pardon, avaient baisé la pâle figure de l'épouse mourante, et s'étaient pressées sur les pieds du petit crucifix qu'elle tenait dans ses mains. Dieu lui avait donné à l'heure de sa mort les paroles que Lui seul peut inspirer, et ce misérable cœur touché par elles s'était ouvertà la grâce miséricordieuse que le Seigneur avait fait descendre sur lui.

Lorsque j'entendis le dernier cri, je me précipitai dans dans la chambre. C'était trop tard. L'infortuné était encore à genoux, ses mains pressant celles d'Anne, et le crucifix dans leurs doigts enlacés. Mais elle était morte. La paix, le repos étaient venus, et l'âme épuisée avait quitté la terre. Un paisible sourire restait sur l'aimable et gracieuse figure, belle jusque dans la mort. Je détachai des siennes les mains de son mari. Dieu me préserve d'assister encore à pareille scène d'agonieet de remords ! Il refusa toute consolation, et me laissant avec la morte, se renferma dans la première chambre, où se jetant sur

le sol, il demeura pendant plusieurs heures, en proie au plus affreux désespoir.

Je tins ma promesse. Nulle autre main que la mienne ne toucha la pauvre Anne. Mais de grosses larmes coulérent de mes yeux lorsque je l'enveloppai dans son blanc suaire. Ces sombres meurtrissures sur ses membres délicats, ces traces de mauvais traitements et des cruautés qu'elle était si soucieuse de cacher, on ne pouvait les voir sans pleurer. Lorsque je peignai une dernière fois sa longue chevelure, lorsque je l'enfermai sous le voile après en avoir enlevé une boucle soyeuse pour son infortuné mari, souvenir auquel je savais qu'il attacherait un prix inestimable, lorsqu'enfin je croisai ses mains blanches et effilées sur sa poitrine, à la vue de son doigt meurtri et de la bague mignonne, la force m'abandonna et je pleurai sur elle comme je n'avais pas encore pleuré auparavant. Si jeune, si belle, si malheureuse et cependant faisant de ses souffrances un si fier usage ! Une seule pensée me ranimait : elle était tranquille à cette heure, et avait revu sa chère petite Marie. Je ne m'étendrai pas sur ce qui se passa ensuite entre M. Leyton et nous. Le bon prêtre et moi fîmes tous nos efforts pour le consoler. Ce fut en vain. Jusqu'au moment de la sépulture, il ne la quitta ni le jour, ni la nuit. J'ai assisté à bien des scènes de remords, aucune ne m'a paru aussi cruelle ; je ne puis y penser sans que mon cœur ne batte et que les larmes ne me viennent aux yeux. Il fallut l'enlever de force d'auprès d'elle, et alors Anne fut portée à son éternelle demeure, la dernière. Un simple tertre de gazon, dans le nouveau cimetière, marque sa tombe. Il est surmonté d'une croix; je m'y arrête quelquefois, car l'histoire d'Anne est sans cesse présente à ma pensée, et je n'ai jamais pu oublier sa beauté, ses malheurs et son triste récit.

Lr malheureux M. Leyton demeura encore quelques temps dans notre voisinage. Il se réconcilia avec Dieu,

fit un aveu général de ses fautes et s'approcha de la sainte Table. Le lendemain de ce jour, il vint me faire ses adieux. Il partit pour l'Amérique où il sut se créer une situation honorable. Chaque année, nous recevons de sa part une longue lettre, accompagnée d'une offrande pour l'église et d'une très humble demande de prières. Une fois entr'autres, il m'envoya quelques graines de fleurs très rares, me priant de les semer sur la tombe de sa femme. Je l'ai fait, et ces fleurs qui couvrent la tombe de gazon, je les compare aux mille pensées que lui envoie, par de là l'Océan, l'exilé repentant. Que ne donnerait-il pas pour rappeler les années perdues ! pour vivre encore avec cette gracieuse et belle jeune femme dont son cruel abandon avait brisé prématurément l'existence. Je l'ai entendu dire, et je le crois. Depuis le jour de cette mort, on ne l'a vu plus sourire, et je suis certain qu'il aimerait mieux subir n'importe quelle mort que de violer le serment fait à Anne de ne plus s'approcher d'une table de jeu.

Qui pourrait compter les merveilles opérées par la courageuse patience des épouses chrétiennes ! Courage et espérance, pauvres cœurs flétris ! Souffrez ! Dieu vous couronnera un jour, et vos épreuves auront une valeur infinie. Supportez patiemment l'injustice. Rendez la bonté pour la cruauté, la fidélité, la tendresse pour l'abandon. Le jour viendra, tôt ou tard, où vous serez victorieux, et où vous recueillerez la récompense de ceux qui sont fidèles jusqu'au bout !

(*Traduit de l'anglais.*) ***Fin.***

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Deux projets de loi de réelle et grande importance ont fait l'objet, ce mois-ci, des discussions de la Chambre des députés. Le premier, relatif au travail des femmes et des enfants dans les usines et les ateliers, apporte quelques modifications assez sérieuses à l'état actuel des choses ; mais il est regrettable que la Chambre n'ait pas adopté les amendements proposés par plusieurs membres de la droite, notamment par M. A. de Mun. L'éminent orateur a déployé, dans la défense de la cause qui lui est si sympathique, toutes les ressources de son expérience et de son talent : il est venu se briser contre le plus déplorable parti-pris. La majorité républicaine a plus encore prouvé son mauvais vouloir quand elle a refusé de fixer le dimanche pour le jour du repos hebdomadaire. Singulière aberration ! Les républicains font le dimanche; la loi reconnaît même ce jour-là comme jour férié ; mais pour les chefs d'usine ou d'atelier, on les laisse libres de choisir tel jour de la semaine qui leur plaira ! Quel beau désordre pour les relations sociales, si chacun fait le dimanche quand bon lui semble ! Mais alors pourquoi ne laisserait-on pas aux ouvriers le soin de désigner eux-mêmes, par un vote, le jour qui leur conviendrait le mieux ? Ce serait au moins logique, avec le régime de la liberté pour tous, sous le règne du suffrage universel. Et voilà jusqu'où pousse la haine sectaire contre l'Église ! Pour ne pas vouloir paraître « clérical, » on ne rougit pas de devenir ridicule :

Ainsi, la peur d'un mal nous jette dans un pire.

Le second projet, qui a longtemps occupé nos représentants, concerne les justices de paix. De nombreuses et longues séances ont été employées à discuter les articles de cette loi dont l'urgente nécessité ne se faisait pas trop sentir. Il y avait peut-être lieu à remaniement sur certains points relatifs à l'exercice de cette justice de conciliation, comme la diminution des frais, les garanties de savoir et d'honorabilité des magistrats, etc.; mais une refonte complète de toute cette partie de notre législation judiciaire n'était rien moins qu'opportune : tout s'enchaîne dans le fonctionnement des divers tribunaux, et à modifier essentiellement les justices de paix, il fallait attendre de pouvoir remanier aussi les tribunaux supérieurs. On ne tardera pas à s'apercevoir des in-

convénients de cette maladroite réforme. La plus importante modification porte sur la nouvelle compétence conférée aux juges de paix : désormais ces magistrats se prononceront sans appel pour des sommes inférieures à 300 francs, et en premier ressort pour des sommes s'élevant jusqu'à 1.500 francs. Les tribunaux de première instance en souffriront; plusieurs même, faute d'affaires, risqueront d'être supprimés ; mais les républicains ont trouvé une occasion d'exalter leurs juges de paix, qui sont leurs agents électoraux , d'accroitre leur nombre et leur importance ; que leur fait, après tout, que la justice en souffre un peu ? Est-ce que tout ne doit pas bien aller quand tout est à leur avantage ? Est-ce que la Pologne doit avoir encore soif quand ils ont bien bu ?

D'autres travaux , plus courts et de moindre valeur, se sont partagé le reste des séances. C'est le nouveau projet de loi déposé par le ministre, modifiant , pour les Congrégations nombreuses, le droit d'accroissement : une demi-mesure, un expédient qui ne fait disparaître ni l'injustice, ni les suites désastreuses de ce droit. C'est encore le dépôt de la nouvelle loi sur les associations, dont le but n'est autre que de rendre la vie impossible à toute association religieuse : nous verrons, plus tard, quel accueil la Chambre fera à ces deux projets qui nous agréent si peu. La Chambre a voté, d'autre part, les projets de loi relatifs aux caisses de secours pour les ouvriers, aux accidents et aux collisions, au droit de l'époux sur la succession de son conjoint prédécédé, à l'organisation de l'assistance judiciaire devant les justices de paix. Entre temps, une motion de M. Léon Say a failli provoquer de l'embarras; le financier-député demandait, à l'occasion du dépôt du budget de 1892, qu'une discussion préalable eût lieu en pleine séance, avant la nomination de la Commission par les bureaux. Il n'a pas fallu moins que l'intervention de M. de Freycinet pour sauver le ministre des finances et faire rejeter la demande de M. Léon Say.

Au Sénat , les séances n'ont pas eu grand intérêt. La Haute-Chambre a adopté plusieurs projets de loi, notamment celui qui fixe pour heure légale en France l'heure temps moyen de Paris, celui qui modifie l'article 65 de la loi du 29 juillet 1881, qui abroge l'article 435 du Code de Commerce et modifie l'article 436. Deux interpellations ont donné un peu de vie à cette salle du Luxembourg, d'ordinaire si paisible, presque somnolente. La première, de M. Fresneau, portant sur les usurpations du Conseil municipal de Paris, a abouti à une déclaration platonique de M. Cons-

tans, qui a évité de répondre directement aux questions si claires et si bien motivées de l'honorable sénateur. Il n'y a à retenir de cette discussion que cet aveu précieux du ministre, déclarant que toute subvention votée à des établissements libres, par les Conseils municipaux, est parfaitement légale, mais doit être approuvée par le gouvernement. Jusqu'ici, toute subvention municipale aux écoles libres catholiques avait été impitoyablement refusée, sous prétexte d'illégalité ; à l'avenir, nous verrons sur quel nouveau prétexte se basera le gouvernement pour laisser le Conseil municipal de Paris subventionner qui il veut, et pour priver de cette faculté tout autre Conseil municipal qui voudra subventionner des écoles libres catholiques. Toujours deux poids et deux mesures, sous ce régime d'égalité républicaine !

La seconde interpellation est celle de M. Dide, relative à l'Algérie. Commencée le 26, elle dure encore, au moment où nous écrivons ces lignes. C'est que l'objet en est sérieux : il s'agit de savoir où en est cette magnifique colonie africaine qui nous a coûté tant d'hommes et tant d'argent, ce qu'elle devient entre les mains des Tirmans et des autres gouverneurs républicains? Il y a eu de bien tristes révélations, et l'habileté du gouverneur actuel, plaidant *pro domo suâ*, n'a pas réussi, il s'en faut, à tout justifier. A quoi aboutira cette discussion qui devrait inspirer les plus utiles résolutions ? On s'entendra, tout au plus peut-être, pour nommer une commission parlementaire chargée d'examiner les réformes à apporter à l'administration actuelle de la colonie, et cette commission ne fera rien : l'Arabe ne fraternisera pas davantage avec le Français ; le colon ne gagnera pas mieux la sympathie de l'indigène et la tolérance de l'usure continuera à ruiner les débiteurs pour enrichir les juifs créanciers. « Périssent les colonies plutôt que la République ! »

En dehors du Parlement, nous avons à mentionner les deux conférences de MM. d'Haussonville et Buffet, à Nimes et à Lyon ; elles ont eu, en France le plus grand retentissement et ont servi à éclairer l'opinion publique. M. d'Haussonville a péremptoirement démontré l'impossibilité d'une « concentration » des conservateurs de toute nuance sur le terrain neutre de l'abdication de toute opinion politique. Que tous les catholiques s'unisssent dans les questions de liberté religieuse, pour combattre la franc-maçonnerie qui nous tyrannise et pour empêcher tout le mal qu'elle voudrait faire : ce programme est facile à réaliser et c'est celui que nous recommande avec raison le cardinal Rampolla, mais il est toujours bien entendu que chacun garde

ses préférences politiques; les monarchistes, surtout, ont le droit et même le devoir de déclarer toujours que la France ne saurait se relever que par le rétablissement de la royauté qui l'a faite et qui l'a conservée pendant de longs siècles. Le cardinal Lavigerie lui-même, dans sa nouvelle Lettre pastorale du 20 janvier, qui commente et explique ses actes précédents, n'est plus aussi exclusif que dans son toast où l'expression avait exagéré sa pensée ; il demande qu'on reconnaisse *en fait*, l'existence de la République, ce qui n'est certes pas reconnaître *un droit ;* il demande encore de » séparer l'action catholique de celle des anciens partis ; » ce qui ne sera pas bien difficile, puisqu'il est entendu que l'on s'unit uniquement pour défendre la liberté religieuse ; il demande enfin que ce combat se livre et se soutienne « par tous les moyens qu'autorise la constitution, » sans exclure évidemment ni le vote qui nous permet de nommer des candidats « cléricaux, » ni même le plébiscite — si jamais il nous était offert, — qui nous donnerait le moyen légitime de renverser ce gouvernement oppresseur et de lui substituer un pouvoir chrétien. Réduit à ces trois points, le manifeste du cardinal Lavigerie est loin d'avoir la portée qu'on lui avait donnée tout d'abord et ne diffère presque que pour la forme de la circulaire du cardinal Secrétaire d'État.

Cette circulaire était l'expression de la pensée de Léon XIII : c'est ce qu'il faut conclure de toute cette série de racontars, d'interwievs et de commérages, dont les voyages, à Rome, de M. Piou et de Mgr d'Angers ont été l'objet de la part de toute la presse. Prêter à M. Piou, le fondateur d'une droite républicaine ou constitutionnelle, l'intention d'avoir voulu amener le Pape à imposer aux catholiques l'obligation de se rallier tout crûment à la forme républicaine; supposer que Mgr Freppel s'est donné ou a accepté la mission d'aller défendre Léon XIII contre toute obsession du député néo-républicain : ce sont tout autant d'inconvenances, de maladresses et même d'insanités. Le Souverain-Pontife fait bon accueil à tous ceux qui s'intéressent à la cause de l'Eglise ; il est heureux même de connaitre leur pensée, leur avis sur la situation présente, sur les difficultés actuelles, mais quand il s'agit de se prononcer , la Papauté prend ses inspirations plus haut que dans les caprices ou les calculs de la pauvre humanité ; même en dehors de la sphère où elle est infaillible, ses décisions ont trop d'importance pour qu'Elle ne prenne pas comme guide la plus grande sagesse et c'est pourquoi Léon XIII, planant au-dessus des mesquines combinai-

sons de l'habileté humaine, n'a pàs jugé à propos d'intervenir autrement qu'il ne l'avait fait précédemment par la circulaire du cardinal Rampolla. Que le silence se fasse; que le calme revienne; nous n'avons pas trop de nos forces pour faire face à l'ennemi.Respectons le passé; préparons l'avenir, mais à l'œuvre surtout pour sauver des terribles épreuves du présent, la société, l'Eglise et la famille.

Le discours de M. Buffet, à Lyon, avait pour objet de critiquer les lois fiscales de 1880 et de 1884 et de démontrer que ces lois, au mépris du principe fondamental de notre droit en matière de fisc, qui ne permet pas de faire exception de personnes, frappent certains revenus en raison de la qualité des personnes qui les possèdent. Cette démonstration a été faite dans une argumentation saisissante et vigoureuse, mais il n'est pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Et notre ministère ne veut absolument rien entendre.

Il a fallu que la population catholique de Marboz (Ain) où l'agent du fisc a fait porter sur la place, pour le vendre aux enchères, le pauvre mobilier des sœurs de Saint-Charles qui se refusaient à payer l'injuste droit dit d'accroissement, que cette population donnât au gouvernement une leçon de haute convenance et d'admirable patriotisme en protestant contre un tel indigne procédé et en faisant en faveur des victimes une manifestation de sympathie et d'estime. Il a fallu qu'à la suite de cet évènement, S.E. le Cardinal de Lyon, très ému, écrivît une éloquente lettre à M. le Président de la République, lettre pleine à la fois de modération et de fermeté dans laquelle l'éminent prélat déplore un acte si injuste et si impolitique, suppliant M. Carnot d'interposer sa suprême médiation pour ramener ses ministres et leurs subalternes à plus d'équité et de prudence; il a fallu l'adhésion de l'épiscopat à cette lettre, constatant l'émoi profond que la mesure du fisc avait provoquée dans l'opinion publique; il a fallu comme corrollaire les jugements des deux tribunaux d'Yvetot et de Reims, donnant gain de cause aux congrégations religieuses, déclarant, le premier, que les congrégations autorisées ne sauraient être astreintes à payer un droit d'accroissement puisque, chez elles les biens étant de main-morte, il ne peut y avoir accroissement d'aucune sorte; le second, qu'une seule déclaration de décès suffit au bureau de la ville où réside la Maison-Mère; il a fallu tout cela pour que toute nouvelle poursuite fût suspendue: peut-on espérer que c'est un commencement de retour à un meilleur esprit? Nous le

souhaitons, mais nous n'avons pas grande confiance en ce bon sentiment que la peur seule a inspiré !

Parmi les autres faits à signaler, rappelons l'apparition des fameux *Mémoires* du prince de Talleyrand ; la presse a eu les primeurs de son *Testament politique* qui est un habile plaidoyer pour justifier toutes ses palinodies, mais qui n'aboutit pas à refaire la réputation bien méritée de ce triste homme d'État : il a pu exceller dans l'art de la diplomatie ou de la dissimulation : ce n'est pas suffisant pour recommander un homme à la postérité et surtout pour lui faire pardonner toutes ses fautes.

Mentionnons encore le mariage civil de Mlle Jeanne Hugo, petite-fille de Victor-Hugo avec M. Léon Daudet : sorte de comédie grotesque à laquelle se sont associés tous les hommes du gouvernement et dont on a voulu faire le premier acte solennel de la nouvelle religion laïque ! La jeune fille a cru devoir se montrer *digne* de son grand père, qui, lui, cependant, avait jugé bon de rompre avec les traditions de ses propres ancêtres. Mais M. Alphonse Daudet a commis une grande faute en autorisant son fils à contracter uue union en dehors de toute cérémonie religieuse et en consentant ainsi à voir ses convictions chrétiennes dédaignées : qui aurait biâmé le fils Daudet de marcher snr les traces de son père, quand on félicite Jeanne Hugo d'avoir été fidèle au testament de son aïeul ?

N'omettons pas, comme modeste correctif, que Madame Carnot, invitée à ce mariage civil, a eu le bon sens de ne pas s'y rendre.

Signalons aussi la réunion des cercles catholiques qui vient de se tenir à Toulon et à laquelle ont pris part plusieurs évêques et Mgr l'Archevêque d'Aix. De cet éminent prélat, nous avons eu un discours, prononcé à cette occasion, dans lequel il fustige les procédés iniques de la secte contre les congrégations ; sous un air de grande simplicité et de bonhomie, il a des mots qui frappent juste et fort. Sa lettre d'adhésion à celle du cardinal de Lyon porte le caractère de la même franchise et de la même épiscopale fermeté.

Ce Congrès nous rappelle le vote par lequel la commission préparatoire du Congrès scientifique international vient de nommer pour son président Mgr l'évêque d'Angers, qui a daigné accepter.

Enfin, ne manquons pas de mentionner le début de Monseigneur d'Hultz dans la chaire de Notre-Dame de Paris. Après les Frayssinoux, les Lacordaire, les Plantier, les Ravignan, les

PP. Félix et Monsabré, le nouvel orateur est de taille à maintenir la réputation de ces conférences ; il s'est donné la mission dit un de nos confrères, « d'élever, pour le bien des âmes, un superbe édifice à la gloire de la morale chrétienne ; les conférences de cette année en sont comme le portique. »

A l'Extérieur, nos regards doivent d'abord se tourner vers Rome où Léon XIII porte avec tant de force et de vertu le poids de sa sublime autorité, de ses cruelles épreuves et de son grand âge. Le 20 février, il entrait dans la quatorzième année de son règne, et tout l'univers adressait, à cette occasion, au Seigneur, les prières les plus ferventes et les vœux les plus sincères pour qu'il soit accordé encore de longs jours au Chef vénéré de l'Eglise, au suprême docteur de la vérité. Dans deux ans, viendra le 50e anniversaire de la consécration épiscopale de Léon XIII : ce sera une fête solennelle à laquelle se préparent déjà tous ses enfants. Le Ciel nous accordera bien, à lui et à Nous, de célébrer ce nouveau Jubilé. Puisse-t-il avoir lieu dans une ère de paix pour l'Eglise et pour le monde !

Autour de Léon XIII, la mort frappe toujours de nouvelles victimes. Dans le mois de février, ont succombé deux membres du Sacré-Collège : le cardinal Cristofori, né à Viterbe en 1813 et revêtu de la pourpre en 1885 ; le cardinal Mihalowitz, archevêque d'Agram, né en Hongrie en 1814, nommé archevêque en 1860 et fait cardinal en 1877. Dans les rangs de l'épiscopat, on déplore la mort d'un des prélats les plus jeunes : Mgr Bridoux. évêque titulaire d'Utique : il était originaire du Pas-de-Calais et n'avait que 38 ans.

Parmi les travaux des congrégations romaines, nous avons remarqué plusieurs décisions relatives à des procès de béatification ou de canonisation introduits ou à introduire. Citons en particulier la demande d'introduction de la cause de la canonisation du B. Jean-Gabriel Perboyre, présentée par le cardinal Laurenzi.

Dans le camp ennemi de la Papauté, on se félicite d'être parvenu à former un nouveau ministère dont le chef est Di Riduni. Peut-être arrivera-t-on à réaliser quelques économies qui retarderont la débâcle et à reprendre les négociations pour faciliter les rapports commerciaux entre l'Italie et la France. Mais il n'y a rien de bon à attendre du successeur de Crispi, en ce qui concerne le Saint-Siège et la triple alliance.

En Angleterre, l'agitation produite par le projet d'accord entre O'Brien et Parnell s'est enfin calmée. Ces projets n'ont pu

aboutir et les deux députés Dillon et O'Brien se sont décidés à rentrer dans leur patrie pour faire reviser leur procès; à leur arrivée à Folkestorn, ils se sont livrés aux mains de la police qui, du reste, les attendait. Cependant, la cause irlandaise et catholique gagne, chaque jour, du terrain. C'est ainsi qu'une très forte minorité vient d'appuyer à la Chambre un bill permettant aux catholiques d'occuper le poste de lord chancelier de la Grande-Bretagne et celui de vice-roi d'Irlande. M. Gladstone, fidèle à ses doctrines, a soutenu vigoureusement le bill qui n'a été rejeté que par 256 voix contre 223 ; le déplacement de 17 voix eût suffi pour triompher de l'autocratie protestante. Mais la victoire ne saurait tarder davantage.

L'Autriche se prépare à des élections générales, et l'épiscopat catholique vient d'adresser à la nation un appel collectif qui a été lu dans toutes les églises, du haut de la chaire. Il paraît que sous la monarchie impériale et royale d'Autriche-Hongrie, les évêques ont encore ce que ne saurait laisser aux nôtres une république, le droit d'inviter les fidèles catholiques à élire des représentants dignes de défendre la cause de l'Église. Les évêques autrichiens n'entendent pas cesser de coopérer à l'œuvre législative, en enseignant à leurs diocésains l'importance de leur droit d'électeur et aussi la grandeur des devoirs qui en découlent ; ils réclament surtout le rétablissement des écoles confessionnelles et le respect des lois de l'Église. L'Autriche est en majorité catholique ; elle a droit à des représentants nettement et réellement catholiques. On objecte que la politique n'a rien à démêler avec la religion. Plût au ciel que cela fût vrai ! Malheureusement, les Chambres se mêlent sans cesse des choses de la religion et des affaires de l'Église. Ce sont précisément ceux qui ont juré la ruine de la religion qui prétendent la séparer de la politique. En Autriche, ce langage si digne, si épiscopal, est très toléré, En France, sous la République, il soulèverait des tempêtes. Et l'on nous dit que nous sommes en pleine liberté !

Les élections espagnoles ont réussi à donner une forte majorité au ministère. Les députés constitutionnels sont au nombre de 289, tandis que l'opposition ne compte que 154 partisans.

En Belgique, la 4me section de la Chambre a rejeté le projet de révision de la Constitution.

L'Allemagne vient d'obtenir un véritable succès avec son emprunt de 200 millions de marks, couvert 30 fois. Mais elle traverse une crise assez douloureuse, provoquée par l'antagonisme passé à l'état aigu entre l'empereur et M. de Bismarck. L'ancien

chancelier ne peut dévorer en silence sa disgrâce et occupe ou charme ses loisirs à combattre la politique de l'empire, même à préparer la publication de documents importants. L'empereur ne tolèrera pas une attitude si hostile, et le chancelier de fer pourrait bien être brisé à son tour. C'est affaire entre eux. Pendant ce temps, l'impératrice Frédéric a fait un voyage à Paris qui a failli mettre le feu aux poudres. Heureusement, tout s'est bien terminé, sauf en ce qui concerne nos peintres qui sont décidés en grande partie à ne pas aller exposer à Berlin.

Au Brésil, le général Diodoro Fonseca a été élu président de la République.

28 février. NEMAUSUS.

L'ŒUVRE DE SECOURS AUX BLESSÉS

—

Nos chroniqueurs régionaux se taisent aujourd'hui : ce silence ne nous surprend pas. Comme tout chrétien fidèle, en temps de Carême, sans doute qu'ils se recueillent et méditent sur l'instabilité des choses humaines. Au lieu et place de FIDELIS, que nous ne voulons pas troubler dans sa retraite, nous signalerons le service funèbre qui doit être célébré par les soins de l'Œuvre de Secours aux blessés des armées de terre et de mer, Œuvre si intelligemment dirigée, à Nimes, par Mme la générale Condren. Le service aura lieu à la Basilique, lundi 16 mars, à onze heures du matin. On y entendra de belle et religieuse musique ; on y priera ; on y fera l'aumône. C'est bien ce que comporte ce grand acte de charité chrétienne. Nous sommes tout heureux de nous y associer en l'annonçant d'avance à nos lecteurs. (N. de la R.)

LES DERNIERS TEMPS DE LA VIE

du

CARDINAL MAURY

Notre excellent et distingué collaborateur, Mgr Ricard, a eu, comme on sait, la bonne fortune de découvrir, au château de Beauregard, dans les archives de la famille de Biliotti, les papiers laissés à cette dernière par le neveu du cardinal Maury.

Ces papiers, qui vont de 1792 à 1817, renferment une foule de documents inédits du plus haut intérêt sur les affaires de l'Eglise et de l'Etat en France, durant cette période orageuse et difficile de notre histoire contemporaine.

Mgr Ricard les a réunis, classés et annotés, en les enchâssant dans un récit comme il sait les faire, et va les publier prochainement sous le titre de : *Correspondance diplomatique et Mémoires inédits du Cardinal Maury.*

Sollicité par diverses grandes Revues parisiennes de donner des fragments de son travail, Mgr Ricard a très aimablement voulu nous en réserver une primeur. Nous la prenons dans le chapitre final, celui où il raconte les derniers temps de la vie si agitée de son héros.

LA RÉDACTION

I

Consalvi ordonna la translation du captif au couvent de Saint-Sylvestre, situé sur le mont Cavallo, dans le quartier le plus sain de Rome. Par les soins du Secré-

taire d'État encore, le procès fut abandonné (1) et la commission qui en était chargée dissoute.

Maury ne se crut pas quitte pour cela ; il voulait venger sa mémoire et la réhabiliter aux yeux de la postérité. C'est alors qu'il se mit à la composition du grand *Mémoire*, dont nous avons déjà indiqué le plan et les données. Deux fois, il en a écrit, de sa propre main, le manuscrit qui est, comme on sait, des plus considérables (2).

Le travail et la prière le consolaient. Dieu permit qu'à ces deux éléments de réconfort dans la disgrâce vînt s'adjoindre une précieuse amitié, qui s'ingénia à lui adoucir la tristesse dans l'adversité et l'abandon général.

Cette force lui vint du cardinal Consalvi.

Le noble cœur du Secrétaire d'État se révoltait devant l'abandon des anciens flatteurs de son collègue malheu-

(1) En dehors des questions de principes, il y avait, dans les *Animadversiones* des commissaires enquêteurs, cette question de fait : le cardinal a-t-il eu connaissance du Bref qui lui interdisait d'administrer le diocèse de Paris? Maury l'a toujours nié, et c'est une tradition dans sa famille qu'il en était ainsi. M. Henri Welschinger, dans une récente publication sur l'*Abbé d'Astros et Napoléon*, soutient que cette affirmation est contraire à la vérité. Il s'appuie pour cela sur le texte d'une dépêche jusqu'ici inédite du ministre des Cultes à l'empereur, ainsi conçue : « En remettant au cardinal cette lettre comme la première, écrit Bigot de Préameneu, il s'occupera des moyens de parer le coup. Il aura l'honneur d'en parler à Votre Majesté. » Il ne nous semble pas résulter, avec une évidence absolue comme celle qu'y trouve M. Welschinger, que le cardinal ait *vu* et *lu* ledit Bref. D'une foule de passages de ses lettres intimes et des notes que nous avons reproduites, nous croyons, au contraire, pouvoir conclure que l'empereur, soit qu'il eût voulu, comme le conseillait le ministre, « épargner au cardinal le tourment que cette lettre pourra lui causer », soit qu'il ait craint d'éveiller des scrupules de conscience qui eussent gêné le César dans sa lutte contre le Pape, s'est abstenu de communiquer à Maury le texte même du document pontifical. M. Poujoulat se tire de difficulté, en disant que le cardinal n'en a jamais eu connaissance *officiellement*. Nous croyons qu'on peut aller encore plus loin, dans la défense de Maury, lequel, de plus, ne l'oublions pas, avait pour lui le préjugé alors si général des libertés gallicanes, si heureusement dissipé aujourd'hui par les définitions du Concile du Vatican.

(2) Il ne contient pas moins de 500 pages très compactes.

reux. Fréquemment, il le visitait, pour lui apporter les consolations de l'amitié. Fréquemment aussi, il parlait de lui au Pape et préparait doucement les voies à la réconciliation, malgré les efforts des implacables qui estimaient que ce serait un scandale.

Maury cependant, toujours obstiné dans ses idées et peu enclin à céder anx instances de son généreux ami, croyait devoir s'envelopper dans le silence et la dignité d'une réserve absolue.

— Croyez-m'en, disait Consalvi, il est plus que temps de faire finir cette triste querelle. Je vous en conjure, vous qui avez tant d'esprit, venez à mon aide, imaginez un moyen, prompt et également honorable pour tous, de sortir de ce labyrinthe.

Enfin, un jour, Maury dit à son noble ami :

— Je suis toujours tendrement dévoué au Saint-Père, et je plains sincèrement sa belle âme d'avoir cédé aux conseils d'une troupe d'insensés. On a osé dire et laissé imprimer à Rome qu'en acceptant l'administration capitulaire de l'archevêché de Paris, je m'étais moi-même déchu, *ipso facto*, de mon siège de Montefiascone. J'offre la démission libre et spontanée de cet évêché. Qu'on l'accepte purement et simplement, je n'en demande pas davantage.

Consalvi n'en voulut pas entendre plus long. Prenant aussitôt congé de Maury, il courut au Vatican porter à Pie VII la nouvelle. Le Pape, touché et heureux, souscrivit sur le champ à la proposition ; et, quoique Maury eût eu la délicatesse de laisser tout intérêt pécuniaire à l'écart, Sa Sainteté lui assigna immédiatement, sur la chambre apostolique, une dotation de quatre mille piastres qui formaient le traitement annuel des cardinaux statistes, quand ils n'étaient pas pourvus en bénéfices ecclésiastiques.

Nous avons retrouvé, dans les papiers de Maury, l'ori-

ginal de la lettre par laquelle Consalvi annonçait à son ami la solution. Le papier et l'écriture gardent les traces de la joyeuse émotion du bon Secrétaire d'Etat.

Il écrit « du palais Quirinal le 25 mars 1816 : »

« Le Cardinal secrétaire d'État, dans son audience de ce matin, a présenté à Sa Sainteté la feuille de Votre Éminence en date d'hier, par laquelle elle se démet, entre les mains de Sa Sainteté, de l'évêché de Montefiascone et Cornéto, la priant d'accepter cette démission.

« Le Saint-Père a ordonné au soussigné de signifier à Votre Éminence qu'il a accepté sa renonciation et de lui faire savoir en même temps que, pour pourvoir à votre décent entretien. il lui a assigné, sur la chambre apostolique, une assignation annuelle de quatre mille écus romains, payables de mois en mois, à partir de janvier écoulé, libre de toute charge et de tout impôt dans le présent comme dans l'avenir.

« Le soussigné ayant également soumis à Sa Sainteté le désir qu'a Votre Éminence de se prosterner à ses pieds, le Saint-Père a répondu qu'il la recevra demain soir, à une heure de nuit.

« Le cardinal, qui écrit ces lignes, en transmettant ces nouvelles à Votre Éminence, lui renouvelle les sentiments de profond et dévoué respect avec lesquels il lui baise très humblement les mains.

« Son très humble, très dévoué et vrai serviteur. — L. Card. Consalvi. »

II

Consalvi voulut avoir la consolation de conduire son ami à l'audience.

Les contemporains ont raconté que Pie VII laissa voir, en apercevant Maury réduit à cet état de délabrement physique, la plus vive émotion. « Sa Sainteté, dit le biogra-

phe, daigna lui dire les choses les plus tendres, les plus affectueuses, lui témoignant ses regrets qu'il ne l'eût point suivie à Gênes, l'assurant aussi du plein retour de ses bonnes grâces, et lui recommandant de bien soigner sa santé, à laquelle Elle prenait un intérêt tout particulier.

De son côté, Maury n'avait pu se trouver en présence d'un pontife, dont il aimait la personne et vénérait les vertus, « sans être aussi profondément attendri, et il lui exprima les sentiments de son cœur dans les termes les plus pathétiques. »

A plusieurs reprises, Pie VII répéta à Maury qu'il était libre, qu'il pouvait quitter Saint-Sylvestre et retourner à sa demeure. Maury répondit que la solitude d'une maison religieuse plaisait mieux pour quelque temps encore (1), à ses goûts d'études. Mais, dès ce jour, raconte Pacca, il retrouva comme cardinal sa place dans toutes les fonctions, les consistoires, etc. Nommé membre de la Sacrée-Congrégation des Évêques et Réguliers, il se rendait assidûment aux séances, où, chaque fois qu'il prenait la parole, chacun admirait son lumineux talent de discussion, sa forte habitude d'approfondir les questions et d'en examiner toutes les faces.

Le roi devait se montrer moins généreux que le pape, et tandis que les régicides trouvaient grâce devant lui, tandis que Talleyrand, l'évêque jureur et apostat, et Fou-

(1) De retour à Saint-Sylvestre, le cardinal Maury, au lieu de se rendre aussitôt dans sa propre demeure, prit la détermination de ne sortir du couvent qu'après avoir terminé l'ouvrage qu'il avait entrepris. Se renfermant donc plus que jamais dans son intérieur, il ne le perdit pas un instant de vue, et bientôt la copie en fut achevée... Alors, il rentra chez lui, et, continuant à se refuser presque toute distraction, il transcrivit une seconde fois son ouvrage en entier, pour y réunir et y fondre les autorités et les documents qui devaient prêter leur appui à ses propositions, et en former le complément nécessaire. Grâce à son ardeur sans pareille, il réussit à remplir cette pénible tâche. (L.-S. Maury, *Op. cit.*, p. 148).

ché qui avait voté la mort de son frère le roi Louis XVI, devenaient ses ministres et ses conseillers intimes, Louis XVIII se refusa à toute réconciliation.

III

C'est de Rome, le 7 décembre 1815 que, pour obéir à l'usage et encouragé, d'ailleurs, par l'accueil précédent dont il parle, Maury écrivit à Louis XVIII :

« Sire. — C'est pour mon âme un besoin et un bonheur, autant qu'un devoir, de mettre aux pieds de Votre Majesté le fidèle hommage des souhaits que mon cœur forme pour elle à ce renouvellement d'année. Tous mes vœux se renferment aujourd'hui dans un seul. Je demande au ciel pour mon auguste souverain l'espace d'une bien longue vie, afin qu'il puisse remplir ses hautes destinées, en déployant, sans aucun inconvénient, tout le courage de la clémence dans un repos qui lui promet tant de gloire. Le calme qui succède aux grands orages politiques n'est ni altéré ni compromis par les derniers cris d'un délire isolé, qui ne sont qu'un vain bruit, quand l'agitation expirante n'étant plus soudoyée ne peut se communiquer aux autorités constituées.

« La reconnaissance dans le malheur autorise, force même à parler de soi, pour en consacrer du moins la dette qu'on ne saurait jamais acquitter. Je fus très profondément ému en apprenant avec quelle adorable bonté le roi avait daigné accueillir mes félicitations les plus intimes sur son heureux retour dans sa capitale, qui a été le dénouement de la Révolution. Un beau règne nous fera oublier à tous cette affreuse tempête à côté de laquelle la perturbation de la monarchie, sous Charles V et sous Charles VII, ne paraîtra plus qu'un jeu d'enfants dans

notre histoire. Aussi est-ce un génie d'un tout autre ordre qui a été appelé à réparer le passé comme à dominer l'avenir, par une charte tutélaire, non moins précieuse au peuple qu'au monarque, dont elle rend à jamais les droits et les intérêts inséparables. Un si grand monument de sagesse aurait empêché tous nos désastres, s'il les eût précédés. Ce fléau national est désormais impossible. Il n'y aura très certainement bientôt plus en France que de bons Français, paisibles et heureux à l'ombre du trône, qui en est la clef de voûte sociale. Nous y verrons renaître dans tous les cœurs cet amour sacré pour le roi qui fut en tous temps le véritable esprit public et le noble patriotisme de notre nation. Je jouirai dans ma solitude de ce magnifique spectacle ; c'est surtout, Sire, quand on a le malheur d'être éloigné de son pays, qu'on sent plus vivement par ses regrets combien l'on aime sa patrie.

« Mes vœux appelleront sans cesse toutes les prospérités sur le roi et sur son auguste famille. Je partagerai, de très bon cœur, la reconnaissance générale pour tout le bien qui s'opèrera dans le royaume ; et il ne manquera jamais à mon inaltérable dévouement que des moyens ou des occasions pour y contribuer.

« Je suis, avec un bien profond respect, de Votre Majesté, le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet. — Le card. MAURY. »

Il n'y avait pas un Consalvi auprès de Louis XVIII, et, encore une fois, ce n'était ni le régicide Fouché, ni l'apostat Talleyrand, qui songeaient à implorer la clémence royale sur l'éloquent défenseur de Louis XVI et le rude adversaire de la Constitution civile du clergé.

Le roi de France ne répondit pas aux avances de Maury. Lorsque l'Académie française fut rétablie sous son nom traditionnel, le nom de Maury en fut rayé, et personne n'y fera son éloge. Bien plus, la colère royale le poursui-

vra jusqu'à la mort et lui disputera une tombe (1). On n'osa pas du moins annuler le décret qui le nommait à l'archevêché de Paris, et il ne fut pourvu à ce grand siège qu'après sa mort...

IV

« Quoique sa réconciliation avec le Pape fût connue, les visiteurs et les amis se montraient en bien petit nombre autour de Maury ; comme homme de grande célébrité, on eût volontiers recherché son commerce ; mais on eût craint de se faire mal noter en politique par de simples relations avec le cardinal. Ce qui rendait surtout ses jours solitaires, c'était la défaveur attachée à son nom dans les régions officielles de l'ambassade de Louis XVIII, et

(1) M. Alfred Nettement lui-même, si hostile à la mémoire du cardinal Maury et si sévère dans l'appréciation des évènements de cette vie agitée, ne peut s'empêcher de trouver l'exclusion « un peu » exagérée.

« Maury, dit-il, s'établit au couvent de Saint-Sylvestre, situé sur le mont Cavallo. Il était libre, il avait retrouvé sa place dans le Sacré-Collège ; mais Louis XVIII, moins indulgent que Pie VII, ne lui avait pas pardonné. C'est en vain qu'il avait adressé à ce prince une lettre dans laquelle il rapportait à la monarchie restaurée les hommages qu'il lui avait dérobés, pour les prodiguer à la fortune de Napoléon. Ces louanges banales, transférées de pouvoir en pouvoir, n'avaient plus de prix. Les avances qu'il fit à la maison de Bourbon restèrent sans réponse. L'ambassade de France affecta de le tenir à distance, et, quand l'Académie fut rétablie, Maury, quoiqu'il eût été deux fois élu membre de cette compagnie littéraire, la première fois en 1789, la seconde pendant l'Empire, n'y retrouva point sa place. C'était pousser un peu loin l'exclusion contre un homme qui avait perdu ses titres politiques, compromis ses titres religieux, mais conservé ses titres littéraires. Quoiqu'il en fût, la solitude et le silence se firent autour de sa disgrâce. Quelques esprits généreux ou curieux furent les seuls qui osèrent enfreindre cette espèce de mot d'ordre de délaissement. Maury, homme de bruit, de mouvement et de vanité, qui avait besoin d'être écouté et admiré, ne résista pas de longues années à cette vie solitaire et abandonnée. Le chagrin, qui mine les plus fortes constitutions, acheva d'abattre cette puissante nature, déjà absorbée par les secousses des derniers temps. (L'*Union* du 16 décembre 1855).

l'on sait quelle grande place a toujours occupée, à Rome, l'ambassade de nos rois. Maury souffrait de son isolement, se plaignait qu'on fût impitoyable à son égard et qu'on eût oublié d'anciens services ; il parlait de son abandon avec amertume et douleur. Un jeune ecclésiastique français (1), bravant l'impopularité qui environnait le cardinal et ne songeant qu'à ses grands talents, au vif intérêt de sa conversation, allait frapper à sa porte le plus souvent qu'il pouvait : « Venez voir un malheureux, » lui dit un jour Maury, avec un accent de profonde souffrance intérieure, « venez voir un malheureux, qu'on laisse mourir de la maladie pédiculaire. » Les fréquentes visites de ce jeune homme finirent par lui inspirer de généreuses inquiétudes à son sujet; ces visites, qui lui plaisaient, pouvaient nuire à l'ecclésiastique, dont la carrière commençait à peine et dont l'avenir n'était pas fait ; le cardinal lui déclara qu'il devait cesser de venir le voir et s'imposa une privation qui ne pouvait que coûter à son délaissement...

« Lorsque Maury avait médité un sujet et jeté sur un petit carré de papier la base d'une œuvre oratoire, la parole débordait de ses lèvres. Son corps avait pris l'habitude de triompher des veilles, et, même dans un âge avancé, il demandait peu au repos des nuits. Le jeune secrétaire, qui écrivit sous sa dictée les deux mandements de 1814, nous racontait que le cardinal, alors âgé de soixante-huit ans, allait frapper à la porte de sa petite chambre, à deux heures après minuit, au milieu de l'hiver : « Allons, enfant, lui disait-il, levez-vous ; il nous faut travailler. » Et le jeune secrétaire, en entendant cette rude et forte voix, se levait précipitamment, et la besogne commençait bien vite. Maury, coiffé d'un serre-tête, vêtu d'une épaisse houppelande et d'un gros gilet de molleton, se promenait en long et en large dans son cabinet, parlant comme s'il

(1) L'abbé Martin de Noirlieu, qui devint plus tard curé de Saint-Louis d'Antin, à Paris.

eût été à la tribune, et sa dictée était si rapide que la plume du secrétaire ne pouvait jamais le suivre ; quatre tabatières étaient posées sur la cheminée; l'une de ces tabatières restait ouverte et contenait du tabac d'Espagne ; le cardinal y plongeait ses doigts, et de larges prises de la poudre excitante emplissaient ses narines.

« Maury, dans sa retraite de Saint-Sylvestre à Rome, et ensuite dans son ancien logement, où il rentra plus tard, pensait tout haut avec le petit nombre de visiteurs qu'il recevait ; il ne se contraignait pas plus dans ses discours que dans ses manières. Sa conversation sur les matières de religion était toujours celle d'un croyant; mais, en dehors des vérités de la foi, qui le trouvaient toujours respectueux et soumis, sa parole courait avec une ardente liberté. Rien en lui ne le convia jamais à voiler ses talents ni à douter de son mérite ; il était tout naturellement le contraire d'un homme modeste. « Il y a bien des tiroirs dans cette tête , » disait-il un jour, en frappant son large front. Parfois, il lisait à un visiteur des morceaux de ses sermons. Dans le feu de la lecture, il saisissait de sa forte main le bras de celui qui l'écoutait, et ne le lâchait pas avant que le morceau fût achevé. Un jeune ami, qui admirait les sermons de Maury, mais qui redoutait ses vigoureuses étreintes, nous disait que, pour ne pas se trouver à l'état de patient, il avait pris le parti de se placer à distance, dès que le cardinal commençait les apprêts de sa lecture : comme le jeune ami n'avait pas le bras d'Hercule, il lui aurait fallu , sans cette précaution , renoncer à jouir des confidences oratoires auxquelles il attachait un grand prix.

« A Rome , comme à Montefiascone , comme à Paris , Maury avait le culte de l'esprit ; le bon sens tout seul ne suffisait pas pour lui plaire ; il fallait que le bon sens fût spirituel et s'exprimât bien. Cette intolérance pour ce qui n'était pas l'esprit l'avait privé plus d'une fois de

conseils utiles pendant qu'il administrait le siège de Paris : il ne put jamais se résigner à écouter un homme qui parlait mal : et cependant la rectitude du jugement et l'ingénieuse facilité de la parole ne vont pas toujours ensemble; vouloir tout donner à l'éclat, ce serait s'exposer à beaucoup donner à l'erreur. La trop rare apparition de l'esprit autour de Maury dans ses derniers temps de Rome ne fut pas le moindre de ses supplices ; il y avait des jours de lassitude où il remplaçait la causerie absente et revenait à la première moitié de sa vie par la lecture passagère de tel ou tel livre de littérature dont il avait aimé l'auteur ; on le trouva un jour avec un volume de Champfort, son ancien confrère à l'Académie : « Vous me voyez là, » dit-il à son visiteur, « en compagnie de Champfort, « esprit charmant et fin que j'ai beaucoup connu ; je re- « trouve ainsi les années de ma jeunesse, et je me rafraî- « chis à leur souvenir. »

« En peignant cette époque de sa vie, nous exciterons peut-être bien des surprises, si nous montrons Maury assidu aux règles et aux devoirs, en apparence les moins importants, de son état. Très exact à réciter le bréviaire. il le récitait tout haut pour éviter les distractions. Il se plaignait des fautes de rubrique qu'il avait faites par son inexpérience du bréviaire romain, et dont il lui *avait fallu se confesser*, ajoutant qu'il allait reprendre le bréviaire de Paris pour être plus sûr de le bien dire. Les entraînements du monde avaient pu atteindre Maury, mais il était resté chrétien ; et, à ces suprêmes années de révolutions si diverses, sa foi avait pris plus de profondeur. L'ecclésiastique (1), qui fut à Paris son secrétaire particulier pendant deux ans, nous racontait que le cardinal ne manquait jamais de réciter chaque soir le rosaire, et ne se couchait jamais sans avoir fait une lecture spirituelle.

(1) L'abbé Bardin.

« Avec sa vigoureuse constitution et la rudesse accoutumée de ses habitudes, Maury aurait pu pousser la vie à des bornes reculées; mais à soixante-neuf ans on ne passe pas trois mois et demi dans une humide cellule du fort Saint-Ange, sans que la santé en reçoive des atteintes; durant sa captivité, le cardinal avait été frappé d'une sorte de lèpre; il n'en travaillait pas moins assidûment et ne s'épargnait pas les longues veilles. Malgré la diminution de ses forces, il continuait à sortir; ses promenades avec un ou deux amis étaient de continuels entretiens sur Dieu qui ne passe pas, sur la courte durée des empires et les destinées de l'homme; les débris et la poussière de Rome ont une éloquence que l'âme écoute toujours, et, si on arrive là avec la perspective d'une tombe prochaine et les pensées du soir, il s'établit naturellement entre les ruines et le cœur de l'homme un commerce de mystérieuse mélancolie. Dans une de ses dernières promenades du côté du Colysée avec le Maître du sacré palais et le Provincial des Cordeliers, Maury disait :
« Voyez combien il faut de temps pour former un homme !
« Notre vie n'est presque qu'une enfance prolongée, et
« dés que notre éducation se termine, quand nous pour-
« rions-être quelque chose, la mort arrive tout à coup. »

« Que de tristesses dans ces pensées de Maury, et combien d'hommes en ont senti l'amertume! Il faut de longs efforts pour l'étude d'un art, d'une science, d'un sujet, pour se donner quelque expérience des affaires et du gouvernement des sociétés, et lorsqu'un peu de lumière nous arrive, nous partons! La journée de la vie se passe à apprendre; ce n'est que bien tard que nous savons un peu, et le temps nous manque pour mettre à profit ce que nous avons conquis sur l'ignorance! Dans cette laborieuse et courte part qui nous est faite, le matin et le soir se touchent. Notre vie est comme un passage dans la nuit: elle finit quand les clartés commencent.

N'est-ce point la preuve qu'on doit mourir pour mieux savoir, que notre horizon d'ici-bas n'est que blanchi par une aube mêlée de bien des vapeurs, et que c'est ailleurs que le jour se lève?

« Ainsi s'achevait, conclut M. Poujoulat, la destinée de cet homme qui avait reçu du ciel des dons brillants, un goût très vif pour les œuvres de l'esprit, le double talent de parler et d'écrire, la tranquille intrépidité de l'âme et toutes les qualités d'un grand lutteur, mais que l'oubli complaisant de son passé précipita des hauteurs de la gloire. Ennemi de la révolution, ennemi des doctrines philosophiques et des théories sociales du dix-huitième siècle, il fut parmi nous, avec Mirabeau, le créateur de l'éloquence parlementaire. A cinquante-huit ans, quand sa vie était faite et sa renommée éclatante, il tomba aux pieds d'un autre maître, d'un autre drapeau que le sien, ne connut plus d'autre règle de conduite que sa souveraine volonté, et se donna à lui sans mesure, jusqu'à résister aux ordres du chef de l'Église; il prépara pour sa vieillesse des humiliations, des remords et la solitude. En suivant le cardinal Maury dans la diversité de ses œuvres et la diversité des temps, nous l'avons jugé avec l'équité qui est une habitude de notre pensée, avec la sérénité des méditations historiques. La postérité garde le souvenir des services, et aussi le souvenir des défaillances et des torts. Les affaires humaines donneraient un plus noble spectacle à l'univers, si enfin on parvenait à comprendre que la vraie grandeur n'est que dans le devoir (1). »

V

La mort vint; Maury, qui était prêt, sut la regarder en face. Tant de fois il l'avait affrontée durant les mauvais

(1) Poujoulat, *Op. cit.*, chap. XXIII et dernier.

jours de la Révolution, la fin de sa vie lui avait apporté tant d'amertumes, le scorbut qui le dévorait le faisait tant souffrir, qu'il la vit arriver avec joie.

Un Père de la Compagnie de Jésus, qui le visitait assidûment depuis qu'il ne pouvait plus lui-même aller porter dans sa cellule l'humble aveu de ses fautes, l'avertit que l'heure approchait. Aussitôt il demanda et reçut, avec la plus chrétienne résignation, les derniers sacrements de cette religion qu'il avait aimée et servie souvent au péril de ses jours.

C'était le mercredi 7 mai 1817, au commencement de la nuit. La nuit fut mauvaise. Mais, le matin, un peu de mieux fit illusion à l'entourage et au malade lui-même. Toujours vaillant et oublieux de lui-même pour songer aux siens, il voulut prendre la plume pour écrire à son frère, le grand-vicaire, toujours à Paris, et dont l'éloignement lui était à cette heure plus pénible encore. Nous avons cette lettre, la dernière qu'il ait écrite, presque absolument illisible, mais qu'on ne saurait lire sans un serrement de cœur.

« Jeudi 8 mai 1817. — Jeudi dernier, après avoir reçu ta longue lettre et les gazettes, je n'aurais pu t'écrire une ligne lisible. Avant-hier, le courrier m'apporta les journaux jusqu'au 18 avril, sans aucune lettre. Depuis dix jours révolus, j'ai une fluxion qui s'étend sur toute ma mâchoire inférieure. On me dit quelquefois que j'ai de la fièvre. C'est le triste sujet de mon Iliade... Hier, à dix heures du soir, je me fis apporter le Saint-Viatique. Ma nuit et ma première... n'ont nullement été bonnes. Je me trouve mieux vers les dix heures et j'en profite pour te dire mes vérités. Cette fluxion assez supportable a toujours été très ardente. Nul accident n'est venu s'y mêler. Nous aurons pour un mois de conversation, si tu en es curieux. On me fit passer pour mourant et pour mort,

dès que je gardai la chambre. C'est la règle du pays ; on n'en meurt pas.

« Selon ta combinaison de départ le 25, ma première lettre ne t'atteindrait plus à Paris. Je l'adresse donc à Marseille avec le mot propre que tu recommandes, poste restante. Apporte-moi une feuille longue de bonnes épingles pour mon rabat... On ne trouve ici que des épingles pliantes. Quelques petits verres à liqueur pourraient quelquefois nous servir. N'oublie pas mon grand gobelet (1) sur lequel mes armes sont gravées.

« Je n'ai pu assister aux funérailles du cardinal Braschi...

« Il ne faut pas qu'un convalescent fasse tout ce qu'il peut. Je finis donc, non pas faute de matière, mais de courage et de force. Point d'imagination en campagne. Je te dois et je te dis toute vérité. Ma mâchoire n'est nullement (2)... Je n'ai souffert que beaucoup d'horreur en avalant mon sang *très amer* (3) et noir qui remplissait presque sans cesse ma bouche.

« En te désirant plus que jamais et en (4)... la folie de rester séparés et isolés à notre âge, je t'embrasse de tout mon cœur. »

Cependant, le pape envoyait prendre à brefs intervalles

(1) La famille du cardinal Maury, à qui nous devens tant de reconnaissance pour la confiance absolue avec laquelle elle a bien voulu nous confier tous les papiers de son illustre grand oncle, a voulu encore ajouter à toutes ses bontés le don de ce gobelet, que nous gardons comme un précieux souvenir du grand homme que nous avons appris à mieux connaître, en l'étudiant de plus près sur des documents absolument irréfragables pour et contre. Avec le gobelet, nous avons reçu le don du dernier autographe de Maury, celui-là même que nous venons d'essayer de déchiffrer pour le faire passer sous les yeux de nos lecteurs, malgré l'évidente incohérence de l'état d'esprit où se trouvait alors Maury, peut-être déjà à ce moment aux prises avec l'agonie finale.

(2) Un mot illisible.

(3) Souligné par le cardinal.

(4) Sans doute *regrettant*.

des nouvelles du moribond, qui se montrait filialement touché de ce témoignage auguste. Le Sacré-Collège, la haute prélature, la noblesse romaine, venaient tour à tour s'inscrire dans son antichambre, tandis que les cardinaux Consalvi, secrétaire d'État, et Dugnani, sous-doyen, lui prodiguaient toutes les consolations de l'amitié.

Mais nul ne croyait à une fin si prochaine. Le cardinal ayant demandé dans la soirée du samedi 10 mai qu'on le laissât seul pour reposer plus à l'aise, il s'endormit, tenant à la main le rosaire qu'il venait de balbutier. Dans la nuit du samedi au dimanche 11 mai 1817, on entra dans sa chambre. Il avait rendu, sans secousse et sans agitation, le dernier soupir (1).

VI

A l'ambassade, on s'inquiétait des suites que comporteraient les obsèques. Une lettre inédite (2) du chargé d'affaires de France au ministère des affaires étrangères, à Paris, traduit cette anxiété, dont Pie VII était attristé et, assure-t-on, indigné. Quoi qu'il en soit, voici cette lettre :

« Rome, 10 mai 1817... M. le cardinal Maury est ce matin beaucoup plus mal ; s'obstinant à refuser le conseil des médecins, repoussant un neveu et une nièce qui demandent à se réconcilier avec lui, réduit par défiance et par avarice à un seul valet et livré plus que jamais à tous les inconvénients de son fâcheux caractère (3).

(1) Après sa mort, il fut embaumé. On lui trouva dans la vessie une pierre qui pesait une demi-once. Il avait de plus deux lésions assez fortes dans la région du cœur. Le volume de sa cervelle était du double plus gros qu'il ne l'est ordinairement. (L.-S. Maury, *Op. cit.*, 150).

(2) Elle a été publiée par le vicomte G. d'Avenel.

(3) Le chargé d'affaires croyait sans doute faire sa cour à Paris, en écrivant ces injurieuses allégations sur le compte du mourant. La vérité est qu'en écartant de son intimité ceux dont il croyait avoir à se plaindre, le

« On vient de faire demander pour lui l'exposition du Saint-Sacrement et les prières d'usage, à l'église de la Trinité du Mont, dont il est toujours resté cardinal titulaire ; ce qui lui donne incontestablement, selon la discipline romaine, un droit curial d'honneur et de protection sur cette église.

« Je me suis assuré qu'il n'était pas possible d'éviter cette cérémonie religieuse, mais qu'elle se ferait sans apparat, vu le dénûment où est encore la sacristie et le peu de prêtres attachés à l'église ; que d'ailleurs il paraîtrait odieux de refuser dans une église nationale des prières à l'agonie d'un Français quelconque.

« Mais la difficulté qui se présente est celle de l'enterrement. L'usage et le droit rigoureux des cardinaux est d'être inhumés dans l'église dont ils portent le titre, à moins qu'ils n'expriment une autre volonté dans leur testament.

« M. le cardinal Consalvi, à qui je viens d'exposer cet embarras, a facilement senti quelle inconvenance il y aurait dans une église royale à des obsèques magnifiques et peut-être à un monument durable, élevé en l'honneur d'un homme qui a si notoiremenl encouru la disgrâce de la maison régnante.

« Son Éminence a bien voulu convenir avec moi que, le cas arrivant, je lui représenterais l'impossibilité de recevoir décemment le Sacré-Collège, et le Saint-Père lui-même, au milieu des réparations qui se continuent à la Trinité du Mont et dans une église dont la restauration n'est pas terminée. Il est entendu que ces motifs engageront le pape à désigner un autre local pour les funérailles et l'enterrement du cardinal Maury. — J'ai l'honneur, etc. — Signé : JORDAN. »

cardinal obéissait à des scrupules de conscience infiniment respectables que le chargé d'affaires de France méconnaît à tort, à moins qu'il ne les ignore. Nous avons déjà répondu ailleurs aux autres accusations tirées des habitudes et du caractère de Maury.

En conséquence, les funérailles eurent lieu, par ordre du Pape, dans l'église de *Santa Maria in Vallicella*, appelée aussi *Chiesa Nuova*.

Mais le neveu réclama très haut et très ferme pour son oncle les honneurs de la sépulture dans son église titulaire, la Trinité-du-Mont. Cette ancienne église des Minimes-Français, dont on remarque le bel escalier et l'obélisque, tiré du Cirque des jardins de Salluste, fut fondée par le roi Charles VIII, à la prière de saint François de Paule, et consacrée par Sixte-Quint ; en 1798, les Français en firent une caserne, sans respect pour la sainteté du lieu, sans respect pour le tombeau de Claude Lorrain et pour la *Descente de Croix* de Daniel de Volterre, une des trois plus belles compositions de peinture qui soient au monde, selon Poussin. M. de Blacas, ambassadeur de Louis XVIII, avec une générosité magnifique, digne du duc de Créqui et du cardinal de Bernis, avait, depuis un an, relevé de ses ruines et splendidement restauré l'église de la Sainte-Trinité, lorsque le cercueil du cardinal Maury alla frapper en quelque sorte à la porte de ce temple ; l'ambassadeur de France jugea que cette église était trop royale pour recevoir les dépouilles de l'homme qui avait abandonné la cause du roi, et rejeta la demande qu'on lui adressa. A des instances nouvelles, M. de Blacas répondit qu'il en écrirait à son gouvernement ; mais Louis XVIII fut apparemment du même avis que son ambassadeur.

Surmontant à grand'peine son indignation, M. Louis-Sifrein Maury avait écrit, à la date du 16 mai 1817, la lettre suivante au cardinal Consalvi :

« J'avais de grandes obligations à Votre Éminence ; mais, après tout ce qu'elle vient de faire pour un ancien ami, et après surtout qu'elle a fait décerner à ces précieux restes les honneurs qui lui étaient dus, jamais je ne pourrai assez lui exprimer ma reconnaissance. Puisque, à

Rome même, on a eu la pensée de refuser à un cardinal jusqu'à une pierre, l'*ossa Torquati Tassi*, qui indiquât le lieu de sa sépulture, je supplie Votre Éminence de vouloir bien me faire accorder par le Pape la grâce que j'ai déjà implorée; elle sera un nouveau témoignage des glorieux sentiments de Sa Sainteté pour mon oncle. Son nom ne périra pas. La haine, la jalousie ont un terme. Un jour, on se rappellera les services rendus par lui à la religion et au trône; et on saura que M. le cardinal Consalvi a daigné consoler les derniers instants de sa vie, après avoir toujours été son ami. J'ai l'honneur, etc. »

Consalvi épuisa tous ses efforts auprès de l'ambassade. Rien ne put fléchir le parti-pris de la première heure. Les restes du cardinal Maury, après avoir attendu, dans une pièce voisine de la sacristie de la *Chiesa Nuova*, la sépulture durant trente-huit jours, furent enfin déposés, par les ordres du Pape, auprès du maître-autel de la *Chiesa Nuova*, à côté des restes du célèbre cardinal Baronius, justement appelé le *Père des Annales ecclésiastiques*, et du cardinal Tarugi. Un même caveau renferme les dépouilles des trois cardinaux. L'épitaphe de Maury, composée par Morcelli, dit que deux grands hommes l'ont pour compagnon de tombeau. Ce fut encore l'amitié fidèle du cardinal Consalvi qui lui valut cette place honorable dans l'asile de la mort.

Nous avons retrouvé l'autorisation du Maître du Sacré-Palais, l'*excidatur* de l'inscription tumulaire que le neveu put enfin faire graver sur la pierre tombale :

QUIETI. ET. MEMORIÆ.
JOAN. SIFRED. MAURY.
DOMO. VALREA. VENUSIN.
CARD. TIT. TRINITATE. AUGUSTA.
PONTIFICIS. FALISCODUN. ET. CORNETAN.

SUMMIS. MUNERIBUS. ET. HONORIBUS.

AD. OMNEM. DIGNITATEM. EVECTI.

QUEM. DOCTRINA. ET. ELOQUENTIA. INSIGNEM.

ÆQUALES. EJUS. MIRATI. SUNT.

ADVERSÆ. RES. VIRTUTE. CONSTANTEM.

MAGNANIMUMQUE. PROBAVÊRE.

PIUS. VIXIT. ANN. LXX. M. D. D. XVII.

OTIOSUS. NUNQUAM. CONSILIO. SAPIENTIA.

LABORIBUS. DOMI. FORISQUE. CLARUS.

DECESSIT. ROMÆ V. IDUS MAIAS. AN. M. DCCC. XVIII.

LUDOV. SIFREDUS. ET. MARIA. MODESTA. FRATRIS.

FILII.

PATRUO. SANCTISSIMO. BENEMERENTI.

HUNC. PROPE. ALTARE. MAXIMUM.

MAGNI VIRI. BARONIUS. ET. TARUGIUS.

TUMULI. SOCIUM HABENT.

A. RICARD.

LE BARON D'AIGALIERS

RECHERCHES ET DOCUMENTS

(suite)

Le garçon boulanger de Ribaute devenu colonel d'infanterie était encore à Mâcon avec sa petite troupe quand d'Aigaliers, regagnant le midi, traversa cette ville. Très désireux de bien servir, le nouvel officier poussait le respect de son traité jusqu'à livrer au prévôt des maréchaux, des protestants supposés émissaires du duc de Savoie (1).

« Il est pénétré des grâces qu'il a reçues de Sa Majesté, écrit d'Aigaliers, et je puis vous assurer que lui et moi hasarderons volontiers notre vie pour exécuter les ordres de votre excellence. Il laissera ses deux frères, sa troupe et son père qui seront garants d'une fidélité...., qu'il n'a pas encore esté assez heureux de pouvoir faire cognoître (2). »

Ces protestations, à cette date, pouvaient encore être sincères. Le 11 juillet, Cavalier exprimait au baron le désir de l'accompagner « dans son espèce de colonie (3). » Le 13, il écrivait à Roland pour lui conseiller l'obéissance au nom de l'Ecriture (4). Le 16, il était reçu par Chamillart (5) et voyait Louis XIV

(1) D'Aigaliers à Cham. Mâcon, 11 juillet D G, 1798, 165.

(2) D'Aig. à Cham. Mâcon, 10 juillet, D G, 1798, 164.

(3) Lettre du 10 juillet, loc. cit.

(4) Cavalier à Roland, Mâcon 13 juillet. Papiers de Villars, Arch. de Vogüé.

(5) Cham. à Villars, Versailles, 16 juillet : « Cavalier qui avait demandé à m'entretenir en particulier est arrivé hier au soir ; je lui ai parlé ce matin pendant trois quarts d'heure. Il ne discourt pas si volontiers que le sr d'Aigaliers, mais il me paraît qu'il est de leur intérêt que les tronbles du Languedoc cessent. » D G. 1797, 24.

hausser les épaules sur son passage. Cette humiliation décida de sa destinée. Le 22, il était dirigé avec sa troupe sur Neu-Brisach ; au lieu de se rendre à son poste, il passait la frontière de Suisse et se trouvait à la fin du mois en sûreté à Genève, puis en Savoie.

Cette défection ne pouvait manquer d'avoir son contre-coup fâcheux pour d'Aigaliers. Cependantà l'heure où elle s'accomplissait, le voyageur ne pouvait guères la prévoir. Il arrivait en Languedoc, muni de son fameux traité, la tête pleine de projets que son exubérance ne songeait pas à cacher. N'avait-il pas tout lieu de se croire satisfait ? Jusqu'à ce moment les grâces continuaient à pleuvoir sur lui. Peu de temps auparavant Villars écrivait :

« Je dois avoir l'honneur de vous recommander encore le sieur d'Aigaliers qui mérite fort bien et une commission de lieutenant-colonel et une pension de cinq cents écus (1). »

A quoi le ministre répondait par ce bel éloge :

« On ne saurait trop récompenser M. d'Aigaliers de la conduite qu'il tient (2), »

Et par une pension de 800 livres (3), dont nous savons par Paratte que si elle « fit faire beaucoup de raisonnements..., ils tendirent tous au bien (4). » Deux mois plus tard l'homme auquel on témoignait alors tant de gratitude prenait pour la seconde fois le chemin de l'exil. Ses contemporains surpris d'une chute si prompte l'expliquèrent comme ils le purent (5). Nous venons d'en déter-

(1) Vill. à Cham. St-Geniez, 2 juin 1704. D. G. 1796, 145. — *Hist. du Lang.*, col. 1977.

(2) Cham. à Vill. Versailles, 3 juin 1704. D. G. 1796, 147.

(3) Cham. à Vill. Versailles, 26 juin. D. G, 1796, 170.

(4) Paratte à Cham. Uzès, 6 juillet, D. G, 1798, 168.

(5) Voir entr'autres Louvreleuil, *le Fanatisme renouvelé* (réimpr. d'Avignon) t. II, p. 120 — *Journal des Camisards*.—Lettre XLI. — Nîmes; 19 sept. in *Chroniques du Languedoc*, p. 98. — *Fragments de la guerre des Camisards*, pub. par M. Tallon, Privas 1887.

miner les deux premières causes : l'attitude du baron au cours des négociations de Versailles et la fuite de Cavalier. La correspondance de Basville achèvera d'expliquer ce mystère.

Les relations entre Basville et d'Aigaliers dataient, on ne l'a pas oublié, de plus de quinze années. Sans accepter, en l'absence de suffisants éléments de contrôle toutes les assertions des *Mémoires*, il est aisé de comprendre quels sentiments ces deux hommes nourrissaient l'un à l'égard de l'autre. — Pour Basville, d'Aigaliers est très certainement un honnête homme ; mais il demeure avant tout un esprit chimérique, indiscret, obstiné dans ses erreurs en depit des ordonnances ; en somme dangereux, non par les crimes auxquels il est incapable de se porter, mais par le détestable exemple qu'il donne en refusant de conformer sa croyance à la foi de Sa Majesté. L'opinion de Basville est, comme toutes ses opinions, le produit régulier d'informations très exactes et d'un jugement très sûr. Il n'est entaché d'aucun préjugé de haine ou d'envie. Le sentiment n'a rien à démêler avec les opinions d'un tel homme. « Le bien du service », voila l'unique criterium auquel il mesure ses administrés. — Pour d'Aigaliers, Basville demeure, dans toute l'acception du mot, un persécuteur. Parmi les protestants que l'intendant honore de sa haine, la famille du baron, le baron lui-même font l'objet d'une spéciale animosité. D'Aigaliers n'en saurait douter. Tel est cependant son sentiment du devoir qu'il n'hésitera pas à faire le premier pas vers un tel ennemi. Le récit de l'entrevue est admirable dans sa simple gravité :

« Lorsque nous fûmes seuls, je lui dis : Monsieur, les raisons que ma famille et moy avons de nous plaindre de vous, m'avoient fait prendre une sy forte résolution de ne vous demander jamais aucune grâce que vous avés peu vous apercevoir que j'ay mieux aimé m'exposer à

mourir de faim que de prendre un verre d'eau chez vous, dans le voyage que nous avons fait avec M. Le Mâal. Mais, comme ce n'est point icy mon aflaire particulière dont il s'agit, je vous prie de regarder plutôt au bien de l'Etat qu'à la répugnance que vous avés pour ma famille, d'autant mieux qu'elle ne peut être fondée que sur ce que nous sommes nés d'une religion différente de la vôtre, qui est une chose que nous ne saurions empêcher. Ainsi, Monsieur, ne détournés pas M. Le Maâl de prendre un parti que j'ai proposé qui peut faire cesser les troubles de notre province, arrêter le cours de bien des malheurs, que je crois que vous voyés à regret et vous épargner beaucoup de peine et d'embarras (1). »

Ce discours dut être écouté avec moins de surprise que le veut d'Aigaliers, mais plutôt avec une curiosité nuancée de quelque ironie. Il sentait un peu trop l'utopie et le sentimentalisme pour le goût de l'intendant. Toutefois, celui qui le tenait n'était plus l'exilé de 1686. Il revenait de la cour, — cette entrevue est du mois de mai, — autorisé à négocier, fort de la protection du nouveau gouverneur, qu'il avait séduit par son esprit, sa franchise, son imagination de méridional et ce goût presque sceptique de la tolérance qui faisait de Villars et de d'Aigaliers des précurseurs du XVIIIe siècle (2). Basville pesa toutes ces considérations ; il ne voulut pas contrecarrer en face des projets aussi fortement appuyés. Surveiller de près leur exécution, contrebalancer autant que possible l'influence que le huguenot exercait sur le maréchal, cette tactique suffisait pour commencer. Aussi ne faut-il point s'étonner d'un fait en apparence étrange. Alors que la

(1) *Mémoires*.

(2) Pour Villars du moins la chose n'est pas douteuse. Assez indifférent en matière religieuse, il n'eut pas demandé mieux que de voir rétablir l'édit de Nantes. Mais il se gardoit bien de l'avouer et jetait les hauts cris lorsqu'on l'accusait de bienveillance envers les protestants. Voyez à ce propos le récit de ses démêlés avec le marquis de la Vrillière dans le bel ouvrage de M. le marquis de Vogüé : *Villars d'après sa Correspondance*, t. I, pp. 273-279. — Mme de Maintenon dut intervenir ; ce fut à son ordinaire pour tout pacifier.

correspondance de Villars, pendant les mois de mai et de juin est toute remplie de la personnalité et des exploits de notre héros, celle de Basville ne fournit sur son compte à peu près aucun détail. L'intendant observait, dans le plus profond silence, tenu au courant des moindres faits par sa merveilleuse police, recueillant une à une les paroles, les démarches imprudentes auxquelles le baron se laissait si facilement aller. Brusquement, le 25 juin, il sort de sa réserve. C'est la première fois qu'il entretient le ministre de d'Aigaliers (1). Il le fait avec sa précision, son intelligence ordinaire, dans un rapport nourri de faits, très perfidement rédigé et qui suffira à ruiner le crédit du malheureux médiateur.

« MONSIEUR,

« Voicy une intrigue que je crois découverte dont je n'ay pas voulu avoir l'honneur de vous écrire sur de simples soubçons.

Le s^r d'Aigaliers est un gentilhomme de cette province qui a très peu de biens et dont la famille a toujours esté très entêtée pour la religion prétendue réformée. Son père estoit le principal acteur du Consistoire d'Uzez et, je puis dire, de tout le party huguenot. Celuy-cy quitta le royaume, demanda de l'employ. Je lui procuré une compagnie d'infanterie qu'il ne voulut pas accepter. J'ai sceu qu'il étoit allé à Paris, paié par la cabale des religionaires, dans le dessein de voir s'il y auroit moien de ménager quelque adoucissement sur les exercices de la religion prétendue réformée (2). Il a esté addressé au s^r Sconin, intendant de M. le duc de Chevreuse qui est d'Uzez pour le faire connaître à son maître, et c'est par ce moien qu'il s'est introduit auprès de luy. Sçachant que M. le maréchal de Villars venoit en cette Province, il trouva le moien de se faire présenter à luy (3) et, depuis ce tems il ne l'a pas quitté et est revenu avec luy par les chemins et luy donna des impressions un peu trop

(1) Deux ou trois fois, on trouve dans des lettres antérieures le nom de d'Aigaliers, mais prononcé d'une façon toute incidente.

(2) Il est certain que la question de la liberté du culte ne fut même pas effleurée par d'Aigaliers lors de son premier voyage en avril.

(3) Basville ignorait que ce fut par Chamillart lui-même.

fortes contre les anciens catholiques et les prêtres que j'ay tâché de réduire au vray. Dès qu'il fut arrivé, il demanda à M. le maréchal de Villars de faire armer une compagnie de nouveaux convertis d'Usés pour aller chercher Cavalier et essaier de le ramener. Dès ce tems, je prié M. le maréchal de Villars de prendre garde que cet homme ne fut plus appliqué à servir la cabale huguenote que le Roy et qu'il falloit veiller sur ses démarches et ne pas s'abandonner à luy, qu'il convenoit néantmoins de s'en servir, mais avec précaution. Dans ce tems, Cavalier se rendit à M. de La Lande à deux conditions : l'une pour la liberté des prisonniers et l'autre pour la vente de leurs biens. Comme il ne me parut pas convenable que Cavalier fit aucune condition, j'ai insisté pour qu'il se soumit en ne demandant que d'implorer la clémence du Roy. Le s^r d'Aigaliers fit cette négociation et y réussit. Il ramena Cavalier comme vous l'avès sceu. jusques là sa conduite fut fort bonne. Mais depuis ce tems, tous les autres chefs s'étant assemblés trois fois pour se soumettre et le s^r d'Aigaliers aiant esté à leurs assemblées, il a rapporté toutes les trois fois qu'ils vouloient un exercice de religion dans les déserts, c'est-à-dire de pouvoir prêcher à la campagne. Je fus surpris de voir disparaître de si belles dispositions et que toujours la nouvelle nous en vint par le s^r d'Aigaliers (1). Ce qui augmenta mon soubçon fut qu'à la dernière conférence Cavalier y aïant esté de bonne foy pour ramener ces esprits ébranlés, il pensa y estre tué avec d'autres personnes par Ravanel (2). Le s^r d'Aigaliers fut le seul qui fut bien reçeu et traitté par ces gens-là (3). Toutes ces propositions

(1) Par qui pouvait-elle venir ? D'Aigaliers n'était-il pas le seul intermédiaire entre les Camisards et les puissances ?

(2) Ceci est à la fois inexact et perfide. D'Aigaliers courut plus d'une fois risque de la vie. « M. d'Aigaliers ne laissait rien en arrière pour mettre les rebelles à la raison... Mais ces malheureux ne voulurent pas entendre les propositions de ce médiateur et le menacèrent de le brûler, s'il y revenoit. » Louvreleuil, réimp. t. II, p. 98. — « Tous ces discours (ceux de d'Aig.) ont esté inutiles aiant esté obligé de se retirer à St-Hippolyte, très mécontent de sa négotiation et avoir couru risque plusieurs fois pour sa vie, aiant affaire à des fous et à des enragez. » De Planque à Cham. St-Hippolyte, 31 juillet 1704, D. G. 1798-182. Est-il besoin de rappeler que Louvreleuil et Planque ne sont pas suspects de tendresse envers les huguenots ?

(3) Basville paraît avoir mal connu les détails de l'aventure de Calvisson. L'histoire de cet épisode si important est d'ailleurs à faire. On la tirera surtout des deux rapports si curieux de M. de Wincierl à Chamillart. — D. G. 1798, 125, 130.

d'accomodement n'aiant pas réussi, le s^e d'Aigaliers a pris tout d'un coup le party d'aller en poste à Paris, soubs prétexte de demander une récompense. Je représenté qu'il serait plus utile icy, qu'il savoit qu'il avoit aflaire à des fols qui changeaient à tout moment de résolution et que la récompense viendroit plus facilement par les bons offices de M. le Maréchal de Villars. Il me répondit qu'il vouloit aller à la Cour. Enfin ce mystère s'est développé par Rolland qui a dit à un homme d'Anduse qu'il a envoié plusieurs fois à M. le Maréchal qu'il se rendroit, mais qu'il vouloit avoir des nouvelles du s^r d'Aigaliers et qu'il les auroit bien tost; qu'avant ce tems il ne pouvoit prendre sa résolution. Ce même homme l'a rapporté ainsi à M. le Maréchal de Villars. Ce qui me fait juger que le party huguenot, voyant qu'il n'avoit pu tirer icy aucun adoucissement sur la religion dans tout ce quy est passé a voulu faire un dernier effort et envoyer le s^r d'Aigaliers pour tenter s'il estoit possible de ménager quelque chose et qu'on a voulu faire cette tentative avant de finir la révolte. Vous jugerés de cette pensée parce que vous dira le sieur d'Aigaliers. Il pourra même arriver qu'il ne vous parlera pas du sujet de son voiage ,-voiant bien qu'il ne pourra pas estre écouté, et qu'il mandera qu'il n'y a rien à espérer. Mais de tout cecy je conclu qu'il seroit à propos de bien traitter le sieur d'Aigaliers et de luy promettre une récompense si la révolte finit entièrement. Sa famille a toujours esté visionnaire et il l'est aussy. Il s'est fait une idée d'un régiment de Camisards qu'il veut avoir. Je croy qu'il faut l'en désabuser, n'étant pas possible que le Roy souffre un régiment de religionnaires à son service tout composé de ses sujets.

2° De faire comprendre au sieur d'Aigaliers que le Roy ne se relaschera jamais sur les exercices de la religion prétendue réformée de quelque manière qu'on les propose soit en public dans des temples soit à la campagne ;

3° De luy dire que si les trouppes qui sont dans la Province ne suffisent pas, le Roy y envoira encore vingt bataillons après la campagne.

J'espère qu'en le renvoiant promptement avec ces réponses, il achèvera de déterminer Roland qui certainement a envie de se soumettre et qui en a esté détourné par la caballe huguenotte qui a voulu encor obtenir quelque chose pour le rétablissement de la religion et profi-

ter des conjectures présentes pour faire valoir catte chimère... (1). »

De ce document essentiel que nous avons dû transcrire, malgré sa longueur, ressort contre d'Aigaliers l'accusation d'entretenir un commerce avec les révoltés et particulièrement avec Roland, en vue d'arracher à Louis XIV, par la crainte, le rétablissement de l'Édit. Formulée de la sorte, on n'hésitera pas à la déclarer injustifiée. Sans doute, il ne se fut pas trouvé un protestant qui ne fit des vœux pour le libre exercice de sa religion. Mais pas n'était besoin de comploter pour concevoir un désir si légitime ; et, d'ailleurs, tout ce que nous savons du mépris que d'Aigaliers ne cessa de témoigner à Roland autorise à croire qu'aucune complicité ne put à aucun moment s'établir entre ces deux hommes. Leurs buts apparaissent bien différents. Nous savons à quel résultat visait d'Aigaliers ; pour Roland, je me trompe fort ou il n'eut jamais d'autre politique que d'accroître les malheurs de la province dans le seul dessein de se faire acheter plus cher. Aussi ne voulut-il jamais se fier au baron :

« Permeté que je vous dise que vous me proposé une paix qui produiroit infailliblement la guerre. Je vous rends cette justice que je ne crois pas ce procédé de vous, mais bien de ceux au nom de quy agisés (2). »

En adressant au maréchal l'original de cette lettre, d'Aigaliers ajoute :

(1) Basville à Chamillart, Nimes, 25 juin 1794, D G, 1799, 211.

(2) Roland à d'Aigaliers, du Dézert, le 4 (3) juin 1704. Papiers de Villars, Arch. de Vogüé. — Cette lettre a été imprimée par M. le marquis de Vogüé au t. II, p. 303 des *Mémoires* de Villars, sous ce titre ; « *Roland à Cavalier (?)* » Je l'ai copiée sur l'original. L'adresse qui est au dos reste parfaitement lisible. Quant à la date, le doute n'est pas davantage permis. D'Aigaliers communique à Villars la lettre qu'il vient de recevoir par un rapport daté du « 3 juin à minuit. »

« Je suis persuadé que le Roy aurait de la peine à faire consentir Roland à la paix s'il lui accordait l'édit de Nantes rétabli, à moins que Sa Majesté ne joignit à cette grâce celle de la principauté des Cevennes. Je puis vous assurer, Monseigneur, que cette ambition qu'il fait paroître par sa conduite ne m'empesche pas d'estre persuadé que je serais fort déshonoré de la qualité de son frère dont il m'honore dans cette lettre.... Je vous supplie très humblement de vous ressouvenir, Monseigneur, que lorsque je suis venu ici, j'ai eu l'honneur de vous asseurer que je croiois mon voiage très inutile, mais votre bonté n'a rien voulu négliger et je crois que cette assemblée produira un bien qui sera de donner à Roland le sort de la grenouille qui creva d'orgueil ; si c'avait esté un crapaud, la comparaison serait plus juste (1). »

Même après le second voyage du baron, un dissentiment profond subsista entre ces deux hommes :

« Le sieur d'Aigaliers a enfin receu une réponse de Roland. Le commencement est très-insolent. Il lui mande de ne pas approcher de sa troupe parce qu'il n'y a pas de sûreté pour luy (2). »

Et l'on peut voir par le récit de la dernière entrevue de Durfort (3) à quel point les soupçons de Basville portaient à faux. Quant au reproche d'avoir été « paié par la cabale des religionnaires, » d'Aigaliers y avait déjà répondu sans s'en douter :

« Dans l'entreprise que j'ai faitte de servir le Roy et ma patrie, je n'ay eu ni conseil, ni secours de personne et je suis en estat de prouver clairement sur peine de ma vie que l'argent que j'ay emploié pour cela, je l'ai emprunté et engagé de mon bien, ayant une ferme confiance que si je suis assez heureux pour pouvoir témoigner mon zèle pour le service du Roy, Sa Majesté me fera la grâce de me donner du pain à son service ; vous asseurant, Monseigneur, que tout ruiné qne je suis, j'ay

(1) D'Aigaliers à Vill. Durfort, 3 juin. — Pap. de Villars, Arch. de Vogüé.

(2) Basville à Chamillart, Nîmes, 27 juillet 1704, D G, 1799, 257.

(3) *Mémoires*.

refusé une gratification des habitants de Nîmes nouveaux convertis qu'ils voulurent me faire par recognoissance de ce que je m'estois emploié pour représenter à M. le maréchal de Villars leur fidélité pour le service du Roy, et qu'ils détestaient la rébellion et cela par la crainte que j'eus qu'on pût me soupçonner de travailler pour aucun motif que pour le service de Sa Majesté. Dieu veuille que vous puissiés cognoistre, Monseigneur, que je ne suis point capable de mentir au Roy ni à ses ministres. Si j'avais voulu le faire, vous savés que j'ai eu pour cela une terrible tentation (1). Sa Majesté qui a la charité de s'intéresser au salut de ses sujets comme père de son peuple peut cognoître que si je suis dans l'aveuglement, je ne suis ni fourbe ni hipocrite. Je tâcheray de m'éclairer selon l'ordre que sa clémence m'a fait la grâce de me donner. Je suis très persuadé de l'estre sur la fidélité inviolable que je dois à mon légitime souverain ; j'espère que je le seray aussi pour les choses qui regardent mon salut (2). »

Le lecteur se demandera comment de telles protestations — appuyées d'ailleurs sur de tels actes — ne purent triompher de la malveillance de l'intendant. C'est qu'avec cette malveillance conspirait la maladresse de d'Aigaliers. A ce moment critique de sa carrière, il venait justement de s'aliéner son plus constant et plus fidèle protecteur. Nous avons vu combien le voyage du mois de juillet avait indisposé Villars. L'irritation du maréchal se traduisit par une lettre fort sèche où se retrouvent indiqués tous les soupçons de Basville :

« Je reçois, monsieur, votre lettre du 30 par laquelle je vois que vous demandez à la Cour de faire un régiment de dragons... Franchement vous auriez beaucoup mieux fait de demeurer en ce païs ci, conformément à mes conseils, que d'aller faire un voïage à la Cour propre à persuader que vous estiés plus pressé d'obtenir des grâces pour les rebelles que pour vous, puisque celles qui vous regardoient estoient plus faciles à obtenir icy en continuant vos services que je taschais de faire valoir qu'en vous

(1) Cf. *Mémoires*.

(2) D'Aigaliers à Cham. Mâcon, 10 juillet, D, G, 1798, 164.

éloignant dans un temps où dix personnes différentes m'ont dit de la part des rebelles qu'ils vous attendaient pour se soumettre. Vous savez bien que vous deviés attendre de mes nouvelles à Uzez avant de partir pour la Cour et les premières nouvelles que j'ay eu ont esté par le sieur Cholier de Lyon de vostre passage. Je crois donc, monsieur, que vous n'avés rien de mieux à faire que de revenir incessamment auprès de moy et suis etc... (1). »

D'Aigaliers ne devait plus recouvrer la pleine confiance du maréchal. Mais Villars était trop généreux pour ne pas rendre justice au moins aux premiers efforts de son lieutenant et il s'opposa autant qu'il le put à l'exil :

« Ces connaissances (de l'intendant) et celles que j'ay eues l'honneur de vous donner, me font penser en partie comme M. de Basville, lequel pousse ses pénétrations plus loin et croit que led. d'Aigaliers conduit par le Consistoire secret a empesché la fin de la révolte. Ce que je scay, c'est qu'il a très honnêtement avaneé les affaires jusques à l'avanture de Calvisson ; mais quand mesme son procédé ne seroit pas net, nous convenons Mr de Basville et moy sur un point ; c'est qu'il faut continuer à s'en servir et je vous ay desja supplyé de nous le renvoyér le plus tost qu'il se pourra (2). »

Le ministre renvoya d'Aigaliers comme on l'a vu. Pendant quelque temps on put croire que le seul effet des dénonciations de Basville serait d'empêcher l'expédition du brevet de colonel promis au baron (3). Lorsque, coup sur coup, survinrent la désertion de Cavalier, la reprise des hostilités dans les Cévennes, l'échec des dernières négociations engagées avec Roland (4). A la colère étonnée du ministre, qui de la meilleure foi du monde croyait le soulèvement terminé,

(1) Villars à d'Aigaliers, s. l. 1er août 1704, (minute). Papiers de Villars, Arch. de Vogüé,

(2) Villars à Cham. Nîmes, 30 juin 1704. — D G, 1796, 176.

(3) Chamillart à Vill. Versailles, 31 juillet 1704. D. G., 1797, 39.

(4) Voir les *Mémoires* et Court, t. III, passim

il fallait une victime. D'Aigaliers, se trouvait tout désigné. S'il faut croire un contemporain, il aggrava ses torts en refusant d'assister à une cérémonie officielle dans la cathédrale de Nimes (1). Enfin, le 19 août 1704 partait à l'adresse de Villars la dépêche suivante :

« Sa Majesté, qui n'est pas contente de la négociation du s^r d'Esgalliers, et qui croit qu'il est de meschant exemple de laisser dans la province un homme aussi zélé pour sa religion qu'il l'est, m'ordonne de vous dire que son intention est qu'il prenne son parti de se retirer hors de son royaume, partout où il lui conviendra... J'ay creu que je devois vous en avertir en mesme temps que led. s^r Deigalliers, afin qu'il se disposast à exécuter les ordres du Roy. » (2)

Dans une lettre à Mme d'Aigaliers, douairière, Chamillart insiste sur le véritable motif de ce bannissement :

« C'est l'excès de son zèle pour sa religion qui le luy a attiré. Il auroit esté à désirer qu'il en eust moins eu. Sa Majesté estant contente de luy comme elle l'est lui auroit fait du bien dans son pays. Le Roy luy en fera partout où il sera, pourveu qu'il conserve toujours les sentiments de fidèle sujet et ne serve point contre Sa Majesté. » (3)

Singulier coupable, que l'on se croit obligé de récompenser dans le moment même qu'on vient de le punir ! Avec la lettre de cachet, il recevait une pension de 1.000 livres (4). Il obtenait de plus, sur les instances de Villars, redevenu son ami, en raison de son malheur, l'autorisation pour sa famille de le rejoindre à Genève, et pour lui-même, de vendre les biens qui lui restaient en Langue-

(1) La Baume ;— Cf. Peyrat. *Hist. des Pasteurs du Désert*, t. II, p. 232.

(2) Chamillart à Vill. Versailles, 19 août 1704. D. G., 1797, 63

(3) Cham. à Mme d'Aigaliers mère. — Fontainebleau, 29 septembre. D. G., 1798, 224.

(4) Cham. à Vill. — Fontainebleau, 2 octobre 1704. D. G., 1797, 123. Court se trompe lorsqu'il porte cette pension à 400 écus (t. III, p. 69). On ne sait si elle se confondait avec celle de 800 livres, accordée le 26 juin.

doc (1). Tout étant ainsi réglé, après avoir vainement tenté d'obtenir un sursis, sinon une grâce, le baron « baisa cette terre qui lui parut « bien ingrate, » (2) et, muni d'une route que lui donna le maréchal (3), il prit, avec 33 autres «nouveaux convertis,» le chemin de cette Genève où il avait fait l'apprentissage du malheur. Les exilés atteignirent, le 23 septembre, la Rome de Calvin. Mais ils n'y arrivaient pas seuls. La surveillance de Basville, jamais en défaut, les y avait précédés. Un sieur Arnaud, que l'intendant assure,—et nous l'en croyons sur parole,— « l'homme du monde le plus propre pour réussir dans ce projet,» était chargé de veiller «à ce que deviendra Cavalier, le sieur d'Aigaliers et les autres..., les suivre et les faire arrêter quand ils s'en viendront dans cette province. » (4)

A cette date du 23 septembre 1704, se termine ce que nous avons appelé la période historique de la vie de d'Aigaliers. J'aurais bien mal rempli ma tâche, si je n'ai pu inspirer au lecteur, avec la sympathie que mérite cet honnête homme, la curiosité de le suivre jusqu'à la fin de sa carrière. Mais les documents qui, jusqu'à présent, formaient la base solide de ce récit, vont devenir tout-à-coup très rares, et finiront par faire absolument défaut.

Pendant que la nouvelle de son exil impolitique autant qu'injuste décourageait en Languedoc les protestants mo-

(1) Cham. à Vill., lettre citée ; — Cham. au marquis de la Vrillière. — Fontainebleau, 2 oct. D. G., 1797, 124. — La famille de d'Aigaliers paraît avoir été réduite à ce moment à sa mère, à une sœur non mariée et à une fille qui probablement avait déjà épousé M. de Moncel (?) (V. *Fr. protest.* — *Chroniques du Languedoc*, t. II, p.98. Il est impossible de déterminer à quelle date était morte Marguerite Clausel. Les *Mémoires* ne prononcent même pas son nom.

(2) *Mémoires.*

(3) *Mémoires.*

(4) Basville à Cham. Nimes, 21 sept. 1704. D. G., 1799, 309 ; envoi de 400 livres au s^r Arnaud.

dérés et servait de prétexte à une prolongation d'hostilités de la part des rebelles (1), le baron, toujours désireux de rentrer en grâce, continuait, dans ce but, à correspondre avec Villars et Chamillart. Voici dans quels termes, dès le 25, il annonçait au maréchal son arrivée :

« Monseigneur,

En arivant à cette ville, j'ai donné toute mon aplication pour tacher de faire trouver aux gens que j'ai amené avec moi le moien de gagner leur vie, et je ne crois pas qu'il y en ait un seul qui suive le mauvais exemple de Cavalier qui après avoir déserté est allé dans la Valdoste pour servir monsieur le duc de Savoie qui l'a tenté par deux cents louis qu'on dit qu'il lui a envoiés et par une commission de colonel. Je ne suis pas tout à fait persuadé de cela ; mais, quoi qu'il en soit, je ne l'estime pas plus heureux. Dieu scait punir les perfides et les ingrats. Je vous supplie, Monseigneur, de faire attention que Cavalier n'a fait que de bonnes manœuvres quand il a defferré à mes conseils et qu'il n'a manqué que lorsqu'il a esté abandonné à sa mauvaise conduitte. Je ne doute pas, Monseigneur, que vous ne m'accordiez la grace que vous avés eu la bonté de me promettre d'examiner ma conduitte et d'en informer Sa Majesté. Dieu veuille que vous puissiés la cognoistre telle qu'elle a esté, de mesme que l'attachement et le profond respect, avec lesquels je suis, etc... » (2)

Après cette lettre, nous n'en citerons plus qu'une à l'adresse du ministre. Elle est la dernière, non la moins belle et la moins significative. On y retrouvera le même accent de loyauté, la même franchise, les mêmes illusions, jointes à un courage plein de bonhomie en face de l'extrême misère. Ces sentiments exprimés dans une langue, parfois rude et de tours peu aisés, mais empreinte

(1) « Les malintentionnés du dehors ou du dedans ont escrit aux chefs de ces malheureux qui ont encore les armes à la main que le sr d'Aigaliers avoit esté arresté et Mauplat et les autres estranglés en prison ; ces faussetés se destruisent au bout d'un mois ; mais elles prolongent tousjours la révolte. » — Villars à Chamillart. Nimes, 18 septembre 1704. — D. G. 1797, 107.

(2) Genève, 27 sept. 1704. D. G., 1797, 129.

d'un singulier caractère d'élévation feront sans doute lire cette page avec quelque intérêt.

« MONSEIGNEUR,

En m'ordonnant de sortir du Royaume, vous eutes la bonté de m'assurer que Sa Majesté vouloit me foire la grace de m'i donner de quoi vivre. Cependant depuis deux mois que je suis ici, je n'ai pas touché un sou et bien ma valeu d'avoir quelques pistolles. A présent j'en suis à manger mes chevaux avec deux ou trois domestique que j'ai ici qui ne scavent pas travailler non plus que moy. J'ai passé toute la nuit dans la boutique d'un forgeron à battre le fer pour voir si je pouvois aprendre un métier pour gagner ma vie. Mais il faudroit trop de temps à cela. En vérité, Monseigneur, il semble que Sa Majesté devroit se lasser de nos malheurs et faire le chagrin à ses ennemis de nous rétablir dans son royaume avec l'exercice de notre Religion, car sans cela, les hommes sont dans un grand danger de devenir fanatiques. Que voulès-vous, Monseigneur, que nous fassions dans un païs étranger où nous n'avons pas de bien? Si nous y prêchons le zèle que nous sentons pour le service de notre Roy nous y sommes regardés comme suspects. Une pansion est capable de nous y faire lapider. Votre excellence peut voir dans ce libelle nouvelliste de Holande que je prends la liberté de luy envoyer qu'on y regarde de très mauvais œil les services que j'ai tâché de rendre à Sa Majesté (1). Dans ce pais on me regardera bientost de mesme. Si le Roy continue à vouloir détruire les personnes de notre religion, Dieu veuille me faire la grâce de pouvoir l'accorder avec le zèle que je sens dans mon cœur pour le service de Sa Majesté. Hélas, Monseigneur, qu'avons nous fait au Roy pour qu'il veuille nous priver du bonheur de le servir en servant Dieu selon les lumières de notre conscience? Avons-nous dans notre Religion quelque maxime contraire au bien de la Société? Non, Monseigneur, notre Religion n'est que trop bonne et c'est apparamment ce qui fait craindre à ces messieurs du clergé que le Roy qui est si bon, s'il la connoissoit

(1) Je n'ai pu découvrir l'article dont se plaint d'Aigaliers. La seule mention qui existe à son sujet dans la *Gazette de Hollande* est à la date du 3 juin 1704. Relative à sa première entrevue avec Cavalier, elle contient plus d'une inexactitude.

telle qu'elle est l'ambrasseroit et abandonneroit la leur qui prêche de tuer ceux qui ne veulent point defferer à leurs sentiments. Permettés moi, Monseigneur, de vous représenter que le Roy peut estre asseuré d'avoir en nous quand il plaira à sa bonté des sujets que Rome ne scauroit jamais dispenser de la fidélité qu'ils lui doivent. Si Sa Majesté veut nous rétablir, elle la connoîtra cette fidélité par tout ce qu'il lui plaira de nous ordonner pour la mettre à l'épreuve qui ne sera pas contraire à ce que nous devons à Dieu. Je suis, etc... (1) »

Que l'on imagine les impressions de Louie XIV, si cette lettre lui tomba sous les yeux. Peut-être fut il touché, dès l'abord, du dénuement où il venait de plonger un gentilhomme ruiné à son service. Mais cette obstination dans l'hérésie, cette tournure d'esprit invinciblement chimérique lui firent hausser les épaules de mépris ; — et, pour le souhait sacrilège qui termine la lettre, c'est avec une colère indignée que le Roi dut le lire. Les effets de cette colère ne tardèrent pas à se faire sentir. Nous savons de façon presque certaine que la pension réclamée par d'Aigaliers ne lui fut jamais payée. Serait-ce trop hasarder que de voir dans cet imprudent et éloquent écrit le prétexte qui lui fit enlever sa dernière ressource ?

Comment le baron vécut-il à Genève après cette malencontreuse tentative ? On l'a vu, fidèle à ses sentiments tout féodaux, prendre à sa charge, outre l'entretien de sa famille, celui de ses domestiques inhabiles comme lui-même au travail. Cela faisait sept ou huit bouches à nourrir. Les chevaux furent vite dévorés. Quant au métier de forgeron, on doutera que l'exilé aie pu s'y perfectionner jusqu'à en tirer un revenu suffisant aux besoins d'un aussi nombreux personnel. Dépouillé par la cour du dédommagement auquel il avait droit, suspect au fana-

(1) D'Aigaliers à Cham. Genève, 24 novembre 1704. — D. G., 1798, 279 *bis*. — La réponse de Chamillart, encore plus banale s'il est possible que ses lettres ordinaires est à la date du 30 novembre. (D. G. 1798, 281).

tisme des réfugiés et des Génevois, privé ainsi tout ensemble de crédit et d'argent, mourant de faim, le malheureux ne désespéra pas encore. Il crut à l'Histoire ; il en appela à cette Justice. C'est pour l'éclairer que pendant l'hiver de 1704-1705, il composa ces *Mémoires* « fidéles et d'autant plus précieux, que l'auteur n'écrit que ce qu'il a vu ou fait (1). »

Si nous avons évalué l'importance des *Mémoires* de d'Aigaliers assez haut pour leur consacrer plusieurs mois de recherches, il ne faut pas se méprendre sur la nature de l'intérêt qu'ils nous inspirent. C'est un document historique de tout premier ordre, ce n'est point un chef-d'œuvre littéraire qui s'ajoute à notre riche fonds d'autobiographies. La lecture en peut sembler pénible aux amateurs de ce style vif, clair, alerte et court qui est devenu le bon depuis Voltaire. La phrase du baron, ample et pesante et qui se traîne et se complique d'incidentes plus d'une fois avant de se résigner à finir, demeure celle d'un temps où la période étendait sur notre langue son sceptre lourd. Tout n'y est pas longueurs cependant, ni amplifications infinies. On y rencontre du trait, des expressions heureuses qui peignent sans trop y songer, surtout un air de sincérité naïve, une foi profonde parce qu'elle est raisonnée, une émotion pleine de gravité et qui hausse par endroits jusqu'à l'éloquence un style naturellement oratoire. Mais il ne saurait entrer dans notre plan de faire valoir des qualités de pure forme. Pour le fond, le lecteur sera un jour à même d'en apprécier l'exactitude.

Je dis l'exactitude ; c'est tout ce qu'on peut raisonnablement exiger. Demander plus, réclamer d'un homme qui a jouê un rôle aussi actif dans des luttes aussi passionnées et toutes récentes une indépendance de juge-

(1) Court, t. I, p. 13.

ment comparable à celle de l'historien, ce serait mal connaître la nature humaine. D'Aigaliers lui-même n'eut osé prétendre à l'absolue impartialité ; il se contentait, nous nous contenterons de sa bonne foi. « Tous les faits que j'ai cités sont si vrais, dit-il, que j'entreprendrais de les prouver sur ma tête et par le témoignage d'anciens catholiques (1). » Il ne s'avance pas trop ; c'est par des anciens catholiques que nous avons le plus souvent fait contrôler ses asertions. Expérience décisive ! Ainsi nous accueillerons avec une entière confiance tout ce que notre auteur nous apprendra des faits. Nous réserverons notre opinion sur ses jugements, bien qu'un fort petit nombre d'entr'eux soient dans le cas d'être réformés par une saine critique.

Quelles que soient, d'ailleurs, les divergences possibles sur des points de détail, un mérite d'ordinaire refusé aux contemporains demeure acquis à notre auteur. Il a su démêler et marquer avec un rare bonheur les caractères généraux des événements accomplis sous ses yeux ; il en a indiqué les causes, dégagé les enseignements. Tandis que Basville et Chamillart, ignorants ou dédaigneux des spontanéités populaires, convaincus que les gouvernements seuls font l'histoire, s'obstinaient à voir dans le soulèvement des Cévennes une vaste entreprise organisée et dirigée par un mystérieux consistoire, d'Aigaliers le dénonçait comme une véritable jacquerie (2). La fermentation des masses que l'on débarrassait du frein de leur religion, que l'on enlevait, par tous les moyens, à l'inflence des pasteurs, leurs chefs naturels, devait donner

(1) *Mém.*

(2) Ce n'est point ici le lieu d'insister sur une vue si essentielle et qui éclaire d'un jour si nouveau toute l'histoire des Camisards. Bornons-nous à dire que l'étude des textes en démontre la pleine justesse. Michelet seul, dans une de ses intuitions de génie, qui rachètent tant d'absurdités, a vu, après d'Aigaliers, que la religion n'était ni le seul, ni, peut-être, le plus important mobile de l'insurrection cévenole.

naissance au fanatisme, d'abord, à l'anarchie ensuite. C'est ainsi que la politique qui inspira l'édit de Nantes fournit aux chaudes populations du Midi l'occasion d'une première expérience révolutionnaire.

Ce serait peut-être ici le moment de passer en revue les principaux acteurs de la guerre camisarde et de donner les motifs qui nous portent à accepter ou à modifier la sentence que porte d'eux le baron d'Aigaliers. Il y aurait là matière à une série de portraits bien tranchés. D'une part, les deux hommes de génie du XVIIe siècle finissant : Basville, un proconsul, dur légiste, incomparable administrateur; — Villars, méridional primesautier, fort détaché de toute haine religieuse, un peu hâbleur, d'une bienveillance universelle, fait pour gouverner les hommes par l'éloquence et pour les entraîner, par l'héroïsme ; — autour d'eux, des incapables, suffisants, affairés, volontiers cruels : Préfosse, d'Aiguines, Planque, Marcilly, La Lande, Julien l'apostat, Montrevel, homme de plaisir, « le taureau banal de Paris (1), » devenu le bourreau du moulin de Nimes;—sans oublier Broglie que sa disgrâce vient frapper si cruellement, en plein contentement de lui-même, Broglie, qui se vante de n'avoir « jamais eu aucune volonté » et de s'être «soumis aveuglément à servir partout où il a été destiné(2).»—Puis des évêques, dont je ne sais si les mœurs étaient aussi corrompues que le veut d'Aigaliers, mais dont l'intolérance, celle de Fléchier exceptée (3), est mise hors de doute ; un archiprêtre, du Chayla, ancien missionnaire, préparé par le rôle de martyr à celui de persécuteur; des curés enfin, animés, pour la plupart, de toutes les pas-

(1) *Mém.*

(2) Broglie à Cham, 10 janvier 1703. *in Hist, du Languedoc.*, XIV, col. 1653.

(3) Voir le programme de Fléchier dans la *Lettre à l'archevêque de Paris concernant les nouveaux convertis.* (*Œuvres*, t. VIII, p. 149-152), lettre où je crois sentir l'influence de Mme de Maintenon.

sions du peuple dont ils sortent (1).—Et dans l'autre camp, quel personnage plus surprenant que ce Jean Cavalier, qui, à vingt ans, presqu'illettré, unit au courage le plus hardi un sens si pénétrant, si avisé, — trop avisé peut-être ! — des réalités politiques ! Quel sot plus ridicule que Roland, le héros de Michelet (2), «le comte Roland, le comte des Cevennes, » nature de sous-officier bellâtre et coureur de filles, dont une mort grotesque couronne dignement la vie ! Quel groupe pittoresque de fanatiques et de fanatiques du Midi, le verbe haut, le geste brusque, les yeux hors de la tête, la bouche écumeuse, se roulant sur le sol, dans toutes les contorsions de l'épilepsie prophétique ! Mais, pour séduisante que soit la tentation de faire revivre un monde si bigarré et si fortement vivant, sachons nous en garder, comme d'un danger possible. Notre seule ambition doit être, pour le moment, de réunir les matériaux qui serviront un jour à l'exécution de cette vaste fresque. Hâtons-nous de revenir à l'application de cette méthode plus sûre que brillante.

On a vu que d'Aigaliers employa à la rédaction de ses *Mémoires* les derniers mois de 1704. Il ne songeait certes pas encore à rompre son ban. M. de la Closure, le vigilant résident de France à Genève, qui écrit à Basville, le 15 novembre, pour lui signaler le prochain retour en Languedoc, de quatre huguenots dont il envoie les signalements, reste muet sur le compte du baron (3).

(1) Je répète que l'on trouve des exceptions. Observez aussi qu'il ne faut pas généraliser et assimiler au clergé du Languedoc celui des autres provinces. Mais, en somme, bien peu d'évêques ont reçu la lettre où Pontchartrain se plaint de ce que «tout cela (les ordonnances) ne s'exécute point, par la faute particulièrement des curez qui ont la délicatesse de ne vouloir pas se porter délateurs, » Pontch. à l'év. de Chartres. « Edit, declarations et arrests concern. la religion. P. R. réimp de 1885., 478. »

(2) *Hist. de Fr.*, XIV, 164.

(3) D. G., 1799, 351.—Nous avons vainement cherché aux Archives des affaires étrangères (Correspondance de Genève) d'autres détails sur d'Aigaliers. Nous n'avons trouvé qu'une lettre insignifiante du même M. de la Closure au marquis de Puysieulx, ambassadeur en Suisse.

Le 4 janvier 1705, Villars mande encore au ministre :

« L'on nous avait voulu donner quelques soupçons sur d'Aigaliers. Nous venons d'examiner, M. de Basville et moi, les lettres sur lesquelles on vouloit le soupçonner. Ces mêmes lettres ne renferment que les sentiments d'un bon et fidèle sujet. » (1)

Ce témoignage du maréchal, redevenu tout-à-fait juste, est le dernier qu'il nous ait été donné de recueillir. A dater de ce moment, nous en sommes réduits à ce que la tradition genevoise apprit à l'historien des troubles des Cevennes :

« Se trouvant sans ressources dans l'étranger, dit Ant. Court, il se crut en droit de revenir à sa terre d'Aygaliers. Malheureusement, le prévôt des marchands de Lyon, informé de sa démarche, le fit arrêter à son passage dans cette ville, d'où on le conduisit au château de Loches, en Anjou, où ce jeune (2) gentilhomme, digne d'un meilleur sort, finit misérablement ses jours. S'étant un jour échapé de sa chambre, après avoir fait sauter un des barreaux qui en fermoient la fenêtre, et avoir étendu par terre roide mort une sentinelle avec ce barreau même, il fut tué d'un coup de fusil que lui lâcha un autre factionnaire. » (3)

Ce récit, dans son ensemble, est très certainement exact ; mais il faut désespérer d'y introduire une chronologie précise. Les auteurs de la *France protestante* déterminent la date où mourut le baron d'Aigaliers par celle de l'abjuration de sa fille, Mme de Mancel (4). Cette dame

(1) Villars à Cham. Montpellier, 4 janv. 1705. — imp. *Hist. du Lang.*, col. 2009. — D. G., 1906, 10.

(2) *Sic*. Il y a là une erreur manifeste, sans doute involontaire.

(3) Court, III, 69, note 1.

(4) *France prot.*, v° Rossel. — Je ne suis pas bien sûr qu'il ne faille lire *Manoël*, dans les documents où MM. Haag lisent Mancel. C'est du moins ce que me ferait supposer une tradition de famille. — Mais il m'a été impossible de retrouver les sources de l'article de la *France protestante*. Cet article ne cite avec précision qu'une seule cote. — J'ai montré plus haut qu'elle était inexacte.

avait résisté pendant trents ans aux sollicitations d'un mari désireux de la convertir. Elle céda, disent MM. Haag, dès qu'elle eût perdu son père, « en 1726. » Il faut avouer qu'une date aussi reculée, bien qu'on la prétende tirée des manuscrits de Court, paraît fort douteuse. Si le calcul auquel nous nous sommes livrés, d'après MM. Haag eux-mêmes, demeure exact, d'Aigaliers, né au plus tard vers 1645, se fut trouvé âgé de plus de quatre-vingts ans en 1726. On expliquerait difficilement qu'un vieillard ait pu tenter une évasion aussi dangereuse et l'exécuter avec une pareille vigueur. Quoi qu'il en soit, il faut nous résigner, en l'absence de textes précis, à connaître seulement en gros les circonstances où cet infortuné négociateur trouva la mort.

En cette année, 1726, l'homme qui avait su distinguer d'Aigaliers dans la foule des donneurs de conseil, qui l'avait employé avec profit, honoré de sa confiance et de sa protection, qui, jusqu'au malentendu vite dissipé d'août 1704, témoigna constamment de la loyauté de ses intentions et de l'importance des services rendus, le maréchal duc de de Villars vivait encore. La France sauvée à Denain, la frontière du Rhin reconquise le couronnaient d'une double auréole. La dignité la plus éclatante de notre armée, cette dignité de maréchal général dont Turenne seul avait été revêtu, allait mettre le comble aux triomphes de son ambition. Parmi les titres dont le saluait la reconnaissance de ses contemporains, celui de « pacificateur des Cévennes, » ne paraissait pas le moins glorieux. Un autre eut mérité sans doute de le partager avec lui ; — mais cet autre gisait dans les fossés de Loches, obscurément frappé d'une balle française.

Louis Baragnon.

NOTE. — Ce travail demeurerait incomplet s'il ne contenait un mot sur la fortune des *Mémoires* que nous avons si souvent cités.

C'est en 1760 qu'ils ont été révélés à l'histoire par Ant. Court. On ignore comment l'œuvre de d'Aigaliers était venue entre ses mains. Mais aucun doute n'est possible sur l'authenticité du manuscrit dont il fit un si grand usage.

Tout ce que les historiens ont dit de d'Aigaliers est tiré du livre de Court. Bien que la bibliothèque de Genève eut acqnis la copie qu'il possédait (1), peu de personnes semblent en avoir pris connaissance. En 1843, Michelet et M. Peyrat recherchaient vainement en France les mémoires de d'Aigaliers (2). En 1866, un professeur finlandais publiait, dans la *Bibliothèque universelle et Revue Suisse*, une copie incomplète. dépourvue de tout appareil critique et précédée seulement d'une introduction empruntée à Court. Dans un tirage à part « très restreint » et devenu rarissime (3). M. Frosterus rétablissait, il est vrai, les passages « supprimés ou adoucis qui n'auraient pu figurer avec convenance dans la *Revue* (4) » Son œuvre n'en demeure pas moins dépourvue de valeur historique .

(1) Sur les mss. de Court aujourd'hui bien connus, voyez Ed. Hugues, Ant. Court. Paris, 1872, t. Ier, pièce justific., Ier, et la notice de M. Waddington au t. X du *Bull. de l'histoire du Protestantisme français.*

(2) Peyrat, *Hist. des Pasteurs du Désert,* t. II, p. 233. J'ai noté que M. Peyrat demeure dans ce siècla le seul historien protestant qui se montre juste envers d'Aigaliers ; mais c'est que M. Peyrat, selon la tradition de l'histoire ecclésiastique efface chez ses héros tout caractère individuel pour ne voir en eux que des coréligionnaires. Il loue du même ton Ravanel et d'Aigaliers. Michelet, l'admirateur du « beau, noble et généreux Roland, » Michelet pour qui « le seul livre important » sur la guerre des Camisards est le *Théâtre sacré des Cévennes*, se montre plus sévère. Il trouve notre héros « gentilhomme avant tout, » en quoi il n'a tort qu'à moitié ; mais il se trompe en ajoutant qu'il « agit directement dans l'intérêt des gentilshommes » et en le traitant de « dupe ». *Hist. de France*, (éd. de 1874), t. XIV, pp. 163-167.

(3) Nous n'avons pu le trouver qu'à la bibliothèque de la société de l'histoire du Protestantisme français. C'est une brochure in-8° de 66 p.

(4) On se demande d'abord quels sont ces passages dont la lecture eut choqué les abonnés de la *Bibliothèque universelle et Revue Suisse* ; on s'aperçoit assez vite que ce sont les pages où d'Aigaliers exprime avec énergie ses sentiments contre les «fanatiques» et les prophètes. Ce n'est point avec des préoccupations comme celles dont fait preuve M. Frosterus que l'on édite des textes historiques.

Cependant, dès 1856, une copie des *Mémoires* de d'Aigaliers avait été exécutée à Genève par les soins de M. le baron de Fontarèches, dernier héritier du nom de Rossel. On jugera par l'attestation donnée en note (1) de l'exactitude apportée à cette transcription. C'est elle qui a servi de base au présent travail (2).

Le texte ainsi établi, nous avons cherché à l'éclairer par la comparaison du plus grand nombre de documents possible. Les archives nationales, celles du Dépôt de la guerre, celles de l'Hérault nous ont livré des pièces dont on appréciera l'importance. M. le marquis de Vogüé qui, dans son long commerce avec Villars, avait distingué et jugé d'un coup d'œil notre auteur, voulut bien mettre les papiers du Maréchal à notre disposition. A la vérité, nous avons été moins heureux ailleurs. C'est ainsi que de longues recherches aux Affaires étrangères sont demeurées à peu près infructueuses; c'est ainsi que nous espérions

(1) « Copie vérifiée et collationnée des *Mémoires* de Rossel d'Aigaliers contenus daus les manuscrits de Court que possède la Bibliothèque de Genève. Ces mémoires s'y trouvent dans les Recueils et mémoires sur les *Camisards*, tome I, n° 30. A la tête du volume est la table et à la fin la lettre de d'Aigaliers portant la signature, ce qui ferait croire qu'elle est autographe. Les *Mémoires* ont 138 pages de différentes mains d'une écriture moyenne assez lisible. Le format est de 23 cent. sur 17 cent. La lettre est sur une feuille entière, grand format de 36 cent. aur 24 cent., elle n'est pas de la même main que les *Mémoires* On a conservé partout la même orthographe, les mêmes ratures, le même nombre de lignes par page et la même contenance de chaque ligne. La copie est parfaitement exacte, sauf quelques inexactitudes qui sont expliquées dans des notes au bas des pages qui y donnent lieu et correspondent à de petits chiffres de renvoi. — Genève, 15 septembre 1856. L. A. Privat Bory, bibliothécaire, signé. Certifié véritable la signature de M. L. A. Privat-Bory, bibliothécaire de la bibliothèque publique de cette ville, le chancelier : Marc Viridet, signé. »

(2) Le manuscrit dont je parle appartient aujourd'hui à M. le Président de la Tour du Villard, héritier de M. de Fontarèches. C'est à l'obligeance de cet éminent ancien magistrat et à celle de son fils que nous devons d'avoir connu d'Aigaliers et de pouvoir le faire mieux connaître aux historiens.

trouver à l'Arsenal dans les papiers de la Bastille, si bien classés par MM. Ravaisson et Fr. Funck-Brentano des textes relatifs à l'emprisonnement du baron. Les Archives de la Bastille, dont le vrai titre serait Archives de la lieutenance générale de police, parmi tant de documents sur des religionnaires détenus un peu partout ne nous réservaient aucune découverte. Mais on sait qu'une partie des pièces qui composaient ce fonds se trouve aujourd'hui à l'étranger. C'est peut être d'Angleterre ou de Russie que nous viendront un jour les détails dont le lecteur aura regretté l'absence sur les dernières années de d'Aigaliers.

L. B.

L'INSTRUCTION A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE

(suite)

L'adoption de cette mesure, despotique au premier chef, n'amena pas les résultats attendus. On s'était grandement illusionné ; on avait en pure perte fait fausse route. Si cette mesure eut pour conséquence d'accroître la classe des commençants, elle resta sans effet pour les autres classes. Parmi les fils d'artisans, peu mordirent au latin et la plupart bornèrent leur ambition à apprendre à lire et à écrire. Il fallut donc revenir de ce *veto* inspiré par un intérêt de boutique et après quelques années, laisser rouvrir les écoles privées qui n'auraient jamais dû être fermées.

Toutes les écoles ne bénéficièrent pas de la licence accordée et au premier rang de celles-ci il faut inscrire celle qui de longue date était établie au couvent des Carmes. Rien ne démontre du moins son fonctionnement ultérieur, tandis que les preuves de son passé abondent. Un travailleur de terre ne pouvant tenir aux écoles « *causa addiscendi* » son fils Benoît Mailhet, le confie au carme Henri Ryond, et lui donne par devant notaire tout pouvoir afin qu'il le régisse, le gouverne et l'enseigne aux belles lettres (1). Parfois les enfants sont tellement nombreux qu'il est besoin d'un sous-maître. Telle est par exemple la condition du clerc, Guillaume Blanchier, natif du Thor, au diocèse de Cavaillon (2). A l'occasion, des moines, appartenant à un autre ordre, viennent

(1) Jean Bernard, 15 mai 1516, f. 48. Etude de Me Degors.

(2) Il est témoin le 26 mai 1538 d'une quittance (J. Bernard, f. 132).

suivre leurs leçons. Jean Soygonion devient durant neuf mois leur pensionnaire et en retour de l'instruction qui lui est donnée, se charge d'enseigner aux enfants le *psalterium*, à raison d'un gros le mois (1). Tout se trouve réuni dans ce monastère ; les théologiens savants comme les humanistes renommés (2).

Les Dominicains, les Augustins, les Franciscains possédaient semblablement une école pour l'instruction des novices, mais si ce fait ne saurait être révoqué en doute, il n'est pas prouvé qu'à l'exemple des Carmes, ils tinssent école ouverte pour les enfants du voisinage. A l'égard des Dominicains, placés aux abords d'un faubourg populeux, les présomptions sont plus sérieuses : cependant l'existence d'un *liseur* ou *lecteur* ne saurait équivaloir à une preuve péremptoire. Quant à l'école du Chapitre, elle n'admettait que les novices et les clercs et n'était nullement accessible aux particuliers. Il n'en était pas de même pour sa *librairie*. Les emprunts que lui a faits Poldo d'Albenas attestent, avec sa richesse, la libéralité de ceux qui en avaient la garde.

Les écoles laïques auxquelles est réservé un avenir si brillant sont de date plus récente que toutes ces écoles ecclésiastiques. Les commencements en sont tellement obscurs que les archives départementales et municipales sont muettes à leur endroit. Quant aux registres du pré-

(1) Le 9 novembre 1524, le carme Patiens de Prato, demande au moine J. Soygonion la somme de quinze sous « ad causam doctrine ponendo in facto quod ipsum edocuit per spatium novem mensium. » Le moine accorde le fait, mais il réplique que durant trois mois et à raison d'un gros le mois, il a enseigné le *Psalterium* aux enfants. Le lieutenant, tenant compte de la confession et des trois *gros* qu'il a gagnés, l'assigne à huitaine pour se libérer (*Manuale curie spiritualis* 1524-1525, f. 49). Le gros, à cette époque, valait douze deniers ou un sou. Quant au Carme, il demandait vingt deniers par mois, c'est-à-dire un peu moins que le recteur de l'école municipale.

(2) Allusion au Carme, Nicolas Noir, dont il sera parlé plus loin. Il y avait un *liseur* dans ce couvent.

centeur qui devaient contenir, avec la date de l'autorisation, le nom et prénom de celui qui l'avait sollicitée, ils ont disparu au milieu des tourmentes de la Réforme. Tous les renseignements se réduisent aux minutes notariées qui parlent incidemment et avec une extrême sobriété de ceux qui les dirigeaient.

Sauf erreur, les dernières années du règne de Louis XII ont vu le premier établissement d'une école laïque et Guillaume Escublac dont il a été parlé ci-dessus (1) en a été le premier créateur. Qu'il ait médiocrement réussi ou admirablement prospéré, ces modestes fonctions ne l'occuperont que durant une partie de sa vie. A l'exemple du maître ez-arts, Anselme Pelorcy, qui troqua en 1506 la chaire de recteur de l'école municipale contre le comptoir de marchand, il abandonna, vers 1518, l'enseignement et se fit recevoir substitut du greffier de la cour. Son concurrent, Jean Gauffred, ne paraît pas l'avoir imité; car le notaire, en parlant de sa femme, la qualifie veuve de maître d'école (2).

Ces premiers magisters n'ont pas laissé d'autres traces : quant à Bernard Bernard (3) qui figure comme témoin en 1520, il n'a pas dû faire un bien long séjour. Non seulement c'est l'unique fois qu'il est parlé de lui, mais encore comme il est maître ez-arts et clerc tout à la fois, ces titres permettent de supposer que, dès qu'il a été en mesure de célébrer sa première messe, il a dit adieu à l'école et à la modeste position de magister.

Avec Bernard, la profession se relève et ne doit plus déchoir entre les mains de ses successeurs. Sans doute, il

(1) Étienne Pinholis, 1521, f. 104. Ce maître a été le premier auquel a été confié Jean Reynaud. V. p. 141.

(2) Pierrette Thurin, veuve de Me Gauffred. *scollaris* Nemausensis (Jean Genèse, 28 janvier 1526. — Étude de Me Grill.

(3) Il est témoin d'une procuration, faite le 1er juillet 1520, par Jean de Luetz, seigneur d'Aramon (Antoine Boycier, f. 15).

ne doit pas être le dernier transfuge, mais après lui, les désertions deviendront moins fréquentes. Le maître bénéficie du courant qui incite la jeunesse à s'instruire ; il gagne en considération et au lieu d'être méprisé, il est grandement révéré et estimé. On oublie la verge dont il a frappé l'enfant rétif ou paresseux ; on ne se souvient que des leçons qu'il a données et des services qu'il a rendus. Sans la contrainte, l'esprit eut été distrait ; sans la discipline, les conversations privées, les jeux eussent rempli l'heure de la classe au grand détriment de l'avenir.

Dès ce moment du reste, la cause est entendue et gagnée en dernier ressort. Venu à son heure, le maître a conquis, sinon droit de bourgeoisie, du moins droit d'habitanage. Il n'a pas à verser les cinquante livres qui sont exigées de ceux qui demandent à être reçus en habitants de la cité : vu la nature de son labeur, la municipalité ne lui réclame rien. Sans être bien défini, son rang dans la société est au-dessus de la condition des artisans. Le maître n'est déplacé nulle part. Ainsi, lors du contrat de mariage de l'avocat Arnaud Delacroix où se trouve réunie l'élite de la société, Antoine Munbon (1), qui tient une école privée, figure dans l'assistance, non loin de Robert Delacroix, le prévôt de la cathédrale, le bras droit de l'évêque, Michel Briçonnet (2).

(1) Étienne Pinholis, août 1523, f. 33.

(2) Signalons encore : 1° Claude Tholosan, pédagogue, « orlundo de Castro Delphino diocesis Thuriniensis (Châteaudauphin, au diocèse de Turin), 3 avril 1524 (Arnaud Noyre, f. 35) ; 2° Jean Martin, écolier, natif de Bernis, qui, au 24 novembre 1534, afferme ses propriétés (Nicolas Janin, f. 106) ; 3° Maurice, fils de feu Guillaume Sannier, escolier, qui arrente, le 15 août 1537, deux carterades de vignes (J. Bernard, f. 31) ; 4° Guillaume Dymyron, escolier de Pradelles (id., f. 51).

XII

Après ces maîtres laïques dont l'histoire ne peut qu'être ébauchée, il faut de toute nécessité consacrer un paragraphe aux précepteurs. Si de nos jours ce serait une véritable superfluité, tant ils sont devenus rares, au XVIe siècle, il y aurait une criante injustice à les passer sous silence, tant ils sont extrêmement nombreux. Assurément on ne saurait leur accorder les mérites de *Ponocrates*, ce précepteur de Gargantua, dont Rabelais a tracé avec amour le portrait idéalisé, mais on doit reconnaître que la plupart possèdent de sérieuses qualités et ont contribué à développer l'amour de l'instruction.

Il est difficile de dire quelle est leur méthode de prédilection, mais il est certain que ces précepteurs tendent à l'éducation complète de l'âme et du corps. Clercs pour la plupart et n'exerçant qu'une fonction transitoire, ils sont des pères encore plus que des maîtres et recourent plus souvent à la douceur qu'à la contrainte. La discipline est toute dans leur autorité morale, dans l'égalité d'humeur, dans l'esprit d'impartialité qui préside à la réprimande. Nul appareil dogmatique, nul programme invariablement suivi ; car dans ce commerce intime, l'intelligence du maître s'insinue à tous les iustants de la journée dans celle du disciple. Sans doute, il est bon qu'il y ait des heures consacrées à l'étude, mais il n'est pas moins bon que la journée soit coupée par de fréquentes récréations. Les longues promenades, qui concourent au développement du corps, ne sont pas perdues pour celui de l'esprit. Tout y est matière à observations, à remarques utiles, et l'oiseau qui chante dans le buisson comme la fleur qui entrouvre sa corolle au soleil levant sont l'occasion, le prétexte de libres et instructives causeries.

Le spectacle de la nature ne fait pas oublier l'antiquité. L'étude des auteurs latins, pour être à bon droit, à la mode, n'est pas, cependant, stérile, comme elle est appelée à le devenir entre les mains de Ronsard et de sa Pléïade. Il s'agit moins de les imiter servilement que d'apprendre à sentir et à penser comme eux, à juger sainement des choses, à maintenir, à leur exemple, dans le développement de l'esprit et du corps de l'enfant, une juste proportion. C'est, en effet, de cet équilibre que résulte la santé, et c'est ce que l'Université oubliera à plusieurs reprises en chargeant trop la mémoire de nos enfants.

Les précepteurs ne négligent pas non plus d'apprendre de bonne heure aux enfants à parler, à articuler, à prononcer correctement les mots. S'ils n'ont pas en vue les luttes de la tribune parlementaire, ils pensent aux plaidoyers du futur avocat. En cela, ils s'inspirent du souvenir des anciens. Les Grecs et les Romains élevaient ainsi leurs enfants ; ils se présentaient rarement à la tribune sans une préparation préalable, car le public raillait et sifflait impitoyablement les orateurs médiocres.

Inutile d'ajouter qu'un programme aussi étendu n'incombait pas à tous les précepteurs et que l'identité du nom n'impliquait nullement la similitude de l'enseignement. Il y a précepteurs et précepteurs, comme il y a fagots et fagots. Par exemple, Georges Giraud, qui est chargé des enfants du jardinier Jacques Benoît (1), Guillaume Challet, qui fait l'éducation des enfants de Jeanne Aplatit (2), Jacques de Bosco, précepteur des enfants de l'hôte de Saint-Jacques (3), ne doivent pas posséder la même instruction et les mêmes titres universitaires que

(1) Jean Bernard, 1538, f° 103.

(2) Il était natif de la paroisse de Las Lombes, au diocèse de Mende. (Grimaldi, 1545, f° 36).

(3) Jean Perret, 1551, f° 62.

le clerc Michel Boyer (1), maître des enfants de Christophe Brun, seigneur de Castanet, que l'écolier Antoine Marc, demeurant chez Jean de Montcalm, conseiller au grand conseil du roi (2), que Pierre Théobal (3), recteur des enfants de Jean de Montcalm, juge-mage de la sénéchaussée de Beaucaire et Nimes. J'en passe ; car les citer tous serait chose fastidieuse.

Tous les précepteurs étaient logés, nourris et blanchis, mais tous n'étaient pas traités sur le même pied. Suivant la nature du service, les gages variaient. Ainsi le maître de latin était plus rémunéré que l'écrivain ou le maître de grammaire. La logique est cependant seule à indiquer cette différence ; car, s'il y a eu contrat public, ce dont il faut douter, il a échappé à nos recherches. Quant aux maîtres de latin, leurs appointements annuels oscillaient entre vingt-quatre et trente livres (4).

D'autres fois, au lieu de se libérer en numéraire, les parents acquittaient par une pension leur dette de reconnaissance. Ce mode, qui était moins une économie qu'un moyen d'affirmer sa foi, variait suivant les circonstances. Aux clercs, nos ancêtres assuraient le pain et le couvert sans lesquels ils ne pouvaient être promus aux ordres sacrés ; aux prêtres, ils offraient une retraite, lorsque

(1) Jacques Pinholis, 1er août 1538.

(2) Armand Noyre, 10 janvier 1543 (1544). Il était originaire de Noves,

(3) J. Perret, 1552, f° 1. Il était clerc et devint peu après vicaire de Tresques.

(4) Allusion à l'escolier Pons de Garigues, qui touche 27 livres pour avoir enseigné, durant 13 mois et demi, Jean d'Entraigues, (Rancon Aliraud, 11 mars 1559, f° 195) et à une curieuse contestation entre Barthelemy de Granis, seigneur de la Roche, viguier pour le Roy à Uzès, et Lazare Raminy, précepteur de ses enfants. A ce qu'il paraît d'après la déposition de Pierre de Corbie, escolier demeurant au collège, Françoise de Saint-Ange, femme du viguier, aurait promis au nouveau précepteur la condition de l'ancien, « qu'estoient de trente livres l'an et que le sieur de la Roque seroit marry sil ne lui baillait autant que audit Ferrandi. » (Sabatier, 1561, f° 193).

l'âge ou les infirmités ne leur permettaient plus de vaquer au saint ministère. Ce dernier cas ne se présente pas souvent, tandis que l'adoption, l'affiliation, ainsi qu'on désigne le titre clérical, sont faits extrêmement fréquents.

De semblables actes honorent trop et le père de famille et le précepteur, pour qu'il soit déplacé d'en relater un exemple. Ce n'est pas, il est vrai, un morceau dont la littérature locale puisse s'enorgueillir, mais s'il pèche par la forme, on ne saurait en dire de même du fond. A travers ce style incorrect et mal dégrossi, on sent palpiter un cœur ému et reconnaissant.

Tristan Brues, seigneur de Saint-Chaptes et de Pouls, avocat du roi en la sénéchaussée, «sachant que F. Nicolas Noir, Carme, a longuement, et par l'espace de quatorze ans et plus, demeuré avec luy, en endoctrinant ses enfants ez-sciences humaines et mœurs honestes, pour laquelle cause se tient et cognoit grandement obligé envers icelluy, cognoissant ses enfants avoir bien profitté moyennant l'aide de Dieu principallement, et après pour la dilligence d'icelluy frère Noir, lequel encores ne cesse à diligenter après ceulx qui sont encores à sa charge et soubz sa doctrine, ne voulant estre ingrat, mais recognoistre les beneffices et bienfaicts qu'il en a receus et désirant pourvoir à la vieillesse d'icelluy Noir, et que icelluy ne soit en indigence et nécessité, il luy assigne sur tous ses biens et pour toute la durée de sa vie » une pension annuelle de quatre charges toselle, de deux vaisseaux de vin, de quatre cannes d'huile, d'un bon lard à la Saint-André et de quarante livres en argent, payables à la Madeleine. Enfin, il lui donne la jouissance de son habitation actuelle et des meubles qui s'y trouvent (1).

(1) Arnaud Noyre, 29 janvier 1540 (1541), f. 922. Étude de Me Degors. —Tristan Brues était fils de Pierre Brues, avocat du roi, et de Pierrette Fabre, fille d'Estève Fabre, contrôleur de la Trésorerie royale. Il testa le

Le précepteur avait droit à ces marques de gratitude. Avant de couronner sa carrière par l'éducation particulière des cinq fils de l'avocat du roi, il avait fait ses preuves et dirigé avec succès , durant plusieurs années, l'école municipale. Partant c'était non un débutant, mais un maître rompu aux difficultés de l'enseignement. Aussi ne faut-il pas s'étonner s'il forma d'excellents disciples (1) et les mit à même de suivre les leçons des Universités françaises et étrangères.

XIII

Durant cette période, l'école communale n'est pas restée stationnaire ; elle a effectué, elle aussi, son évolution. Dépouillées à ce point de vue, les délibérations de la municipalité abondent en enseignements. Elles montrent qu'en dépit des éléments divers dont est formé le conseil politique, il y a entre ses membres complète communion d'idées et que sur ce terrain toutes les classes professent la même opinion. Nos ancêtres ne sont pas toutefois aussi avancés que leurs descendants : loin d'élever à l'instruction de somptueux édifices, ils se contentent de l'ancien hôpital de la Croix, sis à la rue « del mercat das fedes » ; loin de le réédifier, comme on fera pour l'hopital général, ils se bornent à quelques réparations, rendues indispensables par la vétusté de l'immeuble.

28 septembre 1562 (Ant. Sabatier, f. 106), laissant de Marguerite Delacroix trois enfants lui survivant.

(1) Robert devint docteur ès-droits et avocat du roi. Il épousa Anne de Varadier, et testa le 11 août 1562. — Denis prit le grade de docteur ès-droits ; il fut tour à tour conseiller et juge-criminel. Il épousa, le 25 juillet 1542, Claudie Bienvenu, et mourut en 1589. — Bernard , bachelier en droit canon, eut le prieuré de Vissec, et mourut avant le 1er février 1547 (1548). — Antoine , docteur ès-droits, devint conseiller au Présidial, en 1556, après la promotion de son frère Denis. Il épousa, le 18 mars 1556 (1557), Françoise Faulcon, dame de Souvignargues. —Guy , docteur ès-droits, épousa, le 18 novembre 1555, Catherine d'Entraigues.

Le personnel enseignant les préoccupe davantage que le local scolaire. Avoir de bons professeurs est la pensée qui domine et à la réalisation de laquelle tendent tous leurs efforts. Soit qu'ils veuillent simplement relever le niveau des études, soit que la venue d'élèves de tous les points du diocèse — il y en a qui sont originaires d'Alais, d'Uzès et même du Vigan — ait suggéré le projet de transformer l'école en collège, voire même en Université, on les voit apporter au recrutement des professeurs une extrême sollicitude et un esprit de suite qui va croissant avec les années.

Le premier progrès dans ce sens date de l'année 1524, et est motivé par les écoliers de plus en plus nombreux qui étudient le latin. Bien qu'ils soient éloignés de ce qu'ils sont appelés à devenir, l'ancien personnel n'est plus suffisant et doit recevoir une addition : en attendant mieux, au lieu d'un maître ez arts, on en aura deux qui se partageront l'enseignement des humanités. Grâce au premier consul, Jacques Albenas dit Poldo, un père de famille bien à même de sentir tout le prix de l'instruction, ce projet ne tarda pas à devenir une réalité. Inutile d'ajouter que cette mesure tourna au profit des élèves et à l'honneur des maîtres ; aussi à l'expiration du bail (1), ces derniers furent ils invités à continuer leurs fonctions.

Il en fut de même à deux autres reprises, mais avant la fin de la quatrième année, un des recteurs, le Carme Patiens de Prato, ayant dû s'absenter du diocèse, les consuls jugèrent à propos de renouveler le personnel enseignant. Le 26 juin 1528, deux maîtres ez arts se présentèrent pour remplir l'emploi, l'un prêtre appelé Alexandre Anthoyne, l'autre laïque ayant nom Jacques Burdey. Comme l'un et l'autre étaient étrangers à la cité, on dut recourir aux anciennes traditions et pour éprouver leurs capacités

(1) Mathieu Fazendier 26 juillet 1524, f° 131 Et. M° Grill.

pédagogiques, on leur donna pour leçon un chapitre de Pline « c'est de *Aquitanico* et de *Persia*. »

L'épreuve, qui eut lieu le dimanche 29 juin, fut subie d'une façon satisfaisante. En conséquence, les candidats furent assignés à l'après-midi pour faire une nouvelle lecture par devant les dignitaires du chapitre, lorsque survint une opposition. « Illec advenu Me Campanhan lequel n'a point consenti en ce que dessus, dissant que frère Nicolas [Noir,] carme, a esté aprové par la ville et conseil, a bien et dilligemment régi et governé les escolles et faict de gens de bien. Par quoy doibt estre preféré à ceulx qui hont faict la susdite lecture ; par quoy n'y a point consenty, requérant acte de ce que dessus. »

A cet éloge du recteur resté sur la brèche, à cette protestation basée sur les services rendus, le consul réplique par une longue requête latine, mais bien qu'elle soit son œuvre personnelle, elle ne lui fait guère honneur, car elle remue plus de mots que d'idées. La discussion qui suit offre plus d'intérêt, mais elle est trop longue pour être reproduite. Bref, la victoire reste à la municipalité et la scène se termine conformément au programme.

Rien ne dit si ces nouveaux recteurs firent oublier leurs devanciers ; tout porte à croire qu'ils se heurtèrent aux mêmes obstacles et eurent force démêlés avec les mauvais payeurs. Si la perte des registres de la cour ecclésiastique ne permet pas d'établir le chiffre de ces derniers, comme cela pourrait être fait pour quelques-unes des années antérieures, tout autorise à conclure que le désir de rémunérer les instituteurs de la jeunesse n'a pas grandi avec l'amour de l'instruction. La jurisprudence du temps a beau assimiler le travail intellectuel au travail manuel, les cervelles populaires ne peuvent ou ne veulent comprendre la légitimité de ce rapprochement, le bien fondé de cette manière de voir.

Ces démêlés qui peignent l'époque, toutes les per-

sonnes éclairées les regrettaient sincèrement. S'ils blessent les recteurs dans leur dignité, dans leur considération, ils n'en contrarient pas moins la municipalité dans la poursuite de ses projets. Ayant à cœur de faire affluer les écoliers et de posséder des professeurs dont le haut savoir fasse la renommée de l'établissement naissant, elle craint tout à la fois que la sévérité de la cour ne fasse déserter les élèves et que la fréquence de ces contestations n'éloigne les maîtres instruits dont elle serait désireuse de le pourvoir. Le moyen de tout concilier, c'est d'augmenter les gages des recteurs et de supprimer tout écolage. Voilà le seul remède; cependant elle hésite à l'appliquer et lorsqu'elle l'emploie en 1530, elle fait inscrire que c'est à titre d'essai, pour une année seulement et « sans conséquence. » Loin d'engager l'avenir, elle ne manque pas chaque année de faire des réserves expresses sur le principe. Elle ne proclame pas, comme un dogme, la gratuité de l'enseignement; elle fait du provisoire, et pourtant en réalité la mesure est définitive et doit survivre à la disparition de l'école communale.

Il y aurait perte de temps et de paroles à insister sur l'importance capitale de cette évolution, tant elle saute aux yeux, tant elle peut se passer d'éloges et de commentaires. A l'époque dont il s'agit, la gratuité de l'instruction, en rendant l'école accessible à tous, fait faire un grand pas à la question et réalise un progrès considérable. Elle constitue surtout un véritable bienfait pour les déshérités de la fortune en ce qu'elle leur crée un capital en ce qu'elle les met à même de policer leurs mœurs, de développer leur intelligence.

La mesure, si elle contentait le plus grand nombre, n'était pas sans porter préjudice à quelques-uns, et l'enthousiasme avec lequel elle fut accueillie par les parents des écoliers ne saurait faire oublier les doléances des

particuliers qui dirigeaient les écoles libres. Sans doute, elle ne portait pas atteinte à leurs droits, elle respectait leur établissement, mais en ouvrant à tous les portes de l'école municipale, en supprimant tout écolage, elle faisait le vide autour d'eux et les obligeait à porter ailleurs leurs pénates. (1).

Les recteurs de l'école municipale n'étaient pas eux aussi complètement satisfaits, car s'ils étaient déchargés des ennuis résultant des mauvais payeurs, la municipalité ne s'était pas piquée de générosité à leur endroit. Au lieu de prendre pour base le produit de l'écolage et de tenir compte du surcroit de travail amené par le fait de la gratuité, elle avait marchandé leurs services et s'était bornée à leur allouer SOIXANTE-QUINZE LIVRES pour tous les deux. Sans doute, étant donnée la plus-value de l'argent, cette somme équivalait à près de 2.600 francs ; mais c'était maigre, vu le rôle qu'ils remplissaient, le bachelier qu'ils devaient nourrir et payer, et la tâche étendue qui leur incombait.

Pas de plaintes, pas de réclamations. Rendus ingénieux par la nécessité, les recteurs essaient de concilier leurs besoins avec leur dignité par la proposition suivante. Le 12 juillet 1534, Imbert PECOLET demande au Conseil de lui concéder l'école pour un espace de trois ans. Il veut et entend vivre en mode de collège, à la compagnie de Me Alexandre (Anthoyne) et avec l'assistance d'un bachelier. Avec ce personnel, il organisera trois classes : « l'une pour ceulx qui commencent ; l'autre, pour les médiocres, et la tierce pour les parfaictz, » c'est-à-dire les plus avancés en instruction. Tous les matins, il y aura *lectures ;* toutes les après-dînées, *répétitions*. Ce n'est pas tout. Sui-

(1) De 1520 à 1530, on a relevé plus de noms de pédagogues ou magisters que de 1530 à 1540. Ces derniers ne font que traverser la cité. Il faut faire exception pour Jean Bonyer, écolier de Ganges. (Arnaud Noyre, 1537, f. 141).

vant les usages en vigueur en d'autres cités, les enfants seront astreints « à la despense du collège, » en d'autres termes, au lieu d'être externes, ils deviendront pensionnaires et mangeront à la table des maîtres. Par suite, ils profiteront « par tout temps » et seront tenus de parler latin du matin au soir. Tout, même le latin, s'enseignera en latin.

Le conseil reste froid à cet exposé. Malgré les avantages qui doivent en ressortir pour le progrès des études, il ne se prononce catégoriquement ni pour ni contre cette organisation. Elle a cependant des partisans. Les avocats Louis Andron et Jacques Rossel en expriment hautement leur satisfaction — ils vont jusqu'à demander une maison séparée pour les petits enfants — mais ils sont impuissants à entraîner leurs collègues, qui se tiennent sur une prudente réserve. Pour qui sait lire entre les lignes, ce silence est significatif : aussi lorsque deux mois plus tard 1) s'effectue le renouvellement du bail, on n'est pas surpris de voir que la proposition a été rejetée et que l'école a été baillée pour un an aux conditions accoutumées.

Cette déconvenue affecta vivement les maîtres, car pour être latiniste, on n'en est pas moins homme. Si sur le moment ils n'en laissent rien paraître, un petit incident, qui se produit au lendemain de la rentrée, atteste la vivacité de leur froissement. Les écoliers font, dans la séance du 5 octobre 1534, leurs doléances. « Ils se plaignent, disans que les maistres hont fermé l'escolle à clé, ne voulant permettre que les enfants entrent aux chambres basses ; par quoy fault qu'ils demeurent dehors ; car tous ne peuvent point demeurer dans l'auditoire ; disant les maistres que la dite escolle leur a estè baillée en cette sorte et eulx l'ont ainsi entendu : autrement veulent laisser la dite escolle. »

(1) *Arch. munic.* FF. 12 f. 93. à la date du 18 septembre 1534 — La rentrée des classes avait lieu le lendemain de la Saint-Michel.

Le conseil prend fait et cause pour les écoliers et maintient leurs droits avec netteté et énergie. Les maîtres que l'on a ne sont pas tels qu'il faille s'incliner devant eux ; s'il en est de pires, il s'en trouve de meilleurs ; aussi s'ils ne viennent à résipiscence, il ne reste qu'à les prendre au mot. L'avocat Antoine BARNIER s'en explique avec franchise : « l'intention du conseil a esté que les enfants de la ville entrent dans les escolles et ayent les chambres basses, comme a veu de toute ancienneté : par quoy, les maistres ne doivent rien faire de nouveau ; ains doibt estre commun, s'entend le bas d'icelle. Et s'ils ne le veulent ainsi tenir et garder, que les consuls en boutent d'aultres en leur lieu. » Son confrère, l'avocat Tristan de TROIS-EYMINES, avec plus de formes, aboutit à une conclusion semblable. Il entend que les enfants entrent à l'école « comme souloient faire au temps passé » et que tout le rez-de-chaussée soit affecté à leur usage. La ville offre de tenir tous ses engagements, mais à la charge que les maîtres observent les leurs ; « aultrement, dit-il en terminant, qu'elle en aye d'aultres » (1).

La colère avait mal conseillé Imbert Pecolet et si en sa qualité de maître d'école, il doit lui être beaucoup pardonné, la sympathie que nous accordons à cette profession ne doit pas empêcher de reconnaître que dans le cas particulier il avait fait fausse route. Assurément personne ne saurait lui contester le droit d'être froissé du rejet de sa proposition, mais ce n'était pas une raison pour en punir des innocents et laisser les élèves se morfondre à la rue. C'est ce que les remontrances des consuls lui firent comprendre et c'est ce qui explique pourquoi, loin de déserter la cité, il s'applique à remplir tous ses engagements. Quant aux gages, ils restent fixés à soixante quinze livres « pour ceste foys et sans conséquence »

(1) *Arch. munic.* L. L' 6. f. 13 et 14.

« pourveu qu'il aille avec tous les escoliers chacun psamedy à l'église Nostre-Dame dire le *Salve Regina* avec deux torches et fasse chanter les litanies aux clercs quant yront aux processions et qu'il ne preyne rien des enfants de la ville » (1).

L'incartade de Pecolet fut pardonnée ; elle ne devait pas cependant tomber dans l'oubli.

XIV

Nos ancêtres, s'ils ne veulent pas d'un collège qui rendrait illusoire la gratuité de l'instruction, n'en poursuivent pas moins leur but. Loin de se laisser décourager par les obstacles, loin de s'arrêter à mi-chemin, ils travaillent au relèvement des études et s'occupent d'apporter à l'école de nouveaux perfectionnements. Se souvenant que « les lettres sont le vray soulas de l'homme libre et généreux » ils ne négligent rien pour que leurs enfants soient à même d'en goûter les douceurs, d'en savourer les avantages et comme par le fait de la gratuité les élèves se sont accrus, ils sont amenés, par la logique et la force des choses, à doubler le personnel enseignant.

La séance du 12 juillet 1535, où cette résolution est adoptée, mérite en particulier d'être signalée ; car il n'en est pas qui, à ce point de vue, offre un intérêt plus palpitant. Les assistants, qui sont plus nombreux que d'habitude, — aux membres du Conseil ordinaire sont venus s'adjoindre des notables, des magistrats, des ecclésiastiques, comme le prévôt de la cathédrale, Robert Delacroix, l'archidiacre de Vauvert, Georges Conet, le prieur des Augustins — n'opinent pas du bonnet ; ils formulent tour à tour leur opinion, en termes qui ne pré-

(1) *Arch. munic.* L. L. 6. f. 22.

tent pas à l'équivoque. Tous du premier au dernier sont sympathiques à la cause de l'instruction ; il n'y a désaccord que sur le chiffre de la dotation à accorder aux maîtres. Enfin, après de longs débats, et à une grande majorité, CENT SOIXANTE ET DIX LIVRES sont votées. Le Conseil assigne quatre vingts livres à Benoît COSME « vu la qualité de sa personne » trente livres à son compagnon Antoine Janin et autant à chacun des anciens recteurs, qui deviendront ses coadjuteurs, ses auxiliaires (1).

Là n'est pas le seul intérêt de cette longue délibération. Pour qui la lit avec attention, il s'en dégage quelques points qui, bien que de moindre importance, doivent être incidemment consignés. Qui l'eût cru ? Personne n'a un mot aimable pour Pecolet. L'avocat Jean Jossaud, qui deviendra conseiller au Parlement de Turin, ne parle de lui et de son collégue que pour leur enjoindre de se conformer aux termes du contrat et les inviter à se pourvoir d'un recteur pour les petits enfants. Quant aux représentants du clergé, leur attitude est correcte et digne de leur caractère ; ils ne sont hostiles à personne ; ils n'ont de sympathies que pour l'instruction. En veut-on une preuve ? L'opinion qui a rallié le plus grand nombre de suffrages, émane du vicaire de l'Évêque, c'est à dire du prévôt de la cathédrale.

A l'instar des châteaux en Espagne, cette belle orgasation croula avant d'avoir pu fonctionner. Le démolisseur fut Imbert Pecolet. Soit qu'il fut mécontent du rôle qui lui était assigné, soit qu'il eut des affaires urgentes, comme il l'a prétexté, à la rentrée de l'année scolaire, il quitta la cité et semble s'être retiré, soit à Béziers, le lieu de sa naissance, soit à Toulouse, où il avait pris le grade de maître ez arts. Quoiqu'il en soit du

(1) *Arch. mun.* LL 6, f° 42.

lieu de sa retraite, le désarroi, provoqué par son départ, fut de courte durée. Ses collègues ne perdirent pas la tête et confièrent, avec l'agrément du Conseil, la classe dont il était chargé au *magister* des enfants de Pierre Le Blanc, juge royal, avec pacte exprès qu'en cas de prochain retour, comme l'avait laissé entrevoir le titulaire, celui-ci reprendrait son emploi. Ce cas ne se présenta point et le remplaçant justifia pleinement les espérances qu'on avait mises en lui.

Pendant ce temps, l'école poursuivait sa marche ascendante et puisait dans les circonstances de nouveaux éléments de prospérité. Sa population grossissait de jour en jour, car aux enfants de la cité viennent s'ajouter ceux que fournissent tous les points du diocèse. Ce n'est pas tout. En dépit de l'éloignement, le diocèse de Mende, donne quelques recrues qui viennent compléter leur éducation. En un mot, le chef-lieu de la sénéchaussée est devenu au point de vue de l'instruction ce qu'il est déjà au point de vue judiciaire et administratif.

Les Nimois, qui bénéficient sous tous les rapports de cette prospérité, jugent le moment opportun de lever le masque et de dévoiler leurs secrets desseins. Il faut voir « monsieur le grand maistre affin qu'il en parle au Roy que soit son bon plaisir octroyer à la ville une Université des Artz. » Dans la même séance (4 décembre 1535) le contrôleur du domaine, Tannequin Le Valoys émet l'avis qu'on écrive « une bonne lettre, tant de la ville que de la cort, à monsieur le grand maistre pour luy monstrer le bien et utilité que peult en venir à la ville, et après avoir l'advis des Evesques de Maguelone, Uzès et Nismes. » Le 16 décembre 1535, le consul Antoine Arlier, expose au Conseil qu'il s'est rendu à Montpellier et a parlé au grand maître « touchant l'institution de l'Université ez artz. »

Au milieu de ces démarches, qui ne sont pas prêtes d'aboutir, rien ne transpire sur le personnel enseignant, rien n'autorise à supposer qu'il prête soit à l'éloge soit à la critique. On connait, il est vrai, une histoire assez louche, concernant Benoit Cosme et relative à sa maison dont il laissera le loyer en souffrance, mais de ce que la ville a eu de ce chef une déconvenue et a dû payer douze livres au propriétaire, on ne saurait en conclure que cet « homme scavant » s'est montré au dessous de sa réputation et a fait le vide antour de sa chaire. Il reste seulement un fait certain, c'est qu'à l'expiration de leur engagement, Cosme et son compagnon allèrent chercher fortune en d'autres villes. Ajoutons qu'il serait erroné d'en tirer des conséquences fâcheuses, tant ces pérégrinations sont dans les mœurs des lettrés et des étudiants.

Par suite de ces désertions successives, il ne restait à la fin de l'année que le prêtre Alexandre Anthoyne ; aussi le conseil s'occupe durant les vacances de combler les vides advenus. Poussé par l'amitié et peut être par les lettres de Pecolet, un jeune avocat, Jean Parades, tente une démarche en faveur de celui-ci ; mais le silence, qui accueille sa proposition, doit lui apprendre qu'il s'est trop hâté (10 septembre 1536). Le conseil traite avec moins de dédain un inconnu, François Vérir, qui a été examiné par le lieutenant Jean Albenas et plusieurs autres lettrés. Il l'agrée le 8 octobre 1536 et en le recevant aux anciens gages a le soin de spécifier que les enfants de la ville ne lui paieront aucun salaire. On ne sait rien de ce nouveau recteur, sinon que c'est la seule fois qu'il est parlé de lui.

On ne saurait en dire autant de son rival secret, Imbert Pecolet. Lassé d'attendre, et comme sœur Anne, ne voyant rien venir, il tente la fortune et arrive à l'improviste dans la cité, espérant que par sa présence et ses discours, il ramènera les partisans qu'il s'est aliéné par ses incartades et son brusque départ. Le succès couronne l'entreprise,

et le 15 avril 1537, il est replacé à la tête de l'école, dès que le bail de l'année courante aura pris fin. Tout est oublié, la paix est signée, et par une rare bonne fortune, les éloges succèdent brusquement aux critiques.

Que s'est-il passé? quelle est la raison de cette rapide volte-face? L'explication en est difficile à trouver; le mystère règne, et les documents recueillis ne nous permettent guère de le dissiper. Scrutons-les cependant, car leur méditation est en définitive le seul moyen d'approcher de la vérité.

Le traité, moins vague que les précédents, fournit quelques données intéressantes sur le régime scolaire. Le bachelier sera, comme par le passé, chargé des commençants : il leur apprendra à lire et à écrire et leur enseignera en même temps la grammaire. Les maîtres commenteront les bons grammairiens, ainsi que les anciens poétes. Il y aura « une lecture sur Vergille, une autre sur Cicero (sic) et en dernier lieu un cours de dialectique où l'on expliquera « l'Aristotel » en grec et en latin. Aux conditions offertes par Pecolet, le Conseil ajouta qu'il ferait parler latin dans les classes aux écoliers et qu'il les ferait aller aux processions publiques et solennelles, de deux en deux, en chantant les litanies. Quant à la proposition faite par Pecolet, de lire tous les dimanches l'Évangile aux écoliers, le Conseil, sur une observation de Jean Robert, juge des crimes, s'abstint de prendre une décision à ce sujet, attendu qu'il appartenait à l'Évêque seul ou à son vicaire de permettre ou d'interdire la lecture de l'Évangile.

De ce programme, la partie réservée fut la seule qui sortit à effet, et par cela mit obstacle à l'exécution des clauses approuvées. En attendant d'entrer en fonction à la Saint-Michel prochain (29 septembre 1537), Pecolet semble ne pas être resté oisif et avoir enseigné à domicile les doctrines auxquelles il avait été initié durant son dernier

séjour à l'Université de Toulouse. Cette propagande, à laquelle il aurait employé ses loisirs forcés, ressort de la conduite du précenteur Guy de Rispe, qui se refuse à l'instituer ; des accusations du lieutenant de l'official, qui le déclare « suspect en la foi » et interdit aux consuls, sous peine d'excommunication, « de donner faveur, secours, ni aide » à l'ancien recteur, jusqu'à ce qu'il se soit lavé de tout soupçon d'hérésie ; d'une délibération du Conseil, qui intime à ses successeurs « que ne eussent point à lire à la saincte Escripture, mais ez aultres livres, tant en grammaire, logique et rétorique, et ce pour obvier aux erreurs que l'on dit que par ci-devant ont esté semées, à cause de la lecture de la saincte Escripture. » (1)

Peu de choses restent à ajouter, non que la matière soit épuisée, mais parce que plusieurs des documents qui ont été recueillis trouveront ailleurs une place plus appropriée (2). Quant à Gaspard Caiart, Jacques Bergès, qui sont appelés, avec le prêtre Alexandre Anthoyne, à être les derniers recteurs de l'école municipale, ils tiennent une moindre place et jouent un rôle moins important que leurs devanciers. Si les jours de l'Institution sont comptés, elle n'est pas pour cela à l'agonie. Elle va simplement recevoir de nouveaux professeurs et, sous le titre d'*Université des Arts*, concourir aux progrès de l'instruction.

Dr PUECH.

(1) *Arch. munic.* LL. 6, f. 197, séance du 26 octobre 1538.

(2) En traitant des *Débuts de la Réforme*, on exposera la procédure à laquelle donna lieu le recteur Pecolet. Il suffira de dire ici que loin de subir le dernier châtiment, comme le laisse entendre son biographe, il passa à Genève et devint professeur d'hébreu à l'Université de Lausanne.

A LA CASERNE

PIÈCE EN UN ACTE ET EN VERS

DISTRIBUTION DE LA PIÈCE :

Miquin, séminariste-soldat.	Finaud	soldats.
Un sergent.	Jacquot.	

La scène représente une salle de corps de garde. Porte sur la gauche ; à droite et au fond, contre le mur, des bancs ; au fond ratelier d'armes ; un tambour à gauche.

SCÈNE I

Finaud, Jacquot.

Jacquot.

Dam! J'ai vu subito sans être un gros malin
Qu'on t'avait éduqué dans le vrai fin du fin !

Finaud.

Peuh ! Jacquot, ce n'est pas de quoi crier merveille ;
Ne t'avait-on pas dit que je suis de Marseille ?

Jacquot.

Hé ben?...

Finaud.

Tu ne discernes pas alors le blanc du noir?
Aux fils de mon pays apprends que le savoir
Est aussi naturel que le nez au visage.
Mais toi, naïf enfant, dans quel antre sauvage
As-tu jadis poussé par ton premier bèlement ?

Jacquot.

Là ! Je ne comprends pas du tout !...

Finaud.

Décidément
Tu n'es pas familier aux fleurs du beau langage.
Dis-moi, rustique ami, le nom de ton village.

Jacquot.

Je suis de Pézenas.

Finaud.

Quès aco Pézenas !

Jacquot.

Pézenas ! C'est le berceau de mes jours...

Finaud.

Hélas !

Je te plains.

Jacquot.

Tu me plains ? Tiens ! Qu'est-ce que ça prouve ?
C'est pas grand, Pézenas, mais enfin on y trouve
Des fontaines pour boire et des bancs pour s'asseoir.

Finaud (*riant*),

Et quand on a sommeil on s'y couche le soir...
Rien qu'à te voir ainsi tout pétri de malice
On croirait retrouver Monsieur de La Palice.

Jacquot.

Inconnu le bourgeois ! — Mais pour en revenir
A ce que tu disais...

Finaud.

Je vois avec plaisir
Que quoique digne fils d'une infime patrie,
Tu montres du penchant pour la philosophie.

Jacquot.

A la philoso... quoi ?

Finaud.

phie !.. Oui-da, mon garçon.

Jacquot.

Finaud, t'es un lapin !

Finaud.

C'est certain... Ainsi donc
Je te disais que l'homme, échappant à l'ornière
Des superstitions, marche vers la lumière.
Le bon Dieu !... Qui l'a vu? personne. Quant à moi
J'admets ce que je vois, rien plus : voilà ma foi.
Tous les cléricaux sont des menteurs ou des ânes,
Mais avant tout, Jacquot, redoute les soutanes,
Le pire des fléaux, vois-tu, c'est l'homme noir.

Jacquot.

Dam ! puisque tu le dis tu dois bien le savoir.

Finaud.

Du progrès sourdement il trame la ruine,
Il appelle sur nous la peste et la famine,
Il évoque la nuit quand le jour doit briller.

Jacquot.

Bon ! Ne pourrait-on pas un peu les fusiller ?
Pour nous, quand nous bronchons, on ne fait pas d'ambages
M'est avis.

Finaud.

Si... parfois on en fait des otages !

Jacquot.

Finaud, voici l'abbé.

Finaud.

L'abbé ?

Jacquot.

Tiens ! c'est ainsi
Qu'au quartier on le nomme. Est-ce que celui-ci
Est curé?

Finaud.

Non ; encore le curé n'est qn'en graine.

SCÈNE II.

Les mêmes, Miquin. *(Il tient un livre).*

Miquin.

Amis, bonjour.

Finaud.

Cafard !

Miquin.

Je vous fais de la peine
En vous disant bonjour !

Finaud.

Garde tes compliments ;
Des bigots nous savons priser les sentiments.
Garde ton miel , cagot !

Jacquot.

Bien ! très bien, Finaud !... Hue !
Fantassin de carton ! curé ! triste recrue !

Miquin.

Va !..poursuis mon garçon (*à part*) Mon Dieu,pardonnez-leur
Et contre leur injure affermissez mon cœur !
(*Il remonte vers le fond s'assied et lit*).

Finand.

Tous les mêmes !... Vois-le prendre un air de mystère,
Lever les yeux au ciel, soupirer et se taire.
Capon !... Et dans ce bois on taille des soldats !

Jacquot.

Ah ! dam ! C'est vexant quand on ne vous répond pas
Et qu'on se trouve seul à faire un dialogue...
Il lit, ce propre à rien... A l'eau ! mauvaise drogue !

Finaud.

Et que répondrait-il ? Sous un front vertueux
Tout prêtre aux yeux naïfs cache un cœur vicieux,
Mais, en plus qu'être vil, l'homme noir est un lâche.
(*Miquin ferme brusquement son livre et s'avance*).

Jacquot.

Regarde donc, Finaud, je crois que ça le fâche.

Miquin.

Non, ces propos méchants ne sauraient me froisser ;
Le trait mal dirigé rebondit sans blesser,
Et le prêtre se rit de votre inique rage
Comme le mont des chocs impuissants de l'orage.
Pourtant comme soldat, puisqu'enfin je le suis
— J'en remplis les devoirs, j'en ai l'habit — et puis
Comme Français je dois relever une injure.
(*à Jacquot*).
Toi, je ne t'en veux pas : tu jappes par nature
Comme un chien bien dressé court après le passant
Sans nul autre motif que l'ordre d'un enfant.

Jacquot.

Dam ! Finaud, quand il parle, il sait se faire entendre
Et sans effort chacun peut d'abord le comprendre.

Finaud.

Et toi, mon pauvre oison, tu trouves ça charmant ?

Jacquot.

Tiens ! à toi d'écoper... C'est ton tour maintenant.

Finaud.

Nous verrons bien !

Miquin.

Pour toi, Finaud, c'est autre chose.
Du mal que tu produis tu peux peser la cause.
Ta haine me poursuit sans cesse, mais tu sais
Que la loi que je sers est une loi de paix.
Peut-être autre serait envers moi ton allure
Si tu n'espérais pas l'oubli de ton injure.

Finaud.

Tu me provoques ?

Miquin.

Non. Prends garde cependant :
Si Dieu nous interdit de répandre le sang,
S'il défend le duel — lequel d'ailleurs outrage
Bien plus la raison qu'il ne prouve le courage —
Il nous permet parfois à de méchants garçons,
De donner, pour leur bien, de touchantes leçons.
J'ai dit... Dans ton cerveau grave cette parole.
Mais pour en bien finir cette fois, mauvais drôle,
Avec ce mot sanglant dont tu m'as souffleté,
Moi soldat ! Moi Français !... Finaud, la lâcheté
N'est pas de refouler de trop justes colères,
De boire sans gémir aux coupes d'eaux amères,
D'accepter sans murmure et le regard au ciel,
A l'exemple du Christ, le vinaigre et le fiel,
Et tel fameux héros qui pendant la bataille
Se rit du fer qui vole et nargue la mitraille
Qu'il paraît d'un œil fier écarter de son front
Ne saurait sans pâlir recevoir un affront.
Pour voir la dent qui mord sans essuyer la bave
Il faut être chrétien et c'est plus qu'être brave.
Le lâche est celui qui confiant en son bras
Prend plaisir à frapper qui ne lui répond pas
Et qui dans le danger derrière autrui se cache.
Enfin je crois, Finaud, que, toi, tu n'es qu'un lâche.

Finaud (*menaçant*).

Un lâche, moi !... Cafard, ose le répéter !

Le sergent (*dehors*).

Miquin !

Jacquot.

Pchutt !.. le Sergent.

Miquin (*s'avançant vers la porte*). Sergent !

SCÈNE III

Les mêmes, le Sergent.

La sergent (*remettant une lettre à Miquin*)

Allez porter

Au commandant Destoc aussitôt cette lettre.,

Qu'une ordonnance vient pour lui de me remettre.

Miquin.

Bien, sergent,

Finaud (*bas à Miquin*).

A bientôt !

Miquin (*même jeu*),

Je reviens à l'instant.

(*Il sort*).

Le sergent (*Roulant une cigarette*).

Garçon intelligent, Miquin... et bon enfant.

On voit en lui l'étoffe d'un bon militaire...

C'est dommage, vraiment, qu'il rentre au séminaire.

Il allume sa cigarette et sort).

SCÈNE IV

Finaud, Jacquot

Ah ! c'est trop drôle, vrai ! Mais il n'a pas, ma foi !

Mais là ! mais pas du tout l'air d'avoir peur de toi.

Finaud.

Le cagot ! Tu verras bientôt.,, (*Jacquot rit*). Ça te fait rire !

Jacquot.

Dame ; ne te fâche pas... mais je voudrais te dire

Quelque chose... Tantôt pendant qu'il dégoisait.

Je pensais : On dirait, si tout autre parlait,

Qu'il jase quasiment comme ses père et mère !..,
Mais lui parlerait mieux encore qu'il doit se taire.

Finaud.

Alors tu trouverais !,..

Jacquot.

Qu'il peut avoir raison.
Si d'un bon coup de poing il payait chaque affront.
On rencontrerait moins d'amateurs !

Finaud.

Imbécile !
Quel butor !

Jacquot

Butor, soit ! mais laisse-moi tranquille,
Je ne suis pas curé, morbleu ! Je cogne, moi !
Quand on veut me vexer... Va bien... prends garde à toi !
A ce qu'a dit l'abbé, malgré ma pauvre tête,
J'ai compris qu'une giffle est parfois œuvre honnête !

Finaud.

Bon ! tu veux m'effrayer parce qu'on te sait fort ?
Je ne désirais pas te froisser...

Jacquot.

Soit ! j'ai tort
Mais aussi c'est vexant d'être traité de bête...

Finaud.

Entre amis... touche-là !... Voyons, la paix est faite !

Jacquot.

Minute, mon garçon !... Tu ne me diras plus
De mots injurieux et partant incongrus ?

Finaud.

Promis !

Jacquot.

Va, pour la paix, pourvu qu'on me respecte.
(à part). La valeur de Finaud me devient fort suspecte !

Finaud *(à part)*.

Bien ! fais le fanfaron... Tu me paieras cela :
Je te ferai rosser !

Jacquot (*qui a fait quelques pas vers le fond*).

Miquin a laissé là
Son volume.

Finaud (*prenant le livre*).

De quoi nourrit-il sa sottise
Ce sournois?... « Tome deux... *Histoire de l'Église.* »
Si tu veux nous allons lui jouer un bon tour...
Cachons-lui son bouquin, Jacquot ; à son retour
Nous le verrons crier, pester, ce triste sire,

Jacquot.

Dam ! moi, je le veux bien, si ce n'est que pour rire
Mais il ne faudra pas le faire trop chercher,
Car enfin..

Finaud.

Oui (*lui donnant le livre*) Prends-le... tâche de [le cacher

Jacquot.

Où donc ?

Finaud (*réfléchissant*)

Où pouvons-nous le faire disparaître ?

Jacquot.

Ici, sous ce tambour.

Finaud

Non, non ; il faut le mettre
Sous cette planche.,, là.

Jacquet (*regardant dehors*)

Voici l'abbé.

Finaud.

C'est bien.
Quoi qu'il dise, Jacquot, nous ne répondrons rien.

Jacquot.

Mais ce mot de tantôt ?

Finaud

Quel mot ?

Jacquot.

« Tu n'es qu'un lâche. »

Finaud

Ah l... nous verrons plus tard !

Jacquot (*à part*).

Motus ! pour ce qui fâche.

SCÈNE V

Les Mêmes, Miquin.

Miquin *Il vient se placer à côté de Finaud*)

Me voici de retour et tout à toi, Finaud.

(*Finaud va s'asseoir au fond ; Jacquot à droite*).

Tiens ! m'aurait-on changé mon lion en agneau ?
Le fer rouge au dompteur sert plus que la caresse :
La crainte, a dit David, conduit à la sagesse...

(*Il cherche son livre*)

J'exagérais l'effet de mon petit sermon...
Ils m'ont escamoté mon livre... ma leçon,
Veut d'autres arguments pour être profitable ;
Hé bien ! argumentons... dans un but charitable.

(*Il remonte vers Finaud immobile*).

Finaud, mon livre ?,.. Bien ! Ah ! le pauvre garçon,
Aura perdu la voix !... Finaud, mon livre ?... Non,
Tu ne me réponds pas ? Parfait ! Je vais, mon drôle,
Sans être médecin, te rendre la parole ;

(*Il lui prend la main, il serre, Finaud se débat et tombe à genoux*).

Finaud.

Tu me fais mal, Miquin !

Miquin.

Mon volume, Finaud.

Finaud.

Au secours, Jacquot !... Ahi !

Miquin.

Mon livre !... Il me le faut !

Finaud.

Je ne l'ai pas !... Rends-le, Jacquot...

Jacquot.

Quelle grimace
Tu fais là, pauvra ami.

Finaud.

Rends-le vite... de grâce !
Je vais me trouver mal, il m'écrase la main..,

Jacquot.

Parait bien !... qui l'eut dit ?... quelle poigne, matin.

Miquin.

Mon livre !

Finaud.

A moi !... Secours !

Jacquot (*prenant le livre*)

Tu pourrais, j'imagine
Ne pas faire, en criant, croire qu'on t'assassine !
Va, lâche-le, Miquin ; ton livre, le voici.

SCÈNE VI

Les Mêmes. le Sergent.

Le Sergent.

Eh bien !... quel est ce bruit ?... Qui criait donc ainsi ?

Finaud.

Moi!.,. Miquin me frappait... Il m'avait pris en traitre.

Le Sergent (*à Miquin*).

Expliquez-vous.

Miquin.

Finaud m'avait fait disparaître,
Pour s'amuser, ce livre et... je le confessais.

Finaud.

Ce n'est pas moi (*Désignant Jacquot*) c'est lui !

Jacquot.

Dam ! je t'obéissais.

Le Sergent (*à Finaud*).

Vous ferez quatre jours de salle de police.
(*à Jacquot*).
Vous vous joindrez à lui, de peur qu'il ne languisse.

Jacquot (*à Finaud*)

Si je t'écoute encor, je veux être pendu !
Sors !... presto !... Nous allons régler ce qui t'est dû !
(*Ils sortent, Jacquot poussant Finaud par les épaules*)

SCÈNE VII

Le Sergent, Miquin:

Le Sergent.

Quel est votre pays, Miquin ?

Miquin.

J'ai pris naissance.
Dans un petit hameau sous le ciel de Provence.

Le Sergent.

N'avez-vous pas perdu de parent au Tonkin ?

Miquin.

Hélas ! un frère aimé !... le lieutenant Miquin !...

Le Sergent.

Le lieutenant Miqnin ? Quoi ! c'était votre frère !

Miquin.

Oui ! l'avez-vous connu ?

Le Sergent.

Sa mémoire m'est chère.
Plus qu'un ami, pour moi ce fut un protecteur,
Et son image vit à jamais dans mon cœur.

Miquin.

Oh ! parlez, je vous prie !

Le Sergent.

A cette heure fatale,
Où Miquin succomba frappé par une balle ;
J'étais là, moi !... Depuis le matin nous luttions
Non comme des soldats mais comme des lions.
Toujours le lieutenant était à notre tête,
Fier, le sourire au front comme dans une fête,
Oh ! c'était rude, allez, croyez-moi... Plusieurs fois
Nous avions refoulé l'ennemi dans un bois ;
Toujours il revenait, sortant du fourré sombre,
Chaque heure paraissait en accroître le nombre.
La voix vibrante, l'œil brillant, le sabre au clair,
Électrisant les cœurs aux feux de son éclair.

Miquin semblait grandir au sein de la bataillle,
Tandis qu'autour de lui, fauchés par la mitraille,
Nos soldats décimés, broyés, couverts de sang,
Sur le terrain rougi tombaient en gémissant,
Lui, comme protégé par un pouvoir magique,
Allait tel qu'un héros d'une ballade antique.
Soudain il chancela, puis tomba lourdement...
Une balle avait eu raison de ce vaillant !
Je m'élançai vers lui, mais déjà la mort blême
Du doigt glaçait son front. Dans un effort suprême,
Il put me dire : Adieu ! Puis, élevant les yeux,
Et sa main dans la mienne, et le regard aux cieux,
A son Père d'en-haut il rendit sa belle âme.
Depuis, son souvenir, chère et vivante flamme,
Lorsque la vie est lourde et que mon cœur est noir,
Ranime en moi la force et m'apprend le devoir.

Miquin.

Oh ! laissez-moi presser longuement dans la mienne
Cette main, qu'en mourant il serra dans la sienne.

Le Sergent.

Soyons amis, Miquin , en mémoire de lui ;
Il fut mon protecteur, je serai votre appui.

Miquin.

J'accepte de grand cœur et pour moi, pour mon frère,
Je saurai vous aimer,

Le Sergent.

Tenez ! je suis sincère.
Je sentais un attrait mystérieux et doux
Déjà depuis longtemps me rapprocher de vous.
En vous, je pressentais un noble caractère...
Vous comptez donc toujours rentrer au Séminaire ?

Miquin.

Certes !... A chacun de nous Dieu trace son chemin,
Chacun doit, se pliant à l'éternel dessein,
S'avancer sur la route où sa voix nous entraîne.

Le Sergent.

Je suis loin d'approuver cette stupide haine
Qu'ont pour toute croyance un grand nombre de sots,
Mais enfin, mon ami, pour tout dire en deux mots,
Au café l'on me voit plus souvent qu'à la messe ;
Et puis, j'aime, malgré ses heures de tristesse,
Mon métier de soldat : j'eusse été très heureux
D'en porter les plaisirs et la peine, à nous deux.
Pourquoi contre la robe échanger la tunique ?....
Quel sort plus attrayant pour un cœur héroïque ?
Tandis que le pays, lassé, dort dans sa nuit ,
Debout sur le rempart, épiant chaque bruit,
Pour le salut de tous, sublime sentinelle ,
Le soldat veille seul dans l'ombre solennelle ;
Et puis, quand des tambours les puissants roulements
Contre les ennemis lancent nos régiments,
Quand éclatent dans l'air les vives sonneries,
Que sur les casques d'or ou sur les broderies
Des chefs, le beau soleil parsème ses rayons ,
Lorsque, au moment suprême, on voit les bataillons ,
Blés aux épis d'acier, aux gerbes d'étincelles,
S'aligner dans les champs pour des moissons mortelles ,
Comme le cœur bondit à l'aspect du drapeau !
Et je ne sais vraiment quel sort est le plus beau :
Revenir en vainqueur ou mourir pour la France !

Miquin.

Ami, chez un soldat, j'aime cette vaillance.
Oui, je le reconnais, elle est belle la part
De qui fait de son corps au pays un rempart ,
Et qui tombe en héros, ou force la victoire,
S'est conquis dignement des titres à la gloire.
Mais il est, en dehors de ces faits éclatants,
D'aussi nobles labeurs et d'autres dévouements ;
Il est pour d'autres preux des batailles obscures
Où les yeux ont leurs pleurs et l'âme ses blessures.
Ces combats n'offrent pas, pour soutenir les cœurs,
L'ivresse à leurs soldats, des lauriers aux vainqueurs.

Leur dévoûment pourtant, ami, vaut bien le vôtre,
Et je ne parle pas de ce modeste apôtre,
— Homme plus grand que l'homme et que l'amour divin
Semble avoir dépouillé de tout limon humain, —
Qui va, bravant les maux où se plaît son courage,
Porter la voix du Christ sous la hutte sauvage ;
Je ne veux voir ici que ce prêtre qui vient
Tendre la main à tous dans tout foyer chrétien.
Renonçant pour lui-même aux bonheurs de la terre,
Du pauvre il est l'ami, de l'orphelin le père ;
Il réclame sa part de toutes les douleurs,
Sa voix parle d'espoir, sa main sèche les pleurs,
Et sur chaque misère, avec une parole
Qui calme et fortifie, il verse son obole.
A son frère indigent, sans peur du lendemain,
Il offre en souriant la moitié de son pain ; —
Car le Christ a promis, en ordonnant l'aumône,
De la rendre au centuple à celui qui la donne.
Si des cités, ainsi qu'un long rugissement,
La voix des travailleurs s'élève, maudissant
Le riche, dont l'or semble affamer leur misère,
Quand le sol ébranlé tremble sous leur colère,
Lorsque le drapeau noir flotte sur les haillons,
Un Christ en main, perçant les sombres bataillons,
Surgit un prêtre. Au pauvre, il dit : Ami, travaille !
Dieu change ton labeur en féconde semaille,
Et tu moissonneras dans le bonheur un jour
— Au riche, il dit : Le pauvre a droit à ton amour,
Tu dois du superflu faire son nécessaire ;
Riche, la charité c'est la loi du Calvaire ;
L'humble devient au ciel un protecteur puissant,
Et dans l'arrêt sans fin du divin jugement,
Un bienfait négligé pèsera comme un crime !...
— Croyez-vous que ce rôle aussi n'est pas sublime ?
Suivez votre penchant, ami ; soyez soldat,
Puisqu'il en faut, hélas ! Moi, pendant le combat,
Si Dieu jamais, laissant déborder sa colère,
Déchaîne sur nos champs les horreurs de la guerre,

Prêtre, je gravirai les marches de l'autel,
J'élèverai, tremblant, mes mains vers l'Éternel,
Et, portant à ses pieds mes pleurs et mes prières,
Je lui demanderai le salut de mes frères ;
Je lui demanderai de ramener vainqueur
Notre drapeau français, longtemps cher à son cœur,
De rendre à la patrie, avec sa vieille gloire ,
Le bonheur dans la paix, venant par la victoire.
Croyez-moi, les canons, moins que le bras divin,
Ami, de nos combats décident le destin,
Et toute nation, quoiqu'en pensent nos maîtres,
Autant que de soldats, a besoin de ses prêtres.

Le Sergent.

Je ne puis qu'approuver vos nobles sentiments.
Du devoir nous suivrons deux sentiers différents ;
Mais tous deux nous ferons œuvre utile à la France.

Miquin.

C'est mon désir ardent et c'est mon espérance.

Le Sergent.

Quoique éloignés, toujours nos cœurs seront unis.

Miquin.

La distance ne peut désunir des amis.....
Comme ami, voudrez-vous m'accorder une grâce

Le Sergent.

Une grâce ?... Parlez ! que faut-il que je fasse ?
Vous causer un plaisir me serait un bonheur !

Miquin.

Finaud... Jacquot...

Le Sergent.

Hé bien ?

Miquin.

Pardonnez-leur.
(*Souriant*) Ce droit est le plus doux attrait de la puissance.

Le Sergent (*Même jeu*)

En roi vous en usez d'abord..... par la clémence.
(*Se rapprochant de la porte et faisant signe au dehors*).
Venez !

SCÈNE VIII

Les Mêmes, Finaud, Jacquot.

(*Jacquot tient Finaud au collet ; ce dernier, pâle , effaré , cherche à se dégager.*)

Jacquot.

J'ai tant frappé que j'en suis tout moulu ,
Et s'il n'est pas content, c'est qu'il est trop goulu.

Finaud.

Sergent.....

Jacquot (*Vivement, en lâchant Finaud.*)

Si tu te plains, Finaud, je recommence...
Hein ? C'est clair !... Tu saisis l'apologue ?...

Le Sergent.

Silence !...
Miquin vient d'obtenir de moi votre pardon ,
Mais n'y revenez plus... Vous m'entendez ? Sinon !...

Jacquot.

Hé ben ! pour un abbé, c'est gentil tout de même !
(*A Finaud*). Qu'en dis-tu, toi, là-bas, avec ta face blême ?
(*A Miquin*). Me veux-tu pour ami, Miquin ?

Miquin.

Avec plaisir !
Je n'ai jamais formé , Jacquot, d'autre désir.

Jacquot (*Lui serrant la main.*)

Tiens ! touche-la !... C'est dit.

Miquin (*A Finaud.*)

Ne veux-tu pas me tendre
La main, comme Jacquot ? (*Finaud recule, effrayé*). Ah ! bien !
[je crois comprendre.
A certains arguments, si j'ai dû recourir,
C'est malgré moi, Finaud, et non sans en souffrir.
Ne crains rien ! Cette main n'est plus une ennemie,
Elle reprend son rôle et s'avance en amie.
(*Finaud tend la main à Miquin*).

FIN

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Les Chambres sont en vacances, depuis le 21 mars, jusqu'au 27 avril. Ont-elles bien gagné ces cinq semaines de repos ? Il est vrai qu'il est d'usage de prendre des vacances à Pâques et, à ce point de vue, même les plus républicains sont bien aises, pour se conformer à une si louable coutume, de s'en rapporter au calendrier « clérical ; » nos maîtres ne veulent pas du repos du dimanche pour autrui, mais ils ne se font pas faute de le prendre pour eux-mêmes et ils se gardent bien de rester à leur pupître pendant la quinzaine que les « cléricaux » ont de tout temps consacrée aux vacances : décidément l'Église a du bon, à ce point que les radicaux, à tout crin, les plus vieilles barbes, considèrent ce doux repos comme leur devoir pascal. Il faut aussi reconnaître qu'après Quasimodo bon nombre de sénateurs et de députés, en qualité de conseillers généraux, se remettront à l'œuvre pour les affaires départementales, ce qui n'est guère pour eux plus attrayant que la besogne législative.

Quoi qu'il en soit, gagnées ou non, complètes ou mitigées, ces vacances de nos deux Assemblées politiques nous permettent d'avoir un peu plus de calme pour revenir sur leurs travaux et en apprécier l'importance. Qu'ont donc fait nos députés depuis le 1er mars ?

On va en juger. D'abord, rejet de la loi relative au pari mutuel. Nous ne devons certes pas blâmer cet acte de bon sens, mais il a failli ébranler le ministère et il a procuré assez de souci à M. Constans. Ensuite, deuxième délibération sur le projet concernant les caisses de retraite, de secours et de prévoyance pour les ouvriers et les employés, projet qui a été accepté. La Chambre a fait aussi bon accueil à la proposition de M. Mèline pour le dégrèvement de l'impôt foncier en faveur des petits cultivateurs éprouvés par les froids rigoureux de l'hiver, Sur la question des sucres, M. Thellier de Poncheville a fait admettre son amendement fixant à 20 0l0 le déchet de fabrication alloué aux fabricants qui renoncent au bénéfice de la

prime sur les sucres. Plusieurs autres lois de même importance ont été votées, relatives au régime fiscal en matière de succession et de donation entre vifs, au plâtrage et aux fraudes du vin, à l'exercice de la médecine. En outre, un crédit supplémentaire de 325.000 fr. a été accordé aux collèges communaux de garçons. Et c'est tout : renvoi, après les vacances, de la discussion sur le tarif général des douanes et d'un projet de loi sur les institutions de dépôts.

Ce mince travail de législateur a été doublé, cependant, de quelques discussions politiques. Six interpellations ou questions à signaler, A la question de M. de Montfort au ministre de la guerre sur les appels périodiques du printemps, M. de Freycinet a répondu, suivant le vœu de l'honorable député, que, en considération des malheurs irréparables de l'agriculture pendant cette année, le gouvernement ajournera de six semaines à deux mois, pour ceux qui le demanderont, la période des vingt-huit jours. Dans la même séance, M. de Bernis demandait raison à M. le ministre de l'intérieur du décret de dissolution porté contre le Conseil municipal de Nimes. Il n'a pas été difficile à notre honorable député de prouver que M. Constans n'avait eu aucun bon motif pour annuler les opérations électorales, parfaitement irréprochables, de la deuxième section et révoquer ainsi les conseillers municipaux de la droite. En vain a t-on cherché à embarrasser et à dérouter l'éloquent et habile orateur. M. de Bernis a dit tout ce qu'il voulait et tout ce qu'il fallait dire. Il savait bien qu'il ne ferait pas revenir sur sa décision le ministre, qui était, de parti-pris, si injuste et si maladroit, mais il tenait à faire connaître au pays tout entier l'odieuse situation que le gouvernement imposait à une grande ville et il a flétri les étranges procédés dont on usait envers les élus du suffrage universel. Le ministre n'a pu répondre rien de satisfaisant et M. de Bernis, quoique vaincu, a été, auprés de l'opinion publique, le véritable vainqueur.

L'interpellation de M. Paulmier relative à l'interdiction du pari mutuel aux courses a abouti à un ordre du jour de confiance. La Chambre se doute bien qu'il y a quelque chose à faire sur ce point, mais elle ne voudrait pas prendre la responsabilité de faire quoi que ce soit, et, d'autre part, le ministère se soucie peu d'assumer lui-même cette responsabilité. Une telle situation est loin d'être normale et ne peut pàs durer.

Autre interpellation de M. Laur contre les escroqueries par les opérations de Bourse. De bonnes vérités ont été dites sur ces opérations que rend attrayantes l'appât de bénéfices énormes, mais cette discussion ne pouvait avoir aucune conclusion pratique, puisque le Code est muet sur ce point ; cependant le ministre a cru devoir promettre, comme très prochain, d'un projet de loi général sur les institutions de dépôts. Beaucoup plus importante, la nouvelle question de M. de Montfort sur la situation du Tonkin n'a pas eu un meilleur résultat : nous aurions cru qu'après les navrantes révélations de la lettre de Mgr Puginier à Mgr Freppel, le gouvernement se fût engagé à porter un prompt et violent remède à cette situation. Hélas ! le gouvernement sacrifie tout pour maintenir le principe de la suprématie de l'autorité civile sur l'autorité militaire, c'est à dire pour faire passer les intérêts de la république avant ceux de la France.

Ne quittons pas la Chambre des députés sans parler de la nomination de la Commission du budget. Comme de coutume, l'immense majorité est formée des membres républicains, qui sont trente-un contre deux membres, seuls, de la droite.

Au Sénat, l'interpellation sur l'Algérie n'a pas manqué d'avoir la solution que nous avions prévue ; une Commission d'étude, composée de dix-huit membres, a été nommée, avec la mission de rechercher et de proposer les modifications qu'il y aurait lieu d'introduire dans la législation et l'organisation des divers services de l'Algérie. M. J. Ferry s'en est fait nommer le président. Il préside aussi l'importante Commission des douanes, et c'est ainsi que cet homme néfaste cherche à reprendre peu à peu son ancienne situation. Ce n'est pas pour faire plaisir à M. Constans. Mais c'est à celui-ci à se tirer d'embarras. Si, du moins, nous n'étions que la galerie !

Parmi les projets de loi votés par le Sénat, citons celui qui est relatif aux fouilles de Delphes, pour lesquelles ont été alloués 500 000 francs ; celui qui concerne le remboursement de près de 100.000 francs à la Comédie-Française ; celui qui impose pour heure légale à la France l'heure temps moyen de Paris ; les projets pour l'avancement des sous-lieutenants de l'infanterie, de la cavalerie et du train ; pour un supplément de 325.000 francs à accorder aux collèges communaux de garçons ; pour l'atténuation et l'aggravation des peines ; pour l'organisation judiciaire à Madagascar.

Le légendaire M. Lecomte a tenu encore à faire rire de lui, en questionnant M. Faillières, au sujet du voyage de Mgr Freppel à Rome ; il ne veut pas que les évêques sortent de France sans permission, et il demande à M. le ministre des cultes si l'évêque d'Angers avait été autorisé à voyager. M. Lecomte ferait un pion excellent ! M. Faillières ne s'est pas trop ému de la susceptibilité de M. Lecomte, qui se permet, lui, de voyager et de faire voyager les siens avec des permis grattés ; il l'a invité à dormir en paix, en l'assurant que Mgr Freppel était en règle.

L'interpellation de M. Baragnon, sur les nouvelles élections municipales de Nimes, a eu une importance considérable. L'honorable sénateur a dévoilé, en face du pays, toutes les infamies dont la secte maçonnique s'était rendue coupable pour violenter et torturer le suffrage universel : concentration calculée de trop nombreux électeurs dans le même bureau, distribution fantaisiste des cartes électorales, refus de distribution, formation prématurée de bureaux, évacuation fréquente et sans motif plausible de la salle de vote, refus de montrer les listes d'émargements, déploiement considérable de la force armée, etc., etc., tout a été lumineusement exposé, et très éloquemment discuté. La France sait maintenant à quoi s'en tenir sur ces *opérations* électorales qui ont abouti au succès forcé de l'opportunisme nimois. Le ministère le sait aussi, car, malgré l'assurance de M. Constans, qui a soutenu et loué ses fonctionnaires, M. de Freycinet n'a pas osé accepter l'ordre du jour Meynadier, qui impliquait approbation des mesures prises pour ces opérations électorales; il a préféré s'en tenir à l'ordre du jour pur et simple. Très sage, M. de Freycinet, qui n'a pas voulu préjuger la décision du Conseil de préfecture et celle du Conseil d'État, saisis de protestations motivées contre le scrutin du 15 mars ; mais cette sagesse ne dénote pas une grande confiance dans le résultat final, et il se pourrait bien que ce ne soient pas les opportunistes prétendus vainqueurs qui rient les derniers !

Les principaux faits politiques à signaler, en dehors de la vie parlementaire, se réduisent à ceux qui suivent. Les élections sénatoriales dans la Haute-Loire, le Calvados, l'Eure et la Seine-et-Marne ont été favorables à la République, mais l'opposition n'y a rien perdu, puisque les sénateurs à remplacer étaient républicains. MM. Merlin et J. Ferry ont péroré, chacun suivant son importance, mais tous deux avec la même obstination, en faveur du maintien de leurs lois « fondamentales. » M. Merlin vou-

drait qu'on fût « tolérant, » sans toutefois « compromettre les principes qui sont la base du gouvernement démocratique. » Il faudrait tenir « ouvertes » les portes de la République, tout en préservant l'œuvre déjà accomplie, les conquêtes réalisées. M. Jules Ferry, à l'Élysée-Montmartre, a tenu à peu près le même langage, mais il vise plus haut que M. Merlin : il voudrait, ni plus ni moins, se substituer aux lieu et place de M. Constans. Celui-ci a cru être habile en gardant les avenues du banquet ferryste et en prévenant toute bagarre. En réalité, il a fait le jeu de son adversaire irréconciliable, qui forçait ainsi M. Constans à le protéger au moment même où il cherchait à reprendre ses anciennes positions !

Parmi les documents promulguès dans le *Journal Officiel*, mentionnons le décret relatif au dénombrement de la France, qui doit commencer le 12 avril prochain, et la loi fixant les droits de l'époux survivant à la succession de son conjoint prédécédé.

Les catastrophes financières se multiplient. Nous plaignons beaucoup les nombreuses victimes qu'elles font, mais il faut reconnaître qu'elles méritent bien un peu leur triste sort. Pourquoi s'aventurer dans des spéculations très hasardées, pour ne pas dire très peu honnêtes, avec l'appât de dividendes ou de primes considérables ? Une des catastrophes qui auraient eu les conséquences les plus douloureuses et les plus étendues, a pu être conjurée par l'intervention du ministre des finances qui a obtenu le secours des banques les plus importantes : nous voulons parler de la Société des Dépôts et Comptes courants qui a failli entraîner dans la débâcle un grand nombre de petits et gros capitalistes. Rien de mieux que cette intervention si opportune et si efficace du ministre. Il en devrait être toujours ainsi dans des circonstances si graves. Si l'*Union générale* avait été secourue de cette façon, ses créanciers n'auraient rien perdu et ses actionnaires auraient pu relever leur société. Mais l'Union générale n'était pas sympathique à la haute Banque qui la redoutait comme une concurrente très puissante. Et on était si peu disposé à la soutenir quand elle menaçait de tomber, que l'ébranlement même provenait de ceux qui auraient dû la secourir !

M. Carnot se propose d'aller visiter Limoges et les Pyrénées, ainsi que d'honorer de sa présence les grandes fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans, L'humeur voyageuse du Président de la République ne nous déplaît pas ; elle lui permet de dépenser son

demi million de frais de représentation, de constater que la France aime toujours à fêter ses souverains, en témoignant ainsi de son goût et de ses inclinations monarchiques, de montrer au pays quel contraste il y a entre un bourgeois devenu temporairement chef de l'État et ces descendants de nos grands monarques entourés de l'auréole qu'ajoute à leur front le prestige d'une illustre naissance. Qu'il se tienne bien sur ses gardes, cependant : le plus difficile n'est pas de donner ou de refuser satisfaction aux bouchers de Limoges, dont la corporation très ancienne prétend avoir le droit de recevoir le Chef de l'Etat aux portes de leur ville ; le danger se trouve même à Orléans, où la gent maçonnique voudrait « laïciser » les fêtes de Jeanne d'Arc. Jusqu'ici s'est maintenu le triple caractère religieux, militaire et civil de ce glorieux anniversaire ; que M. Carnot ne déroge pas à la tradition qu'a respectée, en une pareille occurence, son illustre prédécesseur, le maréchal Mac-Mahon : ôter à cette solennité son caractère religieux, ce serait surtout se rendre ridicule.

Le gouverneur de l'Algérie, M. Tirman, est décidément démissionnaire : il reste en fonctions jusqu'à la nomination de son successeur Qui le sera ? Il était grandement question de M. Constans. Mais c'est encore bien trop tôt pour M. Constans de quitter la grasse position qu'il occupe : il verra plus tard. Les journaux bien informés disent que les meilleures chances sont pour M. Cambon, préfet du Rhône. Quel qu'il soit, nous n'en attendons pas mieux que des précédents : notre colonie, qui est en train de dégénérer, n'en recevra pas de meilleures garanties de bonne administration et de prospérité.

Parmi les morts, le général Campenon décédé à l'âge de 72 ans, le poète Théodore de Banville, et surtout le prince Jérôme Napoléon. Le cousin du second empereur a succombé, a Rome, à une violente maladie qui l'a emporté en quelques jours ; il a été entouré de tous les siens, en particulier du roi Humbert dont il était le beau-frère, et l'Eglise, par l'intermédiaire des cardinaux Mermillod et Bonaparte, a veillé à son chevet pour entendre l'expression de son repentir. Il avait, en effet, beaucoup à se faire pardonner. Ce prince libre-penseur était l'ennemi du Saint-Siège, contre lequel il a tant de fois déclamé du haut de la tribune du Sénat. On lui attribue aussi une grande part dans l'accomplissement de la double unité italienne et allemande. Ce n'est pas encore l'heure de connaître et de

juger de telles responsabilités : devant cette tombe à peine fermée, disons avec Lamartine : « Dieu l'a jugé, silence ! »

Consolons-nous un peu de toutes les tristesses que nous prodigue la politique, en nous retournant du côté du Vatican, où nous aimons à voir le Souverain-Pontife porter sans faiblir le poids des ans. Le 2 mars, Léon XIII entrait dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge et terminait la treizième de son Pontificat. Ce jour-là, au milieu des vœux et des prières de l'univers catholique, il recevait les hommages du Sacré-Collége et du Corps diplomatique. En réponse aux félicitations du cardinal-doyen, Léon XIII rappelait l'histoire de S. Grégoire-le-Grand dont cette année raméne le treizième centenaire et y trouvait les enseignements les plus salutaires en même temps que les plus précieuses espérances. Puisse bientôt la Papauté voir finir ses épreuves et faire participer la société aux bienfaits dé la paix et de la civilisation chrétienne !

En attendant, le Saint-Siège continue à inviter le monde catholique, à préparer ce réveil de la société contemporaine ; il engage les évêques de l'Autriche-Hongrie à multiplier leurs réunions pour assurer la défense des droits de l'Église et le triomphe de ses enseignements pour le salut et le bonheur des peuples ; il propose aux fidéles de nouveaux modèles, en proclamant l'héroïcité des vertus de la vénérable de Lestonnac et du vénérable del Buffalo ; enfin, il donne même l'exemple aux savants d'une activité toujours nouvelle pour étendre les progrès de la science, en réorganisant l'Observatoire du Vatican, à la tête duquel il place le R. P. François Denza, savant religieux Barnabite.

En France, l'épiscopat nous donne le spectacle édifiant de l'union la plus complète et la plus absolue. S. E. le Cardinal de Paris a donné lé signal par sa lettre du 3 mars, qui a si lumineusement exposé la question si complexe de l'union de toutes les forces catholiques. Mgr Richard a su tenir compte des vieilles traditions, respecter les convictions profondes et les inébranlables fidélités, et se plaçant en dehors de tous les partis, sans réclamer aucune adhésion à n'importe quel gouvernement, il a conjuré tous les catholiques de s'unir sur le terrain purement religieux et de défendre pied à pied toutes les libertés de l'Église. Les autres évêques ont adhéré à ce programme qui offre ainsi un moyen sûr d'entente et d'union. Entre toutes les lettres épiscopales nous devons signaler celles de Mgr de Nimes

et celle de Mgr de Montpellier, mais plus particulièrement encore la lettre du Cardinal de Lavigerie qui a été inspiré, en l'écrivant par la pensée et le désir de donner à la France le spectacle consolant de la plus parfaite union. Nous voilà tous d'accord : sans rien sacrifier du passé, sans adhérer au présent, groupons-nous autour de nos évêques et la main dans la main marchons à la défense de toutes nos libertés.

D'autre part s'est aussi continué le mouvement d'adhésion à la lettre du cardinal primat des Gaules contre le droit d'accroissement : c'est sans doute à la force et à l'unanimité de ces protestations que nous devons l'arrêt des mesures de rigueur contre les congréganistes. Espérons du bon sens de nos ministre que cet arrêt sera définitif.

Et les simples fidèles sont à l'œuvre, obéissant à cette généreuse impulsion. Les uns ont pris part au congrès régional des cercles catholiques d'ouvriers qui a tenu ses assises à Roanne du 5 au 8 mars ; les autres se sont associés aux magnifiques fêtes de Toulouse, le 7 de ce mois, en l'honneur de saint Thomas d'Aquin ; le plus grand nombre participeront au Congrès scientifique international qui doit se tenir à Paris la semaine de Pâques. Que cette activité se maintienne et se développe ; elle produira les meilleurs résultats !

Un bon symptôme, c'est l'initiative du gouverneur général de Paris enjoignant aux chefs de corps d'accorder aux militaires le temps d'accomplir leur devoir pascal : il leur rappelle, par la même occasion, que les soldats doivent, le dimanche, pouvoir assister aux offices obligatoires de leur culte. Nous serions heureux d'avoir souvent à signaler de pareils actes du respect de la liberté religieuse.

Deux morts à signaler dans les rangs de l'épiscopat et de la presse catholique. — Mgr Gueulette, ancien évêque de Valence, décédé à Lérins, à l'âge de 83 ans ; M. Léon Aubineau, rédacteur de l'*Univers* qui a succombé presque subitement à une laryngite, encore dans toute la verdeur de l'âge. On connaît les services éminents que ce publiciste a rendus à l'Église : sa perte est un deuil pour tous les catholiques.

Un autre deuil que porte encore l'Église, c'est celui de la mort du vénérable chef du Centre en Allemagne, M. Windhorst. La perte est presque irréparable. Le chef du parti catholique allemand jouissait parmi ses coreligionnaires de l'influence la plus légitime et la plus incontestée; la considération qu'il avait obte-

nue auprés même de ses adversaires, était telle que de toutes parts arrivent à sa famille les témoignages des plus vifs regrets et des plus sincères sympathies. L'empereur a fait plusieurs fois prendre des nouvelles du vénéré malade ; en apprenant sa mort, il a envoyé l'expression de ses condoléances et à la cérémonie des funérailles qui ont pris les proportions d'une manifestation nationale, Sa Majesté a tenu à se faire représenter. En se conduisant ainsi le Souverain allemand s'est grandement honoré, et au point de vue exclusivement politique son acte est de la plus intelligente habileté.

Parmi les autres évènements de la politique extérieure, mentionnons les résultats des élections autrichiennes, qui n'ont pas notablement changé la situation précédente : les vieux Tchéques seuls ont un peu souffert de la représentation plus nombreuse de la Bohême.

En Italie, le ministère di Rudini tient ce qu'il promettait. Il continue l'œuvre de confiscation des biens des Confréries et ne paraît pas vouloir rompre avec la politique de Crispi contre le Saint-Siège. Ce qui ne l'empêche pas d'être exposé aux coups de l'ex-président du Conseil. Une des dernières séances de la Chambre a été des plus orageuses. Crispi a attaqué violemment son successeur et di Rudini a eu besoin de toute son habileté — et de tous ses amis — pour en triompher. Un vote de confiance lui a été accordé par 256 voix contre 96 non et 46 abstentions. Cela suffit pour l'heure ; l'avenir est loin d'être sans nuage !

La question des pêcheries de Terre-Neuve entre la France et l'Angleterre va être pacifiquement résolue par l'arbitrage de M. Rivier, consul général de la Suisse en Belgique.

La Reine d'Angleterre arrive aujourd'hui même à Grasse où elle doit passer quelques semaines de villégiature.

25 mars. NEMAUSUS.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nimes, Mars 1891.

Pâques ! La grande fête de la foi chrétienne ! On sait la célébrer à Nimes, et de la meilleure manière. C'est à flots pressés que les fidèles accourent à la sainte table pour y recevoir leur Dieu. Pour ne parler que de la Basilique, près de 2.000 hommes ont communié à la messe de 6 heures. Et nous savons que l'affluence a été très grande aussi dans les autres paroisses. Il faut dire que les Stations quadragésimales avaient heureusement disposé les cœurs et incliné les volontés.

La Mission des MM. de Saint-Lazare, à la Cathédrale, n'a été qu'une longue et touchante manifestation de foi et de piété. L'église ne désemplissait pas. Les cantiques populaires étaient sur toutes les lèvres, la prière dans toutes les âmes. C'était un admirable spectacle que celui de cette foule, où tous les rangs étaient confondus, docile aux moindres avis des RR. Pères, ne se lassant jamais de les entendre, et se tenant constamment en parfaite communication de désirs, d'aspirations, de sentiments et de pieuses émotions avec les bons missionnaires. Le dénouement a eu lieu le jour de Pâques. Aux vêpres, lorsque Mgr l'Évêque, dans un langage qui traduisait son bonheur dans toute sa sincérité, c'est-à-dire avec ce flot spontané de paroles qui entraîne et ravit toujours un auditoire, a remercié les RR. PP., une immense acclamation, suivie d'applaudissements enthousiastes, lui a répondu. C'est une scène que n'oublieront jamais ceux qui en ont été les témoins.

Le R. P. Dillies, supérieur de la Mission, a été nommé

vicaire-général. Cette haute distinction ne le rendra pas plus cher à tous ceux, et combien ne sont-ils pas nombreux ? qui apprécient son zèle et son cœur de missionnaire ; mais elle vient bien à son heure pour attester la reconnaissance du diocèse envers MM. de Saint-Lazare, que les RR. PP. de Prime-Combe représentent au milieu de nous, avec grand profit pour la religion. Nimes a pu le voir et le constater pendant ces trois dernières semaines.

Cette mission, si vraiment populaire dans ses éléments, a eu cependant ce que nous appellerions volontiers son heure artistique. Le Jeudi-Saint, à huit heures, en présence d'un immense auditoire, M. Bellivier, le maître de chapelle de la Basilique, a fait exécuter le *Stabat* de Rossini.

Quelle ravissante musique nous avons entendue là ! Et comme les chœurs de la maîtrise ont marché, ce qui est, non pas peut-être le plus éclatant, mais le plus difficile de l'art, avec une suprême correction ! Et avec quelle pureté, quelle souplesse de voix Mmes Martin et Thyard, d'une part, avec quelle énergie MM. Cavalier et Laurent, d'autre part, ont rendu l'harmonieuse mélancolie, si variée et si intense dans son expression, des douleurs de la Vierge !

Et ce merveilleux accompagnement d'orgue, qui remplissait si justement les intervalles, ménageait si heureusement les transitions, et faisait ressortir, en leur laissant toute leur délicatesse, les détails les plus fins du chef-d'œuvre ! On eut dit d'une de ces ombres persistantes dont les gradations exquises éclairent, dans les proportions voulues, chacun des personnages d'une grande scène.

Oui, ce fut vraiment une belle audition musicale, et l'on ne peut, pour l'amour du grand art, qu'en souhaiter le renouvellement. Encore ce mot n'est-il pas bien juste !

Car une belle page artistique se relit : elle se renouvelle en reparaissant toujours la même, à la différence des conseils municipaux, qui se renouvellent en se transformant complètement. Ainsi en a-t-il été de notre conseil municipal de Nimes. Cette fois, le suffrage universel consulté a subitement pris une orientation toute contraire à ses précédentes décisions. Pauvre et infortuné suffrage ! D'aucuns le supposaient hypnotisé. On l'a réveillé et l'on a éconduit les endormeurs avec une remarquable aisance. Ceux-ci se plaignent à leur tour de la surabondance de fluide magnétique dont les vainqueurs ont fait preuve. Ce qu'il y a de certain, c'est que le sujet est énervé et a grand besoin de calme et de bon sens. Il lui faut à bonne dose la justice et l'honnêteté. Bien inspirée sera l'administration qui saura les lui donner !

Un de ceux qui représentaient excellemment la bonne *justice* impartiale, éclairée, modérée dans sa rectitude même, M. le président Bory vient de nous quitter. Élu député de Saint-Flour, M. Bory nous a laissé de son passage parmi nous, les meilleurs souvenirs. Nous ne regrettons qu'une chose, c'est qu'ils ne soient plus que des souvenirs.

L'honnêteté chrétienne, loyale, intelligente, avait également son représentant dans M. le colonel de Surville que la mort nous a subitement enlevé. C'était un type accompli de gentilhomme, digne sans hauteur, affable et bon sans aucune diminution de caractère, grandement estimé de tous les partis, d'nn commerce sûr et agréable, fidèle à son Dieu, à sa patrie, à son roi. De tels hommes se font rares ; chaque fois que l'un d'eux nous quitte, il nous semble que quelque chose de notre bonne et vieille France disparaît. Ils meurent du moins, sans qu'aucune ombre vienne entâcher leur vaillante mémoire, et on peut, en citant leur exemple, répéter à la jeunesse chré-

tienne, les mots de l'historien latin : *Proinde in aciem ituri majores vestros cogitate*. En abordant le champ de bataille, souvenez-vous de vos aïeux.

FIDELIS.

Marseille, Mars 1891.

Cette chronique « fin de Carême » ne saurait manquer au premier devoir du chroniqueur chrétien. Mes lecteurs de céans ne me pardonneraient pas, d'ailleurs, d'avoir omis de mentionner au moins les superbes auditoires qu'ont su réunir, autour de leur chaire : à la Cathédrale, le R. P. Dorgues, un vaillant jésuite qui aborde de front les questions difficiles et s'arrange de façon à voir grossir, chaque année, le nombre déjà si considérable de ses auditeurs ; à Saint-Joseph, Mgr Rozier, un jeune et fort intelligent prélat, qui s'est fait sa place à force de zèle et de savoir sérieux ; à Saint-Charles, le R. Père Gibert, un autre jésuite, dont les dames de notre plus grand monde ont paru goûter très fort les dissections peu ménagères de vérité austère ; à Saint-Michel, l'abbé Bolo, une connaissance pour les lecteurs de la *Revue ;* à la Trinité, le chanoine Carrière, que les curés de Marseille veulent tous maintenant avoir chez eux, et qui reviendra l'an prochain à Notre-Dame-du-Mont; à Saint-Jean-Baptiste, M. le vicaire-général Ollivier, qui a su captiver l'auditoire ouvrier de notre Belleville marseillais, etc.

Mais, le succès de ce Carême a été pour notre chère langue provençale, que le curé de Saint-Laurent a prié le Père Xavier (de Frigolet) de venir réhabiliter dans la chaire du quartier Saint-Jean, au grand bonheur de tous les *san Janens* et de toutes les *san Janenques* du crû, auxquels se joignait un monde fou, accouru de tous les quartiers, même les plus aristocratiques, ravi d'entendre si bien

prêcher en provençal. L'éloquent prêcheur reviendra l'an prochain. *Longo maï !*

⁂ Tous vos lecteurs ont lu l'admirable lettre de notre Évêque, revendiquant, au nom du droit, de la légalité et de la justice, le maintien de la statue de Belsunce, au point où l'immortel héros de la charité pastorale s'offrit en victime et, apaisant la colère du ciel, obtint la cessation de la peste de 1720. Malgré les excitations de la minorité anti-religieuse qui cherche à intimider nos édiles, nous voulons espérer que la voix si sage, si mesurée et si ferme, de Mgr Robert, sera entendue, et que la statue restera où elle est, moyennant un raccordement facile et ornemental.

⁂ On annonce la venue du Père Didon. Après le Père Monsabré, qui a eu un gros succès en traversant Marseille, l'éloquent auteur de *Jésus-Christ* serait assuré d'un accueil enthousiaste dans la ville, témoin de ses premiers labeurs apostoliques.

E. A. C.

Le Propriétaire-Gérant,

GERVAIS-BEDOT.

Nimes. — Imprimerie Gervais-Bedot, place de la Cathédrale.

DE LA MESURE[1]

MESSIEURS (2),

Est-ce bien à l'homme qu'il appartient de louer la Mesure, de l'enseigner, de la recommander, et ne faudrait-il pas qu'un pur esprit descendit du ciel pour nous en donner les leçons! Pour nous, enfants de la Terre, presque toujours nous sommes dans les excès, et la mesure dont nous savons le prix, que nous admirons, ne reçoit guère de notre part que de platoniques hommages : nous lui sommes trop souvent infidèles. Au moment même où je me dispose à vous en parler, le regret me vient de n'avoir pas tout dit sur la *Curiosité* et sur la *liberté d'esprit*, comme si l'on pouvait tout dire dans un sujet aussi vaste et comme s'il ne fallait pas savoir s'imposer des limites et se mesurer l'espace. Heureusement le vers de Boileau me revient à la mémoire :

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire.

J'y souscris donc, et vous crois, Messieurs, comme je crois mes lecteurs à venir, si j'en ai d'autres que vous, très capables de combler les lacunes de ces Essais et de deviner, à partir du peu qu'ils renferment, tout ce qu'ils auraient pu contenir. D'ailleurs, les caractères de l'esprit philosophique ont entre eux les rapports les plus intimes : ils se complètent, comme les pièces d'un même appartement, et l'on passe de l'un à l'autre avec une extraordinaire facilité. En particulier, rien de plus étroitement uni que la *liberté d'esprit* dont je vous entretenais

(1) Pour faire suite aux Études déjà publiées sur les *Caractères de l'Esprit philosophique*.

(2) Lecture faite à l'Académie Delaphinale.

il y a quelques temps, et la *mesure* dont je voudrais vous parler aujourd'hui. Comment concevoir, en effet, qu'un esprit soit libre, et qu'il soit en même temps mal équilibré, facile à troubler, également amoureux de toutes les nouveautés, bonnes ou mauvaises, qui se présentent à lui, ou bien, au contraire, enseveli dans ses préjugés, en un mot, toujours prêt à tomber dans tous les excès ?

Mais ce n'est pas seulement avec la liberté d'esprit que la mesure entretient un commerce de tous les instants, elle est unie à tant de choses ici-bas, elle est tellement la loi de notre nature, qu'il s'agisse d'affection, de pensée ou d'action, que je désespère de pouvoir vous en parler, sans toucher à l'univers entier. Aussi n'attendez-vous point que j'épuise un sujet sur lequel on pourrait écrire de nombreux volumes : c'est assez pour moi de l'effleurer légèrement, peut-être même sans beaucoup de suite. Les divisions que nous pourrions établir ne manqueraient pas, dans un sujet aussi complexe, de rentrer les unes dans les autres. Nous irons donc un peu à l'aventure : l'essentiel, c'est que parvenus aux termes de cette rapide esquisse, nous soyons, vous et moi pleinement persuadés qu'il faut aimer, chercher, garder la mesure pour la seule raison qu'on est homme, et dût-on n'avoir aucune prétention au titre de philosophe !

Il n'est point de vertu, point de faculté, point de qualité d'esprit dont les louanges ne pâlissent auprès de celles que les philosophes, les orateurs, mais surtout les poètes ont prodiguées à la mesure, depuis qu'il y a des écrivains et des Lettres. L'accord est unanime. Pythagore ou l'auteur, quel qu'il soit, des *Vers d'or* (1), parle comme parleront tous les philosophes, ses successeurs. Horace traduit en beaux vers ce que Cicéron venait d'exprimer dans une prose éloquente. Si le premier

(1) Μέτρον δ'ἐπί πᾶσιν ἄριστον,

concentre sa pensée dans quelques hémistiches bien connus : *Est modus in rebus...*, *In medio virtus*, l'autre avait dit avant lui de la mesure qu'elle est *quasi chorus virtutum* (1). Ce n'est pas une vertu renfermée en elle-même, n'ayant qu'un rôle unique à jouer, qu'une fonction à remplir ; elle s'ajoute à toutes les autres vertus, elle les complète, elle les embellit : on peut dire que sans son secours elles ne seraient pas des vertus. Cela est évident pour le *Courage* qui, séparé de la *Mesure*, devient aisément folle audace ou brutale témérité ; — pour la *Justice* qu'elle tempère, quand elle ne se confond pas avec elle, dont elle sauve l'honneur, en lui imposant la loi, complèment nécessaire de toutes les lois : *summum jus*, *summa injuria* ; — pour la *Prudence*, c'est-à-dire pour l'amour du savoir, la recherche du vrai dont Cicéron demande à la Mesure de réprimer les excès, que saint Paul, avec plus de vigueur encore, rappelle à l'observation de la règle : *non plus sapere quam oportet sapere*. Le P. Guénard n'a fait, dans son discours couronné en 1755 par l'Académie française, que développer, à la lumière de l'histoire, la pensée de Cicéron et celle de l'Apôtre.

Nous sommes, vous le voyez, Messieurs, en plein esprit philosophique, mais où ne serions-nous pas, je le répète, et à quelles digressions que la mesure condamne ne serions-nous pas condamnés dans une étude qui a la mesure pour objet, si nous abordions, même en passant, toutes les questions où elle nous conduit naturellement ?

Sommes-nous, par exemple, tentés d'établir entre la *mesure*, proprement dite et le *tact* qui en est si voisin, et la *délicatesse* qui en est à peine un peu plus éloignée, les distinctions nécessaires, de faire voir comment on passe de l'une à l'autre, nous voilà tour à tour moralistes on

(1) Cicéron, *de Olficiis*, I, I.

psychologues. Nous le devenons encore si, prenant une à une, à l'exemple de Cicéron, toutes les vertus grandes ou petites, nous nous efforçons de découvrir ce que chacune d'elles doit à la mesure et le rôle qu'elle y joue. Comment d'autre part toucher à la Logique, sans rappeler que ses règles doivent, comme celles de la Justice, être appliquées avec de certains tempéraments, c'est-à-dire avec mesure, sans ajouter qu'elles diffèrent essentiellement de celles que suit la mesure, par une sorte de divination alternant avec une sérieuse réflexion. Voulons-nous savoir si la mesure a quelque part dans la conduite des choses bumaines, c'est l'histoire qu'il convient alors d'interroger : ses réponses, avouons-le sans détour, éveillent rarement la joie dans nos cœurs. Mais sans doute aussi que la poésie et l'éloquence, d'un seul mot les Lettres humaines ont avec elle de certains rapports. Nous y regardons avec un peu d'attention, plutôt pour affermir nos convictions que pour les faire naître, et nous sommes surpris d'y voir la mesure inséparablement unie à la vérité, à la beauté, à la vraie grandeur, de constater que là où elle n'est pas, la beauté ne tarde pas à se flétrir, et la renommée d'un jour ne devient jamais la gloire.

Mais c'est dans les questions de *nature essentielle*, *d'origine*, *de fin dernière*, question dont le vulgaire sait à peine si elles existent, mais pleines d'attraits pour les esprits curieux d'une curiosité vraiment philosophique, que toutes les branches du savoir humain, la métaphysique et la psychologie en premier lieu, semblent se donner rendez-vous. Elles nous disent d'abord que la mesure, à la différence des autres qualités de l'âme qui peuvent, à la rigueur, séparer en elles ou unir faiblement la pensée et l'action, les enchaîne au contraire par des liens étroits. Elle est à la fois et au même moment acte et pensée ; elle se produit au dedans et se manifeste au dehors. La Prudence, au sens cicéronien du mot, c'est-à-dire la Science,

peut se borner à elle-même, s'enfermer dans son objet et le contempler, sans qu'il en résulte aucun effet extérieur. Le Courage, au contraire, peut, dans le feu de l'action, oublier le sien et n'y plus songer, au moins pour un instant. La Justice elle-même subsiste en son entier, comme disposition habituelle et enracinée de l'âme, alors même qu'elle ne s'exerce pas. La Mesure n'est vraiment la Mesure que quand elle fait voir ses œuvres et qu'elle agit : elle est tout ensemble dans la chose qu'elle produit et dans la volonté de la produire. Supprimez l'un de ces termes, elle devient insaisissable : l'analyse a besoin pour l'atteindre, et la langue pour la décrire, de la voir à la fois dans ces deux éléments. On ne sait pas bien ce qu'elle est, si on la sépare de ce qu'elle fait et de ce qu'elle dit : on ne le sait pas davantage, si on la sépare de la raison qui l'éclaire, que cette lumière soit d'intuition ou de réflexion. Qui dit mesure dit à la fois raison, volonté, action. Supprimer l'un de ces termes, le négliger ou seulement l'isoler, c'est voir autre chose qu'elle, c'est du moins ne plus la voir comme elle est, tout entière.

On ne la connaîtrait pas non plus, si on la séparait de la liberté : on pourrait savoir quelque chose de l'ordre, on ne saurait rien de la mesure. L'ordre est partout, dans tous les mondes, à toutes les distances, sur notre petite et étroite planète comme dans les plus vastes soleils et les univers les plus lointains : c'est pour notre esprit comme pour notre regard, un attrait de le découvrir, une joie de le contempler. Mais si, dans les mouvements des masses les plus imposantes, il se manifeste avec une constance, une majesté qui nous étonnent, il devient, sous le nom de mesure, une des grandes merveilles de la création. Par la mesure, en effet, telle que nous l'avons tout à l'heure décrite, l'homme fait l'ordre que partout ailleurs il subit : ailleurs il n'en est que le spectateur, le sujet, souvent même la victime, cette fois il en est l'auteur. Or,

cette fois ce n'est rien moins que la meilleure et la plus noble portion de son existence ici-bas ; c'est la suite des actes libres qui composent sa vie morale, suite où l'enchaînement est d'autant plus étroit que lui-même il se possède mieux, qu'il agit avec plus de raison et dans une conformité plus parfaite avec l'exemplaire éternel de l'ordre. Car il faut bien le reconnaître : si l'ordre de l'univers physique est sans défaillance, s'il va droit son chemin. le nôtre au contraire dévie assez souvent. La mesure souffre en nous de fréquentes éclipses. Nous lui sommes tour à tour fidèles ou infidèles ; nous nous diminuons, nous nous abaissons par un refus volontaire d'obéir aux lois de l'ordre qui sont celles de la raison, ou bien nous nous élevons, nous grandissons, en leur accordant la soumission qui leur est dûe. Pour tout dire d'un mot : demeurer dans l'ordre de la mesure, c'est demeurer dans notre nature d'hommes ; sortir de l'ordre, c'est sortir de nous-mêmes, c'est mentir à nous-mêmes.

Poussons, si vous le voulez bien, plus avant ; demandons-nous quelle est cette nature de l'homme où la mesure établit un accord tellement parfait entre tous les éléments et tous les pouvoirs, que demeurer dans la mesure, c'est être homme au sens le plus assuré du mot. Ou plutôt sans nous égarer dans des recherches, sans nous perdre dans des analyses qui dépasseraient de beaucoup les limites de ce simple Essai, faisons appel à ce qu'il y a de plus familier, de plus présent à toutes les consciences. Est-ce que dès nos premières années, et plus tard, à mesure que nous avançons dans la vie, nous ne sentons pas au dedans de nous comme deux impulsions contraires, dont l'une nous provoque à descendre et l'autre à monter ? Est-ce que nous ne sommes pas tour à tour abaissés par nos sens et nos appétits vers ce qu'il y a de plus grossier, portés par notre raison et par les sentiments qui doublent sa force, vers quelque chose de plus grand que nous-mêmes !

Un jour c'est l'infini, employons l'expression populaire, c'est le ciel qui nous attire, le lendemain c'est la terre qui a toutes nos affections. Que parlons-nous de jour et de lendemain ! C'est à la même heure, dans le même instant, que ces deux impulsions contraires agissent en nous et que nous sommes en proie à ces déchirements. Nous appartenons à la fois à deux mondes : celui qui nous possède présentement ne nous posséde jamais si bien que l'autre renonce à tous ses droits sur nous. Les plus détachés de la terre y tiennent au moins par un faible lien ; les plus enveloppés dans la matière ont encore de temps à autre, — ou ils ne seraient plus des hommes — un regard ou un soupir vers l'Infini. Il n'en est pas moins vrai que dans un trop grand nombre l'équilibre est rompu, rarement à l'avantage de nos tendances les plus élevées, le plus souvent au profit des appétits et des passions qui ont la matière pour objet. C'est à peine s'il faut parler du premier excès, nous savons tous quelque chose du second. Heureux et rares sont ceux qui aiment la terre, sans lui confier toutes leurs espérances, qui jouissent de la vie sans en abuser, du monde sensible sans s'y plonger tout entiers, des affections légitimes sans les exagérer ou les corrompre, de la pensée sans la pousser à des raffinements périlleux, de la beauté sans oublier sa source divine ! Fidèles à la raison, à la loi de l'ordre, ils emploient leur liberté à en assurer l'empire, et comme ils demeurent dans la vérité de leur nature, sans tomber ou du moins sans persister et s'opiniâtrer dans aucun excès, ils sont aussi vraiment des hommes. C'est la mesure qui maintient en eux, et c'est son nom qui exprime ce durable accord, ce rare et merveilleux équilibre.

Un bon moyen de le connaître dans sa nature intime serait, comme M. Flourens l'a dit de l'air, d'examiner ce qui se passe là où elle n'est pas, mais ce moyen d'autres en ont si bien usé, avec tant de sagacité et de pénétration,

que nous n'oserions nous hasarder sur leurs traces. Où ils ont moissonné, rien à glaner, pas le plus petit épi à recueillir. Ils ont tout vu. ils ont tout dit : vous devinez que je veux parler des moralistes et des poètes comiques. Une preuve décisive que tous les hommes dans tous les pays ne cessent de trahir la mesure, c'est, dans les littératures anciennes comme dans les littératures modernes, la richesse de ces deux genres qui vivent, en réalité, de nos manquements à la mesure, qu'on les appelle vices, ridicules, travers, ou de n'importe quel autre nom. Si la France, sous ce rapport, est au premier rang, si sa Littérature prime celle des autres nations, il n'en faudrait pas conclure, sans autre enquête, que nous sommes plus coutumiers des manquements dont je parle, plus enclins à sortir de la mesure : d'autres raisons expliquent cette richesse de deux genres d'ailleurs si agréables. Notre Littérature est une des plus anciennes et des plus fécondes de l'Europe moderne, elle a parcouru déjà plusieurs siècles, et tous les genres y sont largement représentés. Chez aucun autre peuple les relations sociales ne sont aussi faciles, aussi fréquentes, aussi recherchées, et par suite, les fautes contre la mesure plus en relief : nous aimons à les dépeindre et à nous peindre. Quelques-uns d'entre nous, observateurs persévérants et pénétrants, excellent dans ces tableaux où la malice a bien sa part, mais d'où la vérité n'est pas absente. Au cours de la monarchie, la capitale et ses salons, la cour, ses intrigues et ses plaisirs, de nos jours Paris devenu le rendez-vous du monde entier, ses assemblées, ses cercles, ses théâtres ont fourni, dès l'origine, à la critique, et renouvellent incessamment une matière d'elle-même inépuisable. Pour un peintre qui meurt dix autres prennent aussitôt sa place, et l'on voit approcher le moment où il y aura moins de ridicules à décrire que d'écrivains disposés à en transmettre le seuvenir à nos descendants. Pour moi il me

suffit, à la rigueur de ceux qui, au XVIIe siècle, avec la modeste prétention de nous faire connaître quelques-uns de leurs contemporains, ont éclairé de lumières si vives l'homme de tous les temps. Il n'est pas un portrait de Labruyère, pas un caractère tracé et animé par Molière, qui ne nous fasse, à l'occasion d'une faute plus ou moins grave, plus ou moins comique contre la mesure, pénétrer plus avant dans la science de l'homme. C'est à leur école que je vous renvoie : loin de moi la prétention d'en ouvrir une, si petite soit-elle, à côté de la leur.

Et toutefois, même après leurs fines et savantes peintures, il y a peut-être encore une place pour ces ébauches grossières qui montrent directement, sans adoucir les teintes, sans ménager la couleur, jusqu'où conduit la mesure violée, outragée non plus seulement par des simples particuliers, mais par les puissants de la terre et les hommes de génie. Ce que les moralistes et poètes comiques, nous pourrions dire tous les grands écrivains, nous exposent avec toutes les délicatesses du talent, toutes les nuances de l'art, l'histoire l'étale crûment et sans ménagement à nos yeux, l'histoire des Lettres aussi bien que l'histoire proprement dite. Interrogeons-la, non pas dans les siècles passés où les exemples abondent, et où la mesure oubliée, la modération méprisée, traitée d'indigne faiblesse, assimilée à l'impuissance, remplissent ses annales de violences et de crimes : bornons-nous au siècle présent, il n'est encore que trop riche, et, dans ce siècle lui-même, à la France. Deux exemples illustres, faits de grandeur et de petitesse, de lumière et de ténèbres, de gloire et d'humiliation, deux exemples comme le monde et les Lettres en ont vu rarement, résumeront pour nous tous les autres.

Quel homme a mieux connu et plus profondément ignoré les hommes que Napoléon 1er ? Lui qui savait si bien, au début de sa carrière, ce qu'il est raisonnable de

leur demander, ce qu'il est permis d'en attendre, la mesure exacte de leurs forces, ce qui est possible et ce qui ne l'est point, on dirait qu'il a plus tard, parvenu de victoire en victoire au faîte de la puissance, perdu le sens et l'intelligence de toutes ces choses. Il n'a su ni mesurer ses desseins à ses forces, ni ménager celles de la France, ni modérer ses passions, ni contenir les convoitises d'une ambition insatiable. A ce génie dont personne ne conteste la puissance extraordinaire, à cet esprit d'une pénétration, d'une étendue, d'une activité incomparable, une vertu a manqué, la Mesure, si voisine de la Justice, qu'elle semble parfois se confondre avec elle. De ses œuvres, les seules qui subsistent sont celles qu'il a conçues à la mesure de l'âme humaine et de l'âme de la nation, en tenant compte de son passé, de ses traditions, de ses aspirations, des lois de la justice éternelle : il ne reste rien des autres. Génie démesuré autant que grand génie, il a dépassé, dans ses vastes projets, dans ses rêves insensés les limites que la Providence a fixées aux dominations d'ici-bas, et qu'elle ne leur permet pas de franchir. Un jour les hommes dont il usait sans trève et sans merci ont refusé de suivre et de répondre à son appel. La Nature n'a eu qu'à opposer une seule fois aux caprices de sa volonté l'immortelle autorité de ses lois, et tout a disparu de cette domination qui avait grandi sans la mesure et contre elle.

Quelle poésie plus franche, plus sincèrement émue, plus universellement goûtée à ses débuts que celle de Victor Hugo ! Comme ces accents sortis d'une âme qui s'épanchait tout entière, sans rien dissimuler, sans rien forcer, firent promptement oublier la poésie froide, artificielle, savamment ennuyeuse dont on était las, mais qu'on supportait depuis plus d'un demi-siècle, parce qu'on n'en avait pas d'autre ! Dans cette poésie vraiment humaine où le sensible el l'idéal avait resserré leur union, l'homme du XIXe siècle qui est, dans ses traits gé-

néraux, l'homme de tous les temps, s'était reconnu, et il s'était applaudi en applaudissant son poète! Mais combien peu dura cet accord si parfait, combien rapidement s'obscurcit cette lumière si pure, si brillante à son aurore! Ce que le poète divinement inspiré avait, sans effort, retrouvé dans l'homme et dans son âme, il le chercha bientôt laborieusement, hors de l'homme, ou dans les aspects inférieurs, dans les formes rares et irrégulières de sa nature; ce qu'il avait si heureusement uni, lui-même il le sépara. Craignant bien à tort d'épuiser la source où il n'avait fait encore que tremper ses lèvres, il préféra la perfide abondance des eaux malsaines et troublées. Ses héros qu'il voulait faire plus grands que la taille de l'homme, il ne réussit trop souvent qu'à les faire emphatiques et ridicules. Génie démesuré autant que génie puissant, il n'atteignit plus qu'à de longs intervalles, la vraie grandeur à laquelle il avait préféré le bizarre, le monstrueux, l'extraordinaire. Artiste incomparable jusqu'au dernier jour de sa longue carrière il ne parvint pas, — la chose est impossible, — à dissimuler sous l'harmonie des sons et l'éclat des images, le vide ou l'excès d'une pensée que la mesure ne contenait plus, qui n'avait plus la nature vraie de l'homme pour objet. Quelquefois cependant il lui arriva, jusque dans ses dernières œuvres, de la retrouver et de se ressaisir aussitôt lui-même : derniers feux d'un génie qui, comme le soleil de Phaëton, dessèche et brûle, au lieu de répandre avec mesure la chaleur et la lumière.

Sans doute, il vous est arrivé, comme à moi, Messieurs, dans ces derniers temps où la Littérature classique et les auteurs classiques ont été si vivement attaqués, si habilement défendus, de vous demander ce que signifie ce mot *classique*, et d'où vient aux écrivains classiques la légitime influence qu'ils ont exercée depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, que, grâce à Dieu, ils exerceront long-

temps encore sur l'esprit et le cœur des générations naissantes. Non seulement les enfants se trouvent bien d'un commerce qui forme des esprits droits et des âmes viriles, en même temps qu'il rend le goût plus pur et plus délicat, mais les hommes mûrs, loin de rompre avec ces vieux maîtres, au sortir du collège, se nourrissent de leurs écrits et les goûtent davantage, à mesure qu'ils avancent dans la vie. Est-ce donc qu'ils auraient reçu, en pur don du Ciel, le privilège exclusif du génie et du talent? Nul ne l'a jamais dit, et l'histoire entière des Lettres protesterait au besoin contre une affirmation aussi déraisonnable. Elle nous apprend que le talent n'est pas, après tout, si rare, et elle nous montre çà et là, dans tous les siècles et dans toutes les littératures, des génies incultes qui ont ébauché de grandes œuvres, mais auxquels une chose a manqué, pour qu'on puisse les proposer pour modèles et les admettre au nombre des classiques. Cette chose, sans laquelle les plus beaux dons deviennent des dons stériles, c'est toujours, c'est partout la mesure. Encore une fois, qu'on ne se méprenne pas sur le sens de ma pensée : la mesure, je le déclare bien haut, n'est pas le génie, mais elle est nécessaire au génie; elle n'est pas le talent, mais plus encore que le génie, le talent a besoin de la mesure : sans elle, il se perd ou il se corrompt bientôt.

Rappelez, je vous prie, quelques instants en votre mémoire les orateurs, les poètes, les moralistes, les philosophes du XVIIe siècle. Est-ce que la nature les avait traités plus généreusement que plusieurs de nos contemporains? Peut-on dire, par exemple, de Victor Hugo, qu'il avait une puissance d'invention moins grande, une imagination moins riche et moins vive, un génie moins élevé que celui de Corneille? Lamartine n'avait-il pas dans l'âme et sur ses lèvres où les abeilles de Platon avaient aussi déposé leur miel, de quoi nous rendre Racine et Fénelon;

— Alfred de Musset, assez de génie, une inspiration assez profonde, s'il n'en avait pas corrompu, puis tari la source, pour conduire le chœur des poètes à venir ? Mais laissons ces comparaisons qui valent ce que valent des comparaisons, c'est-à-dire peu de chose. Bornons-nous à constater que chez la plupart de ces grands hommes entrés d'hier dans la postérité, la mesure n'est guère ni dans la vie, ni dans l'âme, ni dans la pensée, ni par suite, car tout se tient ici-bas, dans les œuvres qui leur doivent la naissance. En ce siècle de révolutions et d'agitations continuelles, l'homme s'est présenté sous tant d'aspects contradictoires, étranges, inattendus, dans des circonstances si exceptionnelles, qu'on semble avoir perdu la vraie mesure de l'homme. Sans cesse on l'a vu passer d'un excès à un autre excès, d'une fantaisie à une autre fantaisie, parfois même d'une folie à une folie plus dangereuse. Aussi l'a-t-on peint rarement dans la simplicité et la dignité de sa nature, dans cette sérénité, qui est un caractère de la vraie beauté. Il faut à une société quelque chose de plus stable, de moins fiévreux, plus d'unité dans les convictions, de paix dans les âmes, un lendemain moins douteux, pour qu'elle puisse, à nombre égal d'hommes de talent et de génie, enfanter une littérature classique.

C'est le rare bonheur des grands siècles dont Voltaire a mieux que personne déterminé les caractères et dressé la liste, que ces conditions s'y rencontrent, sinon toutes à la fois, du moins en nombre suffisant. Le mouvement des choses humaines n'est alors ni trop précipité, ni trop lent : la paix n'est troublée qu'autant qu'il faut pour tenir les âmes en éveil, et pour nourrir en elles une activité féconde. L'autorité maintient l'ordre sans nuire à la liberté des esprits, et sans qu'ils la sentent, pour ainsi dire. Fatigués des luttes civiles ou religieuses, citoyens ou sujets jouissent, dans un calme profond, des plaisirs de l'intelli-

gence, et l'on ne saurait dire exactement si ce sont les grands écrivains qui forment alors leur public à les comprendre et à les goûter, ou si c'est le public lui-même, amoureux des belles choses, qui donne au génie des poètes et des penseurs une impulsion qu'ils n'ont plus qu'à suivre, avec des avertissements qui les contiennent, des louanges qui les enflamment. Voyez, par exemple, pour ne pas remonter jusqu'à Périclès et jusqu'à Auguste, ces maîtres du XVIIe siècle, dont nous parlions tout-à-l'heure. Vous trouverez partout en abondance, dans leurs œuvres, de la pensée, — beaucoup de pensée vraie et profonde, c'est le plus solide de l'homme comme le bon vouloir en est le meilleur, — de l'esprit, mais point pour lui-même, et juste ce qu'il en faut, sinon peut-être dans deux ou trois précurseurs du XVIIIe siècle, pour aiguiser la pensée et la faire pénétrer plus avant, — du cœur, beaucoup de cœur et une émotion sincère, fruit de leur attachement, de leur foi inébranlable aux grandes vérités philosophiques et religieuses. Leur style est simple, sans prétention, parce qu'ils ont le respect du vrai et qu'il n'est pas décent de l'orner sans mesure. Il est souvent éloquent, d'une forte et persuasive éloquence, parce qu'ils aiment les hommes autant qu'ils aiment la vérité. Ils n'ont pas de peine à les entraîner, parce qu'ils sont pleins des choses qu'ils disent, et qu'avant d'être des auteurs, des écrivains, des lettrés, ils sont d'abord et ils demeurent jusqu'à la fin des hommes. Est-il nécessaire de rappeler que la langue elle-même en était à cet âge heureux qui suit l'enfance et précède la maturité, alors que, libre des incertitudes de ses débuts, des hésitations de ses premiers pas, souple et facile, formée et non fixée, elle ne permet plus les grands écarts, sans être un obstacle à la liberté du génie. Elle-même est à son vrai point, à sa juste mesure, pour le service de ceux qui savent si bien la mesure de l'homme et des choses.

Avec Voltaire, qui les suit immédiatement et qui aurait pu les égaler, — nous ne parlons que de l'écrivain, — l'équilibre est bientôt rompu au détriment de la pensée, au profit de l'esprit qui veut se faire voir et agir de lui-même, au lieu de demeurer au service de la vérité. Souverain par l'esprit qui improvise toujours, et procède par saillies soudaines, qui s'évanouit quand on le soumet à la loi du temps, Voltaire s'habitue à ne plus compter avec celui-ci. Il a hâte d'écrire, hâte d'être le premier dans tous les genres ; il oublie qu'une œuvre faite sans le concours du temps ne résiste pas à l'épreuve du temps. La pensée dont on précipite la marche, le poème, la tragédie écloses avant terme ne sauraient fournir une longue carrière, encore moins arriver à la perfection. Aussi, les vrais chefs-d'œuvre deviennent-ils de plus en plus rares, ils finissent par disparaître. De séparation en séparation, de retranchement en retranchement, on arrive à remplacer par une nature artificielle où tout se choque et se contredit, la vraie nature humaine, son unité et ses harmonies. Comme on avait d'abord isolé l'esprit, on isole le sentiment, sous prétexte de le grandir. Puis vient le tour de la sensation, puis celui de la matière pure, et le siècle qui avait commencé par Voltaire finit par d'Holbach et Lamettrie.

On se tromperait toutefois étrangement sur la chose et le mot qui l'exprime, si on réduisait la mesure à une sorte de juste milieu banal, si on la condamnait ou plutôt si on condamnait ceux qui lui sont fidèles à ne point s'élever au-dessus des régions moyennes où le talent lui-même a peine quelquefois à demeurer, mais que dépasse le génie. Il est dans notre âme des retraites profondes où la plupart des hommes soit indifférence, soit impuissance, ne consentent pas à descendre, où d'ailleurs ils ne réussissent pas tous à pénétrer, mais ils aiment qu'on leur en dévoile les secrets et qu'on leur en parle. Ou bien

ce sont des hauteurs escarpées que leur paresse refuse de gravir, mais ils écoutent volontiers les hardis explorateurs qui leur disent quelles merveilles leur regard a, de là-haut, contemplées. Pour tout dire d'un mot, sans ambages et sans images, ce n'est pas violer la mesure que s'élever au-dessus du vulgaire et faire ce qu'il ne fait point. La seule chose qui importe, quand on se sépare de lui, quand on entre dans des voies qui ne sont pas les siennes, c'est de mesurer son élan à ses forces, c'est surtout de ne pas entreprendre ce qui dépasse les forces de l'esprit humain. Que chacun donc s'éprouve : le ridicule est là pour punir ceux qui ont présumé d'eux-mêmes et qui, pour avoir tenté d'accomplir des œuvres plus qu'humaines, sont tombés au-dessous du commun des hommes.

Proscrirons-nous, par exemple, les savants et les philosophes qu'obsède la recherche de l'unité, unité de l'élément premier, unité de la science, unité du système qui ramène à un seul principe tous les aspects des choses et tous les principes, alors que tous tant que nous sommes, nous portons au fond de nos âmes la marque de l'unité, et que leur désir n'est, après tout, que notre désir ! Nous leur demanderons seulement à ces esprits hardis qui sont trop souvent des esprits systématiques à l'excès, — puisqu'ils veulent bien faire pour eux et pour nous ce que nous n'osons tenter, — de mesurer et de ménager leurs forces, de n'induire qu'après avoir longtemps et sérieusement observé, de ne point prendre les rêves de leur imagination pour les inspirations du Ciel, d'admettre même, si ce n'est pas trop exiger d'eux, qu'ils ne sont pas infaillibles, et qu'on peut aller au-delà du point où ils se sont arrêtés. Les vastes systèmes des philosophes, les synthèses hardies de quelques savants sont, à le bien prendre, plutôt un hommage rendu qu'un défi porté à la moyenne des esprits, car c'est au génie des

hommes supérieurs et non pas à l'étroite capacité des entendements ordinaires qu'il faut demander la mesure de l'homme. Ils en sont l'expression tout à la fois la plus haute et la vraie ; ils n'ont rien que nous n'ayons nous-mêmes, seulement ils l'ont à un degré auquel nous n'atteignons pas. Nous nous reconnaissons en eux et dans leurs œuvres mieux que nous ne nous voyons en nous. Nous devenons à leur suite et avec leur secours, plus hommes que nous n'étions avant d'avoir lié commerce avec eux. Ils ont si peu dépassé la mesure que grâce à eux nous savons enfin tout ce que contient notre âme, et jusqu'où peut aller son espérance. Plus d'une fois même ils lui ont rendu l'inappréciable service de rétablir entre elle et l'Infini le lien que notre indifférence ou notre ignorance avait rompu.

Ils sont rares d'ailleurs, et on les compte aisément dans le cours des siècles, ceux dont les doctrines, les poèmes, les théories, les pensées, — ne vous étonnez point de ce mélange, tout cela vient de l'homme et de l'esprit, — n'ont dépassé la mesure ordinaire que pour mieux nous montrer ce que nous sommes et quelle grandeur est la nôtre. Que de vaines hypothèses, que de puériles explications ont précédé, dans le domaine des sciences, les sérieuses observations de quelques Anciens, mais surtout les admirables découvertes de Képler, de Descartes, de Galilée, de Newton ! Combien de Franciades, de Henriades, de Petréides ont paru et paraîtront encore, en attendant le chef-d'œuvre qui doit s'ajouter aux quatre ou cinq épopées dont la gloire incontestée survit à tant de disgrâces de leurs maladroits imitateurs ! Que de travailleurs persévérants, méritants, aujourd'hui connus des seuls philosophes de profession, ont vu leur renommée d'un jour se fondre et disparaître dans l'immortel éclat dont brillent six ou sept penseurs qui, de Platon à Leibnitz, sont à eux

seuls presque toute la philosophie ! Si le drame est plus riche, et si l'on peut compter dans toutes les Littératures réunies, anciennes et modernes, jusqu'à quinze ou vingt chefs-d'œuvre dont les auteurs ont fait rendre à l'âme humaine les plus tragiques accents, les plus passionnés, les plus touchants, les plus pathétiques, quelle multitude d'œuvres ébauchées, de drames avortés où notre âme, qui n'y découvrait que le moins vrai et le moins intéressant d'elle-même, n'a goûté qu'un plaisir douteux, bien vite oublié ! Seul le génie sait pousser hardiment jusqu'aux extrêmes limites de la pensée, du sentiment, de la passion, sans jamais les franchir. Il nous prouve qu'on peut allier le simple au sublime, l'audace à la mesure : du moins les autres nous font-ils voir, par leurs efforts persévérants pour s'égaler aux maîtres, que l'homme est né pour une grandeur dont le ressort et les éléments sont en lui, alors même qu'il n'y atteint pas.

Je voudrais pouvoir vous dire, Messieurs, que les philosophes ont été, dans toutes leurs écoles et dans tous les temps, fidèles à la mesure, qu'ils l'ont enseignée, c'était leur devoir, mais que de plus ils en ont donné les modèles les plus parfaits. Par malheur il en est autrement. Au témoignage de Descartes, on affirmait de son temps, et il n'y contredit pas, « qu'on ne saurait rien imaginer de si étrange et de si peu croyable qu'il n'ait été dit par quelqu'un des philosophes (1) ». La tradition de ces excès ne s'est pas interrompue : il s'en est même produit de nouveaux qui tiennent une place honorable dans la longue liste des folies humaines. La première excuse des vrais philosophes c'est qu'on se plaît à confondre avec eux tous les rêveurs, tous les songe-creux, tous les esprits de travers, et le nombre en est grand, qui s'avisent de dire emphatiquement leur mot, d'exposer prétentieusement leur manière de voir sur l'énigme de notre destinée et sur toutes les questions qui s'y rattachent. Leur parole n'a

(1) Discours de la Méthode.

pas plus d'autorité que leur esprit mal aménagé n'avait reçu de culture. Ce ne sont pas les représentants de la philosophie, mais ceux de toutes les extravagances humaines : ils ne comptent pas dans l'histoire de la pensée. Restent les vrais philosophes dont les fautes contre la mesure ou, si l'on veut, les excès peuvent encore être envisagés à deux points de vue, les uns ayant servi d'une manière indirecte les intérêts de la vérité, les autres ne lui ayant causé que du dommage et des ennuis.

Il n'est pas rare, en effet, qu'absorbés dans l'étude d'une question spéciale, dans l'analyse et l'observation d'une classe particulière de phénomènes, des philosophes d'ailleurs savants et pénétrants, à force de s'y complaire, en aient exagéré l'importance. Plusieurs d'entre eux ont fini par voir toute la philosophie dans l'objet préféré de leurs études, et la Vérité dans un seul de ses aspects. Là est l'excès, un excès assurément très peu philosophique. Et pourtant la philosophie a profité plus d'une fois de ces recherches appliquées exclusivement, c'est-à-dire sans mesure à un seul objet, à un canton de son immense domaine: il n'est pas sûr que sans cet excès d'attention elle l'aurait aussi bien connu. Tout l'avantage a été pour elle, mais l'honneur qui devait revenir au philosophe a souffert du ridicule et de l'excès de sa prétention.

Volontiers nommerait-on ces excès des excès passagers, mais il en est de permanents. Nuisibles au bon renom de la philosophie, douloureux à ses amis, habilement exploités par ses adversaires, ils datent des premiers jours et des premiers efforts de la pensée. Aussi audacieuse alors qu'elle était sans expérience et sans lumières, elle s'est engagée, loin de la voie véritable, dans des sentiers périlleux où elle aime à s'égarer encore de temps à autre ; elle a creusé, sur la route directe elle-même, de profondes ornières où la plus légère inattention l'expose à tomber. Et toutefois ne pourrait-on soutenir que cet effort

constant auquel la philosophie est obligée pour résister à tant d'appels trompeurs, pour se maintenir dans la bonne voie sans jamais s'en écarter, l'a rendue plus prudente et plus clairvoyante. Chaque faute où elle est tombée a fortifié la méthode qui répare et celle qui prévient les fautes. Les attaques de ses adversaires et jusqu'à ses propres défaites ont été pour elle, comme pour les armées modernes, une occasion de perfectionner ses armes, c'est-à-dire ses preuves et ses analyses. C'est sur le bord de l'abîme qu'elle en a mieux mesuré la profondeur, et l'imprudence qui l'y avait conduite, le péril qu'elle a couru l'ont prémunie pour longtemps contre tous les périls.

Dispensez-moi, Messieurs, d'exposer à vos regards le tableau peu attrayant des excès où sont tombés, où tombent encore sous nos yeux les philosophes de tous les noms, maîtres, disciples, penseurs ou simples professeurs. Il en est d'étranges : celui, par exemple, qui consiste, de nos jours, à changer les noms anciens, universellement connus et compris, à les remplacer par des noms nouveaux dont le moindre inconvénient est qu'ils nous imposent un travail inutile, dont un danger plus grave est qu'ils répondent presque toujours à une idée préconçue de leurs auteurs. Petits esprits, s'ils s'imaginent qu'on modifie les choses en modifiant les mots qui les expriment; et qu'un terme nouveau, dur et prétentieux, une périphrase alambiquée sont le signe certain d'une idée nouvelle ou d'une découverte ! Esprits d'une rare fatuité, s'ils se sont persuadé qu'on les croirait sur parole et que le monde est plein d'esprits faibles tout prêts à se courber et à les applaudir ! Heureusement il en est que ces innovations sans portée n'abusent pas un seul instant, qui résistent a ce charlatanisme des mots forgés à plaisir, comme ils ont résisté à l'excès non moins étrange, d'expliquer par un senl et unique terme, qui changeait tous les quinze ou vingt ans, tant d'énigmes qui sont l'éternel tourment de l'esprit humain.

Au fond c'est peu de chose que ces excès dont la rapide succession prouve qu'ils n'ont pas de profondes racines : un souffle les a fait naître, un souffle les a fait évanouir. Autrement redoutables, parce qu'ils sont permanents et ne s'avouent jamais vaincus, les excès qu'on retrouve à toutes les périodes de l'histoire et dont le nom lui-même ne varie guère. Vous les connaissez et vous n'ignorez pas pas que la poésie n'a pas craint de se mettre plus d'une fois à leur service, de les parer de tous ses charmes. Vous savez ce que signifient ces mots : Idéalisme, Panthéisme, Matérialisme. Peut-être on en pourrait ajouter d'autres, ou bien découvrir en eux et multiplier les nuances : ils demeurent quand même les noms des trois grands excès où tombe si facilement la pensée de l'homme quand elle ne considère qu'un aspect des choses, quand séduite par une fausse conception de l'unité, elle confond ce qui convient de distinguer, quand elle n'aperçoit que la matière ou l'esprit, quand elle nie Dieu ou qu'elle ne le sépare point de ses œuvres. Seul, le Spiritualisme au lieu de se porter, sans mesure, d'un seul côté des choses, fait sa part à chacune d'elles. Disons mieux : il consent à voir ce qui est, c'est-à-dire la diversité dans l'unité, Dieu d'une part, l'univers de l'autre unis et infiniment séparés, la matière irréductible à l'esprit et soumise aux lois de l'esprit, l'âme et le corps constituant, dans une distinction absolue et une pénétration mutuelle, l'unité de la personne humaine, partout la diversité la plus riche et l'unité la plus parfaite dans un monde créé et gouverné par Dieu avec poids, nombre et mesure. Cette mesure est la préoccupation constante des philosophes spiritualistes. Ils la cherchent dans la Nature ou elle se montre en caractères visibles pour tous, dans l'âme humaine où elle se révèle aisément à l'observateur attentif, s'il joint le bon vouloir à l'intelligence. Ils la découvrent sans peine et ils la font voir aux autres dans les œuvres

de la Littérature et de l'Art ; ils s'efforcent de la réaliser dans leur vie et dans leurs discours. Ils l'appellent à leur aide pour défendre la vérité, après avoir cherché et découvert avec elle la vérité, et ils ne l'oublient même pas, quand ils répondent à ses adversaires.

N'ai-je pas ébauché, Messieurs, en m'exprimant ainsi, le portrait d'un maître auquel ressemblent, il est vrai, bien des maîtres du temps présent, ses amis et ses collègues, mais il ne faut louer que les morts. Si M. Caro a manqué à la mesure dans sa carrière de professeur, de philosophe et d'écrivain, c'est en ne ménageant pas assez les forces dont il a fait un si noble emploi : pour tout le reste il lui a été fidèle d'une fidélité à toute épreuve. Il en a reçu la récompense qu'il méritait : il a fait tout le bien qui était en son pouvoir et il a rempli toute sa tâche, parce qu'il ne s'était pas imposé une tâche au-dessus de ses forces. Semblable à ces généraux qui, sans avoir remporté d'éclatantes victoires, n'ont jamais subi de défaites, il s'est tenu, du commencement à la fin, sur une glorieuse défensive pour laquelle il se sentait né, et s'il est sorti une fois ou deux de ses retranchements, c'est encore pour donner à la défense plus de champ et plus d'efficacité. Dans cette position où il a persévéré sans faiblir durant un quart de siècle, il a repoussé toutes les attaques directes, indirectes, dissimulées, violentes : il a rappelé à la mesure tous ceux qui s'en écartaient et qui s'efforçaient d'entraîner les autres à leur suite. Aucun excès n'a trouvé grâce devant lui : ni celui de la critique qui détruit ce qu'elle prétend vérifier, ni celui de la pensée qui ne se distingue pas de ce qu'elle pense et absorbe en elle tout ce qui est, ni celui de la matière qui nie l'esprit dont elle porte la marque et subit la loi, ni celui des poètes philosophes qui confondent dans leurs adorations sacrilèges la Nature et Dieu, la Création et le Créateur. A ceux qui nous conseillent d'en finir au plus

tôt avec les misères de la vie par un trépas volontaire, il a rappelé qu'étrangers sans doute aux joies du devoir accompli, aux joies du dévouement, aux joies de la douleur, ils ne connaissent du présent que ce qu'il a de moins réel, de plus éphémère, et qu'ils s'obstinent à ne point voir les immortelles compensations de l'avenir. Aussi inflexible dans ses croyances que mesuré dans son langage, il a su concilier ce qu'il devait aux personnes avec ce qu'on doit à la vérité. Les personnes.., il avait pour elle les égards qu'on accorde à l'erreur sincère ; la vérité..., il aurait cru commettre un crime capital de la diminuer, sous le vain prétexte de la rendre plus acceptable. La mesure a été sa loi, elle a fait sa force, il lui doit ses victoires.

Irons-nous, maintenant, Messieurs, poussant nos recherches jusqu'aux extrêmes limites, nous demander pourquoi ces fautes contre la mesure, pourquoi ces excès dont le monde et l'esprit de l'homme ne cessent de nous donner l'affligeant spectacle, dont les uns ne sont, il est vrai, que des oscillations presque régulières autour d'un point fixe où l'humanité se repose un court instant pour l'abandonner l'instant d'après, dont les autres ne s'expliquent pas si aisément, parce qu'ils n'ont que des effets désastreux, sans la moindre compensation. Pourquoi notre raison s'écarte-t-elle ainsi de la vérité qu'elle aime, de l'ordre dont elle sait le prix ? Vastes et périlleuses questions dont la profondeur nous effraie, dont le mystère nous semble à première vue, insondable, mais que, dans tous les cas, la loi même de la mesure nous interdit d'aborder aujourd'hui :

Est modus in rebus, sunt certi denique fines.

Il nous restera, Messieurs, à vous entretenir un peu plus tard du dernier caractère de l'Esprit philosophique : l'amour de l'ordre et de son principe.

C.-C. CHARAUX.

LÉGENDE DE KARILEP

Sur le sommet d'une haute colline, à l'endroit même où se trouve maintenant le petit bourg de Bonxeneau, s'élevait jadis une demeure royale, entourée de vastes bâtiments, pour le logement des officiers du prince, et pour celui de nombreux vassaux occupés à différents métiers. Ce magnifique domaine de Matovall avait passé, par droit de conquête, des mains de l'infortuné Righonier, roi des Francs cantonnés dans le Maine, en celles de Clovis son vainqueur. Childebert, auquel il échut en partage, après le massacre des enfants de Clodomir qui en avaient hérité de leur père, aimait cette splendide demeure, d'où le regard pouvait embrasser des champs fertiles, couverts de riches moissons ; des prairies émaillées de fleurs et arrosées de ruisseaux limpides ; les vallées charmantes du Loir et de la Braye et l'immense et sombre forêt de Gâtine touchant à celles de Bersay et de Vibraye.

Or un jour que Childebert était venu, accompagné de la reine Ultrogothe, sa seconde femme, et des seigneurs de la Cour, prendre le plaisir de la chasse à Matovall, on le prévint que l'on avait aperçu un buffle dans la forêt. C'était un animal fort rare dans ces contrées et d'autant plus recherché que, de ses cornes, enrichies d'ornements d'or et d'argent par les artistes de l'époque, on façonnait des vases de prix dans lesquels les guerriers francs aimaient à boire aux jours de festin ; le monarque, joyeux de cette bonne nouvelle, ordonna aussitôt à ses piqueurs de préparer les arcs et les flèches et tout l'attirail des grandes chasses.

Le lendemain, avant même que les premières clartés

de l'aurore eussent dissipé les ténèbres de la nuit, Childebert accompagné de ses leudes et précédé par les veneurs, descendait bruyamment la colline, traversait la Braye, et, après avoir suivi quelque temps les bords de l'Onelle, entrait dans la forêt, où la meute, lancée à propos, fut bientôt sur la piste de l'animal qui, poursuivi à outrance et sur le point d'être atteint, disparut tout à coup au milieu des ruines sauvages de *Casa di Cajanus* (1).

Cependant les veneurs accouraient en toute hâte, dirigés par les aboiements des chiens. Ils arrivèrent bientôt à la porte d'ue étroite cellule et s'arrêtèrent interdits.

Un vénérable anachorète, dont la barbe blanche tombait jusqu'à la ceinture, était à genoux devant un crucifix, tenant à la main le psautier qui lui servait à réciter l'office du jour. A ses côtés se tenait le pauvre buffle, hors d'haleine et tremblant encore de frayeur ; il courbait sa grosse tête devant le pieux vieillard, qui, promenant ses doigts amaigris entre les cornes et le cou de l'animal, semblait vouloir le radoucir par ses caresses.

Dans ce moment une voix impérieuse cria aux serviteurs.

— Lâches et maladroits ! que faites-vous donc ? D'où vient que l'animal n'est pas encore en mon pouvoir !

— O roi, dirent les veneurs en courant à la rencontre du monarque irrité, nous avons déployé aujourd'hui le même zèle qu'à l'ordinaire, nous avons poursuivi le buffle jusque dans ces lieux, mais il est entré dans la cabane d'un homme que nous ne connaissons pas, et, en voyant cet animal farouche devenu près de lui aussi doux qu'un mouton, nous avons pensé que ce person-

(1) Cajanus auquel les anciennes légendes donnent ce titre.

nage, dont la seule présence dompte les bêtes féroces, était un serviteur de Dieu, et nous n'avons pas osé interrompre ses prières ou nous emparer du buffle qui semblait placé sous sa protection.

— Brutes et poltrons ! s'écria Childebert, transporté de fureur, nous allons voir nous même cet homme qui vous fait trembler.

Il éperonna son cheval, et, suivi de tous les seigneurs de sa cour, il se trouva bientôt en présence de l'anachorète.

Celui-ci s'était remis en prière, tenant encore la main appuyée sur la tête de son animal familier.

— D'où te vient cette audace, de t'établir dans ces bois, où ta présence trouble mes plaisirs lui cria le roi en colère.

— Prince, répondit le vieillard avec autant de calme que d'humilité, ce n'est point pour nuire à vos chasses que mes compagnons et moi, nous nous sommes réfugiés dans cette solitude, où le roi, votre père, nous avait permis de vivre ; (1) c'est pour y servir Dieu dévotement et faire pénitence de nos péchés afin de mériter la vie éternelle.

Mais Childebert, loin d'être touché de ce langage s'écria en fureur :

— Déguerpis au plus vite de cette forêt, toi et tes compagnons, et malheur à vous si l'on vous y rencontre dorénavant.

L'anachorète sans s'émouvoir de la colère du prince, reprit avec douceur :

— Qu'il nous soit au moins permis, grand roi, d'offrir à votre sérénité, ainsi qu'aux nobles seigneurs qui vous accompagnent, un peu de vin provenant d'un petit vignoble que nous cultivons près d'ici.

(1) D. Martin rapporte en effet que Clovis avait déjà concédé une partie de ce terrain à St Calais.

Childebert jeta sur lui un regard irrité, et, sans répondre à cette offre hospitalière, il tourna bride et reprit au galop le chemin de Matovall, mais à peine eût-il dépassé les ruines de la villa que son cheval s'arrêta comme frappé d'une terreur subite. Habitué à dompter les coursiers les plus fougueux, le prince franc enfonce ses éperons dans les flancs de l'animal, qui hennit et se cabre sans avancer d'un pas.

Alors le roi, frappé d'étonnement, se retourna vers ses compagnons interdits :

— Que pensez-vous de cette résistance prodigieuse dans un cheval si bien dressé, leur demanda-t-il avec une singulière émotion, et quelle peut en être la cause ?

— Prince, dit l'un d'eux, si cet homme que nous venons d'insulter est voué au service du Seigneur, ne serait-il pas possible que le Maître du ciel et de la terre voulut ainsi nous en punir ?

Childebert réfléchit un instant, puis ayant fait de nouveau d'inutiles efforts pour faire marcher son bon cheval, dont les pieds semblaient cloués sur le sol :

— Va-t-en trouver l'anachorète, dit-il à celui qui venait de lui parler, porte lui mes excuses et prie-le de me venir en aide.

L'officier partit comme un trait et arriva bientôt auprès du saint vieillard auquel il raconta la mésaventure du prince.

— Grâces vous soient rendues, mon Dieu ; vous qui avez pitié de nous ! s'écria le solitaire ; puis s'adressant à l'officier :

— Allez, mon fils, lui dit-il, retournez auprès du roi et engagez-le à revenir sur ses pas pour recevoir la bénédiction de Dieu des mains de son pauvre serviteur ; et il pourra alors regagner en paix sa demeure.

Le messager alla en toute hâte rapporter au roi les paroles du vieillard, et à peine les eut-il prononcées que

les liens invisibles qui retenaient le prince comme enchaîné à la même place se rompirent tout à coup, et le fougueux monarque, plein de trouble et de repentir, courut se jeter humblement au pied de l'anachorète pour lui demander pardon de sa faute.

Celui-ci releva le roi avec bonté, le serra dans ses bras et l'exhorta paternellement à ne plus se livrer à des accès de colère qui offensaient le Seigneur.

Childebert demanda alors à goûter de ce vin qu'il avait refusé, il en but copieusement, lui et tous les seigneurs de sa cour, et par un effet de la protection céleste, la provision des pauvres moines ne s'en trouva point diminuée.

Le roi, rempli d'admiration, s'écria avec enthousiasme :

— Je vois maintenant, ô le meilleur des hommes ! que vous êtes un véritable serviteur de Jésus-Christ ; veuillez donc, je vous en conjure, accepter une portion de ce domaine qui m'appartient pour y bâtir un monastère.

Le saint refusa d'abord, mais Childebert insista si vivement que le pieux cénobite finit par consentir à recevoir l'espace de terrain dont il pourrait faire le tour dans une seule journée, étant monté sur son âne. Il donna ensuite sa bénédiction au roi des francs qui regagna joyeusement sa demeure.

Or, le saint anachorète qui faisait de tels prodiges, avait nom Karilep (dont on a fait plus tard Calais) ; il était né au pays des Arvernes, (1) de parents nobles et pieux, et avait fait de brillantes études à l'abbaye de Menat dans le diocèse de Clermont. Mais redoutant sa naissance et ses grandes qualités, il était parti, accompagné d'un autre religieux, nommé Avitus ou Avit, et tous deux s'étaient rendus au monastère de Miry, près d'Orléans, où ils passèrent quelque temps dans les austérités de la vie mo-

(1) l'Auvergne.

nacale. Ensuite pour se soustraire aux dignités auxquelles ils furent élevés dans ce couvent, ils en sortirent secrètement, se dirigèrent vers le Maine, et, s'arrêtant d'abord dans un lieu désert, où se trouve maintenant la ville de Vibraye, il y bâtirent une petite chapelle et quelques pauvres cellules pour les religieux qui les avaient suivis. Le parfum de leurs vertus ne tarda pas à déceler leur retraite, les habitants des lieux voisins accoururent en foule pour les voir et pour les entendre et les pieux cénobites, craignant de perdre dans ces fréquentes distractions le mérite de leurs sacrifices, prirent le parti d'abandonner encore leur demeure et de s'enfoncer plus avant dans les vertes forêts du Perche. Ayant découvert un endroit fertile, abandonné pendant les guerres acharnées des Francs contre les Romains, ils s'y arrêtèrent, mortifiant leur corps par le jeûne et par l'abstinence et partageant leurs journées entre la contemplation et la culture de la terre. Le bruit de leur sainteté arriva jusqu'au roi qui leur fit bâtir une église et un monastère, (1) où l'on vit accourir un grand nombre de disciples qui voulaient prendre sous leur conduite le chemin de la perfection ; Saint Avit, le plus âgé des deux amis, était demeuré avec eux pour leur servir de guide ; mais Karilep, ayant dit adieu au cher compagnon de ses premiers travaux, avait pris avec lui Gall et Daumère, et tournant de nouveau ses pas vers le pays des Cénomans, il était venu s'établir au milieu des ruines désertes de Casa-de-Cajanus, où Childebert l'avait rencontré.

Le buffle familier, qui était venu chercher près de lui un refuge contre les chasseurs, n'était pas le seul animal de la forêt qui vécut avec les pieux cénobites, comme autrefois tous les êtres de la création avec Adam et Ève, dans le paradis terrestre ; les petits oiseaux voltigeaient

(1) Dans le lieu nommé depuis St Avit de Chateaudun.

sans crainte autour de Karilep, et, se posant sur ses épaules, le caressaient doucement ; un jour l'un d'eux pondit un œuf dans les habits du saint homme, qui, voyant dans ce fait un heureux présage de la protection céleste et comme la figure de l'abondante moisson spirituelle que ses travaux devaient produire dans la suite alla faire part de ce petit évènement à son ami Saint Avit, avec lequel il passa la nuit à chanter les louanges du Seigneur.

Cependant Childebert, de retour à Matovall, avait raconté à la reine sa femme la rencontre qu'il avait faite et les engagements qu'il avait pris. Ultrogothe émerveillée, loua le prince de sa générosité et le pressa de faire dresser l'acte de donation ; puis, saisie d'un vif désir de voir elle-même le saint anachorète, elle dépêcha vers lui quelques officiers de sa Cour pour le prier de venir la visiter dans son palais. Karilep reçut avec bonté les envoyés de la princesse mais il refusa de les suivre.

— Allez en paix, mes enfants, leur dit-il et rapportez à la reine ces paroles : je prierai pour elle tous les jours de ma vie, mais tant que je serai dans ce monde je ne regarderai point le visage d'une femme, et aucune d'elles n'entrera dans le monastère que je vais fonder.

Ultrogothe, bien qu'elle regrettât que Karilep eut pris cette résolution, admira sa prudence et se soumit de bonne grâce à sa volonté ; et Karilep, ayant reçu de Childebert le terrain convenu, travailla aussitôt, avec le secours de ses disciples, à la construction de l'abbaye, qui s'appela d'abord Onisolle ou Onelle du nom de la rivière sur laquelle elle était bâtie. Sept familles pauvres des environs, que le saint anachorète soulageait libéralement avec une somme d'argent qu'il avait trouvée en bêchant la terre, lui offrirent le secours de leurs bras, et se construisirent pour elles-mêmes des caba-

nes autour du nouveau couvent, dont la Basilique fut dédiée à saint Pierre et à saint Martin. Tels furent les commencements de la ville de Saint-Calais qui prit un peu plus tard, ainsi que le monastère, le nom de son fondateur. Celui-ci étant parvenu à une extrême vieillesse et sentant sa fin approcher, fit appeler ses moines, alors fort nombreux, et, faisant un suprême effort, pour les exhorter à la persévérance dans la pratique de leurs devoirs :

— Mes enfants, leur dit-il, ma dernière heure est venue ; soyez fidèles au Seigneur votre Dieu, demeurez inébranlables dans la foi de Jésus-Christ et suivez ses préceptes en unissant dans votre cœur la charité et l'obéissance, afin de mériter la couronne qu'il a promise à ses élus.

Ayant dit ces mots, il rendit le dernier soupir le 1er juillet 543. Ce monastère, dont il fut le premier abbé, devint célèbre dans toute la Gaule par la science et la sainteté de ses religieux et une foule de gens de tout âge et de toutes conditions vinrent chercher dans cet asile, les uns un refuge contre les tentations du siècle, les autres un adoucissement à des maux sans remède (1).

Csse DE LA ROCHÈRE.

(1) Depuis cette grande Révolution de 1793, qui a détruit tant d'institutions, les louanges du Seigneur ne retentissent plus sous les voûtes sonores de l'antique abbaye, l'ombre des pieux cénobites ne se dessine plus en passant sur les grands murs du cloître, une partie de l'église où tant de doctes et saints personnages sont venus tour à tour, pendant quatorze siècles adorer la majesté du Très-Haut et méditer sur les mystères de notre sainte religion, sert maintenant de halle au blé, et le vaste enclos du monastère forme à la fois la place actuelle et la promenade publique.

ÉTUDES D'ÉCONOMIE SOCIALE[1]

PETITS PAMPHLETS PAR M. EUGÈNE DE MASQUARD[2]

I

Le régime économique inauguré, en France, par les traités de 1860, a suscité, dès le début, de vives et nombreuses réclamations.

Dans une brochure ayant pour titre : *Quelques mots sur le Libre Échange et les grandes Industries du Midi*, un de nos concitoyens, feu M. A. Béchard, administrateur des mines du Soulier et président du conseil d'arrondissement de Nimes, signalait, en 1865, quelques-uns des funestes effets de ces traités et réclamait des réformes.

II

A cette époque, M. de Masquard avait déjà, depuis plusieurs années, engagé contre ce régime une lutte qu'il a continuée sans relâche ; il a, en quelque sorte, inondé le pays de pamphlets,—signés tantôt de son nom, tantôt d'un pseudonyme, Jacques ou Jérémie Bonhomme, Dr Marron, par exemple,—dont quelques-uns ont été réunis par lui dans le livre intitulé : ÉTUDES D'ÉCONOMIE SOCIALE, *Petits Pamphlets*, que j'ai sous les yeux.

Ces études révèlent une intelligence, une énergie, un

(1) Rapport à l'Académie de Nimes.

(2) In-18 de 444 pages. — Chez l'auteur, à Saint-Césaire-lès-Nimes (Gard). 1891. — Prix : 3 fr. 50.

patriotisme, une probité, une connaissance des choses de l'agriculture et des questions d'économie sociale, dignes de notre estime, alors même que nous n'approuvons pas toutes ses protestations.

Pourquoi, malgré tant d'efforts et de talent, son nom n'a-t-il pas été honoré plus tôt de cette notoriété à laquelle il a tous les droits ?

Naturellement porté à la lutte par les difficultés qu'il avait rencontrées et surmontées au début de sa vie; de caractère droit, indépendant, tenace, il attaquait les puissants du jour et ce qu'il appelait la science officielle ; il soutenait des idées économiques contraires aux traités signés par le gouvernement, des idées politiques fondées sur le bon sens, la sincérité, la justice, sans l'appui d'une coterie ou d'un parti quelconque.

La presse en général, et la presse parisienne en particulier, toute puissante, ont, en quelque sorte, organisé contre lui la conspiration du silence.

Jusqu'à ces derniers jours, une partie de la presse locale lui prêtait seule un concours dépourvu d'enthousiasme.

La forme qu'il donnait à ses idées, souvent spirituelle, toujours originale, humoristique, est parfois entachée d'une vulgarité vigoureuse et agressive, qui aurait dû attirer et retenir le lecteur, et semble l'avoir éloigné.

Pendant de longues années, les sociétés d'agricultures, sollicitées, sont demeurées sourdes à ses appels réitérés.

La susceptibilité littéraire de notre Compagnie, effarouchée de la vivacité de cette langue inusitée dans nos séances et nos écrits, ne prêtait qu'une attention distraite, sinon dédaigneuse, à ses pamphlets mollement défendus.

Rien ne l'a rebuté.

« Pour que la vérité parvienne à percer le rocher de l'erreur, dit-il, il faut qu'elle tombe sans cesse goutte à

goutte et toujours au même endroit. Un *Jacquinet de la Treille* quelconque, auquel on reprochait de se répéter, répondait : « Je dis toujours la même chose, parce que c'est toujours la même chose, et tant que ce sera la même chose, je dirai toujours la même chose. »

A soixante-douze ans, il n'a rien perdu de la vivacité de son imagination, de la vigueur de son argumentation, de la rigueur de ses déductions.

Malgré tout, malgré tous, il a poursuivi, avec une énergie indomptable et un rare désintéressement, la campagne entreprise à ses frais, sans espoir ni désir de dédommagement autre que le sort commun et le sentiment du devoir accompli, la campagne entreprise contre les hommes et les choses qu'il jugeait funestes à son pays.

Ses efforts ne sont pas demeurés stériles. Si la politique est restée avec ses contradictions, ses erreurs, ses iniquités, il a la satisfaction de voir l'agriculture se défendre enfin, l'esprit d'initiative s'éveiller, les idées économiques du pays se modifier, et d'avoir largement contribué à ces heureux résultats.

Si je vous entretiens un peu longuement des *Études d'économie sociale*, vous ne m'en voudrez pas, je l'espère, car il s'agit, dans ce livre substantiel, plein d'idées, en faisant naître plus encore, de choses qui intéressent notre Midi et la nation entière : politique, sériciculture, vaccine, canaux d'irrigation, agriculture en général, traités de commerce, libre-échange, protection, examinées par un honnête homme compétent, d'esprit pratique, notre concitoyen.

III

A propos de ce livre, un journal local, dont le nom m'échappe, a écrit le nom de Paul-Louis Courrier ; c'est

une exagération contre laquelle M. E. de Masquard aurait certainement protesté.

Entre les deux il n'y a de commun que l'indépendance, plus âpre et moins littéraire chez notre concitoyen.

Paul-Louis était un helléniste, un lettré laborieux, qui pour les belles-lettres oubliait ses devoirs professionnels ; dans ses pamphlets artistement travaillés, on trouve avec le style gaulois, auquel il s'était essayé en traduisant Longus, une fine ironie, un goût épuré.

M. de Masquard ne se préoccupe pas de la forme. Sériciculteur, agriculteur, commerçant, économiste, il défend la cause des sériciculteurs, des agriculteurs, des industriels et commerçants : il cherche surtout des arguments à l'appui de ses idées, les expose avec clarté parce qu'il les possède bien, les développe avec vivacité parce qu'il sent vivement.

Sa lettre au « citoyen Achille Leroy et aux électeurs municipaux du 3e arrondissement » nous édifie sur l'absence chez lui de toute préoccupation littéraire.

« Mille excuses pour le retard à répondre à votre amicale du 18 écoulé. Le temps m'a manqué, j'étais furieux contre vous pour le mérite littéraire dont il vous plaît de m'humilier. Je vous dirai : mérite littéraire vous-même... »

IV

Il dédie son livre à ses petits-enfants, et constamment il se dépeint tel qu'il est dans les conseils de sa vieille et prévoyante sagesse :

« Je suis né, mes chers enfants, avec l'horreur des ornières, et je voudrais vous inspirer cette salutaire horreur ; voilà pourquoi je tiens à ce que vous puissiez lire quelque chose de moi lorsque vous serez grands.

« Peut-être trouverez-vous que j'aurais mieux fait de m'occuper exclusivement à vous gagner de l'argent. Eh bien! non, d'abord, parce que je n'écris guère qu'aux moments de loisir que me laissent mes occupations agricoles et *vinicoles* ; et que, si au lieu d'employer ces loisirs à étudier et à écrire, je les avais employés à jouer au billard, aux cartes, à fumer et à boire l'absinthe, je ne vous aurais pas gagné plus d'argent, peut-être moins ; car, pour se distraire sans avoir recours à un travail différent, cela coûte cher. Et lors même que j'aurais laissé un gros magot, que vos pères auraient beaucoup grossi, il en serait résulté pour vous que, croyant pouvoir vivre de vos rentes, vous seriez devenus de petits gommeux comme on en voit tant, aussi inutiles que malheureux, tandis que, obligés de gagner votre vie, d'avoir un état, vous prendrez de bonne heure l'habitude du travail ; et le travail c'est la consolation de l'homme comme de la femme dans les dures épreuves de cette vie...

« Lorsque vous serez devenus des hommes, qu'on ne vous entende jamais dire, comme certains qui se croient très sages : « Moi, je ne m'occupe pas de politique. » Si les sages, ou se croyant tels, ne s'occupent pas de politique, ils laissent le champ libre aux fous et aux intrigants. Certainement, il ne faut pas délaisser entièrement ses affaires pour les affaires publiques ; mais il ne faut pas non plus se désintéresser entièrement des questions d'intérêt général, parce que l'intérêt général est une roue dont les intérêts privés forment les rayons...

« N'imitez jamais les sottises des autres ; contentez-vous de celles que vous pourrez inventer, vous en aurez encore un stock suffisant...

« Aimez la liberté, toutes les libertés, mais sachez qu'elles sont toutes filles de la justice, et que, comme le dit un proverbe languedocien très en usage à Saint-Césaire : « *Quaou voou lou rasin, foou qué caressé la souca...*

» Et vous, mes charmantes petites-filles, si vous ne voulez détruire votre santé, ne vous serrez jamais la taille, rien n'est si laid qu'une taille mince: ni la Vénus de Médecis, ni la Vénus de Milo, ni la Diane chasseresse, ni aucune des admirables statues de femmes de l'antiquité n'ont des tailles de guêpes...

» Et si vous ne voulez pas déformer votre esprit, votre jugement, comme le corset vous déformerait la taille, ne lisez jamais de romans, surtout de romans français. En présentant la vie sous un jour faux, baroque, absurde, les romans nuisent grandement au bonheur de ceux qui en font leur nourriture habituelle. Par le travail seul, vous pouvez vous sauver du roman... »

V

En politique, il affirme que « dans l'état actuel et pour une nation aussi *centralisée* que la France, le suffrage universel direct. avec deux chambres seulement, et plus encore avec une seule, ne peut aboutir, à la longue, qu'au despotisme d'un parti, qui serait lui-même le jouet d'une ou de plusieurs des puissantes oligarchies qui, depuis longtemps déjà, cherchent à gouverner la France, et qui y sont, en grande partie, parvenues dans l'ordre économique.... »

« Les plus optimistes, aujourd'hui, sont forcés de convenir que tout n'est pas pour le mieux, et chacun dénonce la cause du malaise social et présente sa panacée ». Et il passe en revue les divers partis qui aspirent à gouverner la République et dit rudement son fait à chacun :

« Les autoritaires nous disent : On a trop sapé les fondements de l'autorité, renforçons-les et tout sera sauvé.

« De leur coté, les libertaires prétendent que la liberté seule est le salut.

« Or les premiers ont suffisamment prouvé leur puissance à faire le mal, et les seconds leur impuissance à l'empêcher...

« Le radical est à l'opportuniste ce que le cornichon est au concombre. De même que tous les concombres sont des cornichons dans leur bas-âge, de même tous les opportunistes ont commencé par être radicaux.

« En d'autres termes : l'opportuniste est un radical arrivé au pouvoir, et le radical est un opportuniste qui voudrait bien y arriver, et le monarchiste, idem.

« Prenez un sac, un peu grand, mettez-y douze politiciens de nuances les plus variées, jetez le sac à l'eau... et soyez sûr d'avoir noyé douze chimistes, pardon, je veux dire : fumistes. Au reste, chimiste est peut-être plus exact...

« Les soi-disant socialistes qui veulent commencer par tout casser et briser, persuadés qu'au lendemain de la Révolution, tous les vices que nous devons à un long passé monarchique se changeront en vertus : les fainéants deviendront travailleurs, les noceurs vivront en cénobites, etc.

« Pauvres gens, ignorez-vous que, comme le disait le *Gavroche* de Gavarny : « les révolutions, tant plus on en fait, tant plus c'est la même chose ? »

« Mais, Messieurs les réformateurs révolutionnaires nous disent : « Nous socialiserons les instruments du travail. » — Oui, quand le travail aura émigré entièrement à l'étranger et que nous ne serons plus qu'une nation de transporteurs, de consommateurs et de boursicoteurs. « Nous socialiserons la terre, ajoutent-ils. » — Oui, quand elle sera abandonnée, remplie de chiendent et que personne ne voudra plus la travailler. Alors vous n'aurez qu'à socialiser la misère pour tous... »

Croit-on qu'en flagellant ainsi les divers partis, M. de

Masquard laisse la France sans direction, dans l'anarchie? Il lui reste les hommes qui n'aiment que la Justice et la Patrie ; ce sont les plus nombreux, nous aimons à le croire ; il ne leur manque que la volonté de proclamer leurs vœux et le courage de les faire prévaloir.

Après avoir établi que l'organisation actuelle est défectueuse, en quoi il ne sera pas contredit, et avoir combattu les panacées présentées par les différents partis, il présente la sienne, dont je ne puis donner que les grandes lignes en la résumant :

« Au lieu du chiffre de la population pour fixer le nombre des députés, prendre pour base les professions réparties en trois grands groupes comme suit :

« 1° Les agriculteurs ;

« 2° Les industriels, les commerçants et les financiers ;

« 3° Les professions dites libérales : avocats, artistes, dentistes, médecins, notaires, romanciers, journalistes, etc.

« Chaque groupe choisirait dans son sein un nombre de députés en rapport avec son importance numérique. De sorte que la représentation nationale serait alors la photographie réduite, mais exacte de la nation. »

Cette organisation du suffrage universel, à un ou deux degrés, opérant non individuellement mais professionnellement, serait conforme à celle des États généraux divisés en trois ordres, et le développement de la pensée qui, dans nos célèbres communes du moyen âge, groupait les électeurs par professions analogues.

Ce qui prouve qu'à côté de beaucoup de mauvais, il y avait un peu de bon dans le *vieux temps*.

Au-dessus de cette organisation, bien au-dessus, peut-être dans les nuages, plane ce *desideratum*, objet de tant de promesses aussi infructueuses que solennelles :

« Tous les emplois et honneurs donnés au mérite constaté par l'examen et le concours ! »

M. de Masquard prévoit pourtant que son projet de constitution pourra paraître compliqué ; il fait d'avance cette réponse un peu facétieuse :

« L'organisation des mollusques est beaucoup moins compliquée que celle de l'homme, ce qui ne prouve pas qu'elle soit meilleure. »

Le jour où nos législateurs ne tiendront compte d'aucune préoccupation de parti ou d'intérêt personnel, on pourra faire une constitution qui réponde aux vrais désirs du pays ; mais nous n'en sommes pas encore là.

VI

Son amour de la paix obscurcit, à notre avis, sa clairvoyance lorsqu'il s'occupe de notre politique extérieure.

Il blâme les expéditions lointaines, dont il ne faut assurément pas abuser ; il félicite M. de Freycinet « d'avoir su résister énergiquement à l'influence qui poussait la France à s'engager dans la guerre égyptienue », « d'avoir su détourner la France d'aller en Égypte tirer les marrons du feu au profit des Anglais. »

Ennemi de la colonisation militaire, il voudrait qu'on mît fin non immédiatement, mais au plus tôt à l'entreprise du Tonkin, parce que les millions qu'elle absorbe seraient appliqués à des travaux plus productifs, et parce que « l'on a vu souvent la patrie asservie par l'armée qu venait de soumettre des peuples plus faibles. »

Il y aurait beaucoup à dire pour et contre la colonisation, qui est cependant en faveur auprès de tous les gouvernements européens, et à laquelle nous devons l'Algérie, la Tunisie, mais nous nous bornons à quelques brèves observations :

Le refus du Parlement français de s'associer à l'Angle-

terre pour étouffer la révolte plus théâtrale que dangereuse d'Arabi, nous a fait perdre notre ancienne et très réelle influence en Égypte et sur le canal de Suez.

L'Angleterre n'aurait pu dévorer seule les marrons que nous aurions ensemble tirés du feu, parce que nous aurions été là pour prendre notre part.

Ce n'est pas à notre époque, avec le service de trois ans seulement, quand l'obligation nous donne une armée vraiment nationale, qu'on peut transformer nos soldats en prétoriens.

Cependant il ajoutait que si l'on veut à toute force faire des conquêtes lointaines, il faut créer une armée coloniale de volontaires. L'idée était juste et c'est ce qu'on va faire ; mais peut-être aussi faudrait-il avoir bien soin de confier l'administration de nos colonies à des hommes d'une honnêteté et d'une capacité éprouvées, et ne pas en faire le refuge doré de déclassés ou d'agents électoraux, épaves ou rebuts de la politique.

VII

L'Agriculture est plus que la Politique l'objet des préoccupations de M. de Masquard. Elle était partout honorée comme la nourrice et la bienfaitrice du genre humain, particulièrement chez les Egyptiens, les Grecs, en Chine, à Rome aux beaux jours de la République.

Nos pères, dans leur sagesse, avaient pour devise : « Labourage et pâturage sont les mamelles de l'État. »

« Mais à mesure que les peuples se civilisent, dit M. de Masquard, la terre devient trop basse pour ceux qui la cultivent.... Donc, le devoir des législateurs et des gouvernants, pour peu qu'ils connaissent l'histoire, est de combattre cette funeste tendance en favorisant l'agriculture, même aux dépens de l'industrie, du commerce et de la finance. Malheureusement, c'est tout le contraire qui se fait chez nous depuis longtemps.

« Cependant Sully avait parfaitement compris la chose, et il l'avait si bien mise en pratique que, grâce à l'impulsion qu'il parvint à donner à la prospérité agricole, il paya les dettes écrasantes de l'État, suffit aux dépenses des guerres avec l'Espagne et la Savoie, et à l'achat des places qui restaient aux chefs ligueurs, créa de grands approvisionnements de guerre et, tout en diminuant les impôts, amassa une épargne de 42 millions pour l'État.

« Mais bientôt vint le drapier Colbert, précurseur du cotonnier Cobden, qui inaugura le système de l'encouragement et de la protection des manufactures aux dépens de l'agriculture, et la politique coloniale, qui changèrent bientôt la face des choses ; mais le peuple, qui n'avait pas encore perdu le souvenir de l'aisance qu'il devait au système de Sully, supportait difficilement sa misère nouvelle ; aussi, quand Colbert mourut, pour que la population affamée ne jetât pas son cadavre dans la Seine, on dût l'ensevelir de nuit... »

C'est peut-être pour avoir amassé une énorme fortune, et non pour avoir encouragé les manufactures, que Colbert s'était rendu impopulaire ; toujours est-il que depuis lors, et surtout depuis un demi siècle, l'agriculture a été négligée au profit de l'industrie, sous l'influence des physiocrates, ces pères de l'économie politique française.

Ainsi Quesnay dit :

« L'agriculture est la source de toutes les richesses, elle doit seule fournir aux dépenses publiques. »

On a imposé l'agriculture ; toutes les faveurs ont été pour l'industrie : elle a des chambres et des tribunaux de commerce, des conseils de prud'hommes, des écoles gratuites de dessin et de fabrication, une armée de douaniers qui veille pour elle aux frontières.

« L'agriculture manque même de gardes-champêtres. »

M. de Masquard ajouterait aujourd'hui cependant qu'elle a quelques écoles et des professeurs d'agricul-

ture ; mais il exprimerait le désir que ces écoles ne forment pas des journalistes et que les professeurs donnent des conseils pratiques.

Quand le gouvernement a voulu réunir des renseignements pour la Commission des Douanes, il a consulté les Chambres de commerce, non les Syndicats agricoles, ni les Sociétés d'agriculture.

« M. Strauss se trompe, dit M. de Masquard, en croyant que nous n'avons renouvelé ni nos procédés de culture, ni notre outillage, pour lutter contre la concurrence étrangère. Il y a plus de quarante ans que nous employons la charrue Dombasle, les herses, les semoirs et tous les outils perfectionnés, à mesure qu'ils paraissent : faucheuses, moissonneuses, batteuses à vapeur, engrais chimiques..... »

En concurrence avec les produits agricoles d'autres pays qui supportent moins d'impôts, où la main d'œuvre est moins chère, nos produits agricoles n'ont pu lutter ; les prix de vente se sont avilis ; le propriétaire—le grand et heureux viticulteur est encore une exception,—le propriétaire a dû réduire ses frais d'exploitation ; l'ouvrier rural, ne gagnant pas sa vie par un dur labeur dans les champs, a émigré dans les villes où les bras sont devenus trop nombreux; d'où : chômages, réductions de salaires, en même temps que besoins plus grands, misère, grèves, collectivisme, anarchisme...

Dans notre siècle d'argent, l'agriculteur pauvre a été dédaigné ; le mot paysan était devenu un terme de mépris. En Chine, la science est mise au premier rang ; l'agriculture, au deuxième ; l'industrie, au troisième, et le commerce, au quatrième.

Dans l'impossibilité de trouver du travail dans les villes, après avoir abandonné celui des champs, bon nombre d'ouvriers ont cherché à devenir employés de l'État, du

département, de la commune, et nous avons à payer 500.000 fonctionnaires qui certainement ne produisent pas tous un travail utile, alors que la république américaine n'en compte guère que 40.000.

Cette république n'a pas d'armée ; elle n'a que des milices nationales. Il en est à peu près de même en Angleterre ; nous avons plus de 500.000 hommes sous les armes ; le patriotisme ne permet pas de demander la suppression de l'armée à la suite de la guerre de 1870 ; nous constatons un fait ; on connaît les charges qui en découlent.

Les Américains réduisent chaque année leur dette, grâce au produit de leurs douanes ;

L'Angleterre fait rapporter à ses douanes un milliard et demi.

Notre dette, de 30 milliards, augmente sans cesse, nos douanes ne rapportent qu'environ 300 millions. Nulle part les impôts ne sont aussi élevés qu'en France et sur notre agriculture.

M. de Masquard pense qu' « en se jetant à corps perdu dans l'industrie et le commerce, les nations peuvent arriver rapidement à une prospérité éblouissante, mais que cette prospérité conduit infailliblement à l'abîme ;

« Que c'est le propre des nations qui ont fait du mercantilisme à outrance, de devenir incapables de se défendre contre les attaques des nations agricoles, et de ne plus avoir en politique d'autre alternative que l'anarchie ou le despotisme, » et il cite en exemple Carthage et même Rome.

Ce que nous avons déjà dit de notre armée démontre qu'elle ne peut être comparée à celles de Carthage ou de Rome.

Mais la population des campagnes, décimée par la misère et le service militaire, n'augmente plus ; les robustes paysans, transplantés dans les villes et les casernes, s'y

corrompent et s'y affaiblissent ; beaucoup ne veulent plus retourner aux champs. L'armée compte par milliers « les hommes étiolés par le travail des usines et des mines , ou efféminés par les plaisirs et les vices des grandes villes » ; la population diminue en nombre et en valeur physique.....

« A quoi nous servira de dépenser des sommes énormes en engins de destruction perfectionnés, en poudre sans fumée, si derrière nos fusils à répétition et nos canons, nous n'avons pas des soldats cuirassés par la vie en plein air et rendus capables de faire campagne, par l'habitude des rudes travaux des champs ? »

Personne ne conteste les souffrances de l'agriculture; il s'agit de trouver un remède efficace. Nous verrons celui que propose M. de Masquard ; en attendant, voici ce que proposait un savant agriculteur qui aurait pu être mieux inspiré ; je laisse parler M. de Masquard :

« Il faut lui rendre (à M. Barral) cette justice, qu'il a indiqué naguère aux agriculteurs français un excellent moyen d'améliorer considérablement leur malheureuse situation ; ce moyen, c'est de vendre leurs propriétés qui ne leur rapportent que 1 ou 2 %, et souvent rien, pour prendre des obligations de la grande *Société foncière et agricole* des États-Unis, qui est propriétaire au Texas de 40.000 hectares de terrain d'une fertilité exceptionnelle, et qui ne paient que 0,31 c. d'impôt par hectare, tandis que les mêmes terrains en France paieraient en moyenne un impôt de 20 francs par hectare.

« Ces obligations rapporteront pour le moins de 7 à 8 % ; car, comme le disait M. Barral dans son rapport , quelle que soit la culture que la Société fasse, quel que soit l'élevage auquel elle s'arrête, les bénéfices seront considérables.

« Malheureusement, le moyen proposé , pour si bon qu'il soit , est difficile à suivre. Malgré l'usage des ma-

chines agricoles, des engrais chimiques, l'emploi de la vapeur, etc., etc., la propriété rurale, surtout celle en mûriers, a bien des vendeurs (tout le monde voudrait vendre), mais pas d'acheteurs, même avec un rabais de 50 à 80 °/₀ sur les prix qui se pratiquaient alors que la France était encore couverte des ténèbres dont M. Pasteur l'a débarrassée, et que son génie n'avait pas encore « donné « une nouvelle puissance à la vie et mis un frein aux rigueurs de la mort. »

VIII

Ces dernières lignes, ironiques, m'amènent à parler de la guerre que M. de Masquard a déclarée à M. Pasteur.

M. de Masquard est l'adversaire passionné de l'intervention de M. Pasteur et de la science officielle dans la sériciculture, et de la vaccine. Nous produisions 30 millions de kilos de cocons; la récolte était encore de 15 millions en 1865, malgré la maladie, grâce aux mesures hygiéniques adoptées par les sériculteurs ; elle est aujourd'hui de 3 ou 4 millions avec les procédés de MM. Dumas et Pasteur, soutenus par le gouvernement impérial d'abord, ensuite par la République.

« Si, à mesure que les récoltes diminuaient, le prix des cocons eût augmenté en proportion, comme cela eut lieu pour le vin à l'époque de l'invasion de la vigne par l'oïdium, la situation des éducateurs aurait été précaire, mais encore tenable ; tandis que, à mesure que la récolte sérigène diminuait, les soies de l'Extrême Orient, presque inconnues jusqu'alors, venaient, en toute franchise, combler le déficit.

« Cet envahissement graduel et rapide de nos marchés par les produits inférieurs étrangers eut pour résultat non seulement de maintenir le prix des cocons à peu près au chiffre où il était lorsque les récoltes étaient abon-

dantes, mais de les faire descendre au dessous dans ces derniers temps... »

Le pamphlet intitulé : *le Triomphe d'Aubenas*, critique, avec la verve habituelle de M. de Masquard, le discours de M. Barral, apothéose de M. Pasteur au concours régional d'Aubenas (mai 1882) :

« Je me permettrai de vous dire confidentiellement, persuadé que je suis de votre discrétion, chers lecteurs, que s'il faut en croire les bruits que les échos des montagnes ont répercutés jusqu'à moi, les vrais sériciculteurs de l'Ardèche, auraient pris une bien petite part à cette belle et intéressante fête. Il paraîtrait que les couronnes auraient été tressées à Paris, que les médailles (dont celle en or portait au revers : *A l'illustre restaurateur de la sériciculture*), le panégyrique, l'enthousiasme spontané, tout cela était article de Paris.

« En effet, la société d'agriculture de l'Ardèche, qui avait principalement qualité pour exprimer la reconnaissance des sériciulteurs et organiser une pareille manifestation, n'y aurait, au contraire, pris aucune part ; elle aurait été entièrement laissée de côté, et pas même invitée à la fête. Et cependant elle renferme dans son sein, sans distinction de parti, les hommes les plus éminents du département, et son président, M. de Plagniol, est un sériciulteur renommé, un corpusculiste de la veille ; personne plus que lui n'a fourni de matériaux au piédestal qu'on allait élever au microscopisme. »

Il raille aussi le choix de Montpellier, centre viticole, pour la tenue d'un congrès sericicole (il l'appelle aussi concile, synode) ; il y voit l'œuvre d'une « minorité *vibrionnante*, qui cherche, au moyen de ses assemblées, à imposer quelques nouveaux dogmes à la majorité ».

Il invoque à l'appui de ses critiques, l'autorité de notre

confrère M. Jeanjean, de M. Destremx, de feu M. Causse, président de la société d'agriculture du Gard, du président de la société d'agriculture de Vaucluse, M. de Lepine.

Une dernière réflexion a son importance :

« Lorsque Lyon n'aura plus à sa disposition que des soies communes, les beaux cocons des Cévennes ayant disparu, Lyon ne produira plus que des étoffes communes que l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, l'Amérique pourront produire à plus bas prix ; la mode délaissera les soieries inférieures pour d'autres étoffes plus solides et plus élégantes. Qui sait même si les Chinois et les Japonais, si industrieux, au lieu de nous envoyer leurs cocons et leurs soies, ne nous enverront pas des soieries. »

Si l'on peut, avec M. de Masquard, reconnaître que M. Pasteur n'a pas sauvé la sériciculture, il semble cependant que ce savant si laborieux, que nous avons entendu à Nimes même, mérite plus d'égards. L'excuse de M. de Masquard est dans la crainte que l'engouement officiel pour un homme ou une coterie scientifique ne décourage les autres savants, et dans son désir, auquel nous nous associons, de voir l'initiative privée agir partout à la place de l'action gouvernementale.

IX

Nos réserves sont plus sérieuses encore quand il s'agit de la vaccine.

S'il faut en croire M. de Masquard, « les nations soumises à la vaccination obligatoire ont pu constater que le vaccin, qu'il soit pris de la vache, du veau, ou de bras à bras, non seulement ne préservait pas de la variole, mais procurait une foule d'autres maladies, principalement d'origine syphilitique »; nombre de médecins même partageraient cette opinion.

Mais en France, la très grande majorité est favorable

à la vaccination, la recommande, la pratique sous le patronage du gouvernement. M. de Masqnard a beau nous dire qu' « il serait plus facile de faire avouer à un vieux curé que les messes sont impuissantes à tirer les âmes du Purgatoire, que de faire avouer à un médecin français, jeune ou vieux, que la vaccine est impuissante à préserver de la variole,» il nous répugne, jusqu'à preuve contraire éclatante, de croire que depuis tant d'années nos médecins font fausse route.

Je me borne à signaler, ear il n'en est pas question dans le livre que j'analyse, l'opposition que M. de Masquard fait, dans d'autres brochures, aux procédés de M. Pasteur pour le chauffage des vins qu'il a fallu abandonner, et pour la guérison de la rage.

Je ne sais si M. de Masquard a été vacciné, s'il a subi les atteintes de la petite vérole ; mais je lisais hier dans les journaux le compte-rendu des travaux de l'institut Pasteur pendant l'année 1890.

1,546 personnes mordues ont été traitées dans l'établissement : sur ce nombre, 10 sont mortes ; 4 décès devraient seuls être considérés comme des échecs.

80 savants français et étrangers suivent les cours.

Voilà une réponse à M. de Masquard.

X

L'amélioration de la situation désastreuse de notre agriculture, M. de Masquard croit la trouver dans la réforme de notre régime économique qu'il en rend responsable, réforme qui, d'après lui, résoudrait le difficile problème de permettre à notre agriculture de résister à l'invasion des produits étrangers, de favoriser les producteurs sans nuire aux consommateurs. Il critique le libre-échange organisé par les traités de 1860.

Dès la Restauration, un grand mouvement industriel et

commercial s'est produit ; il s'est accentué sous la Monarchie de Juillet. Les libre échangistes contemporains l'attribuent aux traités de commerce de 1860 ; M. de Masquard, avec plus de raison , l'attribue surtout à la création des chemins de fer, de la marine à vapeur, de la télégraphie électrique. Avec les facultés nouvelles de la communication, les transactions commerciales devaient naturellement prendre des proportions extraordinaires.

Selon lui, les traités de 1860, déplorables, loin d'inaugurer l'ère de la liberté commerciale, l'ont rendue pour longtemps impossible, et ont ralenti la marche ascendante des affaires.

« Dans la période décennale de 1849 à 1859, avant ces traités, dit-il, nos exportations se sont accrues de 129 °/₀. Dans la période suivante, de 1859 à 1869, sous le régime des traités, elles se sont accrues de 16 °/₀ seulement. Avant les traités, nos importations et nos exportations se développaient parallèlement ; l'avantage restait aux exportations ; sous l'influence des traités, protection au rebours, chargeant les produits nationaux , déchargeant les produits étrangers, l'équilibre se rompt au profit des importations, excédant en 1869 sur 1859 : 889 millions.

«Et l'augmentation des importations ainsi que la diminution croissante des exportations ne porte pas seulement sur les produits agricoles; elle porte aussi sur les produits manufacturés. En 1860, la France exportait pour 454 millions de soieries ; en 1880 , elle n'en a plus exporté que 253. »

Comment le libre échange a-t-il été adopté et appliqué par ces traités ?

« C'est, dit M. de Masquard, c'est Cobden qui, s'adressant au vieil amour de l'Angleterre pour la liberté, a fait ou achevé de faire de ce pays, après Robert Peel, une nation de marchands pires que ceux que le Christ chassait du

temple, l'art de protéger l'industrie manufacturière, l'agiotage et le grand commerce d'exportation aux dépens des autres industries, principalement de l'industrie agricole et des consommateurs. »

Les propriétaires anglais protestèrent d'abord, dit-il, contre ses théories ; mais, comme en Angleterre le so appartient à de grands propriétaires capitalistes, Cobden leur fit comprendre que ce qu'ils pourraient perdre comme agriculteurs, ils le regagneraient, et ils l'ont en effet regagné, et bien au-delà, comme capitalistes. L'Irlande n'a pas eu cette compensation.

Pour établir le libre échange en France, où le sol est entre les mains de petits propriétaires sans capitaux, nos économistes libre-échangistes ont fait miroiter, aux yeux éblouis d'un public ignorant, un certain nombre de sophismes séduisants :

« Deux grands courants commerciaux traversent le monde, disait, en 1875, au congrès des Orientalistes, M. Tézenas de Montcel, ancien secrétaire de la Chambre de Commerce de Saint-Étienne.

« L'un, partant d'Orient et du continent américain, aboutit au continent européen. Ce courant se compose uniquement de *produits* naturels du *sol,* qui se divisent en *matières premières* nécessaires à l'industrie, et en *produits alimentaires* de consommation naturelle.

« Vouloir renverser la direction de ce courant serait aussi impossible que de faire remonter un fleuve vers sa source.

« L'autre grand courant commercial part de l'Europe... pour aborder au continent américain..., en Chine, ou en Australie. Ce courant emporte presque uniquement des *produits manufacturés.*

« Aussi, d'un côté du monde, des pasteurs, des laboureurs produisant en excès, grâce à leur beau climat, des *matières premières* et des *produits alimentaires* ; de l'au-

tre côté, les peuples d'Europe, essentiellement commerciaux et industriels , qui transforment le fer et se livrent aux arts et à l'industrie textile : ce sont les peuples qui manient le *marteau* du forgeron et la *navette* du tisseur.

« Ce serait folie d'entraver par des droits de douane ce mouvement fécond de « va et vient. »

« Certainement, si ces deux grands courants, non contrariés, doivent nous conduire au bonheur universel, ou seulement à la prospérité de la France, nous autres, agriculteurs, nous devons nous hâter de laisser nos terres en friche pour prendre la *navette* et le *marteau*, et nous résigner àvoir notre patrie tirer de l'étranger tous les produits alimentaires dont elle a besoin.

« Malheureusement, ces théories si séduisantes (pour les *manufacturiers*) rencontrent , dans la pratique, quelques contrariétés qui peuvent, non pas faire remonter les courants en question vers leur source , mais les arrêter sur place. C'est ainsi que les États-Unis, principal débouché, ne voulant pas rester tributaires de l'Europe pour leurs produits manufacturés, et ayant besoin d'argent pour payer les frais de leur guerre, ont demandé cet argent aux négociants étrangers, qu'ils ont frappés de droits de douane élevés ; à l'abri de ces droits, ils ont rapidement créé un outillage perfectionné , et aujourd'hui, les produits de leurs fabriques viennent nous faire concurrence sur nos propres marchés.

« Toutes les nations de l'Europe ayant plus ou moins délaissé on sacrifié la production agricole, pour se lancer à corps perdu dans l'industrialisme, se trouvent , comme nous, encombrées de produits manufacturés invendus et peut-être invendables. »

L'Angleterre même se plaint, et il s'y forme des associations anti-cobdennistes...

« Voilà pour un des deux grands courants :

« Quant à l'autre, celui qui du Nouveau-Monde apporte

les produits du sol en Europe, il n'a certainement pas à craindre d'être contrarié par un courant de même nature venant en sens opposé, puisque l'agriculture en Europe, et principalement en France, est agonisante et condamnée à périr, condamnation qui est une conséquence forcée de l'adoption de la théorie des deux grands courants commerciaux; mais il peut être contrarié de mille manières, en dehors des droits de douane que nous pourrions lui opposer. Je ne parle pas des entraves que pourrait lui occasionner une guerre quelconque de l'Angleterre, de la France ou des États-Unis, puisqu'il est convenu que nous allons entrer dans l'ère de la paix universelle prêchée par l'abbé de Saint-Pierre...

« Mais si, lorsque nous serons réduits à tirer tous nos aliments de l'étranger, nous pouvons écarter la crainte des obstacles que la guerre, en entravant la liberté des mers, pourrait occasionner à notre approvisionnement, pouvons-nous croire que les contrées dont nous serons devenus tributaires seront à l'abri des épidémies animales ou végétales ; que les orages, les grêles, les sécheresses, les inondations, les gelées et les mille accidents auxquels sont exposés les produits agricoles, ne viendront jamais détruire leurs récoltes en tout ou en partie ? »

L'école prétendue libérale s'appuie sur un autre sophisme, celui des *matières premières*.

Elle a dit :

« Le plus avantageux de tous les commerces est celui où l'on donne des objets fabriqués en échange de matières premières, car ces matières premières sont un aliment pour le travail national. »

Et de là elle a conclu :

« Que la meilleure loi de douanes est celle qui donnerait le plus de facilités à l'entrée des matières premières, et qui opposerait le plus d'obstacles aux objets ayant reçu leur première façon. Par suite, dans toutes les lois de doua-

nes et les traités de commerce, on a sacrifié les intérêts agricoles aux intérêts industriels et commerciaux.

« L'agriculture, dit cette école, n'a droit à aucune protection de l'État : 1° Parce qu'elle emploie *les forces gratuites de la nature ;* 2° Parce que ses produits se vendent à l'état de *matières premières*, *vierges de tout travail humain.* »

Mais l'usinier qui emploie comme force motrice la vapeur ou une chute d'eau, ne se sert-il pas des forces gratuites de la nature aussi bien que l'agriculteur ?

Dans une discussion dialoguée, Bastiat fait justice de ce sophisme :

— « Vous prétendez qu'il y a une foule de marchandises pourvues de *valeur*, puisqu'elles se vendent, et qui sont cependant vierges de tout travail humain. Et vous nommez entre autres choses, les blés, farines, viandes, bestiaux, lards, sel, fer, cuivre, plomb, houille, laine, peaux, semences, etc.

« Si vous me prouvez que la *valeur* de ces choses n'est pas dûe au travail, je conviendrai qu'il est inutile de les protéger.

« Mais si je vous démontre qu'il y a autant de travail dans 100 fr. de laine que dans 100 fr. de tissus, vous devez avouer que la protection est dûe à l'une comme à l'autre.

— « Pour la laine, vous pourriez avoir raison. Mais un sac de blé, un lingot de fer, un quintal de houille sont-ils le produit du travail ? N'est-ce point la nature qui les crée ?

— « Sans doute la nature crée les éléments de ces choses, mais c'est le travail qui en produit la *valeur*.

« L'agriculteur n'a donc pas la prétention d'avoir créé le blé, mais il a celle d'en avoir créé la *valeur*, je veux dire d'avoir, par son travail, celui de ses domestiques, de ses ouvriers, de ses moissonneurs, transformé en blé des

substances qui n'y ressemblaient nullement. Que fait de plus le meunier qui le convertit en farine, le boulanger qui le façonne en pain ?

« Pour que l'homme puisse se vêtir en drap, une foule d'opérations sont nécessaires. Avant l'intervention de tout travail humain, les véritables *matières premières* de ce produit sont l'air, l'eau et la chaleur, les gaz, la lumière, les sels qui doivent entrer dans sa composition ; voilà les *matières premières* qui véritablement sont *vierges de tout travail humain*, et je ne songe pas à les protéger. Mais un premier travail convertit ces substances en fourrages, un second en laine, un troisième en fil, un quatrième en tissus, un cinquième en vêtements.

« Qui osera dire que tout, dans cette œuvre, n'est pas travail, depuis le premier coup de charrue qui le commence jusqu'au dernier coup d'aiguille qui le termine ?

« Et parce que, pour plus de célérité et de perfection dans l'accomplissement de l'œuvre définitive qui est un vêtement, les travaux se sont répartis entre plusieurs classes d'industriels, vous voulez, par une distinction arbitraire, que l'ordre de succession de ces travaux soit la raison unique de leur importance, en sorte que le premier ne mérite pas le nom de travail, et que le dernier, travail par excellence, soit seul digne des faveurs de la protection ! »

Autre sophisme libre-échangiste :

« Il ne faut pas faire renchérir la vie de l'ouvrier en » mettant un droit sur le blé... »

« Nous connaissons cet air là. M. Rouher, votre maître, nous le chantait fort bien, dit M. de Masquard. »

« Qui oserait, disait M. Rouher, mettre un impôt sur le blé ? »

« Et si on lui objectait : Mais, farceur d'Auvergnat, l'impôt que vous prenez sur la terre où nous cultivons des céréales n'est-il pas un droit sur le blé ? Il répondait :

Oui, mais l'État a besoin d'argent, il faut bien qu'il le prenne quelque part.

« Vous comprenez ! il s'agit du blé français, l'État a besoin d'argent ; mais qu'il s'agisse du blé étranger, alors l'État n'a plus besoin d'argent, il est assez riche. Et les chemins de fer eux-mêmes transportent ce blé et tous les produits agricoles étrangers à prix réduits : c'est de la protection à rebours... »

On a dit encore : « Il faut s'occuper surtout du consommateur. »

M. de Masquard répond :

« L'intérêt du consommateur, c'est l'intérêt des rentiers, des boulevardiers, des agioteurs, des parasites. Ce n'est pas le pain qui est le principal objet de première nécessité, c'est le travail, car *point de travail, point de pain.*

« Or, si l'on prend à l'étranger les produits agricoles, dans l'intérêt du consommateur, le même intérêt veut qu'on y prenne aussi les produits manufacturiers que peut nous fournir à plus bas prix l'étranger, moins surchargé d'impôts et ayant la vie moins chère, parce que, consommant ses propres produits, il n'a pas à nourrir cette foule innombrable d'intermédiaires, d'autant plus grande que le produit vient de plus loin.

« Si l'on prend tout à l'étranger, il ne restera d'autre ressource au travailleur français que de se faire rentier, littérateur, ou poète, c'est-à-dire tous consommateurs, puisqu'on aura sacrifié à cette classe utile la classe inutile, paraît-il, des producteurs.

« On aura ainsi relevé l'homme du péché originel, en punition duquel il devait travailler la terre à la sueur de son front ; plus de sueur, plus de travail, ce sera bien agréable : un vrai paradis terrestre, sans pomme ni rien qui serait inutile, car alors les *progrès* de la *science* ayant vulgarisé, perfectionné les procédés de Succi et Merlatti,

on vivra sans manger. O science ! Quels étonnements elle nous réserve !!! »

« Mais qu'a gagné le consommateur au dégrèvement des laines étrangères, par exemple ? L'ouvrier payera-t-il son habit 0,05 c. de moins ? Non, mais il paye la viande 40 ou 50 cent. de plus par kilog., et toutes les autres denrées ont augmenté en proportion, parce que si l'agriculteur ne peut se livrer avec profit à l'élève des bêtes à laine, il manque de fumier ; et le manque du fumier, c'est le manque de récoltes.

« Je ne dis pas qu'il ne soit pas très utile d'avoir à bas prix les matières qui servent à fabriquer des paletots, des robes, des bas ; mais il est encore plus utile d'avoir à bas prix les matières indispensables à l'alimentation de l'homme... »

On dit, on répète qu'il ne faut pas mettre d'impôts sur les objets de première nécessité, comme si ces octrois n'existaient pas, ces douanes intérieures qui pèsent surtout sur les classes laborieuses et qu'on ne parle pas d'abolir.

(*A suivre.*) MARCELLIN CLAVEL.

LE CENTENAIRE D'ATHALIE

C'était en l'année 1691.

Une assemblée d'élite était réunie dans la chambre de Madame de Maintenon, au palais royal de Versailles : on y remarquait les principaux personnages de la Cour et tous les grands noms y étaient représentés. Le roi lui-même avait daigné honorer cette assemblée de sa présence.

De nos jours, on eût appelé cette réunion « une matinée littéraire ».

Madame de Maintenon, qui avait fondé la célèbre maison de Saint-Cyr pour former à la piété le plus grand nombre possible de jeunes demoiselles de distinction, avait demandé plusieurs fois à Racine de composer sur des sujets de morale des poèmes dialogués où même le chant serait mêlé au récit, pour fournir aux élèves de cet établissement des récréations tout à la fois agréables et instructives. Racine avait répondu à cet appel par la tragédie d'*Esther* qui fut représentée à Saint-Cyr en l'année 1669. Le succès en fut remarquable : on applaudit de toutes parts à ce chef-d'œuvre que Sainte Beuve, appelle « le fruit le plus naturel qu'ait porté le génie de Racine. »

On la joua souvent sur la scène de cette maison, mais les meilleures choses perdent toujours un peu à se reproduire trop souvent :

.....Assueta vilescunt.

Disons plutôt que cet essai, si bien réussi, avait fait naître le désir de voir se renouveler la même tentative qui aboutirait certainement à un nouveau chef-d'œuvre. Racine fut supplié de faire un second appel à son heureux génie

et à la fin de l'année 1689, juste vingt ans après *Esther*, il créa la tragédie *d'Athalie*.

Grande fut la joie de Madame de Maintenon quand elle eut sous les yeux cette nouvelle pièce, qui, dans le même genre que la précédente, offre cependant avec *Esther* des différences très accentuées. *Esther* brille surtout par « ses douceurs charmantes et ses aimables peintures »; *Athalie* est d'une portée plus haute et constitue un véritable drame. Il fut décidé qu'*Athalie* serait joué à Saint-Cyr le 1er janvier 1690.

Mais Madame de Maintenon avait compté sans les intrigues. Les faveurs ou les lauriers de Racine troublaient le sommeil de plus d'un envieux, sans doute de quelques uns de ces courtisans qui ne peuvent consentir à voir le vrai mérite reconnu et loué, ou de certaines de ces médiocrités du Parnasse qui ne se peuvent consoler de ce que

Pour eux Phébus est sourd et Pégase rétif

Les ennemis de Racine firent tant et si bien que malgré le puissant crédit de Madame de Maintenon on fut obligé, à Saint-Cyr, de suspendre tous les préparatifs déjà bien avancés et *Athalie*, pour affronter le grand jour d'une représentation publique, dut attendre des circonstances plus favorables.

Madame de Maintenon ne voulut pourtant pas se tenir tout à-fait pour battue : *Athalie*, interdite pour la scène de Saint-Cyr, trouvera un refuge auprès de sa fidèle et puissante protectrice; elle sera jouée en présence de spectateurs choisis dans la chambre de Madame de Maintenon.

C'était l'objet de cette « matinée » dont nous parlons plus haut et à laquelle la présence du grand roi donnait le plus grand éclat : la défaite de Racine se changeait en triomphe.

La représentation eut lieu, exécutée par les demoiselles même de Saint-Cyr, mais sans travestissement et avec leurs

habits ordinaires. On sait combien le costume est puissant et sur l'acteur, pour le faire mieux entrer dans son rôle, pour lui suggérer les sentiments de son personnage, et sur le spectateur, pour accroître l'illusion, pour décupler l'intérêt. *Athalie* pouvait donc avoir à souffrir de la condition imposée à celles qui la représentaient. Il n'en fut rien. Le succès surpassa celui d'*Esther*. Louis XIV en fut enthousiasmé : il est facile de le comprendre quand on entend les leçons si élevées et si justes du grand-prêtre Joad, sur les grandeurs et les bienfaits d'une monarchie ; quand surtout on se rappelle qu'à cette époque, le duc de Bourgogne avait l'âge que Racine donnait à Joas : ce Louis de France, d'une si grande vivacité et d'un si rare discernement, faisait « les plus chères délices » de la nation et sur lui reposaient les plus belles espérances.

Quelque temps après, sur le désir du roi, *Athalie* était rejouée à Versailles, dans le même local et dans les mêmes conditions. La satisfaction ne fut pas moins grande qu'à la première représentation. Racine était définitivement vengé.

Un plus beau triomphe lui était réservé. Au mois de février 1702, *Athalie* était représentée trois fois publiquement à Versailles, par des personnes même de la cour. L'œuvre avait fait son chemin ; elle s'était gagné toutes les sympathies ; on se disputait l'honneur d'y avoir la moindre part. Un seul acteur de profession fut admis à jouer un rôle : le fameux Baron, à qui fut confié le rôle du grand-prêtre Joad. Les autres principaux rôles furent distribués ainsi qu'il suit aux personnes les plus illustres par leur naissance, parmi lesquelles deux membres de la maison de France : Athalie, ce fut la présidente de Chailly; Abner, l'un des principaux officiers des rois de Juda, le duc d'Orléans ; Josabeth, femme du grand-prêtre Joad et tante du jeune roi Joas, la duchesse de Bourgogne ; Joas,

roi de Juda, le comte d'Espare; Mathan, prêtre apostat, sacrificateur de Baal, le duc d'Ayen; Salomith, sœur de Zacharie, la comtesse de Noailles; Zacharie, fils de Joad et de Josabeth, M. Camperon.

Depuis lors, la faveur fut assurée à *Athalie*, qui cependant ne devait vaincre les préventions les plus obstinées et n'obtenir l'universel suffrage qu'après la mort de son auteur. La postérité a rendu pleine justice à Racine; on pourrait même dire que, suivant les lois ordinaires de l'humaine nature, cette réaction, favorable au génie du grand poète, a porté certains critiques à une exagération qui tient plutôt de l'enthousiasme que de la réflexion. Il faut faire la part de ces excès, mais sans tomber dans ce dénigrement de parti-pris dont les partisans du romantisme moderne se sont rendus coupables envers l'auteur d'*Athalie*. La modération est la règle, la conseillère de la vraie justice. Pour tous les esprits justement pondérés, *Athalie* sera toujours une des plus belles productions du génie humain, un des chefs-d'œuvre de notre littérature française.

Nous ne voulons pas ici analyser la tragédie de Racine: elle est suffisamment connue de nos lecteurs. Bornons-nous à en rappeler la pensée générale qui en fait le sujet, ainsi qu'à retracer les principaux traits des personnages.

« Les Livres-Saints, dit M. Nisard, offraient à Racine, dans l'enceinte de la même ville, deux famille de race royale séparées par la haine et par le carnage, l'une victorieuse et sur le trône, l'autre vaincue, mais restée maîtresse de la religion nationale, gardant au fond du temple le roi légitime, et tolérée, parce qu'on la croyait faible. Il vit tout ce qu'il y avait de pressant, d'irrésistible dans ce contact de l'usurpation et du droit, de la religion et de l'idolâtrie...

« Le sujet, c'est un soupçon d'Athalie, aigri par un

songe que rendaient vraisemblable la situation de cette reine, son esprit violent, ses sanglants souvenirs. Dans ce songe, elle s'est vu poignarder par un enfant ; au temple, elle reconnaît cet enfant dans Joas ; dès lors, il faut que Joas lui soit remis, ou qu'il périsse.

« Cet événement agite et absorbe tous les personnages de la pièce, selon leurs caractères, leurs intérêts, leurs passions. Athalie porte l'inquiétude attachée à l'usurpation violente, l'ardeur d'une femme impérieuse, l'audace qui ne voit pas le péril ; Joad, l'esprit de Dieu, l'enthousiasme pour la foi de David, opprimée, et, comme mobiles humains, l'attachement d'un sujet à son roi, d'un oncle à son neveu, le tendre intérêt d'un homme pour un enfant échappé aux assassins...

« Les personnages secondaires autour d'Athalie et de Joad sont engagés dans l'événement par des causes pour ainsi dire proportionnées à leurs rôles: Mathan, par sa jalousie contre Joad et la mauvaise conscience d'un apostat ; Abner, par sa muette fidélité au sang de ses rois, à laquelle se mêle l'esprit d'obéissance militaire aux puissances établies; Josabeth, par cette tendresse mêlée de crainte, qui lui fait préférer pour son enfant adoptif la sécurité à la gloire ; Zacharie, son fils, par l'âge qui le rapproche de Joas et par la communauté de leurs pieux amusements dans le saint lieu ; Salomith, cette charmante sœur de Zacharie, par les soins qu'elle a donnés, de moitié avec sa mère, au mystérieux enfant qu'elle aime sans le connaître. »

Comme dans *Esther*, Racine a voulu dans *Athalie* faire une grande place au chœur. Au jugement de Schlegel, l'auteur de *l'Histoire de la littérature ancienne et moderne*, cette imitation de l'antique tragédie a été des plus heureuses « Dans son *Athalie*, dit ce critique, Racine a fait revivre sur la scène française le chœur des anciens avec une poésie sublime et, à ce qu'il me paraît, d'une manière très heu-

reuse, quoique avec des modifications et avec une certaine originalité. Si la tragédie française avait persisté à suivre cette voie tracée par Racine et Corneille dans les ouvrages qui furent le produit de leurs inspirations les plus sublimes, elle se serait rapprochée davantage de celle des anciens sous le rapport de l'élévation et de l'élan poétique.»

II

A deux siécles de distance, le 5 avril 1891, il y a eu reprise d'*Athalie,* non pas à Versailles, — où, du reste, le palais du grand roi a été attristé, depuis, par la présence d'un ennemi victorieux, — mais, plus modestement, dans une ville de province, située bien loin de la capitale, à Nimes, où s'est conservé, avec la fidélité aux traditions nationales, le goût pour les belles œuvres de la littérature et de l'art. Le collège de l'Assomption avait bien voulu offrir sa vaste salle de l'ordre du jour aux élèves de la maîtrise épiscopale, et c'est là, en présence d'une assistance des plus compactes et des plus sympathiques, qu'a été célébré le deuxième centenaire de la première représentation d'*Athalie.* On remarquera même jusqu'au rapprochement, qui se présente naturellement à la pensée entre l'aimable refuge que Madame de Maintenon offrit dans ses appartements au gracieux essaim des demoiselles de Saint-Cyr et la bienveillante hospitalité que l'Assomption, cette maison si considérée, qui a hérité des grandes et belles manières du noble gentihomme, son généreux fondateur, a donnée à ce petit peuple d'artistes qui perpétue les vieilles gloires des maîtrises épiscopales.

Peut-être eussions-nous gagné à être moins nombreux : il y avait un peu cohue, tant l'avidité était grande, et certainement les plus éloignés n'auront pas entendu la plus grande partie du drame, mais le moyen de refuser une

place à des amis qu'on craint de contrister et de priver d'une douce satisfaction ? Heureusement pour nous, le hasard nous a favorisé : de la place qu'il nous avait été permis d'occuper, nous avons pu tout bien voir et tout bien entendre.

Comme digne couronnement, Mgr l'Évêque avait tenu à honorer cette belle fête de sa présence, pendant une grande partie de la tragédie : c'était une récompense et un encouragement accordés aux jeunes élèves de sa maîtrise.

Notre jugement sur cette représentation d'*Athalie* nous est agréable à formuler : nous avons été très satisfaits. Autour de nous, nous avons pu constater la même impression favorable. Aussi bien, les applaudissements répétés et nourris que nous avons entendus dévoilaient le contentement vif et sincère de tous les nombreux spectateurs.

Athalie a rempli admirablement son rôle ; elle a été toujours, soit dans la majesté hautaine de son orgueil, soit dans l'expression dédaigneuse de sa haine, soit dans la feinte sérénité de son hypocrisie à la hauteur du personnage. Rarement un acteur s'est plus profondément pénétré des sentiments qu'il devait traduire et les a exprimées d'une façon plus saisissante. C'était bien cette Athalie fière et menaçante, orgueilleuse et sanguinaire, qui, dans sa folle présomption, croyait pouvoir triompher aussi du Dieu des Juifs. Le jeu de la physionomie, le geste, l'accent de la voix, tout révélait le hideux personnage : en vain cherchait-on à se défendre d'une émotion qu'on avait peine à dissimuler. Nous avons entendu dire à un des spectateurs les plus rapprochés de nous, qui était saisi par le naturel de l'acteur : « Je comprends qu'à certaines heures, les spectateurs jettent des couronnes aux acteurs qui remplissent bien leurs rôles ; si j'avais une couronne, je la jetterais à Athalie. » Je ne sais qui se cachait sous ce nom exécré, ni même je ne veux pas le connaître : il jouait Athalie à la perfection.

Nous devons signaler en particulier le récit du fameux songe, dit avec ce frémissement communicatif et ce sentiment d'effroi qu'expriment les plus beaux vers de notre littérature ; le dialogue avec Joas, où l'astuce de la perfide Athalie cherche à surprendre la candeur innocente du jeune Eliacin, enfin, l'explosion de rage que la déconvenue et l'humiliation de la défaite arrachent à cette femme qui se voit trahie et traînée au supplice.

Joad a tenu plus longtemps la scène , et il est difficile d'être toujours à la même hauteur. Ce qu'il est juste d'en dire, c'est que nous avons remarqué la dignité grave et sereine qui convient au Pontife, et qui ne s'est pas démentie un seul instant. Il a bien dit surtout sa réplique au découragement de Josabeth : c'était l'accent convaincu d'une âme fortement empreinte de confiance en son Dieu. Il a été très saisissant dans sa contemplation, où son regard, plongeant dans l'avenir même lointain, lui rendait présents tous les évènements qui devaient s'accomplir, d'abord à la gloire de la nation juive, puis pour la rédemption du genre humain tout entier.

Josabeth mérite aussi une bonne part d'éloges : c'était bien l'attitude d'une femme de pontife et celle aussi d'une mère pénétrée pour son enfant adoptif, d'une « tendresse mêlée de crainte , » elle a été encore bien dans son rôle, en présence du prêtre apostat Mathan : sa fermeté , calme et digne , convenait à cette admirable princesse , reprochant au traître son abominable sacrilège et le réduisant à trembler devant une femme.

Mathan n'a pas été toujours ce qu'il devait être ; le dialogue avec Nabal nous a mieux satisfait : cette fois, le prêtre de Baal, l'apostat, nous a paru être lui-même ; il s'est laissé vraiment pénétrer par les sentiments qu'il exprimait.

Abner n'a faibli qu'une fois dans la mission qu'il remplissait auprès de Joad, de la part d'Athalie ; il est vrai

que la tâche était difficile pour un homme tel que lui. Sous cette réserve, nous félicitons Abner de son rôle, qui n'était pas sans difficulté.

Enfin, Joas a été aussi ravissant que possible : c'était ce candide Eliacin, élevé aux pieds des autels , ne connaissant que le temple, ne soupçonnant même pas son origine et ses destinées ; innocence, piété, douceur , toutes ces vertus d'une âme pure brillaient sur ce front d'azur qu'ornait une blonde et abondante couronne de cheveux. Sa tâche était, à certains moments, d'une difficulté extrême : il en a triomphé avec cet air ingénu qui ne se doute pas des obstacles. Jusqu'à l'accent timide de sa frèle et douce voix, tout vous saisissait à votre insu et vous pénétrait au plus profond du cœur.

Les sentiments que Racine lui donne à traduire sont si beaux, si élevés ! Notre poète avait même craint un instant qu'on ne l'accusât de faire dire à cet enfant plus que ne comporte son âge, et il s'était abrité derrière cette excuse que « c'était ici un enfant tout extraordinaire, élevé dans le temple par un grand-prêtre..., qui l'avait instruit de bonne heure de tous les devoirs de la religion et de la royauté ; » il citait, pour exemple d'un tel enfant , celui qu'élevait alors Fénelon et qui était réellement un vrai prodige.

Les rôles tout-à-fait secondaires, à l'exception, cependant, de Zacharie, qui a tranché un peu avec eux, ne méritent pas les mêmes éloges : ils ont été, de beaucoup, inférieurs aux principaux personnages. Il est vrai que la chose est, en soi, de mince importance. Toutefois, nous croyons qu'il faudrait apporter plus de soin dans le choix de ces rôles , si secondaires soient-ils ; il n'y a rien qui choque si péniblement le spectateur que le contraste de ces rôles insuffisants avec les personnages les plus accomplis, et parfois au milieu des circonstances les plus solennelles. Qu'on veuille bien nous pardonner cette criti-

que, peut-être trop sincère : elle nous est inspirée surtout par le désir de ne trouver aucune imperfection dans une œuvre aussi laborieuse que celle de la représentation d'*Athalie* par des enfants ; nous savons quelles peines, quelles fatigues ont dû s'imposer M. l'abbé Paul Ferry, directeur de la Maîtrise, ainsi que les Chers Frères, ses auxiliaires dévoués, pour obtenir les résultats auxquels nous avons applaudi, et nous voudrions que tout, jusqu'au moindre détail, répondît à leurs généreux efforts. Aussi bien il ne s'agit ici, encore une fois, que des rôles tout-à-fait accessoires, et nos *desiderata* ne peuvent amoindrir en rien les félicitations les plus chaleureuses et les mieux méritées que nous adressons à ces maîtres dévoués de notre jeunesse chrétienne.

Que dirons-nous maintenant de l'exécution des chœurs? Faut-il apprendre à nos lecteurs que la bonne musique compte parmi nos compatriotes ses meilleurs interprètes? Le nom seul du maître de chapelle de notre cathédrale ne suffit-il pas pour témoigner de la perfection accomplie de cette exécution ? M. Bellivier a, depuis longtemps, fait ses preuves, et l'on sait quel merveilleux parti il sait tirer de ses jeunes élèves qu'il a le secret de transformer en artistes. Il était secondé, en cette circonstance, par son neveu, M. Martin, qui marche si dignement sur les traces d'un si bon maître.

La partition était de Mendelssohn, le célèbre compositeur allemand, si connu par le *Songe d'une nuit d'été*, et surtout par l'oratorio de la *Conversion de S. Paul.* Ses interprètes ont habilement rendu ce beau morceau de musique : les chœurs, ainsi que les duos, accompagnés par nos deux maîtres nimois, ont été très bien réussis. Nous avons été plus particulièrement saisis par la symphonie qui accompagnait la vision prophétique de Joad. C'était assez l'usage, comme le remarque Racine, que les prophètes, pour aider leurs saints transports, eussent recours

au son des instruments. *Adducite mihi psalten*, dit Elisée, consulté sur l'avenir par le roi de Juda et par le roi d'Israël. C'est ce que dit aussi Joad , et nulle symphonie ne nous paraît se mieux harmoniser avec les paroles qu'elle semble même inspirer plutôt qu'accompagner.

Toutefois, il nous paraît que ces chants conviendraient encore mieux à des voix féminines. Toute la tragédie, du reste, a été conçue et composée pour être exécutée par de jeunes filles, et nous sommes convaincus que , dans l'ensemble, Athalie doit gagner beaucoup à avoir des femmes pour interprètes.

Faisons encore nos compliments bien sincères à l'artiste qui a si adroitement grimé les acteurs et qui a si richement vêtu les principaux personnages. Les costumes étaient d'une fraîcheur irréprochable et parfaitement adaptés à chaque rôle. Ainsi, jusque dans ses moindres détails, l'exécution d'*Athalie* a été un vrai triomphe pour notre maîtrise épiscopale ; cette tragédie a produit le plus grand et le plus bel effet : le deuxième centenaire d'*Athalie* a été dignement célébré pour la mémoire d'un de nos plus grands poètes.

III

Certains esprits ne peuvent se résoudre à donner leur approbation à de semblables divertissements , en usage dans un grand nombre de maisons d'éducation ; ils redoutent les fâcheux inconvénients qui doivent en résulter et pour les études auxquelles ils dérobent un temps précieux, et pour la moralité même des élèves qu'ils contribuent à pousser, dès l'âge le plus tendre, au goût et à la fréquentation du théâtre.

Nous n'avons pas l'intention de soulever ici accessoirement une discussion qui, par l'importance du sujet , mériterait d'être traitée sous toutes ses faces. Nous voulons

nous contenter de faire ressortir les quelques précieux avantages qui peuvent résulter des représentations théâtrales par des élèves de collège : il peut y avoir là des abus, qui sont alors l'occasion et la cause des fâcheuses conséquences dont se prévalent les adversaires de la thèse opposée; mais où n'y a-t-il pas d'abus ? Et , d'ailleurs, puisque ces abus sont connus, n'est-il pas facile de les éviter sans se priver des avantages qu'un usage intelligent peut et doit procurer ?

Consultons les vrais maîtres de la jeunesse ; interrogeons les annales des collèges les plus florissants , non pas seulement par le nombre des élèves, mais surtout par la réputation des bonnes et fortes études ; voyons , en un mot, ce que nous dit l'expérience, ce contrôle le plus impartial, le plus vrai, le plus autorisé de toute pratique et de tout usage. Nous n'aurons à faire ni de trop pénibles recherches, ni de bien longs efforts pour trouver la pratique des représentations théâtrales en usage dans les meilleurs collèges. Nous doutons qu'on puisse nous indiquer de meilleurs maîtres que les jésuites: il est impossible de ne pas leur reconnaître, sur ce point, une supériorité que proclament hors de conteste les succès qu'ils ont obtenus depuis deux siècles, et même les haines que leur ont vouées leurs concurrents moins habiles, ou moins heureux. Or, les jésuites ont toujours eu en grande estime cet usage des représentations par leurs élèves: chacun de leurs collèges avait son théâtre ; ils ont même poussé leur engouement, pour ces sortes d'exercices, jusqu'à créer un grand nombre de pièces qui , réunies plus tard, forment aujourd'hui ce qu'on appelle si justement : le «théâtre des jésuites. »

Ce sont des pièces dont le sujet est emprunté à quelque souvenir biblique, ou à quelque évènement important de l'histoire nationale ; la trame en est formée d'incidents pl ein d'intérêt , mais d'où est exclu , — est-il besoin de

le dire ? — ce qui pourrait blesser la délicatesse du sentiment, heurter la vérité religieuse, effaroucher la vertu. Nous connaissons la plupart de ces drames, et, à notre humble avis, ils nous paraissent ne le céder en rien, ni pour le style, ni pour l'attrait, à ces pièces de théâtre où l'intrigue, pour se soutenir, a recours à ce que la passion à de plus séduisant, pour ne pas dire, de plus révoltant.

Ces maîtres n'ignorent pas les abus qu'on a de tout tenps signalés, mais ils ont su s'en préserver. Leur *ratio studiorum*, ce code admirable du professeur, trace la voie à suivre à travers les écueils qu'il faut éviter; en se conformant à ses sages avis, la représentation théâtrale de leurs collèges ne produit que les plus salutaires effets.

« Les Jésuites ont eu raison dans leur système d'éducation, dit le R.P. Sommervogel, d'employer comme un ressort puissant les pièces de théâtre. Ainsi pense un grand nombre de professeurs qui de nos jours y ont recouru. Sans doute, l'abus est près de l'usage, mais en se conformant aux règles si sages du *ratio studiorum*, on ne peut s'égarer. »

Pour ne citer que deux de leurs collèges, voici d'abord celui de Clermont, plus tard Louis-le-Grand, honoré pendant deux siècles de la faveur des rois de France, qui comptait parmi les spectateurs, au jour des représentations : les La Rue, les Le Jay, les du Cerceau, les du Baudory, Louis XIV, Louis XV, les reines, les princesses de la Maison royale, et parmi les jeunes acteurs : de Pordaillan, de Gondrin, de Termes, de Larochefoucauld, de la Ferté, de Grouchy, Colbert, de Breteuil, de Bussy-Rabutin, de Cossé, etc. Voici maintenant le collège de la Flèche qui, sur la scène du théâtre Henri-le-Grand, nous fait apparaître, pour le ballet poétique *Hercule*, les élèves dont les noms nous rappellent les principaux personnages de notre histoire : les de Villeaudray, de Bellevue, de Lormes, de la Poterie, de Sorbières, de Luynes, de

Grandmaison, de la Basse-Boulogne, le Provost de la Voltais, etc. Il faut voir avec quelle précision sont indiqués jusqu'aux moindres rôles de simples figurants. On en déduira cette conséquence qu'un tel soin, une telle préoccupation vient surtout de l'attrait que ces exercices avaient pour les élèves et du désir bien légitime qu'avaient les maîtres de les faire réussir.

On risque, dit on, à ce jeu, d'inoculer dans l'âme des élèves le goût prématuré du théâtre. Mais quel élève, avant d'aller au collège, n'a déjà au moins une fois entendu parler du théâtre et assisté à quelque représentation? Ce n'est guère au collège qu'on apprend l'existence des théâtres. Aussi bien le théâtre lui-même n'est pas chose mauvaise. L'Église a eu ses représentations des *Mystères* et elle les a toujours encouragées. L'enseignement ne se grave-t-il pas plus profondément dans l'esprit et dans le cœur, quand il nous est retracé sous les yeux par une *représentation* qui nous intéresse et nous captive ? C'est en quelque sorte la morale en action.

L'important est de ne rien sacrifier à l'intérêt. Quand la pièce est composée selon les règles absolues du vrai, du beau et du bon, cela ne peut avoir pour résultat que de former le goût de l'élève, de l'habituer à aimer ces représentations qui unissent l'utile à l'agréable, de le détourner ainsi de ces drames où le plus souvent sont offensées tout à la fois les règles de l'art, de la morale et même de la bienséance. A côté du théâtre fatal à l'esprit et au cœur, il faut placer le théâtre qui est l'auxiliaire de la vertu et de la vérité.

On regrette, du moins, le temps qu'on est obligé de consacrer à la formation de ces acteurs inhabiles, aux répétitions fréquentes, etc. Ce n'est certes pas un temps perdu que celui consacré aux exercices de débit et de déclamation, à cet apprentissage de la bonne tenue et de la bonne prononciation. D'ailleurs, ce n'est pas tou-

jours sur les heures d'étude qu'on prend pour les répétitions ; souvent on y consacre une partie des récréations, ou des promenades et même lorsqu'on prend un peu sur le travail, il arrive que les acteurs de bonne volonté s'efforcent de se dédommager par une application plus soutenue du temps consacré à la préparation du drame. L'expérience nous a démontré que la jeune troupe théâtrale se composait parfois des meilleurs élèves.

Dans sa *Préface* d'Esther, Racine nous indique lui-même les avantages précieux qui résultent de ces exercices dramatiques. « En montrant, dit-il, aux jeunes élèves de Saint-Cyr les choses essentielles et nécessaires, on ne néglige pas de leur apprendre celles qui peuvent servir à leur polir l'esprit, à leur former le jugement. On a imaginé pour cela plusieurs moyens qui, sans les détourner de leur travail et de leurs exercices ordinaires, les instruisent en les divertissant, On leur met, pour ainsi dire, à profit leurs heures de récréation, on leur fait faire entr'elles sur leurs principaux devoirs des conversations ingénieuses qu'on leur a composées ou qu'elles-mêmes composent sur-le-champ ; on les fait parler sur les histoires qu'on leur a lues, ou sur les importantes vérités qu'on leur a enseignées ; on leur fait réciter par cœur et déclamer les plus beaux endroits des meilleurs poètes et cela leur sert, surtout, à les défaire de quantités de mauvaises prononciations qu'elles pourraient avoir apportées de leurs provinces ; on a soin aussi de faire apprendre à chanter à celles qui ont de la voix.... Les personnes illustres qni dirigeaient cet établissement voulurent qu'il y eût quelque ouvrage qui pût produire une partie de ces bons effets. Elles me firent l'honneur de me communiquer leur dessein et même de me demander si je ne pourrais pas faire sur quelque sujet de piété et de morale une espèce de poème, où le chant fût mêlé avec le récit, le tout lié par une action qui rendît la chose

plus vive et moins capable d'ennuyer..... Je leur proposai Esther. »

Ces représentations sont utiles à tous : acteurs et spectateurs. Leur agrément est encore plus manifeste quand elles ont lieu pour ces solennités scolaires qu'on appelle « les distributions de prix. » On a cru bien faire de les remplacer par des discours académiques aux « jeunes élèves », par des sujets soit philosophiques, soit littéraires ou scientifiques. En réalité, on a abouti à rendre de telles séances trop sérieuses, c'est-à-dire accablantes d'ennui. Ni les « jeunes élèves, » ni les vieux parents ne prennent guère intérêt à ces tirades solennelles qui ont coûté de longues veilles à d'habiles professeurs et qui, dans d'autres circonstances, leur vaudraient un magnifique triomphe.

Nous croyons qu'on a fait perdre à ces fêtes scolaires leur véritable caractère, et qu'ainsi on les a dépouillées de leur spécial intérêt. Ce n'est pas aux maîtres qu'on va distribuer des couronnes et des prix, ce n'est pas aux professeurs qu'on va décerner la récompense de leurs travaux. Les récompenses, les prix sont pour les élèves ; ce sont donc les élèves qui doivent, surtout, être en vue, eux, qui doivent être l'objet de la fête, eux, qu'on doit entendre, juger, applaudir. « Au Champ-de-Mars, ce sont les soldats qui donnent les fêtes militaires ; quand nous sommes dans une basilique, nous ne sommes point surpris de voir le clergé officier ; au Tribunal, c'est la place des magistrats, des accusés et des défenseurs. De même au collège, les fêtes scolaires doivent être offertes par les élèves. Pour les étrangers, le parterre ; pour les professeurs, la coulisse ; pour les élèves, la scène. »

« A une fête de collège, dit encore le P. de Scorraille, on veut voir des élèves ; ce sont des élèves qu'on veut entendre, des exercices scolaires auxquels on veut assister.., Donc, point de discours, mais des pièces de

théâtre jouées par les élèves, des travaux littéraires lus par des élèves, des dialogues déclamés par les élèves, des chœurs formés par les élèves. Au Collège-Romain, c'était même un enfant qui proclamait la liste des lauréats. Les maîtres se sont mêlés de la fête, et beaucoup pour la préparer : dans l'exécution, ils ne paraissent plus. »

L'Université a voulu déroger à cet antique usage qui faisait de la distribution des prix une fête de famille où les enfants étaient tout, parce que c'est leur fête : c'est aujourd'hui une solennité officielle, toute académique, toute de parade, et c'est pourquoi on y meurt de lassitude et d'ennui ; les élèves en sont venus à y prendre si peu d'intérêt, même à la nomination des lauréats, qu'ils se dispensent parfois de quitter leur place et négligent d'aller chercher leurs couronnes.

Il serait bon de laisser l'Université à ses errements et d'imiter plutôt nos anciens maîtres qui s'entendaient mieux qu'elle à former de bons élèves. Aux yeux de l'Église, un collège est une autre famille où les élèves doivent être traités comme des enfants. Or, aux enfants, convient une heureuse combinaison de travail et de repos, de sérieux et d'amusement que comporte leur âge. Les représentations théâtrales sont des amusements qui, en procurant le repos, ont aussi l'avantage de former et d'instruire : nous voudrions les voir en usage dans tous les établissements d'éducation.

F. Chapot.

LA CORRESPONDANCE DU CARDINAL MAURY[1]

On peut partager la vie de Maury en trois périodes : la première qui est celle de son enfance, de ses débuts dans la chaire, de ses triomphes à l'Assemblée constituante. La seconde qui est marquée par la promotion au cardinalat, la part prise par Maury au conclave, et son rôle pendant les négociations du concordat ; la troisième, qui comprend le retour du cardinal en France, sous l'Empire, son second exil à Rome, puis sa mort. De ces trois périodes, la première était la plus connue. Mgr Ricard nous en avait entretenu déjà dans une fort intéressante étude, semée de traits et d'anedoctes piquantes. Nous en avons rendu compte ici même. Voici maintenant que la lumière se fait sur les deux dernières périodes. Cette fois nous tenons l'homme ; nous possédons le document, comme l'écrirait un moderniste : document incontestable, fait de la correspondance même du cardinal, de ses papiers et de ses notes confidentielles. C'est bien le meilleur témoin pour l'histoire : celle-ci n'a plus qu'à entendre et à poser ses conclusions.

Quelles seront ces conclusions ? celles, assurément, de Mgr Ricard, celles qu'il a formulées ou qui percent à travers son récit et qui se dégagent des réflexions et du commentaire sage et discret dont il accompagne ses citations.

N'oublions pas qu'il y a jugement porté déjà contre le cardinal Maury et jugement rigoureux. Autant sa lutte contre Mirabeau lui a fait honneur, autant sa soumission à l'Empire a attiré de sévérités sur sa mémoire. Elles ne sont pas absolument imméritées. Mgr Ricard

(1) *Correspondance diplomatique et Mémoires inédits du cardinal Maury*, annotés et publiés par Mgr Ricard. — 2 vol. in-8°. Desclée et Brouwère, Lille.

en convient. Mais dans cette vie à double face dont la première est vivement éclairée, tandis que la seconde est couverte par une ombre, il ne semble point que la physionomie si belle tout d'abord soit plus tard devenue méconnaissable. Il en reste, même sous l'ombre, de grands traits, et c'est à les faire ressortir que Mgr Ricard a employé tous ses soins intelligents.

Maury quitta la France en octobre 1791. Il était célèbre. Son courage, son éloquence à la tribune parlementaire, son duel avec Mirabeau lui avait valu des admirations et des haines également passionnées. Le parti royaliste, en France, l'acclamait comme le dernier, le plus énergique défenseur du trône si furieusement ébranlé. La masse fidèle du clergé lui rendait les mêmes hommages. L'émigration avait fondé sur son talent les plus belles espérances. Le pape Pie VI partageait, pour l'éloquent champion de l'Eglise, l'enthousiasme général. Son voyage à travers les provinces rhénanes où séjournaient les princes, fut une longue ovation. « On pense, écrivaient ironiquement ses ennemis, qu'il a reçu des émigrés les honneurs militaires, et que cet homme célèbre est à la veille d'avoir le choix d'être maréchal de France ou cardinal (1). »

Cardinal, Maury l'était déjà *in petto* car le pape lui avait destiné en secret le chapeau que le cardinal de Loménie venait de résigner. Rien de plus flatteur que l'accueil fait par le Pape à son cher Maury, à l'orateur qui avait si bien mérité de lui en soutenant vaillamment ses droits comme pasteur suprême et comme souverain temporel du comtat Venaissin. La Cour romaine combla l'exilé de caresses et d'honneurs. Le Saint-Père lui conféra d'abord la plus haute prélature de son palais, puis le promut archevêque de *Nicée in partibus* et enfin le nomma nonce extraordinaire chargé de le représenter

(1) T. I, p. 7.

à la diète de Francfort. L'ambassade dura peu car la diète elle-même ne se prolongea pas plus d'un mois. Maury s'y conduisit avec tact et mesure et non sans esprit. Mais le temps lui manqua pour réaliser les désirs du Saint-Siège et obtenir quelques modifications de la législation *josephiste*. modifications ardemment souhaitées par le Pape.

Il revint à Rome après avoir visité sur son passage les princes ecclésiastiques de l'empire et le nouvel empereur lui-même. Il rapportait de ce voyage des impressions assez tristes. Il voyait le rappel de la royauté retardé par les guerres d'intrigue et de diplomatie, choses qui n'allaient pas à son tempérament vif et prime-sautier. Agir non imprudemment mais délibérément , tel était son principe, et il en développa les conséquences dans un curieux mémoire qu'il soumit au pape au sujet des questions religieuses de France et où il faisait preuve d'une rare sagacité. La Maison de France en exil s'applaudissait de le voir à Rome. Sur l'ordre de Louis XVIII, le cardinal de Bernis demanda le chapeau pour Maury. Cette demande provoquée par le pape lui-même fut aussitôt accueillie et au mois de février 1794, Maury fut nommé cardinal et évêque de Montefiascone. On se réjouit beaucoup de cette nomination chez les princes et à l'armée de Condé. Les souverains étrangers en témoignèrent à Pie VI une satisfaction peu ordinaire, si bien que celui-ci fit faire de toutes leurs lettres et de ses réponses un recueil qu'il ordonna d'imprimer et de traduire en français. Ce moment, si nous ne nous trompons, marque le point culminant de la destinée de Maury. Prince de l'Église romaine, tendrement aimé du Saint-Père, honoré devant toute la chrétienté du prestige de grand orateur, confident des tristesses et des espérances trop souvent trompées de ses ancien maîtres , bien vu des Cours souveraines de l'Europe , il pouvait compter comme une gloire nouvelle la proscription dont

le frappaient ceux qui asservissaient la France et le sang de ses deux frères morts sur l'échafaud révolutionnaire ajoutait à sa pourpre comme un lustre de plus.

Il était très haut, mais il ne devait pas monter davantage. Son talent fort et vigoureux, soudainement épanoui dans les tempêtes parlementaires écloses au sein d'une grande nation, étouffait dans les étroites limites d'un petit diocèse, au milieu d'un peuple tout différent d'instinct, de mœurs et de manières, auquel Maury, malgré sa gloire et peut-être à cause d'elle, était antipathique. La marche en avant de la politique italienne, lente, souple, aux mille replis, sachant attendre, habile à tourner les obstacles au lieu de les vaincre, n'était pas le fait du cardinal. Ajoutez à cela que son élévation rapide lui attirait les piqûres des envieux comme les fleurs les plus fraiches, appellent les morsures des insectes. En outre, son passé même le mettait trop en vue, il paraissait trop engagé dans la cause royaliste, pour que, en ces moments de crise, la papauté, ayant en face d'elle la République Française triomphante, en appelât directement aux conseils d'un homme proscrit par les victorieux. On le tenait donc forcément à l'écart ; son rôle se bornait à celui d'un spectateur impuissant, et pour un esprit impatient comme le sien, d'action et même de bruit, c'était une déconvenue. Sa correspondance même chiffrée, avec Louis XVIII alors à Mittau ne suffisait pas à le consoler. Il trépignait sur place comme l'écrit très heureusement Mgr Ricard. De là, des mécontentements, des critiques amères des hommes et des choses, qui avaient tout juste l'importance d'une boutade échappée dans un moment de mauvaise humeur, mais que ses ennemis recueillaient pour le desservir auprès des cours étrangères. Il faut lire la riposte de Maury à un de ses amis, qui lui reprochait ses propos contre l'empereur d'Allemagne; c'est un flot longtemps contenu qui force enfin sa barrière, et avec quelle vivacité de courant !

« Il n'est pas aisé, mon cher camarade, malgré la vieille sûreté de ma mémoire, de me souvenir dans ce moment, avec la précision qui convient à ma franchise, de tout ce que j'ai dit, à Rome, du cabinet de Vienne. Ma délicatesse s'accommoderait mille fois mieux de prendre la calomnie au mot, que de m'exposer à mentir pour justifier lâchement mon indiscrétion par une imposture. La cinquième année court, depuis que je suis parti de cette ville, capitale des mauvaises langues, dont Constantin ne put s'affranchir qu'en transférant l'empire en Orient. Naturellement réservé dans les cercles nombreux, où je n'aime point à faire les frais de la conversation, je me souviens que durant mon séjour à Rome, j'y parlais très peu, très rarement, et très monosyllabiquement en italien. Je n'y ai de ma vie ni discuté, ni donné aucune nouvelle. J'avais trop de jaloux, et par conséquent trop d'ennemis, pour être tenté de faire des confidences à personne. J'aspirais à la considération toujours sûre du silence, et je ne voulais montrer que la dose d'esprit rigoureusement nécessaire pour n'être pas regardé comme un sot dans cette cohue de bavards. Je déjouais les curieux par des banalités insignifiantes ; je tendais des pièges innocents à la loquèle des ignorants, en dirigeant leurs discours vers les monuments de l'ancienne Rome... Les Italiens de Rome se plaignaient de l'adresse avec laquelle je savais parer leurs compliments ou éluder leurs questions perfides, ainsi que de la réserve imposante qui ne permettait à personne de m'aborder d'assez près pour prendre la mesure de mon esprit, de mes connaissances, ou de mes relations étrangères. C'était un jeu de cour qui égayait mon ennui dans un pays où l'on ne sait que parler des personnes, et où j'avais la manie, moi, de ne parler que des choses, et toujours très sobrement. Aussi n'ai-je jamais été ni cité, ni compromis par les Romains. Je les réduisais, en grand capitaine, à me haïr par procuration ou

sur parole, et à me noircir mesquinement par des épithètes. On prétend à présent que j'y ai parlé, et mal parlé de la cour de Vienne. Passons sur la preuve, car on n'en cite aucune. Mais si j'ai oublié ce que j'ai dit, je sais fort bien ce que j'ai pensé. » (1)

Et là-dessus, de la même plume mordante et acérée, Maury résume toutes les fautes politiques de l'Allemagne, dans sa guerre contre la révolution. Il les juge comme royaliste et comme Français surtout, et, ajoute : « *Veneficia mea hæc sunt, Quirites.* On m'en fait donc des torts ? Et moi, je m'en fais gloire, et aussi je m'en ferais un mérite, si je voulais prouver que j'ai des droits aux bonnes graces de la cour de Vienne. Il ne faudrait guère se mettre en frais d'éloquence pour en faire convenir tous les gens sensés. » (2)

Ce plaidoyer si vif, *pro domo suâ*, sort tout entier du cœur de Maury. Il est écrit sous l'impression de la passion du moment. Mais il rèvèle et réfléchit au naturel l'homme et son caractère.

Quand Maury se justifiait ainsi, il était à Venise où il s'était réfugié pour échapper à la poursuite des Français maîtres alors de l'état pontifical. C'est dans cette ville que se tint le Conclave où fut élu Pie VII. Les événements qui se produisirent entre l'exil de Pie VI et sa mort, la campagne de Souwaroff en Italie, les revers des armées républicaines changèrent pour un instant la face des choses. Les espéranees des royalistes étaient plus vives que jamais. Maury partageait la confiance générale, et il s'en exprimait très ouvertement avec son royal correspondant de Mittau. Nous ne craignons pas de dire que cette correspondance entre le Roi et le Cardinal forme la partie la plus attrayante du livre de Mgr Ricard. Les lettres du Roi sont écrites en une langue

(1) Chap. V, 173.
(2) Tome I, 177.

excellente. C'est du français et du meilleur que ce style simple et clair, digne sans effort aucun, où la pensée s'exprime avec confiance sans aller jusqu'au ton familier de l'abandon. Les lettres du cardinal dessinent d'un mot, d'un trait, les caractères et les personnages au milieu des quels il vit. On échange des vœux, des espérances et des regrets. Louis XVIII a trop d'intelligence et de perspicacité, pour ne pas démêler à travers même les rapports confus qui lui arrivent ce qui se passe en France : mais il conserve des illusions. Une des plus tenaces est celle qui a trait aux franchises ou aux soi-disant libertés de l'Église gallicane. En vertu de ces droits, il ne suppose pas qu'on puisse procéder en dehors de lui à une réorganisation du régime ecclésiastique en France. Maury qui voit les choses de plus près et qui constate le sentiment de lassitude éprouvé par les prêtres français que l'exil a réduits à la famine, seconde pratiquement les vues du Roi. Il se montre l'adversaire déclaré du serment de fidélité demandé au clergé. Il y a aussi échange de compliments. Le Roi les tourne très heureusement. Maury, lui n'est pas courtisan ; ses compliments sont pure phraséologie diffuse et quelque peu tourmentée. Il est bien plus à l'aise lorsqu'il raconte quelque nouvelle ou lorsqu'il expose ses sentiments personnels sur la situation, ou mieux encore lorsqu'il écrit la gazette du conclave, car c'est bien une gazette que cette narration rédigée au jour le jour des menus incidents de la vénérable assemblée. L'élection de Pie VII fut un triomphe pour Maury. Louis XVIII, en sa qualité de Roi très chrétien, reçut la notification officielle de l'avènement du nouveau Pape. Cette démarche, cette sorte de reconnaissance de ses droits, enchanta le Roi, qui pour remercier Maury, auquel il l'attribuait et avec raison, nomma le Cardinal, son représentant attitré près du Saint-Père. Nous ne connaissons rien de plus royal que la lettre de

créance envoyée au nouvel ambassadeur : « Le Roi mon frère est mort sans avoir pu reconnaître le courage héroïque avec lequel vous avez défendu ses droits : je n'ai pas plus de puissance qu'il n'en avait, mais du moins je suis maître de ma confiance et je vous la donne. »

Malheureusement ce titre devait rendre plus difficile encore l'intervention de Maury dans la politique. Les espérances conçues avant le conclave s'étaient subitement dissipées. Le retour d'Egypte du général Bonaparte, alors que la République française paraissait à la veille de sa disparition les avait confondues.

On peut apprécier d'après la correspondance de Maury le prestige de vainqueur d'Arcole, et l'impression saisissante que produisit la seule nouvelle de son débarquement. Tout d'abord on ne voulait pas y croire. Puis quand on fut forcé de se rendre à la réalité, on essaya de réagir contre l'anxiété générale en prêtant l'oreille à de vaines rumeurs qui représentaient le jeune général comme impopulaire et menacé à chaque instant dans sa personne par des complots et des conspirations. La campagne de Marengo, l'invasion du Piémont et de la Lombardie *magiquement consommée* selon les expressions de Maury lui-même, détruisirent toute confiance dans une restauration prochaine. Les négociations du premier consul avec l'Allemagne et l'Angleterre achevèrent la ruine. Le nouveau pape retournait à Rome : il allait traiter avec Bonaparte, et l'ambassadeur de Louis XVIII, emprisonné plus rigoureusement que jamais dans son évêché de Montefiascone, voyait son influence s'obscurcir aussi promptement que la fortune du royal exilé.

(A suivre) C. FERRY.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Profitons des vacances de notre Parlement pour donner la première place, dans notre chronique, aux principaux évènements qui intéressent l'Eglise.

Malgré les bruits alarmants que les ennemis du Saint-Siége renouvellent à intervalles à peu près réguliers, la santé du Souverain-Pontife se maintient toujours également ferme et à l'abri de tout fâcheux incident. A trois reprises, Sa Sainteté a daigné admettre en sa chapelle, pour assister à sa messe, une assistance nombreuse composée de fidéles appartenant à diverses nations : le jeudi-saint, le lundi et le vendredi de Pâques, l'oratoire de Léon XIII contenait, chaque fois, plus d'un millier de personnes,auxquelles, à l'issue de la messe d'actions de grâce, le Souverain-Pontife voulait bien accorder une audience semi-publique, se montrant à toutes affectueux et paternel. Plus récemment encore, Léon XIII tenait un *cercle* auquel il avait admis, avec les cardinaux, plusieurs évéques et des personnes de distinction, causant avec abandon de tout ce qui fait l'objet de ses constantes sollicitudes, le bonheur des peuples et la paix de l'Église. Que le ciel veille toujours sur une santé qui nous est si précieuse!

Léon XIII se réjouit surtout de la solennité qu'on a donnée, dans les divers sanctuaires de Rome et surtout dans l'église de Saint-Grégoire-au-Mont-Célius , aux fêtes du centenaire de saint Grégoire-le-Grand : du 9 au 12 avril, l'illustre et saint Pontife a été l'objet des honneurs les plus extraordinaires ; qu'il demande au Seigneur pour notre société actuelle les bienfaits signalés que ses mérites et ses prières valurent à ses contemporains ! Notre époque souffre des mêmes maux : il lui faut les mêmes remèdes.

En France, il convient de remarquer, avant tout, le mouvement progressif de la foi et de la pratique religieuse. De toutes parts, on annonce un réveil consolant; les communions pascales ont été nombreuses et les solennités de la résurrection ont

attiré dans les églises des foules de plus en plus compactes. A Notre-Dame de Paris, surtout, a été admirable et imposant le spectacle de la communion des hommes, à la messe de Pâques : hommes de tout rang et de toute condition, confondus dans les mêmes sentiments de religion et de foi, exprimant dans la même formule du symbole des apôtres l'unité et la force de leur même croyance !

Aux consolations que lui ont données ces splendides fêtes de Pâques, le cardinal archevêque de Paris veut ajouter les joies qu'il attend des prochaines fêtes de Montmartre et du centenaire de la béatification de la bienheureuse Marie de l'Incarnation, carmélite de la réforme de sainte Thérèse. Son Eminence a voulu faire participer son vaste diocèse à ces solennités et inviter les fidèles à celébrer avec lui ces belles cérémonies. L'occasion lui a paru opportune pour annoncer le prochain achèvement de la magnifique basilique : la France s'en réjouira, à la pensée de voir bientôt consacrer définitivement au Sacré-Cœur de Jésus ce sanctuaire qu'élève sur le mont des martyrs la générosité de tous enfants.

La lettre remarquable du cardinal Richard continue à recevoir de nouvelles adhésions ; le nombre des évêques français qui ont approuvé cette *réponse* aux catholiques sur leurs devoirs à l'heure actuelle s'elève aujourd'hui à 70, c'est-à-dire à la presque totalité. On peut donc dire que l'épiscopat est unanime sur cette importante question qui importe si fort à la paix de conscience et à l'unité de conduite à l'égard de l'ennemi commun.

Mgr Bernardou, archevêque de Sens, voit aussi ses éminents collègues le féliciter pour sa lettre à M. Carnot, relative à ce droit d'accroissement qui tendrait à la ruine des congrégations religieuses. Puisse cette union si motivée et si nécessaire faire réfléchir le ministère et lui inspirer le salutaire parti de renoncer enfin à des procédés si injustes et si tyranniques !

A Paris, vient de se tenir le deuxième Congrès scientifique international des catholiques, sous la présidence de l'Évêque d'Angers, Mgr Freppel. Pendant plusieurs jours, les personnalités les plus éminentes de France et de l'étranger ont consacré leurs efforts à montrer que loin d'être, comme on l'a accusée, l'ennemie de la science, l'Église catholique en est, au contraire, la plus puissante auxiliaire et la propagatrice la plus dévouée. On a remarqué, spécialement. le beau discours prononcé en cette circonstance par Mgr Freppel sur les droits et les devoirs

de la science. Les travaux ont été nombreux et importants : ils gagneront à être réunis en volume et propagés au loin, pour exercer sur tous les esprits la plus utile influence. Il est plus opportun que jamais de dissiper les préjugés d'après lesquels on se plaît à représenter l'Église étrangère au progrès: on ne saurait dire trop haut qu'il n'est de vrai progrès que par l'Église et avec l'Église.

Quelques jours après avait lieu le troisième congrès pour les banques populaires, dont le but est de favoriser l'esprit d'économie et d'épargne parmi les ouvriers et les agriculteurs. Il est bon d'accréditer ces banques destinées à assurer du pain à la vieillesse, et cette sollicitude de l'Église catholique pour la classe ouvrière témoigne une fois de plus de sa fidélité à l'accomplissement de sa mission civilisatrice.

Plus importante encore est l'association catholique de la jeunesse française. A cette heure où tous les efforts de la libre-pensée tendent à livrer l'assaut à la génération qui peuple nos écoles pour la faire tomber dans les pièges de l'athéisme et de l'immoralité, avec quelle consolation ne voyons-nous pas des hommes zélés consacrer leurs veilles et leurs sueurs à défendre cette chère jeunesse qui est le seul espoir de l'avenir! Nous avons sous les yeux le compte-rendu des séances du congrès de cette association qui a tenu ses assises à Lyon du 10 au 12 avril, sous la présidence de l'éminent primat des Gaules et nous sommes heureux de constater que les travaux de cette assemblée justifient bien les espérances qu'on se plaît à en concevoir

Dans sa première séance, elle avait voté une adresse à Léon XIII, et le jour de la clôture a été marqué par une communion générale dans la basilique de Notre-Dame de Fourvières. Aussi, dans la dernière séance du Congrès qui a eu lieu dans l'après-midi du même jour, M. de Mun a-t-il pu féliciter cette admirable jeunesse de ses excellentes dispositions, et bien augurer de sa persévérante bonne volonté. L'éminent orateur en a profité pour tracer à son sympathique auditoire la voie à suivre pour répondre à l'attente de l'Église et de la patrie. Ce discours devrait être aux mains de toute la jeunesse française.

A la même date, les pélerins de Jérusalem prenaient la mer à Marseille, aprés avoir été à Notre-Dame de la Garde, demander à l'Étoile de la Mer de veiller sur leur pieux voyage. Ils vont visiter les Lieux-Saints et prier pour l'Église et pour la France ;

ces 400 délégués de notre patrie—dont près de 200 prêtres—sont heureux d'aller vénérer ces lieux sanctifiés par les miracles et la présence du divin Rédempteur ; ils lui demanderont de réveiller dans les âmes qu'il a conquises par son sang, cette foi qui sanctifie et qui sauve.

Ce sont encore les mêmes grâces que la France catholique ira implorer auprès du berceau de saint Bernard, à Fontaine-lez-Dijon. Le centenaire de la naissance de l'illustre moine de Citeaux sera célébré, cette année, avec un éclat extraordinaire. Le Souverain-Pontife, en approuvant ces solennités, n'a pas craint de dire « qu'on ne saurait trop honorer un si grand saint et que les fortes leçons données par saint Bernard sont bien les leçons que reclame le temps présent. »

Il y a quelques tristesses à côté de ces consolations. Le jury de la Nièvre refuse de condamner les calomniateurs de Mgr Lelong, accusé faussement d'être une des victimes du banquier Macé, que nos ennemis se plaisent à nommer « le banquier des évêques. » On veut, à tout prix, que ce cynique usurier ait eu pour clients et pour associés les membres du clergé français : c'est une façon, comme une autre, de répudier les malhonnêtes gens qui déshonoreraient le parti de la libre-pensée et du radicalisme. Il a été péremptoirement démontré que les évêques, et Mgr Lelong, en particulier, n'étaient pour rien dans les honteux trafics de ce financier malhonnête, mais les jurés de la Nièvre ont admis la bonne foi du journal diffamateur et celui-ci a échappé de la sorte à la condamnation dont il n'était que trop digne. Ah ! s'il s'était agi d'un journal clérical, » c'eût bien été autre chose. Et que deviendra donc notre sécurité à tous, s'il suffit d'exciper de sa bonne foi pour s'autoriser à divulguer les plus odieuses calomnies ?

Ailleurs, c'est le procès intenté à M. l'abbé Duheuille pour violation de l'art. 201. M. Duheulle avait, du haut de la chaire, proclamé la loi de l'indissolubilité du mariage et la nécessité d'une éducation chrétienne pour les enfants : le voilà coupable d'avoir prêché la désobéissance aux lois scolaires et à la loi du divorce. Autrefois, on confinait le prêtre dans l'église, qu'on lui reconnaissait du moins pour son domaine, aujourd'hui, le parquet lui interdit d'enseigner la morale évangélique. Désormais, ce ne sera plus l'évêque qui devra dicter à ses auxiliaires le programme de leurs instructions, les prêtres devront aller prendre leur mot d'ordre au cabinet du Procureur de République. Le

catéchisme devra aussi recevoir l'*imprimatur* du juge d'instruction ! Et vive la liberté !

POLITIQUE. — Dans le domaine politique, pas grand'chose à glaner. Mentionnons le fameux Congrès ouvrier qui vient de se tenir à Paris pour organiser la manifestation du 1er mai prochain. Beaucoup de discussions et de bruits, mais l'entente a été laborieuse. Grand nombre d'ouvriers étrangers étaient d'avis de remettre à plus tard cette manifestation encore prématurée ; ils ont dû céder à la majorité qui combattait ce nouveau délai. Quelle sera donc cette manifestation qui doit éclater, le même jour, dans les principales villes de toutes les nations de l'Europe ? Nous ne pouvons le prévoir encore : quelle qu'elle soit, à coup sûr, elle avortera comme celle de l'année dernière, mais un autre pas aura été fait ; la *question ouvrière* aura gagné du terrain, et si les gouvernements ne se ravisent — en seront-ils capables ? — elle triomphera avant longtemps.

Les Conseils généraux ont tenu leur session. Aucun incident important n'a été signalé, si ce n'est celui auquel a donné lieu, dans le Conseil général de l'Ain, le vœu de M. Pochon. Ce citoyen voudrait qu'on n'admît plus aux fonctions publiques que des élèves ayant suivi les cours des établissements universitaires. M. Pochon est essentiellement dans son rôle de républicain qui n'aspire qu'à étouffer la liberté. A tout prix, il faut ruiner l'enseignement libre, pour détruire tout enseignement clérical, et le plan de M. Pochon n'est pas des plus inhabiles, — s'il est des plus maladroits. Quand on ne peut vaincre son ennemi, eh bien ! on le tue : c'est la justice sommaire des vrais républicains.

M. Yves Guyot, l'inaugurateur de toutes les voies ferrées, n'est pas d'un autre avis. Il a péroré à Châtellerault, où il est allé ou, vrir une nouvelle ligne, et entre autres choses, il a déclaré que pour accueillir les conservateurs dans les rangs de la République, il fallait, avant tout, s'assurer de leur adhésion formelle aux lois scolaires et militaires. C'est le lit de Procuste où la République doit faire coucher les néo-républicains : tant pis pour ceux d'entre nos transfuges qui ne reculeront pas devant l'amputation dont on les menace ! Nous n'envions pas leur malheureux sort !

Il vaut mieux, à tous égards, rester dans les rangs d'une opposition loyale et ferme, dans les cadres de cette armée honnête et nombreuse, à la tête de laquelle vient d'être placé, en qualité

de généralissime, M. le comte d'Haussonville. On a lu les documents officiels émanés de Mgr le Comte de Paris, acceptant, avec les regrets les plus sincères, la démission de son principal représentant, M. Bocher, et lui donnant pour successeur M, d'Haussonville, l'orateur si éloquent et si applaudi de Nimes. Nous n'avons pas à reproduire ces pièces, mais notre devoir était de mentionner ce double fait et d'accueillir surtout avec joie la nouvelle de l'impulsion plus forte que le successeur de M. Bocher va imprimer à la propagande monarchique. Que la jeunesse française, en particulier, soit fidèle à répondre à l'appel de son nouveau chef : la France a tout à attendre d'une action plus étendue et plus énergique !

— Parmi les autres évènements du mois, mentionnons la première application, par le tribunal de la Seine, de la loi pour l'atténuation des peines. Certains journaux en ont pris occasion de blâmer cette loi, qui, sans doute, est loin d'être parfaite, mais qui, à notre humble avis, réalise un certain progrès. L'expérience démontrera si les bonnes intentions de nos législateurs ont été bien inspirées et bien servies, mais *a priori* il nous paraît qu'on peut attendre de cette loi débonnaire les meilleurs résultats.

Elle pourrait contribuer puissamment à diminuer le nombre des affaires criminelles dont nos tribunaux sont surchargés. Le rapport sur l'état de la justice criminelle en 1888 vient d'être publié à l'*Officiel* : il permet de constater, hélas ! que la moralité ne progresse pas sur notre belle terre de France. La laïcisation des écoles, des hôpitaux et des prisons porte ses fruits, et on peut juger de l'arbre! Où irons-nous, pour peu que cette législation de l'école continue à nous préparer de semblables générations !

La publication du testament olographe du prince Napoléon a provoqué un vif mouvement de l'opinion publique ; ce document est ce qu'on avait dit ; il contient, en particulier, l'anathème contre le prince Victor et la proclamation du prince Louis comme l'héritier des Napoléons. Heureusement pour cette famille, le prince Louis répudie toute volonté de se poser en prétendant et les deux frères se sont embrassés en présence de leur mère qui les félicitait. Le prince désire être inhumé ou aux Invalides ou sur un rocher de la Corse. Nous croyons que M. Constans commettra la maladresse de refuser l'autorisation.

Les autres personnages décédés depuis un mois sont : le poète

Joséphin Soulary, si connu par ses *Sonnets*, et auquel Lyon, sa ville natale, a voulu faire des funérailles publiques ; Louis Veuillot aurait jugé avec raison, cet hommage très exagéré ; il ne plaçait Soulary que parmi les petits poètes : *poetæ minores*. — M. Pouyer-Quertier, ancien sénateur et ancien ministre, mort à Rouen à l'âge de 71 ans : son nom reste attaché à l'armistice de la dernière guerre et à la libération du territoire ; il fut un de nos meilleurs ministres de finances.—Le général de division comte Pajol qui a écrit *les Guerres de Louis XV* — Saint-Marc-Girardin, l'éminent publiciste — Le général Appert et M. Lenoir, membre de l'Institut, morts tous deux si chrétiennement. — Madame Craven, née de la Ferronnays — enfin, Mgr Charbonnel, un des vétérans de l'épiscopat, dont la vie a été consacrée aux plus durs labeurs de l'apostolat dans les missions lointaines.

EXTÉRIEUR. — Nous devons regretter que les démarches de l'Italie pour obtenir réparation des massacres de la Nouvelle-Orléans n'aient pu aboutir.M. Fava,ministre d'Italie à Wasinhgton, a dû se retirer devant la lenteur calculée des négociations.

Un tel insuccès n'est pas de nature à intimider d'autres audacieux assassins et voici que déjà l'Angleterre s'attriste des désordres qui ont ensanglanté sa colonie de Manipour.

En Bulgarie, le ministre Beltcheff a été victime d'un attentat dont les auteurs restent encore inconnus. L'émotion a été vive, à Sofia, surtout et l'opinion publique inquiète se demande ce que présage un tel symptôme.

L'empereur Guillaume II a présidé la solennité pour la percée du canal du Nord à la Baltique, mais ces fêtes bruyantes ne sauraient lui faire oublier la préoccupation que continue à lui donner l'attitude si étrange du prince de Bismark. La guerre se poursuit entre l'ex-chancelier et le chef de l'empire allemand : elle aboutira à l'écrasement de M. de Bismark. En attendant, il est vaincu par les socialistes, comme candidat aux élections qui viennent d'avoir lieu dans le Hanovre. Ses prévisions optimistes lui faisaient espérer le triomphe au premier tour de scrutin. Or, il y a ballotage et les socialistes réunis l'emportent sur lui de plusieurs milliers de voix. Triste journée, de sa chute prochaine sinistre avant-coureur ! En vain, l'anniversaire de sa naissance lui a-t-il valu de nombreux témoignages de sympathie : son heure est passée et sa prospérité est finie.

Les parnellistes ont essuyé une défaite dans la personne de

M. Dillon qui a été évincé par un de ses adversaires, M. Sligo : celui-ci a été élu par 780 voix de majorité.

L'Espagne se montre toujours catholique : elle vient de se déclarer encore en faveur du repos du dimanche. Le ministre propose un projet de loi en vertu duquel le travail du dimanche est interdit pour les mineurs de 18 ans dans les établissements industriels et commerciaux. Le projet impose aussi l'obligation du repos dominical à tous les ouvriers des établissements de l'État.

La Russie reprend la suite de ses négociations avec le Vatican : on est autorisé à croire qu'elles ne tarderont pas à aboutir.

Lord Granville est mort à l'âge de 76 ans. L'ancien ministre de l'Angleterre était un des partisans et des meilleurs amis de lord Gladstone.

18 avril. NEMAUSUS.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Marseille, Avril 1891.

⁂ Grande agitation dans le monde religieux de notre ville. Il n'était bruit, ces temps-ci, que de candidatures épiscopales sur le point d'aboutir. Un et même deux curés de Marseille seraient certainement pourvus aux plus prochaines vacances, sans compter la non moins certaine promotion d'un jeune vicaire à l'un de nos sièges coloniaux laissé libre par la nomination de son titulaire à une coadjutorerie sur le continent. Au fond de ces informations données comme absolument acquises, il y a une petite intrigue que le moment n'est pas venu encore de révéler, mais qui ne laisse pas que d'être bien « fin de siècle. » Rien du chapitre ainsi intitulé dans le livre de Drumont !

⁂ A propos de Drumont, dont on annonce chaque matin l'imminente mise à l'Index sans que jamais la condamnation arrive, les violences dirigées contre les prélats de Rennes, Bayonne, Albi, etc., ont eu ici un écho digne des grands cœurs qui les ont réfutées. Notre bon et sage Évêque en particulier a cru de son devoir d'adresser à son prédécesseur, le cardinal Place, une protestation, que la « *Semaine* de Marseille » a développée en excellents termes.

⁂ Cette même « *Semaine* » a consacré trois articles à l'annonce et à la recommandation des « Mémoires, » dont la *Revue du Midi* a donné un chapitre dans son der-

nier numéro. De son côté, M. le chanoine Magnan, dans le *Soleil du Midi*, en a écrit un compte-rendu aussi compétent qu'empreint d'une extrême bienveillance pour l'exhumateur des papiers inédits de Maury.

⁂ Il me faudrait plus d'espace pour dire le deuil qui pèse à cette heure sur l'Église de Marseille, qui pleure, avec une multitude de jeunes gens, l'élite de nos chrétiens marseillais, sur la tombe où vient d'entrer si inopinément le chanoine Timon-David, le fondateur de notre admirable Œuvre de la jeunesse ouvrière. Au service du 7me jour, nous avons entendu, avec une fraternelle émotion, la parole ardente de M. le vicaire-général Payan d'Augery — heureusement revenu à son labeur, après un an de repos accordé à une santé qui semblait irrémédiablement compromise et qui est aujourd'hui affermie à la plus grande joie des amis et des œuvres du vaillant grand vicaire. Dans une livraison prochaine, la *Revue* donnera, sur le vénérable défunt, une notice de quelque étendue. Aucune vie ne mérite cet honneur comme celle-ci et aucune peut-être ne renferme plus de leçons profitables.

E. A. C.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

ALLOCUTIONS POUR LES JEUNES GENS, par le P. P. Lallemand, prêtre de l'oratoire, docteur-ès-lettres, professeur à l'Ecole Massillon (Paris, V. Retaux, un vol. in-18)

Nous voici déjà à la troisième série des allocutions prêchées par le P. Lallemand aux élèves de l'école Massillon, à Paris. C'est assez dire le succès qu'ont obtenu auprès des lecteurs catholiques les précédents volumes de l'éminent oratorien, et la faveur bien légitimes qui attend le nouveau recueil. L'impression profonde et vivace que cette parole claire, substantielle, vibrante et colorée, a produite sur l'âme des jeunes gens qui l'ont entendue sera la même chez ceux qui parcourront ces courtes pages, où le prêtre a laissé déborder l'amour intense qui l'anime pour la jeunesse et pour toutes les grandes causes dont il voudrait voir se multiplier les apôtres et les défenseurs. Si les sujets qu'il traite sont puisés aux sources de l'éternelle et immuable vérité, il sait les rajeunir et les actualiser en les revêtant d'une forme originale et en les appropriant avec un art infini aux besoins de son auditoire. Très fermement convaincu que la beauté ancienne du Christianisme est une beauté toujours nouvelle, le P. Lallemand s'applique à tourner vers le Christ et à orienter vers Dieu les aspirations et les tendances de la génération moderne, et il ne craint point pour arriver plus sûrement à son but de parler à ses élèves la langue de ce siècle, mise trop souvent au service de l'incroyance et de l'erreur. Nous nous permettons de l'en féliciter sincèrement, et nous faisons des vœux pour que ces allocutions, qui forment tout un cours de théologie et de morale, se répandent de plus en plus parmi nos jeunes gens chrétiens et lettrés : nous ne connaissons pas de lecture plus saine, plus fortifiante et plus capable de les arracher aux doutes et aux préjugés si nombreux en cette fin de siècle.

L'abbé S. G.

Le Propriétaire-Gérant,

Gervais-Bedot.

Nimes. — Imprimerie Gervais-Bedot, place de la Cathédrale.

ROME ET LÉON XIII

On nous demande de divers côtés des détails sur notre voyage à Rome et on nous prie d'écrire, pour les lecteurs de la *Revue*, quelques lignes à ce sujet. Nous nous rendons volontiers au désir que l'on veut bien nous exprimer et nous prenons la plume, l'âme encore remplie des plus douces émotions et le cœur débordant d'amour pour la Sainte Église et de profonde vénération pour le Vicaire de Jésus-Christ.

Louis Veuillot écrivait de Rome, pendant le Concile, en rapportant un mot de Cicéron qu'il commentait à sa manière : « *In hâc luce vivo !* » Quand on a eu le bonheur de fouler le sol de la Ville Éternelle tout imbibée du sang des martyrs et enrichie de la dépouille des saints, on comprend, mieux que jamais, la parole qu'après le prince des orateurs prenait plaisir à expliquer le prince des publicistes modernes, et on ne peut que remercier Dieu de laisser briller sur nous les rayons de sa lumière et de nous faire trouver là le secret et la source de la véritable vie.

Rome demeurera toujours chère à nos cœurs, en dépit des spoliateurs, plus ou moins couronnés, qui la souillent de leur présence et croient en être les maîtres. La Reine du monde n'appartient qu'à Dieu seul ; elle est le patrimoine inaliénable de tous les enfants de l'Eglise. Ce que les siècles ont fait, ils l'ont bien fait, et aucune révolution ne le pourra changer. Ce n'est certes pas la première fois que les nations, barbares et autres, sont venues, qu'elles sont entrées dans l'héritage du Seigneur et, qu'après

s'être emparées de la ville aux sept collines, elles ont jeté aux quatre vents du ciel leur cri de blasphème : *Devoravimus !* Enfin nous l'avons terrassée !

Depuis le jour où, sur le Janicule, on attachait à la croix le prince des apôtres et où, sur le chemin d'Ostie, la tête de Paul tombait sous le tranchant du glaive, jusqu'à l'heure où on transportait à Saint-Laurent-hors-les-Murs les cendres de Pie IX, la même foule s'est rencontrée, hurlant et frémissant de rage. Les cris de haine qu'elle poussait près du gibet de S. Pierre et aux Eaux Salviennes, tous les siècles ne les ont-ils pas entendus ?

Que de portraits et de statues de papes jetés dans le Tibre, aux acclamations de la populace! Que de palais apostoliques, de maisons cardinalices livrés au pillage, aussitôt après la mort des titulaires ! Des témoins dignes de foi, et qui ont assisté au scandale, nous ont raconté toutes les horreurs de cette nuit lugubre du 13 juillet 1881, pendant laquelle une multitude avinée vociférait à tue-tête, cherchant à s'emparer des restes de Pie IX le bien-aimé : *Alle Tibre la charrogne !*

La plume tremble dans la main en transcrivant ces infamies que, dès le lendemain, le cardinal secrétaire d'État dénonçait au monde entier. Et ce n'était là cependant que le prélude de ces scènes hideuses et parfois sanglantes dont Rome est trop souvent devenue le théâtre. L'étendard de Satan n'a-t-il pas été promené en triomphe jusque sous les fenêtres du Vatican, et toutes les églises, par ordre du pape, ne furent-elles pas fermées, le jour de la Pentecôte 1889, tandis qu'on dressait une statue à un moine apostat! Quelques jours à peine avant notre arrivée à Rome, à deux pas de S. Pierre, dans une des rues les plus fréquentées du Transtévère, on assassinait à coups de stylet, à la tombée de la nuit, un prêtre belge des plus recommandables par sa piété, et le meurtrier n'a pas été poursuivi.

Nous avons été nous-même témoin d'un fait des plus révoltants et qui nous a profondément indigné. Le mardi de Pâques, nous revenions de dire la sainte messe à Saint-Paul-hors-les-Murs, et nous rentrions à Rome, à pied, par une des premières et des plus belles matinées de printemps. Nous rencontrons, près de la basilique, l'un des membres les plus éminents du Sacré-Collège, le cardinal d'Annibale, qui se dirigeait lui aussi vers Rome, après sa visite à l'église stationale. Descendu de voiture, ce vieillard à cheveux blancs, s'appuyait péniblement sur sa canne et respirait avec délices l'air de la campagne romaine, embaumé de parfums. Tout à coup quatre vauriens de la pire espèce, comme on en rencontre en trop grand nombre dans les environs de Rome, s'approchent du cardinal qu'ils poursuivent de leurs huées et de leurs cris de bête sauvage, l'appelant par son nom, l'outrageant à qui mieux mieux et déversant sur lui l'injure à pleine bouche.

Le cardinal continuait sa route, s'arrêtant de temps à autre pour faire distribuer des aumônes aux mendiants accroupis plutôt qu'agenouillés sur son passage. La plupart d'entre eux se relevaient après les avoir reçues et s'empressaient, par reconnaissance, d'aller grossir la bande des insulteurs. Le cocher et les chevaux leur servaient d'ailleurs de cible et ils faisaient pleuvoir sur eux tout ce qui leur tombait sous la main. Cela dura pendant plus d'un kilomètre, jusqu'au moment où, à la porte de Rome, le cardinal remonta dans sa voiture. Nous nous approchâmes alors pour lui témoigner notre très respectueuse sympathie et lui dire nos sentiments d'indignation. Il nous remercia et se contenta de répondre en levant les yeux au ciel : *Hæc autem initia sunt dolorum.*

On rougit en racontant ces choses et quelques esprits timorés regretteront sans doute que nous ne les ayons pas passées sous silence. Tel n'est pas notre senti-

ment. Nous sommes de ceux qui pensent que le temps de se taire ne doit pas éternellement durer, et à l'heure actuelle nous avons mieux à faire qu'à nous obstiner à jeter toujours des voiles sur la vérité, si douloureuse soit-elle, sous prétexte de ne pas aggraver une situation qui n'empire de jour en jour, que grâce à nos lâches compromis et à notre fureur de conciliation à outrance. Hélas ! Rome n'a cessé, en aucun temps, de donner au monde le triste spectacle des excès auxquels peut se porter l'ingratitude monstrueuse d'un peuple envers ceux qui le comblèrent de bienfaits !

Le Seigneur avait dit à Pierre : « Simon, Simon, Satan vous a demandés afin de vous passer au crible comme du froment. » C'est surtout à Rome que cette prophétie s'est accomplie, et l'histoire, à chaque page, nous montre, avec preuves à l'appui, et sous toutes les formes, l'abomination de la désolation jusque dans le temple saint. Mais elle nous montre aussi les vainqueurs d'un jour, enivrés de leur triomphe éphémère, chancelant comme des hommes pris de vin, et broyés à leur tour par Celui qui brise tôt ou tard contre la pierre les têtes des impies.

C'est l'âme remplie de ces pensées qu'il faut parcourir en tout sens cette Rome incomparable, en fermant les yeux sur les ignominies qui la déshonorent, l'avilissement dans lequel on compte bien la fixer et les habiletés (oh ! les prétendues habiletés italiennes !) de ceux qui, après l'avoir vendue, continuent de la trahir. Qu'importe ! Tout y chante la gloire des véritables souverains ; le nom des Papes y est écrit partout en caractères indélébiles et chaque pierre de Rome y proclame leur puissance et le souvenir de leurs bienfaits. Mais ce qui parle encore plus haut que la pierre et le marbre (des explosions mieux réussies que la dernière peuvent les anéantir en un clin d'œil) c'est le sable des arènes, c'est chaque motte de terre des Catacombes, c'est le sol en un mot,

ce sol que l'on ose à peine fouler, tant il est saint. Sur ce sol, pendant trois siècles, les Papes ont signé de leur sang leur prise de possession et des légions de martyrs ont réclamé l'honneur de mourir. A lui seul, ce titre glorieux suffit pour confirmer notre foi et nous donner l'espoir, rien au monde ne saurait nous l'arracher, que selon la parole du prophète royal, les ennemis, quels qu'ils soient, finiront toujours par s'avouer vaincus et par lécher la terre aux pieds du Vicaire du Roi des rois.

Mais nous nous laissons entraîner, malgré nous, à des digressions contre lesquelles on a tant besoin de se prémunir lorsqu'on revient de Rome ; nos lecteurs voudront bien nous le pardonner. Ce qu'ils ne nous pardonneraient pas, ce serait de ne pas leur faire le récit succinct de l'audience que nous avons eu l'honneur d'obtenir du Sonverain-Pontife, après avoir assisté à sa messe et communié de sa main, le jeudi de la Semaine sainte. On nous permettra donc de nous mettre quelques instants en cause, bien que le *moi* soit toujours haïssable et qu'il ne convienne guère de parler de soi et des siens ; le motif qui nous porte à enfreindre cette règle nous servira d'excuse.

C'est surtout pour voir le Pape et s'incliner sous sa paternelle bénédiction que l'on entreprend le pèlerinage de Rome. Le voir et le vénérer, ne fût-ce qu'un instant, se prosterner à ses pieds et les baiser avec respect, c'est là le comble du bonheur, et ce bonheur est, pour quiconque a la foi, d'un prix inestimable. Mais pour un prêtre, contempler le Pape à l'autel, le suivre dans sa préparation et son action de grâces, recevoir la sainte communion de sa main, le seul jour où, sauf le cas de maladie, nous puissions communier d'une main étrangère, et la recevoir, à l'anniversaire d'uue première messe, non, rien ne peut exprimer ce que cette coïnci-

dence renferme de suavité. Aussi, en écrivant ces lignes, sentons-nous nos yeux se mouiller de larmes aussi douces que celles qui s'en échappèrent en abondance pendant tout le temps de cette messe du Jeudi saint.

On nous avait souvent raconté que Léon XIII disait la messe avec une piété angélique ; en le voyant à l'autel, nous en avons été pleinement convaincu. Quelle onction lorsqu'il prononce les prières liturgiques et quelle expression éloquente elles prennent sur ses lèvres ! L'appartement privé dans lequel il célébrait nous permettant de le voir de très près et de ne perdre aucun de ses mouvements, nous retenions notre souffle pour que la moindre intonation de sa voix (si métallique cependant) parvint distinctement à notre oreille. A chaque instant, comme s'il eût voulu insister davantage encore sur les paroles sacrées et les graver profondément dans l'âme de ceux qui priaient avec lui, il relevait la tête, cette tête vénérable qui ne se courbe déjà hélas ! que trop, sous le poids des ans et des sollicitudes du monde entier.

Nous vivrions des siècles que nous l'entendrons toujours prononcer, avec cet accent qui n'appartient qu'à lui, l'Introït, le Graduel et l'Offertoire du Jeudi saint.

« Quant à nous, il faut que nous nous glorifiions dans la « croix de Jésus-Christ Notre-Seigneur ; c'est Lui qui est « notre salut, notre vie et notre résurrection, Lui par qui « nous sommes sauvés et délivrés.— Le Christ s'est fait « obéissant pour nous jusqu'à la mort, et à la mort de la « croix. C'est pourquoi Dieu l'a exalté et lui a donné un « nom qui est au-dessus de tout nom.—La droite du Sei- « gneur a signalé sa force; la droite du Seigneur m'a élevé « en gloire ; je ne mourrai point ; mais je vivrai et je « raconterai les œuvres du Seigneur. »

On aurait dit que Léon XIII savourait ces prières avec une sorte de délice, qu'il prenait plaisir à se nourrir de la moëlle qu'elle renferment, et on voyait bien, à la lenteur

calculée avec laquelle il les prononçait, scandant chacune d'elles, que lui aussi, comme l'apôtre et tous les saints, se glorifiait dans la croix du Sauveur Jésus et qu'il ne cherchait que là le salut, la résurrection et la vie.

Trente-cinq prêtres seulement avaient l'insigne honneur d'assister à cette messe ; aucun laïque n'est admis, même à prixd'or, quelle que soit sa dignité ; ce jour-là, en souvenir de l'institution du sacerdoce, est exclusivement réservé aux prêtres, et le Saint-Père ne communie que les prélats de sa maison. Grâce à la recommandation de Mgr l'Évêque de Nimes et à la bonté exquise de Son Éminence le cardinal Rampolla, secrétaire d'État, qui avait daigné prendre en main notre cause et demandé d'abaisser des barrières que l'on prétendait infranchissables, nous fûmes l'un des rares privilégiés que l'on admet quelquefois, par faveur, à la communion du Jeudi saint dans le palais du Vatican.

Rien de touchant comme cette cérémonie si simple et si imposante tout à la fois. C'est d'ailleurs la seule que, depuis l'entrée des Piémontais, accomplisse le Souverain-Pontife pendant la semaine sainte. Au moment où il la terminait, l'office pontifical commençait à Saint-Pierre, mais le Pape n'y descend plus que lorsque les portes de la basilique sont fermées. Il y reste, alors, seul, de longues heures, et tous les ans, la veille de saint Pierre et de saint Paul, on nous a assuré qu'il passait, près de la Confession, la nuit entière en prières. Cette prière si ardente ne saurait surpendre, de la part d'un pontife qui a donné un tel élan à la dévotion au Sacré-Cœur, au très saint Rosaire et à la propagation du culte de saint Joseph. Elle étonne moins encore quand on a vu Léon XIII réciter, à la fin de la messe, les prières qu'il a imposées à l'Église. C'est alors surtout que l'on voit éclater l'ardeur de sa foi et la confiance inébranlable qu'il met dans le secours d'en haut.

Que le Seigneur le garde et qu'il protège ce Père bien-aimé de nos âmes! Qu'il renouvelle sa jeunesse comme celle de l'aigle et qu'il ne le livre pas sans défense entre les mains de ses ennemis d'autant plus perfides qu'ils sont plus hypocrites !

Dès que Léon XIII eut terminé sa longue action de grâces, nous fumes admis à l'honneur d'une audience. A genoux à ses pieds, il ne nous laissa pas le temps de nous prosterner, mais nous tendant aussitôt la main, il nous permit de la prendre dans les nôtres et de la couvrir de baisers. Il daigna s'informer alors du motif qui nous amenait à Rome ; et en nous parlant très affectueusement de Monseigneur et du diocèse, il entra dans des détails si intimes et si précis, que nous poussâmes la hardiesse jusqu'à lui témoigner notre admiration sur la sûreté de sa mémoire. Il sourit aimablement et nous remercia de l'offrande que nous avions obtenu, non sans peine, de lui remettre de la main à la main. Il accueillit toutes nos demandes, nous bénit encore, nous et tous les nôtres, avec une paternelle bienveillance, et il nous dit, en finissant : « Puisque vous venez à Rome pour la première fois, restez-y le plus longtemps que vous pourrez, et revenez-y au plus tôt. »

Nous quittâmes le Vatican, ivre de joie, n'osant croire à notre bonheur et nous demandant si ce n'était pas un rêve. Nous courûmes à Saint-Pierre ; nous baisâmes, avec transport, le pied de la statue du prince des Apôtres et nous pûmes , enfin , dans le recueillement de quelque chapelle écartée, revenir sur les moindres incidents de cette mémorable matinée, les graver pour la vie dans notre mémoire, et savourer chacune des paroles tombées des lèvres du Souverain-Pontife. La dernière, surtout, nous comblait d'allégresse, et comme elle répondait admirablement aux besoins de notre cœur ! Que de fois, en effet, au cours de notre carrière sacerdotale,

nous avons porté envie à ceux qui, plus heureux que nous, ont vécu dans la ville éternelle pour y compléter leurs études ! Il nous semblait que si nous avions été à leur place, rien n'aurait pu nous arracher à ce sol béni, et à l'exemple de saint Jérôme et de tant d'autres saints qui avaient fait de Rome leur seconde patrie, nous aurions goûté une joie indicible à visiter souvent les basiliques chères à la piété chrétienne et à vénérer les ossements des martyrs, sans parler des ruines de Rome païenne, qui possèdent, elles aussi, un irrésistible aimant. Nous comprenons aujourd'hui, mieux que jamais, le besoin impérieux qui s'impose à quiconque a vu Rome, ne fût-ce qu'en passant, de la revoir encore, de la revoir longtemps, de la revoir toujours, et nous nous promettons bien d'obéir à Léon XIII, et de prendre, le plus souvent qu'il nous sera possible, notre vol vers cette ville unique au monde, où tout a une voix pour redire à l'incrédule aussi bien qu'au croyant le triomphe de la croix sur le paganisme à jamais terrassé ! *Christus vincit! Christus regnat ! Christus imperat !!!*

V. Michel.

ÉTUDES D'ÉCONOMIE SOCIALE

PETITS PAMPHLETS PAR M. EUGÈNE DE MASQUARD

(suite)

XI

Mais si les matières premières étrangéres entrent chez nous en franchise, y a-t-il du moins réciprocité ?

On sait que, d'après les traités de 1860, les vins étrangers sont reçus en France moyennant le paiement d'un droit insignifiant ; les nôtres paient par hectolitre à l'Angleterre 27 fr. 50, à la Belgique 23 fr., à l'Espagne 53 fr., au Portugal, 62 fr., aux États-Unis 50 °/° de la valeur...

Nous recevons de toutes les nations les alcools à 15 fr. ; nous payons à l'Espagne 42 fr., à l'Allemagne 40 fr., aux États-Unis, 213 fr...

La Grèce qui, dans ces derniers temps, a réclamé avec tant d'énergie l'entrée en franchise de ses raisins secs, fait payer à nos vins 156 fr. 23 par hectolitre. Nous pourrions multiplier les exemples.

M. de Masquard avoue que « le mot libre-échange a un reluisant auquel ne peuvent résister grand nombre de nos compatriotes, le Français tenant de la nature de l'alouette. »

Mais accorder à tous les produits de l'industrie des droits compensateurs et même protecteurs, alors que presque tous les produits agricoles sont livrés à la concurrence étrangère, n'est-ce pas plutôt de « l'injuste échange ? »

Un organe libre-échangiste, *la Balance du Commerce* et le *Petit Marseillais* ne veulent rien entendre : « Il faut à la France, disent-ils, le libre-échange, le libre-échange absolu, sans restriction, ni réserve, ni réciprocité !... »

Leur libre-échange admet cependant des exceptions, mais c'est le caprice, l'arbitraire substitué à l'équité ; car s'il est juste de protéger par des droits d'entrée exorbitants les grands et riches filateurs de coton du Nord, il ne serait pas moins juste de protéger les filateurs du Midi aux trois quarts ruinés ; et s'il est juste de protéger les filateurs de cocons, il serait souverainement injuste de ne pas protéger également le producteur de cocons, dont l'industrie constitue la base de la sériciculture bien plus que celle des filateurs et des mouliniers.

Pour expliquer la faveur accordée aux soies étrangères, on a dit que l'appoint de ces soies, par suite de la diminution de notre production, était nécessaire ; que nos soies étant d'un prix élevé, le tisseur est obligé de combiner leur emploi avec celui des soies étrangères d'un prix moindre, ou ayant les qualités requises pour certaines fabrications.

Argumentation complaisante qui peut s'appliquer à toutes les autres industries et à tous les commerces, à celui du vin, par exemple, pour les coupages.

En tous cas, ce n'est plus là du libre-échange, puisqu'on protège certains producteurs.

XII

Du libre-échange vrai, pur, en existe-t-il ?

Peut-être ; mais seulement parmi les économistes de cabinet, comme le disait récemment un journal indépendant, parmi les docteurs épris de formules, planant dans

l'océan humanitaire, loin des frontières et des canons qui les garnissent, trempant enfin leur plume dans l'idéal.

En dehors de cette catégorie, on ne trouve que des hommes auxquels M. Viette a pu dire avec raison :

« Vous êtes les apôtres du libre-échange, mais vous vous êtes arrangés pour n'en pas être les martyrs. »

En effet, les États-Unis, qui comprennent la liberté d'une façon rationnelle et pratique, ont aboli leurs douanes intérieures pour ne conserver que leurs douanes extérieures ; c'est l'étranger qui paie leurs dettes.

Lors de la conclusion du traité de Francfort, à M. Pouyer-Quertier, qui insistait avec raison pour obtenir la clause réciproque de la nation la plus favorisée, M. de Bismarck disait : « A quoi bon, dans dix ans, vous serez libre-échangistes. — Dans dix ans, répondait M. Pouyer-Quertier, vous serez protectionistes, ou l'Allemagne aura cessé d'exister. »

M. de Bismarck, dont on ne peut nier ni l'intelligence, ni le patriotisme, a été l'un des premiers à abandonner les doctrines libre-échangistes.

L'Angleterre, libre-échangiste, retire, sous divers noms et divers prétextes, des sommes considérables de ses douanes. A ceux qui prétendent que l'Angleterre est riche, il faut répondre que c'est un pays où il y a quelques riches, très riches, et beaucoup de pauvres, très pauvres.

« M. Leroy-Beaulieu s'étonne que la France produise le blé à des prix si élevés, alors que l'Amérique le produit à des prix si bas. Il feint d'ignorer que :

1° Pour protéger les fabricants de bougies, les économistes ont fait ou laissé entrer les suifs en franchise ;

2° Pour protéger les tanneurs, on a aboli le droit sur les peaux ;

3° Pour protéger les fabricants de draps, on a déchargé les laines étrangères de tous droits d'entrée ;

4° Qu'il en est résulté que le boucher, ne faisant plus d'argent de ses peaux, de ses suifs, doit vendre sa viande plus cher, et acheter ses bestiaux meilleur marché qu'autrefois ;

5° Que l'éleveur vendant ses bestiaux à plus bas prix et ses laines à vil prix s'est découragé, d'où disparition graduelle du fumier.... »

Le sol vierge d'Amérique, acheté à bas prix, n'a pas besoin de fumure.

La Chambre de commerce de Paris fut dernièrement consultée. Libre-échangiste ardente, elle répondit en chœur, par un hymne au libre-échange ; mais lorsque chacun de ses membres fut appelé séparément à donner son avis au nom du Syndicat ou de l'industrie qu'il représentait, chacun recommanda d'élever dans d'énormes proportions les droits qui les protègent.

Et comme un fonctionnaire naïf faisait ressortir cette contradiction, il reçut cette réponse typique : Comme membres de la Chambre de commerce, nous nous sommes placés à un point de vue élevé, et comme président du Syndicat de...., ou représentant de l'industrie parisienne de...., à un point de vue pratique...

Les Marseillais protestent contre un droit très modeste de 1 fr. 50 par 100 kil. sur les graines oléagineuses, mais non contre le droit sur les savons qui paient aujourd'hui 6 fr. aux deux tarifs et devraient payer 13 et 17 fr. ; ni contre le droit sur les bougies dont le tarif serait élevé de 16 et 19 fr. à 24 et 30 fr.....

« Les minotiers marseillais, libre-échangistes d'abord, ont été touchés par la grâce : ils ont compris que les Américains trouveraient un double avantage à nous envoyer des farines au lieu du blé, économisant ainsi des frais de transport et gardant les issues pour la nourri-

ture de leur bétail, et que, par conséquent, la ruine des minotiers ne tarderait pas à suivre la ruine des producteurs de blé, comme la ruine des filateurs et des mouliniers de soie n'avait pas tardé à suivre celle des producteurs de cocons, et celle des tisseurs de soie arrive à son tour.... »

« Si le *Petit Marseillais* n'a pas désarmé, c'est qu'il représente la puissante classe des épiciers, qui comprend très bien que moins la France produira, écrasée par la concurrence étrangère, plus il y aura pour elle à importer et à spéculer... »

Mais la Chambre de commerce de Marseille sollicite la continuation des primes à la marine marchande, qui coûtent au budget plus de 10 millions par an, pour la protéger contre la conenrrence des marines étrangères.

La surtaxe d'entrepôt frappant tous les objets qu'on va acheter dans les entrepôts étrangers au profit des négociants des ports français, non des producteurs, n'est-elle pas une protection pour ces négociants français libre-échangistes ? La liberté commerciale devrait, il semble, permettre d'aller s'approvisionner où l'on voudrait, à Anvers, à Londres, à Gênes, à Hambourg, sans être mis à l'amende au profit du Havre ou de Bordeaux.

Cette surtaxe sera aggravée si l'on écoute les réclamations de Marseille, du Havre, de Dunkerque.

Devant la délégation de la Commission des quarante-quatre envoyée à Lyon en 1884, pour faire une enquête sur la crise industrielle, le citoyen J. Aprin, maître-ouvrier tisseur, accusa ouvertement le travail dans les campagnes et les métiers mécaniques ; il demanda qu'on frappât d'un droit protecteur les tissus fabriqués hors de Lyon et qu'on mit un droit compensateur sur les machines.

La fabrique lyonnaise, sous prétexte de libre-échange, fait maintenir la protection dont elle jouit, par l'entrée en

franchise des soies et cocons étrangers au détriment de la sériciculture française.

L'Hérault, si libre-échangiste avec Michel Chevalier, réclame à grands cris la protection de ses vins, protection qui pourra devenir inutile quand le vignoble sera reconstitué.

XIII

Beaucoup d'agriculteurs et M. de Masquard croient trouver un remède aux maux de l'agriculture dans la création de canaux d'irrigation. Le malheur est que si ces canaux augmentent la richesse du sol et les produits — ce qui est indéniable — les canaux ne remunèrent pas les capitaux employés à leur création ; nous en avons un exemple dans le canal d'irrigation de la plaine de Beaucaire, dont la dépense a été cependant couverte en grande partie par l'État.

C'est là, en présence de notre situation budgétaire, une difficulté plus sérieuse peut-être que l'opposition de Lyon et de la navigation.

« La navigation du Rhône, dit M. de Masquard, est un conte bleu. » Il est certain que malgré la modicité de ses prix, elle ne fait pas encore aux chemins de fer une concurrence que l'abaissement ou l'élévation des eaux rendent intermittente.

« Par sa nature, ce fleuve ne peut pas être endigué ; à chaque crue, une ou l'autre portion des digues sera mise en travers de l'eau, et, en fin de compte il faudra autant d'argent et peut-être plus pour enlever ces malencontreuses digues qu'il en aura fallu pour les construire. »

Autrefois, les riverains du Rhône étaient visités par le fleuve une fois tous les dix ans en moyenne ; depuis que les travaux d'endiguement ont été développés, les inon-

dations sont à peu près bisannuelles, et chaque année, à chaque crue, on se sent menacé. Que l'on compare les pertes occasionnées par les inondations avec les bénéfices de la navigation !

On a été mal inspiré en jetant dans le Rhône, pour une navigation hypothétique, une soixantaine de millions, et il eût mieux valu créer des produits avant de créer les moyens de les transporter.

« L'irrigation est à nos yeux, dit M. de Masquard, une sorte de panacée sociale, attendu que ce n'est pas la bâtisse, mais l'agriculture qui restera la mère nourricière des nations... »

« La création d'un canal d'irrigation n'est pas seulement un bienfait local, ni même départemental, mais un bienfait national, comme on le voit dans le département des Pyrénées-Orientales, en Espagne, en Italie.

Sans les canaux d'irrigation d'Espagne et d'Italie, le jardinage et la viande, déjà rares et chers en France, principalement dans le Midi, seraient plus rares et plus chers. »

Il faut ajouter que l'État retirerait des terres arrosées, sous forme d'impôts divers, des bénéfices que ne donne pas la navigation.

« Si le Créateur, dans son admirable prévoyance, a placé au haut des montagnes des réservoirs éternels dont les écluses s'ouvrent, en été, par la fonte des neiges, ce n'était pas pour que l'eau qui s'en échappe aille se perdre inutilement dans la mer, après avoir servi à transporter quelques chétifs produits échappés aux ravages de la sécheresse ou des inondations, mais pour que, divisée par des milliers de canaux, cette eau précieuse, ce sang de la terre servît à féconder les collines et les plaines les plus arides, c'est-à-dire servît à la création de fabriques de produits alimentaires, là où la nature du sol les avait rendues impossibles. »

Le gouvernement et le Parlement ne font rien, malgré bien des promesses officielles et réitérées. Nous regrettons de voir des hommes comme le Président actuel du Conseil des ministres leurrer les agriculteurs d'espérances décevantes.

A une première lettre de M. de Masquard, lors de l'annonce du grand programme des travaux publics, M. de Freycinet avait fait répondre par son chef de cabinet :

« Les projets de M. le ministre vous inspirent des craintes mal fondées; car ils ne lui font pas perdre de vue les autres intérêts confiés à sa haute protection et particulièrement les travaux d'irrigation. »

Depuis lors, les grands travaux de chemins de fer, dont beaucoup sont improductifs, ont suivi leur cours, et les canaux d'irrigation votés, sont inexécutés.

A une nouvelle réclamation de M. de Masquard, M. de Freycinet répondit, en 1883 :

... « Je reconnais avec vous que mon programme de travaux publics ne doit pas être étendu démesurément et, qu'il est plus que temps de s'occuper des travaux d'irrigation et autres opérations intéressant l'agriculture. Si jamais j'ai voix au chapitre, vous pouvez être assuré que j'inclinerai les efforts de ce côté. Sous ce rapport, je ne renie rien des déclarations que vous a faites mon chef de cabinet : »

Nous sommes, en 1891, huit ans plus tard, après de si belles promesses, au même point.

XIV

En attendant que l'approche d'élections générales réveille la question endormie des canaux d'irrigation, et puisque les funestes traités de 1860 ont été dénoncés,

et que la France a repris sa liberté économique, il faut rechercher les moyens d'améliorer notre situation agricole. Voyons les moyens que propose M. de Masquard.

En ce qui touche l'agriculture, il considère comme une fumisterie le programme du gouvernement pour compenser les droits que demande la sériciculture.

Ce programme comprend :

1° Création de pépinières de mûriers dont les produits seraient distribués à très bas prix.

Inutiles , puisque le bas prix des cocons nous oblige à laisser improductive sur les arbres la feuille que nous récoltons sur ceux que nous avons déjà.

2° Organisation de six stations de recherches et d'études.

Est-ce que le gouvernement n'a pas accordé déja une récompense de douze mille francs de rentes, réversibles sur sa postérité, à M. Pasteur considéré comme sauveur des vers à soie ?

3° Introduction de l'enseignement théorique et pratique dans les 200 communes qui font les cocons.

C'est-à-dire que pour empêcher la jeune génération de quitter les champs, on lui enseignerait à jouer le rôle du ruiné par persuation !

4° Multiplication des primes d'encouragement.

La meilleure des primes serait , à l'aide de droits compensateurs, non protecteurs, de permettre de vendre nos cocons un peu au-dessus du prix de revient. Ne seraient-elles pas , d'ailleurs , distribuées arbitrairement ? Ne faudrait-il pas appliquer le régime des primes anx autres cultures ?

5° 200.000 fr. de subventions aux associations agricoles , etc.

On prendrait notre argent dans la poche de droite pour le placer dans celle de gauche, et il en resterait la moitié entre les mains de ceux qui font le transfert.

Cataplasmes qui coûteraient 2.890.000 par an, sans pouvoir prolonger notre agonie ! ... »

Les seuls moyens de sauver la sériciculture française, s'il en est encore temps, sont les suivants, dit M. de Masquard :

1° Décharger de tout impôt pendant 15 ou 20 ans les terres plantées en mûriers ;

2° Mettre un léger impôt à l'entrée des soies et des cocons étrangers, impôt qui comblerait le déficit causé par la décharge des terres à mûrier, et empêcherait un trop grand avilissement du prix des cocons.

XV

En ce qui touche les réformes à introduire dans notre régime économiqne, le fond de la pensée de M. Masquard c'est l'égalité pour tous, l'égalité devant les douanes, conséquence forcée du principe de l'égalité devant la loi qui régit tout notre droit social.

Il veut que le capital argent, qui rapporte des intérêts ou des profits considérables, supporte *relativement* les mêmes charges fiscales que le capital terre qui rapporte 1 ou 2 0/0, quelquefois ne rapporte rien ;

Que si les produits de l'industrie agricole sont livrés sans compensation à la concurrence étrangère, les produits des autres industries le soient également...

Il fait remarquer que les douanes ne doivent être en temps normal qu'un moyen fiscal de grever les produits étrangers de charges équivalentes à celles que supportent nos propres produits par l'impôt foncier, des patentes et mille autres ; que leur revenu permet de diminuer les impôts intérieurs ; que leur suppression ne pourrait s'obtenir que par le retour à l'état sauvage. En effet les peuplades sauvages ayant ni villes à paver, à éclairer, ni écoles, ni églises, ni théâtres à construire, ni armée,

ni juges, ni police, ni clergé, ni instruction publique à payer ,peuvent seuls se passer de douane.

C'est des douanes que les Américains tirent leurs principaux revenus.

Mais, malgré l'incontestable habileté de nos patrons et ouvriers industriels, et la vaillance admirable de nos populations rurales, tant que nous aurons à supporter de lourds impôts, il ne nous sera pas possible non seulement d'adopter le libre-échange pur, absolu, mais d'admettre, en franchise ,même avec réciprocité, les produits que l'étranger crée à moindres frais.

M. de Masquard proposait donc d'émettre les vœux suivants :

1° Que les matières étrangères et les valeurs mobilières supportent leur part des nouveaux impôts ;

2° Que les traités de commerce soient remaniés dans un sens plus conforme à la justice et par conséquent aux intérêts agricoles ;

3° Que la loi du 21 mars 1851, qui veut que l'agriculture ait un conseil supérieur *électif* pour défendre ses intérêts, soit mise à exécution ;

4° Que les cours de physique et de chimie appliqueés aux arts comprennent aussi la chimie agricole.

Ailleurs il demandait : la suppression de l'impôt foncier et des droits sur les mutations foncières, et leur remplacement : 1° par un droit de 1/2 à 1 0/0 environ sur les mutations et sur le capital des valeurs mobilières françaises, et par un droit de 5 0/0 sur les mutations des valeurs mobilières étrangères, abolition des octrois et remplacement de leur produit par un impôt sur le revenu et par des droits compensateurs ou fiscaux sur tous les produits étrangers.

On nous fera observer cependant qu'un impôt mis en France sur les valeurs mobilières étrangères pourrait amener des représailles de la part des gouvernements

étrangers. Mais M. de Masquard estime sans doute, comme nous, que créanciers beaucoup plus que débiteurs de l'étranger, nous n'avons pas à craindre ces représailles.

Son grand souci est d'améliorer la situation de l'agriculture, de façon à permettre aux ouvriers ruraux de rester aux champs; rien n'est plus désirable : ses réclamations en faveur de l'agriculture doivent d'autant mieux être écoutées qu'elle occupe près de la moitié de la population, tandis que les filatures du Nord, les mines protégées font vivre, chacune , à peine quelques centaines de mille personnes. Et si l'on considère que la population des campagnes est la meilleure clientèle de l'industrie, n'est-il pas de l'intérêt de nos industriels de la favoriser ?

Mais après avoir demandé, au nom de la justice, l'égalité de l'agriculture et de l'industrie devant les douanes, il a, en homme pratique, réduit ses prétentions.

Lors de la discussion du tarif des douanes au parlement, le ministre, M. Devès, ayant prétendu, aux applaudissements de la Chambre, que cette égalité était un chimérique espoir — ce qui n'est peut-être que trop vrai — et ayant promis des dégrèvements d'impôts — qui se feront bien attendre — M. de Masquard borne aujourd'hui ses désirs, comme dernière ancre de salut, à *l'établissement de modestes droits compeusateurs sur tous les produits agricoles étrangers*, droits dont le produit permettrait un large dégrèvement, sinon la suppression entière de l'impôt foncier.

Il formule en ces termes son programme compensationniste :

« En faveur des producteurs : *Droits compensateurs de 15 à 20* °/₀ ad valorem *sur tous les produits qui entrent en France ;*

« En faveur des consommateurs : *Mêmes droits sur tous les produits qui sortent ;* c'est le système de Bastiat.

« Égalité de tous les capitaux devant l'impôt ; impôt sur le revenu et impôt légal sur toutes les transactions mobilières et immobilières. Suppression des tarifs de pénétration qui transportent à plus bas prix les produits étrangers que les produits français. »

Pour répondre au *Petit Marseillais*, il formule pourtant, dans un moment d'irritation sans doute, un programme nettement protectionniste qu'il engage les électeurs ruraux à imposer à leurs députés, programme dans lequel figure la franchise pour les produits dont l'agriculture a besoin : fer, machines, houilles, étoffes, engrais , etc., et l'application de droits d'entrée de 50 à 80 °/₀ à tous les produits agricoles étrangers similaires ou non ; le remplacement de l'impôt sur les revenus fonciers et les transactions foncières par un impôt sur les revenus et transactions industrielles , commerciales et financières ; l'établissement d'un tarif de protection, transportant à plus bas prix les produits nationaux que les produits étrangers. C'est aller trop loin , mais je crois bien qu'il n'a pas d'illusion sur le sort réservé à ce programme protectionniste.

XVI

Le parlement va discuter le tarif des douanes ; sa tâche est ardue :

Nous savons bien que les calculs et les plaintes de M. Masquard ne sont pas sans quelque exagération ; mais il faut crier fort pour être entendu.

Nous n'ignorons pas que si nos exportations paraissent trop inférieures à nos importations depuis les traités de 1860, on ne doit pas en conclure que la différence constitue un déficit réel pour nous , doit être considérée comme le présage certain d'une ruine prochaine ; car, d'une part, la valeur donnée, dans les tableaux des doua-

nes, à nos produits exportés, n'est pas celle de leurs prix de vente au dehors, et bon nombre de nos produits, achetés directement par de riches étrangers en visite ou en séjour dans nos villes industrielles, ne figurent pas dans ces tableaux ; d'autre part, l'étranger nous paie chaque année, sous forme de coupons d'intérêts ou de rentes, des sommes considérables qui comblent, en tout ou en partie, le déficit apparent de nos exportations. Mais partout, dans tous les pays, on protège les produits nationaux ; nous devons aussi défendre les nôtres.

Actuellement, et au moins pour longtemps, le libre échange pur est impossible ; il en est de même du protectionnisme absolu. Cependant l'industrie agricole ne doit pas être sacrifiée à l'industrie manufacturière, cela est certain; il est certain aussi qu'elle l'était par les défunts traités de commerce ; mais toutes les industries d'un pays sont solidaires. Quand même on aurait eu tort de donner trop de développements à l'industrie manufacturière, elle existe ; il n'est ni juste, ni prudent, ni possible de la supprimer ; il faut, par des mesures sages et équitables, permettre aux deux industries de vivre côte à côte.

Il faut tenir compte aussi des exigences des nations étrangères ; car on ne peut les méconnaître entièrement. On sait que des efforts sont faits pour nous isoler économiquement et politiquement, et l'on peut craindre les conséquences d'un isolement amené par des mesures prohibitives, quoique notre marché, le plus riche du monde celui ou veulent pénétrer tous les producteurs étrangers, soit le meilleur débouché de notre industrie nationale et quoique de tous les pays, le nôtre soit celui qui, par la variété et l'importance de ses produits, pourrait le mieux se suffire.

Il y a néanmoins beaucoup à prendre dans les revendications de M. de Masquard et de l'agriculture ; en

leur donnant quelques satisfactions, en réalisant des économies nécessaires et possibles, par l'ordre de nos finances, la réduction du nombre toujours croissant des fonctionnaires, on retiendra les ouvriers aux champs, on relèvera l'agriculture qui ne cessera jamais d'être la plus utile, la plus importante de nos industries, et l'on accroîtra la prospérité générale du pays.

Si l'on croit la conclusion de traités de commerce inévitable, qu'ils n'aient pas une trop longue durée, et qu'ils puissent être modifiés à temps, selon les besoins de l'agriculture et de l'industrie.

Les réformes que l'on accomplira ne seront, d'ailleurs, pas les dernières, nous l'espérons. Bien que M. de Masquard, agriculteur convaincu, ne voie de salut que dans la protection accordée à l'agriculture remise en honneur; quoiqu'il nous dise, avec quelque raison, que « la grande industrie agricole est la base de l'édifice social, et que lorsque cette base est ébranlée, ruinée, l'édifice chancelle et bientôt s'écroule dans la fange et dans le sang, » nous n'osons pas dire avec lui que « la loi du progrès continu est un rêve, que les nations tournent et tourneront toujours dans le même cercle, commençant par l'agriculture et la liberté, finissant par les excès du mercantilisme, de la bâtisse, de l'agiotage et du despotisme. »

Nous avons plus de confiance dans l'intelligence, l'habileté, le courage des chefs d'industrie, des ouvriers et des travailleurs de notre pays ; dans le génie de notre race, et dans son bon sens élevé ; dans l'avenir de l'humanité.

La nation française a supprimé le despotisme, elle saura prévenir les autres excès, et nous ne lisons pas sans émotion ces paroles, que nous voudrions appeler prophétiques, de notre grand penseur Victor Hugo :

« Un jour, avant peu, les nations qui résument l'humanité : France, Angleterre, Allemagne, Belgique, Suisse,

Italie, Espagne, Autriche, Grèce, Danemarck, Hollande, Russie, Suède et Norvège, — s'allieront et se fondront comme les couleurs du prisme dans une radieuse courbure céleste ; le prodige de la paix apparaîtra éternel et visible au-dessus de la civilisation, et le monde contemplera ébloui l'immense arc-en-ciel des peuples unis de l'Europe. »

Il n'y aurait plus alors de douanes ; il y aurait moins d'impôts. Si c'est un rêve de poète, c'est un beau rêve.

MARCELLIN CLAVEL.

LE VIRTUOSE

— Nanette !

— Monsieur ?

— Quelle heure est-il ?

— Cinq heures, Monsieur. Auriez-vous, par hasard, la fantaisie d'aller courir chez ce malade ? Une lieue à cette heure, dans la montagne, par des chemins de lièvre, chez des gens qui n'ont pas seulement un verre de vin à vous offrir !

Le personnage qui tient ce beau discours n'est autre. comme bien on pense, que la vieille gouvernante du curé de Signac. Assise dans l'embrasure d'une fenêtre de la cuisine enfumée, elle regarde, par une porte entrebaillée, dans le cabinet de son maître, l'aiguille en main, l'ouvrage sur les genoux, les lunettes remontées sur son front ridé.

— Ce sera comme il voudra, ajouta-t-elle tout bas, en reprenant sa couture : mais, à sa place, je sais bien ce que je ferais. Ils sont si reconnaissants les gens de ce pays-ci ! Ils méritent bien qu'on se dérange pour eux, au risque d'attraper une fluxion de poitrine ! C'est affaire, après, à Nanette de réparer les pots cassés ; et il ne leur viendrait pas même l'idée d'envoyer une poule pour faire un bouillon à ce pauvre agneau.

C'est ainsi que Nanette appelait son maître quand son cœur parlait, et il est juste de dire qu'il parlait souvent.

Laissant de nouveau l'ouvrage tomber sur ses genoux et remontant un peu plus ses grosses lunettes sur son

front, elle regardait d'un air de commisération dans le cabinet du curé, tandis qu'une chatte grise faisait ronron à ses pieds, qu'un petit chien blanc couché auprès, le museau noir posé sur ses deux pattes allongées, la regardait de ses deux yeux noirs aussi, et qu'une poule vieille et maigre, dernière réserve de la ménagére, béquetait, dans nn coin, quelques grains de blé mêlés de son.

Et puis le travail de recommencer, un travail minutieux, long, une vraie toile de Pénelope ; il s'agissait, pour la vieille Nanette, qui n'avait guêre raccommodé en sa vie que des bas et poussé l'aiguille que dans la grosse toile, de remettre une aube en état de servir à la messe du lendemain. Elle paraissait s'escrimer en vain, faisant des points de Sainte-Anne, suivant l'argot du métier, là où il aurait fallu le point de tulle, ouvrant un trou pour en boucher un autre ; et toutefois ayant l'air de se complaire dans son œuvre jusqu'à en sourire de plaisir, tant le cœur y était !

— Voilà qui est fait, se dit-elle enfin. Elle pendit l'aube à un clou et se mit en devoir de vaquer à d'autres affaires, non sans se retourner pour la regarder.

— Il pourra dire sa messe comme ça demain, le pauvre agneau, murmurait-elle ; ce n'est pas Mlle Rose qui aurait daigné raccommoder ça ! Ça met une fleur sur un autel, ces sacristines ; mais ça croirait se déshonorer à donner un point, ça n'a pas été à la pension pour rien ! On dit que mon maître sera un jour doyen de ville. Il aura des pensionnats sur sa paroisse, alors. Comme j'aurai soin que ces bonnes religieuses enseignent un peu moins à broder et un peu plus à coudre !

Elle se tut, se rapprocha de la porte du cabinet à pas de loup, et regarda le curé qui était tout dans ses études. La figure de la bonne fille avait une expression toute

maternelle ; et les larmes lui venaient aux yeux, à contempler le jeune prêtre.

— Pauvre agneau ! non content de se tuer avec ses paroissiens, il se tue encore avec ses livres. Qu'il a donc peu de santé ! Dire que cette aube que je viens de lui raccommoder pour sa messe , lui servira peut-être au tombeau. Les évêques devraient bien regarder un peu plus où ils logent leurs prêtres. En voici un qui aurait besoin d'être mis dans une serre, et qu'on a perché sur un rocher battu des vents d'hiver.

Le curé, que son devoir appelait auprès du malade en question, et qui n'avait pas l'habitude de se laisser arrêter par les sollicitudes de sa cuisinière, si vénérables fussent-elles, prit son chapeau, son bâton et sortit. C'était un homme de trente-deux ans à peu près, d'une taille élancée, aux cheveux blonds, fort distingué de toute sa personne , mais ayant quelque chose de chancelant dans la démarche et de languissant dans le regard qui semblait douner raison aux appréhensions de sa gouvernante. Son chien se dressa joyeux pour le suivre ; et avant que Nanette eût articulé une nouvelle observation ou fait la moindre communication, ils avaient disparu.

II

On était aux premiers jours d'automne. Un vent frais venait des montagnes prochaines ; le soleil semblait se reposer de ses fatigues d'été en ne versant sur la campagne longuement fécondée de ses feux qu'une lumière douce et tranquille. Les plaines et les vallées étaient silencieuses ; les oiseaux se croisaient dans l'air d'un vol plein de mollesse, et leur chœur avait fait place aux petits cris joyeux par lesquels ils s'appelaient.

Perché comme un nid d'aigles sur un rocher entre l'église et la mairie, le presbytère de Signac commandait un

paysage magnifique. Au fond du ravin, au nord, mugissait le torrent de Ragouze ; à gauche, sedressait une montagne dont les crêtes garnies de pins séculaires, se baignaient dans les flots lumineux du soir ; à droite s'échelonnaient les mamelons déboisés où des troupeaux de moutons paissaient par petits groupes une herbe fine et salée, sous la garde de trois ou quatre pâtres immobiles comme des piquets ; à mi-côte fumait silencieux le hameau de Signac d'où l'on descendait, par une pente douce, entre deux bancs de granit rougeâtre, dans une plaine nue et sans limites, quelque peu semblable à celle qui, de Rome, s'étend à l'ouest, du côté d'Ostie, laissant entrevoir au loin les miroitements de la mer au soleil. L'Océan bornait la vue de ce côté comme par une ligne d'azur très visible, surtout au soleil couchant.

Tout à coup, d'une fenêtre entr'ouverte du presbytère, s'échappèrent des accents d'une harmonie qui contrastait fort avec la sévérité des lieux. Un violon divin préludait. paraissant demander au calme de l'heure et aux dernières clartés du jour une inspiration céleste. L'*Ave Maria* de Gounod répondit d'abord à cet appel ; et jamais parût-il plus suave et plus élevé ? Après, vint une fantaisie de *Jérusalem* de Verdi dont l'ampleur et l'éclat semblaient faits pour le paysage. Les derniers sons du roi des instruments expirèrent dans les modulations indécises qui tantôt s'élevaient, tantôt s'abaissaient, laissant place à la fantaisie de l'artiste qui s'abandonnait visiblement à l'improvisation, une improvisation d'un génie naissant, mais ayant déjà sa marque ; quelque chose comme une rêverie de Chopin ou de Mozart enfants.

Qui donc s'amusait ainsi à charmer la solitude et le silence du presbytère et à tromper la trop longue attente de Nanette en souci de son maître ? Un enfant, au regard ardent et profond, à la longue chevelure noire, portant culotte courte, bas rouges et veste bleue de roi, élève du

censervatoire de Paris, classe Massart. Il avait nom Octave, mais son oncle aimait à l'appeler le *virtuose*, ce qui en imposait beaucoup à Nanette qui, prenant le mot dans le sens de *vertu*, croyait voir un petit saint dans le disciple de Paganini.

Notre virtuose était, pour lors, mieux qu'un petit saint : c'était un petit ange. Il s'ignorait dans son talent ; mais connaissait Dieu d'autant, l'aimant et le servant avec ferveur et naïveté.

Souvent, pendant les actions de grâces de son oncle, ayant entendu la messe du fond d'une chapelle déserte, il venait à pas comptés dans le sanctuaire, proposer au bon prêtre de dire avec lui le chapelet.

— Si tu veux, nous dirons le chapelet ?

A quoi l'oncle, cachant son émotion :

— Dis-le toi, je répondrai.

Et l'on disait le chapelet, la petite tête noire de l'enfant émergeant de la stalle du curé. Nanette contemplait ce tableau, du fond de l'église, et elle se réjouissait dans son cœur.

III

Et cependant, il était nuit noire, et M. le Curé n'était pas rentré.

Mon Dieu ? se disait Nanette, comme il tarde à venir ! Un malade dans ce désert est toujours en danger. On a tué des prêtres sous prétexte de malades. Mon maître est allé à Malbos, cette grange perdue dans les bois, où une famille toute entière fut assassinée pendant la grande Révolution. J'ai peur, Octave, si tu allais au devant de ton oncle ?

— Oh ! il est bien trop nuit, répondit l'enfant.

Comme il disait ces mots, la porte s'ouvrit pour laisser passage au curé et à son chien, tout heureux de rentrer

au logis après une si longue course. Un troisième personnage suivait, sac au dos, grand chapeau rabattu, bâton de touriste et de géologue à la main.

— Une visite ! s'écria Nanette, et une visite à cette heure ! Miséricorde ! J'avais des raisons de me faire des idées noires.

Et elle jeta un coup d'œil de pitié sur le poulet qui était venu se réfugier dans l'âtre avec la nuit, à côté du chat, paraissant dormir en bonne amitié avec lui.

Le curé sourit de l'effarement de sa cuisinière, et sans mot dire, il introduisit son hôte dans son cabinet pour y attendre le dîner dont les circonstances motivaient assez le retard. C'était une pièce blanchie à la chaux, pauvrement meublée, à cela près, cependant, qu'on y voyait beaucoup de livres, et des mieux choisis. Une table de travail sur laquelle régnait un certain désordre d'homme d'étude ; quelques chaises fraîchement rempaillées ; quelques gravures de Paul Delaroche et de Jalabert ; sur la cheminée, une statue de la Vierge ; un violon oublié sur une chaise : c'était tout le cabinet du curé de Signac :

— Voilà comme j'aime à voir les curés hommes d'études, et, au besoin, artistes, dit le nouveau venu, un gros riche de Bordeaux que notre curé y avait connu quand il était vicaire de la cathédrale.

— Malheureusement, répondit le curé, la botanique et la géologie, vos deux passions, n'y sont pas représentées.

— Oh ! mais je suis musicien, aussi, et mélomane, s'il vous plaît. Or, je vois là un violon, ça fera bien mon affaire. Un *amate!* dame !

A ces mots, le virtuose, qui était resté dans la cuisine pour aider Nanette à préparer le festin, avança sa petite tête dans le cabinet, regardant l'étranger de tous ses yeux, s'imaginant peut-être que c'était là quelque maître renommé, auquel la sollicitude de son oncle allait le con-

fier. Nanette elle-même parut voir d'un bon œil ce goût du fâcheux visiteur pour la musique.

— Octave lui jouera du violon, se disait-elle non sans malice, et il oubliera qu'il a mal dîné.

IV

On dîna un peu tard, et on trouva qu'on avait bien dîné, car Nanette y avait mis toute sa science et toutes ses provisions. Avant tout, il fallait que le *pauvre enfant* fût content, et que n'aurait-elle pas fait pour cela! Mais il y avait un point noir pour la bonne fille : le menu du lendemain, si le lendemain il devait y avoir, n'était rien moins qu'assuré ; car le poulet ne dormait plus dans l'âtre ni ne bequetait plus dans son coin.

La soirée se passa à causer de science et de littérature et à faire de la musique. M. X... étala sur la table le butin de géologue et de botaniste qu'il avait fait dans la journée, et il ne fut pas surpris que le curé s'intéressât à ses trouvailles et en parlât en connaisseur. Les lettres eurent leur tour, amenées adroitement par le curé dont c'était le terrain. Auteurs sacrés et profanes, anciens et modernes furent passés en revue comme ils ne l'avaient probablement jamais été dans cet humble cabinet. Le curé tenait la corde ici ; mais M. X... ne restait pas en arrière. Il était membre de plusieurs académies et il tenait à ce qu'il y parût. Académicien, le curé l'était aussi, et lauréat de l'Académie française, par dessus le marché. Ils trouvaient donc à parler l'un l'autre, au grand désespoir de Nanette, qui, jugeant les choses du fond de sa cuisine, tremblait que « le grand monsieur, » comme elle l'appelait, ne prit goût au presbytère de Signac, et n'y passât la journée du lendemain. Elle n'était pas avare, Nanette ; mais elle savait la bourse de son maître petite,

bien petite, et ses goûts distingués quand il avait du monde.

Où l'excellente fille eût été tentée d'applaudir, par exemple, c'est quand elle entendit « le grand Monsieur » dire brusquement à son maître :

— A quoi pensent donc les évêques, Monsieur l'abbé, quand ils envoyent des hommes de votre valeur dans des trous comme celui-ci ?

— A faire le bien, répondit modestement le curé. On fait le bien partout. Les âmes sont partout les âmes.

— Oui, mais elles n'ont partout ni les mêmes besoins, ni les mêmes exigences. Le dernier de vos confrères ponrrait faire ici le bien comme vous le faites vous-même. L'Evangile ne dit-il pas qu'il ne faut pas mettre la lumière sous le boisseau ?

— Il dit aussi que Notre-Seigneur, qui était la lumière elle-même, ne dédaigna point d'instruire le menu peuple, qu'il en fit même son œuvre de prédilection.

— Le peuple en fut-il bien reconnaissant à Notre-Seigneur ?

— Oh ! nous ne spéculons sur la reconnaissance de personne, Monsieur. L'ingratitude, voilâ la couronne de l'apôtre ; l'autre est au Ciel, s'il en a mérité une autre.

— Amen ! dit M. X... Mais ce violon, ajouta-t-il en désignant du doigt l'instrument oublié sur une chaise, est-ce aussi pour les oreilles délicates des habitants de Signac que le voilà ?

— Octave; appela le curé, viens faire voir à Monsieur l'usage que nous faisons de notre violon.

V

Le virtuose n'attendait que ce signal. Il laissa dans la cuisine le chien avec lequel il jouait, et se présenta gaîment, toujours disposé à payer son écot avec son violon.

M. X... avait dîné avec le petit jeune homme, sans que rien n'eût pu lui faire soupçonner en lui un violoniste. Violoniste lui-même, il prit vivement l'instrument des mains d'Octave avant que celui-ci en eût seulement tâté l'accord ; et, d'un archet puissant, il se livra à des variations brillantes fort loin d'être sans mérite, quoique ou parce que improvisées. Le curé paraissait surpris. Le virtuose écoutait les yeux baissés. M. X... put prendre cette attitude pour du découragement. Très bienveillant, il se hâta de rendre le violon à l'enfant en lui disant :

— J'adore la musique, mais je ne suis point musicien ; à vous, ajouta-t-il avec un sourire, à faire parler ce bois.

— Point intimidé par le talent réel du « grand Monsieur », encouragé plutôt, l'enfant prit position, promena deux ou trois fois, d'un bout à l'autre son archet sur ses quatre cordes avec une grâce, une ampleur, une énergie, qui firent ouvrir de grands yeux à M. X...

— Attention ! dit celui-ci.

Et s'étant assis, il croisa les bras sur sa large poitrine, regarda son homme, et attendit.

On commença par un *concerto* de Viotti, musique charmante qu'on a l'habitude de mettre entre les mains des élèves, qui a peut-être été écrite pour eux ; mais à laquelle les maîtres eux-mêmes auront toujours du plaisir. Puis vint le second *concerto* de Roche, ce pont-aux-ânes des élèves du conservatoire. Il fut enlevé avec un véritable brio.

— Je suis ravi, dit M. X... ; et cependant. je vous ferai une critique. Il me semble que vous mettez trop de fioriture dans cet admirable morceau. On nous avait appris à le jouer plus sévèrement.

— Je suis de votre avis, répondit gravement le virtuose. Je l'ai joué moi-même, dans le temps, avec plus de sobriété. C'est M. Massard qui m'en a changé la manière,

peut-être à tort. Le conservatoire n'est point infaillible.

—Enfin arrivèrent les fugues de Bach. Elles y passèrent presque toutes, sans que M. X... dit jamais : c'est assez. Le virtuose dut rendre les armes, harassé de fatigue.

— Merci, mon ami, lui dit M. X... : *tu Marcellus eris.* Je ne m'étonne pas maintenant qu'il y ait un violon ici ; ou plutôt, je m'étonne beaucoup qu'il y ait un tel violoniste. Il n'y a pas que votre oncle qui ne soit pas à sa place, mon ami.

Le virtuose sourit, s'inclina et sortit pour aller retrouver son chien, et le remercier de s'être tenu à quatre pour ne pas hurler après le violon, comme il le faisait très souvent.

— Vous avez là un génie, monsieur l'abbé, dit M. X...

— Un génie, certainement, répondit le Curé ; mais un génie qui avortera, faute d'études suffisantes. Nous nous étions saignés, son père et moi, pour l'envoyer au conservatoire de Paris, sous la garde de sa mère. Son père est mort; sa mère aussi. Il a dû me revenir, il y a un an, très fort déja, mais pas assez pour se passer de maître. Nous l'appelons le Virtuose ! Il aurait pu l'être ; il ne le sera pas malheureusement.

— Il le sera, reprit vivement M. X... Il le sera, Dieu permettra qu'il le soit.

— Il le devrait, ce me semble ; car je suis persuadé que ce serait-là un artiste chrétien, un Mozart peut-être. Mais les moyens pécuniaires manquent. Moi-même je lui manquerai sans doute bientôt. Nous n'étions pas forts, dans notre famille ; je suis le dernier de ma race, à part cet enfant, et je crains de le laisser trop tôt.

— Oh ! chassez ces idées noires, monsieur l'abbé. Vous ne mourrez pas. Vous vivrez pour faire usage d'un talent que la Providence ne vous a pas donné en vain. Vous sortirez d'ici, vous et votre neveu. Je vous en donne ma parole. J'ai mon idée.

Sur ce M. X... prit congé de son hôte tout ému, serra la main du Virtuose, glissa dans celle de Nanette une grosse étrenne, et s'en fut demander à une pauvre auberge du village un lit qui ne se trouvait pas au presbytère. Il devait revenir au printemps prochain.

VI

M. X... rentra tout de suite à Bordeaux pour s'occuper de ce qu'il appelait « son idée. » Il avait, en effet, son idée qui était que le Curé de Signac devait être fait évêque (rien que cela). Point dévôt, républicain et très influent à Bordeaux et même à Paris , son patronage emporterait la place. D'autres, de moins de mérite que le curé de Signac et aussi jeunes , avaient été nommés évêques : pourquoi son protégé ne le serait-il pas ?

— Voilà, se disait M. X... : l'oncle une fois évêque, le neveu regagne le conservatoire et il en sort *étoile*, style du métier.

Sur l'heure, M. X... entreprit ses démarches. Il était parent, par sa femme, du ministre des cultes (et où n'arrive-t-on pas par les femmes) ; il était en bons termes avec le préfet de la Gironde et avec presque toute la députation du département. Pour comble de bonheur, l'archevêque lui-même le voyait d'un bon œil à cause de ses larges aumônes. Les choses devaient aller bien et vite. Pour le servir à propos un évêché vint à vaquer.

— Voilà mon affaire, se dit M. X...

Il va sans dire que de ce projet, le Curé de Signac ne savait mot.

On touchait à la fin de l'hiver. Toutes les ouvertures de M. X..., à Paris, comme à Bordeaux, avaient été bien accueillies. Restait à faire le siège du nonce qui avait son candidat à lui, un refusé de la dernière promotion, et qui se faisait tirer l'oreille. Le nom du curé de Signac

n'en avait pas moins été mis sur la liste des *épiscopables*, au premier rang.

Le mois de mai était arrivé là-dessus et, avec lui, le moment de tenir la promesse que M. X... avait faite au curé de Signac d'aller le voir ; mais des affaires l'ayant appelé à Tou'ouse, il dût y séjourner un mois, pendant lequel il resta étranger aux affaires de son département et de son diocèse ainsi qu'à toutes les nouvelles qui pouvaient y avoir cours.

Combien on pense, M. X... grand amateur d'opéras, ne dédaignait pas même le café-concert quand il y avait, d'aventure, un artiste digne d'être entendu. On lui parla d'un jeune violoniste remarquable qui allait de l'un à l'autre de ces établissements, dans cette cité de Clémence Isaure où, de tradition, on adore la poésie et la musique. Un jour de juin qu'il se trouvait au café dans l'espoir d'entendre l'artiste en question et de le comparer au neveu de son futur évêque, il vit entrer en effet un jeune musicien, presque un enfant, tout de noir habillé, et suivi d'une vieille femme du peuple, également en noir. La vieille femme disparut du côté de l'office, et le jeune homme monta d'un pied léger sur l'estrade, son violon à la main. Il salua, racla quelques accords et puis joua, ravissant les uns, ennuyant les autres comme de juste. Après quoi, il descendit et parcourut les rangs pressés des consommateurs, faisant la quête. Arrivé devant M. X..., il s'arrrêta interdit et se troubla. Aussitôt, de laisser là sa quête, de remonter sur l'estrade, de boucler l'étui de son violon et de disparaître, suivi de la vieille femme qui avait l'air de ne rien comprendre à cette fuite précipitée.

M. X... s'était troublé aussi. Il sortit après les fugitifs, les suivit de loin et les rejoignit sur l'un des quais de la Garonne. au moment où ils allaient entrer dans une modeste auberge.

VII

— Comment ! s'écria M. X..., c'est vous, mon virtuose ?

— Oui, c'est moi, murmura l'enfant entre deux sanglots.

— Mais comment êtes-vous ici ?

— Mon oncle est mort, monsieur.

— Oh ! quoi ! votre oncle est mort à la veille de devenir...

— Mort et enterré, monsieur, dit vivement la vieille femme qui n'était autre que Nanette. Ce pauvre agneau est mort victime de son dévouement à ses paroissiens, lesquels ne se souviennent déjà plus de lui. Vous savez, monsieur, cette maudite grange d'où il revenait quand il eut le plaisir de vous rencontrer ? Ce malade l'a fait courir tout l'hiver qui a été rude. Une nuit de janvier, on vint le chercher pour aller encore là. — Monsieur, lui dis-je, il fait bien froid, vous prendrez mal, faible comme vous êtes. Il toussait, en effet, que c'était pitié de l'entendre. Lui, selon sa coutume quand le devoir parlait, ne prit pas garde à mes observations. Il se leva et partit précédé d'un paysan qui éclairait ses pas avec une lanterne, mais si enfumée qu'on n'y voyait goutte. Il ne rentra qu'au petit jour, pâle et défait. Il se coucha et fit une maladie assez longue. Quelques mois après, alors que nous le croyions guéri, il fut pris d'un vomissement de sang qui l'a emporté.

Pendant ce récit, les larmes du virtuose n'avaient cessé de couler, et M. X... avait eu beaucoup de peine à retenir les siennes.

— Et qu'avez-vous fait ensuite, ma bonne Nanette, demanda M. X... en pressant vivement les mains de la vieille femme dans les siennes ?

— Ce que vous voyez, monsieur, mon maître ne lais-

sant d'autre parent que son neveu que voilà, et étant mort sans fortune, nous avons vendu ses hardes et les miennes ; et n'ayant pas de quoi vivre autrement, M. Octave m'a dit que nous vivrions tous deux de son violon, si je voulais lui tenir lieu de mère, de ville en ville où il jouerait. Voilà comment nous sommes venus jusqu'à Toulouse. Nous avons eu bien du mal, monsieur.

En ce moment, un petit chien blanc sortit de l'auberge devant laquelle on était arrêté, et vint remuer la queue entre le virtuose et Nanette. C'était le chien du pauvre mort.

M. X... ne put retenir ses larmes devant ce tableau auquel pas un trait touchant ne manquait. Il prit de nouveau les mains de Nanette dans les siennes, embrassa tendrement Octave, voulut faire une caresse au chien qui la refusa avec un petit grognement.

— Venez me voir demain, dit-il, place du Capitole, numéro 20.

Le parti de cet homme généreux fut vite pris.

— Je n'ai pas pu faire l'oncle évêque, se dit-il ; j'ai le devoir, le pouvant, de faire du neveu un véritable virtuose.

Octave et Nanette furent fidèles au rendez-vous. Le chien lui-même y vint et parut reconnaître d'instinct, sinon de mémoire, le protecteur de la famille.

— Octave, dit M. X..., nous partons pour Bordeaux. Vous vous reposerez quelque temps chez moi avec Nanette et votre chien. Nous ferons de la musique, et puis nous verrons.

Ils firent de la musique pendant tout l'été dans une belle maison de campagne que M. X... possédait dans la banlieue de Bordeaux. La rentrée des classes du Conservatoire arrivée, M. X... appela Octave et et Nanette dans son cabinet.

— Voici le moment de nous séparer, dit-il. Nanette,

voilà 10,000 fr. que je vous dois pour avoir aidé à mon service pendant cet été.

— Et vous, mon ami, voilà mon *Stradivarius* pour prix des leçons que vous m'avez données pendant ces quatre mois. Avec cela, partez tous deux pour Paris : vous, Nanette, pour continuer à servir de mère au neveu de mon ami ; et toi, Octave, pour devenir, à l'aide du Conservatoire, le virtuose que ton oncle avait rêvé.

Il en a été comme ce genéreux ami l'avait souhaité et voulu. Octave est devenu véritablement le *virtuose* ,un virtuose chrétien. Prix de Rome à dix-neuf ans, il en revint pour faire exécuter une messe de *Requiem* de sa composition dans l'église de Signac. C'était là sa première œuvre. La seconde fut une sonate qu'il joua le lendemain au théâtre de Bordeaux, avec accompagnement du plus brillant orchestre en l'honneur de M. X..., son second grand oncle, comme il l'appelait.

Ce double devoir de reconnaissance accompli ; le virtuose prit son essor qui n'a fait depuis que grandir dans le monde artistique, où il est devenu l'*étoile* prédite par M. X..,

La messe avait été exécutée avec le concours des meilleurs artistes de Bordeaux. Quant à la sonate, elle avait soulevé des transports d'admiration, et les fleurs étaient venues pleuvoir de tous les points de la salle sur le virtuose. M. X... alla lui serrer la main sur le théâtre, aux applaudissements de l'assistance, dominés par ceux d'une femme du peuple qu'on se montrait dans une loge, au milieu de Mme et Mlle X.

— C'est sa mère, disait-on.

C'était Nanette.

D'autre part, le lendemain on pouvait voir notre jeune homme, élégamment costumé, portant barbe et cheveux en brosse, se promener aux *Quinconces* avec un chien blanc en laisse. Elle avait bien vieilli la petite *Mis* du

presbytère de Signac, mais on avait essayé de réparer l'irréparable outrage des ans par une coupe savante de son poil long et en l'affublant d'un collier rouge et or, dont elle paraissait fière, au moins autant que d'être conduite par le triomphateur de la veille.

A. DELACROIX.

CAUSERIE PYRÉNÉENNE

Deux ingénieurs se disputent le triste honneur de déshonorer la Jung-Frau : la morale vulgaire les absout, la morale alpestre les réprouve. Sans doute, ils travaillent pour l'humanité invalide, et leur œuvre de vulgarisation doit profiter à la légion des Perrichons naïfs, heureux d'admirer sans fatigue de nouvelles « mères » de glace. Mais les touristes épris de leur art gémissent de voir la Suisse devenir la terre classique de la banalité, et déshonorée par ces hôtes perchés au niveau des neiges éternelles, par ces funiculairss enfumés qui s'accrochent aux flancs des pics à la façon des chenilles ou rampent sous terre pour cacher leur honte. Ils maudissent les épicuriens qui lassés des petites émotions de la plaine, les seules qui leur conviennent, ont eu les premiers la funeste idée de rechercher les fortes émotions de la mon. tagne.

Le comfort détruit le pittoresque et la poésie. De modestes cabanes bien abritées du vent et de la pluie, meublées d'un lit de camp, d'un poële et d'une batterie de cuisine, où l'on puisse se mirer, c'est le dernier mot du luxe, c'est encore de la poésie. Au delà, c'est de la prose, et de la plus laide.

Si encore le besoin de confort n'avait défiguré que le Righi, le Schanige-Platta et autres taupinières on se serait facilement consolé.. Mais la lèpre menace d'attaquer la Jung-Frau : halte-là' uessieurs les ingénieurs !

Les Pyrénées avaient jusqu'à présent échappé à la

contagion. Il n'en sera plus ainsi : l'Entécade, un de ces plus gracieux observatoires, aura son ruban de fer. Que la mode s'en mêle, et le mal est sans remède. Les ours et les izards, représentants attitrés de la sauvagerie pyrénéenne, quitteront la France devenue trop civilisée, pour l'Espagne en attendant le jour où l'Espagne elle-même aura cédé aux objurgations des touristes en chambre et se sera prêtée à leurs fantaisies coupables.

Hâtons-nous donc de parcourir les Pyrénées. Nous, amateurs de solitude, nous préférons le silence de leurs vallées au bourdonnement industrieux des hôtels suisses. Il y a encore du charme à s'égarer dans ces régions primitives et là de réciter « l'*Odi profanum vulgus*, » Credo de l'alpiniste. On n'est pas sollicité, au détour du sentier, par le cri du portier à tablier vert qui offre une chambre à prix modérés. En fait d'hôtel, de mauvaises cabanes à la toiture disjointe, ouvertes aux intempéries ; il arrive parfois que l'on est obligé de recourir à la complaisance d'un rocher et de lui demander un abri contre l'humidité de la nuit. Là au moins on n'a pas de compagnon de couche, on n'est pas exposé, comme dans les huttes de pâtres, à cohabiter avec des individus d'une saleté préhistorique.

— Pouah ! diront les fanatiques du lit bassiné. — Bravo ! riposteront ceux qui ne craignent pas de renoncer de temps en temps à leurs chères petites habitudes et de mépriser le convenu. Ces bergers ne prennent pas leur « tub » du matin, d'accord ; mais ce sont de grands enfants, aux âmes neuves, qu'on est heureux de rencontrer dans un siècle de jeunes vieillards. Ils ont peu d'émotion ; qu'importe, si la qualité supplée à la quantité. Et qu'on ne vienne pas parler des dangers d'une telle Société : les promeneurs qui ont eu à s'en plaindre ont eu la malechance de rencontrer des êtres mal équilibrés, des déclassés en qui une instruction mal ébauchée avait

fait germer le dégoût d'une situation inférieure. Mais, en genéral, il ne viendra jamais à l'esprit d'un berger qui aime sa vie d'indépendance et de grand air de jalouser le touriste et de s'attaquer à sa bourse.

Ce tableau des séductions de la vie pyrénéenne ne convertira pas les réfractaires, dormeurs impénitents, causeurs blasés, gastronomes grincheux. Ils ne peuvent se faire à l'idée d'une Thébaïde où l'on ne trouve que lits de fougère, des êtres ignorants et peu expansifs, et point de cuisine. Ils sont insensibles aux délices de ce paradoxe : Vivre à l'aventure et contre les régles mesquines de l'hygiène en plein XIXme siècle, époque d'utilitarisme et de platitude, trouver en Europe et à portée de la main un pays où l'on puisse mener pour quelques jours l'existence vagabonde du trappeur.

C'est bien là un attrait particulier aux Pyrénées. La nature n'y est pas enlaidie par la main de l'homme ; inconnues, les cascades éclairées à la lumière artificielle ; inconnus, les glaciers qu'on ne peut traverser que moyennant un droit de péage, comme un vulgaire pont suspendu. Tout y est en retard : aucune route carrossable ne franchit encore le massif central (les deux chemins de fer actuellement projetés passeront par Laruns et Saint-Girons) ; des sentiers de mulets, à peine frayés et à la merci du moindre orage, et c'est tout. Des chemins, excellents autrefois et praticables aux chevaux, sont en friche et absolument dégradés : tel le port de la Pez, dans le Haut-Louron.

Cette rusticité rend les Pyrénées chères à leurs rares visiteurs : interrogez le comte Russell qui a passé trente années à les explorer, sans jamais se lasser, et vous partagerez son enthousiasme communicatif.

Les Pyrénées ont ce charme inconscient des filles de la campagne, gauches et timides, inconscientes de leur beauté. Les Alpes se savent belles : en demoiselles bien

apprises, elles connaissent les ressources da la coquetterie.

Les spectacles sont plus grandioses dans les Alpes : la pyramide du Cercin et les plaines neigeuses du Gomer-Grat arracheront toujours des cris d'admiration. Il y a aussi l'appât du danger, les péripéties de la lutte contre les difficultés et le plaisir de la victoire ; l'intérêt des ascensions est décuplé par ces émotions primesautières. Mais tout cela est gâté par les abus d'une civilisation envahissante qui poursuit le touriste jusque sur la cime des montagnes. Tout est réglementé : la course du Mont-Blanc est précédée de formalités qui la font ressembler étrangement à une visite dans un de nos monastères ; les moindres détails sont prévus. La liberté d'allure est sacrifiée ; sacrifice nécessaire, sans doute, mais pénible.

Les Pyrénées ne sont grandioses que par intervalles ; le plus souvent elles se contentent d'être gracieuses et pittoresques. De plus, le péril y est rare ; les mauvais pas ne manquent point , mais ils durent peu. Ce double désavantage est compensé par la sauvagerie des lieux et par l'absence de comfort.

Enfin , et c'est leur plus beau titre de gloire, elles offrent des contrastes qui surprennent l'observateur le plus superficiel. Transportons-nous par la pensée sur la ligne de faite par exemple au port de Céo, entaille qui semble faite au tranchet, tant elle est nette ; nous sommes, semble-t-il, sur la limite de deux mondes. Au nord , un premier plan de montagnes et de vallées symétriquement disposées, de vastes champs de neige, parfois de véritables glaciers, des crevasses béantes, des lacs à moitié gelés, encombrés d'iceberg ; au-delà des sommités de second ordre, couronnées d'une herbe aux tons clairs, tapissées de forêts au feuillage sombre ; très loin, les plaines de la Gascogne, avec leurs modestes boursou-

flures, leurs cultures variées, leurs rivières tortueuses ; bref, une palette des plus riches, depuis la blancheur aveuglante de la neige jusqu'au rousseur des récoltes. Sur le versant espagnol, changement à vue. C'est tout d'abord un chaos, un labyrinthe, et il faut un œil exercé pour découvrir les traits principaux du relief. Avec cela, en dehors de quelques pics privilégiés, les pentes des montagnes ne sont zébrées que de modestes flaques de neige, piteusement dissimulées dans des creux, à l'abri du vent du sud. Les lacs sont libres de glace. Le tableau est moins enchanteur que du côté du nord : la flore est plus rare et moins variée, le vert sombre domine, il n'y a plus de ces gammes de couleur qui font le charme de notre chère France. En général on croirait plonger son regard dans un monde nouveau : serait-ce l'Afrique qui commence ? L'air embrasé semble sortir d'une étuve ; on est saturé de chaleur, et c'est d'un œil ébloui que l'on contemple un ciel d'un azur impitoyable, des squelettes de montagnes aux flancs déchaînés, des rochers incendiés aux tons de rouille.

Les Pyrénées peuvent dont soutenir la comparaison avec les Alpes ; elles ont le grand défaut d'être plus trapues et plus humbles, mais la beauté en paysage est indépendante de la hauteur, et il n'est pas indispensable de s'élever à la cote fatidique de 4,000 mètres pour la trouver. Je suis convaincu que bien des grimpeurs dénigrent les Pyrénées sans les avoir jamais vues, parce qu'ils se croiraient déshonorés de faire une ascension au-dessous de ces 4,000 mètres ; avec un tempérament pareil il faudrait percher en ballon captif au sommet du Jaurisembar.

Quelques promenades en zig-zag, au hasard de l'inspiration, en apprennent plus sur le compte des Pyrénées que les plus chaleureuses tirades du monde.

Errons, par exemple, un jour d'été dans la vallée de l'Ebre, en longeant le pied des premiers contreforts mé-

ridionaux des Pyrénées, et nous nous rappellerons aussitôt, par antithèses, les campagnes fertiles de la Garonne. Ici, les rivières, qui, à l'origine , roulent avec fierté leurs eaux limpides et impétueuses, ont peine à terminer leur course ; au sortir des montagnes, elles semblent mourir de soif et implorer la pitié du voyageur, elles n'ont plus qu'une eau jaunie et paresseuse. Le Grillego, le Cinca, le Sègre, si importants près de leurs sources, sont atrocément minables dans les plaines de l'Aragon et de la Catalogne. L'Ebre lui-même se ressent de ce fâcheux voisinage ; à Saragosse, on est tenté de traverser à pied sec. Quant au fameux canal d'Aragon, c'est une plaisanterie ; les deux tiers du lit sont occupés par une boue fétide, et il reste à peine place pour un filet d'eau croupie — et cependant il ne faut pas médire de ces cours d'eau altérés : ils ont beau être réduits à leur plus simple expression, ils entretiennent un peu de fraîcheur dans un désert. On devine de loin leur approche aux maigres bandes de peupliers qui en ornent la rive, et c'est avec joie que l'on pénètre dans l'oasis au sortir des « blanos » inhabitables où le bétail ne trouve rien à paître. L'herbe est bien clairsemée dans ces bandes sahariennes ; d'ailleurs elle est courte et desséchée; par endroits, le sol est complètement chauve et on voudrait jeter un manteau sur cette nudité; de ci de là, des mares d'une eau sale que l'argile a refusé de boire, dix mois auparavant, et de larges plaques de sel. La monotonie du paysage est interrompue par des monticules aux formes géométriques et dont les contours tracés au cordeau se profilent en arêtes vives sur le ciel bleu. Ce malheureux pays n'a point besoin de routes : on peut cheminer au gré de son caprice dans ces plaines sans mérite, les seuls obstacles sont les fondrières. Mais les voyayeurs sont rares. Il n'est pas agréable de visiter des hameaux espacés de trente à quarante kilomètres, agglomération de cases lamentables,

avec des jardinets improductifs et des enclos de boue séchée : c'est le premier mot de l'art.

Les habitants de la rive gauche de l'Ebre sont intéressants à étudier : semblables au sol qui les nourrit à peine, ils sout secs et maigres ; la peau est tannée et colle sur les os; le regard est fier et décidé. La contrée n'est pas de celles où on se laisse vivre ; il faut une énergie de tous les jours pour combattre la faim ; voilà la vraie lutte pour l'existence. Au physique, les Catalans et les Aragonais des « blanos » sont comme des pieux durcis au feu. Au moral, ils sont aussi tout d'une pièce : leurs opinions politiques ou religieuses sont intransigeantes, ils ignorent ces compromis chers à la mollesse indulgente des citadins. Bons enfants, au demeurant et foncièrement honnêtes. Ils portent crânement leur livrée de misère : leurs loques sont plus pittoresques que les vêtements de bure de nos paysans pyrénéens les plus aisés. Les affreux pantalons sont remplacés par des culottes de velours qui se terminent au-dessus du genou pour laisser dépasser les plis bouffants d'un caleçon noué à la naissance de la jambe ; des bas de laine bleue et des espadrilles très primitives complètent l'ensemble. Le veston étriqué est peu connu ; ce sont des petites blouses courtes et amples, des chemises de couleur qui disparaissent dans une large ceinture. Les hommes possesseurs d'un veston ont garde de le revêtir, ils se le jettent négligemment sur l'épaule gauche. La coiffure est très variée ; tantôt un simple serre-tête de couleur, une façon de turban qui suffit à garantir le crâne entier de l'insolation, tantôt le boléro classique, où la crasse a dessiné de gracieuses arabesques ; tantôt un immense bonnet de laine rouge ou bleue dont la partie supérieure est rabattue sur l'oreille gauche. Le béret brille par son absence, et on ne le regrette pas.

On a tout de loisir d'étudier bêtes et gens dans ce sin-

gulier pays. Tartanes et locomotives rivalisent de lenteur. Les trains ont si peu de hâte d'arriver au but, qu'on pourrait prendre des croquis au passage. Ils se trainent péniblement dans ces plaines sans relief, où rien ne pourrait arrêter leur élan. A chaque station, halte prolongée : des conversations s'engagent entre les employés et les voyageurs ; la volaille de l'établissement vient s'abattre sous les voitures et picoter les miettes de pain que leur jettent des mains compatissantes. Et malgré cela, tout est si largement calculé dans les indicateurs qu'on arrive toujours à l'heure. Les diligences, elles ont une excuse : les routes sont le plus souvent mal tracées ; y a-t-il un monticule, les ingénieurs ne se donnent pas la peine de le contourner ; ils ont été droit devant eux sans se préoccuper des rampes. A la montée, les infortunés mulets s'époumonnent ; à la descente, ils sont entraînés par les lois de la pesanteur, et le cocher se tire d'affaire en les mettant au pas.

Faut-il se plaindre ? l'Espagne, pressée et pratiquant le « time is money » cela se verra peut-être au XXIIe siécle, à cette époque bénie où le rêve des utilitaires sera fait accompli, où toutes les différences de race seront effacées et où l'humanité ne formera qu'une famille homogène et banale ; il est vrai que l'art et la poésie ne seront plus que de vieux souvenirs et qu'on sourira en songeant qu'il y avait encore de furieux amateurs de pittoresque en l'an de grâce 1890.

L'Espagne n'en est pas encore là ; elle nous offre libéralement, et à nos portes, le charme du pittoresque qui disparaît chez nous. Il s'est réfugié en Bretagne et en Auvergne : les hommes adoptent de plus en plus l'uniforme du roturier de notre époque, sorti des magasins du Pont-Neuf ; les femmes résistent davantage au prétendu progrès, et les Parisiens ont pu admirer l'année dernière des coiffures originales.

Les auberges des Pyrénées espagnoles sont d'une simplicité épique. Le touriste ne s'y ennuie jamais, étant assuré d'y rencontrer nombreuse compagnie... de parasites, et il en emporte des souvenirs cuisants. Rien ne fixe mieux la mémoire que ces désagréments de la peau, fort inoffensifs d'ailleurs. On n'est guère disposé à passer une nuit blanche, après une journée de chaleur accablante : la torpeur est telle qu'on dormirait sur une dalle de pierre.

Tout est à l'avenant dans les « posadas » espagnoles : le lit, la nourriture, l'aubergiste simple et de bon goût. La viande salée forme le fond de l'alimentation, avec l'omelette et le saucisson ; le fromage, préparé dans des peaux de bouc n'a pas de charmes, même pour les estomacs les plus complaisants. En revanche, le vin est excellent, celui de Liédena, par exemple (à dix lieues de Pampelune) ; c'est une liqueur chaude et noire, d'une saveur étrange, mais qui se décolore et devient insipide à la première goutte d'eau. En somme il faut être sobre pour supporun tel régime, et la visite du pays ne serait pas à conseiller aux boulimiques.

Les Espagnols ont si peu, mais ils offrent de si bonne grâce, qu'il faudrait être ingrat pour leur reprocher cette misère.

Croirait-on que j'ai rencontré un brave homme qui refusait un modeste pourboire ? C'était dans la vallée du Rio Aragon, cette grande coupure parallèle à la ligne de faîte des Pyrénées, et qui offrirait à la locomotive un parcours facile de vingt-cinq lieues. Je suivais péniblement, sous un soleil de plomb, une route poudreuse et d'une blancheur aveuglante ; tout à coup je me trouve arrêté par la rivière, large et impétueuse. Là le pont était en construction. Par bonheur j'avise une charrette, traînée par un cheval vigoureux, qui s'apprête à traverser le courant pour transporter des matériaux ; j'y grimpe sans plus de façon et, j'atteins le bord opposé après un quart d'heu-

re de cahots émouvants, après être resté plusieurs fois en panne, les roues enfoncées jusqu'aux moyeux entre les énormes pierres rondes qui tapissaient le lit du torrent. Cette courte odyssée se termina par une offre de deux réaux, que le charretier n'accepta qu'après plusieurs secondes de réflexion.

J'avais déjà opéré la veille, une traversée amusante du Rio Prati, affluent de l'Aragon. A l'approche de Liédena, la route carrossable de Pampelune s'interrompt brusquement pour reprendre au delà : le transbordement se fait au moyen d'un bac préhistorique; la femme chargée de remuer ce monstre suffit à peine à l'ébranler, et les voyageurs, lui prêtant main forte, tirent à l'envie sur le câble en fil de fer qui permet la manœuvre. — Le gouvernement espagnol n'a jamais pu se décider à construire un pont, et il s'obstine à réclamer des habitants de Liédena un subside énorme que ceux-ci s'obstinent à refuser.

Dira-t-on que le voyage manque de charme dans ce curieux pays. Rien n'y est banal ; pas même la chaleur ; c'est une chaleur particulière, d'établissement hydrothérapique: on y transpire toutes les larmes de son corps. De cinq heures du matin à six heures du soir, la vallée de l'Aragon, ouverte de l'Est à l'Ouest, est transformé en « sudatorium » : elle ne perd pas un seul des rayons du soleil; les collines de bordures n'y forment point parement comme dans les vallées orientées Nord-Sud où l'air a une fraîcheur relative à l'aube et au crépuscule. Avec cela les bouquets d'arbres sont trop clairsemés pour réparer l'erreur de la nature ; il n'y a pas non plus de ruisseaux dont le murmure discret donne au touriste altéré l'illusion du bien-être. Le Rio Aragon est sans doute d'une belle couleur azurée, il n'a pas encore pris la teinte boueuse d'une rivière de plaine ; mais le bruit de ses eaux ne suffit pas à remplir la largeur de la vallée, et, pour peu que la route

s'en éloigne, le promeneur est plongé dans le plus morne silence.

Tout semble assoupi : les passants sont rares, et ils parlent à voix basse ; les villages sont déserts, les habitants vivent retirés dans leurs maisons. Cette année-ci cependant il y avait une animation relative : la sécheresse avait donné une récolte de blé superbe, et les campagnards avaient du travail. Mais en temps ordinaire les champs doivent être abandonnés, tout au moins l'après-midi.

Les villages sont perchés sur des monticules arides (Tiermos) ou sur les plateaux désolés (Berdun) : La marche est pénible dans un tel pays ; j'ai été heureux de rencontrer un facteur rural qui a eu la complaisance de me prendre en croupe sur son mulet ; la position était incommode, mais une course à pied de trente-cinq kilomètres m'avait rendu moins difficile.

En arrivant à Jaca, le voyageur, parti de Pampelune, salue enfin une véritable petite ville, pittoresque et gaie. Jaca est fortifié, mais ses murs ont un air trop bon enfant qu'on les prenne au sérieux. Il est à remarquer que les Espagnols sont d'apparence pacifique, malgré leur vivacité pétulante. Les antiques murailles de Girone rappellent un enclos de jardin mauresque ; la citadelle de Lérida, qui n'est autre chose que la vieille cathédrale, domine si joliment le Sègre qu'elle simule, à s'y méprendre, un décor d'opéra-comique. Les soldats et les officiers sont à l'avenant : désireux de visiter le cloître de Lérida, aujourd'hui englobé dans l'enceinte du fort, j'ai pu pénérer de plein pied chez le gobernador, qui m'a d'ailleurs refusé l'autorisation, mais si aimablement que je lui en garde une profonde reconnaissance ; jamais je n'oublie l'air de galanterie bonhomme avec lequel il m'a éconduit. Les Ronchonet et les Ramollot sont inconnus, *tra los montes* ; il y a du chevalier chez tous ces militaires.

Jaca sera bientôt reliée à Huesca par une voie ferrée,

qui se prolongera sur Compranc et la France ; elle sera reliée de même à Pampelune, et les *globes-trotters*, munis des billets Cook, franchiront en quelques heures la distance de vingt-cinq lieues qui m'a coûté deux jours et demie. La vallée de l'Aragon aura perdu sa grandeur sauvage et solitaire ; Jaca se civilisera ; elle aura peut-être un hôtel confortable. Quelle désolation !

Mais Jaca n'est qu'une étape, il faut se remettre en route pour le massif de Gavarnie pour des montagnes neigeuses dignes de tenter l'alpiniste, qui s'est trop attardé dans les régions inférieures.

De Jaca à Biescos, voyage interminable sur un mulet rétif, qui ne connaît d'autre pas que l'andante ; le jour a beau baisser, ma rossinante s'entête et termine la course par le plus lamentable adagio. Il est vrai que je comptais sur une trentaine de kilomètres, sur la foi du guide, et que je m'étais grossièrement trompé de trois lieues. Pareille aventure m'était arrivée deux ans auparavant en Andalousie. Désireux de visiter le Pont de Ronde, je quitte la ligne Grenade-Malaga à Gobante, à onze heures et demie du matin et je me hisse sur un mulet, croyant arriver aisément à destination pour dîner ; je faisais ma piteuse entrée à Romba à neuf heures et demie du soir, après avoir été contraint de parlementer avec deux *carabineros* qui me réclamaient un passeport. Avis aux voyageurs : les distances sont trompeuses en Espagne, et il faut s'informer à deux fois avant d'entreprendre une excursion lointaine.

J'arrivai donc à Biescos par une nuit noire et délicieuse. Je ne distinguais plus rien, mais j'avais la sensation très nette d'être enfin dans un vrai pays de montagnes ; le village devait avoir une fière allure, à en juger par le fracas de ses eaux.

Le lendemain matin, Biescos apparut dans toute sa grâce : de la verdure, des commencements de forêts, un

torrent limpide, des maisons proprettes et des routes pas trop poudreuses, c'était plus qu'il m'en fallait pour m'enchanter.

Me voilà enfin dans les véritables Pyrénées, pensais-je avec satisfaction. Et de fait, à partir de ce moment là, je laissai derrière moi la chaleur, triste apanage des plaines.

Après m'être débarrassé à grand'peine de mon muletier qui ne vouloit plus me lâcher, je m'engageai dans la route qui devait me conduire à Torla ; la route est carrossable, mais elle est encore loin d'être terminée ; elle serpente hardiment sur les flancs d'une colline herbeuse et domine un méchant ruisselet qui fait un vacarme infernal. De temps à autre les pitons neigeux du Tendenère, apparaissent sur la gauche et sollicitent le jarret du grimpeur. Deux jours auparavant, j'avais pu admirer, de Berdun, le dôme blanc du pic d'Anié. mais à une distance colossale. Ici, au contraire, j'avais un glacier à portée de la main, et un détour de quelques heures m'eût facilement permis d'y atteindre. Mais j'avais hâte d'arriver au mont Perdu et le Tendénera ne réussit pas à me séduire.

Torla est un beau centre d'excursion : le village est situé dans une gorge grandiose, au fond de laquelle mugit le rio Ara. Le regard est arrêté au Nord par la gigantesque muraille de la ligne de faite. Torla n'est encore reliée au reste du monde que par de mauvais sentiers de muletier. Mais, aux prix relativement élevés des *posados*, on devine le passage des Anglais. Il a suffi de quelques chasseurs d'outre-Manche pour hausser la dépense.

Les environs de Torla ont été récemment le rendez-vous des meilleurs fusils de la colonie étrangère de Pau. Un vieux bouquetin, dernier survivant d'une race disparue, a été traqué avec acharnement, il y a trois ou quatre ans ; son âge avancé n'a pas trouvé grâce devant les barbares disciples de Saint-Hubert. Il restait aussi deux ou

trois ours ; j'ignore s'ils ont été sacrifiés, eux aussi, à la manie sacrilège des massacreurs d'animaux, en tous cas, ils se sont retirés dans des régions plus clémentes, en attendant qu'ils disparaissent à leur tour. Le progrès consiste donc à supprimer les bêtes, même inoffensives. Le bouquetin n'existe plus aujourd'hui dans les Pyrénées ; on prétend qu'il en subsiste quelques spécimens dans la vallée de Malibierne (Monts Maudits) ; il est à craindre que ce ne soit une légende. L'ours n'en a plus pour longtemps : lui, qui ne demande qu'à être laissé tranquille, lui, l'être le plus pacifique au monde. Ce sera un jour le tour de l'izard, et l'homme sera fier de sa brutalité meurtrière.

Il semble bien pourtant que la région de Torla ne soit pas faite pour attirer le chasseur. Les escarpements de la muraille méridionale du cirque de Gavarnie paraissent défier l'homme. C'est là le canon du rio Ordesa, qui sert des glaciers du Mont-Perdu, pour rejoindre l'Ara, après une course grandiose.

Qu'on se figure un bastion construit de main de géant, aux reflets rougeâtres de pierre incendiée et dont le renflement inférieur serait tapissés de sapins séculaires qui semblent monter à l'assaut de la place, et qui deviennent de plus en plus rares, à mesure que la pente s'incline davantage ; quelques-uns, très hardis, ont voulu monter aussi haut que possible, et se sont accrochés à une saillie minuscule de rocher, au pied même du mur terminal. Et on aura une faible idée des falaises calcaires entre lesquelles l'Ordésa s'est frayé sa voie.

Les arbres descendent jusque sur les bords du rio qui coule à ciel ouvert ou sous un dôme de feuillage, profondément encaissé et bondissant en cascades assourdissantes, ou serpentant sans bruit dans une prairie. Par deux fois, l'inexpérience d'un guide d'occasion m'a contraint de le traverser, avec de l'eau jusqu'au genou, ma canne

d'une main, mes souliers de l'autre, risquant à chaque pas de glisser et de prendre un bain glacé ; mais arrivé au bord opposé, je trouvais, pour m'asseoir, une mousse si moëlleuse que j'oubliais aussitôt le léger frisson qui venait de m'agiter. Et je reprenais gaiement ma route sur un sol jonché de feuilles mortes dont le craquement rompait fort à propos le silence de ces grands bois. Quelques pas plus loin, je dominais d'une grande hauteur le modeste ruisseau transformé en torrent dangereux, et mon regard plongeait dans une écluse profonde et noire, d'où sortait un grondement de tonnerre.

Il arriva un moment où il fallut renoncer à suivre l'Ordésa et attaquer les escarpements de la rive gauche. Je me trouvais alors dans un petit cirque, gradin inférieur de l'escalier cyclopéen qui devait me mener au mont Perdu. Quel ne fut pas mon étonnement d'apercevoir dans ce coin ignoré un troupeau et un berger ! mon étonnement se changea en inquiétude quand toutes les brebis se précipitèrent sur moi, réclamant du sel à grands bêlements. Les clients de la Rome impériale ne devaient pas réclamer la sportule avec une telle insistance ; en un instant, je me sentis entouré de flots de laine exhalant un âcre parfum. Ma retraite allait être coupée, lorsque d'un élan désespéré je me lançais à l'assaut de la muraille du cirque, où les quémandeurs ne purent me suivre ; une minute de retard et ces moutons de panurge auraient pu m'acculer dans une position dangereuse : il m'eût été impossible de rompre ce cercle composé de centaines de corps pressés les uns contre les autres.

Me voilà tiré d'un péril inattendu et original. Mais la nuit tombe, et mon guide ne connait plus du tout le chemin, une heure de recherche nous amène à une grotte naturelle creusée dans le roc, où nous passons une nuit tranquille, enfouis dans nos couvertures.

Quatre heures et demi du matin : le jour point, il faut

s'étirer et répondre à l'appel du mont Perdu qui, semble nous sourire et attendre notre visite. C'est une belle montagne, d'accès facile. Mais je suis dans de mauvaise condition pour l'escalader; l'Espagnol qui m'accompagne n'est qu'un vulgaire porteur, qui porte gaillardement mon sac aux flancs rebondis, mais il m'a déjà égaré la veille et il va encore me jouer aujourd'hui plus d'un tour; en outre, nous sommes mal équipés tous deux, lui avec ses espadrilles à semelle lisse et la simple gaule qui lui sert d'alpen-stoch, et moi avec ma canne non ferrée. Par malheur, le temps est froid: la fournaise du Rio Ordesa est aujourd'hui une glacière. A l'aller tout s'est passé convenablement: le but est dans les yeux, le chemin s'impose, et il faudrait être aveugle pour se tromper. Au sommet, un vent furieux m'enlève mon chapeau ; adieu, cher couvre-chef qui m'a garanti contre les ardeurs du soleil espagnol ! et je me couvre tant bien que mal la tête avec un mouchoir. Je mange un peu pour me réchauffer, et, moitié mangeant, moitié grelottant, j'examine le panorama.

De tous côtés surgissent des pics familiers: à portée de la main, c'est le Vignemale,où un brouillard intense m'avait autrefois empêché de rien voir ; son glacier, profondément crevassé, s'étage sur le flanc oriental du pic pour se terminer par une arête de roc dangereuse d'apparence fort inoffensive en réalité ; un vieux guide, que j'avais pris à Gabas pour m'escorter jusqu'à Gavarnie, avait profité de mon inexpérience pour m'exploiter indignement ; au début tout se passa bien, nous explorâmes ensemble le massif du pic du Midi d'Ossan, et nous poussâmes une pointe en Espagne ponr revenir à Cauterets par le Marcendenca ; une fois à Cauterets, il me déclara que son grand âge ne lui permettait plus d'ascensionner, qu'il était éreinté, mais qu'il m'accompagnerait à Gavarnie , comme c'était convenu ; voilà comment je dus subir la société d'un être inutile qui se reposait de ses prétendues

fatigues en se nourrissant bien ; un pâtre rencontré fort à propos au col des Oulettes me tira d'affaire et me mena au sommet du Vignemale par une des brumes les plus épaisses que j'eue jamais vues — Au nord, j'aperçois le Nécuville, le Leston, l'Arbijen et le souvenir de mes modestes grimpades se retrempe. Croirait-on que je faisais partie d'une bande de quatre enragés grimpeurs qui eurent l'idée de monter à l'Arbijen par un couloir, rempli de graviers, et incliné à 60 centimètres ; la pente y est telle que les cailloux ne tiennent en place que par une merveille d'équilibre ; le moindre choc produit une avalanche. Enfoncés jusqu'au genou dans ce torrent d'un nouveau genre, nous piétinions sur place, et chacun de nos pas mettait en mouvement des centaines de pierres qui roulaient avec fracas jusque sur les bords d'un petit lac ouvert au bas de la cheminée si bien que l'un de nous perdit pied, et nous dégringolions pêle-mêle tous qnatre pour nous engouffrer dans le lac ou pour nous arrêter sur sa rive, dans je ne sais quel piteux état. Plonger dans une eau glacée ou être réduits en une bouillie informe, deux alternatives désagréables. Et rien pour se retenir : les parois de la cheminée étaient polis comme du verre. Nous eûmes un instant d'émotion : un troupeau d'izards provoqua une véritable cascade de pierres, en passant à la naissance du couloir, nous pûmes heureusement éviter le courant en nous effaçant contre les murs latéraux. La montée fut interminable, et je ne conseillerai à personne de se risquer dans ce calvaire. C'est un excellent exercice pour lacérer les guêtres et arracher les clous des semelles, mais c'est fou. — Continuons notre tour d'horizon ; toujours des pics aux formes aimées, voici l'imposant massif central de la chaine, avec sa blanche robe de neige, et plus loin perdu dans la brume, les cimes encore fières de l'Ariège.

Abaissant un peu le regard, il est temps de consacrer

une minute d'attention aux vallées qui découpent si gracieusement les empâtements montagneux, verdoyants et bigarrés en France, jaunes et monotones en Espagne : le Gave de Pau, l'Ordesa, l'Ara, le Cinca s'enfuient aux quatre points cardinaux, striant de leurs raies blanches la mosaïque du tableau...

Je me suis abîmé dans ma contemplation et j'ai perdu la notion de ce qui m'entoure. Tout à coup un sifflement me tire de ma rêverie et un objet bizarre me passe devant yeux. Dieu ! pensais-je c'est un aigle qui va fondre sur nous, et je saisis instinctivement ma canne. Mais il me fallut aussitôt revenir de mon erreur : l'objet avait la forme d'un disque ; c'était mon chapeau que le vent avait ressaisi après l'avoir arraché et qu'il venait déposer à mes pieds, dans un accès de repentir. Mon Espagnol n'eût pas de peine à le retrouver, et je rentrai en possession de mon feutre.

(*A suivre*) ALFRED SPONT.

LA CORRESPONDANCE DU CARDINAL MAURY

(fin)

A la date du douze juillet 1800, Maury écrivait à Louis XVIII. «...Voici maintenant, sire, une affaire très sérieuse, dont il importe que Votre Majesté soit instruite exactement pour pouvoir en calculer elle-même les résultats. Dès que le consul Bonaparte fut arrivé à Verceil le 25 du mois dernier, le cardinal Martiniana, évêque de cette ville, alla le visiter et fut parfaitement accueilli. Le lendemain, le général rendit visite au cardinal à la tête de tout son état-major. Il lui dit qu'il le priait de se rendre à Rome pour annoncer au Pape qu'il voulait lui faire cadeau de trente millions de catholiques français, qu'il voulait la religion en France... qu'il désirait établir un clergé vierge... qu'en attendant qu'il put doter le clergé avec des biens fonds, il lui assurerait un sort très honnête, mais sans magnificence... que l'exercice de la juridiction spirituelle du Pape reprendrait librement son cours en France ; que le Pape seul instituerait les évêque et qu'ils seraient nommés par celui qui administrerait l'autorité souveraine ; enfin qu'il voulait établir le Pape dans la possession de tous ses états,

Pour se préserver des dangers d'une acceptation précipitée comme de la responsabilité d'un refus absolu, le Pape s'est contenté de répondre au cardinal Martiniana qu'il bénissait le ciel des favorables dispositions du premier consul ; qu'il regarderait comme le plus beau jour de sa vie et de son pontificat celui où il verrait la France

rentrer dans le sein de l'Église catholique ; que s'il y avait lieu à traiter sur ses propositions , il enverrait à Verceil une personne chargée de ses instructions. Le Bref ne va pas plus loin. Beaucoup de gens considérables ont dit tout haut ici, que le Pape ne devait point écouter les ouvertures d'un homme habitué à se jouer de la religion en Egypte comme en Italie ; mais le grand nombre approuve la condescendance apostolique et réservée du Pape. Si la proposition est sérieuse, ce sera une terrible affaire que nous aurons à traiter dans un mois (1). »

Elle était terrible, en effet, pour Louis XVIII qui comprenait fort bien que séparer les intérêts de la religion de ceux de la royauté, c'était porter à celle-ci le coup le plus sensible. La sanglante proscription du culte catholique n'avait pas peu contribué à dépopulariser la révolution et l'espérance de voir la paix religieuse ramenée par la Restauration de la Monarchie très chrétienne, gagnait à celle-ci de nombreux partisans moins royalistes que catholiques.

Faire disparaître les légitimes griefs de ceux-ci en leur rendant le libre exercice de leur religion, c'était enlever au roi le prestige du plus grand des bienfaits que son avènement promettait à la France, et ce prestige, le gouvernement de Bonaparte allait en profiter. Et puis, il y avait les évêques, les prêtres exilés par milliers, dont l'influence quoique exercée de loin, était fort appréciable sur leur ancien troupeau. Si Bonaparte, leur rouvrait la France, cette influence ne se tournerait elle pas en sa faveur et contre le roi ? Aussi bien Louis XVIII, dès les premières nouvelles de l'ouverture des négociations se montra-t-il profondément affecté. C'est en vain que Maury avait essayé d'amortir le choc, en représentant que les négociations ne se feraient point à Paris, et que l'état actuel de l'Église

(1) *Mémoires de Maury*, t. I, 407.

gallicane ne pouvait se modifier par une transaction entre les deux pouvoirs. La perspicacité de Louis XVIII ne fut pas mise en défaut : « Qu'importe, écrit-il, s'il doit y avoir des conférences, qu'elles se tiennent à Rome, à Paris. ou à Verceil. Le pape a cru bien faire sans doute ; *mais dans le vrai il s'est conduit comme un enfant*, car le fait est que, dans l'espoir d'éluder, il a cependant accepté la proposition du consul Bonaparte : il faut donc raisonner dans cette hypothèse.

» Le roi n'est pas aussi frappé que le cardinal Maury parait l'être, des difficultés qui, selon lui, s'opposent à la réunion de l'Église prétendue gallicane avec l'Eglise Romaine... Les décades, on les supprimera,... le serment, on l'abolira,.. l'instabilité d'un clergé salarié, on promet de le doter,.. la destruction des collèges et des séminaires, on les rétablira (1). »

Ainsi, selon le roi, ces difficultés étaient faciles à lever ; mais il espérait que le pape s'arrêterait devant les démissions à demander aux évêques exilés : « Eh, quoi ! disait-il, ils recueilleraient pour fruit d'une constance, d'une fermeté dignes des martyrs, d'être rejetés par le Père commun des fidéles ! Il leur demanderait leur démission ! Pourraient-ils la donner en conscience ?... certes le plus grand nombre s'y refuserait. Quel parti prendrait alors le Souverain Pontife ! Lancerait-il un anathème contre eux ? Ils braveraient la foudre en respectant la main. Les déclarerait-il déchus de leurs sièges ? Il sait bien qu'il ne le peut pas.... (2) »

On remarquera ici l'influence de la doctrine gallicane et même janséniste qui abusait si profondément le roi sur la véritable organisation de l'Eglise ; il est vrai, qu'en pareille circonstance, cette doctrine faisait les affaires du

(1) Mémoires, t. I, 439.

(2) Mémoires, t. I, 442.

roi, car il poursuit : « le roi, à ces considérations, en ajoutera d'autres qui lui sont personnelles ; les prêtres courageux qui retiennent un si grand nombre de vrais Français perdraient presque tout leur crédit sur eux le jour qu'ils cesseraient d'être d'accord avec le vicaire de Jésus-Christ et le caractère prononcé de Pie VII ferait bien plus de mal à la cause royale que les incertitudes de son prédécesseur. » (1)

Et Louis XVIII, avec cette grâce flatteuse dont les les princes savent user pour encourager le zèle de leurs représentants, terminait en écrivant à Maury : « Ces considérations présentées au Père commun des fidèles, par cette bouche éloquente dont les accents ont plus d'une fois suspendu la fureur d'une assemblée impie, ne peuvent manquer leur effet. »

Elles le manquèrent absolument. A aucune des représentations de Maury sur l'impossibilité d'arriver par les négociations entamées à des résultats pratiques, le Saint-Père n'opposa d'objection. Il parut même entrer dans les vues du Cardinal et accepter sans résistance son argumentation, d'autant mieux qu'elle le justifiait d'avoir entrepris les conférences. « On (le Pape) me dit, écrivait Maury, que nos difficultés elles-mêmes donneraient de grandes facilités pour se tirer d'affaire ; de sorte que mes raisons de désespérer du succès devenaient des raisons de plus d'accepter des conférences (2). »

Du côté du négociateur, Mgr Spina, le représentant de Louis XVIII obtenait encore moins. Le prélat le laissa parler et ne répliqua pas. « Mgr Spina, a entendu tous les développements de mes principes dans les conférences que nous avons eues ensemble. Je remar-

(1) Mémoires, t. I, 443.

(2) Mémoires, t. I, 453.

quai et lui fis remarquer qu'il ne me faisait ni objections ni confidences. Il me répondit qu'il ne voyait rien à répliquer et qu'il ne savait absolument rien dont il me fit mystère (1). »

L'éloquence de Maury échouait devant cette résistance dont le silence et la réserve la plus obstinée faisaient toute la force. Il se tut mais écrivit. Une note rédigée par lui, d'après les indications de Louis XVIII, et dans laquelle il combattait vivement tout projet de Concordat, fut soumise au Saint-Père. Louis XVIII aurait voulu appuyer la parole de son représentant par une démonstration d'une toute autre nature ; l'intervention de l'empereur de Russie, Paul Ier. Il chargea son ambassadeur, M. de Caraman, de solliciter une déclaration du Czar portant en substance qu'il verrait avec peine le Saint-Père se prêter à des conciliations, à des démarches qui tendraient à raffermir l'usurpateur sur le trône d'un Roi dont il avait si authentiquement épousé les intérêts.

En même temps, dans la prévision par trop probable d'un accord entre le Saint-Siège et Bonaparte, le roi, pour en prévenir ou en atténuer l'effet, demandait au Pape, de procéder, avant la conclusion du traité. aux nominations aux sièges épiscopaux vacants. Que si ces nominations, faites sans la participation du gouvernement actuel de la France, paraissaient impossibles au Saint-Père , il désirait que celui-ci s'engageât du moins vis-à-vis de Louis XVIII à ne désigner que des candidats choisis sur une liste dressée secrètement par le roi. De son côté, Louis XVIII renonçait à ce que l'on fît mention de son autorité et de ses droits dans les bulles de nomination : il devait se taire également sur les atteintes portées par les actes pontificaux, aux libertés et aux droits de l'Église gallicane, ce silence ne préjudiciant en rien à la revendication possible de ces droits dans l'avenir.

(1) Mémoires, t. I, 454.

On voit, par toutes ces propositions, combien Louis XVIII se trompait sur la situation réciproque du Saint-Siège et de la France. Aussi bien les déceptions ne lui manquèrent pas. L'empereur de Russie se refusa à la démarche qu'il désirait : le Saint-Siège poursuivit les négociations sans se laisser arrêter par ses plaintes. Maury fut tenu en dehors des conférences diplomatiques où se traitait le Concordat, avec une rigueur qui rendait inutile sa bonne volonté. Il en était, comme le roi, réduit aux conjectures sur ce qui se passait dans les conseils des deux puissances. C'est en vain qu'il cherchait à pénétrer le mystère dont on s'entourait. D'une part, le Pape lui faisait savoir qu'il le voyait avec plaisir rester absent de Rome, et que cette conduite discrète, en pareille circonstance, était la plus sage à tenir. D'autre part, il essayait inutilement d'attirer sur lui l'attention de l'abbé Bernier, le conciliateur attitré des parties contractantes. L'abbé Bernier ne répondit que par le silence aux avances du cardinal. Cette situation désolait Maury, qui estimait son rôle insuffisant. Il tenta de nouvelles démarches auprès du Pape ; le résultat fut le même : « Le Pape, écrivait-il à Louis XVIII, est un ange de douceur et de prudence. Il est d'un secret impénétrable ; il a un empire incompréhensible sur lui-même, et son humeur reste inaltérablement égale au milieu des luttes qu'il est obligé d'essuyer. Il est impossible de deviner s'il est content ou mécontent. Il a dit en confidence au commencement de mars, au cardinal Caraffa de Colabrano qui pense très bien, que les affaires en France allaient mieux qu'on ne pouvait l'imaginer. Depuis cette époque, on ne peut plus rien conclure de ses discours, ni de ses regards, ni de son silence (1). »

Un peu plus tard, le 13 mai 1801, Maury écrit encore :

(1) Mémoires, t. II, 114.

« ...Les confidents du Pape pour les affaires de France ne peuvent sous peine d'excommunication, révéler, même à leurs familiers, ce qui leur est confié à cet égard. On dit que le bref de cet accommodement est rédigé,et que le projet en a été envoyé à Paris ; mais le secret est si strictement gardé, que les gens qui connaissent le mieux ce pays-ci en concluent que le secret n'est rien. Je me dispose néanmoins à retourner bientôt à Rome pour me mettre entièrement à la poursuite de cette intrigue qui mérite toute mon attention, et je n'épargnerai rien pour en découvrir l'objet et les ressorts (1). »

Maury pouvait se rendre à Rome, mais il ne lui était pas facile d'y séjourner. « Je viens de passer six jours à Rome pour y assister au Consistoire, mande-t-il au roi, en date du 20 juillet. Deux heures après mon arrivée dans cette capitale, le cardinal Joseph Doria, pro-secrétaire d'Etat, vint me voir pour me dire que ma présence à Rome embarrassait beaucoup le Pape. Il me montra une note originale de l'évêque d'Autun (Talleyrand) remise par le ministre Cacault le 18 Avril dernier. Cette note était conçue en ces termes : « La mauvaise conduite du cardinal Maury, constamment soutenue depuis l'origine de la Révolution est connue de tout le monde. Le Premier Consul m'ordonne de déclarer que l'accueil qu'on lui fait à Rome et l'asile qu'on lui accorde dans les Etats du Pape, ne peuvent se concilier avec le désir que montre Sa Sainteté de bien vivre avec le gouvernement Français. Il est très surprenant en effet que Sa Sainteté n'ait pas éloigné de sa personne un homme connu comme l'un des ennemis les plus acharnés de la France (2). »

Maury dut donc hâter son retour à Montefiascone. C'est là qu'il reçut la nouvelle de la conclusion du Concordat.

(1) Mémoires, t. II, 122.
(2) Mémoires, t. II, 145.

Il en informa aussitôt Louis XVIII. « Un courrier expédié de Paris le 17 de ce mois, lui écrit-il, est arrivé à Rome le 25 et a porté au Pape la nouvelle du traité définitif qui venait d'être conclu entre le Saint-Père et la France. Ce traité a été signé d'un côté par M. Joseph Bonaparte, par M. Cretet et par M. l'abbé Bernier, et de l'autre par le cardinal Consalvi, Mgr Spina et le Père Caselli, ex-général des Servites.... On tient pour certain que le cardinal Consalvi a dû partir de Paris le 24 du courant et qu'il sera de retour du 6 au 20 du mois d'août (1). » La conjoncture était délicate. Qu'allait faire Louis XVIII ? se taire ? n'était-ce pas reconnaître la légitimité d'un acte qui anéantissait toute la doctrine gallicane ? protester ouvertement ? mais encore fallait-il que cette protestation fut appuyée par l'unanimité, ou au moins par la très-grande majorité de l'ancien clergé.

Et le roi craignait, avec raison, de ne pas rencontrer cette majorité. La rencontrerait-il, il courait alors au-devant d'un nouveau danger, celui d'un schisme mille fois plus déplorable que celui auquel le Saint-Père se flattait de mettre un terme. « Tout dépend, est-il dit dans les instructions du roi à Maury, de la solution de cette grande question. Si la grande majorité des prélats du royaume est déterminée à tenir ferme dans la ligne des principes, Sa Majesté bravera tout pour soutenir cette résolution ; mais si la majorité est douteuse, bien plus encore, si elle vient à dévier, le roi, en prenant le parti de soutenir la minorité, n'exciterait-il pas lui-même le schisme qu'il redoute, et dans ce cas, ne vaut-il pas mieux courir les chances qu'offre le prétendu concordat par l'augmentation du pouvoir qu'il donne aux évêques sur le clergé du second ordre ? Alors, au lieu d'opposer une faible digue au torrent, le roi ne devrait-il pas plutôt engager la totalité des prélats à y céder. »

(1) Mémoires, t. II, 149-151.

Louis XVIII, après avoir ainsi exposé ses vues, demandait à Maury de lui faire connaître son avis personnel sur l'attitude à prendre dans une aussi grave circonstance.

La réponse de Maury fut qu'on ne pouvait guère espérer l'unité de sentiments de la part des évêques. Il jugeait qu'abandonnés à eux-mêmes, et isolés dans leurs divers asiles, ils prendraient, sans doute, des partis très différents les uns des autres. D'ailleurs, ajoutait-il, les lettres de Paris supposent qu'on ne voit aucune difficulté dans l'exécution du traité. On tient pour certain, en France, que le Pape demandera aux évêques leur démission et on ne soupçonne même pas qu'ils puissent la refuser (1).

Maury lui-même penche pour cette opinion. Il essaie encore çà et là d'encourager les évêques et les prêtres exilés à refuser le serment de fidélité exigé par la constitution nouvelle de la France, mais il avoue clairement son peu de succès : « Le grand nombre des Prêtres s'ébranle pour retourner en France dès que la décision du Pape sera connue. Ce sera la tentation la plus redoutable qu'ait encore éprouvée le clergé fidèle à Votre Majesté et je prévois qu'il s'y en joindra une autre non moins déterminante que l'obéissance dûe au chef de l'Église, je veux dire l'espoir de servir plus utilement la cause du roi en France que dans les pays étrangers, où la lassitude de souffrir opèrera plus de la moitié de la persuasion, surtout si les évêques cèdent, ou sont divisés d'opinion ; tout ce que je peux faire dans ce moment pour le service de Votre Majesté, c'est de la tenir exactement informée de ce qui se passe à Rome. Mon zèle remplira ponctuellement ce triste devoir (2). »

(1) Mémoires, t. II, 159.

(2) Mémoires, t. II, 162.

On remarquera le ton découragé de ces dernières lignes. Louis XVIII au reçu de ses lettres se détermina à dresser un acte de protestation qu'il envoya à Maury en lui recommandant de le tenir secret jusqu'à ce que des événements plus heureux lui permissent de le publier.

Le Cardinal observa fidèlement cet ordre et se garda de toute indiscrétion. Il ne cessait de conseiller au Roi la même réserve. « Mon avis est que Votre Majesté doit observer, attendre et s'abstenir de toute démarche précipitée : qui menace doit frapper et au lieu d'égratigner son ennemi, il est sage de faire le mort, et de le laisser tranquille, quand on ne peut pas le tuer sur place. »

Or, il faut bien l'avouer, on ne pouvait pas en ce moment tuer l'ennemi. Bonaparte triomphait et le Pape ratifiait purement et simplement le traité conclu par son ministre. Il est vrai que les mécontents se répandaient en plaintes ; que les pronostics fâcheux abondaient, que l'on déniait à l'avance toute valeur au traité en insinuant qu'il n'avait été obtenu que par la violence. On en fit même le sujet d'une plaisanterie qui courut les rues de Rome. Comme les négociateurs du traité avaient reçu en témoignage de leurs bons services, des tabatières où étaient gravées les lettres P. F. (Peuple français) les malins prétendirent que ces lettres signifiaient Par Force, Plaintes, récriminations, pronostics, plaisanteries, n'arrêtèrent pas la marche des événements. Il en fut de même de la résistance de quelques évêques. Elle contrista le Pape sans résultat appréciable pour la cause royaliste. L'accord était scellé entre l'Église et la France. Pie VII avait fait de cruels sacrifices, mais le rétablissement de la paix religieuse dans la grande nation chrétienne le dédommageait de tant de luttes et de souffrances. Louis XVIII comprit la grandeur des motifs qui faisaient

agir le Pape. Quelque cruel que fut le coup porté à ses espérances, elles n'ébranlèrent pas sa confiance en ses destinées, ni son respect envers le Saint-Siège. C'est ce qu'il faisait connaître à Maury en ces termes si sincèrement éloquents : « Il me suffira de vous dire, que ma confiance en la Providence ne m'abandonnera jamais, que malgré des exemples dont j'ai profondément gémi, je resterai jusqu'à mon dernier soupir où, soit dans sa colère, soit dans son amour, elle m'a placé et que je ne perdrai jamais l'espoir d'exercer les droits et de remplir les devoirs que je tiens de ma naissance. Alors il me sera bien doux de faire connaître au Pape que j'ai plus encore, s'il est possible, souffert pour lui que pour moi-même, des coups qu'on l'a réduit à me porter, et que je les oublierai pour ne me souvenir que de ce temps heureux, où, libre de ses actions, il a fait pour moi ce que son prédécesseur n'avait pas osé faire. Je suis persuadé que ces consolantes paroles le deviendront encore plus, transmises par un organe aussi digne que vous de la confiance de l'un et de l'autre (1). »

Le caractère de Maury était moins fortement trempé que celui de son royal correspondant. Il désespéra du succès de la Monarchie légitime. Si faibles étaient, les chances d'une restauration, à cette époque du Consulat, où les puissances étrangères concluaient des traités de paix avec la France, où l'empereur de Russie retirait à Louis XVIII l'asile qu'il lui avait jadis si généreusement offert, où les esprits, en France, lassés par tant de guerres et de désastres, acclamaient, dans Bonaparte, plus encore le restaurateur de l'ordre, que le général victorieux, où l'Église enfin, représentée par Pie VII, nouait, avec le jeune triomphateur, des liens qui présageaient, pour la religion tourmentée, une ère de calme profond et de vie

(1) Mémoires, t. II, 252.

nouvelle ! En face d'un pareil spectacle, Maury comptait si peu sur le retour du Roi , qu'il conseillait à Louis XVIII d'accepter un dédommagement et de renoncer à ses droits. Louis XVIII refusa, mais le cardinal, beaucoup moins indépendant que lui , isolé de ses collègues , menacé de proscription, suspecté au Vatican, regardait avec envie tous les prêtres qui regagnaient, pleins d'espérance, leur foyer et leur patrie. Il céda à ce qu'il appelait lui-même la plus forte des tentations. Il cessa de regarder vers les brumes de Varsovie, où s'obscurcissaient de plus en plus les destinées de la Maison royale de France, et se retourna vers le triomphant avenir de Bonaparte , et, comme il convenait à son tempérament , se retourna tout d'une pièce.

Nous ne suivrons pas le cardinal dans son séjour en France. Il y recueillit des honneurs ; il y perdit de sa gloire. Quand sombra le régime auquel il s'était attaché, il fut entraîné dans sa chute. On a pu lire , ici même, les pages émues dans lesquelles Mgr Ricard a retracé la fin, abreuvée d'amertumes, d'une vie qui avait jeté , pendant la première moitié de sa carrière, un si brillant éclat. Si l'expiation était nécessaire pour racheter la faiblesse , Maury l'accepta avec dignité. Louis XVIII tint rigueur à son ancien confident , mais l'histoire sera moins sévère , et le roi aurait eu pour le cardinal, qui s'était jadis dévoué à sa cause, quelque chose de ce généreux oubli, qu'il promettait à l'auteur même du concordat, que sa mémoire n'en eut pas été diminuée.

Mais quoi qu'il en soit du jugement porté par la postérité sur Maury, nous devons être entièrement reconnaissants à Mgr Ricard de la belle œuvre qu'il a entreprise, et si heureusement achevée. Il y a , dans ces deux volumes, une abondance de documents qui les rendront précieux à tout historien de l'Église. Mgr Ricard a su les découvrir, les mettre en ordre , les réunir, les expliquer à chaque

ligne pour ainsi dire par des notes très concises et en même temps très complètes sur les personnages du temps. La prédilection de l'auteur pour le cardinal Maury ne l'empêche point de redresser ses jugements et de rectifier ses erreurs. Il y a là de l'érudition, de la bonne et vraie critique, une sage impartialité. Et quand, à ces mérites, se joint celui de condenser les faits, de les éclairer à propos par des traits heureux, et de les raconter d'un style imagé, vif et entraînant, en faut-il davantage pour assurer le succès ?

C. Ferry.

A MA GLÈISO NOVO

Lou bèu jour de sa counsécratioun per Mounsegne Gilly , avesque de Nime, Uzès e Alès

---

A tu, ma glèiso novo, aiuei en pleno voio,
A tu, moun cant d'amour, à tu, moun cant de joio!
A la glèiso d'aier manda nòstis adièu,
Es l'ouro d'aclama la nòvio dòu bon Dièu !
Aquelo nôviou, es tu, ma glèiso benurado,
A tu que sies aiuei l'ourguei de l'encountrado,
Nosti franc coumplimen! Li raubes pas, segur,
Car, sies bello, o ma glèiso, e, brihes dins l'azur,
Coume un ile auturous, uno blanco paloumbo,
Que se sarié pausado au founs de nòsti coumbo.
Em toum cor tout daura, ti capitèu galant,
Ti graciôusi coulouno e ti veiriau flambant,
Belamen encencha sout ti gèntis arcado,
Méritavon-ti-pas l'ounour d'èstre sacrado ?
Tambèn, emé bonur, un Pountife es vengu,
E doublamen, de tu, de nàutri benvengu,
Coume l'enfant au front marco lou batejaire,
A marca ti paret de l'ôli counsacraire,
E d'aigo Gregouriano, en pertout, en dedins,
T'a inounda, t'a lava, coume en un ban divin.
Mai, estrange ! dòu téms qu'emé lou crème insigne
Sus toun front trelusènt sa man fasié li signe,
M'èro avis qu'em la siéu uno invesiblo man
Marcavo : Ero la tiéu, o Pountifo d'antan,
Tu, lou counsecratour de la pèiro premiero,
Que, sèns doute, veniès pèr lis ouncioun darriero...
Vai, pos èstre tranquile, o Pountife valènt,
De ço qu'as entreprés, noun periclito rèn.

A toumba'n bono man ta noblo vestimento :
T'es proun d'avé pausa li grandi foundamento,
Vendra toun successour coumpli lou mounumen,
E sares touti dous benesi memamen.....
D'aquéu bessoun trelus, ma glèiso, istaras flôri :
D'Éu, Mounsegne, e, de vous, n'en gardara memòri.
N'en gardara memòri, à tout segur, tambèn
Di flàmi benfatour que i'an pourta soun bèn,
E qu'urous, en soun noum, moun cor aiuei saludo.
Mai si pus aliuencha s'envai ma voues aludo,
I'éu, mancariéu-ti pas, si proche, s'is amis,
Oublidave, un tau jour, de dire : Grameci !
Grameci, vous d'abord, surtout Moussu lou *Mèro :*
Ensen avèn trima cinq annado pleniero.
Intelligènço, esprit, zelo, devouamen,
N'en fau pèr auboura de parié monumen,
A baudre n'iavès més, e vosto part es largo :
Toujour en proupourcioun l'ounour seguis la cargo.
Grameci donc pèr vous, vous lou dise em grand cor,
E Grameci tambèn, que soun vòsti tresor,
Pèr vòsti dous enfant : lou paure mort, pecaire !
E lou noble vivènt, dous modèle de fraire !
Qu'à vòsti pichot-fiéu, coume à sa gènto maire,
Diéu alargue, à souvet, si favour e si doun,
E ie mande, à plesi, vido e benedictioun !
Grameci, vous peréu, resplendènto taulado,
Qu'un oste generous a tant bèn atrencado !
Grameci, grand vicàri, e canounge, e curat,
Qu'autour de voste avesque aboundous à l'estra,
Tant n'aut avès aussa l'ounour de la journado,
Que, pèr Arre, segur, es la journado astrado ?

C. MALIGNON.

Arre, 2 de mai 1891

A MA NOUVELLE ÉGLISE

Le beau jour de sa consécration par Monseigneur Gilly, évêque de Nimes, Uzès et Alais

---

A toi, mon église nouvelle, aujourd'hui dans toute ta splendeur, à toi, mon chant d'amour. à toi mon chant d'allégresse. Après avoir fait nos adieux à l'église ancienne (1), c'est le moment d'acclamer la nouvelle épousée de Dieu. Cette épousée, c'est toi, ô mon église bénie, à toi, qui es aujourd'hui l'honneur de la contrée, nos sincères félicitations ! Tu les mérites, assurément, car tu es belle, ô mon église, et tu brilles, dans l'azur, comme un lis élancé,une blanche colombe, qui, d'aventure, se serait posée au fond de notre vallée. Avec ton chœur ruisselant d'or,tes gracieux chapitaux, tes élégantes colonnes, et tes vitraux étincelants, magnifiquement enchassés sous tes jolies arcades, n'as-tu pas gagné l'honneur d'être consacrée ? Aussi, avec bonheur, un Pontife est venu, et, doublement bienvenu de toi et de nous tous, comme celui qui baptise marque l'enfant au front, à son tour il a marqué tes murs de l'huile qui consacre, et d'eau Grégorienne, partout, à l'intérieur, t'a inondée, t'a lavée, comme en un bain divin. Vision étrange ! Cependant qu'avec le crême insigne, sa main te signait sur ton front resplendissant, il me semblait, qu'avec la sienne une main invisible te marquait aussi : c'était la tienne, ô Pontife d'hier, toi le consécrateur de la première pierre, qui venais sans doute, aider à faire les dernières onctions..... Va, tu peux être tranquille, ô vaillant Pontife, de toutes tes entreprises aucune ne périclite. Ton noble manteau est tombé en bonne main : c'est assez que tu aies posé les grands fondements, ton successeur ne manquera pas d'achever le monument; et tous les deux, au même titre, vous serez bénis..... De cette double gloire, ô mon église, tu resteras fière : de Lui, Monseigneur, et de vous, elle gardera le souvenir, assurément,

(1) Poésie du même auteur sur l'ancienne église d'Arre.

aussi, des insignes bienfaiteurs qui l'ont enrichie, et qu'en son nom, en ce jour, mon cœur aime à saluer. Mais si vers les plus éloignés s'en va ma voix ailée, ne serais-je point coupable d'ingratitude, si aux amis rapprochés j'oubliais de dire : Merci ! Merci, à vous d'abord, Monsieur le Maire (1) : ensemble nous avons travaillé cinq grandes années. Intelligence, esprit, zèle, dévouement, — il en faut, certes, pour élever de monuments pareils, — vous y en avez mis à profusion, et large est votre part : toujours et proportionnellement, l'honneur accompagne la charge. Merci donc à vous, je vous le dis de tout cœur, et merci aussi, — car ce sont vos trésors, — à vos deux fils : le pauvre mort, hélas ! et le pauvre vivant, deux modèles de frères ! Qu'à vos petit-fils, comme à leur gracieuse mère, Dieu répande à souhait ses dons et ses faveurs, et leur octroie largement vie et bénédiction ! Merci, à votre tour, magnifique assemblée réunie à cette table qu'un hôte généreux (2) a si bien parée ; merci, enfin, à vous, grand-vicaire, chanoines, curés, qui, si nombreux accourus autour de votre évêque, si haut avez élevé l'honneur de cette journée, que, pour Arre, assurément, c'est la journée glorieuse par excellence.

C. MALIGNON, *Curé*.

(1) M. Louis Brun, chevalier de la Légion d'honneur.

(2) M. Antoine Brun manufacturier.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Un fait capital domine tous les événements plus ou moins considérables de ce mois : nous voulons parler de la publication de l'Encyclique *Rerum novarum* sur la condition des ouvriers. Depuis longtemps annoncé et très impatiemment attendu, ce document pontifical est une des plus belles œuvres de la main de Léon XIII. Du haut du Vatican, le Pontife a plongé son regard scrutateur au sein des ténèbres qui enveloppent le monde et tandis que la société inquiète et impuissante à sonder la plaie qui la ronge, interrogeait Léon XIII pour connaître le remède à y opposer, *Custos, quid de nocte?* le Gardien d'Israël lui a répondu par cette lettre admirable qui témoigne tout à la fois et de la sollicitude maternelle de l'Église pour ses enfants les plus malheureux et de la sagesse surhumaine de la Papauté pour résoudre les problèmes les plus difficiles de la vie sociale.

Nous regrettons de ne pouvoir donner le texte intégral de cette Encyclique où la netteté et l'élégance du style le disputent à la force, à l'élévation et à la justesse de la pensée ; nous devons, du moins, en donner un résumé assez complet :

« Après une bréve introduction touchant l'importance et la difficulté de la question et la nécessité de la résoudre promptement, l'Encyclique réfute, en premier lieu, la solution socialiste qui voudrait abolir la propriété privée et créer la propriété commune et collective. — Ensuite, elle en vient à examiner la solution qui découle de l'enseignement catholique. Elle admet que, en conformité avec cet enseignement, divers principes et éléments doivent concourir à la solution ; mais le premier et de beaucoup le principal est l'Église, sans laquelle les autres seraient inefficaces.

« L'Encyclique, à ce sujet, rappelle les enseignements de l'Évangile, d'après lesquels patrons et ouvriers ne sont pas faits pour se combattre, mais pour vivre d'accord, moyennant l'accomplissement des devoirs réciproques de justice ; bien plus,

ils sont faits pour s'aider mutuellement et pour vivre dans une union amicale, même fraternelle, comme membres, les uns et les autres, d'une seule famille. — Ces enseignements, l'Église ne se contente pas de les rappeler, mais elle fait tout ce qu'elle peut pour qu'ils se traduisent en actes ; c'est ainsi qu'elle met tous ses soins à apporter aux prolétaires tous les secours moraux et matériels que la charité de Jésus-Christ, toujours vivante dans l'Église, sait trouver pour leur avantage.

« Après cela, l'Encyclique traite de l'action qui peut appartenir à l'État en cette matière. Elle admet, d'abord, d'une façon générale, que l'État doit concourir au bien de la classe ouvrière ; ensuite, en particulier, que l'État peut et doit intervenir quand la protection, qui lui incombe, du bien commun et des droits des parties, le réclame. Et ici l'Encyclique examine en détail les points principaux qui exigent l'action protectrice de l'État, tels que les propriétés privées, la tranquillité publique, le bien même de l'ouvrier, soit pour l'âme, soit pour le corps. Et en traitant ces points, il est parlé des diverses questions touchant le repos des jours de fêtes, les grèves, le salaire, la durée du travail selon sa nature, selon le sexe et l'âge du travailleur.

« La dernière partie de l'Encyclique concerne les ouvriers et particulièrement les institutions et associations ouvrières, telles que les Sociétés de secours mutuels, les assurances en cas d'accident, de maladie, d'incapacité de travail, etc. ; les diverses formes de patronage, soit pour les enfants, soit pour les jeunes gens et les adultes ; les syndicats, spécialement les syndicats mixtes, et avant tout les corporations, adaptées aux conditions nouvelles des temps, que l'État doit favoriser, encourager, soutenir, en leur laissant toutefois la liberté qui leur est dûe.

« Il est traité au long de ces sociétés ouvrières et de la manière de les organiser ; les règles fondamentales en sont données et il est recommandé spécialement qu'elles soient pénétrées de l'esprit chrétien. L'Encyclique reconnaît et loue tout le grand bien qui a été fait en cet ordre de choses; elle demande qu'il soit fait encore plus, et elle se termine par des paroles de vive exhortation adressées à tous ceux qui sont intéressés dans la question, pour que chacun se décide à remplir avec ardeur et sans retard le rôle qui lui revient. »

Tel est le fond de la lettre pontificale. Est-il besoin de dire qu'elle a été accueillie avec joie par la presse catholique qui

s'est empressée de lui prêter ses mille organes pour la porter à la connaissance de tous les fidèles ? Les chefs d'Etat, eux, en ont reçu un exemplaire spécial, richement relié et qui a dû s'imposer à leur attention ; c'est qu'il est de leur devoir d'étudier cette importante question et de méditer les graves considérations que leur met sous les yeux le Pontife suprême, leur exposant les maux auxquels il est temps de rémédier et leur indiquant les moyens efficaces de les guérir. *Et nunc erudimini qui judicatis terram !*

Notre presse républicaine s'est généralement fait remarquer par son respect pour la parole pontificale. Citons quelques lignes de deux de ses principaux organes. Le *Temps*, journal protestant, dit de l'Encyclique : « Ce qui en fait surtout l'intérêt et ce qui lui donne une grande importance politique et sociale, c'est l'esprit qui l'anime, cet intérêt passionné avec lequel sont étudiées les questions ouvrières, cette tendresse pour les travailleurs, cette claire vue de leurs besoins et de leurs aspirations. »

Dans la *République Française*, M. Spuller s'est grandement honoré en écrivant ces mots : « C'est beaucoup en notre temps, à la fin du dix-neuvième siècle et à l'entrée du vingtième siècle qui sera rempli par les luttes, les conflits, les discussions pacifiques et peut-être, hélas! les guerres fratricides sur le terrain des questions sociales, c'est beaucoup qu'une Encyclique pontificale qui place hardiment, nettement sur ce terrain l'Eglise catholique, avec son autorité dogmatique sur les esprits, son pouvoir d'influence morale sur les âmes. Oh ! oui, c'est beaucoup, et bien qu'il n'y ait rien de nouveau, rien de surprenant, rien d'inattendu, rien que l'on ne sût, rien que l'on ne fût certain d'y trouver, dans l'Encyclique *Rerum novarum*, c'est un signe des temps, comme l'on dit, c'est un acte mémorable, c'est un événement important dans les sociétés modernes. »

Mais comme il fallait s'y attendre la presse protestante d'Allemagne et les feuilles libérales d'Italie détonnent dans ce concert d'hommages à la parole de Léon XIII. Cependant, nous sommes heureux de signaler, en Italie, quelques rares exceptions qui ont leur prix au milieu de ce déchaînement presque unanime de l'outrage éhonté et de la critique haineuse. Le *Popolo Romano* a le bon sens de déclarer que « la dernière encyclique est jugée une œuvre très remarquable et élevée sur les conditions de la société moderne et qu'elle complète la série des documents émanés de Léon XIII sur la question sociale. » La *Perseveranza*, de

Milan, reconnait de même que « le document sorti de la plume de Léon XIII est digne de la longue attente qui l'a précédé. »

Fasse le Ciel que la parole du Pontife, après avoir produit le plus grand retentissement, ait l'avantage d'être comprise de toutes les intelligences et opère tout le bien qu'on est en droit d'en attendre !

L'Encyclique est datée du 15 mai : elle paraissait, quand à peine s'étaient éteints les derniers échos de la bruyante manifestation ouvrière. Annoncée depuis six mois, préparée par le congrès ouvrier de Paris, cette journée du 1er mai, qui devait être fameuse dans les annales du socialisme, mérite à peine d'arrêter un instant notre souvenir. A Paris tout s'est borné à quelques promenades collectives, à des délégations à la présidence de la Chambre et à l'exhibition de la blouse du député Thivier : il parait que M. Constans avait pris ses mesures en conséquence et son ombre seule a fait peur aux manifestants qui se sont dédommagés en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine.

En province, il y a eu malheureusement du tragique contre toute prévision : une émeute a éclaté à Fourmies ; la troupe a dû intervenir et nous avons à déplorer une dizaine de victimes. Selon l'usage, ce sont les dupes et les curieux qui ont payé pour les meneurs : ceux-ci, depuis plusieurs jours, avaient surechauffé les têtes par les discours les plus incendiaires et l'heure du péril venue, ils se sont mis prudemment à l'abri. Encore même le nombre des victimes eût été bien plus grand si le curé de Fourmies et ses vicaires n'avaient eu le courage d'accourir et de s'interposer entre la foule et les soldats. Il n'y a eu qu'un cri en France pour applaudir à cet acte de patriotisme et pour louer ces dignes prêtres d'avoir secouru les mourants ou recueilli les morts. Le Souverain-Pontife a daigné envoyer ses félicitations, à M. l'abbé Margerin et l'archevêque de Cambrai a honoré du titre de chanoine le curé de Fourmies.

A l'occasion de ce sang versé, la Chambre des députés a été saisie de plusieurs propositions tendant à ordonner une enquête qui établirait les responsabilités de l'administration. M. Constans qui avait tout à craindre de cette enquête n'a rien trouvé de mieux que d'immoler son Isaac, l'imprudent sous-préfet d'Avesne, qui avait donné l'ordre de tirer sur le peuple. Sans compter que les radicaux grossissaient encore le trop malheureux évènement de Fourmies, en reprochant au ministre d'avoir fait sur des citoyens français l'essai du fusil Lebel. L'enquête a été repoussée ;

repoussée aussi une proposition d'amnistie pour les coupables, dont la plupart ont bénéficié des bonnes grâces du ministère. C'étaient des circonstances bien périlleuses pour M. Constans : s'il cédait aux radicaux, les bourgeois n'allaient-ils pas s'effrayer de voir la République impuissante à arrêter les revendications du prolétariat ; s'il penchait du côté des bourgeois, que pouvait-il ne pas craindre des radicaux qui l'accuseraient de passer à la réaction et de trahir la République ? M. Constans s'en est tiré avec sa souplesse habituelle et tout va bien qui finit bien. La Chambre a clos tous ces incidents en votant 50,000 pour les familles des victimes de Fourmies, et par un ordre du jour flatteur pour l'armée, pour la population ouvrière et pour le Cabinet.

Avec cette grosse affaire qui lui a pris une bonne partie de son temps, la Chambre a eu à discuter enfin la proposition relative au tarif des douanes. De nombreux et longs discours ont été prononcés, mais aucun plus remarquable que celni de M. Méline, le rapporteur général du projet. L'honorable orateur s'est fait, en termes éloquents, l'avocat du système protectionniste. La presse conservatrice s'est plu à reconnaître le profond effet produit par ce discours décisif et M. Marius Martin, qui lui a répondu quelques jours après pour défendre le libre-échange, n'a pas été à la hauteur de son adversaire.

La discussion générale a été close sur ce discours et la Chambre a commencé à faire défiler devant elle les nombreux articles du projet : ce sera long.

Au Sénat, rien de très important. Quelques séances pour discuter et voter des projets déjà acceptés par la Chambre des députés, entr'autres le traité entre la France et l'Angleterre, relatif aux pêcheries de Terre-Neuve. Notons en passant la mort du sénateur inamovible le pasteur Pressensé ; dont le siège a été attribué par le sort au département de l'Indre. Mentionnons aussi l'élection de M. Goblet comme sénateur de la Seine. Ferry et Goblet ! Deux tristes épaves arrivant enfin au port !

Dans la politique extraparlementaire, signalons le discours de M. Jules Ferry au banquet de Vic de Bigorre. Pour l'anticlérical impénitent, tout va pour le mieux dans la meilleure des républiqnes. M. J. Ferry ne recule même pas devant la plaisanterie et il se plait à se moquer cyniquement de messieurs les cléricaux. De quoi peuvent-ils se plaindre ? Est-ce qu'ils n'ont pas la liberté de l'enseignement ? Est-ce que le

clergé n'émarge pas au budget ? Est-ce que la loi militaire empêche le recrutement des vocations sacerdotales ? On n'est pas plus impudent. Mais M. J. Ferry a trouvé quelqu'un qui lui a répliqué. Mgr l'Évêque d'Annecy lui a adressé une lettre où ces *interrogations* sont réduites à leur juste valeur ; Mgr Isoard n'a pas de peine à prouver que la persécution religieuse est bel et bien à l'ordre du jour.

M. J. Ferry n'est pas plus heureux sur la question du Tonkin. C'est encore un évêque qui lui a répondu. Dans de nouvelles lettres, Mgr Puginier fournit les détails les plus précis et les plus authentiques sur la situation de notre malheureuse colonie et les partisans du » Tonkinois » pourront difficilement justifier ou même excuser leur chef inhabile et obstiné. Il serait temps encore de relever cette situation, mais, comme le dit le prélat missionnaire : « Pour pacifier le pays, il ne suffirait pas de le parcourir avec une force considérable pendant quinze ou vingt jours ; il est indispensable d'établir de nouveaux postes pour occuper, le temps voulu, les principaux endroits qui servent de repaire aux bandes de pirates. Mais les effectifs du Tonkin ont été tellement réduits qu'il n'est plus possible de diviser les troupes. sans s'exposer à de graves échecs. Si le gouvernement de la métropole ne se décide pas à renforcer le corps d'occupation du Tonkin, on ne réussira pas à pacifier le pays. Les forces, tant européennes qu'indigènes, dont on dispose ici, pourront infliger des pertes aux bandes, les déplacer, peut-être même les obliger à s'effacer pour un temps. Les soldats une fois rentrés dans leurs postes, on verra de nouveau les bandes se reconstituer et piller les villages pour refaire leurs approvisionnements.

« Je vous assure que l'avenir ne me paraît pas beau, et je suis convaincu que, si le gouvernement ne prend pas des mesures énergiques et efficaces, nous aurons encore de grands malheurs à déplorer. Et cependant le Tonkin n'était pas difficile à pacifier et à organiser solidement. On n'a pas su employer les moyens propres à obtenir ce double résultat. Il est encore temps de sauver la situation, mais il ne faut pas tarder à agir. Prions Dieu d'éclairer les hommes qui ont la direction des affaires ! »

Puisque nous sommes aux lettres d'évêque, ne manquons pas de signaler celles que Mgr l'Archevêque d'Aix à écrites à un journal de Lyon qui l'avait calomnié. Mgr Gouthe-Soulard, avec beaucoup de simplicité mais avec une grande force de vérité et

de logique réduit à néant les inventions de la feuille radicale et met les rieurs de son côté. Quelques unes de ses excellentes réflexions paraissaient avoir déplu au gouvernement auquel en attribuait l'intention de poursuivre le prélat comme coupable d'abus. A supposer que le ministère ait eu cette pensée, il a bien fait de n'en pas tenir compte: cette mesure ridicule eût tourné à sa confusion.

Répondre aux diffamateurs, c'est un procédé dont il faudra désormais se servir ; il conviendrait même de porter l'affaire devant les tribunaux, où se trouvent encore des juges. Témoin l'abbé Vascosin que vient d'acquitter le jury de la Somme : les accusations dont on chargeait ce vénérable prêtre ont été traitées de pures diffamations. Il en serait de même si toute communauté calomniée en appelait à la justice de son pays pour avoir raison de ses diffamateurs. Notre longanimité enhardit nos adversaires ; quelque bonnes amendes ne manqueraient pas de leur fermer la bouche.

Et quand même la calomnie triompherait, une fois en passant, la victime en serait-elle plus à plaindre ? Le R. P d'Audiffret, accusé d'avoir mal parlé des lois scolaire et militaire, a été condamné à 300 francs d'amende. Mais il n'est sorti du prétoire que plus grand ; il s'est trouvé heureux de souffrir quelque chose pour le nom de Dieu et d'avoir pu dire certaines vérités : l'opinion publique a applaudi à la noblesse et à la dignité de son langage. Nous y applaudissons, nous surtout, plus que tout autre, nous souvenant que cet apôtre, le modèle des confesseurs de la foi, nous appartenait autrefois et parce que les poursuites dont il a été l'objet nous l'ont rendu plus cher.

A signaler encore, mais, à notre regret, par un seul mot, l'assemblée générale des catholiques de France, où M. Chesnelons, M. Keller et le cardinal Richard ont prononcé de si remarquables discours ; l'assemblée de la Société catholique d'économie politique et sociale, que préside Mgr Freppel; la réunion de la Société bibiographique qui, depuis bientôt trente ans, lutte si efficacement par la propagande des bons livres contre les efforts de la libre-pensée.

Nous ne pouvons omettre de mentionner les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans. Le Président, M. Carnot les a honorées à moitié de sa présence : ici, comme partout où il va, il affecte de se dérober à la partie religieuse des fêtes, ou à l'accomplissement du plus élémentaire devoir d'un chrétien. Ce n'est pas digne du

Chef de la grande nation chrétienne. M. l'abbé Léman était chargé du panégyrique de l'héroïne : il a montré très ingénieusement que Jeanne d'Arc rétablit l'unité française par la vertu, par la victoire, par le sacre et par l'holocauste. C'est un des plus éloquents panégyriques qui aient été prononcés.

Trois morts à enregistrer dans les rangs de l'épiscopat : Mgr Baduel, évêque de St Flour ; Mgr Sebaux, évêque d'Angoulême et le cardinal Alimonda, archevêque de Turin.

A l'extérieur, l'Allemagne porte le deuil de son vieux chef d'Etat major, auquel elle a dû ses récentes victoires ; elle lui a fait des funérailles royales. De Molke était dans sa 91e année : il meurt dans sa gloire, tandis que Bismark se survit dans sa disgrâce.

31 Mai.

NEMAUSUS.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nimes, Juin 1891.

Nous touchons à la fin du printemps, printemps quelque peu maussade, aux soleils assez rares, aux ondées fréquentes et dont les gelées tardives ont cruellement endommagé les jeunes vignes. L'espérance d'une belle récolte en a été diminuée en plus d'un endroit. De semblables mésaventures ne sont pas de nature à faire goûter aux malheureux cultivateurs les vers de Virgile :

O Fortunatos nimium, sua si bona norint,
Agricolas !.....

La gelée peut être meurtrière aux plaines plantées d'arbres fruitiers. Il parait qu'elle est sans inconvénients dans les champs de tir. Du moins, elle n'a pas arrêté un instant les exercices à feu auxquels prenaient part les deux régiments d'artillerie venus de Castres à Nimes. En dépit des averses, canons et obusiers n'ont cessé de manœuvrer. Nimes s'éveillait, chaque matin, au bruit des détonations multiples grondant dans le lointain. Si vous voulez la paix, a dit le vieil adage, préparez-vous à la guerre.

Le canon n'est pas la seule arme qui nous protège contre l'ennemi. Le chrétien en sait manier une autre qui lui parait excellente : c'est la prière. Ainsi ont fait les hommes de cœur et de foi, qui, le dimanche 10 mai, sont allés invoquer Notre-Dame de Prime-Combe. Ils étaient là des centaines, conduits par leur évêque, et portant processionnellement une superbe croix qu'ils ont plantée

sur le sommet de la colline qui domine le sanctuaire. Il était beau, de leur part, d'honorer ainsi l'étendard de la croix, sous lequel ont marché tant de générations chrétiennes. A suivre fidèlement le Christ, en dehors de toute préoccupation humaine, on ne saurait remporter que des victoires. Il y a beau temps que cela fut promis à Constantin, et la promesse n'a pas été menteuse.

La croix, entre autres victoires, a triomphé des mœurs païennes. Celles-ci ont disparu, mais non sans laisser ça et là quelques vestiges. N'est-ce point à ce reste d'influence que nos méridionaux doivent leur goût passionné pour les tueries de taureaux dans l'arène? Voilà que, cédant à cette passion populaire, nos conseillers municipaux ont émis un vœu en faveur des courses où figurent les *toros de muerte*. J'imagine que plus d'un de nos édiles a émis ce vote, la mort dans l'âme, et qu'il sera enchanté du rejet de sa proposition par l'administration supérieure. Que si les courses inoffensives, où le sang n'est pas répandu, déplaisent à tant de braves gens, d'ailleurs si pacifiques, qu'ils aillent savourer, à notre esplanade, les concerts de musique militaire ou civile. On vient précisément d'inaugurer, sur notre belle promenade, un kiosque très favorable à la sonorité des instruments. La forme en est gracieuse, un peu grêle peut-être ; mais il était bien nécessaire de donner de la légèreté à ce nouvel ornement de notre esplanade, assez restreinte de dimensions, et qui serait vite encombrée.

Il y a aussi une autre source de distractions, mais celle-ci est intermittente, je veux parler du Salon des Beaux-Arts et de l'Exposition de Peinture, ouverte cette année. Nous ne faisons que la mentionner ici, avec éloges, comptant bien lui consacrer, dans notre prochaine livraison, une étude toute spéciale. C'est dans l'ancienne salle du Musée, appartenant au Lycée, et mise gracieusement à la disposition des *Amis des Beaux-Arts*, qu'a lieu cette

expostion. Bonne fortune pour le nouveau Lycée que l'hospitalité accordée ainsi aux œuvres de nos artistes.

Quant à l'ancien Lycée, il sert de caravansérail. Les opinions les plus opposées et les doctrines les plus contraires viennent successivement s'y loger à la tombée de la nuit, non pour y dormir, mais pour s'y produire au contraire et séduire le public. C'est là que l'Académie de Nimes a tenu, cette année, sa séance solennelle. L'auditoire était nombreux. Le président, M l'archiviste Bondurand, a entretenu son public de nos vieux textes romans, et, chose rare en pareille matière, il s'est fait non seulement écouter, mais encore applaudir grandement. M. le pasteur Dardier a résumé les travaux de ses confrères pendant l'année dernière. Il l'a fait en excellent style, et ce ne sera pas sa faute si la docte compagnie voit son mérite méconnu. M. Georges Maurin a rendu compte du résultat du concours ouvert depuis deux ans sur cette question : « Guizot historien. » Le mémoire, couronné par l'Académie, a pour auteur M. Louis Baragnon, avocat à la Cour d'appel. M. Maurin a été à la hauteur de son sujet ; il a parlé éloquemment de l'éloquent historien, critiqué dans une juste mesure l'œuvre couronnée, et loué, comme il convenait, le savoir et le talent brillant du jeune lauréat. Puis, nous avons eu, de M. le pasteur Fabre, un hommage rendu à la mémoire de M. Ariste Viguié, ancien président du Consistoire de Nimes : pages supérieurement écrites et que le cœur avait dictées. M. de Valfons, en reproduisant une des séances de l'Académie royale de Nimes, en 1781, séance dont il avait retrouvé le récit dans ses papiers de famille, nous a bien montré que les descendants de ces générations littéraires n'avaient rien perdu de la délicatesse, de l'esprit et du goût de leurs ancêtres. La séance s'est clôturée par la poésie. M. Ducros a lu deux charmantes pièces de vers, et M. Bigot nous a donné sa fable imitée de La Fontaine, qui va tout de suite enrichir son Recueil si

fort aimé du public. On le voit, l'Académie fait de son mieux, et l'auditoire ne lui a pas ménagé ses applaudissements. Ce n'est pas seulement à Nimes qu'elle est appréciée. Le jour même de cette séance, son président, M. Bondurand, recevait la rosette d'officier de l'Instruction publique. Pareille distinction accordée au savant qui a publié le manuscrit de Duodah n'était que justice, et tous ceux qui savent avec quelle compétence et quelle lucidité M. Bondurand a travaillé et travaille encore sur nos archives départementales ne peuvent que reconnaître combien était légitime l'honneur qui lui a été fait.

Le lendemain, la même salle du Lycée entendait des orateurs d'un tout autre genre, MM. Roche et Gabriel, députés, venus de Paris pour exposer leurs théories sur le socialisme. Ne les ayant pas entendus, nous ne pouvons juger de leurs arguments. Ils ont déploré la catastrophe de Fourmies, et qui donc ne la déplore avec eux? Mais s'il s'agit de porter remède aux souffrances des ouvriers, quel que soit leur talent, nous avons un meilleur conseiller que ces Messieurs. Nous préférons écouter l'Église et marcher aux lumières dont la dernière et admirable Encyclique de Léon XIII vient d'éclairer cette grande question.

L'Eglise n'a-t-elle pas toujours été l'infatigable protectrice de l'humble, du pauvre et de l'enfant? Il y a une semaine à peine, on nous rappelait, avec quel zèle elle avait été, à Nimes, la dispensatrice du bienfait de l'éducation. La Communauté des Dames de Saint-Maur, célébrait le deuxième centenaire de son établissement dans notre ville. Grâce au zèle et à l'éloquence de M. l'abbé Chapot, aumônier du couvent, ces fêtes ont été dignes de leur objet. Quelles émotions saines et pieuses pendant ces trois jours! Quelle belle couronne autour des maîtresses qui maintiennent si dignement les traditions de piété, de science et de vertus, qui ont fait pen-

dant deux siècles des Dames de Saint-Maur, les institutrices toujours aimées, toujours respectées des jeunes filles de notre province ! Près d'elles se sont pressées pendant ces quelques heures leurs anciennes et leurs nouvelles élèves : les unes représentant le passé ; les autres l'avenir : celles-ci avec leurs fortifiants souvenirs : celles-là avec leurs rassurantes espérances. On a relu pendant ces trois jours, les annales de cette maison, annales glorieuses pour l'Institut de Saint-Maur. On a suivi les pieuses institutrices dans leurs jours de prospérité, comme dans les heures d'épreuves. Une gracieuse allégorie composée et jouée par les élèves de la maison actuelle a résumé dans de poétiques tableaux ces belles pages de l'histoire de l'enseignement populaire et religieux dans notre ville. La reconnaissance, la tendresse, la vénération s'y sont exprimées sincèrement et l'émotion excitée par une scène aussi touchante a dû prouver aux Dames de Saint-Maur, qu'elles n'avaient point inutilement, pendant deux cents ans d'existence, jeté le bon grain dans ces âmes que l'Église leur avait confiées.

De telles fêtes sont opportunes de nos jours où l'on est si fort oublieux du passé. Il n'est pas bon de laisser périr la mémoire des bienfaits de l'Église : les raviver c'est faire œuvre de reconnaissance et d'équité, mieux que cela, c'est préparer au milieu des défaillances du présent, le salut des générations prochaines ; et c'est pour cela que nous devons remercier ceux qui viennent de nous les rappeler avec tant de charme, d'éloquence et d'à-propos.

FIDELIS.

Marseille, Juin 1891.

⁂ Savez-vous que notre Provence est en train de s'acquérir un grand renom et, ce qui vaut mieux que le re-

nom, un rang d'honneur dans la lutte supréme, dont l'heure semble avoir sonné enfin, après une si longue attente ?

C'est notre nouveau métropolitain, le vaillant et éloquent archevêque d'Aix, qui vient de prendre la tête de ligne et qui entonne le chant du combat catholique.

Permettez-moi de redire aux chers lecteurs de la *Revue du Midi* ce que j'en ai dit à ceux de l'*Univers* :

« Le jour de la Fête-Dieu, Mgr l'archevêque d'Aix avait convoqué le clergé de la ville métropolitaine, auquel s'étaient joints bon nombre de prêtres, accourus de tous les points du diocèse, d'autres venus de Lyon et de Marseille, pour entourer le vaillant prélat, honneur de notre province, tous justement fiers de leur pasteur ou de leur ami. Les catholiques aixois avaient envahi les vastes jardins au sein desquels s'élève la belle construction, œuvre du cœur de l'archevêque, où les vieillards trouvent déjà la maternelle sollicitude des Petites Sœurs des Pauvres.

» La procession s'est déroulée à l'abri de ces murs protecteurs, où la charité donnait asile au triomphe eucharistique de Jésus-Hostie banni des rues de la cité provençale, où le bon roi René avait institué en son honneur des jeux célèbres, au temps où la tyrannie des rois n'osait point encore gêner la liberté des chrétiens leurs sujets.

» A un moment donné, le Saint-Sacrement étant renfermé dans le tabernacle du reposoir principal, Monseigneur Gouthe-Soulard a quitté ses ornements pontificaux pour procéder, en plus simple costume, aux cérémonies de la pose de la première pierre qui soutiendra, dans un avenir prochain, la chapelle des vieillards, quand la charité des fidèles du diocèse et du dehors, électrisée par la sainte contagion du grand cœur que Dieu a préposé au gouvernement de la province d'Aix,

lui aura fourni les ressources que sa confiance toujonrs exaucée attend fermement.

» Avant la cérémonie, Mgr l'Archevêque a pris la parole, dans un discours vibrant d'émotion et d'énergie, au milieu de l'enthousiasme d'un auditoire tour à tour ému, souriant ou sérieux, selon que le prélat passait d'un ton à l'autre avec cette verve incomparable qui nous a révélé en Mgr Gouthe-Soulard l'orateur populaire, tel que l'aiment nos populations méridionales.

» Au cours de cette harangue éloquente, spirituelle, attendrie, pleine d'humour et d'abandon, l'archevêque, aux applaudissements de ses auditeurs, a touché d'une main aussi habile que ferme, aux questions que soulèvent les épreuves actuelles de l'Eglise en France.

» Les outranciers du modérantisme lui ont reproché son courage. Pour complaire à la secte et aux timides, il faudrait que saint Paul fermât sa bouche s'il revenait au monde, et les Chrysostôme avec les Ambroise seraient menacés d'être déférés au conseil d'Etat comme d'abus...»

*** Je vous écris ces lignes au jour octaval du Sacré-Cœur de Jésus. Souffrez que je cède la plume à une main qui a tous les droits de parler au nom du diocèse du Sacré-Cœur. C'est dans l'*Echo de N. D. de la Garde* que ces lignes ont paru. Serait-il vraiment indiscret de les signer du nom que tout le monde a lu au bas de ce chaud récit des fêtes de Montmartre, celui du vicaire-général qui y accompagnait Mgr Robert.

« Vos lecteurs savent quels sentiments ont conduit Marseille aux fêtes de Montmartre, il est donc inutile de m'attarder à vous les rappeler ; d'ailleurs, a-t-on bien le temps d'écrire à Paris ?

« Quand je dis Marseille, je le dis en toute vérité, car dans ce très lointain pélerinage, notre ville était représentée dans ses principales parties constitutives et elle

l'était même par un nombre important, car nous étions plus de cent onze, dimanche matin, sur la butte Montmartre, entourant notre évêque vénéré, qu'accompagnait M. l'abbé Payan d'Augery, vicaire-général.

« M. l'abbé Jourde représentait le vénérable Chapitre ; Messieurs Blanc, de Notre-Dame du Mont, Mendre de Saint-Lazare, les curés de Marseille ; Messieurs Solary, Blin, les recteurs de banlieue ; Messieurs Barthélemy et Dumaine ; les vicaires, M. Dupré, les aumôniers. L'élément laïque ne figurait pas moins avantageusement. Messieurs Gab. Benet et Rouvier rappelaient nos grandes œuvres catholiques ; MM. Maxime Moutte et Paul Bergasse, les Touristes du Sacré-Cœur, au nom desquels ils ont déposé une consécration brûlante de foi et d'amour ; les familles Fournier, Bayol, de Queylard, Hesse, Prat, personnifiaient à merveille notre commerce marseillais, qui sait si largement prélever la part des pauvres sur ses bénéfices. Je ne puis nommer tous nos heureux compagnons de pèlerinage, vous le comprenez bien, mais me pardonneriez-vous d'omettre M. Justin Cauvière, professeur à l'Institut catholique, et surtout votre éminent confrère de la *Gazette du Midi,* M. Charles Garnier, pour qui, depuis si longtemps, la plume est une arme toujours au service de la foi et de l'Eglise ?

« Les dames étaient nombreuses dans ce pieux rendez-vous de notre dévotion traditionnelle. N'ont-elles pas le le secret et les délicatesses des choses du cœur? ...

Mais jugez de notre bonheur dans cette journée où les joies se succèdent, quand le supérieur des Chapelains, le P. Voirin, nom que la reconnaissance ne nous laissera pas oublier, annonce du haut de la chaire que le primat des Gaules, d'un commun accord avec le cardinal de Paris, cède à notre Evêque l'honneur de clôturer cette fête triomphale en présidant la procession du Saint-Sacrement. « Cet honneur est bien dû, ajoute-t-il, à l'Evê-

que du diocèse le premier appelé à l'amour de Jésus, et le premier consacré, il y a plus de 150 ans, au Sacré-Cœur. » Cette page de notre histoire dont nous sommes si fiers, qu'il nous a été doux de la recueillir devant ce peuple immense, en présence des archevêques qui succèdent à saint Denys et à saint Pothin et de les entendre sur les lèvres d'un fils de notre grand évêque de Mazenod, si véritablement patriote et Marseillais !

« Il faut en finir, et pourtant nous ne pouvions nous y résoudre. A 7 h. 1/4 nous acclamions encore le Sacré-Cœur sur ces hauteurs que nous n'avions pas quittées depuis 6 h. du matin.... »

E. A. C.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

CHRISTOPHE COLOMB.—D'après les travaux historiques du comte ROSELY de LORGUES, par l'abbé LYONS. — Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris.

De grandes solennités se préparent, dans les deux mondes, pour célébrer, en 1892, le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. Le moment ne pouvait être mieux choisi, pour propager les mérites et les éminentes vertus de l'illustre héros, qui fut, en ce mémorable évènement, l'instrument docile et pieux de la Providence.

Il était réservé à un prêtre aussi savant que modeste, M. l'abbé Lyons, aumônier du Saint-Sacrement, à Nice, de réaliser cette œuvre de vérité et de justice. Fidèle aux traditions d'un âge où le clergé, surtout à l'ombre des monastères, se faisait une gloire et un devoir de livrer au monde la lumière et l'histoire, M. l'abbé Lyons, par un long et consciencieux travail, vient de réhabiliter, pour le peuple surtout, cette mémoire consacrée par la double auréole de la foi religieuse et de la persécution.

Déjà M. le comte Rosely de Lorgues avait publié, à la demande de Pie IX, de remarquables études, pour le monde des savants et pour les grandes bibliothèques. Il convenait de s'adresser maintenant aux foules, et de les préparer aux manifestations prochaines, en redressant l'opinion populaire, faussée, durant des siècles, par les efforts coalisés de l'ignorance et de la mauvaise foi.

Trop longtemps la grande figure de Colomb a été méconnue et bafouée ; on s'était habitué à ne voir dans ce héros, doublé d'un saint, qu'un aventurier insolent et téméraire, conduit par la fortune vers des contrées inexplorées, et l'on comptait pour rien le rôle apostolique et chrétien de celui qui planta la croix sur les rivages d'un nouveau monde, en même temps qu'il apportait à ces

peuplades barbares les bienfaits de la civilisation et de la liberté.

M. l'abbé Lyons a vengé l'homme de génie autant que le missionnaire des outrages de l'école protestante et de l'impiété voltairienne. Aussi, son éminent devancier et ami, M. Rosely de Lorgues, n'a pas craint de saluer l'humble et docte rival, qui se révèle, aujourd'hui, par ce témoignage précieux : « assurément personne au monde ne connaît mieux que vous notre Christophe Colomb. Vous le jugez avec profondeur, vous possédez sa pensée et vous parlez de cette personnalité sublime avec une aisance parfaite ; vous la faites revivre dans l'imagination et lui attirez l'intérêt du lecteur autant que son admiration et sa sympathie respectueuse..... En somme, cette histoire populaire ne peut que servir grandement l'Église, en faisant connaitre véritablement le héros apostolique, dont la vie est la démonstration de l'intervention de la Providence dans les évènements et la destinée du monde. »

L'historique lui-même des calomnies accumulées sur son héros a été fidèlement reproduit par M. l'abbé Lyons, afin que la vérité reprenne ses droits, et que, par une vigoureuse réfutation, la réparation soit complète ; « car il convient, dit l'auteur lui-même, avant de faire comparaître le héros aux grandes assises de la réhabilitation, et de peur que les hommages des peuples ne s'égarent dans un certain vague, de le présenter, en pleine lumière, dans l'éclat de son édifiante intégralité, tel qu'il fut, à la fois simple et sublime, comme un ambassadeur de Dieu. » C'est donc une œuvre magistrale et vraiment pratique que M. l'abbé Lyons vient de mettre au jour. C'est plus encore : « c'est un piédestal digne d'un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité ; » c'est la sentence solennelle qui met fin à un déni de justice plus de trois fois séculaire.

J. SEYTRE.

Le Propriétaire-Gérant,

GERVAIS-BEDOT.

Nimes. — Imprimerie Gervais-Bedot, place de la Cathédrale.

L'ANGELUS

— « Ne serait-ce point le moment, nous dit notre aimable et pieuse hôtesse, de quitter le salon où l'on a peine à respirer, pour jouir sur la terrasse du jardin d'un air plus pur, en attendant qu'il devienne frais. Nous sommes d'ailleurs au 9 août, et les étoiles de la Saint-Laurent ne sont pas tellement fidèles à leur patron qu'elles célèbrent, tous les ans, sa fête le jour où elle tombe. Parfois elles la devancent ou elles la suivent de quelques heures; c'est bien le moins, ses premières vêpres sonnées, qu'elles aient le droit de paraître. Ce spectacle qui me ravissait dans mon enfance ne me laisse pas encore insensible : je me doute bien qu'il n'est pas non plus sans attraits pour vous. La nuit commence, il est vrai, seulement à venir, mais nous saurons attendre, et nous sommes assurés, avant l'heure de votre départ, d'en voir encore un assez bon nombre briller puis s'éteindre l'instant d'après, comme c'est ici-bas le sort des plus belles choses. »

Le salon ouvrant sur la terrasse, rien n'était plus facile que de nous y rendre. Quelques minutes plus tard nous étions de nouveau groupés autour de Mme X., sa fillette, ses trois fils dont l'aîné venait de terminer son cours de philosophie, et, avec moi deux autres amis de son mari alors engagé dans un long voyage d'exploration scientifique. Un journal bien informé venait de nous apprendre qu'il se poursuivait avec succès: nous nous étions empressés de lui en porter l'heureuse nouvelle. Peu à peu la nuit que favorisait l'absence de la lune devint plus complète, et les étoiles, les vraies étoiles commencèrent à paraître, éclai-

rant d'une lumière assez vive les montagnes de la Grande-Chartreuse qui se dressaient en face de nous, plus faiblement les profondeurs de la belle et large vallée qui s'étendait à nos pieds, depuis Grenoble jusqu'aux abords de Montmelian. Bientôt tous les bruits s'éteignirent les uns après les autres; on eût dit d'un premier sommeil de la Nature auquel correspondait, en vertu de je ne sais quelle secrète relation, notre silence à peine interrompu par quelques paroles échangées sans beaucoup de suite. Il eût pu de la sorte durer assez longtemps, si l'*Angelus* du soir retentissant tout à coup du haut de la petite église de X... n'avait réveillé notre pensée du demi-sommeil où elle se complaisait.

Nous écoutâmes, sans mot dire, mais non sans une religieuse émotion, les trois appels séparés par un court intervalle et suivis d'un dernier appel un peu plus long. Le coteau voisin situé à notre gauche, et couvert d'un petit bois qui descendait jusque dans le lit du torrent, nous en renvoyait un à un tous les sons, comme si nous eussions été à deux pas de l'église.

— Voilà, dit enfin un de nos amis, esprit curieux, grand questionneur, un *Angelus* bien tardif. C'est à la chute du jour qu'on devrait le sonner. Il est vrai que ce terme est un peu vague, et que la chute du jour peut s'étendre, à la rigueur, jusqu'à l'apparition des premières étoiles.

— Sans compter, dis-je à mon tour, qu'en ce mois de l'année où le travail presse et où il ne faut pas perdre un moment, laboureurs et vignerons ne reviennent des champs que quand la nuit les en chasse. L'*Angelus* qui n'appelle pas les fidèles à l'office, mais réclame d'eux une simple prière, peut-être sonné sans inconvénient un peu plus tôt ou un peu plus tard. Même à la ville l'exactitude n'est pas si parfaite. Vous vous rappelez que chez notre ami H. B., de l'autre côté de la vallée, sur la terrasse qui n'est guère moins élevée que celle-ci, nous comptâmes un

jour, à l'heure de midi, jusqu'à sept *Angelus*, deux de la ville, et les autres des communes voisines qui se suivirent, sans se confondre, dans l'espace de près d'un quart d'heure.

— Autant dire tout de suite, reprit notre ami, en joignant à ces différences accidentelles la différence régulière et croissante des midis, que l'*Angelus* ne s'interrompt jamais à la surface de la terre. Il y a, de nos jours, des catholiques un peu partout, même dans les contrées les plus barbares et les plus lointaines, dans les steppes de la Sibérie comme sur les bords des grands lacs, au cœur de l'Afrique. Partout où ils ont pénétré ils ont porté avec eux l'usage de cette prière, et, quand ils le peuvent, de la sonnerie qui la réclame et l'accompagne. Mais pourquoi cette préférence si marquée pour une invocation qui me semble des plus simples et dont je ne découvre pas les mérites particuliers? Il est vrai que je ne suis pas théologien.

— Ni moi non plus, répliqua celui d'entre nous que tour à tour on surnommait aussi volontiers le *métaphysicien*, le *rêveur*, le *méditatif*, quelquefois même le *poète philosophe*, — les lecteurs choisiront, — mais le tableau de Millet dont on a tant parlé depuis une année m'a donné l'occasion d'y réfléchir, et cette prière, si simple au premier aspect, m'a paru d'une telle beauté, d'une telle sublimité que j'en suis tout ravi, bien que je n'aie pas encore fini de l'étudier. C'est un vif regret pour moi de n'avoir point vu le tableau lui-même ; mais la gravure, si imparfaite qu'elle soit, me découvre du moins la pensée de l'artiste et l'ensemble de son œuvre. Pour ce qui est des détails, j'y supplée de mon mieux par l'imagination et la pensée.

C'est, à mon humble avis, une heureuse inspiration, presque un trait de génie, d'avoir renouvelé la scène de l'*Annonciation*, en faisant exprimer par des créatures humaines, par de bons campagnards qui sont aussi, il

est vrai, d'humbles et fervents chrétiens, les sentiments de foi, d'amour, d'humilité, de reconnaissance que les peintres s'épuisaient, depuis tant d'années, à placer dans la seule attitude et sur le visage de Marie. Si l'homme tout entier appartient au peintre, s'il peut faire exprimer à son front, à ses yeux, à ses traits, tous les sentiments et une partie des pensées de son âme, le monde divin lui est moins accessible, et même ce monde des purs esprits placés entre l'homme et Dieu et auquel appartient le messager du Seigneur : *Angelus Domini.* Pour les revêtir d'un corps qui ne leur appartient pas, et qui n'est chez eux qu'un vêtement d'emprunt, quels efforts des plus grands peintres, efforts rarement couronnés de succès ! On le peut voir dans cette scène de l'*Annonciation* dont la simplicité sublime a tenté les maîtres de toules écoles. Ils ne sont parvenus, — je laisse de côté les détails de la scène diversifiés avec plus ou moins de bonheur, — qu'à donner à l'archange Gabriel des traits dont on ne sait pas toujours s'ils sont ceux d'un jeune homme ou ceux d'une jeune fille, et où la nature angélique se retrouve un peu, j'aime à le croire, mais se perd bien davantage dans la nature humaine. Quant à la nature divine et à l'auguste mystère de la Trinité, la peinture jusqu'à présent n'a rien produit qui ne fût à une distance infinie de ce qu'elle s'efforçait, mais en vain, d'exprimer, Je n'en excepte pas même, permettez-moi de vous faire cet aveu, les œuvres les plus vantées de la Renaissance.

Notre ami s'attendait sans doute à des protestations plus ou moins vives, car il s'arrêta quelques instants, mais comme nul d'entre nous ne prenait la défense de ces maîtres si dignes pour tout le reste de respect et d'admiration, il continua de la sorte :

— Est-il rien de plus étrange, par exemple, que de représenter Dieu le Père, l'Éternel d'une éternelle jeu-

nesse, sous les traits d'un vieillard vénérable, à la longue barbe blanche; et n'est-ce pas une sorte de sacrilège de marquer du signe des années écoulées Celui qui n'a point d'années, et devant lesquels tous les siècles ensemble sont comme un pur néant! Les symboles n'y réussissent guère mieux, vous les connaissez tous, et seule l'Humanité du Verbe, parce qu'elle est son humanité, offre à la peinture un thème d'une richesse inépuisable. Tout le reste le dépasse dans l'immense domaine de l'invisible, mais il faut convenir que, sous ce rapport, la sculpture n'est pas plus favorisée et qu'il lui est aussi difficile d'y pénétrer...

— Témoin la dernière exposition universelle, interrompit en passant notre questionneur.

— C'est toujours de l'homme et de son âme qu'elle s'inspire; c'est l'homme encore qu'elle charge d'exprimer ce qu'elle conçoit de supérieur à l'humanité. Si la musique réussit à s'introduire dans ce monde mystérieux et si bien fermé, c'est par d'habiles détours et des voies indirectes; c'est en éveillant dans notre âme par des harmonies célestes, comme on les nomme quelquefois, les sentiments et les pensées qui l'élèvent au-dessus d'elle-même et au-dessus de la terre.

J'ignore, et ne saurais deviner ce que l'avenir réserve à ces arts dont les ressources sont loin d'être épuisées, à la peinture religieuse surtout qui me semble n'avoir encore produit, dans les limites traditionnelles où elle demeure emprisonnée, qu'une faible partie de ce qu'elle peut donner un jour; mais quels que soient leurs progrès futurs, jamais ils n'égaleront, dans l'ordre des choses spirituelles, la précision, la puissance, peut-être même la beauté de la parole humaine. Si celle-ci ne dispose point de la couleur et du dessin, de tout ce qui frappe ou ravit les sens, elle a son ordre à elle, ses images à elle qui les remplacent, dans une richesse et une

variété sans égale. Elle pénétre et elle nous fait pénétrer jusqu'à la substance des réalités dont les arts plastiques dessinent seulement les contours et font briller la surface. En regard de ces timides essais, de ces ébauches qui éveillent nos désirs sans les satisfaire, quelle richesse, quelle force de la parole quand elle est au service d'un grand esprit, d'un véritable philosophe, et avec quelle hardiesse, quelle sûreté, elle sonde ces abîmes de l'infini dont la profondeur nous effraie autant qu'elle nous attire, et dont les sens ne savent rien, sinon qu'ils leur sont inaccessibles ! Il suffit d'une page d'Aristote ou de Platon, d'une pensée de saint Thomas, l'une et l'autre daus leur forme la plus concise, pour élever nos âmes jusqu'à des hauteurs où, sans ce secours, elles ne sauraient atteindre, pour nous révéler, si je puis m'exprimer ainsi, quelque secrète beauté de l'Être parfait, et nous faire oublier, dans sa contemplation, tout ce qui n'est pas Lui. »

J'ai dans l'esprit comme un vague souvenir que notre ami le méditatif appelant, pour une fois, l'érudition à son aide, cita de mémoire et sans en rien retrancher, quelques-uns des passages auxquels il faisait allusion ; mais j'avoue que ma pensée était aillenrs. Elle s'était envolée aussitôt dans l'âge moderne, parmi ces illustres philosophes pour lesquels sans doute Aristote, Platon, saint Augustin, saint Thomas n'étaient pas des inconnus, mais qui savent aussi penser par eux-mêmes et donner à leurs pensées sur Dieu une forme aussi simple que saisissante. En particulier cette pensée de Malebranche me revenait à l'esprit, toujours plus belle, plus profonde dans sa simplicité, à mesure qu'on la considère de plus près : « Dieu est le lieu des esprits comme l'espace est le lieu des corps. » — Puis, sans souci des transitions, je passais des maîtres du XVIIe siècle, Descartes, Malebranche, Bossuet, Fénelon, Leibnitz, à deux d'entre nos contem-

porains qui pourraient à bon droit s'appeler leurs disciples, titre que d'ailleurs ils ont plus d'une fois revendiqué. Surtout certaines pages récemment écrites me revenaient à la mémoire sur les rapports des plus saints mystères du christianisme, *Trinité*, *Incarnation*, *Rédemption*, avec les grands et éternels problèmes de la philosophie, pages où l'auteur s'est surpassé lui-même et où il nous élève à sa suite jusqu'aux plus hautes régions de la pensée, en rompant, — c'est un grand progrès, — avec le préjugé séculaire d'une séparation absolue, sinon d'une contradiction flagrante, et en s'éclairant de toutes les lumières, quelle qu'en soit la source.

Cet aparté ne dura qu'un instant, du moins je l'espère pour ma politesse : notre méditatif, quand je revins à moi, continuait en ces termes :

— A la différence de toutes les paroles que vous venez d'entendre, celle des Livres saints, en particulier celle du Nouveau Testament est d'une simplicité qui ne se dément jamais. Il semble même, au premier abord, qu'elle soit excessive, et qu'elle n'exprime que des choses très simples comme elle-même, pour tout dire, sans grande portée : ainsi parlent ceux qui ne réfléchissent point. En effet ces choses si simples voilà des siècles et des siècles que les plus beaux génies s'emploient à les pénétrer, et il n'est pas sûr qu'on ait encore tout dit. Qu'est-ce que tous les commentaires de tous les philosophes réunis auprès de ceux auxquels ont donné lieu les Livres saints, sans parler des Arts qui en ont reproduit mille fois les scènes les plus sublimes ou les plus touchantes ?

En est-il une qui paraisse, au premier abord, plus réduite dans son théâtre et ses proportions que la scène de l'Annonciation ! En est-il une, quand on y regarde de près, plus imposante, plus riche, plus magnifique, dont

les acteurs résument mieux la création tout entière, à tous ses degrés, vivifiée, agrandie jusqu'à l'infini par la présence et l'action de l'Esprit saint: *Et concepit de Spiritu sancto !* Les peintres des derniers siècles ne s'y sont pas mépris ; mais s'ils ont réussi, dans cette humble demeure où s'accomplit le plus grand des mystères, à représenter dans ses moindres détails, avec une variété, une grâce qui nous ravissent, tout ce qu'il y a de purement matériel dans cette scène incomparable, y compris le lis de la virginité ; s'ils ont mis sur le visage de Marie toute la beauté dont le Créateur pouvait orner sa créature la plus pure et la plus parfaite, celle que concevait leur génie aidé de tous leurs souvenirs, celle que pouvait réaliser leur pinceau, parvenus à un degré supérieur de la hiérarchie des êtres, en présence de la nature angélique, leur impuissance de concevoir et de peindre devient, comme je le disais tout à l'heure, trop évidente. Ils s'essaient, ils tâtonnent, ils demandent en vain à la nature entière, au monde humain, à ses couleurs, à ses traits les plus délicats, les plus fins, les moins matériels, d'exprimer ce qui la dépasse et ne lui appartient en aucune façon.

— O les beaux anges de Fra Angelico, du Pérugin, de Murillo, de Champagne ! Plus beaux encore peut-être sont ceux de Flandrin, dans les fresques de Saint-Germain-des-Prés. Et pourtant sont-ils vraiment des anges ?

C'est à peine si cette interruption de notre ami suspendit un instant les réflexions du méditatif : il reprit aussitôt :

— Que dire de ce que le texte sacré exprime clairement ou de ce qu'il fait entendre dans chacune des expressions dont se compose la *Salutation angélique*, de cette demande par exemple que Dieu adresse à sa créature, à celle qui n'est rien et n'a rien que par lui : quel art pourrait y atteindre, quelle parole même est digne de la commenter ! Lui qui n'aurait qu'à commander, il envoie son messager,

un pur esprit, pour avertir celle où surabonde sa grâce de s'unir à ses desseins, de coopérer à l'œuvre de la Rédemption. Quel témoignage en faveur de la liberté, et à quelle hauteur elle est élevée, à quel prix elle est estimée par cette demande qui pouvait être le commandement impérieux d'un Maître ! Qu'il est beau, qu'il est vraiment divin ce privilège du libre choix accordé à l'homme dès l'origine, en même temps que la raison, et dont Dieu ne suspend pas l'action, même quand il s'agit de son Verbe et du salut du monde ! Mais aussi à quelle dignité nouvelle est élevée, dans la personne de Marie, la nature humaine tout entière associée, en vertu d'un libre consentement, à l'œuvre divine, à l'insondable mystère du Dieu fait homme ! J'oserais dire que c'est comme une création nouvelle, si je ne craignais de forcer l'expression. Mais loin de pouvoir rendre comme je le voudrais tout ce que je sens, tout ce que je pense en un sujet si riche et si délicat, je ne fais que bégayer, n'étant point du nombre des théologiens ni au fait de leur langage.

— Mais assez au courant de celui des philosophes, interrompis-je en passant.

— Pour moi, qui ne suis ni philosophe, ni théologien, permettez-moi, Messieurs, — on devine qui prit alors la parole, — de vous dire ce qui m'a frappé davantage dans l'œuvre de Millet, du grand artiste que soutenait seule, dans ses luttes de tous les jours contre la pauvreté et contre l'envie, sa foi inébranlable à l'Idéal et au monde invisible, ce qui m'émeut toujours, parce que sans doute cela convient mieux à ma position de mère de famille, quand je récite comme nous le faisions tout à l'heure ensemble, la Salutation angélique. Je ne puis, sans en être touchée jusqu'aux larmes, considérer dans la gravure (car, pas plus que vous, je n'ai eu la bonne fortune de contempler le tableau), cette humble paysanne qui, à l'appel de l'*Angelus*, oublie, avec son compagnon

de travail, les choses de la terre et ses fruits qu'ils récoltent, comme ils les ont cultivés, à la sueur de leur front, et élève son âme vers le Ciel dans les sentiments d'une foi profonde et d'une filiale confiance. — Est-il vrai, comme mon fils aîné me le disait dernièrement, qu'il y ait aujourd'hui dans le monde plusieurs morales?

— Assurément, Madame, m'empressai-je de répondre. On avait déjà découvert, à la fin du siècle dernier, après toutes les morales anciennement connues qui s'opposent à la vraie morale, celle de la Sympathie, puis celle du Devoir sans amour et sans grâce; on a, de nos jours, imaginé la morale sans Dieu ou morale indépendante, la morale sans sanction, la morale sans morale.

— Je ne sais ce que tous ces mots signifient, ni s'ils signifient quelque chose. Pour moi je ne connais qu'une morale, la morale chrétienne, celle dans laquelle mes maîtresses et mes parents m'ont élevée, dont je vois partout, depuis que je me connais, les fruits aussi abondants qu'ils sont délicieux. La morale chrétienne elle-même, je la résume, mais pour mon usage seulement, dans la réponse de Marie à l'archange : « Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon sa parole. »

C'est ma prière la plus habituelle, c'est celle qui répond le mieux, dans les tristesses de l'absence et les soucis de la mère de famille, à l'état de mon âme à tous les moments de la vie, à mes afflictions, à mes épreuves, à mes inquiétudes, même à mes joies dont je ne serais pas assez sûre, si je ne les soumettais pas à la volonté du bon Dieu. Peut-il vouloir, puisque tout le monde le nomme ainsi, autre chose que notre bien? On m'a dit souvent, au catéchisme et dans la chaire, que le bonheur des élus sera d'être unis parfaitement à Dieu, sans crainte de le perdre. N'est-ce pas, dès ici-bas, un commencement d'union de soumettre sans réserve, notre volonté à la sienne; n'est-ce pas la voie la plus sûre pour lui être unis à jamais!

Plus d'une fois il m'est arrivé, quand on sonne l'*Angelus*, de n'avoir que le temps de prononcer, en m'inclinant, comme les paysans de Millet, mon verset préféré : *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum*, et toujours, si préoccupée que je fusse, j'en ai ressenti une grande consolation. Marie a parlé une première fois pour toutes les femmes, et permettez-moi, Messieurs, de le dire, comme il me semble, pour le genre humain tout entier. C'est pour moi, ce doit être pour un grand nombre de chrétiens, une extrême douceur et un renouveau d'espérance, de prononcer à sa suite les mêmes paroles, de s'abandonner comme elle, aux décrets de sa Providence, de s'engager à faire toute la volonté de Dieu, pour obtenir toute la grâce de Dieu.

Oui, voilà qui résume au mieux ma morale, et j'admire le peintre d'avoir si bien choisi, parmi tant de prières que l'Église nous recommande, tant de moments dont se compose la vie chrétienne, l'heure et la prière où nous renouvelons avec plus d'abandon et de simplicité, à l'exemple de Marie, notre acte de confiance à la bonté du Tout-Puissant et à la mystérieuse sagesse de ses desseins.

Pendant ce peu de temps qu'avait duré l'entretien, la nuit enfin venue laissait un libre champ aux rapides clartés que les étoiles filantes y semaient de temps à autre. L'œil des enfants surtout interrogeait, avec un ardent désir et une patience infatigable toutes les régions du ciel ; et c'étaient des cris, des exclamations joyeuses quand jaillissait soudain un météore plus brillant que les autres ou d'une durée moins éphémère. Cette nuit fut d'ailleurs la plus favorisée ; celle du lendemain, au témoignage des enfants qui me l'ont rapportée depuis, fut à peine sillonnée par un petit nombre d'étoiles. Le feu d'artifice avait été tiré, contre l'usage, la veille de la fête : celle-ci n'eut rien que de très ordinaire.

Celui de mes deux amis qui aimait à poser des ques-

tions. non pas celui qui, en sa qualité de philosophe, réussissait quelquefois à y répondre et quelquefois n'y parvenait pas, ne pouvait oublier qu'il restait un verset de l'*Angelus* auquel personne d'entre nous ne semblait songer, celui auquel répond le troisième appel de la cloche. Est-ce à dessein qu'on l'avait omis, parce qu'il semblait d'un abord trop difficile ; ou bien préoccupé des deux premiers l'avait-on, comme par mégarde, absolument oublié ? Ce doute lui pesait, il n'était pas homme à le supporter longtemps.

Il adressa donc, sans aucun préambule, sa requête à son voisin le méditatif, avec prière de le satisfaire au plus tôt. Partagé, comme il l'était souvent, entre le sentiment distinct de la réalité et la pensée intérieure, celui-ci parut d'abord, — mais il n'en était rien, — n'avoir pas compris. Nous l'entendimes, dans un élan religieux qu'on appellerait ailleurs une exaltation mystique, s'adresser de la sorte aux étoiles qui semblaient, aux extrémités de l'horizon, mais surtout au zénith, redoubler leurs feux.

« Mystérieux soleils, Cités lointaines, avez-vous aussi vos habitants, ou n'êtes-vous, pour les habitants de cette terre, que le plus magnifique des spectacles, le plus propre à leur rappeler la beauté, la bonté, la sagesse, la puissance infinies du Dieu qui a créé tous les mondes ! Seriez-vous, comme le supposent des savants et des philosophes, le séjour de créatures plus parfaites que nous ne sommes ? Jouissent-elles de privilèges encore plus précieux que la raison et la liberté ? Mais peut-il en exister de plus grands ! Eussiez-vous, d'ailleurs, reçu la plénitude de tous les dons, vous êtes loin de nous égaler si vous ne connaissez pas la douleur, le repentir, le sacrifice de soi-même, et, au sein des plus cruelles épreuves, la libre et entière soumission à la volonté divine. Qu'êtes-vous, avec toutes vos matérielles splendeurs, auprès de

la terre qui a porté le Dieu fait homme, et qu'a rougie de son sang, dans le sacrice de la Croix, Celui qui

Voulut mourir pour nous avec ignominie,
Et qui, par un effort de cet excès d'amour,
Veut pour nous, en victime, être offert chaque jour (1).

Quels dons pourraient surpasser ou seulement égaler ces ineffables dons accordés aux fils de la terre, aux enfants des hommes ! »

Puis, au lieu de répondre directement, comme il l'avait fait pour le premier verset, nous l'entendîmes, non sans surprise, poser au jeune étudiant, frais émoulu de la classe de philosophie, une question qui ne semblait n'avoir ni lien, ni rapport avec le troisième verset de l'*Angelus*.

— Savez-vous, mon ami, lui dit-il, si les astronomes ont fait le compte exact des étoiles que nous apercevons d'ici ?

— Peut-être bien, Monsieur, de celles que nous découvrons à l'œil nu, de celles encore que les lunettes les plus puissantes leur ont fait connaître, mais la photographie appliquée à l'étude du ciel nous en a révélé bien d'autres, sans compter celles que ni astronomes ni philosophes n'atteindront jamais.

— En sorte qu'à votre avis le monde matériel n'aurait pas de limites ?

— Pas de limites que nous puissions concevoir, mais il en a qui nous échappent.

— Ce vers fameux doit vous paraître alors, mon jeune ami, d'une exactitude douteuse !

Par delà tous ces cieux le Dieu des Cieux réside. (2)

— J'aime mieux ceux-ci, Monsieur, dont nous pouvons constater, en ce moment, la vérité :

(1) Pierre Corneille. — Polyeucte.
(2) Voltaire, — La Henriade.

Quel bras peut vous suspendre, innombrables étoiles !
Nuit brillante, dis-nous qui t'a donné tes voiles !
O cieux ! que de grandeur et quelle majesté !
J'y reconnais un Maître à qui rien n'a coûté. (1)

Mais pour l'autre vers que vous citiez, il n'exprime pas une idée juste, car Dieu n'est ni en deçà ni au delà ; il est partout présent, dans les mondes que nous voyons comme dans ceux que nous ne voyons pas.

— Ces limites du monde matériel, ces limites auxquelles vous avez raison de croire, bien qu'elles échappent à à votre imagination aussi bien qu'à vos sens, ces limites, dites-moi, sont-elle aussi ses limites ?

— Il n'en a point, Monsieur, et toutes ces étoiles, tous ces mondes connus et inconnus, perdus dans les profondeurs de l'espace, ne sont qn'un point devant lui.

— Très bien, vos maîtres n'ont pas perdu leur temps à vous instruire ; poussons, si vous le voulez, un peu plus loin. Puisque tous les mondes que notre pensée aidée de notre imagination s'efforce de concevoir sont comme un point devant Dieu, il ne saurait y avoir pour lui ni choses grandes, ni choses petites, dès lors qu'elles sont des choses matérielles, et le plus petit satellite n'est pas différent du plus vaste soleil, un grain de sable vaut un monde.

— Il me semble, Monsieur, qu'il en est ainsi, et que ces mots *grand*, *petit*, *moyen*, comme tous ceux qui expriment des relations de ce genre, sont faits pour l'homme, et n'ont aucun rapport à Dieu. L'homme divise, il mesure, il compare, le plus souvent a partir de lui et par rapport à lui. Ces mots n'ont pas de sens quand il s'agit de Dieu, infini, immuable, éternel, et ils ne sauraient lui être appliqués à aucun degré, en aucune façon.

— A ce compte, mon enfant, et pour nous exprimer avec un peu d'exactitude, ce qui est vraiment grand,

(1) Louis Racine, — *La Religion*, Ch. I.

d'une grandeur réelle et non d'une grandeur de convention, c'est ce qui se rapproche davantage de Dieu, ce qui a plus de rapport à Lui, l'âme, l'esprit en première ligne, et plus particulièrement dans l'âme de l'homme, la raison et le bon vouloir, comme Madame votre mère le rappelait si à propos tout à l'heure. Ce qui est grand dans l'univers matériel, ce n'est point telle étoile, telle planète, puisque ces grandeurs sont pur néant devant Dieu. C'est bien plutôt l'astre, si petit soit-il à nos yeux, qu'il a choisi pour en faire le séjour de la créature où les deux principes, *esprit et matière*, cohabitent et sont unis par les liens les plus étroits. Et si, sur ce même point du monde, s'est accompli le mystère de Dieu fait homme, s'il l'a destiné, de toute éternité, à en être le théâtre, voilà, par ce seul choix, par cet acte de sa volonté, une grandeur constituée, vraie, réelle, effective, près de laquelle ne sont rien, dans le monde des corps, toutes les grandeurs qu'il nous plaît de nommer ainsi.

— Je l'accorde, Monsieur, sans la moindre peine. Mais pourquoi semblez-vous croire que l'incarnation du Verbe ait été pensée, résolue de toute éternité ? Le troisième verset de *l'Angelus* énonce seulement le mystère, comme le confesse également le symbole de Nicée, dans ce passage que les chrétiens entendent ou chantent, le dimanche, à deux genoux : *Incarnatus est de Spiritus sancto, Et homo factus est.* Ni l'un ni l'autre ne disent rien de plus.

— Ils ne sont pas, mon enfant, tenus de tout dire. C'est au peuple chrétien que l'*Angelus et le Credo* comme on les nomme, s'adressent dans le langage qui lui convient le mieux, dans les limites que la plupart des esprits ne songent même pas à dépasser. Les philosophes chrétiens ont droit de les franchir, quand ils soumettent leurs pensées aux décisions de l'Église, et quand ils les donnent pour ce qu'elles sont, les pensées d'un homme

soumis à toutes les faiblesses, exposé à toutes les erreurs de l'humanité. A ces conditions et sous ces réserves, c'est glorifier Dieu que s'efforcer de pénétrer aussi avant qu'il est possible, avec toutes les forces d'une intelligence dont il est l'auteur, dans les secrets de ses desseins et dans ceux de sa nature infinie. Nul hommage, il me semble, n'est plus digne de sa majesté que celui de la créature raisonnable qui l'interroge en l'adorant.

Vous avez présentes à l'esprit, mon enfant, mieux qu'aucun d'entre nous, les opinions des philosophes anciens sur les rapports de Dieu et de la matière. On vous a dit, dans vos cours de philosophie, que les plus grands d'entre eux, trop sincères, trop intelligents pour les nier l'un ou l'autre, se sont consumés en de vains efforts pour expliquer comment le fini et l'infini, le monde et Dieu coexistent en face l'un de l'autre. Aristote, il vous en souvient sans doute, ne veut pas que son Dieu ait la moindre idée de ce monde limité, fini, dont la seule pensée serait en lui comme une déchéance. En sommes-nous là, dites-moi, depuis le christianisme et ses divines révélations ? Est-ce que le troisième verset de l'*Angelus* : *Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis*, ne peut rien pour résoudre le problème sur lequel ont pâli tant de philosophes, tant d'hommes de génie ?

— J'entrevois quelque chose, mais la lumière n'est pas bien vive. Venez à mon aide, Monsieur.

— La grandeur vraie, réelle de notre planète lui vient nous l'avons dit n'est-pas, mon enfant, de ce qu'elle est le séjour de créatures ayant l'idée de Dieu, raisonnables, libres, réunissant en elles la matière et l'esprit ?

— Je l'ai admis tout à l'heure et je l'admets encore.

— Mais si à ce privilège la nature humaine avait joint, par une faveur qui dépasserait toutes ses espérances, celui d'une union intime avec la nature divine dans la personne du Verbe, ne voyez-vous pas à quelle grandeur

elle serait parvenue, et, avec elle, le monde matériel dont notre corps fait partie, et dont les savants assurent qu'il contient en lui les principaux éléments? Le fini ne serait-il pas, par cette union mystérieuse, rapproché de l'Infini autant qu'il peut l'être, sans que Celui-ci en fût abaissé et sans qu'il fût exposé à la moindre déchéance? — Le Verbe incarné, parlons maintenant au présent et conformément à notre foi, n'est-il pas, entre l'Être qui est par soi et celui qui est par emprunt, entre le Créateur et la création comme le gage d'une union indissoluble? Ce corps mortel dont un Dieu a bien voulu se revêtir, par amour pour nous et pour nos âmes, n'a-t-il pas communiqué quelque chose de sa vertu divine à tous les corps de tous les mondes? La Terre où s'est accompli ce mystère, aussi certain par le témoignage des faits qu'il est impénétrable à la raison, ne devient-elle pas, dès lors, dans cet univers physique dont l'immensité est telle que les différences s'y effacent, et que l'excès de la grandeur ne permet plus qu'on y compare et qu'on y mesure les grandeurs, — ne devient-elle pas grande d'une grandeur vraie, effective, puisqu'elle le doit au décret du Dieu qui seul, comme nous le disions tout à l'heure, fait à son choix les vraies grandeurs, à la présence de Celui qui seul est vraiment grand, du Dieu fait homme: *et habitavit in nobis*? Si l'abus de la liberté chez notre premier père, si la chute, pour l'appeler par son nom, a été, de toute éternité, présente comme la création elle-même, à la pensée de Dieu, pourquoi l'Incarnation qui unit si étroitement la Terre au Ciel, qui abrège, si j'ose m'exprimer ainsi, la distance du fini à l'Infini, le serait-elle, l'est-elle moins? Y a-t-il donc en Dieu des pensées successives?

— Ce serait se faire, Monsieur, l'idée la plus fausse de sa nature.

— Voilà, Messieurs, bien des choses renfermées dans

l'*Angelus* dont je n'avais, il me coûte peu de le reconnaître, qu'une idée assez vague et dont je demanderai à mon fils aîné de m'entretenir encore, si l'Église est d'accord avec vous. Je l'avouerai toutefois : comme femme et comme mère, c'est la dernière partie du verset qui me touche davantage : *habitavit in nobis*. C'est elle que j'aime à méditer, l'Évangile sous les yeux, ou plutôt elle n'est rien moins que l'Evangile tout entier. C'est ma philosophie à moi, et si celle que mon fils vient d'étudier est riche en belles théories, il n'est pas, en retour, dans celle de ce livre divin, de douleur qui n'ait sa consolation, de jour sombre qui ne voie briller son rayon de soleil, d'épreuve dont on n'apprenne à tirer profit pour le perfectionnement de son âme. Il me remplit d'amour pour Dieu, de confiance en sa sagesse et en sa bonté ; l'Église fait le reste, et elle m'explique jusqu'au dernier mot de ses divines leçons.

— L'Église ! l'Église ! ..... En vérité il n'était que temps qu'on en fit mention. Ce n'est pas trop d'elle et de ses enseignements sans cesse renouvelés pour justifier l'attitude si pieuse, si recueillie des deux campagnards qui font, en somme, tout le tableau de Millet. Le clocher est bien là, dans le lointain, pour me rappeler l'*Angelus* : mais saurai-je qu'on le sonne et quelle heure il est du jour, si leur prière ne me le faisait connaître.

L'ami aux questions et aux objections ne pouvait, comme on le voit, abandonner de sitôt la partie. Il continua de la sorte :

— Malgré tout, si intelligent, si zélé que soit leur curé, si ouvert que soit leur esprit, je ne crois pas qu'ils songent, quand ils récitent l'*Angelus*, au tiers ou seulement au quart des choses que nous venons d'y découvrir, sinon pourtant à celle dont nous a si bien parlé Madame, et que résument parfaitement les vers de Malherbe :

Vouloir ce que Dieu veut est la seule science
Qui nous met en repos.

— Sans compter, interrompit le méditatif, que nous-mêmes, nous les savants ou soi-disant tels, nous ne voyons, dans les mots que nous avons employés et prodigués tout à l'heure, *Matière*, *Infini*, *Verbe divin*, *Incarnation*, *Liberté* même, qu'une faible partie de ce qu'ils contiennent. Je serais tenté de dire que notre savoir est à la Science de Dieu ce qu'est à la lumière de tant de soleils, qui éclairent les espaces célestes, l'éphémère clarté de ce météore qui vient de naître et de mourir l'instant d'après sous nos yeux. Mais il y a dans la raison de l'homme une étincelle divine qui ne s'éteindra point et qui m'interdit cette comparaison, il y a la *raison*.....

— Et avec la raison, pour lui venir en aide, — me hasardai-je à ajouter, — le *cœur* dont on a dit tant de mal de nos jours parce qu'on ne l' pas étudié d'assez près, le sentiment qu'on a bien tort d'opposer à la pensée puisqu'il possède, — à mon humble avis du moins, — entre autres privilèges, — j'en appelle au peintre de l'*Angelus*, à l'ordonnance de son tableau, au recueillement du ses personnages, — celui de contenir en soi, comme en abrégé, une foule de pensées. Y a-t-il même un seul sentiment sans pensée, je ne le crois pas, surtout quand je songe à ce que la reconnaissance, l'amour, l'adoration, la confiance, — l'âme des campagnards de Millet en est remplie, leur attitude le fait bien voir, — supposent d'idées, confusément peut-être, mais réellement présentes à l'esprit dans le sentiment qui les résume, en leur ajoutant une vivacité, une émotion qui n'appartiennent qu'à lui. En vérité plus je pense à ce chef-d'œuvre, plus j'en considère la gravure, et plus j'incline à croire que le peintre a été pour le moins aussi philosophe que les philosophes de profession, et qu'il connaissait aussi bien qu'eux l'âme humaine. — Mais pour revenir au sentiment et à ses rapports avec la pensée, c'est tout un monde à découvrir que les solennelles malédictions, les objurgations emphatiques de Victor

Cousin ont mal à propos fermé : c'est toute une psychologie à refaire.

Nous n'eûmes garde de la commencer ce soirlà, et quelques minutes plus tard nous étions sur la route de la ville, et nous nous disions l'un à l'autre, à la lumière des étoiles éclairant, comme les lampes du sanctuaire, la Terre de l'Incarnation, au murmure des *Angelus* lointains dont notre oreille aidée de notre imagination croyait percevoir les sons, que grâce à l'*Angelus*, sans parler des autres pratiques de la piété chrétienne, les humbles prières et leurs compagnes inséparables, les grandes pensées fussent-elles enveloppées et comme cachées dans la forme d'un sentiment, ne cessent jamais d'un bout de la terre à l'autre. Il n'est pas un seul instant du jour où des âmes ne soint élevées au-dessus des choses d'ici-bas par la plus simple et la plus sublime des invocations religieuses.

C.-C. CHARAUX.

CAUSERIE PYRÉNÉENNE

(fin)

Mais il s'agit maintenant de battre en retraite : la bise est plus mordante que jamais. Que faire ? nous tenons conseil. Mon plan est de gagner le Cinca qui coule deux mille mètres au-dessus de nous et d'aller bivouquer à Biela, pour continuer le lendemain sur Gistaïn et Venasque. Il faut y renoncer, la neige est dure et dangereuse comme du verglas; nous ne sommes pas outillés pour nous y aventurer; pas de pichet, pas de cordes, nous avons deux bâtons sans pique, qui nous embarrassent, et, pour comble de malechance, un de mes souliers vient de devenir veuf de ses clous. — Je songe alors à rentrer en France puisque l'Espagne me repousse; mais-là encore la neige est très mauvaise. — En fin de compte, je me résigne a tenter la route classique de la Brèche de Roland, banalisée par des milliers de visites; c'est par là que nous aurons le moins de neige à traverser.

En route donc ! une demi-heure après le départ, les péripéties commençent : en franchissant un bout de glacier, je perds pied et, après deux ou trois culbutes, je m'abime, la tête la première, contre un ressaut rocheux qui m'a sauvé la vie; ayant porté les mains en avant, j'en ai été quitte pour des entailles profondes aux poignets, aux coudes et au genou droit. Cent mêtres plus bas, la violence de mon élan eût été telle que je me serais aplati contre un rocher, si quelque crevasse ne m'avait happé au passage — une heure après, nouvel incident :

nous sommes complétement fourvoyés, au sommet d'un gigantesque talus à pic; l'Espagnol veut revenir sur ses pas; pour sa punition et pour la mienne, je tiens à descendre coûte que coûte. Nous finissons par découvrir uue fissure dans notre muraille, il y a juste place pour le corps d'un homme, mais point de saillies où s'accrocher. N'importe, je retire mes souliers et je les jette au pied de la cheminée où un talus de neige les arrête. Me voilà volontairement condamné à tenter ce mauvais passage. L'Espagnol s'aventure le premier et après quelques minutes d'une gymnastique savante se tire assez facilement d'affaire : ses espadrilles lui ont servi dans la circonstance , ses mains calleuses ne sont pas meurtries. A mon tour, maintenant : Je m'arcboute solidement des mains à deux aspérités du rocher, et je me laisse couler à la force du poignet, tâtant le terrain avec la prudence du serpent : ma posture doit avoir quelque chose du reptile, je rampe et mon corps épouse les moindres formes du moule ou je dois passer. Je trouve enfin un rebord imperceptible, un point d'arrêt, au moment psychologique où je me suis étiré de toute ma longueur. Il me faut renouveler plusieurs fois cette opération délicate, pour arriver heureusement sur un plan moins incliné, non sans avoir laissé derrière moi comme souvenir, des lambeaux d'épiderme et d'étoffe.

Mais, hélas ! nous ne sommes pas au bout de nos peines. Nous espérions que la neige du glacier inférieur arriverait à point pour nous recevoir mollement en cas de chûte. Quelle erreur ! le soleil d'Espagne a creusé un trou gigantesque entre la neige et le rocher, et nous sommes dans un étroit corridor, à deux ou trois mètres en contrebas du niveau de la neige. Il s'agit de trouver une plateforme d'où il soit possible de se hisser sur le talus neigeux qui nous domine. Nous rampons de nouveau dans notre couloir et nous avançons péniblement,

nous appuyant d'un genou au rocher, de l'autre à la neige. Mes souliers, que j'ai retrouvés par miracle, continuent à m'être inutiles et à gêner mes évolutions... Hurrah ! le talus du glacier s'abaisse un peu et de nouveaux efforts nous permettent d'atterrir.

Je profite d'un repos bien mérité pour remettre mes chaussures et je me promets bien de ne plus jamais oublier d'en porter dans mon havresac des chaussures ou des espadrilles. J'enrage aussi en songeant que notre folle équipée n'eût été qu'un jeu d'enfant avec cinquante mètres de corde.

La promenade se termina sans accident, sauf une discussion chaleureuse avec mon diable de guide. Ne s'était-il pas imaginé de me quitter à la Brèche de Roland, sous prétexte qu'il était très tard ? J'eus toutes les peines du monde à lui faire comprendre que la faute en était à son inexpérience et que la conscience lui commandait de descendre avec moi à Gavarnie, selon les termes du contrat. Il commença par exhaler sa colére en jurons d'une poissardise naturaliste ; mais il s'apaisa enfin, fort heureusement pour moi, car cet hercule aurait pu me renverser d'une chiquenaude et m'envoyer rejoindre plus tôt que je n'eusse voulu, les flots écumants de la cascade.

Une course échevelée, ou plutot une dégringolade, nous mena rapidement sur les bords du Gave naissant. Après m'être débarrassé de l'Fspagnol, je regagnai le soir même Saint Sauveur, et le surlendemain matin, j'étais à Bagneres-de-Luchon, où la fraicheur du paysage ne me fit pas regretter les scènes désolées de la vallée de l'Ebre. Quelques replis de terrain, pensai-je, séparent ces forêts touffues, ces prairies savoureuses, ces torrents azurés et ces cascades cristallines de plaines dénudées sans arbres, à l'herbe flétrie, aux rivièrés jaunâtres. C'est un monde qui finit, le monde de la vie facile, le

monde de la gaieté ensoleillée , du scepticisme compatissant ; et là-bas, derrière ce paravent de montagne le monde de la vie âpre et souffreteuse, de la gravité et de la grande éloquence, le monde de la foi...

Le démon de l'alpinisme m'arracha bientôt à mes réflexions philosophiques et je courus à de nouvelles escalades.

Par une superbe matinée d'août, trois Parisiens grelottaient au sommet du Néthou. L'un d'eux, le baron de N., le plus aimable des touristes, avait eu l'excellente idée de s'approvisionner d'une bouteile de Rancio chez Cabalhud , l'aubergiste du Port de Venasque : cette liqueur généreuse eut promptement raison du premier frisson. Il avait neigé trente six heures auparavant et les Pyrénées étaient poudrées a frimas. Les glaciers, salis d'ordinaire et souillés à cette époque de l'année, s'étaient comme époussetés et remis à neuf en notre honneur.

Le panorama qui m'avait paru grandiose quelques années auparavant, me sembla sublime : le soleil d'Espagne n'avait pas encore réussi à fondre l'épaisse couche de neige fraichement tombée, et l'on éprouvait cette sensation inouie d'un spitzberg égaré dans un ciel de la zône torride.

A l'Ouest le Poset trône superbement; il forme un groupe isolé et svelte aux formes élancées; le Nethou est bien mesquin à côté de lui, il se dégage à grand peine de l'empâtement des Monts-Maudits.

Ici une coupole blanchâtre, où cinquante personnes tiendraient à l'aise ; là-bas une arête tranchante aux apparences de scie. Ici une impression de grandeur majestueuse et lourde, quelque chose comme une cathédrale du XVIIe siécle, bâtie dans le goût des jésuites ; là-bas une légèreté gracieuse et aérienne, comme une de ces jolies inventions de nos architectes gothiques. Au

Poset des glaciers à forte inclinaison et fort resserrés ; ici une immense nappe de neige, une crevasse symétrique, une véritable plaine sans pente accusée, où un enfant se promènerait à l'aise, sous les yeux rassurés de sa mère : partout des ponts de neige offrent complaisament leurs dos épais et solides, la corde est inutile dans cette région hospitalière.

L'ensemble des Monts-Maudits est superbe, vu à distance : il est bien délimité par la profonde coupure de l'Enera et simule un donjon aux robustes assises ; la sensation se gâte une fois qu'on a escaladé le point culminant du groupe ; on enrage de se trouver à peine à quelques mètres au-dessus des saillies environnantes. C'est-là un défaut des Pyrénées : les Matte-horn y sont rares, et le plus souvent les pics se réduisent à de simples dents de scies, à des saillies qui se détachent faiblement d'un épais massif. Le Vignemale et le Poset forment une heureuse exception ; mais de l'immense étendue de ligne — frontière que l'on aperçoit au nord du Néthou, il s'élance bien peu de ces pyramides rocheuses dont la hardiesse étonne le touriste en Suisse ou dans le Dauphiné.

Le Perdighero, par exemple, une de mes plus vieilles connaissances, se termine par un entablement qui manque de légèreté. Le Crabioules offre à ses rares visiteurs les délices d'une grimpade mouvementée ; il faut, avant d'attaquer la muraille de schiste, chausser d'épaisses espadrilles et s'élever à la force du poignet sur un rocher sans consistance qui se détache en lamelles jaunâtres, comme de l'ardoise ; par malheur, cet intéressant exercice dure peu. ou n'a qu'une centaine de mètres à descendre. La Providence n'a-t-elle pas été cruelle et avare, en mesurant ainsi à l'alpiniste ses chères jouissances ? Un brin de difficulté et c'est tout. N'importe, ces aimables pointes du Crabioules et du Boum ont de loin un aspect

farouche qui prévient en leur faveur ; leur apparence est noire et hirsute ; leur escarpement semble féroce. La Tusse de Maupas fait tache dans ce joli groupe alpestre de la vallée du lys : elle exagère le défaut de Perdighero et se termine en large plate-forme, en Champ de Mars....

Ce premier plan de pic n'arrête pas le regard, qui devine au-delà les vallons verdoyants de la France et les plaines de la Garonne : les Cévennes du lointain forment une bordure mélancolique à cet immense tableau, qui, sans elles, manquerait de cadre. C'est une vision tout aérienne : on éprouve la sensation de planer dans l'espace, mollement bercé dans une nacelle. De tous côtés, vallées et montagnes se succèdent à l'infini. A l'Est, le val d'Arran, le massif du Mont-Calm et de la Pique-d'Estrel se distinguent à merveille ; les sommités plus humbles des Pyrenées-Orientales s'estompent-elles à l'horizon ? Le Canigou se devine-t-il ? le Canigou, cet immense cône herbeux qui a usurpé si longtemps l'honneur d'être la plus haute pointe des Pyrénées ? Je l'ignore ; dans un tel panorama, il est impossible de préciser ce que l'on voit, et il est trop facile de parler de ce que l'on s'imagine voir. Théoriquement, le rayon visuel étant de tant de lieues, on devrait apercevoir ceci et cela ; mais dans la pratique, il faut en rabattre ; la nature ne donne jamais ce que la science promet, et le regard n'atteint pas la ligne d'horizon, il est arrêté auparavant par la brume jaunâtre et bleuâtre. Il peut se trouver un jour par an où la théorie et la pratique sont d'accord ; c'est une chance a courir. Il m'est arrivé de voir nettement du sommet de Mézenc (Cévennes), la coupole diaphane du Mont-Blanc et les géants neigeux du Pelvoux ; combien pourraient en dire autant ? il avait plu à verse les jours passés, et le matin même de mon départ de Monistrol, un brouillard humide masquait les collines environnantes. Bien d'autres eussent reculé ; mes principes me l'interdisaient.

Bien m'en prit cette fois : à dix heures, un vent violent se mit à souffler et dispersa comme par enchantement, le flocon répandu dans l'air. Ce fut alors un éblouissement : le soleil brillait dans un ciel d'une limpidité, d'une transparence merveilleuse ; aucune souillure n'en ternissait l'azur. Les glacièrs des Alpes resplendissaient comme autant de gemmes translucides. Les lendemains d'orages ; voilà l'idéal : Partez par une pluie battante, vous risquez d'avoir, pour votre ascension, le plus joli temps du monde. Et surtout, méfiez-vous des longues séries d'après-midi ensoleillés : n'y eût-il pas un nuage à l'horizon, vous serez surpris de trouver le ciel pâle et bleuâtre, parfois enfumé ; il traîne dans l'air embrasé de vapeurs imperceptibles qui jettent sur le panorama un voile malencontreux.

Choisissez donc un lendemain de pluie et de neige, comme les trois Parisiens dont il est ici question, et le Nethou vous offrira l'observatoire le plus satisfaisant : l'Aragon, la Catalogne et la Garonne sont à vos pieds, suppliantes ; vous daignerez y abaisser un regard compatissant et votre pitié sera récompensée : les faibles protubérances des plaines sont aplaties, et il ne subsiste plus que le moutonnement de la vague qui expire sur la plage.....

Dix heures, il est temps de s'arracher aux délices d'une Capoue sibérienne et de songer au retour. Le programme est long : ne s'agit-il pas de monter sanx désemparer à l'assaut du Posets, cette pittoresque pyramide, qui semble à portée du jarret ?

Nous descendons dans la vallée de Mallibierne (la région de l'hiver inclément), par des pentes singulièrement rapides, qui rappellent bien peu celles de la montée de la Rencluse à l'arête du Portillon ; le matin, l'escalade est encore assez sérieuse, mais le glacier du Néthou est par trop bénin, on y chemine de plein pied. Ici, au moins, l'on se sent descendre.

Remarqué sur la neige des traces qui rappellent le pied nu de l'homme, à s'y méprendre, et à côté des pas plus petits, des pas d'enfant : c'est une ourse qui a traversé le col de Coroné quelques heures avant nous, suivie de son rejeton.

La vallée de Malibierne est l'une des plus sauvages des Pyrénées : une flore d'une bizarrerie charmante devrait y attirer le botaniste ; le simple promeneur qui voyage sans préoccupation scientifique et pour sa seule satisfaction, y trouvera l'attrait d'une nature primitive, de la solitude. Le sentier qui rejoint l'Essera est interminable, une heure et demie suffit à peine de la cabane de Riberta, au confluent du torrent de Malibierne.

Voici, enfin, l'Essera et ses maigres bouquets de buis et de sapin, insuffisants pour protéger des ardeurs du soleils. Nous tenons conseil : le baron de V..., qu'une nuit blanche à la Rencluse a légèrement éprouvé, ne se soucie pas de coucher derechef dans une cabane rustique, en proie au délire de la démangeaison ; il emmènera notre jeune éompagnon, M. S..., un débutant qui passera bientôt maître, gaillard fortement trempé et ne redoutant pas la fatigue ; des courses accomplies sans guide, ont depuis achevé de l'entraîner, et il tiendrait aujourd'hui tête aux grimpeurs les plus chevronnés. Mais peu habitué aux glacières, il a éprouvé un malaise en arrivant au sommet du Néthou, et il a besoin du repos. Nous nous divisons en deux bandes : l'une ira se ravitailler et bivouaquer à Vénasque ; l'autre ira coucher au pied du Posets.

Le baron de V.. et M. S.., en compagnie de notre second guide, Cantaloup, aimable et jovial, se mettent gaiement en route pour leur seconde étape. Leur arrivéefait sensation à Vénasque ; l'aubergiste prépare ses meilleurs lits et sa plus succulente cuisine ; les gratteurs de mandoline et les bourreaux du tambour de basque entonnent

une aubade interminable qui se prolonge fort avant dans la nuit, au grand désespoir des deux voyageurs. Comme les distractions sont rares, M. de N... se fait raser par le carabinier en chef du crû. Après quoi l'on se met à table ; impossible de manger, ces mêts épicés ne conviennent pas aux estomacs parisiens. Les plus gracieuses senoritas viennent alors offrir un intermède chorégraphique. Mais bientôt les paupières de nos voyageurs s'alourdissent, et ils se retirent dans leurs appartements, après avoir galamment remercié la compagnie! M. S. ne tarde pas à succomber à un sommeil léthargique ; le baron de N..., plus circonspect, songe avec inquiétude aux intrus qui pourraient lui tenir compagnie et il ne dort que d'un œil.

Cependant, je m'enfuyais d'un pas rapide dans le val d'Astos ; l'excellent Barthélemy Courrége , marcheur émérite et guide accompli, porte mon havre-sac, désormais bien léger , nous aurons une forte journée demain , et il ne faut pas de surcharge. Le site est âpre et sauvage, comme toutes ces vallées espagnoles, mais il y a, par bonheur un ruisseau bavard qui égaie le touriste silencieux. La cabane du soldat, où uous allons bivouaquer, est bientôt atteinte, c'est un modeste enclos de pierres disjointes avec une toiture de madriers grossièrement équarris ; le vent et la pluie pénètrent par tous les pores. Quinze jours auparavant, j'y avais été surpris par un affreux orage et les solives du plafond avaient distillé sur ma couchette de branchages secs de larges gouttes d'eau noir de suie. Comme bien l'on pense, la cheminée est un luxe inconnu, et la fumée de l'âtre, ne réussissant pas à sortir, se répand dans l'intérieur, aveugle l'habitant et couvre tout d'un manteau de deuil, et il est impossible de se passer de feu, les nuits sont glaciales, même au cœur de l'été ; de plus, le feu éclaire et distrait. Cette fois encore, il commence à pleuvoir ; ce lieu m'est décidément funeste.

Le lendemain des bataillons de nuages s'entrechoquent au dessus de nos têtes, les courants d'air les précipitent les uns contre les autres, dans une cohue étrange. Partons-nous ? il vaut mieux attendre. A cinq heures et demi un pâle rayon de soleil parvient à percer la brume ; c'en est assez pour nous décider.

La terre est détrempée, l'herbe est blanche de rosée, les pierres sont glissantes ; mauvais début qui nous promet là haut une neige fraîche : Cette impression de fraîcheur précipite notre marche, et nous donne des ailes. De temps à autre je me retourne pour observer le jeu des nuages qui s'amusent à nos dépens, découvrant un coin d'horizon puis l'autre sans jamais livrer l'ensemble du paysage. Le glacier est mauvais : à chaque pas nous disparaissons jusqu'au genou dans une neige friable qui s'envole en flocons impalpables. Le débarquement sur l'arête terminale, facile d'ordinaire, présente une pointe d'émotion cette année-ci : il s'agit de grimper sur un pont de glace polie, avec l'attrait d'une crevasse béante, gueule d'un monstre glouton qui réclame sa proie. Fort heureusement le pichet de Courrège me tire d'affaire et nous voilà sur l'épine dorsale du Poset. Nous ne sommes pas au bout de nos peines : la roche est par endroit incrustée de glace ; l'escalade est intéressante.

Nous voilà au sommet, quatre heures après avoir quitté la cabane du soldat. Le brouillard a eu la complaisance de se masser à l'Est, autour du Néthou ; que m'importe puique j'ai pu étudier hier à loisir cette partie de la chaîne ? Au Nord se déroule la série si peu connues de pics qui se succèdent du fort de la Pes au Perdighero. MM. le comte Russell, Schradler, Brunlle, Dazillac et de Ment, ont exploré cette région inhospitalière, où tant de pointes sont encore anonymes.

A l'extrêmité de gauche trône le grand Batchimale, si rarement visité, malgré sa hauteur respectable (2,398 m),

et je prends plaisir à me rappeler les incidents d'une ascension faite onze mois auparavant (11 sept. 1888). Parti de Génost avec un vieux chasseur d'izards, j'allais passer une nuit sans sommeil à une cabane exécrable au pied du fort de la Pez, et sur le versant français. Le lendemain, au lieu de franchir le fort et d'attaquer le pic au sud-ouest, comme M. Schrader (1878), j'escaladai le chaînon fort élevé qui me séparait de Clarabide : une fois au col de la Haurgue, j'obliquais brusquement au sud et j'eus la patience de suivre l'interminable crête qui devait me conduire au but. Exercice salutaire de gymnastique à recommander aux amateurs d'éducation physique : l'arête est disloquée par la foudre et le vent et par instants elle se réduit à une lame de rasoir.

A un certain moment on se trouve arrêté par une large dalle, blanche et lisse, posée de trois quarts sur le versant Espagnol, à un angle redoutable: la pente est telle qu'il serait imprudent de descendre pour la contourner; quant au versant Français, c'est une muraille abrupte ; fort heureusement la tête de la dalle surplombe sur cette muraille et ce rebord offre un point d'appui solide, où on s'accroche désespérement des deux mains, et on rampe tant bien que mal, l'estomac endolori sur cette table de dissection d'un nouveau genre. C'est court mais désagréable. — J'ai depuis longtemps dépassé le modeste petit Batchimale (2.980 m.), et le moutonnement de l'arête continue. Tout a une fin cependant , et j'atteins le grand pic, où j'ai le plaisir de retrouver les cartes de deux touristes qui ont pris en 1887 la route inaugurée par M Schrader.

Le retour fut an moins aussi palpitant que l'aller : un brouillard londonien rendait l'étude du terrain impossible et la carte restait dans mon sac inutile. Une boussole rudimentaire guida nos pas incertains, et je ne sais comment nous fûmes surpris par la nuit, a trois cents

mètres de la cabane du Pétard, à l'origine du val de Clarabide. Impossible d'avancer : une entorse, une chute mortelle eussent peut-être récompensé nos efforts. Une pluie fine imbibait nos vêtements transformés en éponges; et la nuit promettait d'être longue, une vraie nuit de septembre. Nous nous sommes réfugiés sous une roche fissurée dont la concavité peu accusée nous abritait fort mal des intempéries; et dix mortelles heures passèrent; enveloppé dans mon plaid, je maudissais la pluie, le brouillard, le ciel et la terre; transi, je claquais des dents sans avoir la ressource de m'étirer, au moindre mouvement je sentais une rosée aboudante glacer mes membres; une fois aussi, las de cette immobilité de mome, je voulus allonger les jambes, et, rencontrant un corps dur je me préparais à vaincre l'obstacle quand un cri me prévint, c'était la tête de mon infortuné guide, qui, dans l'obscurité, s'était couché sur une pierre perpendiculairement à moi... Enfin la lumière bénie du jour nous permit de repartir : je pus admirer par un temps radieux les sites sauvages de Pouchergue et de Clarabide. — Je ne pris pas le temps de me reposer à Genost et je m'empressai de repartir pour Luchon, où j'arrivai la tête alourdie par le manque de sommeil après une course de cinq lieues.

Continuons notre examen de la chaîne, où des pics innommés se découvrent Il règne une grande confusion dans les termes d'Aygues-Tertes, d'Aygues-Onzes, de Penchergues et de Clarabide; les côtes d'altitude sont incertaines. Cette incertitude se retrouve dans le massif du Posets et de la Maladetta : il y a plusieurs lacs qui attendent encore un parrain, des cols sur la qualification desquels on ergote. Les remarquables travaux cartographiques de ces dernières années ont éclairci bien des points douteux, sans parvenir à tirer tout au clair.

Mais il faut songer au retour. Nous trouvons un excel-

lent chemin pour aborder le glacier, à cent mètres à peine au sud du mauvais pas de l'aller. Moitié courant, moitié bondissant, nous arrivons à notre cabane du soldat, et sans désemparer. nous montons à l'assaut du port d'Oc. Il est midi, la chaleur est accablante, une chaleur d'orage. Une halte faite à propos à mi-hauteur, devant une hutte de pâtre catalan, nous permet de savourer une jatte de petit lait, affreux liquide verdâtre que le grand air me fait trouver exquis. Les pâtres questionnés, m'apprennent que mes deux compagnons de la veille, ont passé quelques heures auparavant. La hâte de les rejoindre me stimule, et je ne tarde pas à gagner l'échancrure qui doit me condure en France. O désespoir ! Le joli lac glacé du Porhtron, si souvent admiré par un beau ciel d'été est caché sous un voile épais de brouillard ; il faut tout l'instint de Courrège pour nous tirer d'affaire et nous mener au lac d'Espingo. Nous émergeons enfin du brouillard et nous apercevons le lac d'Oc, d'où partent des signaux familiers : ce sont nos amis qui fêtent notre retour. A quatre heures, nous sommes au milieu d'eux.

Il est temps de prendre congé des Pyrénées pour cette année et de s'excuser sur la loquacité qu'elles ont inspirée à leur fervent admirateur. Puisse ce bavardage inspirer aux alpinistes le désir de les moins mépriser.

ALFRED SPONT.

IV

PLATON

430 OU 429-347 AVANT JÉSUS-CHRIST

De tous les philosophes anciens et modernes, celui qui a exercé la plus grande influence sur la marche de l'esprit humain, c'est Platon. Descartes, Leibnitz et Kant ne sauraient être mis au même rang que lui. Ils sont ses débiteurs et ses disciples à plus d'un titre. Platon, lui, est le débiteur de Socrate, dont il fut l'interprête immédiat et le disciple direct : Aristote n'en fut que le disciple indirect. Socrate a opéré la plus étonnante révolution qu'on ait jamais vue en philosophie, en indiquant la vraie méthode et le véritable objet de cette science. Platon, suivit avec persévérance la direction tracée par Socrate, à la fois le plus fidèle des socratiques, et le plus grand. Il compléta, grandit, illumina d'un éclat nouveau la conception du maître, et la transmit ainsi transformée, à Aristote, génie encyclopédique, qui en devait explorer et analyser les derniers détails. Socrate avait distingué le vrai savoir du faux. Platon s'applique à démasquer les prétendus savants, mais c'est Aristote qui invente à cette fin la dialectique. Pour Socrate, la science n'entrait pas du dehors, dans les esprits, mais s'y développait par leur activité personnelle. De là une place d'honneur assignée par Pla-

(1) Voir I, *Lucrèce;* II, *Descarte* : III, *Dax.*

ton aux manifestations psychologiques du bien moral, du bien par excellence : Aristote y joint la science de la nature. De la conception socratique de la science, Platon s'élève à l'idée de la science suprême, pénètre dans le monde intelligible, contemple les essences immuables, le bien éternel, l'absolu: Aristote, par un progrès réel, crée la distinction fondamentale de la physique et de la métaphysique. L'universel, a dit Platon, est la loi dernière et l'essence intime des choses: Aristote, capable de se soustraire parfois à la fascination de l'idéal, conserve l'estime et parcourt le domaine plus accessible du particulier, qui, à son gré, est encore quelque chose, τόδε τί.

Bien des points du système de Platon s'expliquent par ses origines et sa vie. Descendant de Codros, par son père Ariston, il était, par sa mère Périctionné ou Potoné, neveu au sixième degré de Solon, et l'on sait que la tradition donnait pour ancêtres au grand législateur, Nélée et Poseidon. Le mythe n'a pas manqué d'entourer de son auréole poétique le berceau de Platon lui-même. Speusippe son neveu, Cléarque, Anaxilide, Apulée, Alexodore, Diogène Laërce, Marcile Ficin, ses principaux biographes (1), rapportent bien des légendes qui avaient couru sur lui à Athènes. Ils nous montrent Ariston obligé, par un ordre d'Apollon, de différer son union avec Potonée. Apollodore attribue à ce dieu la paternité de Platon, justement appelé divin, et dont on place la naissance au jour même où l'on croit qu'Apollon naquit à Délos. On porta le nouveau-né sur le mont Hymette pour le consacrer aux muses et au dieu de l'harmonie, et des abeilles déposèrent leur miel sur ses lèvres d'abeille attique, ainsi qu'on devait l'appeler.

(1) *Speusippe, Les soupers de Platon; Cléarque, Eloge de Platon; Anaxilide, Des philosophes*, livre II ; *Apulée, doctrina et nativitate Platonis ; Alexodore, Vita Platonis ; Diogène de Laërce, Vie des anciens philosophes*, livre III ; *Marcile Ficin, Theologia Platonica.*

Quel contraste avec la basse et commune extraction de Socrate, fils d'artisans et artisan lui-même ! Perdu dans la foule dès son entrée dans la vie, Socrate devait se plaire au milieu de la populace Athénienne, observateur indulgent des travers et des folies humaines, apôtre populaire, éducateur universel : Platon, qui a conscience d'être bien né, n'enseigne que les chefs de peuples et n'instruit que le petit nombre de ses initiés. Socrate, républicain, démocrate, meurt victime d'une erreur judiciaire qui consista à faire passer pour un partisan de la tyrannie l'ami de Critias, l'un des Trente : Platon développe en paix son aristocratique utopie de la *République*. Socrate a pour le bien du peuple toutes les sollicitudes : il lui enseigne la vertu pour l'amener au bonheur, et rêve de la prospérité de l'Etat autant que de sa moralité : Platon rougit des néccessités de la vie matérielle, qu'il envisage comme un châtiment, et enveloppe de tous ses mépris la vulgaire réalité, qui est pour lui une souillure, une gêne, un non-être. L'idéal est sa patrie de choix. Sa méthode est la spéculation hardie, généreusement imprudente, qui aborde le mystère, et s'y plait, tandis que Socrate, esclave d'une prudence un peu terre à terre, s'interdit le luxe des hypothèses, et l'ornement hasardeux des mythes. Sa philosophie est bourgeoise : elle vit au marché, s'assied dans l'atelier ou erre dans les carrefours, ne fréquente que le menu peuple et ne connait que l'étroite société athénienne. La philosophie de Platon, retirée, comme une châtelaine, dans le délicieux manoir et les bosquets sacrés de l'Académie, au milieu d'une société d'élite, discute, dans le langage le plus poli et le plus noble qu'on ait jamais parlé dans la patrie des muses, des problèmes divins.

Tel fut Platon. Dès sa naissance, on put pressentir sa grandeur future. Il vint, noble déjà à la philosophie, quoi qu'en dise Senèque, mais la philosophie l'ennoblit

plus encore que ne l'avaient fait ses grands ancêtres (1). Il était beau comme Eros et fort comme Hercule. Son maître de gymnastique, frappé de sa carrure, lui donna le surnom de Platon, sous lequel, il fut plus connu que sous son nom d'Aristoclès. Il reçut une éducation exemplaire où il y eut la part du corps et de l'esprit. Il eut deux maîtres de musique et deux professeurs, l'un de grammaire, l'autre de mathématiques. On ne dit pas s'il partagea ces premières études avec ses deux frères Glaucon et Adimante, et sa sœur Potoné, qui devait être la mère de Speusippe. Il était né poète : ses dialogues suffiraient à le prouver. Nous savons en outre qu'il était sur le point de disputer le prix de la tragédie au théâtre de Dionysos, lorsque, ayant entendu Socrate, il brûla ses poésies. « Approche, dit-il, Héphaistos, père du feu, Platon a besoin de ton secours. » Puis, il se présenta à Socrate, qui, depuis la veille, l'attendait, ayant vu en songe un jeune cygne s'envoler de l'autel d'Eros, se réfugier dans ses bras, et s'élever ensuite vers le ciel, avec des chants harmonieux. Platon avait vingt ans. Il vécut dans l'intimité de Socrate durant six ou sept années. C'en fut assez pour qu'il pénétrât, plus avant qu'aucun autre, dans les principes de sa philosophie. Cependant les doctrines rivales excitaient aussi son intérêt (2). Il avait été initié à l'héraclitisme par Cratyle. Hermogène lui enseigna les dogmes de Parménide. Il connut à l'école de Socrate, Euclide, l'éristique, qu'il suivit à Mégare, après la mort du maître. De Mégare, il passa à Cyrène où il entendit Théodore le mathématicien, puis en Grande

(1) Platonem non accepit nobilem philosophia, sed fecit. *Senèque Ep. ad. Lucil.* 44.

(2) Il disait des systèmes divers qu'il étudiait : « Quand on me propose de choisir entre deux choses, je fais comme les enfants, qui prennent les deux à la fois, » donnant ainsi la formule de l'éclectisme, qui, chez ses disciples alexandrins, devait dégénérer en une sorte de syncrétisme incohérent.

Grèce où l'attirait la renommée des pythagoriciens Philolaüs et Euryte. Il avait d'ailleurs été initié à la philosophie des nombres par son condisciple Simmias.

On sait peu de chose du séjour de Platon à l'école de Socrate. Il y vécut, dit-on, dans un dissentiment constant avec Xénophon, l'un des plus distingués d'entre ses condisciples. Cette rivalité de deux hommes célèbres devint dans les écoles , un thème à amplifications. Aulu-Gelle a composé sur ce fond devenu banal une de ses *nuits*. Platon, dit-il, ne cite nulle part Xénophon, mais critique indirectement ses théories politiques, en disant que Cyrus, son héros, n'a rien entendu au gouvernement des peuples. Xénophon, de son côté, oppose sa *Cyropédie* à la *République*, tout en affectant de passer sous silence le nom de son rival.

Lors du procès de Socrate, Platon voulut défendre son maître devant les héliastes, mais on ne le lui permit pas. Il raconte lui-même qu'il était absent le jour de la mort de Socrate. Partageant la terreur des socratiques, il s'enfuit comme eux loin d'Athènes où il ne revint que longtemps après. Il se rendit à Mégare, puis à Cyrène, comme nous l'avons dit. On a raconté qu'il avait visité l'Egypte en compagnie d'Euripide, et qu'étant tombé malade dans ce dernier pays, il aurait été guéri par les prêtres-médecins qui lui auraient ordonné une saison de bains de mer. Il se serait écrié alors que la mer lave tous les maux des hommes, et qu'Homère avait eu raison de dire que tous les Egyptiens sont médecins. Les guerres qui étaient allumées en Asie l'empêchèrent d'aller visiter les Mages et les gymnosophistes indiens. Il est à remarquer qu'on ne trouve pas la moindre trace des doctrines orientales dans les œuvres de Platon, sauf ce que le Pythagorisme leur avait déjà emprunté, comme la transmigration des âmes, dogme d'origine brahmanique.

A son retour d'Egypte, Platon vint s'établir aux portes

d'Athènes, dans les jardins publics qu'un philanthrope du nom d'Hécadémos avait légués à la République pour la sépulture des héros morts en combattant, et l'agrément des promeneurs qui y trouvaient à souhait des ombrages, des sources ou des pavillons ou *leschés* destinés aux conversations, spirituelles. C'était un séjour enchanteur. Hécadémos y recevait, de la reconnaissance publique, des honneurs divins : Eupolis l'appelle demi-dieu, dans un passage où il est question de Platon. Timon oubliait sa misanthropie, à écouter le chant des cigales sous ces bocages. Il y avait évidemment place pour plusieurs dans cette sorte de Parc Monceaux. Des artistes, des orateurs, des poètes s'y étaient fixés. Platon y introduisit la philosophie. Il y eut Isocrate pour voisin, Xénocrate et son neveu Speusippe, pour hôtes et pour auditeurs, Aristote, Philippe, Eraste, Coriasque et bien d'autres, outre deux femmes, Lasthénie et Axiothée. Platon inspirait à ses disciples l'amour de la solitude et une grande dignité de vie. La ville entière les entourait de son respect et les débauchés s'écartaient des rues où devaient passer les jeunes platoniciens. Telle était l'Académie. Speusippe y perpétua le souvenir de Platon en y élevant les statues des Charites et Mithridate de Perse y plaça celle du philosophe lui-même, œuvre de l'artiste Silanion. Les arbres qui avaient abrité le berceau de la nouvelle école subsistaient encore au temps de Sylla qui les abattit pour les employer au siège d'Athènes.

Platon fut adoré de ses disciples. Xénocrate aurait volontiers donné sa vie pour son maître, dont les railleries, d'ailleurs bienveillantes, ne le rebutèrent jamais. Platon lui conseillait de sacrifier aux Charites afin qu'elles le rendissent plus sociable qu'il n'était. Il opposait souvent la lenteur de sa conception à la vivacité intellectuelle d'Aristote, en disant que l'un avait besoin de l'éperon et l'autre du frein, et qu'il était difficile d'atteler

ensemble un âne si lourd et un cheval si prompt. On ne cite qu'un seul des disciples de Platon qui aurait déserté son école, et encore hésite-t-on à le croire malgré l'autorité d'Hermippe, lorsqu'on sait qu'il attribue cette défection à Démosthène.

Outre ses disciples de l'Académie, Platon avait des amis ou des admirateurs dans les principales villes grecques ou barbares, à Cysique, à Lampsaque, à Pont, à Syracuse. Dion, cousin de Denys, l'ancien tyran de cette dernière ville, fut un de ses plus fidèles. Aussi vint-il cinq fois le visiter, trois fois sous Denys l'ancien, et deux fois sous Denys le jeune. Les curiosités naturelles de la Sicile et particulièrement l'Etna, l'y avaient d'abord attiré. Introduit à la cour, il hasarda des conseils qui déplurent. « Tu radotes comme un vieillard » lui dit Denys. — « Et toi, tu parles comme un tyran, » lui répliqua Platon. Couvert de chaînes, il fut livré au lacédémonien Polide, et conduit à Egine. Or, une loi punissait de mort tout Athénien qui aborderait dans cette île. Echappé à grand peine au supplice, il fut racheté par Annicéris, disciple d'Aristippe. Les amis de Platon, ne voulant rien devoir à un cyrénaïque, lui renvoyèrent les vingt mines qu'il avait dépensées, mais il les refusa en disant qu'il ne se croyait pas indigne d'avoir fait quelque chose pour Platon. Les cotisations des Académiciens servirent à payer la maison de campagne d'Hécadémos, qui devint ainsi la propriété de l'école.

A la mort de Denys l'ancien, Platon revint en Sicile. Dion lui avait fait espérer que Denys le jeune accepterait les principes de sa politique, et qu'on pourrait voir enfin se réaliser ce rêve : un roi philosophe et un philosophe roi. Platon saisit avec joie cette occasion de faire une *Cyropédie* en action. Il donnait un exemple mémorable que bien d'autres suivront : Aristide et Longin, en instruisant l'un, le grand Alexandre, l'autre Zénobie, reine de Palmyre, Descartes en se rendant auprès de Christine de

Suède, et en écrivant pour Elisabeth de Bohême son *Traité des Passions*, Leibnitz, Condillac, en se faisant les conseillers ou les précepteurs des princes. D'Alembert fut plus prudent lorsqu'il refusa le périlleux honneur d'être le gouverneur du grand-duc de Russie. Durant quelques jours, Platon put se croire écouté. On n'était occupé, au palais du tyran, que de philosophie et de mathématiques. Bientôt les dispositions du royal élève changèrent. L'influence d'Aristippe contrebalança et neutralisa celle de Platon. Denys ne rêva plus que festins en robes de pourpre. Platon refusa de prendre un travertissement indigne d'un philosophe, mais Aristippe s'écria que la pudeur n'avait aucun risque à courir dans les réjouissances de Dionysos. Une lettre d'Archytas à Denys calma ce prince qui ne méditait rien moins que la perte du philosophe.

Platon, en retournant en Grèce, s'arrêta à Olympie, pour voir les jeux, et ne se fit pas connaître de ses hôtes. Ceux-ci étant venus avec lui à Athènes, il les reçut dans sa demeure. Ils n'y furent pas plus tôt installés qu'ils le prièrent de les mener voir Platon. Le philosophe leur répondit en souriant : Le voici.

A Athènes, Platon demeura isolé, suspect, sans influence. Peu s'en fallut qu'on ne lui suscitât, comme à Socrate, des persécutions. La Grèce était profondément troublée. La démocratie avait conduit Athènes à tous les désastres. L'oligarchie des Trente avait aggravé le désordre ; puis, était venue une démocratie plus farouche encore qui avait condamné Socrate, et interdisait à Platon de prendre la moindre part aux affaires. (1) Il ne put se livrer qu'à la politique théorique. Toutefois, il remplit son

(1) Cf. *Théetète*, XXIV : « Le vrai philosophe ne connaît, dès sa jeunesse, ni le chemin de la place publique, ni celui des tribunaux et du sénat. Il ne voit ni n'entend les lois et les décrets. Il ne songe ni aux factions, ni aux candidatures pour les charges publiques; son corps vit et habite dans la ville, mais son esprit regarde tout ces soucis comme indignes. »

devoir de citoyen, en allant à la guerre, et en se montrant brave soldat et capitaine éclairé durant les expéditions de Tanagre, de Corinthe et de Délium. Depuis le fatal traité d'Antalcidas, des factions ardentes déchiraient le sein de la patrie hellénique. Les Béotiens étaient en lutte contre les Thébains ; ceux-ci s'étaient joints aux Arcadiens contre les Spartiates, qui se voyaient tantôt appuyés, tantôt abandonnés d'Athènes et de Corinthe. Dans Athènes, le parti démocratique avait à lutter contre l'aristocratie sans cesse grandissante, et beaucoup aspiraient clandestinement à la tyrannie. C'est parmi ces derniers que la malignité populaire classait Platon. On ne voyait en lui qu'un flatteur de Denys. On exagérait sa morgue aristocratique et on l'appelait le philosophe doré, pour marquer son faste. Platon était si peu le favori de Denys, qu'il ne put réconcilier ce tyran avec Dion. Il apprit plus tard que celui-ci avait détrôné Denys. On a conjecturé à tort qu'il avait conspiré dans ce but avec son ancien ami.

Platon ne quitta plus Athènes, et il y mourut la première année de la 108e olympiade, étant à des noces. Sa vie avait atteint le nombre parfait, consacré aux Muses, quatre-vingt un ans, le carré de neuf. Il fut enterré dans le jardin d'Hécadémos.

Sa vie avait été vouée tout entière à l'enseignement et à la composition de ses chefs d'œuvre. Il dut inaugurer la coutume, chère à Xénocrate et à Aristote, d'enseigner en se promenant. « Je vais et je viens, dit Alexis, dans sa *Méropide*, en me promenant, aussi morne que Platon. Mais je ne trouve rien de sage et ne fais que me fatiguer les jarrets. » Le même écrivain disait dans son *Ancylion* à un métaphysicien ennuyeux : « Tu nous apprends des mystères, en courant à la manière de Platon. » Rien ne prouve, comme on l'a dit, que Platon ait eu un

double enseignement : ésotérique ou fermé en faveur de ses initiés, exotérique ou libre pour le vulgaire.

De bonne heure, il se livra à la composition. Socrate put lire son *Lysis*, et on dit qu'il se serait écrié ; « Que de choses ce jeune homme me prête ! » On croit généralement que les *Lois* sont l'œuvre de la vieillesse de Platon. Quant à ses autres dialogues, leur authenticité est encore plus difficile à prouver que leur chronologie à établir. Constatons d'abord que, par un singulier bonheur, les trente trois dialogues que lui attribuaient les anciens au témoignage de Diogène Laërce nous sont tous parvenus. La liste s'en est même accrue. On compte aujourd'hui trente-six dialogues et treize lettres attribués à Platon. Nous ne nous flattons pas de prouver l'authenticité de ces ouvrages. Les arguments directs font défaut et l'on sait ce que valent les conjectures même les plus savantes, et combien les plus sagaces, en cette manière, sont souvent le plus trompés. Les anciens ne se faisaient pas scrupule d'emprunter le nom des écrivains célèbres, pour donner de la vogue à leurs propres ouvrages. Les suppositions littéraires n'étaient pas rares et nous savons que la critique des bibliothécaires d'Alexandrie élimina plusieurs dialogues comme n'étant pas de Platon. On peut dire qu'ils sont tous platoniciens, et que, d'ailleurs, une large part faite au Pythagorisme, dans le *Timée*, par exemple, ne suffit pas à ébranler notre confiance. L'illustre historien anglais, Grote, a fortement combattu en faveur de l'authenticité de tous les dialogues inscrits au catalogue de Thrasylle. Par contre, quelques critiques allemands ont contesté cette authenticité avec une hardiesse qui va jusqu'à la témérité. Schleiermacher est trop sévère au jugement de son compatriote Zeller. Socher ne craint pas d'ôter à Platon et d'attribuer à l'école de Mégare toute une série de dialogues. Ast, plus audacieux, en rejette un

très-grand nombre que l'on avait unaniment reconnus authentiques.

On divise en trois classes les dialogues principaux et probablement authentiques de Platon. L'*Euthidème*, le *Théétète*, le *Cratyle*, le *Sophiste*, le *Parménide* et le *Timée* constituent son œuvre dialectique. Les citations du *Cratyle* étaient souvent sur les lèvres de Pantagruel: c'est pourquoi Rhyzotome fait vœu de le lire : « Par ma soif, je le veulx lire : je vous oy souvent le alléguant (1). » Le *Timée* est si évidemment pythagoricien, que la malignité publique accusa Platon d'en avoir emprunté le fond et la forme à un manuscrit de Pythagore ou de Philolaüs, acheté pour lui à prix d'or, par Dion de Sicile. Satyros porte à trois le nombre des écrits ainsi acquis en affirmant qu'ils furent payés cent mines, et Timon a dit, dans ses *Silles* : « Et toi, Platon, parce que le désir de t'instruire te tourmente, tu as acheté à grand prix un petit nombre de livres où tu as appris à penser et à écrire. » Les dialogues moraux et politiques sont : le premier *Alcibiade*, le *Philèbe*, le *Ménon*, le *Protagoras*, l'*Eutyphron*, le *Criton*, l'*Apologie* de Socrate, le *Phédon*, qui est à l'*Œdipe à Colonne* de Sophocle ce qu'est le déclin d'une belle journée comparé au soir d'un jour d'orage (2), le *Lysis*, le *Charmide*, le *Lachès*, le *Politique* et la *République*, dans laquelle on a voulu voir figurer parmi les interlocuteurs, les propres frères de Platon, Glaucon et Adimante. Viennent enfin ces admirables traités d'esthétique : le *Phèdre*, le *Gorgias*, l'*Hippias*, le *Ménéxène*, l'*Ion* et le *Banquet*, qui peut servir de contre pied aux soupers philosophiques que l'histoire de l'impiété et du matérialisme nous a décrits : les soupers de la cour d'Hiéron, du temps de Simonide, ceux de Post-

(1) Rabelais, II, XXXVII.

(2) « Cleombrotus Ambraciota, ayant leu le Phœdon de Platon, entra en si grand appetit de la vie advenir, que sans aultre occasion, il s'alla précipiter en la mer. » Montaigne. *Essais*, II, III.

dam, avec Voltaire et Lamettrie pour convives, ceux enfin du baron d'Holbach, ce grand maître-d'hôtel de la philosophie. Les Grecs lisaient Platon dans l'édition d'Aristophane de Bysance, et les Romains du temps de Tibère, dans celle de Thrasymène. Des signes spéciaux, insérés dans le texte, soulignaient les élégances de style, notaient, tout comme dans l'édition moderne de Didot, les corrections, les interpolations, la concordance des divers passages et les citations des autres philosophes. Au VIe siècle, un sénateur romain, Boèce, exécuté sous Théodoric en 525, traduisit en latin Platon et Aristote. Marcile Ficin et Henri Estienne ont été les éditeurs de la Renaissance. Nous avons aujourd'hui le texte exact de Platon, et l'exellente traduction française de Cousin, à qui les essais du P. Grou, dit-on, n'ont pas été inutiles.

Platon, le premier des philosophes anciens, a écrit des dialogues au lieu de composer des traités, « ces discours nus, » comme il les appelle dans le *Théétète*. Son excuse, s'il lui en faut une, est dans l'obligation qu'il s'était imposée, de mettre toujours Socrate en évidence, de rapporter ses discours, de lui prêter les siens. Au lieu de répéter, à chaque instant, ces mots fastidieux : *dit-il, il approuva, il nia, il interrogea,* Platon introduit simplement son héros et le met aux prises avec ses contradicteurs. C'est lui-même qui dévoile ce côté de sa méthode, *Théétète I.* Ailleurs (1), il invoque l'autorité d'Homère qui loue les assemblées contradictoires, où la pensée de l'un éclaire, précise la pensée de l'autre. On ne peut nier que le dialogue, avec une mise en scène discrète et habilement ménagée, ne rende plus acccessible et partant plus intelligible l'enseignement philosophique. C'est l'avis de Lucien de Samosate qui use lui-même de ce procédé (2). Montaigne, dont la liberté d'allures et l'esprit « ondoyant et divers » eussent dû se plaire dans

(1) Protagoras, XXXVII.

(2) Contre un homme qui l'avait appelé *Prométhée*, I ; et la *Chieane*.

la lecture des dialogues, a « la sacrilège audace d'estimer... traisnants les dialogues de Platon mesme, estouffant par trop sa matière ; et de plaindre le temps que met à ces longues interlocutions vaines et préparatoires un homme qui avoit tant de meilleures choses à dire (1). » Une telle sévérité ne s'excuse pas : on peut, jusqu'à un certain point, la comprendre. La forme du dialogue est peu favorable à l'analyse, par la confusion des opinions et des preuves, et à la synthèse, par le relâchement du lien logique, inévitable dans une conversation. Or, ce sont là deux méthodes vraiment scientifiques et éminemment didactiques. Le dialogue est plutôt un instrument de découverte et d'exploration intellectuelle. Montaigne a donc le droit de préférer « les livres qui usent des sciences non ceux qui les dressent. » Mais, cela dit, il convient de prendre la défense de procédé platonicien. Il peut avoir l'inconvenient de laisser place à quelques méprises, et de tromper parfois le lecteur sur l'opinion que l'écrivain veut faire prévaloir, mais cet inconvénient est largement compensé par la liberté avec laquelle les interlocuteurs peuvent exprimer les doctrines les plus contradictoires. On sait que du choc des opinions naît ordinairement la lumière.

Conçoit-on que Montaigne, lisant Platon, avoue « ne rien voir en la beauté de son langage ? » Ni un style enchanteur n'a pu vaincre ses préventions, ui la poésie des mythes captiver son imagination pourtant si ardente. Il faut croire que son siège était fait. Il a été, comme Longin, La Harpe et J. de Maistre (2) trop sévère pour un philosophe qui fut doublé d'un poète, et qui aima dans ses écrits comme dans son aristocratique existence, le luxe, l'ornementation, le décor.

(1) Montaigne. *Essais* II, x.

(2) La Harpe, *Lycée* ch. ii. — J. de Maistre, *Essai sur les délais de la Justice divine, préface.*

Platon, dans sa vie, avait beaucoup lu et beaucoup entendu. Le premier des Grecs, après Pythagore, il voyagea, pour s'instruire, d'école en école. Le premier aussi, il fut bibliophile. Les Pythagoriciens, rendus circonspects par l'indiscrétion d'Empédocle, qui, au mépris de la loi du secret, avait divulgué leur doctrine, finirent par exclure Platon lui-même de leurs entretiens. Mais, dès que Philolaüs eut écrit, à son tour, probablement pour sa satisfaction personnelle, ses livres *De Rerum natura*, Platon s'empressa de les acquérir et les paya fort cher. On parle aussi d'un larcin de papiers pythagoriciens accompli par Platon de complicité avec Empédocle. Cette entente dans la bibliomanie expliquerait l'éloge de Platon qu'on trouve dans les vers d'Empédocle. « Entre ceux-là, (les pythagoriciens) était un homme qui connaissait les choses les plus sublimes, et possédait, plus que personne, les richesses de l'âme. » Platon put se croire, un moment, unique détenteur de tous les manuscrits de Démocrite, et on dit qu'il voulut en profiter, les croyants inédits, pour les jeter au feu et supprimer ainsi l'atomisme, ce qui eût été du coup, rendre impossibles Epicure et Lucrèce. Amyclas et Clinias sauvèrent les originaux de Démocrite, en affirmant qu'il en existait déjà des copies répandues parmi les philosophes. Platon se contenta de faire le silence autour du système de Démocrite dont on chercherait en vain le nom ainsi que celui de Xénophon, dans ses dialogues. Thrasylle dit que, si les *Rivaux* sont de Platon, Démocrite pourrait bien être le personnage anonyme qui s'y rencontre avec Œnopide et Anaxagore, et que Socrate compare méchamment à un athlète qui fait les cinq exercices, allusion aux prétentions encyclopédiques de l'Abdéritain. Dans sa passion pour la lecture, Platon acheta encore les comédies d'Epicharme et celles de Sophron, dont il a dû faire usage pour la partie dramatique de ses dialogues et pour cer-

tains tableaux de mœurs. Ces livres étaient encore si rares, que Platon les lisait en cachette, ce qu'on ne sut qu'après sa mort, lorsqu'on les trouva sous son chevet.

Platon procède de tous ceux qui l'ont précédé dans l'enseignement ou dans la littérature. Ceux à qui il doit le plus, sont, après Socrate, Héraclite, Pythagore et Zénon d'Elée. Il a appris, à l'école de l'héraclitien Cratyle la variabilité native des choses, la transformation perpétuelle de l'univers visible, et, guidé par l'éléatisme, il a découvert l'immutabilité de l'intelligible et l'éternité des idées. Héraclite l'a jeté dans la métaphysique par l'évidente insuffisance de sa physique. L'éléatisme lui est alors apparu comme une affirmation grandiose de la puissance de la raison capable de nous révéler l'absolu. Aussi attribue-t-il à Zénon, dans les *Sophistes*, le nom de Palamède d'Elée, à cause de la hauteur de sa taille et de la sublimité de ses vues. Le système mathématique de Pythagore, par son *apriorisme*, et par l'évidence de ses axiômes, l'impressionna aussi profondément. Il y fut initié par Archytas, à qui il voua dès lors une admiration que nous partagerions sans doute si ses œuvres nous fussent parvenues. Il eut avec lui des relations épistolaires, et, c'est par son conseil qu'il inscrivit sur la porte de l'Académie le mot souvent cité : « Que nul n'entre ici, s'il n'est géomètre. » (1) Mais la tradition en est douteuse. Le goût des mathématiques passa de Platon à ses disciples, et, fut un des traits caractéristiques de l'ancienne Académie (2). Le *Timée* est un dialogue tout pythagoricien. Cette pensée que l'âme est un nombre qui se meut lui-même, est plus platonicienne encore que

(1) Μηδείς αγεωμέτρητος εἰσίτω.

(2) « Un homme qui ne savait ni géométrie, ni musique, ni astronomie ayant souhaité de se rendre disciple de Xénocrate, celui-ci le refusa, en lui disant qu'il n'avait pas les anses qui servent à prendre la philosophie. D'autres disent qu'il lui répondit : On ne carde pas de la laine chez moi. » Diogène Laërce, *vie de Xénocrate*.

pythagoricienne. Il en est de même de cette maxime du *Protagoras* : La vie humaine a besoin de nombre et d'harmonie. Les corps, pour Platon, sont composés d'éléments géométriques, et l'ensemble du *cosmos* est sphérique. Il n'est pas jusqu'à la métempsychose qui ne se trouve dans Platon sous la forme du mythe de la *grande année*. Enfin, Platon est moniste et aime mieux ôter toute valeur numérique au *cosmos*, que de le voir se dresser en face de l'Idée dans un dualisme égalitaire. C'est ce qui l'exposera aux plus vives critiques et aux plus méritées, et lui vaudra, de son vivant même, cette épigramme de Théopompe : « Un ne fait pas un, et à peine selon Platon, deux font-ils un. »

La philosophie de Platon est le monisme de l'idée. Basée, comme la mathématique, sur un principe transcendant, sorte d'intuition métaphysique, elle s'en déduit par une marche progressive, que Platon appelle la *dialectique*, à la fois descendante et ascendante pour qui posséderait déjà la science de l'idée, ascendante pour l'homme emmuré dans son expérience comme un prisonnier dans sa caverne. A la lueur du feu de la caverne, le prisonnier verrait défiler, sur le fond obscur, les ombres des passants, et nous voyons, nous, à la clarté du soleil sensible, le spectacle de l'écoulement incessant des phénomènes. Nous élever des sensations aux genres, c'est le premier besoin de notre esprit. « Le dialecticien sait démêler comme il convient l'idée, une, répandue tout entière dans une multitude d'individus dont chacun existe séparément(1). » Cette idée une, c'est le genre, ou type, c'est « l'idée distincte que nous avons coutume de poser pour chacune des multitudes auxquelles nous donnons le même nom... Le caractère essentiel de cette idée est d'être une dans une multitude. » (2) Platon exprime la

(1) Sophiste.

(2) République, X.

même idée dans le *Phèdre* : « Le propre de l'homme est de comprendre le général, allant de la diversité des sensations à ce qui est compris sous une unité rationnelle. »

La première unité rationnelle que rencontre l'esprit, c'est le genre ou type, l'espèce en histoire naturelle, mais envisagée comme une conception, une idée du créateur. Quand nous confions à la terre la semence d'une fleur, nous savons d'avance qu'elle sera la fleur, ou plutôt de quelle espèce elle sera. Son type est dans notre esprit : c'est beaucoup. Mais il est dans les choses mêmes, il est une loi générale de la nature : le connaître, c'est connaître la nature. La nature se connaît donc par l'idée. Considérée dans l'esprit humain, l'idée est la forme unique ou catégorie sous laquelle nous concevons la multitude des individus d'une espèce. Toute réduction d'une multiplicité à l'unité d'une notion générale, est une idée. Tout nom propre désigne un individu : tout nom commun exprime une idée.

Socrate n'avait pas eu de plus grande préoccupation que de former des idées générales, et d'appliquer aux données des sens et de la conscience l'abstraction et la généralisation. Mais Socrate a confondu l'idée et la pensée. Il ne s'est pas élevé jusqu'aux types imannents des choses : il s'est arrêté aux concepts de l'esprit. Il a été conceptualiste. Les écoles sensualistes représentent le nominalisme. Pour elles, les idées ne peuvent être que de simples mots, puisque seuls les individus existent, et qu'il n'y a de réels que les objets de nos perceptions sensibles. Platon prend position à l'extrême opposé. Il n'a pas assez d'anathèmes pour réprouver le sensualisme. Il trouve, d'autre part, le conceptualisme de Socrate insuffisant. Au-dessus de nos pensées, il considère leurs objets éternels, qui sont les pensées divines, les idées, dans ce que ce terme a de plus élevé. Ce sont là, pour lui, les véritables,

les seules réalités. D'où le nom du réalisme donné, comme par antiphrase, à l'idéalisme de Platon.

Un exemple familier dans l'œuvre de Platon rendra plus clair l'exposé de son système. Comparez ensemble un chef-d'œuvre d'architecture, une statue de Phidias et une tragédie de Sophocle : ces trois objets, d'espèce si différente, réalisent cependant une idée commune, l'idée de beauté. Le sensualiste ne reconnait pas l'indépendance de cette idée à l'égard des objets que nous venons d'énumérer. Elle n'est qu'en eux et par eux : elle est leur qualité commune, un nom, si l'on veut, qui leur convient au même titre. Pour Socrate, la beauté est, un concept que mon esprit a abstrait de ces trois objets beaux. Pour Platon, l'idée de beauté, le beau est une réalité beaucoup plus réelle que les trois objets auxquels on l'a attribuée.

Nous appelons réels les objets sensibles qui nous causent des perceptions sensibles : à plus forte raison devons-nous croire à la réalité des idées, objets de notre raison.

L'idée est pure de tout mélange sensible, de toute souillure, dit Platon ; elle existe non en vertu d'un secours quelconque, mais en soi et par soi ; elle est éternelle, immuable, universelle : elle est donc plus réelle que ce qui est particulier, transitoire, relatif. La différence essentielle de l'idée et de sa manifestation sensible, est que celle-ci est relative, celle-là absolue. L'idée est ce qu'elle est, sans aucune restriction ni condition. L'objet sensible n'est ce qu'il est que relativement et par comparaison. Pourquoi tel objet est-il beau ? Parceque d'autres sont plus laids. Mis en présence d'un objet plus beau, il est laid à son tour. Beau aujourd'hui, il ne le sera plus demain ; il l'est dans telle position, non dans telle autre. L'idée de la beauté, au contraire, est sans croissance ni déclin, toujonrs et partout égale à elle-même. Elle est :

c'est tout dire en un mot. Les objets, proprement, ne sont pas. Ils n'ont qu'une réalité d'emprunt. Les idées sont les originaux dont ils sont les copies, les images, les représentations. C'est le contraire de ce que, tout d'abord, le bon sens nous dit. Témoin ce mot fameux de Joseph de Maistre : « J'ai vu dans ma vie des Français, des Italiens, des Russes ; je sais même, grâce à Montesquieu, qu'on peut être Persan : mais, quant à l'homme, je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie ; s'il existe, c'est à mon insu. »

Il n'est pas de pire ennemi de la philosophie que le bon sens. Platon ne craint pas de le heurter de front. Diogène lui ayant dit un jour, à peu près comme de Maistre, qu'il voyait bien une table et un vase, mais non la *tableté* et la *vaseté*. « Tu parles fort bien, lui répondit Platon. Tu as des yeux et dès lors tu peux voir une table et un vase mais tu n'as pas ce qu'il faut pour voir la *tableté* ou la *vaseté*, à savoir l'entendement (1). » Qui ne croit qu'à ses sensations, ne connaît que les apparences, la réalité lui échappe. Or, la réalité, c'est l'idée. L'idée est plus réelle que l'objet sensible : elle est seule réelle.

(*A suivre*) E. BOUISSON.

(1) Diogène Laërce, *Vie de Diogène de Sinope*.

LA RÉFORME A UZÈS [1]

I

En l'année 1531, Jacques de Saint-Gelais se démit de l'évèché d'Uzès en faveur de son neveu, Jean de Saint-Gelais. Celui-ci, faisait partie de cette nombreuse société de poètes courtisans auxquels François I prodigua les bénéfices et les dignités ecclésiastiques. Comme son oncle, il ne quitta la cour qu'avec regret et ne prit possession de son siège qu'en 1534.

Il y avait quatre ans, que les doctrines de Luther commençaient à troubler l'Eglise et le royaume.

François I, par un édit daté de Riom avait fait commandement « à toute personne de quelque condition que « soyent sçaichant aulcuns ou aulcunes tenents et suy- « vant la maudite et hérétique secte luthérienae ou vivant « selon icelle, incontinent et sans delay le révéler aux « évèques au diocèse desquels sont trouvés, ou à leurs « vicaires et anltres officiers, à ce qu'ils en fassent telle « punition que par le Roy leur est mandé, et qu'il en soyt « fait exemple, enjoignant à tous justiciers dudit syre et « aultres prester en cela main forte en fasson que telles « mauldites sectes et erreurs cessent. (2). »

Lorsque le sénéchal de Beaucaire, Charles de Crussol, fit publier cet édit, accompagné d'une ordonnance qu'il

(1) Cette étude historique est extraite d'un considérable et consciencieux travail qui embrasse toute l'histoire d'Uzès depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Ce travail est encore manuscrit, mais nous espérons bien dans l'intérêt de notre histoire locale, qu'il aura les honneurs mérités de l'impression. — N. de la R.

(2) L. B. Garde, *Les commencements de la réforme à Uzès*, *p.* 49.

avait rédigée lui-même, c'était le 24 août 1532. La ville d'Uzès se trouvait déserte, à cause de la peste. Cette publication y passa presque inaperçue, un grand nombre d'habitants vivants retirés à la campagne, dans les fermes isolées, ou dans les nombreux moulins situés sur les bords de la rivière d'Alzon. Le moulin de Nicolas de Barjeton servait de lieu de réunion aux assemblées consulaires. C'est là que furent tenues, cette année, les enchères publiques pour la ferme des poids et mesures de la ville. Charles de Vaulx était alors viguier royal ; son frère Nicolas de Vaulx remplissait les fonctions de lieutenant de juge ; Jean Toulouse, licencié, était juge épiscopal ; Philibert Buliod, juge de la vicomté ; Jean Blanchon, juge royal ; Jean Masmejean, procureur épiscopal et Antoine du Solier, procureur vicomtal. Le prévôt du chapitre était Mathieu Langlade et le curé de la cathédrale Rolland Chamontil.

Le juge royal Jean Blanchon avait recueilli auprès de lui un de ses neveux, Honorat Faret, descendant de Pierre Faret, seigneur de Saint-Privat. Il l'envoya étudier à Toulouse, où, dès l'année 1532, les doctrines de Luther « s'étaient introduites par le moyen de certains étudiants « étrangers, qui fréquentaient son université (1). »

A son retour à Uzès, Honora Faret se montra un ardent propagateur des idées nouvelles. Son titre d'ancien étudiant et la haute considération dont jouissait son oncle, lui facilitèrent bien vite de nombreuses relations avec les avocats, notaires, bacheliers et docteurs que renfermait la ville. Dans un pareil milieu, les esprits étaient cultivés, il est vrai, mais ardents, prompts à la chicane et faciles à s'enthousiasmer pour toutes les nouveautés.

Faret ne tarda pas à faire quelques prosélytes. Nommé

(1) *Hist. Gén. de Languedoc*, t. V, p. 133.

lui même, peu de temps après, maître d'hôtel de la maison de Crussol, ses nouvelles idées religieuses se trouvèrent en harmonie, non seulement avec celles de la vicomtesse Jeanne de Génolhac, l'amie de Marguerite de Navarre et qui avait comme elle embrassé les erreurs de Luther ; mais encore avec celle du sieur de Castelviel, seigneur d'Aigaliers, le précepteur des enfants du vicomte de Crussol.

En 1533, les deux premiers consuls Barthélemy de Roche, docteur ès droits et Jean Abauzit, licencié ès lettres eurent l'honneur d'être députés pour se rendre à Nimes, à l'occasion du passage de François I, qui revenait de Toulouse, avec la reine Eléonore d'Autriche et son fils. Le vicomte de Crussol les présenta lui-même au roi et ils offrirent à S. M. les hommages et les assurances de fidélité des habitants d'Uzès.

Une même foi unissait encore tous les cœurs ; mais cette unanimité allait bientôt disparaître sous le souffle des nouvelles doctrines.

Honorat Faret ne se contenta pas de dogmatiser; il voulut se donner encore la gloire d'être l'un des premiers à mettre les armes et la violence au service de la nouvelle religion. Il manquait aux nouveaux prosélytes des lieux de réunion. De concert avec un de ses amis, Loys Colet, notaire à Remoulins, Faret essaya, à la tête d'une bande de fanatiques, de s'emparer de l'église de cette paroisse pour en faire un prêche. C'était au mois d'octobre 1538. Les catholiques de Remoulins ne se montrèrent nullement disposés à se laisser ravir leur pieux sanctuaire, dont la construction remontait au XIIe siècle et qui était dédié à N.-D. de Bethléem. Ce vieil édifice, aujourd'hui transformé en mairie, maison de justice et d'école, était muni d'une forte tour, à trois rangs d'arcades, que l'on voit encore et qui servit alors puissamment à soutenir la défense. Les catholiques s'y réfugièrent en grand nombre ; et, après

un combat acharné, où le sang coula abondamment dans l'église et dans le cimetière, cette première attaque des hérétiques fut victorieusement repoussée .

Quelques jours après, l'évêque d'Uzès, Jean de Saint Gélais dût se rendre à Remoulins pour purifier et réconcilier l'église et le cimetière (1).

La tentative de Faret et de son ami confirma bien des catholiques dans la pensée que les nouvelles doctrines ne renfermaient qu'une semence de discorde et d'anarchie.

François Ier rendit, le 10 décembre suivant, un autre décret contre les hérétiques, plus sévère encore que celui de 1530. Mais la nouvelle religion n'en vit pas moins s'accroître , chaque jour le nombre de ses adhérents et le moment n'était pas éloigné , où, dans notre ville, les exemples d'émancipation religieuse allaient être donnés par ceux-là même dont on les attendait le moins.

Vers la fin de l'année 1539, le viguier d'Uzès reçut au greffe de sa cour royale la copie d'un acte de dénombre-de tous les biens et revenus du chapitre. Cet acte devait être présenté à Gaillard de Montcalm, juge-mage de la sénéchaussée, par le prévôt du chapitre Gabriel Froment(2). Comme ce document nous fait connaître l'exacte situation de la mense capitulaire, à cette époque, nous le donnons ici :

« C'est le dénombrement du temporel que tient et possède sieur Gabriel Froment, chanoine et prévôt en l'è-

(1) Charvet, p. 124. — Garde, pp. 36, 37. — Goiffon, dictionnaire page 235.

(2) Les membres appartenant au chapitre de la cathédrale d'Uzès formaient un syndicat ; et nous croyons que la prépositure comprenait deux prévôts, un prévôt général ou syndic, qui était nommé par procuration et un prévôt claustral. En 1535, le prévôt syndic était Mathieu Langlade... Domini prœpositi Mathei Langlade, ecclesiæ cathedralis Uticen. *(Testament de Guillaume Pasquier, prêtre).* Dans un acte de 1541, Gabriel Froment est appelé « syndic et prévôt du chapitre. » Le prévôt claustral était alors Pierre Tartoux, qui conserva cette dignité jusqu'en 1543.

glise cathédrale d'Uzês, à cause tant des juridictions que autres droits, lesquels a pour raison de sadite prépositure dudit Uzès, desquels il entretient et nourrit journellement les chanoines et personnel des servants de ladite église cathédrale et, du résidu, distribue aux pauvres de Jésus-Christ, généralement deux fois la semaine.

« Et premièrement, dit et déclare ledit prévôt que, pour raison de sa dite prépositure, il est seigneur juridictionnel de certaines parties de ladite cité d'Uzès distinctes et séparées de la juridiction des autres coseigneurs, de la quelle il n'a aucun revenu. »

« Item dit et déclare que, pour raison que dessus, il a plusieurs directes à ladite comté d'Uzès et lève et fait exiger par son pronom des citoyens ayant possessions et fiefs, tant à ladite Comté d'Uzès, que anssi aux lieux et terroirs de Saint Firmin et Saint Siffred qui se montent 13 livres 16 sols. »

Item, dit aussi et déclare qu'il prend et reçoit ensemble avec M. l'évêque d'Uzès l'entrée sur langues de bœufs qui se tuent en la boucherie de lad cité d'Uzès, qui se peuvent monter à la part dudit prévôt de 4 à 5 livres Tournois. »

Item, dit aussi et déclare que, pour raison de sa prépositure, il est seigneur juridictionnel du lieu de Saint-Firmin-sur-Uzès et prend et lève pour raison de la foire, quand elle se tient et n'y a aucun danger de peste, pour les émoluments, 21 livres, sur lesquels il faut qu'il paye et solde pour 25 compagnons que lui convient tenir durant ladite foire. »

« Il a, en la juridiction de Saint Firmin, une métairie nommée le mas de Maillac. — Plus, il a en labourage 20 salmées de terre à Saint Siffred, dont il possède la juridiction. — Il a un moulin près la cité d'Uzès, snr la rivière d'Alzon, appelé le moulin de la tour, qu'il arante. Les réparations montent plus que ne lui revient, car bien

souvent la rivière qui est impétueuse prés ledit moulin lui romp et emporte la resclauze dudit moulin. »

« Plus, dit que pour raison que dessus il est conseigneur du lieu de Valliguière, avec noble et puissante dame Madame de Vers et de Montfrin. — Qu'il est seigneur juridictionnel du lieu de Castillon et retire 120 livres et 6 gelines. — Qu'il est coseigneur juridictionnel du lieu d'Argilliers avec M. de Montfaucon. — Qu'il est coseigneur du lieu d'Aurilhac aussi avec M. de Montfaucon. — Est aussi seigneur du lieu de Saintes Ouilles. — Est seigneur juridictionnel de certaines parties du terroir de Saint Maximin. — Est coseigneur de Montaren-les-Uzès. — Il possède des directes sur Russan, la Calmette, le lieu de Grézan, de Colorgues, d'Aubussargues, de Saint Quintin et de Valabrix. — Il a une directe de 100 sols en la cité de Nîmes. — Il prend au lieu de Tresques sur certains habitants, comme cense annuelle en blé, orge, un cétier et quatre civadiers et en argent, onze sols deux deniers. — Il a aussi des censes dans les lieux de Saint Paulet, de Fons-les-Gardon, Montfrin, Saint Victor de la Coste, de Connaux, de Bagnols, de Laudun, de Domazan et d'Estézargues (1). »

Depuis les temps les plus reculés, les chanoines de la cathédrale d'Uzès vivaient en communauté, obéissant à la règle de saint Augustin et habitant dans des cloîtres spacieux, bâtis près de l'église Saint Théodoret. Ce genre de vie avait éminemment favorisé jusqu'alors la conservation de l'esprit ecclésiastique, procuré le choix de bons évêques et garanti une sage administration des biens de la mense capitulaire.

Tous les évêques, jusqu'à Jean de Saint Gélais veillèrent à l'exacte observation de la règle et s'appliquèrent à la réforme des abus qui pouvaient s'y introduire.

(1) Archives du viguier Bastide.

Un acte dressé, en 1541, par ordre de Jean de Saint Gélais (1), prouve que le chapitre d'Uzès comprenait deux ordres de chanoines. Ceux qui résidaient au dehors de la ville, dans des prieurés dont les revenus appartenaient au chapitre et ceux qui résidaient à Uzès en communauté.

De là, deux sortes d'assemblées capitulaires, les assemblées générales où se rendaient tous les chanoines, soit en personne, soit par procureur, et les assemblées ordinaires, où étaient seulement convoqués « les prélats claustraux. » De là aussi deux prévôts ou préposés du chapitre

(1) Revocatio statuti R. P. D. Uticen episcopi. Anno quo supra (1541) Incarnationis Dei millesimo quinquagesimo quadragesimo primo et die nona mensis novembris, regnante principe quo supra, noverint universi et singuli ut cum Rev. pater Dous Johanues de sancto Gelasio Dei et applicœ sedis gratia Uticen Epus in capitulo generali ecclicæ cathedralis uticensis de proximo secuto dic vigesima quarta mensis octobris ordinasset et statui fecisset ut quod omnes Dni canonici dictœ ecclicæ cathedralis uticensis habentes beneficia regularia dependent ab eadem ecclia cathedrali et capitulo, Idem residerent et veram residentiam continuam facerent, quilibet in suo beneficio, et ne permitteretur iisdem amodo ut antea vagare et quatenus contigeret eosdem venire ad eamdem civitatem Ucetiœ tenerentur se hospitare in domibus religiosis ejusdem ecclicæ, nec permitteretur eosdem ire nec accedere per civitatem nisi cum societate et licentia vicarii regularis DD. Uticen Eppi sen prœpositi et prioris claustralis ejusdem ecclicæ.

Et quia tempore dicti statuti edicti idem Dous Epus ignorabat sua jura et decenter informatus de transhactione sui statutis dictœ ecclicæ..... quod omnes licentiœ canonicorum beneficiatorum dictœ ecclicæ solum et in solidum ad dictum DD. episcopum pertinent et spectant. Igitur quibus de causis dictum statutum modo prœmisso factum per me notarium dictum infra scriptum susceptum solum et dumtaxat in his quœ convenerunt quod dicti prœpositus et prior claustralis possent dare dictas licentias dictis canonicis beneficiatis illud infirmat rumpit et annulat declarando illud quo adfuit amodo et anthea esse nullum. In cœteris vero voluit et ordinavit quod sit validum et firmum inthimando omnia prœmissa dicta duob prœpositis DD. Petro Tartosi et Joanni Barlatier hic prœsentibus et in eorum personis cœteris canonicis dictœ ecclicæ qui nihil in contrarium responderunt. Datum in domo Eppi Uticen in camera dicti DD. Eppi, prœsentibus Domino Joanne Tolose, Joanne de Interaquis jurium licentiatis, Bonaventura Bastide notario ad prœmissa vocatis et me Joanne Gazaigne notario regio Uticen subsignato.

le prévôt général ou syndic, qui était, en 1539, Mre Gabriel Froment, prieur du prieuré de Saint Vincent de Collias et leprévôt claustral, qui était Mre Pierre Tartoux et que nous trouvons dans un grand nombre d'actes de reconnaissance, depuis l'année 1539 jusqu'en l'année 1546.

Les autres membres du chapitre étaient, pendant le même temps, Alfred Jaussergenque, sacristain ; Jean Barlatier précenteur et vicaire régulier ; Nicolas Ranchin, aumônier, prieur du prieuré de Saint Amand de Théziers ; Pierre André, inflrmier ; Louis Roux, prieur de Saint Victor-la-Coste ; Jean Borel, prieur d'Estézargues ; Raymond de Loudun, prieur de Saint Paulet-de-Caisson ; Jean Négrier, prieur de Montaren ; Nicolas Sales, prieur de Valliguières ; Claude Guille, prieur de Gaujac ; Jean Aymes ; Nicolas Masmejean ; Robert Grandjean ; de Loys ; Accaurat de Saint Bonnet ; Robert de Girard, Jean Portal ; Sauvazier ; Nicolas Crousel, prélats claustraux.

Tel était à peu près, en 1541, l'état du personnel composant le chapitre de la cathédrale. En ce moment les idées luthériennes, après avoir gagné les habitants du château vicomtal, ainsi qu'une partie de la magistrature, commençaient à se répandre dans la population et à diviser les esprits. Cette division avait dû s'introduire en même temps parmi les membres du chapitre. A quelle autre cause, en effet, serait-il possible d'attribuer la révocation des pouvoirs donnés au prèvôt et au prieur claustral relativement à la sortie des chanoines et au droit de les accompagner en ville ? Le prévôt Gabriel Froment était loin de partager les idées nouvelles. Il avait dû se montrer sévère, trop sévère peut-être, pour les permissions de sortie ; et, Jean de Saint Gélais, dont les répugnances pour l'hérésie étaient moins accentuées, avait dû se ranger du côté des mécontents.

Quoi qu'il en soit, nous verrons bientôt que si les coupables condescendances de l'évêque faillirent compro-

mettre à tout jamais la foi catholique dans Uzès, la courageuse sévérité du prévôt sauva la religion d'un complet naufrage.

Par une lettre datée de Chatellerault, le 14 juin 1541, François Ier prescrivait la tenue des *grands jours* à Nimes et s'exprimait ainsi au sujet de la réforme : « Ayans été aussi advertis, qu'en nos dites sénêchaussées, gouvernements, baillages, prévôtez et jugeries, ont esté par cy-devant commis et perpetrez et se commettent tous les jours grands excèz, délicts, forces publiques, voyes de fait et autres par nos sujets des dits pays, et que plusieurs hérésies, erreurs, sectes nouvelles et fausses doctrines ont cours et pullulent contre l'honneur de Dieu et sainte foy catholique, contre l'obéissance que nos dits sujets doivent à nous et à justice, contre le repos public et à l'oppression du pauvre peuple ; lesdits crimes, délits, excèz et malefices, tant pour la longue distance des lieux et que les délinquants sont loin de nôtre dite cour, comme par négligence de nos officiers ez ditz pays et supports, que quelquefois aucuns desdits crimineux demeurent impunis, tellement que nos dits sujets excédez ne sont satisfaits de réparation civile et interest.... ordonnons, la cour et juridiction vulgairement appelée les *grands jours* être tenue en notre ville de Nîmes. »

« Voulons, lesdits présidents et conseillers connaître et décider de tous abus, fautes, malversations et négligence dont nos officiers se trouveront chargés au fait de leurs états et offices.... Pareillement voulons qu'ils connaissent, jugent et décident de toute matière criminelle et mesmement pour extirper cette malheureuse secte luthérienne, dont ils connaissent, tant en première instance qu'en appel (1). »

Ces mesures judiciaires, prises par François Ier, pour

(1) Hist. gén. de Languedoc, t. V, preuves, Col. 97.

arrêter les progrès de la réforme ne produisirent à Uzès d'autre résultat que celui de retarder, pendant quelques années encore, les manifestations publiques de la nouvelle religion. Mais la crainte des chatiments portés par les édits n'était qu'une faible barrière et cette barrière allait bientôt disparaître.

Dès l'année 1543, l'évêque Jean de Saint Gélais, le vicomte Charles de Crussol, le viguier Charles de Vaulx et un grand nombre des principales familles de la cité avaient secrètement embrassé les nouvelles doctrines. Les sévérités du parlement de Toulouse n'intimidaient déjà que bien peu ceux qui se sentaient attirés par l'attrait de la nouveauté, le désir de l'indépendance ou les séductions de l'hérésie.

Sur neuf habitants de Beaucaire, que cette cour avait condamnés, deux furent brulés vifs; deux autres, durent faire amende honorable et être fouettés pudliquement; les cinq derniers Sauvet, dit Columbat, Claude Fernand, Saviel, Claude Verdet et Blanchard devaient être envoyés à Toulouse, pour y subir leur peine. Ils étaient momentenément détenus dans les prisons d'Uzès. Dans la nuit, avec la connivence des consuls peut-être, la prison fut forcée par des mains amies et ils purent échapper au terrible supplice qui les attendait (1). »

Vers la fin de l'année 1544, le maréchal de Montpezat, gouverneur du Languedoc, vint à mourir. On avait réservé son poste au comte d'Enghien; mais comme ce prince était encore fort jeune et avait besoin de posséder auprès de lui un homme intelligent et expérimenté, le roi, par lettres patentes du 19 décembre, lui donna pour lieutenant Charles de Crussol.

Charles de Crussol fit son entrée à Nîmes dans les premiers jours de janvier 1545. On le reçut, au bruit de

(1) B. Garde, *Les commencements de la réforme à Uzès*, p. 50.

l'artillerie, à cause de sa nouvelle qualité, à laquelle les régistres du temps donnent le titre de *vice-roi*.

Le 26 novembre 1545, il présida en cette qualité de lieutenant de François de Bourbon, comte d'Enghien, les Etats ordinaires du Languedoc tenus à Montpellier.

Le comte d'Enghien ne jouit pas lontemps du gouvernement qu'on lui avait confié. Il mourut le 23 février 1546. (1)

En cette même année, l'évêque d'Uzès donna le signal de l'apostasie et abandonna ouvertement le catholicisme avec la majorité de son chapitre et une grande partie du peuple. Cette désertion presque générale ne pouvait manquer d'attirer les sévérités du roi, principalement sur ceux à qui leur situation sociale aurait dû imposer une plus grande fidélité aux édits. Il est à remarquer, que dès ce moment, nous ne trouvons plus Charles de Vaulx sur le siège de la viguerie d'Uzès. Il y est remplacé par Robert Aymes, seigneur de Blauzac. Il est probable que Charles de Vaulx, après avoir été révoqué de ses fonctions de viguier, dut se retirer à Genève avec son frère et quelques autres transfuges du catholicisme. Ne serait-ce pas de cet ancien viguier dont voulait parler Calvin, dans la lettre qu'il envoyait à Faret et à Viret, en mai 1546, et dans laquelle il disait de celui qui en était porteur : *Hic pius frater civis est uticensis ex qua urbe multos profligavit impiorum sævitia ?* Dans la pensée de Calvin, il faut entendre par « la cruauté des impies » la sévérité des édits, retardant la prédication publique des nouvelles doctrines.

Cependant, quelques assemblées nocturnes étaient tenues, par intervalle, dans certaines maisons de la ville, dès l'année 1547. Le viguier royal en ayant été informé, ordonna aux consuls d'avoir à lui fournir un nombre suf-

(1) D'Albiousse, *Hist. des ducs d'Uzès*, p. 55.

fisant d'habitants sous les armes, pour faire des guets nocturnes. Les consuls, déjà gagnés aux nouvelles doctrines, refusèrent d'obéir, sauf dans le cas d'émeute et de sédition ; prétendant, qu'en temps ordinaire, le viguier avait assez des huit sergents qui étaient immédiatement sous ses ordres et dont il touchait les appointements chaque année (1). Nous avons une preuve qu'en cette année, 1547, le nombre des réformes était assez considérable pour constituer à Uzès une Eglise distincte. On trouve dans une réponse des Nimois à Calvin ces paroles, à l'occasion d'une lettre que celui-ci les avait chargés de communiquer à Uzès : *eas ut mandabas* ECCLESIÆ *uticensi mandavimus, cui dulciores visæ sunt melle et favo* (2).

Le vicomte Charles de Crussol mourut le 11 mars 1547 (3). Il n'avait jamais sérieusement embrassé la réforme. Sa charge s'y opposait ; et, en qualité de Sénéchal, il dût faire souvent exécuter dans toute leur rigueur les édits et les arrêts du parlement contre les hérétiques. Mais, à la fin de ses jours, soit pour montrer ses préférences personnelles, ou bien pour se conformer à celles de sa maison, il refusa les pompes et les cérémonies de l'Église catholique. Conformément à ses dernières volontés, son corps fut inhumé dans le cimetière de Saint Sauveur, attenant à l'église de même nom, sur l'emplacement de laquelle fut bâtie, au siécle dernier, une portion de l'hôpital actuel (4).

Charles de Crussol laissait en mourant une nombreuse famille, dont la plupart des membres jouèrent un rôle important dans les événements qui vont suivre. Nous devons citer Antoine, son fils ainé qui lui succéda et devint duc et pair de France ; Jacques, baron d'Acier qui se dis-

(1) B. Garde, *Les commencements de la réforme à Uzès*, p. 51

(2) Id. p. 52.

(3) D'Albiousse, *Hist. des ducs d'Uzès*, p. 56.

(4) B. Garde, *Hist. des commencements de la réforme à Uzès*, p. 13.

tingua dans les guerres civiles, abandonna le protestantisme et succéda à son frère ainé ; Charles qui fut tué dans les guerres de religion, le 19 janvier 1563 et inhumé à Orange ; Jean, seigneur de Baudiné, que plusieurs historiens confondent avec le baron d'Acier et dont plusieurs autres ne font pas mention. Il parait cependant (1) qu'il se signala dans les deux premières guerres de religion ; l'amiral de Coligny en faisait grand cas et le parti protestant l'affectionnait beaucoup ; Galiot, tué aux massacres de la saint Barthélemy ; Jean, mort au siège du Havre, en 1562 ; Louis, tué à Metz d'un coup de pistolet par accident; Marie, qui épousa en premières noces, en 1564, François de Cardaillac, seigneur de Peyre et en secondes noces Guy de Combret, en 1574.

Outre ces huit enfants, Charles de Crussol, avait eu cinq autres filles. Sa veuve Jeanne de Genoulhac épousa Jean Philippe, Rhingrave palatin (2).

L'Eglise calviniste d'Uzês s'était établie sans trouble, sans secousse ; d'abord, par l'entrainement que produisent toujours sur l'esprit de l'homme les grands mots de réforme, de régénération, de relévement, d'indépendance, de progrès, de correction d'abus, d'erreurs, ou de superstitions et ensuite, par l'influence considérable de l'exemple des seigneurs, de l'évêque, des consuls et des jeunes lettrés qne la ville comptait dans son sein.

Quelques-uns de ces jeunes gens, revenus depuis peu de Genève, convoquèrent en 1552, une assemblée bors des murs, dans une prairie située au quartier des *Patus*, territoire de la Rouvière, au couchant de la ville, près de la petite fontaine appelée « la font de Riquéou. »

L'affluence fut considérable. On y vint d'Arpaillargues,

(1) Id. p. 22.

(2) D'Albiousse, *Hist. des ducs d'Uzès*, p. 56.

de Montaren, d'Aubussargues et des autres villages situés au couchant d'Uzès, dont les seigneurs étaient favorables à la Réforme. Le procureur du roi, en la cour du sénéchal, fit des poursuites contre tous ceux qui avaient assisté à cette assemblée. Jean de Toulouse, de Foissac et Jacob de Rossel, les trois jeunes instigateurs de la réunion, ansi que le prédicant Pierre de la Noble, de Lyon, furent particulièrement poursuivis et dûrent chercher leur salut dans la fuite. Le parlement de Toulouse envoya à Uzès, pour faire une enquête plus sérieuse et plus sévère, le conseiller Antoine Paulo et le procureur général Bertrand Sabathier, qui logèrent en l'hotellerie du Merle, au quartier de Villeneuve, aujourd'hui petite Bourgade. Ces deux commissaires sommèrent les consuls d'avoir à leur dénoncer ceux qui avaient assisté au prêche, ainsi que les personnes suspectes d'adhérer aux doctrines de Calvain. Mais les consuls, d'accord avec l'évêque, déclarèrent qu'ils ne connaissaient pas d'hérétiques dans la ville (1).

Deux ans après, en 1554, deux nouveaux commissaires étant venus à Uzès, pour chercher les hérétiques, les consuls et l'évêque répondirent encore : « qu'il n'y avait pas « de sectaires dans la ville, où tous les habitants étaient « sujets soumis au roi et adorateurs du vrai Dieu et sau- « veur des hommes (2). »

De son côté, le vicomte Antoine de Crussol, comme l'évêque et les consuls, usa souvent de son influence pour détourner les poursuites dirigées contre certains habitants d'Uzès, qui se compromettaient de temps en temps en violant les édits. Mieux que tout autre, du reste, il pouvait rendre de pareils services ; car la ligne de conduite sage et prudente qu'il avait adoptée et qu'on peut

(1) B. Garde, *Les commencements de la réforme à Uzès*, p. 54.

(2) B. Garde, *Les commencements de la réforme*, p. 54.

appeler indifférence, lui permettait de conserver des appuis dans les deux camps et lui rendait facile le role de protecteur. Cette ligne de conduite, Calvin la caractérisa lui-même, dans une de ses lettres, en disant : qu'Antoine « nageait entre deux eaux. » Si elle lui procura quelques avantages, pendant sa vie, nous ne voyons pas qu'elle ait puisamment recommandé sa mémoire devant la postérité.

Antoine de Crussol épousa, le 10 avril 1556, Louise de Clermont-Tallart, veuve de François de Bellai, prince d'Yvetot. Ce mariage fut célébré au chateau d'Amboise, en présence du roi Henri II, du connétable de Montmorency, des cardinaux de Lorraine, de Vendôme et de Chastillon, du prince de Ferrare, des ducs de Guise et de Nemours, du maréchal de Saint André, de L'hôpital, garde des sceaux de France, de Marie Stuart, reine d'Ecosse, de Madame, sœur dù Roi et duchesse de Berry, de la duchesse de Valentinois, de la duchesse de Guise et de la maréchale de Saint-André.

A l'occasion de ce mariage, le roi, par lettres patentes du mois d'avril 1556, érigea la baronnie de Crussol en Comté.

Tous les historiens sont manimes à reconnaître que la nouvelle mariée, Louise de Clermont, acquit par son esprit, son savoir et sa naissance une haute considération à la cour de France et à l'étranger. Elle devint une des favorites de Catherine de Médicis et fut très liée avec la reine d'Angleterre, Elisabeth, avec qui elle échangeait une correspondance assidue (1).

L'évêque et le vicomte d'Uzès s'employèrent de nouveau en 1557, ponr sauver des galères bon nombre de calvinistes d'Uzès et des environs, qui avaient été arrêtés à la suite des deux assemblées très nombreuses, tenues

(1) D'Albiousse, *Hist. des ducs d'Uzès*, p. 58.

malgré l'édit de Henri II, l'une à Saint-Privat du Gard et l'autre à Saint-Maurice de Cazevieille, village situé à 15 kilomètres à l'ouest d'Uzès.

Le 2 septembre 1559, une autre assembléé calviniste fut tenue derrière le fort Saint Ferréol, dans une carrière abritée de toute part, qui appartient aujourd'hui à M. Aubrespy, au sud-est de la ville. A cette assemblées assista bon nombre de dames et de demoiselles de distinction. On y remarqua même deux chanoines, déguisés en laïques. L'affluence était provoquée par l'arrivée d'un prédicateur nouveau, qui prêcha, administra la cène, baptisa et maria. C'était Guillaume Mauget, qui venait desservir l'Eglise de Nimes et qui s'arrêtait à Uzès, retenu sans doute par son ami et condisciple David Perrotat (1).

On croit que l'Eglise calviniste d'Uzès doit sa première organisation au ministre Mauget. Par ses conseils et son entremise, la ville obtint de Genève le pasteur Paul Salvage, qui resta à Uzès jusqu'en 1561. Mauget fit procéder à la nomination de six anciens et de douze diacres. On nomma anciens : Jean Galepin, docteur ès lois ; le sieur de Varangle ; Marcelin Bouet de Servezannes, licencié ; Jean de Janas, docteur ès lois ; André Dulac, bachelier ; Jacques de Rossel, bachelier ; David Perrotat. écuyer (2).

L'arrivée du ministre Paul Salvage, en 1560, marque le commencement de la prédication publique du calvinisme dans Uzès. C'était peu de temps après l'insuccès de la conjuration d'Amboise, dans la quelle, selon le langage de François II, beaucoup « avaient été séduits, sous le nom de religion, par certains prédicans de nouvelle doctrine, dispersés en ce royaume, lesquels après

(1) B. Garde, *Ler commencements de la réforme à Uzès*, p. 58.

(2) B. Garde, *Les commencements de la réforme à Uzès*, p. 59.

avoir dogmatisé en assemblées secrètes, et conventicules, voyant beaucoup de gens imbus de leurs doctrines et désirer mutation touchant religion, firent tant à la longue qu'ils introduisirent ceux qui les écoutaient à s'élever en armes. »

En effet, les émissaires des conjurés avaient déjà excité des révoltes à Annonai et à Nimes. La sévérité dont on usait envers les sectaires ne faisait qu'aigrir les esprits et le juge-mage de Montcamp n'osait se rendre à Annonai, car avec le peu de troupes dont il pouvait disposer, il craignait pour sa vie.

Le jour de Pâque de cette année, les protestants se réunirent, sous la présidence de Paul Salvage, a Arpaillargues à 4 kilomètres d'Uzès, pour célébrer la cène. Cette réunion se trouva si nombreuse que l'attention du viguier royal fut attirée par la foule de gens qui s'y rendaient. Le viguier somma les consuls de lui prêter main forte pour empêcher cette violation publique des édits. Ceux-ci convoquèrent cent hommes et leur ordonnèrent de se trouver en armes à la tour du Roi, vieille forteresse construite sous Charles V par un habitant d'Uzès nommé Paumier qui en fit ensuite donation au Roi. Cette vieille tour était située au fond de la Grande Bourgade au coin de la rue de la Trompe. Elle commandait le chemin d'Arpaillargues. L'appel des consuls ne fut pas entendu. Aucun citoyen ne se présenta ; et le viguier qui peut-être lui aussi était gagné aux idées nouvelles et ne faisait cette réquisition que pour la forme, laissa l'assemblée se terminer en toute liberté (1).

(*A suivre*) T. BOUZIGE.

(1) B. Garde, p. 62.

RECUPERATIO[1]

Tu nous as tout appris, pays du grand Homère :
Les métiers à qui l'homme a demandé son pain ;
Les arts, qui de son sol, font un temple divin,
La muse aux doux attraits et la science austère.

Quand nous interrogeons notre âme aux longs replis,
Pour trouver son secret dans le fond de nous-mêmes,
Après mille labeurs et mille efforts extrêmes,
Homère : nous allons à toi : tu nous le dis.

Démosthène, ton nom, symbole d'éloquence,
Dans le malheur public nous apprend à lutter.
Tes sublimes discours qu'il fait bon méditer,
Nous dictent le devoir cher à la conscience.

Par tes vers, Euripide, ivresse du lecteur,
De joie et de tristesse, oui, tu nous enfièvres ;
Ta Guêpe, Aristophane, a posé sur nos lévres
Le rire étincelant qui dilate le cœur.

Si nous cueillons la rose aux collines vermeilles,
Parmi les rayons d'or, au matin d'un beau jour,
Tandis que le printemps nous invite à l'amour,
Tes vers, Anacréon, chantent à nos oreilles.

(1) Aux étudiants grecs de l'Université de Montpellier.

Et toi, vieil Aristote, après mille ans encore,
Notre esprit trouve en foi son plus fidèle guide.
A tout homme d'Etat le profond Thucydide,
Enseigne à diriger un peuple libre et fort.

O sublimes penseurs ! délicieux poètes !
Aujourd'hui vous avez une postérité,
Ivre de votre gloire et de votre beauté,
Avide du laurier qui ceint vos blanches têtes.

Vous les reconnaissez, vénérables aïeux,
Ces enfants nés d'hier, dans votre vieille Athenes,
Un peu de votre sang circule dans leurs veines,
Et vous les contemplez d'un regard glorieux.

Hélas ! sur leur pays qui fut aussi le vôtre,
Le Turc a fait longtemps peser son joug brutal,
Et la Grèce est venue aviver son fanal,
Obscurci, non éteint, à la flamme du nôtre.

Grands hommes, pardonnez ! et rappelez-vous bien
Qu'à votre coupe d'or notre Europe chérie
A puisé son génie, et que notre patrie
A cette belle source alla nourrir le sien.

Eug. Chrestien,
Étudiant en droit à l'Université de Montpellier.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Pour avoir longtemps attendu, la loi relative aux tarifs des douanes peut bien se féliciter de n'y rien perdre. Voilà plus d'un mois que la Chambre discute sur les droits d'entrée des blés, des farines, du pain, des raisins secs, des soies grèges, des sucres, etc. Les députés ont brisé avec leurs classifications de gauche, extrême-gauche, radicaux, modérés, opportunistes; il n'y a plus que protectionnistes et libre-échangistes ; ou bien encore, il y a députés du Nord, députés du Midi, députés du centre ; chacun se battant *pro aris et focis*, c'est-à-dire pour ses électeurs... et pour sa candidature prochaine. Nous n'avons pas, évidemment, à suivre nos vénérables opinants dans le labyrinthe des mille articles de cette loi, d'autant mieux que le Sénat, à son tour, pourra bien y trouver à redire et à effacer ; nous attendrons patiemment que l'œuvre soit entièrement achevée.

Entre temps, la Chambre des députés adopte la loi sur les courses, acceptant, sans trop rechigner, la modification apportée par le Sénat à l'article V, relatif au pari mutuel : une fois n'est pas coutume. Puis, elle vote 1.500.000 francs pour frais de guerre... contre les sauterelles de l'Algérie ; elles sont, paraît-il, plus redoutables que les plus féroces Arabes ! Elle refuse, d'autre part, de ratifier les actes relatifs à la Conférence de Bruxelles, et met ainsi dans l'embarras le trop confiant M. Ribot.

Et les interpellations ? Il n'y en pas eu moins d'une demi-douzaine ; mais il le faut, pour l'hygiène de la Chambre. C'est la tempête qui sied à la mer, pour empêcher ses flots de se corrompre au sein d'une fatale immobilité. L'interpellation, c'est le mouvement salutaire imprimé à la Chambre, qui aurait trop à souffrir de la monotonie, du calme-plat d'une discussion d'affaires ; c'est le bruit qui vient opportunément mettre fin à la somnolence de nos vénérables, assoupis par une attention sérieuse trop soutenue ; c'est le coup de vent qui renouvelle l'air trop lourd, trop saturé de la salle des séances ; c'est la *great*

attraction qui remplit les tribunes et engage les députés à occuper un peu plus leur fauteuil. Nous avons eu donc six interpellations : celle de M. Basly, sur les syndicats professionnels : grand discours, énergique protestation du député socialiste et ouvrier, auquel répond le ministre par quelques phrases platoniques, et la Chambre, satisfaite de cette heure de ventilation, vote l'ordre du jour pur et simple. Interpellation au sujet de la bénédiction de l'église de Montmartre : elle prête au ministre l'occasion d'un autre petit triomphe. M. Chiché interpelle encore sur les fonctionnaires civils qui ont commandé le feu à Fourmies : M. Constans couvre ses fonctionnaires, et tout est dit. Autre interpellation, celle-ci de M. Lasserre, au sujet de la mélinite que viennent de mettre en relief les révélations de Turpin et Cᵉ. M. de Freycinet en sort avec tous les honneurs de la guerre ; le ministre, qui sait si bien défendre sa poudre sans fumée, a conservé le secret de jeter toujours de la poudre aux yeux. M. Engerrand veut aussi sa petite manifestation : il interpelle M. Constans sur les actes préliminaires d'instruction dont s'est rendu coupable un commissaire de police. Le ministre a trouvé plaisant qu'on veuille interdire à ses agents la faculté d'interroger les prévenus dont ils se saisissent ; il ne voit là le danger d'aucun abus, et la Chambre n'y en voit pas plus que lui. Mal penser d'un fonctionnaire républicain, quel crime abominable !... Interpellez donc, Engerrand, Chiché, Lasserre, Basly et Laur ; interpellez : vous faites grand bien à la Chambre, que vous réveillez, aux ministres, que vous raffermissez, à la galerie, que vous mettez en joie, au public, que vous distrayez et qui vous applaudit... en se moquant de vous.

Au Sénat, la besogne est plus sérieuse, mais les résultats n'en sont pas plus salutaires. Il a adopté un projet de lycée de filles pour Versailles. Goblet avait bien dit qu'il ne voulait plus de lycée, mais il entendait, paraît-il, des lycées de garçons. Goblet tient encore bon pour les lycées de filles. Le Sénat a discuté une proposition de loi relative à la liberté des syndicats professionnels ; puis, il en a voté une autre, déjà votée par la Chambre, sur le libre fonctionnement des syndicats ouvriers. Nous avons déjà parlé de la loi sur les Courses dont le Sénat a modifié l'article 5 concernant le pari mutuel, modification acceptée par la Chambre.

Les interpellations sont rares au Sénat : une seule question à mentionner, celle de M. Buffet sur la fermeture de l'église de

Mattaincourt. Ici, M. Constans a été obligé de reconnaître que son singulier maire avait agi illégalement, mais n'allez pas croire que ce maire puisse être révoqué : il est bel et bien maintenu. L'église fermée illégalement a été rouverte, mais grâce à une concession qui a été faite au maire et ainsi c'est le maire coupable qui a eu raison, comme s'il avait joué : à qui perd, gagne.

Un sénateur est mort : M. Fréry, sénateur de Belfort. Les conservateurs ne pourraient-ils pas gagner ce siège ?

Parmi les faits religieux les plus importants, rappelons les deux consistoires du 1er et du 4 juin : dans le premier, N. S. Père le Pape a créé cardinaux Son Excellence Mgr Rotelli, son nonce à Paris et Mgr Gruscha, archevêque de Vienne ; il a préconisé de nombreux évêques. Dans le consistoire du 4 juin, Sa Sainteté Léon XIII a donné le chapeau de cardinal aux révérendissimes Vincent Vanutelli et Albin Dunsjewki, publiés dans le consistoire du 23 juin 1890 et a préconisé encore grand nombre d'évêques.

Divers décrets ont été soumis à la signature du pape ; ils ont trait à la renommée de sainteté, de vertus et de miracles du V. Libermann, juif converti, le premier qui soit l'objet d'un procès de béatification ; à la canonisation du bienheureux Chanel, mariste ; au culte immémorial du pape Adrien III ; à la béatification de la V. Marie Lapini, de Florence, et de la V. Philomène de S. Coloma, du diocèse de Tarragone. Enfin le Souverain-Pontife a promulgué le décret d'héroïcité des vertus du V. Antoine Fasani et du V. Nunzio Sulprizio : cette promulgation a eu lieu le 21 juin, le jour de la fête de saint Louis de Gonzague dont Sulprizio, modeste et pieux ouvrier, s'était efforcé d'imiter les vertus. Ainsi l'Eglise ne se laisse pas détourner, par les préoccupations d'une lutte incessante, de ses travaux d'enquête et d'information sur ceux de ses enfants qu'on lui présente comme marqués du sceau des élus ; elle ne perd rien de ce calme qui sied à ces études si délicates et si difficiles et elle a la joie de pouvoir toujours découvrir quelque nouvelle âme privilégiée qu'elle peut nous offrir pour modèle. Les saints sont une race qui se perpétue ; il y en a toujours qui surgissent sur le sol fécond de l'Eglise. Le monde en est étonné, mais il faut bien qu'il en prenne son parti : il y aura toujours des saints.

Le nouveau nonce du Saint-Siège de France est Mgr Ferrata, archevêque de Thessalonique. Il est né à Gradoli, le 4 mars

1847. Ancien auditeur de la nonciature à Paris sous Mgr Czachi, il a été promu à l'épiscopat le 2 avril 1884.

En France, tous les faits religieux sont dominés par l'évènement de Montmartre : la basilique du Vœu National a été enfin bénite et inaugurée. Des princes de l'Eglise, un grand nombre d'évêques, des milliers de prêtres et de fidèles ont pris part à ces fêtes solennelles auxquelles était conviée la France chrétienne tout entière qui a fait les frais de ce gigantesque monument. Cette manifestation a eu le privilège d'irriter les radicaux et les révolutionnaires qui parlaient de contre-manifestation et même de désaffectation du sanctuaire de Montmartre. Tout s'est borné à l'interpellation dont nous avons dit un mot. C'est encore un acte de gros bon sens qu'ils s'en soient tenus à cette mince satisfaction.

La basilique n'est pas entièrement terminée : aux vingt-trois millions qu'elle a réclamés jusqu'à ce jour, il faudra bien en ajouter trois ou quatre autres. Mais il n'y a plus à faire que des travaux d'ornementation et l'achèvement de la coupole extérieure, et rien n'empêchera que le service divin ne s'y continue désormais très régulièrement. Fasse le ciel que ce grand acte de foi et de repentir de notre chère France trouve un favorable accueil auprès de Dieu et nous obtienne enfin la fin de nos bien longues épreuves !

Il faut nous y aider. Sur l'initiative prise par le cardinal Richard dans sa réponse à un catholique, des hommes éminents se sont unis pour organiser la défense de nos droits et tirer parti de toutes les forces dont disposent les catholiques. Il s'est formé, à Paris, sous la présidence de M. Chesnelong, un comité de l'*Union de la France chrétienne* qui, se plaçant exclusivement sur le terrain catholique, fait appel à toutes les bonnes volontés. Déjà de nombreuses adhésions lui sont parvenues et il est autorisé à espérer que les sympathies lui viendront de toutes parts. Peut-être ici ou là trouvera-t-on un nom ou un titre plus accentué, celui de « parti catholique » par exemple, mais le but sera le même et l'entente est faite d'avance.

Mgr l'Evêque de Grenoble s'est empressé d'inviter ses diocésains à cette union si désirable ; il eût été mieux inspiré, à notre avis, de ne pas se rallier si formellement à la République, puisque d'ailleurs elle n'est pas la République selon ses vœux, mais à part cette réserve il convient de souscrire à son programme qui est celui de tout sincère catholique.

Ce mouvement va s'accentuer de jour en jour grâce, à l'élan qu'ont imprimé à la piété des fidèles les centenaires de saint Bernard et de saint Louis de Gonzague. Celui-ci est le patron de la jeunesse, et le triduum de fêtes que toutes les paroisses ont célébré en son honneur a rappelé aux élèves de nos écoles que les vertus de ce jeune saint doivent être l'ornement de leur cœur. Celui-là a prêché la croisade ; c'est l'orateur guerrier dont l'appel retentit encore à nos oreilles nous appelant au combat. Levons-nous au cri de « Dieu le veut ! »

Et déjà ils se lèvent, ces généreux ouvriers qui se préparent à leur pèlerinage à Rome. D'un bout de la France à l'autre, il n'y a qu'un désir, celui de prouver au Saint-Père que son Encyclique sur la *condition des ouvriers* a été favorablement accueillie et que les ouvriers chrétiens veulent faire de ses conseils paternels la règle de leur conduite. Vingt mille ouvriers iront au Vatican protester au pied de Léon XIII de leur résolution d'être dociles à ses enseignements et de faciliter ainsi de tous leurs efforts la solution de la question sociale !

A l'extérieur. — Trois gros évènements s'imposent à notre attention.

Le 2 juin, la Chambre des députés de Prusse votait la loi restituant à l'Eglise catholique les traitements ecclésiastiques confisqués par le Kulturkamph. D'abord le ministère ne s'était proposé que de rendre l'intérêt de ces traitements ; sur les instances du regretté M. Windsthors, il s'est décidé à rendre même le capital qui s'élève à la somme de plus de vingt millions. Et la Chambre y a souscrit. Si du moins nos députés savaient tirer profit de cet enseignement ! *Fas est et ab hoste doceri !* Certes, qui fut plus violent que Bismark, dans sa lutte contre l'Eglise catholique ! Le ministère a eu le mérite de comprendre que cette violence n'aboutissait à rien et sans craindre de s'avouer vaincu, sans redouter les récriminations d'adversaires de parti pris, il n'hésite pas à adorer ce qu'il a brûlé. Le fier allemand courbe la tête. Nouvelle et éclatante preuve de la vitalité et de la force de l'Eglise !

Le second évènement est le renouvellement de la triple alliance. La hâte extraordinaire qu'on a mise à cette œuvre ne nons fait présager rien de bon. Peut-être vaut-il mieux croire que les alliés redoutaient quelque rupture. Ce qui est plus sérieux, c'est l'adjonction de l'Angleterre à l'Allemagne, à l'Autriche et à l'Italie : ce qui ferait la quadruple alliance. Pendant ce temps la France

isolée cherche des amis qu'elle ne trouve pas trop vite. La France républicaine ! Qui peut donc bien la vouloir pour alliée !

Enfin, voici le jeune empereur d'Allemagne qui projette d'aller visiter sa grand'mère, la reine d'Angleterre. Si c'est un simple voyage de famille, il n'y a rien que de très naturel. Mais avec les Allemands, il faut être toujours sur ses gardes : même quand il porte des présents à son aïeule, Guillaume II peut avoir quelque projet secret qui éveille nos craintes :

... Timeo Danaos et dona ferentes.

La visite aura lieu du 4 au 11 juillet : elle donnera occasion à de grandes fêtes.

A quelques jours de là, la France célébrera son 14 Juillet : ce sera tout, et c'est bien peu.

30 juin 1891.

NEMAUSUS.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nimes, Juin 1891.

Si Mai s'est montré fantasque, Juin s'est comporté en bon méridional. Il nous a ramené l'azur et le soleil, mais un vrai soleil, le soleil qui chauffe, celui de La Fontaine qui pénètre le cavalier,

> Sous son balandras fait qu'il sue
> Le contraint de s'en dépouiller.
> Encore n'usa-t-il pas de toute sa puissance.

Il a donc fallu dépouiller le balandras, et revêtir le costume d'été. Nous nous rendons ; le soleil est le plus fort, et il sera généreux de sa part, de ne pas insister davantage sur la démonstration de sa puissance.

Mais quoi ! c'est la saison, la saison qui rend la ville désagréable et fait rêver aux villégiatures, à l'ombre des grands bois, à l'air pur des montagnes, à la brise de la mer, aux déplacements, aux stations thermales, aux excursions pittoresques, en un mot, aux vacances. Les voici qui s'avancent lentement, mais sûrement. Ecoliers et gens du palais, paperassiers et touristes, professeurs et propriétaires les souhaitent et les réclament.

Et en réalité, pour quiconque peut en jouir, c'est une charmante chose que les vacances.

On les goute d'autant mieux que les travaux de l'année ont été plus absorbants. Et il y a un moment, un point de jonction entre les deux périodes, l'une qui finit, celle du travail, l'autre qui commence, celle du repos, qui est

vraiment délicieux. D'une part c'est la satisfaction du devoir accompli, de la tâche achevée, du progrès réalisé, qui nous penètre tout entière, et de l'autre c'est la perspective du délassement bien mérité, qui sourit à l'imagination, plus séduisante souvent, à cette heure ou nous nous la figurons nous mêmes, qu'elle ne le sera peut être en réalité.

Si tel est l'horizon qu'entrouve le mois de juin, il est toute une classe imposante de la société, à laquelle il amène sucroit de travail et de sueurs. Nous voulons parler de ces honorables magistrats dans l'ordre des lettres et des sciences qui sont de par la loi, les dispensateurs des brevets, diplômes, certificats, prix de concours etc.,vers lesquels se précipite notre jeunesse. Que de destinées, que d'avenirs suspendus aux lèvres de ces juges ! quelle affluence de recommandations ! Quelle attente et quelles angoisses ! et quand les redoutables listes ont enfin paru quelles explosions de joie, quel déluge de plaintes et de récriminations ! *On ne recueille que ce que l'on a semé*. Tel est le sujet donné à Nimes aux aspirantes au brevet élémentaire. Hélas ! un tiers seulement, a pu arriver à la moisson. Quant aux autres, il faut espérer qu'elles récolteront après les pluies d'automne. Il manquait à leur grain un degré de maturité.

Ce qui nous a paru tout à fait mûr, c'est la science théologique des jeunes argumentateurs du grand Séminaire. On sait que ces jeunes gens terminent leur année par un exercice public où ils soutiennent, selon la méthode scolastique, des thèses importantes de dogme, de morale, de discipline et de droit-canon. Nous avons déjà signalé, l'an passé, le succès de ces séances. Il n'a pas été moindre cette année. Mgr l'Evêque présidait. Toute une assistance d'élite l'entourait. On a vivement attaqué les mainteneurs de thèses, MM. les abbés Laurent, Chabot et Sanguinède. Mais quel que fût le terrain choisi par

leurs adversaires sur le dogme de l'Eucharistie, le fondement du droit de propriété, la possibilité métaphysique de la création, ils n'ont pu être forcés.

Ajoutons à cela qu'ils avaient, avant de répondre aux arguments de leurs adversaires, établi eux-mêmes leurs thèses dans une dissertation d'une latinité et d'une rigueur démonstrative achevée. Voilà des résultats bien faits pour réjouir MM. de Saint-Sulpice, les excellents directeurs du grand Séminaire, et, en particulier, M. Vassoult, leur très digne supérieur. Ces succès sont les prémices pleines d'espérances de sa mission parmi nous.

A la fin de cette séance qui clôturait les travaux de l'année, Mgr l'Évêque a adressé aux jeunes séminaristes les félicitations auxquelles ils avaient droit. Il leur a donné ensuite, en un langage des plus paternels, les plus sages conseils. C'était bien la voix de l'Église, parlant à ses enfants, l'espoir de son sacerdoce ; voix sage, affectueuse et touchante dans sa gravité, pleine d'autorité, mais en même temps de douceur, voix s'adressant à l'âme, à l'intelligence, et, par elles, pénétrant jusqu'à la volonté.

C'est cette même voix qui s'est fait entendre à Robiac, le dimanche 28 juin. Ici, la scène change : nous ne sommes plus dans une modeste salle d'un humble séminaire. Nous voici en plein centre ouvrier. Il s'agit d'une fête, d'un hommage solennel rendu à M. Chalmeton, directeur de la Compagnie houillère de Bessèges, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa nomination.

Pendant ces cinquante ans, des liens chaque jour plus étroits se sont noués entre le Directeur et les ouvriers. Il y a eu de part et d'autre réciprocité croissante d'estime, d'affection et de dévouement. Le demi-siècle s'est écoulé et à mesure que le temps passait, directeur, employés, ouvriers s'unissaient plus intimement. Les générations, en se succédant, se transmettaient ces traditions d'entente cordiale et de confiance mutuelle, qui ont eu, à l'occa-

sion de ce cinquantième anniversaire , une si heureuse expression. Heureuse ! elle l'a été, en effet. Ces milliers d'ouvriers , faisant halte dans leurs rudes labeurs pour acclamer le chef qui depuis tant d'années les mène à la conquête du sol ; ce buste offert par les travailleurs soucieux de voir, fixés sur le marbre, les traits sur lesquels ils ont lu chaque jour le dévouement à leur grande œuvre et à chacune de leurs personnes, ces discours où les compliments n'étaient qu'un juste hommage à la vérité , cette gracieuse pièce de vers en patois qui a amené, dans la même langue, une réplique si touchante, ces poignées de main dont la chaleureuse étreinte en disait plus que d'éloquentes paroles , ce banquet enfin, où toute la famille était joyeusement assise ; où trouver une manifestation plus convaincante de l'esprit de sagesse et de charité prudente, énergique et chrétienne, qui anime cette population d'ouvriers et ses chefs.

Nous avons dit, chrétienne ; car la religion n'a pas été exclue de ces fêtes : elle y a tenu sa place, et une place privilégiée.

C'est devant l'autel que la fête a commencé ; c'est l'Evêque du diocèse qui, au nom de l'Eglise , a félicité M. Chalmeton, des services éminents que depuis cinquante ans il rendait à son pays. Monseigneur a retracé dans son discours, les résultats obtenus par la Compagnie. Il a résumé l'histoire de l'exploitation de cette partie de notre bassin houillier. En rappelant avec délicatesse le nom des premiers directeurs , il a mêlé à propos, à cette évocation du passé, les souvenirs de famille qui le le rattachent personnellement à l'œuvre si intelligemment poursuivie par le directeur actuel. Enfin après avoir indiqué dans ses grandes lignes quelle était l'étendue de la tâche imposée au directeur d'une aussi vaste entreprise, quelle somme d'énergie, de persévérance et d'intelligente activité elle exigeait de celui qui en était chargé,

il a souhaité aux ouvriers, de conserver longtemps encore celui qui s'était montré pendant un demi-siècle, à la hauteur de cette responsabilité.

A la fin du banquet, Monseigneur a repris la parole. Cette fois, il s'est fait l'interprète de l'Église et du Saint-Père. Averti opportunément par lui de la fête qui se préparait, Léon XIII s'en est grandement réjoui. Il ne pouvait en être autrement puisqu'il constatait d'après le témoignage de Mgr Gilly, la mise en pratique, à Robiac, des principes et de la doctrine chrétienne, si admirablement exposés dans sa dernière Encyclique. Le Saint-Père a donc voulu lui aussi prendre part à la fête, et il a chargé Mgr Gilly de remettre à M. Chalmeton un bref qui le nomme chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

Lecture a été fait de ce bref, aux applaudissements de l'assistance. Ce gage de la haute estime du chef de l'Église décerné à M. Chalmeton est la récompense de sa vie de travail. C'est la consécration de ses efforts par la plus haute autorité morale qui soit ici-bas. Au milieu de tant d'éloges et de légitimes satisfactions qui ont marqué, pour l'honorable directeur, cette mémorable journée, celle-ci ne sera pas la moindre ; d'avoir entendu l'Église le remerciant de ce qu'il a pu, pendant cinquante ans, réaliser ce beau programme : la sollicitude pour les humbles, la justice pour tous, et pour soi le travail, la conscience et le succès.

FIDELIS.

Marseille, 6 Juillet 1891.

⁂ Ma chronique sera courte, car je n'ai aucun motif de chercher à attirer l'attention du lecteur sur notre pauvre ville, livrée en ce moment, sous couleur de grands travaux de voirie, aux paveurs, aux poseurs de rails, aux allumeurs de réverbères électriques, aux cimenteurs et

asphalteurs. C'est à en perdre la carte, à travers nos rues défoncées, éventrées, avec des équipes d'hommes parsemées un peu partout au gré des entrepreneurs qui le prennent à l'aise : il faut, en moyenne, à ces potentats de la rue huit jours pour effectuer le travail d'une journée honnête ; l'important à leurs yeux se borne à barrer la rue, le reste viendra quand... il leur plaira.

⁂ Là du moins où l'on a su marcher vite, c'est à déboulonner la statue de Belsunce, reléguée mélancoliquement sur le terre-plein de la nouvelle cathédrale, comme pour narguer les vieux marseillais restés fidèles à la foi et aux serments des ancêtres. Un seul point nous console, c'est que, parmi les votants et parmi les exécuteurs de cette odieuse profanation, il faudrait chercher, à la loupe, pour découvrir un seul Marseillais.

⁂ Les pèlerinages vont grand train. Montmartre, Lourdes où l'on parle d'un miracle bien constaté sur la personne d'une enfant estropiée et rendue subitement à la santé, Le Laus, La Salette, etc. etc., malgré certains mauvais vouloirs signalés à l'administration compétente. ont attiré et continuent d'attirer beaucoup de clients, plus pieux et plus fervents que jamais, à mesure que la haine de la religion inspire de pires énormités à nos ennemis.

⁂ On parle de la fondation d'un journal quotidien, républicain-catholique, nuance de la tentative essayée par qui vous savez. Je me garderai de mettre mon doigt dans cette gueule dangereuse, et je me tais, malgré les instances à moi faites de parler.

⁂ On parle aussi d'une transformation de notre Ecole Belsunce, je vous en parlerai plus pertinemment le mois prochain, toute une révolution intestine.

⁂ Saluons enfin le grand pèlerinage ouvrier de Provence, qui se prépare pour Rome, et auquel présidera notre vaillant métropolitain, « l'Archevêque des ouvriers. »

E. A. C.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Théophile FOISSET (1800-1823) par Henry Boissard, ancien procureur-général à la Cour de Dijon (in-12, Plon).

Voilà un livre charmant, et cependant je ne l'ai pas ouvert sans quelque crainte. Je me hâte de dire que, sauf en quelques mots mis là pour adoucir la divergence, ma crainte s'est vite dissipée.

Sans doute, M. Foisset fut l'ami, le confident, le compagnon de plus d'un libéral fâcheusement compromis dans la lutte catholique contemporaine. Son rare bon sens le préserva à peu près de tous les excès.

Le bon sens, le calme judicieux, la saine et droite raison sont en effet les caractéristiques de ce bourguignon rassis, qui se dérobe aux instances de ses amis pour vivre loin du bruit et combattre plus sûrement hors de la fournaise. A ses yeux, rien ne vaut la droiture du sens et, tout enthousiaste qu'il soit de Lacordaire, il n'hésite pas à dire de son idole : « Ce n'était pas un jugement bien sûr (p. 302). » Lors des violentes attaques dirigées par le *Correspondant* contre la définition dogmatique de l'infaillibilité pontificale, il n'hésite pas non plus, au grand déplaisir de ses meilleurs amis, à désapprouver ce langage, (p. 263). Comme le dit à merveille son biographe, Foisset fut préservé des illusions de Lacordaire et d'autres parmi ses compagnons d'armes, par le sang-froid du magistrat et du savant (p. 234). Ce sang-froid lui fit refuser la direction des cultes, que lui offrait M. de Falloux. Il lui valut l'estime et la confiance de Louis Veuillot.

Ce n'est pas que ces deux hommes se ressemblassent. Aux conseils de prudence que lui donnait Foisset, Veuillot répliquait : « J'aime mieux rendre compte d'un zèle imprudent que d'un manque de zèle, j'aime mieux aller en Purgatoire pour ma chaleur que pour ma tiédeur (p. 55). » Avec cela, le grand publiciste catholique regrettait de n'avoir pas à Paris, au lieu de l'avoir à Beaune, l'ami prompt à le censurer (p. 53).

Ce même bon sens le préserve de tout contact trop compromettant, et, s'il fait parfois des concessions aux personnes, il se garde d'en faire aux principes, quand ils lui apparaissent comme contraires à la saine doctrine. Nous n'aimons guère cependant cette accointance de 1831 avec un pasteur protestant dont il nous semble au moins inutile de relever « la rare élévation d'esprit (p. 75), » laquelle si elle eut existé, l'aurait ramenée à la vraie Eglise, hors

de laquelle il ne saurait y avoir de sécurité pour un esprit vraiment élevé, quand il se trouvait en contact avec les Vuarin, les Marilley, etc... Peut-être aussi, son biographe admet-il trop facilement qu'en 1850 M. Foisset eut raison de croire que le projet de loi, tel qu'il sortit des délibérations préliminaires, était le maximum de ce que les catholiques pouvaient obtenir. Nous espérons démontrer le contraire dans la publication prochaine de la vie de l'abbé Combalot, avec preuves et pièces à l'appui. Il y a enfin quelque illusion à croire que le commentaire de Mgr Dupanloup sur « l'*Encyclique* et le *Syllabus* de Pie IX fut approuvé par Rome (p. 207). » Il fut loué, et encore avec quelle restriction !.... Les documents que nous avons retrouvés dans les papiers de Combalot le démontreront avec surabondance.

Nous n'aimons guère non plus l'accusation dirigée contre l'*Univers* à propos du 2 décembre (p. 141). M. Eugène Veuillot y a déjà répondu, à plusieurs reprises, et lorsqu'il écrira la vie de son illustre frère, le fidèle défenseur de la mémoire du grand journaliste catholique promet de faire à cet égard une pleine lumière. Enfin, nous ne croyons pas que c'est uniquement à la guerre de 1870 (p. 259) que le Pape doit l'envahissement définitif de sa principauté temporelle.

Une révision facile de ces petits détails donnera au livre de M. Boissard sa grande et définitive valeur. C'est, en effet, un livre qui mérite de rester. Les événements y sont racontés avec une netteté et dans un ordre, dont nous étions émerveillé à la lecture attachante de ces belles pages, si vivantes et si pleines d'un véritable intérêt. La doctrine s'y accuse franchement et résolument, à la grande joie des âmes croyantes. Telle page (p. 195) sur la liberté et le libéralisme nous a semblé parfaite et de nature à réjouir profondément les amis de la saine doctrine.

Vers la fin du volume, une lettre de M. Foisset parle d'un jeune homme qu'il aime et qui sera, s'il plaît à Dieu, son continuateur dans la vie publique. Ce jeune homme, croyons-nous, c'est M. Henry Boissard lui-même, l'auteur du livre que nous venons de recommander, un grand et généreux chrétien que notre Provence s'honore d'avoir recueilli, après qu'il a brisé sa carrière comme un vaillant qu'il est, de peur de trahir sa foi.

Ant. Ricard.

Le Propriétaire-Gérant,

Gervais-Bedot.

Nimes. — Imprimerie Gervais-Bedot, place de la Cathédrale.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME HUITIÈME

1re Livraison, Janvier 1891

		Pages
M. Taine et le régime moderne	C. Ferry	3
Dax (Marc et Gustave)	E. Bouisson	13
Boutade de critique littéraire	J. de S.-Arnoux	21
La distillerie Française	X	31
Encore les tarifs de pénétration	G. Maurin	35
Un antique sanctuaire	F. C.	48
Ce que disent les fleurs de Canne et de Nice	Probus	64
La femme du joueur	***	67
Les événements du mois	Nemausus	78
Chronique régionale, (Nimes)	Fidelis	87
— — Marseille	E. A. C.	89

2me Livraison, Février 1891

Le baron d'Aigaliers	L. Baragnon	93
L'instruction à l'époque de la Renaissance	Dr Purch	119
Le Chanoine Coste	F. Chapot	145
La femme du joueur	***	172
Les événements du mois	Nemausus	180
Revue bibliographique	L. Duclos	189

3me Livraison, Mars 1891

		Pahes
Cardinal Maury	A. Ricard	189
Le baron d'Aigaliers (fin)	L. Baragnon	209
L'instruction à l'époque de la Renaissance.	Dr Puech	234
A la Caserne	***	255
Les événements du mois	Nemausus	271
Chronique régionale (Nimes)	Fidelis	280
— — Marseille	E. A. C.	283

4me Livraison, Avril 1891

De la Mesure	C.-C. Charaux	285
Légende de Karilep	C. de la Rochère.	308
Études d'économie sociale	M. Clavel	316
Le centenaire d'Athalie	F. Chapot	342
La correspondance du cardinal Maury	C. Ferry	359
Les événements du mois	Nemausus	367
Chronique régionale (Marseille)	E. A. C.	375
Revue bibliographique	L'abbé S. G.	377

5me Livraison, Mai 1891

Rome et Léon XIII	V. Michel	381
Études d'économie sociale (fin)	M. Clavel	390
Le Virtuose	A. Delacroix	406
Causerie Pyrénéenne	A. Spont	422
La correspondance du cardinal Maury (fin).	C. Ferry	440

Pages

Poésie ..... C. MALIGNON ... 453
Les évènements du mois ..... NEMAUSUS 457
Chronique régionale, (Nimes) ..... FIDELIS 465
— — Marseille ..... E. A. C 469
Revue bibliographique ..... J. SEYTRE 474

6me Livraison, Juin 1891

L'Angelus ..... C.-C. CHARAUX .. 477
Causerie Pyrénéenne ..... A. SPONT 497
Platon ..... E. BOUISSON 510
La réforme à Uzès ..... T. BOUZIGE 529
Poésie ..... E. CHRESTIEN ... 546
Les événements du mois ..... NEMAUSUS 548
Chronique régionale (Nimes) ..... FIDELIS 554
— — Marseille ..... E. A. C 558
Revue bibliographique .... A. RICARD 560

Nimes. — Imp. Gervais-Bedot, place de la Cathédrale.